



Rabat, Capitale moderne et ville historique :

un patrimoine en **partage**

Royaume du Maroc



Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial soumise par le Royaume du Maroc

Janvier 2011



COORDINATION DU PROJET

Abdellah SALIH

Directeur du patrimoine culturel

Hassan AMRANI

Wali de la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaër,
Gouverneur de la préfecture de Rabat

EQUIPE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE :

- ARRADI ALAOUI Youssef, Architecte-Inspecteur Régional des Monuments Historiques et des Sites de Rabat - Ministère de la Culture
- BELATIK Mohamed, Archéologue et Urbaniste, Direction du patrimoine culturel - Ministère de la Culture
- BENNANI Imane, Architecte, Géographe, Enseignante-chercheuse à l'Ecole Nationale d'Architecture à Rabat
- CHORFI Abderrahmane, Architecte Ex-Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Architecture et de l'Aménagement du territoire.
- ETTAHIRI Ahmed, Archéologue islamisant, Enseignant-chercheur à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine à Rabat - Ministère de la Culture
- KAFAS Samir, Archéologue Islamisant, chef de la Division de l'Inventaire et de la Documentation du Patrimoine - Ministère de la Culture
- KBIRI ALAOUI Mohamed, Archéologue antiquisant, Enseignant chercheur à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine à Rabat - Ministère de la Culture
- SKOUNTI Ahmed, Anthropologue enseignant-chercheur à l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine à Rabat - Ministère de la Culture

REMERCIEMENTS POUR LA CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DU DOSSIER À :

- La Mairie de Rabat
- L'Agence urbaine de Rabat-Salé
- L'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie, direction de la cartographie
- L'Agence pou l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg
- Le Centre Régional du Tourisme
- La Direction de la Protection Civile
- Le Haut Comisariat au Plan

REMERCIEMENTS :

- POISSON Olivier, Conservateur général du patrimoine, Direction générale des patrimoines - Ministère de la Culture et de la communication, France
- TOULIER Bernard, Conservateur général du patrimoine - Ministère de la Culture, France.
- ZOUHAL Hassan, Conservateur du patrimoine, Direction du patrimoine culturel, Rabat

QUE SOIENT TOUT PARTICULIEREMENT REMERCIÉS :

- ALAOUI Moulay Slimane, Gouverneur attaché auprès de la Wilaya de la Région de Rabat - Salé -Zemmour - Zaër
- BENZHA Abdelkrim, Secrétaire Général de la Wilaya de Rabat

SOMMAIRE

Préface	4		
1. Identification du bien	6		
1.a Pays :	7		
1.b Région, province :	9		
1.c Nom du bien :	11		
1.d Coordonnées géographiques à la seconde près	12		
1.e Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	16		
1.f Surface du bien proposé pour inscription et la zone tampon (en Ha) :	17		
2. Description	18		
2.a Description du bien	19		
2.b Historique et développement	164		
3. Justification de l'inscription	181		
3.a Critères selon lesquels l'inscription est proposée	182		
3.b Projet de déclaration de la valeur universelle exceptionnel	183		
3.c Analyse comparative avec des biens similaires	187		
3.d Intégrité et ou authenticité	198		
4. Etat de conservation du bien et facteurs l'affectant	202		
4.a Etat de conservation du bien	203		
4.b Facteurs affectant le bien	213		
5. Protection et gestion du bien	236		
5.a Droit de propriété	237		
5.b Classement de protection	239		
5.c Moyens d'application des mesures de protection	242		
5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé	249		
5.e Plan de gestion du bien :	255		
5.f Sources et niveau de financement	256		
		5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion	272
		5.h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant	273
		5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien	278
		5.j Nombre d'employés	289
		6. Suivi	293
		6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation	294
		6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien	295
		6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports	298
		7. Documentation	302
		7.a Photographies, diapositives, inventaire des images, et tableau d'autorisation et de reproduction, et autre documentation audiovisuelle	303
		7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection	309
		7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien	309
		7.d Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives	309
		7.e Bibliographie	309
		Glossaire	310
		8. Coordonnées des autorités responsables	321
		8.a Responsable de la préparation de la proposition	322
		8.b Institution locale	322
		8.c Autres institutions locales	322
		8.d Adresse Internet officielle : http:// Nom du responsable : Courriel	322
		9. Signature au nom de l'Etat partie	323

PRÉAMBULE

Rabat, Capitale du Royaume du Maroc, aspire à offrir en partage à l'Humanité les richesses culturelles dont elle est dépositaire et qui lui sont léguées par de longs siècles d'occupation humaine. Ce désir de partage émane de la volonté de Sa Majesté le Roi Mohammed VI de hisser Rabat au rang de métropole soucieuse de l'équilibre entre nature et culture, entre patrimoine et développement, volonté soutenue par l'Etat, la population de la ville, les élus et la société civile.

Lorsque le Maroc soumit à l'UNESCO sa première liste indicative au milieu des années 1990, plusieurs ensembles avaient été identifiés pour représenter la capitale : la ville pré-romaine et romaine de Sala ; la Nécropole Royale Mérinide du Chellah installée sur le même site au XIIIe-XIVe siècles et la Mosquée de Hassan édiflée par les Almohades au XIIe-XIIIe siècle. En 2006, la Qasba des Oudaïa (bâtie au XIe siècle et reconstruite au XVIIe siècle) y a été ajoutée. Ces monuments historiques et ensembles urbains devaient faire l'objet chacun d'une proposition d'inscription distincte. Puis, à la faveur de la préparation du dossier de la Qasba des Oudaïa, guidés par une approche holistique du patrimoine, l'on s'est progressivement acheminé vers une vision d'ensemble de ces entités et l'idée d'une proposition d'inscription globale commença à se faire jour. Pour davantage de cohérence, on y ajouta la Médina de Rabat d'un côté et la ville nouvelle planifiée et édiflée au cours de la première moitié du XXe siècle, de l'autre. C'est autour de cette dernière en tant que phase ultime d'un long continuum historique que se construit la présente proposition d'inscription.

Désormais, si les unités qui la composent gardent chacune sa signification singulière, c'est la série d'éléments contigus, dans son ensemble, qui fait sens. La notion de partage qui y a été introduite souligne aussi bien l'appartenance à une histoire particulière, celle du Maroc, qu'une ouverture sur les apports exogènes, toutes époques et cultures confondues.

Longtemps concurrencée par des capitales continentales puissantes (Fès, Marrakech et Meknès, dont les médinas figurent sur la Liste du patrimoine mondial), Rabat a su jouer de sa position stratégique de ville ouverte sur les voies maritimes au moment où, à partir

du XVIIe siècle, les caravelles prennent progressivement la place des caravanes. Avec sa jumelle Salé, située sur la rive droite du Bouregreg, Rabat acquiert une place de choix dans les relations économiques et politiques du pays avec les puissances européennes et la toute jeune République des Etats-Unis d'Amérique.

Le choix de Rabat en tant que capitale est le résultat d'ambitions politiques pour créer un chef-lieu de pouvoir depuis l'antiquité. Le caractère stratégique du site, sa situation sur l'Atlantique et à l'embouchure d'un fleuve navigable, le Bouregreg, rendit cependant l'entreprise audacieuse. C'est ce qui explique le caractère quasi-continu de l'occupation humaine et discontinu de l'installation d'un pouvoir politique central.

Les Almohades ont failli en faire une seconde capitale au regard de la monumentalité des édifices qu'ils y ont laissés. Les Sultans Alaouites en ont fait une capitale secondaire, édiflant un palais princier aux Oudaïa dès le début de leur règne à la fin du XVIIe siècle. La création par les autorités du Protectorat français (1912-1956) d'une ville nouvelle appelée à abriter la capitale du Maroc moderne a signé l'aboutissement d'une ambition longtemps nourrie mais jamais pleinement réalisée jusque-là.

La création de la ville nouvelle ne s'est pas faite, comme souvent ailleurs en contexte colonial, dans l'ignorance de l'environnement urbain préexistant ou aux dépens de ce dernier. Au contraire, autant par son tracé urbain que par son architecture, la nouvelle ville se fonde en harmonie dans l'ensemble qu'elle prolonge désormais. Elle tire profit des perspectives offertes par les tracés et les monuments existants. L'architecture de la nouvelle ville est elle-même un compromis heureux entre l'héritage marocain et l'architecture classique européenne.

L'ensemble du cœur historique et patrimonial de Rabat est ainsi remarquable autant par l'innovation urbaine et architecturale moderne dont il a été le théâtre privilégié que par la profondeur historique qui donne sens à celle-ci. Le préserver est dorénavant chose inscrite dans les priorités des politiques publiques de l'Etat et des autorités locales de la ville.

Replacer le patrimoine au cœur du développement de l'ensemble de l'agglomération est à la fois un défi majeur et un objectif noble. Les projets structurants que la ville a mis en œuvre ces dernières années comptent y contribuer. Qu'il s'agisse de l'aménagement de l'embouchure et des berges du fleuve Bouregreg, de la Corniche de Rabat, des moyens de communication terrestre, notamment le tramway, une revalorisation d'envergure est en marche à l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI afin de créer du sens entre passé et présent, patrimoine et développement. La présente proposition d'inscription est un élément central de cette stratégie globale.

En visitant le centre historique et patrimonial de Rabat, l'on peut se perdre dans les dédales de sa médina, arpenter les ruelles de la Qasba des Oudaïa, sentir la sérénité au milieu des ruines antiques et les vestiges du Chellah, admirer les lignes fluides de

Bensalem Himmich
Ministre de la Culture

l'architecture moderne, s'émerveiller au pied de la Tour de la Mosquée de Hassan, flâner au sein du Jardin d'Essais botaniques ou se recueillir à l'intérieur du sublime Mausolée Mohammed V. L'on se transporte ainsi d'époque en époque, de lieu en lieu, de l'antiquité à l'époque moderne, du Moyen-âge à l'époque contemporaine.

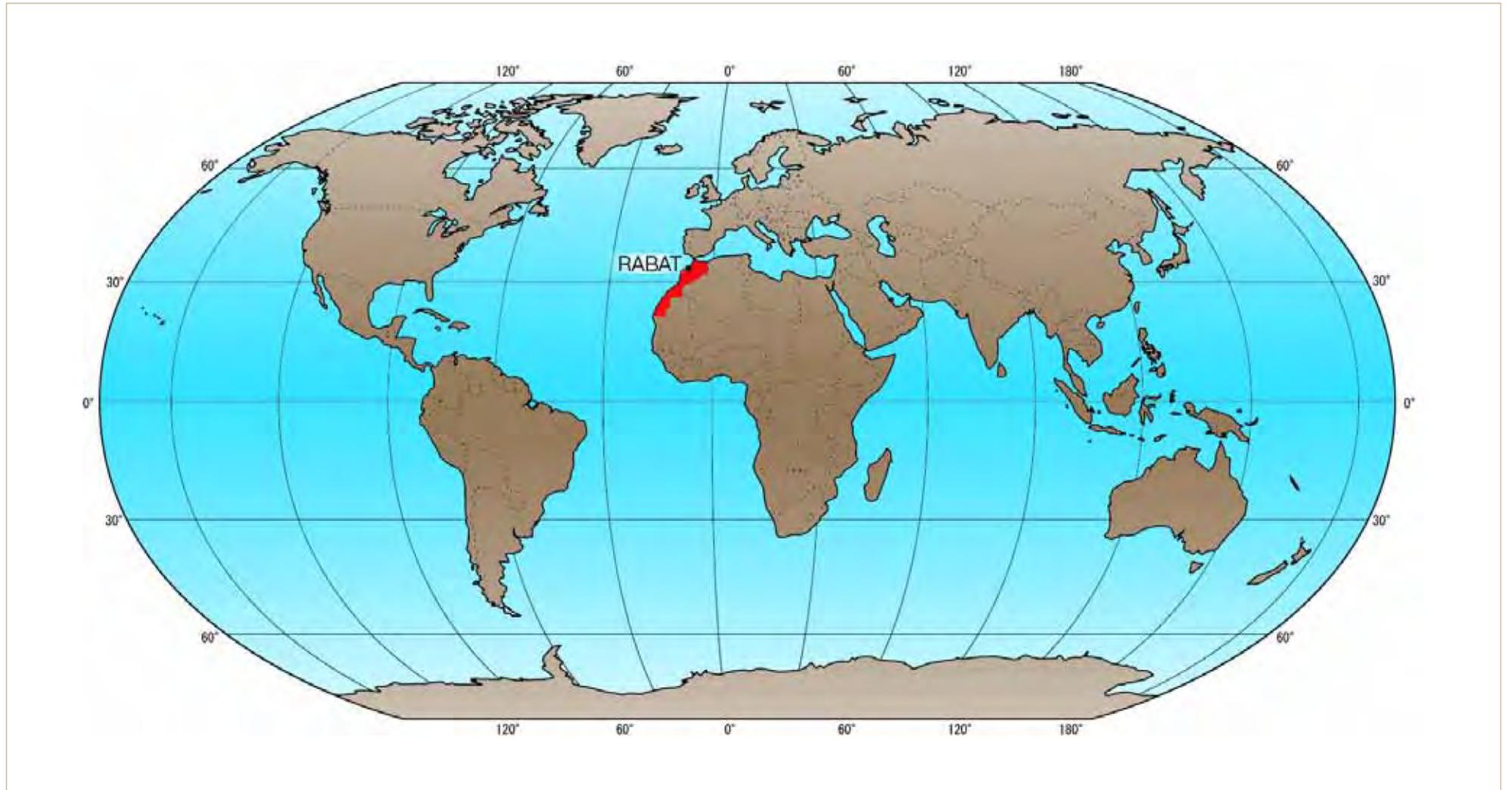
Offrir ce sentiment d'intemporalité en partage à l'ensemble de l'humanité est la meilleure preuve de l'hospitalité légendaire du peuple marocain. Tous ceux qui y auront contribué sont vivement remerciés.

Hassan Amrani
Wali de la Région de Rabat Salé, Zemmour
Zaër Et Gouverneur de Rabat



Chapitre **1**
IDENTIFICATION
DU BIEN

1.a Pays : Royaume du Maroc



Le bien, « Rabat Capitale moderne et ville historique un patrimoine en partage » objet de la présente proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, se situe dans la province de Rabat qui dépend administrativement de la Région rabat-Salé-Zemmour-Zaër. Il s'étend avec sa zone tampon sur le territoire de trois arrondissements urbains :

- Rabat-Hassan,
- Agdal-Riad
- El Youssoufia.

Le périmètre proposé à l'inscription et sa zone tampon occupent la partie extrême nord de la ville entre la côte atlantique et l'oued Bouregreg.



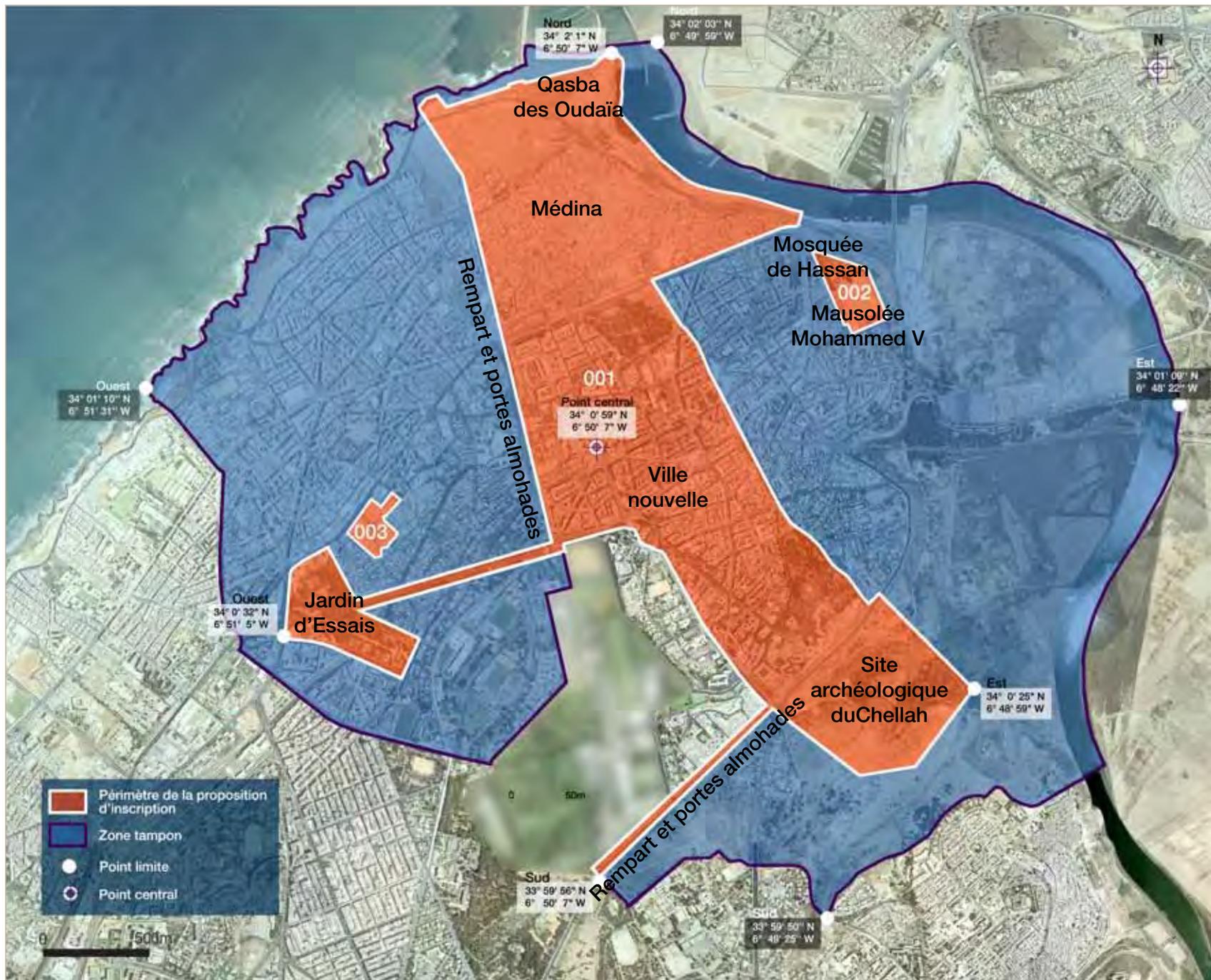
1.c Nom du bien : Rabat, Capitale moderne et ville historique : Un patrimoine en partage

1.d Coordonnées géographiques à la seconde près :

ID No	Nom de la partie composante	Arrondissement	Coordonnées du point central WGS84	Coordonnées du point central Lambert Zone 1 sur clarke 1880	Superficie du bien proposé (ha)	Zone tampon (ha)
001	- Ville nouvelle - Qasba des Oudaïa - Jardin d'Essais, - Médina - Remparts et portes almohades - Site archéologique du Chellah	Arrondissement Rabat - Hassan Arrondissement El Youssoufia Arrondissement Agdal -Riad	34° 0' 60" N 6° 50' 7" W	X= 367 321,26 Y= 380 661,92	337.93	852.48
002	Mosquée Hassan et mausolée Mohammed V	Arrondissement Rabat-Hassan	34° 1' 27" N 6° 49' 22" W	X= 368 481,59 Y= 381 467,39	6.88	
003	Quartier Habous de Diour Jamaâ	Arrondissement Agdal-Riad	34° 0' 49" N 6° 50' 49" W	X= 366 234,53 Y= 380 328,49	3.78	
Total					348,59	852.48

Le bien considéré est composé de trois entités isolées et identifiées par trois chiffres allant de 001 à 003 :

- La première numérotée par (001), est la plus importante en termes de superficie. Elle se compose de la médina, de la Qasba des Oudaïa, des remparts et des portes almohades ainsi que de la ville nouvelle et de ses jardins historiques ;
- La seconde (002) comprend la mosquée de Hasan et le mausolée Mohammed V ;
- La troisième (003) renferme seulement le quartier Habous de Diour Jamaâ.



Localisation du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon



Les limites de chacun des trois éléments du bien sont matérialisées par quatre points cardinaux qui se présentent comme suite :

1. Le périmètre d'inscription comprend :

- Au niveau du périmètre d'inscription

- L'ensemble 001 (la Ville nouvelle, Jardin d'Essais, Médina, Remparts et Portes Almohades, Qasba des Oudaïa et Site archéologique de Chellah) :

Limite Nord : 34° 2' 1" N - 6° 50' 7" W
 Limite Sud : 33° 59' 56" N - 6° 50' 7" W
 Limite Est : 34° 0' 25" N - 6° 48' 59" W
 Limite Ouest : 34° 0' 32" N - 6° 51' 5" W

- La mosquée Hassan et le mausolée Mohammed V :

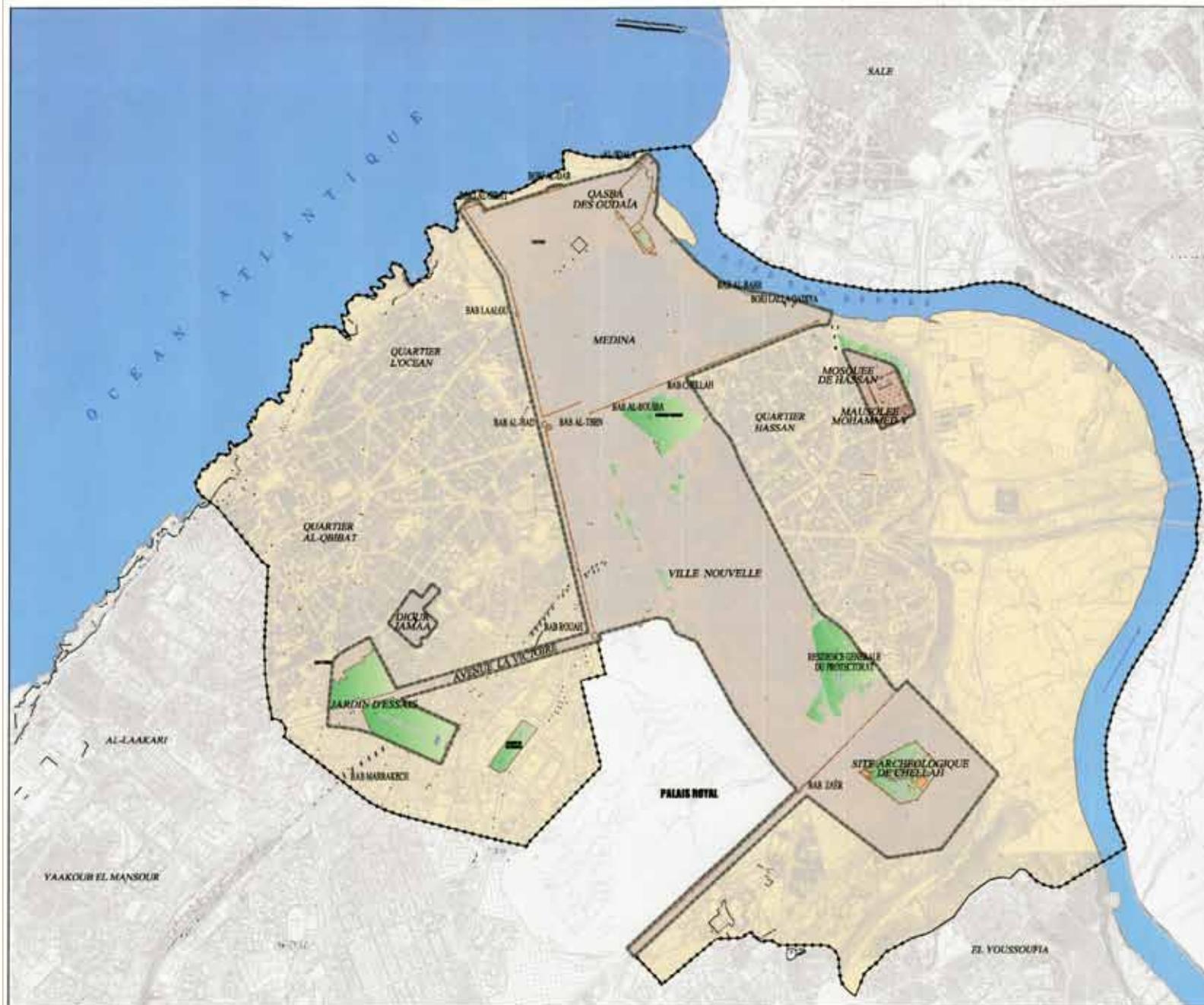
Limite Nord : 34° 1' 31" N - 6° 49' 29" W
 Limite Sud : 34° 1' 19" N - 6° 49' 22" W
 Limite Est : 34° 1' 22" N - 6° 49' 16" W
 Limite Ouest : 34° 1' 31" N - 6° 49' 30" W

- Le quartier Habous de Diour Jamaâ :

Limite Nord : 34° 0' 54" N - 6° 50' 46" W
 Limite Sud : 34° 0' 44" N - 6° 50' 49" W
 Limite Est : 34° 0' 53" N - 6° 50' 44" W
 Limite Ouest : 34° 0' 48" N - 6° 50' 54" W

- Au niveau de la zone tampon

Limite Nord : 34° 02' 03" N - 6° 49' 59" W
 Limite Sud : 33° 59' 50" N - 6° 49' 25" W
 Limite Est : 34° 01' 09" N - 6° 48' 22" W
 Limite Ouest : 34° 01' 10" N - 6° 51' 31" W



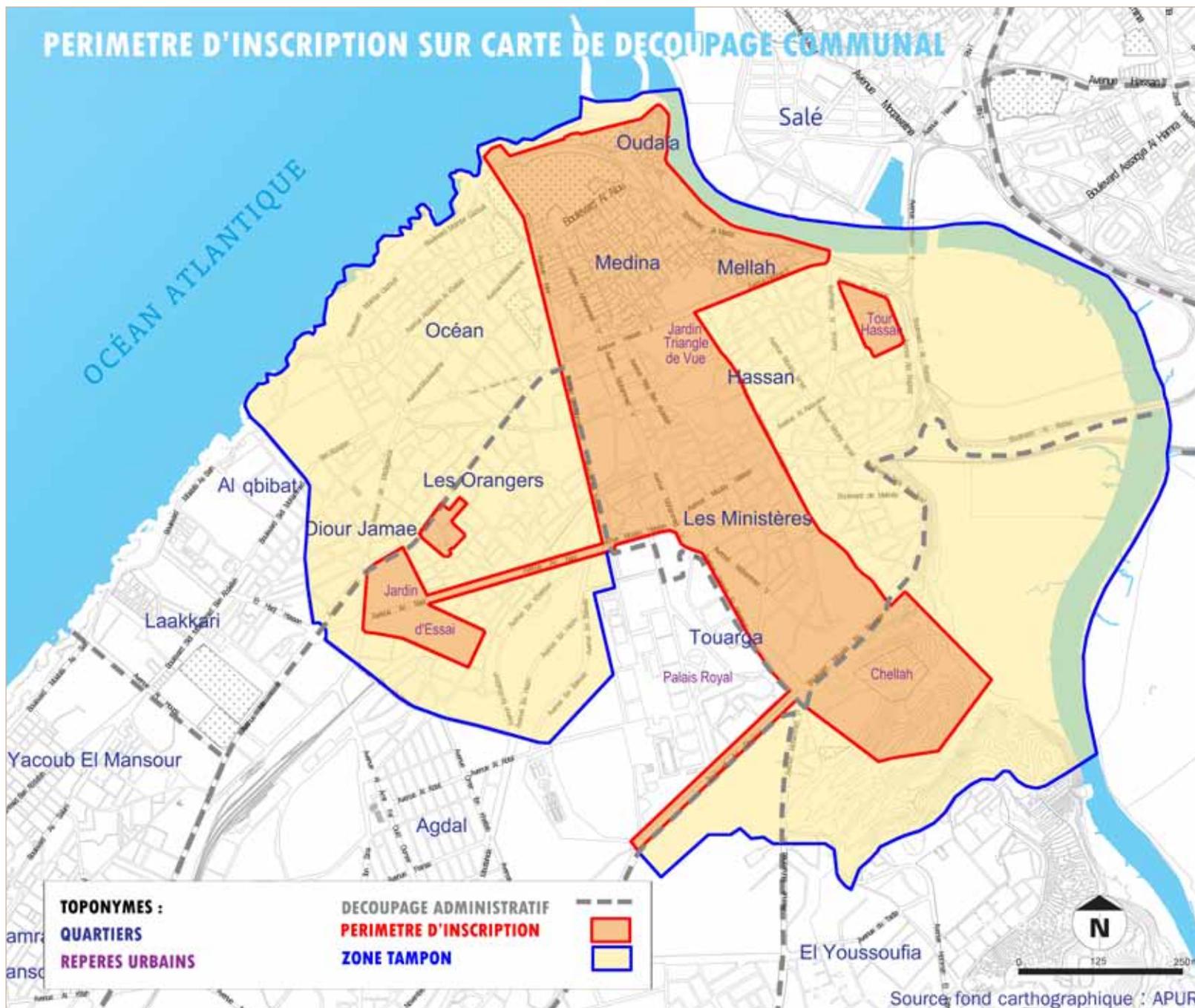
LEGENDE

- LIMITE DU PERIMETRE DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
- LIMITE DE LA ZONE TAMPON
- PERIMETRE DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
- ZONE TAMPON



0 100 200

1.e Cartes et plans



N°	Carte / Plan Image aérienne	Echelle	Date	Emplacement	
				Formulaire Page	Annexes N°
Cartes et plans					
1	Carte de localisation de Rabat à l'échelle mondiale	-	Ed. 2010	7	---
2	Carte de localisation de Rabat à l'échelle nationale	1/1.750.500	Ed. 2006	8	A.C*.01
3	Carte de localisation de Rabat à l'échelle régionale	1/250.000	Ed. 2007	9	A.C.02
4	Carte de l'agglomération de Rabat Salé	1/25.000	Ed. 2005	10	A.C.03
5	Plan de délimitation du périmètre de la proposition d'inscription de Rabat et de sa zone tampon	Graphique	Ed.2010	15	A.C.04
6	Plan du périmètre de la proposition d'inscription et du découpage communal de Rabat	Graphique	Ed.2009	16	---
7	Plan des éléments structurants et des principes d'orientation de l'urbanisme de Rabat au début du XXème siècle	Graphique	Ed.2010	32	A.C.05
8	Carte d'inventaire du patrimoine architectura du XXème siècle	Graphique	Ed.2010	43	A.C.06
9	Plan du quartier Habous de Diour Jamaâ	Graphique	Ed.2010	58	---
10	Carte d'inventaire des monuments du site archéologique du Chellah	Graphique	Ed.2010	140	A.C.07
11	Carte d'inventaire des monuments de la Qasba des Oudaïa	Graphique	Ed.2010	125	A.C.08
12	Carte d'inventaire des monuments de la médina	Graphique	Ed.2010	78	A.C.09
13	Carte d'inventaire d'occupation du sol de la médina de Rabat	Graphique	Ed.2006	106	

*A.C. : Annexe cartographique

1.f Surface du bien proposé pour inscription et de sa zone tampon (en ha)

Surface du bien proposé = **348,59 Ha** • Surface de la zone tampon = **852,48 Ha** • Total : **1201,07 Ha**.

14	Plan des remparts et des portes almohades de la ville de Rabat	Graphique	Ed.2011	116	---
15	Carte de l'évolution urbaine du périmètre de la proposition d'inscription de Rabat et de sa zone tampon	Graphique	Ed.2010	165	A.C.10
16	Cartes des risques naturels, bâtementaire et nuisances (03)	-	Ed.2010	227-228-229	---
17	Plans des stratégies d'intervention contre les risques (04)	Graphique	Ed.2010	230-231	---
18	Carte des catégories foncières dans le périmètre de la proposition d'inscription	1/5.000	Ed.2010	238	A.C.11
19	Cartes des protections juridiques dans le périmètre de la proposition d'inscription de Rabat et de sa zone tampon	Graphique	Ed.2010	241	A.C.12
20	Cartes des circuits touristiques (04)	-	Ed.2010	274-275	---
	Cartes des projets d'aménagement de la vallée du Bouregreg	-	Ed.2010	219	---
21	Images aériennes				
22	Image aérienne de situation de la vallée du Bourgreg	-	Prise de vue 2004	20	---
23	Image aérienne du périmètre de la proposition d'inscription de Rabat et de sa zone tampon	-	Prise de vue 2009 Ed 2011	---	A.C.13
24	Image aérienne de la mosquée Hassan et du mausolée Mohammed V	-	Prise de vue 2009 Ed 2011	---	A.C.14
25	Image aérienne du quartier Habous de Diour Jamaâ	-	Prise de vue 2009 Ed 2011	---	A.C.15
26	Images aériennes de localisation du bien et de sa zone tampon (03)	-		8 - 9	---



Chapitre **2**
DESCRIPTION
DU BIEN

2. a. DESCRIPTION DU BIEN

- I. Présentation générale du bien
- II. Description du bien proposé pour inscription
 - II.1. La ville nouvelle
 - II. 2. Le quartier Diour Jamaâ
 - II. 3. Les jardins historiques de Rabat
 - II. 4. La médina
 - II. 5. La mosquée de Hassan et le mausolée Mohammed V
 - II. 6. Les remparts et les portes urbaines almohades
 - II. 7. La Qasba des Oudaïa
 - II. 8. Le site archéologique de Chellah
- III. Description de la zone tampon
 - III.1. Présentation générale
 - III.2. Justification du choix

2.b HISTORIQUE ET DÉVELOPPEMENT

- I. Le site de Rabat : une occupation depuis les temps préhistorique
- II. Les origines de la ville ancienne
- III. L'époque maurétanienne : cité ouverte sur la Méditerranée
- IV. Un remodelage à la romaine
- V. Une transition obscure
- VI. Deux forteresses, une ville et une nécropole dynastique sur un seul site
 - I. La forteresse almoravide
 - II. La forteresse almohade doublée d'un «camp de la victoire»
 - VII. La ville inachevée et la nécropole dynastique
- VIII. Rabat et sa forteresse: une base atlantique de la course
- IX. Rabat, résidence secondaire des Alaouites ou la renaissance d'un ancien projet
- X. Rabat : capitale du Royaume

I. Présentation générale du bien

Rabat (Latitude : 34° 1' 31.01" N 34.02528° ; Longitude : 6° 50' 10" W -6.83611°), capitale du Royaume du Maroc, se situe dans la partie Nord-ouest du pays (également Nord-ouest du continent africain). Elle se dresse sur la côte Nord-est de l'Océan atlantique, à l'embouchure de l'Oued Bouregreg, face à sa jumelle Salé. Elle occupe un site exceptionnel, sans aucun doute, un des plus beaux sites urbains du monde.

Le territoire de Rabat est constitué d'un vaste plateau orienté en pente douce vers le littoral (65 m dans le bâtiment de l'ancienne résidence générale qui représente le point le plus culminant). Il est profondément entaillé au Sud-est par la vallée du Bouregreg. Le littoral est assez rectiligne avec une falaise de plus en plus prononcée (dénivelée entre 10 et 25 m). Sur un socle schisteux reposent des marnes du miocène qui affleurent largement sur les coteaux de la vallée du Bouregreg. Les marnes sont recouvertes de dépôts de plateaux (sables de la Mamora, roches meubles superficielles, limons), et de dépôts littoraux du quaternaire (grès de Rabat).



Vue aérienne d'une partie de la ville de rabat



Situation du bien dans la vallée du Bouregreg

Le climat est de type méditerranéen tempéré. Il est influencé par la circulation de deux masses d'air :

- l'air continental venant du Sahara, sec et chaud de direction Sud-est ;
- l'air humide et instable provenant de l'anticyclone des Açores, de direction Sud-ouest.

Les températures moyennes annuelles enregistrées à la station de Rabat varient entre 13° et 28° C. La saison chaude correspond à la période comprise entre mai et octobre, alors que la saison froide se situe entre novembre et avril. La proximité de la mer adoucit les températures extrêmes de la saison estivale. Du fait de la proximité de la mer et du barrage Sidi Mohammed ben Abdallah, le climat de Rabat est assez humide. Les précipitations sont en moyenne de 485 mm/an et le nombre de jours de pluie par an oscille entre 60 et 75.

Le bien objet de la présente proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, est le cœur patrimonial de la ville de Rabat. Il se compose des biens suivants :

- la ville nouvelle,
- le quartier Habous de Diour Jamaâ,
- les jardins historiques de Rabat;
- la médina ;
- la mosquée de Hassan et le Mausolée Mohammed V
- les remparts et les portes almohades ;
- la Qasba des Oudaïa ;
- le site archéologique du Chellah ;

Le périmètre du bien et sa zone tampon occupent une surface de 1201.07 ha (PI = 348.59 ha, ZT = 852.48) et s'étalent sur le territoire de trois arrondissements de la Mairie de Rabat, ceux de Rabat-Hassan, El Youssoufia, et Agdal-Riyad. Il est bordé :

- A l'Est et au Nord-est par le fleuve Bouregreg et la ville de Salé ;
- A l'Ouest et au Nord-ouest par la côte atlantique ;
- Au Sud par l'extension urbaine de la ville de Rabat, depuis les quartiers d'al-Qbibat à l'Ouest jusqu'à celui d'Al Youssoufia à l'Est, en passant par ceux de l'Agdal et de Mabila.

Le site de la ville de Rabat, capitale du Royaume du Maroc, a une longue histoire. Il recèle un héritage humain dont les monuments majeurs ou modestes retracent diverses périodes de l'histoire et témoignent d'une occupation continue et d'un brassage remarquable de cultures africaines, méditerranéennes, européennes et orientales. L'occupation humaine y remonte à la préhistoire lorsqu'une civilisation acheuléenne y laissa des traces il y a plus de 160 000 ans.

Situé sur la rive gauche de l'embouchure du fleuve Bouregreg, le site offre très tôt des conditions d'occupation exceptionnelles. Il ne cessera donc pas d'être convoité par les hommes tout au long de l'histoire.

Ainsi, toutes les époques de l'histoire du littoral atlantique et, plus largement du Maroc, y sont représentées, depuis l'antiquité avec le site de Sala (époques phénicienne, maurétanienne, romaine) jusqu'au XXe siècle (Protectorat français, Maroc Indépendant), en passant par les diverses époques du Moyen-âge (Berghouata, Almoravides, Almohades, Mérinides, Saâdiens) et de l'époque moderne et contemporaine (Alaouites). Elles sont représentées par des monuments historiques, des ensembles urbains vivants et néanmoins inscrits dans un continuum qui leur donne sens dans la longue durée. Ainsi, de l'antiquité à l'époque moderne, le site de la ville offre un panorama de monuments, de sites et de paysages, historiques et/ou vivants représentatifs de son histoire et, plus largement, d'une partie de celle de tout le pays et même de l'Occident méditerranéen. Ils témoignent chacun et tous de ce partage dont les Marocains ont fait preuve tout au long de leur histoire, malgré les vicissitudes dont celle-ci a été marquée à plusieurs reprises.

Lorsque Rabat devient la capitale politique du Maroc en 1912, une nouvelle page de son histoire culturelle est inaugurée. Elle va donner lieu à ce nouvel urbanisme instauré par le Maréchal Lyautey soucieux d'adjoindre une ville nouvelle à la ville historique qui lui préexistait. De manière tout à fait inattendue, la création lyautéenne, partie la plus récente de la présente proposition d'inscription, n'instaure pas une rupture avec les composantes antérieures mais s'y inscrit de façon à la fois heureuse et originale. Car il ne s'agissait pas pour Jean-Claude N. Forestier et Henri Prost, respectivement architecte paysagiste et architecte urbaniste du projet, d'une simple juxtaposition d'éléments nouveaux à d'autres anciens ou de la démolition de ceux-ci au profit de ceux-là comme cela fut le cas dans nombre de fondations coloniales à travers le monde (cf. 3.c. Analyse comparative, ci-dessous). Au contraire, la nouvelle création urbaine se devait d'être le prolongement à la fois horizontal, vertical et extérieur de la médina :

- Horizontal dans le sens où le cœur politique et administratif de la ville nouvelle s'inscrit à l'intérieur de l'espace libre à l'intérieur de la muraille almohade (XIIe-XIIIe siècle) et prend des monuments ou des ensembles historiques comme repères visuels (Médinas de Rabat et de Salé, Qasba des Oudaïa, Mosquée al-Sunna, Mosquée Hassan, Portes et muraille almohades). Les artères de la nouvelle ville s'alignent ainsi sur les axes de la médina et les monuments ; à titre d'exemple l'avenue Mohamed V (ex-avenue du Makhzen) qui est tracée dans le prolongement de la rue principale de la ville historique.
- Vertical dans le sens où les lignes architecturales sont allégées, simplifiées, les décors classiques abandonnés et remplacés par une réinterprétation de l'ornementation marocaine, qu'il s'agisse de la céramique murale, du stuc ou des effets décoratifs créés par les arcatures.
- Extérieur dans le sens où des composantes ne s'inscrivant pas dans la proximité immédiate de la médina offrent des prolongements modernes qui sont autant de projections dans l'avenir vers lequel le nouveau statut de capitale du pays oriente désormais la ville tout entière. Il s'agit notamment de la cité des Habous au quartier Diour Jamaâ, de l'avenue de la Victoire et du Jardin d'Essais qui se situent au Sud-ouest de la médina.

Capitale politique doublée de ville culturelle, Rabat concentre la majeure partie des institutions et de l'activité culturelle et intellectuelle du Royaume. Les grands équipements récemment réalisés ou en cours de construction - Bibliothèque Nationale, Musée d'Art Contemporain et Centre Chorégraphique, théâtre national, renforcent ce rôle notamment dans le centre-ville en accentuant son attractivité de concert avec l'attrait traditionnel de la médina.

Fort de son poids de son passé historique, Rabat est aussi une ville moderne ouverte sur le monde et orientée vers le futur. Il en résulte un paysage urbain en pleine mutation grâce à de grands projets structurants comme le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, celui de la corniche de Rabat et celui du tramway... où toutes les mesures ont été prises pour garantir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et paysager.

La proposition d'inscription de la ville de Rabat sur la Liste du patrimoine mondial vient donc à point nommé pour accompagner cette dynamique au niveau de l'ensemble de l'agglomération, pour conforter les efforts de protection et de mise en valeur de cet héritage culturel de dimension universelle et pour constituer un garant de la spécificité et de l'intégrité de toutes les composantes de cet ensemble historique unique.

La ville de Rabat offre ainsi un éventail de sites, de monuments, d'ensembles urbains vivants et paysagers d'une grande richesse et homogénéité. Elle concentre en un seul site les perles d'un seul et même collier, certes d'époques et d'influences diverses, mais ne témoignant pas moins d'une profondeur historique réelle. Ces biens ainsi que leurs éléments constitutifs sont présentés dans la description qui suit selon un ordre décroissant, du plus récent au plus ancien. La section Historique et développement ci-dessous s'attachera, quant à elle, à suivre un ordre chronologique.

II. Description du bien proposé pour inscription

II.1. LA VILLE NOUVELLE



II.1.1. L'urbanisme de Rabat

1. Rabat au début du XXe siècle

La ville est formée de deux entités. D'un côté, un noyau initial, la Qasba des Oudaïa, fondée au XIIe siècle (1150) par le souverain almohade Abdelmoumen, sur un promontoire rocheux commandant l'entrée de l'Oued Bouregreg, face à la cité de Salé. De l'autre, une longue muraille (5,2 kilomètres) réalisée à la fin du XIIe siècle par le souverain almohade Yaâqoub El Mansour qui eut l'intention de créer une grande ville, projet finalement non abouti. La muraille entoure, des côtés Sud et Ouest, un territoire de forme quasi-rectangulaire, les deux autres côtés étant délimités par la mer et par la falaise surplombant le Bouregreg, le tout d'une superficie d'environ 420 hectares.

Dans la partie Nord de cette enceinte almohade, prend place la médina de Rabat. Elle a été étroitement clôturée au début du XVIIe siècle sur sa face Sud par une muraille d'environ 1,4 kilomètres de long, percée de trois portes, réalisée par de nouveaux



Plan illustrant le principe du zonning

arrivants andalous, les Hornacheros. Par la suite, le Mellah (quartier juif) a été construit en 1807 et le quartier d'El Gza réalisé tout au long du XIXe siècle. La médina est structurée autour de trois axes Nord-Sud (rues des Consuls, Sidi Fatah, El Gza) et d'un axe Est-Ouest (Souiqqa). Ce dernier est le cœur commercial de la ville au début du XXe siècle. Il représente, avec la rue des Consuls, la structure principale de la médina.

Dans la partie Sud-ouest de l'enceinte almohade sont réalisés à la fin du XVIIIe siècle, sous le règne du Sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah, une grande mosquée, Jamaâ Es-Souna (1776), et un palais impérial (1785). Le palais impérial est reconstruit en 1854 et la mosquée Jamaâ Es-Souna est restaurée à la même époque par le Sultan Moulay Abderrahmane. Ce dernier fait construire également un mur qui permet de clôturer un quartier où se trouve le palais royal, l'actuel quartier Touarga.

À l'Est, en surplomb du bouregreg, un grand minaret datant de la fin du XII^{ème} siècle, entrepris sous le règne de Yacoub El Mansour, la Tour Hassan, est le témoin de ce qui devait être la très grande mosquée d'une grande cité : dans un vallon à l'extérieur et au sud de la muraille almohade, est située une nécropole mérinide, le Chellah, elle-même construite sur des vestiges romains

De nombreux sentiers relient les portes des différentes enceintes entre elles et ces portes au Palais impérial, à la mosquée Jamaâ Es-Souna ou à la Mosquée Hassan.

2. Rabat : le choix d'une capitale

Peu après la proclamation du Protectorat en mars 1912, Rabat est choisie comme capitale de la zone française du Maroc. Les arguments avancés par Lyautey sont multiples. Il considère que le principal potentiel productif du pays se trouve situé le long de la côte atlantique sur une profondeur d'environ 200 km. Le territoire « utile » doit s'organiser à partir des ports « têtes de réseaux » qui ont pour tâche de drainer les ressources « extraites » en vue de les acheminer vers la métropole et de recevoir les produits manufacturés pour en assurer la distribution. Le basculement du pays vers la côte atlantique est programmé.

Henri Prost (1874 -1959) architecte urbaniste français et co-fondateur en 1911 de la Société française des urbanistes avec des architectes et des paysagistes de renom. En 1933, il est élu membre de l'Académie des Beaux-Arts. Entre 1929 et 1959 il est nommé directeur de l'École spéciale d'architecture.



- 1917-1922 : Plan d'aménagement de Casablanca (dont la place de France (actuelle Place Mohammed V) et le Palais de justice avec Joseph Marrast.
- 1914-1922 : Plans d'aménagement de Fès, Marrakech, Meknès et Rabat.
- 1922 : Plan d'aménagement de la côte varoise.
- 1928-1935 : Projet d'aménagement de la Région parisienne par Henri Prost, Pierre Remaury et Jean Royer.
- 1928-1930 : Plan d'aménagement, Metz.
- 1932-1939 : Plan régional d'Alger.
- 1936-1951 : Plan d'aménagement, Istanbul.
- 1910 : Premier prix du concours international d'urbanisme d'Anvers.
- 1902 : Premier grand prix de Rome.

Figure exemplaire de l'urbanisme culturaliste dans sa prise en compte de l'héritage local, il ne doit cependant pas être opposé radicalement aux tenants de l'urbanisme moderne progressiste, dans la mesure où ses plans ne furent exempts d'une modernité interprétée avec tact et discrétion. En outre, la collaboration véritable et durable de toute son équipe d'architectes (au Maroc comme en France), permet de caractériser cet urbanisme comme indissociable du travail architectural.

Prost représente à merveille dans ses réalisations marocaines des années 1920 un art urbain exemplaire. C'est avec discrétion que l'architecte-urbaniste répond aux programmes du maréchal Lyautey. Son œuvre est alors de projeter des villes nouvelles sur des terrains dégagés, mais inscrites dans un contexte local qu'il étudie et qu'il expérimente en y habitant. Ses plans définissent à la fois les alignements sur l'espace public et le découpage parcellaire ainsi que les îlots à bâtir.

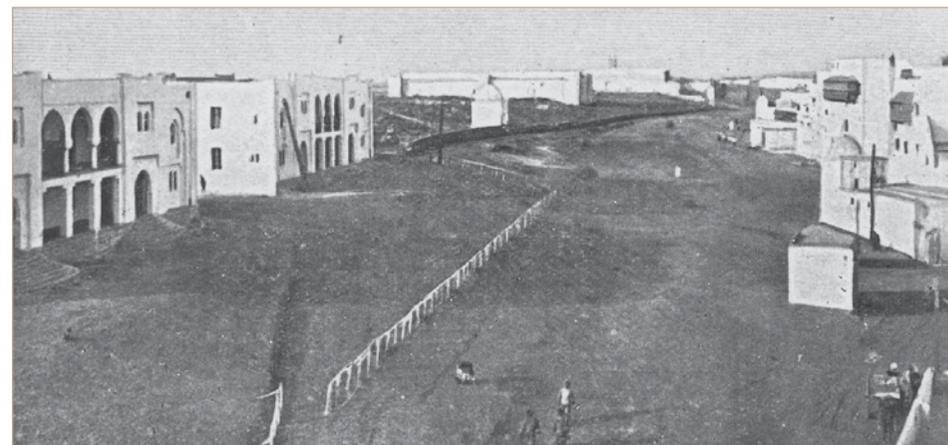
Fès (200 km à l'Est de Rabat), économiquement trop excentrée (et proche de la partie Nord du pays, sous Protectorat espagnol) et où la sécurité du nouvel appareil administratif ne serait pas assurée, doit être délaissée au profit d'une ville côtière. Casablanca (90 km au Sud-ouest de Rabat) quant à elle concentre l'activité économique naissante du pays et la proximité du pouvoir politico-administratif risque de favoriser des interférences préjudiciables à la bonne marche des affaires. Lyautey décide donc de choisir Rabat pour des raisons à la fois symboliques et politiques. La ville qui dispose d'un palais où les souverains pouvaient séjourner est considéré comme l'une des cités impériales du pays. Par sa position entre Fès, espace du pouvoir traditionnel et Casablanca, lieu du nouveau pouvoir économique porté par les grands groupes financiers, Lyautey veut faire accrédi-ter l'idée d'une administration coloniale « protectrice » et agissant pour le bien de tous.

3. Rabat au tout début du Protectorat français

Le Sultan s'installe dans la ville au cours de l'année 1912. La population de Rabat va vite croître dans des proportions considérables, en quatre ans de près de 15% pour les Marocains et de plus de 50% pour les Etrangers, principalement Français et Européens.

	Marocains	Etrangers	Total	Militaires
Août 1912	-	1283	-	-
Mars 1913	23433	1943	25376	-
Août 1913	25757	4093	29850	3300
Mars 1914	26500	5500	32000	-
1 ^{er} Janvier 1917	27540	10000	37540	-

Dans une médina présentant une offre nulle en logements pour des étrangers (ils représentent plus du quart de la population totale en 1917), la conséquence immédiate est une très forte spéculation sur les sols. Dans ce climat d'urgence, les premières constructions destinées aux européens vont s'installer le long de la côte entre Bab El Alou et la première caserne militaire (le camp Garnier) située à 1,5 km environ à l'Ouest de la médina. Puis la ville européenne va franchir l'enceinte almohade et venir s'accoler



Boulevard Laâlou avant sont aménagement



Boulevard Laâlou réaménagé

à la face nord de la médina. Le boulevard El Alou est tracé à l'intérieur de l'enceinte et reçoit différents équipements : Théâtre de l'Apollo, brasseries, hôtels, restaurants, hôtel du Général commandant les troupes, bureaux de la région civile, chambre d'agriculture, chambre de commerce, bureau central des postes, etc. Il permet un accès aisé au Bouregreg (traversée vers le Nord du Maroc) et a donc une valeur stratégique. Ainsi, dans les toutes premières années du Protectorat, à l'intérieur de l'enceinte almohade, la ville européenne vient s'adosser au tissu traditionnel. Le quartier né de cette fusion prend le nom de l'Oubira (l'Opéra).

En 1913 et 1914, Lyautey fait appel successivement à Jean-Claude N. Forestier et à Henri Prost pour imaginer et projeter le développement de la nouvelle capitale du pays. Le premier plan d'aménagement de Rabat qui va donner naissance à une ville nouvelle aux qualités remarquables est ainsi né.

4. Rabat, une figure symbolique

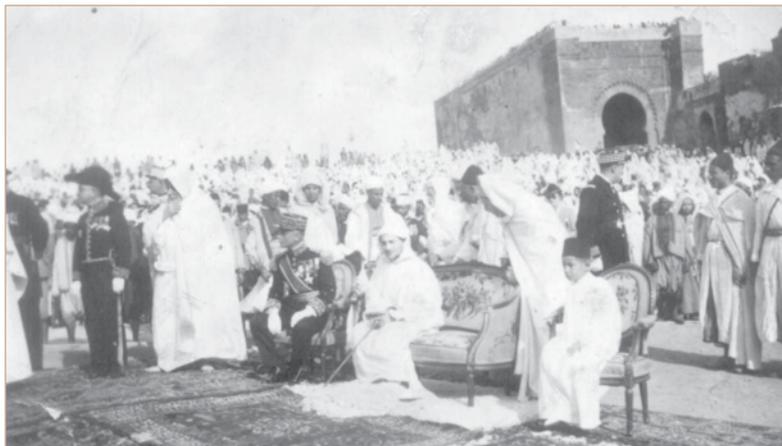
Prenant le contre-pied des coups partis, Prost choisit de développer la ville au sud de la médina à l'intérieur de l'enceinte almohade, sur le site même où Yaâqoub El Mansour avait projeté, sept siècles plus tôt, la création d'une grande ville. Les nouveaux tissus ne s'installent pas dans un no man's land ; ils vont occuper l'espace à forte charge historique compris entre la médina au Nord, le Palais impérial au Sud et la Mosquée Hassan à l'Est. Aucun hinterland n'est épargné, la muraille andalouse est préservée, mais la nouvelle ville s'installe immédiatement à proximité de l'ancienne. A cet égard il est important de noter qu'à l'occasion du plan d'Anvers, en France, quatre ans plus tôt, Prost a également proposé de maintenir en partie les fortifications et le canal séparant le centre ancien des extensions de la ville, avec la volonté de garder à chaque tissu une identité forte.

Le centre urbain est disposé autour d'un axe principal, l'avenue du Makhzen (actuel Boulevard Mohamed V), entre Bab Tben et Jamaâ Es-Souna. Cet axe pratiquement terminé en 1927 est organisé en deux séquences, la première étroite à caractère



vue aérienne sur l'axe de la gare Féroviare(Rabat)

commercial, créant une transition depuis la médina, la seconde plus large et monumentale recevant les principaux équipements à caractère central - la Poste dont la réalisation est terminée en 1918, la Gare ferroviaire, le Tribunal, la Trésorerie, la Banque du Maroc, des hôtels, etc. L'axe se prolonge jusqu'au Bab Zaër et divise le territoire intramuros en deux : à droite le Palais impérial dans le quartier fermé de Touarga ; à gauche le quartier de la Résidence générale du Protectorat français. Cette partition bicéphale du nouvel espace urbain que l'on soulignera davantage plus loin (cf. 3. Justification de l'inscription) donne une image symbolique forte de la politique globale du Protectorat : d'un côté, le Palais impérial et la Mosquée Es-Sounna, de l'autre la Résidence générale dominant les bâtiments abritant les services du Protectorat (Directions de l'Agriculture, des Finances, des Travaux Publics, des Transports, de la Santé, des Domaines, des Affaires civiles, des Affaires chérifiennes, etc.) et, plus bas, la Cathédrale Saint-Pierre.



Place Lghzel : Le Sultan en présence du Résident général lors d'une cérémonie officielle

Autour de l'axe prenant son départ dans la médina et se prolongeant par l'avenue du Makhzen, un équilibre est ainsi instauré entre le pouvoir chérifien et celui du Protectorat. La Résidence apparaît, néanmoins, comme un lieu dominant, une extrémité située sur un sommet. Le lieu de sa construction a été choisi par Lyautey lui-même. De ses fenêtres, il peut chaque matin contempler et méditer sur tout ce qui compte dans l'histoire de la ville : le Palais, la médina de Rabat avec sa muraille andalouse, la Qasba des Oudaïa, la Mosquée Hassan (la hauteur des constructions autour de sa tour a été limitée), du côté opposé, la Nécropole mérinide du Chellah et, plus loin sur l'autre rive du Bouregreg, la médina de Salé. D'une certaine manière, Lyautey donne l'impression qu'il veut s'inscrire dans l'histoire de la cité dont il peut surveiller, à son aise, des baies de la Résidence, la croissance à l'œuvre.

Rabat apparaît ainsi comme un exemple éminent d'urbanisme projetant sur le territoire une image symbolique forte, illustrant le subtil rapport de pouvoir institué par le Protectorat, entre équilibre apparent et domination de fait.



Vue aérienne sur la résidence générale et Dar El Makhzen
Au premier plan, le rempart almohade



Rabat en chantier, les années 1920 Fonds Prost

5. Rabat, le zonage à l'œuvre 20 ans avant la Charte d'Athènes

L'analyse du plan de Rabat montre l'organisation de la ville en zones aux vocations particulières. Le centre de la nouvelle cité, regroupant l'ensemble des équipements utiles au fonctionnement de l'agglomération, est situé entre la Médina et la Mosquée Es-Sounna. Au-delà de la mosquée, on pénètre dans le territoire du politique. Le Palais royal y fait face au quartier administratif des services du Protectorat. Cette zone très spécialisée est conçue par Lyautey comme une « usine de travail » bien longtemps avant le fameux « machine à habiter » de Le Corbusier, marque du mouvement fonctionnaliste.

Dans L'œuvre d'Henri Prost. Architecture et urbanisme (1960), J. Marrast cite Lyautey : « Il importe, disait-il, que toute personne, colon, officier, commerçant ou homme d'affaire, etc., ayant à fréquenter ces services, puisse obtenir les renseignements qui lui sont nécessaires, dans le minimum de temps avec le minimum de déplacement. Il faut aussi que ces services soient en relation continuelle entre eux, que des facilités de communication réduisent au minimum les cloisons étanches ; une entrevue de quelques minutes vaut mieux que de volumineux et inutiles rapports. Enfin, il est nécessaire que

chacun de ces services soit conçu sur un plan à tiroir, c'est-à-dire que partant d'une tête qui est l'enseigne de la maison, il y ait en arrière le terrain voulu pour permettre aux constructions de se développer ultérieurement selon les nécessités. Cette usine de travail, vous la disposerez de manière à éviter la caserne. Elle doit être souriante, accueillante ; le travail considérable demandé à ceux qui l'occupent doit être allégé par un séjour quotidien dans un cadre agréable. Pas d'énormes constructions, mais le plus possible des pavillons noyés dans la verdure, commodément reliés par des galeries ou pergolas». Le propos est éloquent : efficacité, durabilité, confort et agrément des usagers sont réclamés par Lyautey pour améliorer le fonctionnement de « la machine administrative ». Ce quartier conçu il y'a un siècle continue à être le cœur de l'administration marocaine.



Le quartier des ministères au début du XXe siècle



Vue sur Rabat depuis la Résidence générale du Protectorat



Vue sur la résidence générale



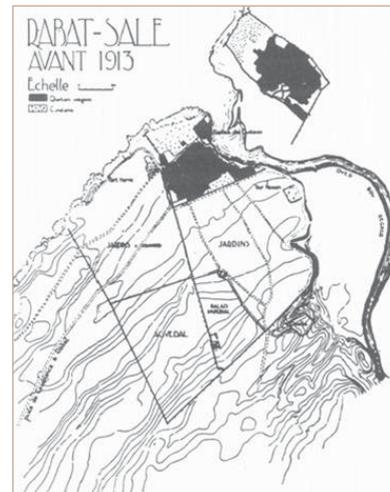
Le quartier des ministères

Les zones d'habitat sont délimitées et séparées en trois types distincts : les quartiers d'habitation et de commerce pouvant comprendre des immeubles, des quartiers de plaisance constitués de petites villas noyées dans la verdure. Même si la population autochtone peut s'installer dans ces quartiers résidentiels nouveaux, une extension destinée à la population marocaine musulmane, le quartier Habous à Diour Jamaâ, sera réalisé dans les années 1930 sur le modèle de la médina.

Au-delà du Palais royal, à l'extérieur de la muraille almohade, est esquissée une zone universitaire et de loisir. Très rapidement y seront réalisés l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (plus tard siège de la première université marocaine, l'Université Mohamed V) et le Jardin d'Essais. Une gare ferroviaire de marchandises est édifiée extramuros (actuelle Gare de l'Agdal) et la zone industrielle installée à proximité. Le chemin de fer se prolonge en souterrain vers la Gare de Rabat-ville et vers Salé et le Nord, traversant le Bouregreg sur un pont. La réalisation du plan de Rabat est rendue possible par l'adoption d'une série de lois et la mise en place de services spécialisés très fortement liées au Résident général.



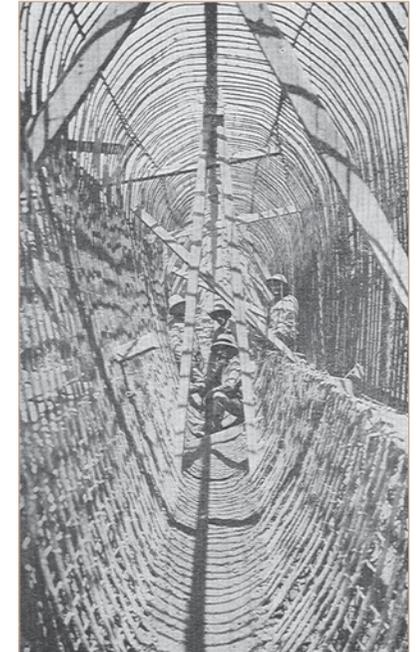
Vue sur une rue du quartier Habous de Diour Jamaâ



Plan de Rabat en 1913

6. Rabat, hygiénisme et cité jardin

La ville nouvelle de Rabat naît dans le climat d'effervescence qui entoure en France l'hygiénisme, notamment autour des travaux de la Section d'Hygiène Rural et Urbaine (SHRU) du Musée Social. Les débats mettent en avant l'intérêt pour les espaces naturels, qu'il faut parfois protéger, et l'importance de constituer des réserves foncières à l'intérieur et autour des villes. Jean Claude N. Forestier, membre fondateur de la SRHU, propose, dans son traité *Grandes villes et systèmes de parcs* (1908), que chaque agglomération dispose d'un programme, d'un plan et de projets organisant, dans le cadre de son expansion, la création de parcs urbains d'échelles variées allant de grandes réserves naturelles jusqu'à la création d'avenues-promenades. Les villes doivent s'organiser en trames vertes, ouvertes à l'évolution, reliant les parcs entre eux et organisant la cité en secteurs. Le courant hygiéniste prône également l'assainissement général des villes et le nécessaire branchement des constructions aux systèmes d'égouts. Les débats au sein de la SHRU (dont Henri Prost est un membre actif) portent, par ailleurs, sur la possibilité d'imposer des largeurs minimales pour les voies, la dimension des fenêtres, les volumes d'air à l'intérieur des pièces d'habitation et sur l'importance de la ventilation.



Construction en ciment armé de l'égout collecteur de Rabat

L'ensemble de ces idées va être mis en œuvre à Rabat. Jean Claude N. Forestier y arrive dès 1913 et fait de nombreuses propositions pour la ville. Il esquisse le Jardin d'Essais et le Jardin du Belvédère et propose des avenues-promenades notamment l'avenue de la Victoire et l'avenue du Tour de ville reliant le quartier de l'Agdal au palais royal et

à la Tour de la Mosquée Hassan en surplombant dans sa dernière partie la vallée du Bouregreg. Il fait par ailleurs de nombreuses propositions sur l'aménagement de la ville et la constitution de réserves foncières destinées à son déploiement ultérieur.



Vue sur l'avenue-promenade de la victoire

Les idées hygiénistes vont être mises en œuvre par le règlement de voiries et d'hygiène de la ville qui prévoit notamment des dispositions relatives, d'une part au rapport entre largeur des voies, largeur des cours et hauteur des bâtiments et d'autre part à la dimension des fenêtres, à la profondeur des pièces et aux systèmes de ventilation. L'assainissement et l'eau potable sont généralisés à tous les lotissements nouveaux. Des travaux de mise à l'égout sont également réalisés dans la Médina et la Qasba des Ouadaïa et l'ensemble des maisons traditionnelles est rattaché au système.

Rabat apparaît ainsi comme un exemple éminent où l'ensemble des dispositions relatives à la prise en considération de la nature et de l'hygiène sont conçus au départ du projet et mises en œuvre simultanément.



Vue sur l'avenue-promenade de la victoire

7. Rabat, art urbain et ville-réseau

Au début du XXe siècle, les réflexions sur la ville montrent clairement que la « cité fermée » est révolue et que les villes doivent être pensées comme des « trames ouvertes » à un développement continu. Dans ce contexte, l'art urbain moribond devait être remplacé par la science des réseaux. Rabat, pensée au cours des années 1910, peut cependant être considéré comme une synthèse remarquable de ces deux préoccupations.

L'importance des réseaux est attestée par l'implantation de la gare de chemin de fer au cœur de la ville nouvelle. La voie ferrée relie le Nord au Sud du Maroc et traverse une partie de la ville en souterrain. La place de la gare est emblématique de l'importance accordée à cet équipement. Sans « façade » lui faisant face elle est conçue comme un vaste giratoire.



Vue aérienne sur l'axe de la gare ferroviaire



Vue aérienne sur la place d'El joulane



Vue aérienne sur le centre ville de la ville nouvelle

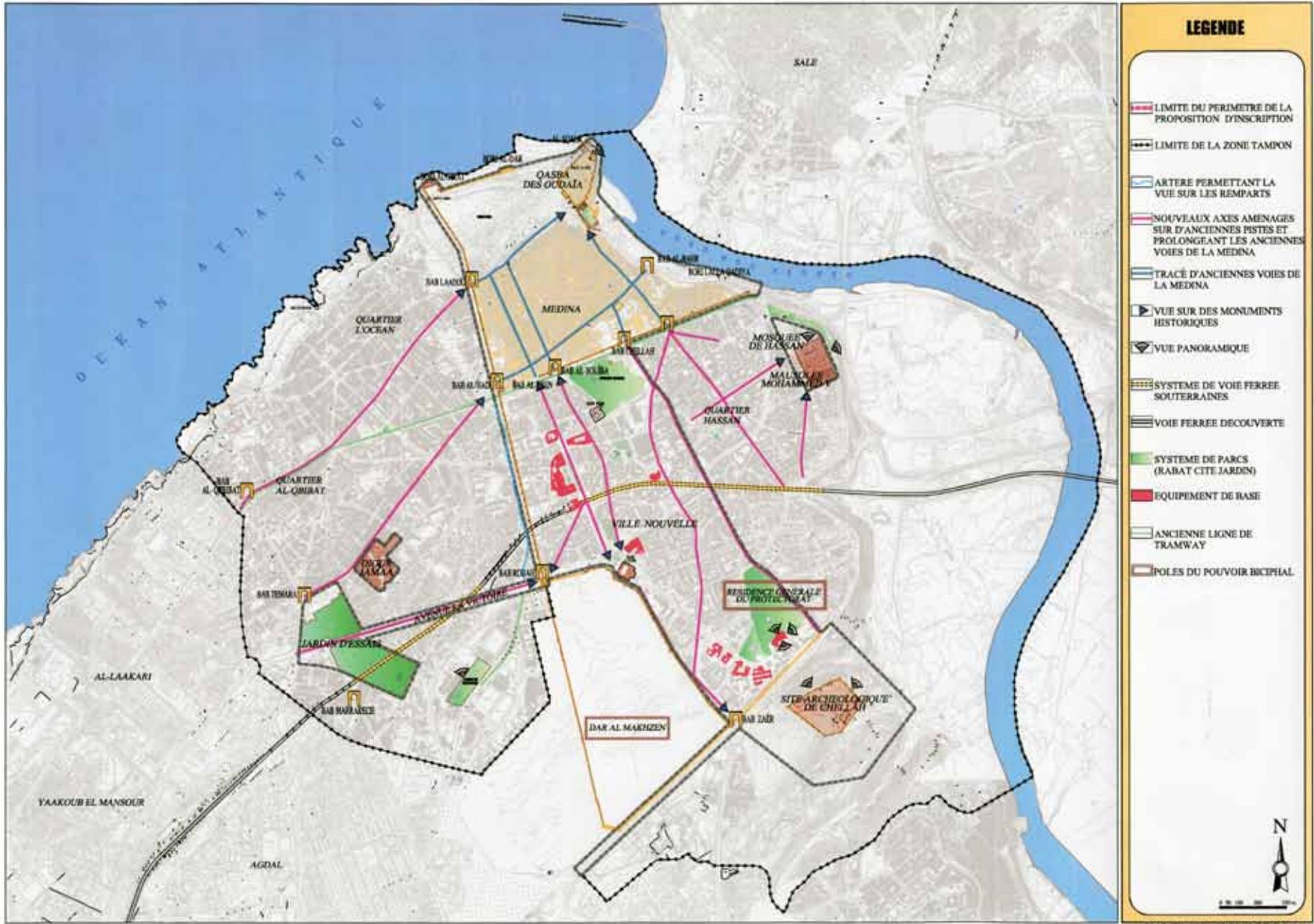
Onze voies desservant toutes les directions de la ville viennent se croiser devant le bâtiment, la voie ferrée constituant la douzième voie. Le tracé très hiérarchisé de la voirie (rocares, pénétrantes, axes principaux, rues secondaires et tertiaires) indique le même intérêt pour « le fonctionnement de la cité ». C'est la première fois à l'échelle d'une ville nouvelle, dans les territoires sous domination française, que les réseaux sont installés en bloc. Assainissement, eau potable, électricité et éclairage public sont réalisés en même temps que les voies préfigurant pour cette partie du monde les villes qui seront réalisées ultérieurement.

Mais pour Henri Prost, l'urbanisme de la ville ne peut pas seulement consister à créer un plan de circulation largement dimensionné ; il doit également répartir régulièrement les parcs et les jardins et placer les édifices publics aux endroits les mieux appropriés pour les besoins de la population. Il doit par ailleurs maîtriser la forme du parcellaire telle qu'elle résulte du tracé des voies secondaires. C'est le terrain à bâtir, le lot, qui est le module essentiel qui détermine la forme des constructions et leur salubrité. C'est ce module et son rapport avec le bloc bâti (l'îlot) qui va déterminer ce que l'on voit dans la ville, les façades de l'espace public et leurs richesses architecturales éventuelles.

C'est donc à un urbanisme maîtrisant les échelles, des grands axes de circulation aux ruelles et de celles-ci aux règles de disposition des constructions sur une voie ou autour d'une cour, aux règles du prospect, à la création des galeries urbaines ou encore aux rythmes des encorbellements animant les façades et aux ordonnancements que se consacre Prost et son équipe d'architectes-urbanistes. Deux exemples peuvent illustrer cette maîtrise du dessin urbain superposant les échelles allant du tracé de la voirie principale, ici le Boulevard Mohammed V, aux dispositifs d'occupation des lots.

a - La partie basse du Boulevard Mohammed V comprise entre la Medina et la Poste :

Elle est essentiellement constituée d'immeubles de rapport construits à des moments différents par des promoteurs privés. L'espace public est délimité par 5 îlots dont un de forme carrée et d'environ 100 mètres de côté. Le tracé des rues limitrophes combiné



LEGENDE

- LIMITE DU PERIMETRE DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
- LIMITE DE LA ZONE TAMPON
- ARTERE PERMETTANT LA VUE SUR LES REMPARTS
- NOUVEAUX AXES AMENAGES SUR D'ANCIENNES PISTES ET PROLONGEANT LES ANCIENNES VOIES DE LA MEDINA
- TRACÉ D'ANCIENNES VOIES DE LA MEDINA
- VUE SUR DES MONUMENTS HISTORIQUES
- VUE PANORAMIQUE
- SYSTEME DE VOIE FERREE SOUTERRAINES
- VOIE FERREE DECOUVERTE
- SYSTEME DE PARCS (RABAT CITE JARDIN)
- EQUIPEMENT DE BASE
- ANCIENNE LIGNE DE TRAMWAY
- POLES DU POUVOIR BICIPAL



0 100 200 300 400 500

au découpage parcellaire a permis d'obtenir des immeubles ouverts sur la rue et pour certains se déployant à l'intérieur autour de cours respectant les règles du prospect (distance entre bâtiments égale à la hauteur des constructions), assurant l'hygiène et l'ensoleillement. L'espace public créé allie une très grande richesse, obtenue par le travail des architectes, différents d'un immeuble à un autre, à une cohérence remarquable résultant de l'alignement des hauteurs, du rythme assuré par les encorbellements et de la continuité de l'espace sous portiques. Quelques galeries perpendiculaires à la voie permettent parfois d'accéder au cœur des îlots.



Vue boulevard Mohammed V

b - La partie du Boulevard Mohammed V allant de la poste à la gare centrale :

En contraste avec la séquence précédente, cette partie du boulevard dégage une vraie monumentalité. Le choix de réaliser deux ruelles pour délimiter l'îlot abritant l'hôtel Balima contribue à la mise en scène. La face Est du Boulevard est ainsi partagée en trois blocs. Le premier et le troisième, abritant des immeubles de rapport, sont disposés de façon parfaitement symétrique par rapport à l'îlot central.



Boulevard Mohammed V, vue sur les arcades

Le boulevard est ample. Un terre-plein central comprenant deux rangées de hauts palmiers et trois allées invite à la déambulation et permet d'avoir le recul nécessaire pour s'imprégner de l'ordonnement des façades. Le recul de l'hôtel Balima et le recul simultané du Tribunal crée un vaste espace, à la morphologie de place, axé, à travers la fenêtre ménagée sous le bâtiment de l'hôtel, sur la Tour de la Mosquée Hassan.

La maîtrise des hauteurs, l'ordonnement discret sans geste spectaculaire, la sobriété de l'architecture, les confortables galeries, les aménagements du terre-plein central et la terrasse de Balima font de ce centre de la ville un espace public à la fois convivial et de représentation.



Vue panoramique sur le boulevard Mohammed V

8. Rabat, respect et «surfiguration» de la ville traditionnelle et des monuments des périodes antérieures

Lyautey postule que la médina et la ville nouvelle appartiennent à «deux ordres de villes» - organisation physique, mode de vie, forme d'urbanité- différents et tous deux respectables. Considérant que les médinas étaient en danger, il va réaffirmer régulièrement sa volonté de «toucher le moins possible aux villes indigènes». A Rabat, Prost met en œuvre cette volonté avec une intelligence et une sensibilité exceptionnelles faisant de la Médina le cœur de la nouvelle ville et des monuments du site des figures emblématiques de la nouvelle capitale.

Les principales voies organisant le nouveau centre vont être tracées dans le prolongement des axes Nord Sud de la ville historique : El Gza débouche sur le Boulevard Mohammed V (ancienne avenue du Makhzen), Sidi Fatah sur l'avenue Allal Ben Abdellah. Le passage d'un tissu à l'autre se fait sans interruption.

La principale artère de la ville, avenue du Makhzen, est axée sur la Mosquée Es-Sounna. Toutes les portes comprises sur les deux murailles andalouses et almohades sont mises en perspective, magnifiées par le nouveau tracé urbain. Les voies longeant la muraille sont dessinées à distance pour ouvrir aux utilisateurs de véhicules, l'angle de vue sur ces ouvrages et leur permettre de contempler l'alignement des tours et des murs.

De la Résidence, sont ouvertes des vues exceptionnelles sur les Médinas de Rabat et de Salé, la Qasba des Oudaïa, la Tour Hassan, et le Chellah. Pour assurer la permanence de ces vues, un jardin, le triangle de vue est dessiné à côté du rempart andalou et permet de dégager, de façon pérenne, le panorama sur la Médina. La zone autour de la Tour Hassan fait l'objet d'une servitude non altius tollendi qui permet, là également, de s'assurer du paysage. D'autres vues sont ouvertes du Jardin du Belvédère sur la Muraille almohade et de l'esplanade de la Mosquée Hassan sur la médina de Salé.



Boulevard Mohammed V, vue sur les arcades

L'ensemble des équipements significatifs des périodes antérieures - murailles, portes, mosquées, médersas, palais, bâtiments remarquables - sont classés monuments historiques ; ce qui, en soumettant toute transformation à l'avis obligatoire des services chargés des monuments historiques, les préserve de toute intervention intempestive. Pour sauvegarder le tissu intérieur de la médina, les autorités adoptent un règlement pour sa protection artistique imposant des servitudes d'aspect et prévoyant que les éléments d'architecture qui contribuent à l'aspect des façades doivent être maintenus ou restaurés sous le contrôle de l'administration des monuments historiques.

L'hommage rendu aux médinas va aboutir à l'émergence d'une architecture marocaine officielle faite de sobriété extérieure, différente des pratiques en cours dans d'autres pays de la région. Rabat peut être considérée comme un exemple éminent d'un urbanisme, en territoire sous Protectorat, rendant hommage aux réalisations de la civilisation en place.

9. Les instruments de l'urbanisme

L'œuvre entreprise à Rabat est rendue possible par l'adoption d'un bloc de lois opérationnelles, quelques années avant la France, et la mise en place de services spécialisés.

a. Les textes :

- Dahir du 12 Août 1913 sur l'immatriculation foncière destiné à garantir la sécurité de la propriété et à en assurer les transactions en faisant enregistrer les titres par un service spécialisé " le service de la conservation de la propriété foncière" ;
- Dahir du 13 Février 1914 sur la conservation des monuments historiques, des inscriptions et des objets d'art et d'antiquité. Ce texte permet le classement des immeubles présentant un intérêt particulier pour l'art ou pour l'histoire du Maroc, les inscriptions et les objets d'art et d'antiquité, les lieux entourant les monuments et enfin les sites et les monuments naturels, l'arrêté de classement précisant, quand il s'agit de territoires, l'étendue des zones classées et les servitudes auxquelles elles sont soumises;
- Dahir du 16 Avril 1914 sur les servitudes d'alignement, les plans d'aménagement et d'extension qui donne une assise juridique aux plans d'urbanisme. Le texte précise le principe de l'alignement des voies (redressement, élargissement ou création de nouvelles voies). Les plans d'aménagement et d'extension pourront indiquer outre le tracé de la voirie principale, la délimitation d'un zonage fonctionnel, l'indication des terrains à réserver aux équipements et aux parcs et jardins ainsi que les servitudes relatives à l'hygiène et à l'esthétique. Pour tout projet, une autorisation préalable est nécessaire et les lotissements doivent obligatoirement être reliés aux réseaux d'égout et d'eau potable ;
- Dahir du 31 Août 1914 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique qui permet à l'Etat, à travers une déclaration d'utilité publique, de geler pour une période de 2

ans renouvelable, l'emploi ou le prix d'un terrain (prix fixé par le président du tribunal de première instance sur la base de l'estimation faite au moment de la déclaration) en attendant de prendre un arrêté de cessibilité. Ce texte permet de lutter contre la spéculation sur des terrains dont l'importance est déclarée ;

- Dahir du 17 Novembre 1917 sur les associations syndicales de propriétaires urbains permettant le remembrement de parcelles à l'intérieur de périmètres définis et la contribution des propriétaires à l'ouverture des rues en vue de faciliter la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- Circulaire résidentielle du 3 Juillet 1916 portant règlement de voirie type et précisant notamment la forme des dossiers en autorisation de construire, les règles relatives à la structure du bâtiment, aux clôtures de terrains et aux façades, aux dispositions intérieurs du logement et à l'hygiène. Chaque municipalité est invitée à adopter sur la base de ce règlement type son propre document qui peut comprendre des dispositions complémentaires.

b. Les services :

- Le Service directeur des plans de villes est créé en 1913. Il est constitué d'un organe directeur et d'un service d'exécution chargés d'établir et de suivre l'exécution des plans d'aménagement des villes, les principales décisions dans ce domaine se prenant dans le cadre de réunions périodiques se tenant à la résidence générale ;
- Le Service spécial d'architecture créé en 1916. Il est chargé de garantir la qualité des projets de tous les bâtiments publics et devait notamment prendre en charge la réalisation du complexe administratif de Rabat et de la Résidence générale. Ces deux services sont dirigés par Henri Prost jusqu'à son départ du Maroc en 1923.
- Le Service des antiquités, des beaux arts et des monuments historiques. Il est créé en Novembre 1912 (avant la création du service des plans de ville) et est chargé d'organiser la protection des manifestations de l'art, de l'architecture et des formes urbaines traditionnelles. Ce service sera chargé à partir de 1924 d'instruire les demandes d'autorisation de construire des bâtiments publics ou à usage du public. Il prendra un nombre important de mesures tendant à renforcer l'unité d'aspect de la ville moderne (par exemple il interdira toute toiture en pente comportant des tuiles rouges).



Les formes urbaines générées et les dispositifs juridiques et administratifs qui les ont permises vont constituer pour les urbanistes français organisés au sein de la Société Française des Urbanistes (SFU) et pour les membres de la Section d'Hygiène Urbaine et Rurale du Musée Social un modèle et des références constamment cités jusqu'avant la deuxième guerre mondiale. Dans son ouvrage *Projection coloniale et ville rationalisée*. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France, 1900-1931 (1997), Hélène Vacher parle de « l'Ecole marocaine d'urbanisme » et montre l'importance de cette expérience dans la constitution de la discipline de l'urbanisme. « En effet, c'est initialement au Maroc que furent mises en place à partir de 1914 les méthodes et les techniques d'aménagement qui ne sont diffusées que pendant l'entre-deux-guerres dans d'autres dominations françaises et en métropole. Sans vouloir inférer que d'autres pôles d'aménagement urbain, dans l'ensemble de l'espace impérial français, n'aient pu participer à cette constitution, nous avons toutefois observé qu'ils étaient la plupart du temps rattachés, d'une façon ou d'une autre aux travaux de l'école marocaine ». L'auteur montre comment des revues telles que *La vie urbaine et Urbanisme* et des établissements d'enseignement supérieurs notamment l'Ecole Spéciale d'Architecture - dont Henri Prost est le directeur de 1929 à 1959, et l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris vont, en s'appuyant principalement sur l'œuvre réalisée au Maroc, diffuser et enseigner les premières leçons de l'aménagement urbain.

10. Conclusion :

La ville nouvelle de Rabat, conçue pour abriter une capitale moderne, donne corps, met en chaire, au début du XXe siècle, les doctrines avant-gardistes d'une discipline naissante : l'urbanisme. Cités jardins, hygiénisme, fonctionnalisme, art urbain et science des réseaux sont mis en œuvre de façon complémentaire et cohérente. La ville apparaît également comme une représentation symbolique particulièrement frappante du pouvoir politique en régime de Protectorat. Les règles urbaines mises en œuvre protègent et organisent les rapports avec les tissus et monuments des périodes antérieures - recul, servitude de hauteur, vue en perspectives, « axialisation ». L'ensemble de l'action s'est appuyé sur un ensemble complémentaire de textes adoptés dans l'urgence et permettant d'agir efficacement ainsi que de services administratifs veillant à la mise en œuvre des projets et au respect des procédures.



II.1.2. Une architecture métissée

1. Courants et styles architecturaux

L'architecture du début du XXe siècle au Maroc a été conçue selon une logique qui consiste à donner des repères culturels et symboliques qui diffèrent de ceux de la culture marocaine, incarnés dans les médinas, mais sans toutefois s'en détacher complètement. C'est un processus ponctué par une série de productions architecturales discordantes, on y trouve de belles cités, des quartiers des autochtones, des quartiers pour les ouvriers et des villas. Les années 1920 constituent l'apogée de l'art-déco. Elles révèlent aussi le tâtonnement d'un art décoratif qui se cherche à la faveur de techniques et de matériaux nouveaux (armatures de fer, béton armé, ciments) offrant des libertés d'expression que les anciens styles contiennent encore. Les immeubles des années 1920-30 portent encore des influences multiples (avec un corps central et des balcons, une loggia en forme d'attique aux chapiteaux composites, cela ressemble au néo-baroque d'Italie du Nord). L'art décoratif qui prend naissance en 1925 sculpte les façades qu'offre le ciment et utilise tous les matériaux à des fins décoratives (bois, faïence, fer, verre) composant un ensemble cohérent.

La ville de Rabat dégage une découverte progressive des perspectives des sites et des bâtiments. Ces composantes reflètent le mariage des traits architecturaux occidentaux et musulmans. A ces constructions très soignées, s'ajoute une recherche ornementale singulière pour chaque bâtiment ou maison. Il s'agit d'une personnalisation de l'architecture qu'on ponctue d'une ornementation traditionnelle. Cette conception a produit un environnement chaleureux. Le centre ville synthétise les différents styles architecturaux qui se définissent par la forme, les proportions, les dispositions des parties saillantes de l'édifice : colonnes, pilastres, chapiteaux et entablements. L'architecture du XXe siècle a permis la constitution d'un répertoire de formes et d'espaces d'une richesse remarquable allant de l'architecture culturaliste de prestige et de pouvoir, à l'habitat du plus grand nombre.



Vue sur l'axe principal de la ville nouvelle

A Rabat, la majorité des bâtiments construits sur l'avenue du Makhzen (actuel Boulevard Mohammed V), est marqué par l'architecture du pouvoir caractérisé par le style néo-mauresque, mais le style art-déco reste le plus dominant. L'architecture de la première moitié du XXe siècle est caractérisée par une variation des styles en fonction des événements politiques et des courants architecturaux. Elle a donné naissance à :

- des immeubles offrant des façades au décor urbain et leurs intérieurs au plaisir de la vie ;
- des étages captant le soleil et proposant une alternative à la médina compacte et repliée sur elle-même ;
- une juxtaposition de formes complexes et création d'un art savant et homogène ;
- une recherche de conciliation du passé et du présent par les éléments de décor.

Entre 1920 et 1930, la maîtrise du développement de la capitale permet la construction du Palais de justice, de la Banque du Maroc, de la Gare centrale et de la Poste. Conçus par autant de raffinement, par différents architectes comme A. Laforgue et A. Marchisio dans le cadre de la loi réglementant les hauteurs, « ces édifices conservent l'esprit de l'esthétique et de la programmation d'espaces urbains ouverts définis par le service de Prost. Ils offrent une image volumétrique - moins fragmentaire qu'à Casablanca - de la conception européenne d'une « fabrique urbaine » moderne et civilisée. » (Brian Taylor, « Discontinuité planifiée des villes coloniales modernes du Maroc », in Revue Lotus international, n° 26, 1980). De la fusion et de la symbiose des courants architecturaux durant le Protectorat, a résulté la coexistence de plusieurs styles au sein de la nouvelle capitale :

a. Le style néo-mauresque ou néo-traditionnel

Dit aussi « arabisance », il est caractérisé par l'empreinte du style arabo-musulman où prédomine la tradition marocaine. Ce style a pris naissance au tournant du XIXe siècle et pendant le XXe siècle dans le cadre général de la politique architecturale et urbaine menée en Afrique du Nord entre 1830 et 1930. Les facteurs qui ont influencé l'apparition



La Banque du Maroc style néo-mauresque

de ce mouvement sont divers, la constitution de l'urbanisme comme discipline autonome en 1910 et le développement d'une architecture régionaliste où l'arabisance avait sa place ; mais aussi les questions politiques, techniques et artistiques posées par les villes, ont contribué au développement de cette réflexion, sans oublier le rôle de Lyautey dans la constitution de l'architecture et de l'urbanisme au premier rang des préoccupations de l'administration coloniale, qui admirait la grandeur romaine, la sobriété de l'architecture maghrébine, le charme des villes marocaines. C'est ainsi que Lyautey considérait cette architecture et il en dit : « Il y a un point, notamment, dont nous nous faisons quelque honneur. C'est de nous être attaché à l'une des meilleures caractéristiques de

la construction arabe, la sobriété extérieure [...] La construction arabe met son point d'honneur à ne se manifester à l'extérieur que par la ligne, la simplicité des contours et des façades. » (Lyautey, Paroles d'action (1900-1926), 1938).

Les éléments décoratifs sont surtout utilisés pour souligner la sobriété des volumes. Ils sont issus d'un répertoire traditionnellement réservé à l'espace intérieur des édifices. Les détails architecturaux extérieurs constituent la manifestation de ce courant d'arabisation très présent dans le centre de Rabat. Il s'agit d'une transposition d'éléments architecturaux européens dans un registre stylistique marocain et d'une adaptation à des fonctions nouvelles. Le style néo-mauresque est utilisé sous différentes variantes. Les premières réalisations des architectes français donnaient beaucoup plus d'importance au décor et à la monumentalité par :

- l'utilisation des arcs en plein cintre ou d'arcs brisés dans les fenêtres, les portes et les rangées d'arcades ;
- l'encadrement des fenêtres par des motifs traditionnels et des corniches surmontés de tuiles vertes ;
- la profusion du décor et de l'ornementation sous forme de sculptures sur plâtre ou de panneaux de zelliges polychromes ;
- l'utilisation des loggias à balustrades, des claustras à verre de couleurs et des moucharabiehs.

b. Le style néo-classique :

Ce style a précédé le néoclassicisme de la moitié du XVIII^e siècle et du début du XIX^e. Il a été introduit au Maroc avant 1914 et se perpétuera jusqu'aux années 1930. Ce style se caractérise par une passion pour l'ordre et les compositions classiques ainsi que les formes et les symboles de l'antiquité gréco-romaines (colonnes, portiques, frontons). Ici, il affectionne l'utilisation de sculpture d'angelots, de fruits ou de fleurs, de têtes de lions ou de coquillages, etc.



Batiment aux angelots style néo-mauresque

c. L'art nouveau :

Profitant de certains apports de la civilisation industrielle dans l'ordre des programmes ou dans celui des techniques, un nouvel ordre avait pris naissance en France, celui de l'art nouveau ou le style de 1900. Il s'affirme comme un art antihistorique ennemi du pastiche et par cette volonté de rupture avec le passé, il joue un rôle important dans l'introduction de formes modernes. Le style de 1900 donne naissance à des formes marquées par certaines influences telles que l'art gothique sous sa forme flamboyante ; il se trouve dans un système décoratif où les courbes, les contre-courbes et les sinuosités

apparaissent. Cet art nouveau est également marqué par l'influence d'un naturalisme végétal, la plante, particulièrement la fleur qui y est abondante.



Un des rares bâtiment illustrant le style l'art nouveau

d. Le style Art Déco :

C'est un mouvement artistique extrêmement influent, surtout en architecture. Il a fait son apparition au Maroc vers les années 1930 et s'est perpétué jusqu'au début des années 1940. C'est un style tourné vers des formes épurées et essentiellement géométriques,



remplaçant la courbure par l'angle droit. Les volumes sont parallélépipédiques, aux angles vifs, ou arrondis ou à pans coupés ; le cercle et l'octogone sont également appréciés, la mouluration est rare. Ce style se caractérise à Rabat par :

- Une simplicité des formes ;
- Une géométrisation du décor ;
- Un jeu de lignes parallèles, d'hexagones, de triangles et de losanges ;
- Une animation de façade par une série de saillants et de rentrants, aux verticales bien marquées et soulignées par des jeux parallèles ;

- Des balcons et loggias où ferronneries à la souplesse ondulante sont juxtaposées aux lignes droites formant des faisceaux dans le décor de ciment des façades ;
- Des panneaux décoratifs de pignons d'angles ;
- Un décor géométrique ou floral sculpté distribué en frise ou en panneaux, exécutés en stuc, et parfois remplacé par la mosaïque colorée ;
- La façade est rythmée par des avancées en tours carrées, surmontées de toits plats et débordants.

e. Le style moderne :

Appelé aussi style international, c'est un courant en architecture qui s'est épanoui entre les années 1920 et la fin des années 1980 dans le monde entier. Ce courant est issu d'un mouvement moderne. Style neuf et formel, il est dicté par les propriétés du béton et par un goût de la sobriété. L'on y note aussi l'influence incontestable de Le Corbusier. Sa caractéristique principale consiste à construire des bâtiments en rupture totale avec les traditions du passé et mettant en valeur les volumes par des surfaces extérieures lisses, régulières et sans ornementation. Ce style se caractérise par :

- Des façades dénudées.
- Un jeu de plein et de creux.
- Un travail de volume.

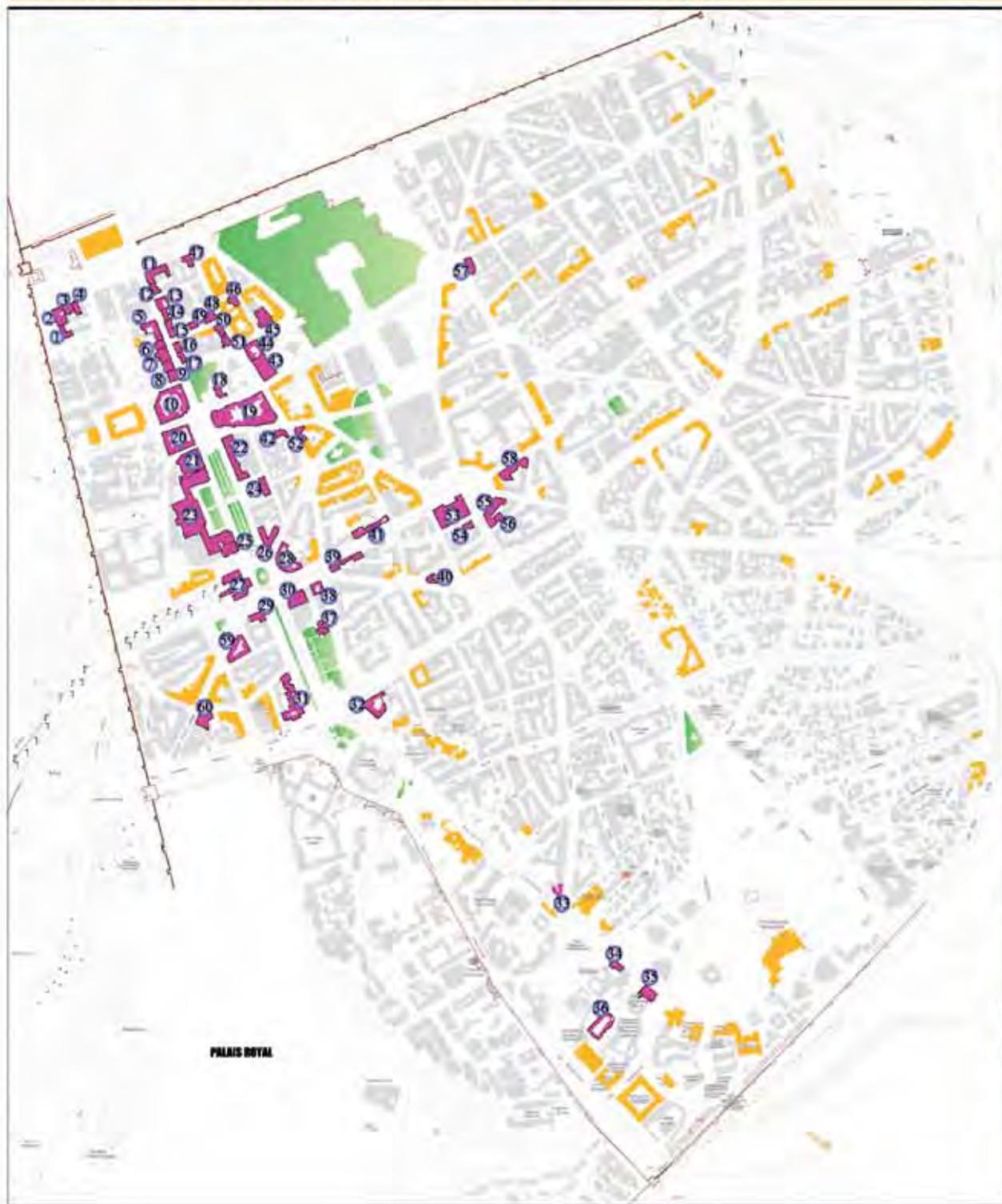
A cet effort urbanistique et architectural initié par Prost sous l'impulsion de Lyautey, ont contribué des équipes d'architectes, d'urbanistes, d'aménagistes et de paysagistes dont Albert Laprade, Adrien Laforgue, Marius Boyer, Joseph Marrast, entre autres. La tradition architecturale de la Médina de Rabat a ébloui les architectes-urbanistes français par sa beauté et son authenticité. Ses composantes urbanistiques et ses éléments architectoniques ont imprégné la conception de ces urbanistes pour édifier des bâtiments où deux cultures différentes se mélangent et s'harmonisent. La passion des architectes français pour la médina les a conduit à produire un style architectural original où se réunissent le moderne et le traditionnel. Rabat devient, de ce fait, une ville jardin dotée un

urbanisme moderne et innovant avec ses axes ordonnancés, son zonage et son cachet architectural où se retrouvent entremêlés d'une façon harmonieuse les courants et les styles architecturaux de l'époque.

Parmi les centaines de bâtiments inventoriés qui détiennent une valeur historique, architecturale et artistique indéniables, seront présentés ici quelques uns qui se démarquent par leur aspect architectural décoratif original et représentatif des différents styles et courants brièvement résumés ci-dessus et qui ont dominé durant la première moitié du XXe siècle.



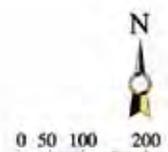
Edifice symbolisant le style moderne



LEGENDE

- PROJET D'INSCRIPTION
- IMMEUBLES A CARACTERE ARCHITECTURAL 1941-1961

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 BÂTIMENT BMCI 2 BÂTIMENT CASA GALÉRIE 3 BÂTIMENT HOTEL MAJESTIC 4 BÂTIMENT HOTEL VATEL 5 BÂTIMENT HOTEL GOULOIS 6 BÂTIMENT PASSAGE AU DERBY 7 BÂTIMENT BMCI AV MOHAMED V 8 BÂTIMENT PHARMACIE LA RENAISSANCE 9 BÂTIMENT CINÉMA RONAISSANCE 10 LA POSTE 11 BÂTIMENT ATTJARI Wafa BANQUE 12 BÂTIMENT BOUTIQUE DE RABAT 13 BÂTIMENT RESTAURANT HONG KONG 14 BÂTIMENT PHOTO MAGIC 15 BÂTIMENT KALILA WA DIMNA 16 BÂTIMENT MAGAZIN E D'ART DE MARRAKECH 17 BÂTIMENT CAFE LA COMEDIE 18 BÂTIMENT L'EX ADMINISTRATION DE LA COMMUNICATION 19 LA BANQUE DU MAROC 20 BÂTIMENT ITSSALAT AL MAGHEREB 21 TRESORIE DU MAROC 22 LE GRAND COMPTOIR EX CAFE LES EMBASSEUR 23 PARLEMENT 24 BALIMA 25 BMCI 26 ROYAL AIR MAROC 27 LA GARE 28 SIMEMENS 29 HOTEL TERMINUS 30 HAWAY 31 MINISTERE DU PTT 32 SIEGE DE LA MARINE ROYALE 33 BÂTIMENT INSTITUT DE BEAUTE 34 MINISTERE DE L'AGRICULTURE 35 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS 36 DIRECTION DES EAUX ET FORETS | <ul style="list-style-type: none"> 37 L'EGLISE DE L'AVENUE MOULAY ABDELLAH 38 BÂTIMENT ANNONCE GRATIS 39 CREDIT AGRICOL 40 DIRECTION DES HOPITAUX 41 HABITATION ABOU INAN 42 ASSFAR HASSAN 43 BÂTIMENT DES VASES 44 HOTEL ROYAL 45 CINEMA ROYAL 46 BÂTIMENT COPATRIM 47 BANQUE ARAB 48 HOTEL DE LA PAIX 49 BÂTIMENT AUX FRESQUES 50 NAIN BLEU 51 CAFE MAJESTIC 52 BÂTIMENT BANQUE POPULAIRE 53 LA CATEDRAL "9" 54 AGENCE BOUREGREG 55 BÂTIMENT AL OMRANE 56 ADMINISTRATION DES ALOUITES POUR L'AIDE AUX MADICAPES 57 JOUR ET NUIT 58 ITISSALAT AL MAGHREB 59 SGBM MOULAY YOUSSEF 60 IMMEUBLE SOCIETE SOMADER |
|---|--|



2. Spécimens de l'architecture coloniale à Rabat

- La Banque du Maroc

C'est un très beau spécimen de l'architecture d'époque coloniale, alliant à la fois modernité et tradition dans le style. Il occupe une grande surface et se caractérise par de très belles façades donnant sur la Place de la Poste (Boulevard Mohamed V), le Boulevard Allal Ben Abdellah et les rues du Caire et d'Al-Mansour Dahbi. Le bâtiment compte deux étages et un rez-de-chaussée. Il a été conçu par l'équipe de Prost (Laforgue, Laprade). Il s'agit d'un modèle architectural représentant l'architecture du pouvoir. Son style est riche surtout dans le traitement différencié des façades. C'est un équipement public de style néo-mauresque avec une harmonisation subtile entre l'art-déco et l'architecture mauresque.



Vue sur la façade principale de la banque du Maroc

La façade principale donnant sur la place est en parfaite symétrie avec une attique couronnant l'ensemble. Par la symétrie, l'ordre de cette façade lui confère le caractère de force, de monumentalité représentant ainsi la tradition de l'école des beaux arts. Cependant, on note sur la façade une décoration qui rappelle l'architecture traditionnelle intégrée aux caractères classiques européens ce qui lui donne beaucoup d'originalité. Elle est composée d'un avant corps central de forme carrée occupant toute la hauteur et totalement réalisée en maçonnerie de pierre de salé. La composition majestueusement conçue, est composée d'un arc plein cintre bordé de deux entrées latérales. Le tout est coiffé de trois fenêtres à arcatures, d'une frise de motifs floraux gravés sur pierre et d'une corniche. Les ouvertures des autres façades sont de forme rectangulaire verticale avec des franchissements à linteau ou à arc. L'ordre de ces façades leur confère un caractère de force et de monumentalité. La galerie circonscrivant la banque aux rez-de-chaussée, est sous forme de colonnades de style art-déco en pierre.



Détail architectural d'une ouverture du bâtiment de la banque du Maroc



Façade du bâtiment de la banque du Maroc

- **La Cathédrale Saint-Pierre**

La Cathédrale Saint-Pierre se situe dans le croisement des rue Abou Inane et Henri Dunant, dans une position dominant la Place Al Joulane (Golan). Elle constitue un repère urbanistique très important pour la ville de Rabat et occupe un îlot avec un grand parvis qui permettait la vue jusqu'au Jardin du Triangle de Vue, le quartier de l'Océan et la muraille de la médina, grâce à 60 m de servitudes. Le monument date du début du siècle dernier. La première pierre de cet édifice a été posée en 1919, et la cérémonie



Cathédrale Saint Pierre, vue d'ensemble

d'inauguration a été présidée par le Général Lyautey en 1921. Depuis lors, le bâtiment a subi plusieurs travaux dont la réalisation du chemin de la croix (14 tableaux mosaïstiques) en 1924, l'installation de l'orgue en 1929, l'érection des deux flèches en 1930 et la restauration de la façade en 1937. L'architecte responsable du projet fut Adrien Laforgue. Il s'agit d'un bâtiment colossal de style néo-classique avec des influences arabes. Le plan de la cathédrale est en croix latine (inspiration romaine) tandis que les tours adoptent une silhouette de minarets (inspiration du style islamique). De section carrée, elles s'élèvent sur une hauteur de 40m et on peut y accéder par le biais d'escaliers. De section également carrée, la tour de croisée s'élève sur une hauteur moyenne de 25 m environ. Elle est décorée en stuc et couverte d'une toiture à quatre versants. Des octogones concentriques et une croix dorée assurent son couronnement. Percés de part et d'autre de fenêtres, la nef axiale et les bras du transept sont couvertes d'une toiture inclinée à doubles versants. Le chevet reçoit le même type de couverture et est décoré avec des motifs géométriques et floraux sur stuc.



Cathédrale Saint Pierre, façade principale

La façade principale est d'une très belle composition architecturale et décorative où intervient essentiellement la pierre de grès calcaire. Le premier niveau est constitué de trois grandes portes-fenêtres en saillie encadrées et coiffées de bandeaux de pierre taillée. Entre ces grandes ouvertures réparties de façon symétrique sont percées des rangées de cinq portes-fenêtres. La cathédrale est marquée par une hiérarchie de formes très frappante.

La façade d'accueil est précédée d'un portique supporté par quatre colonnes d'influence byzantine. L'auvent qui prend naissance des deux colonnes médianes est supporté par le même type de support dont un socle assure la bonne assise. L'architrave est timbrée d'un élément carré dans lequel est gravé un « P » barré signifiant que la cathédrale est non protestante. Juste en dessus un élément décoratif situé sur un plan antérieur présente respectivement la date de l'inauguration, de la construction, de la restauration et le nom de la cathédrale. Les quelques marches permettent d'accéder à une grande porte. Celle-ci donne sur un narthex qui sépare le monde religieux du monde profane.

La partie interne de la cathédrale est composée de trois nefs. La plus importante est la nef centrale. Sa voûte en berceau brisé est supportée par des piliers de section octogonale. Une quatrième nef transversale coupe l'ensemble à trois vaisseaux pour former une croix latine. Le transept est occupé au centre par un autel où se pratiquent les cérémonies religieuses (la messe), sa croisée reçoit une coupole sur trompe. Les bras du transept sont occupés respectivement de droite à gauche par un baptistère et par un petit autel pour la prière. Un confessionnel prend place dans chaque partie. Les tribunes se trouvent juste en-dessus. Le chœur est développé d'un déambulatoire et d'une chapelle.

Le siège de l'évêque est installé à cet endroit mais sur un plan élevé par rapport à celui de la cathédrale. L'intérieure de celle-ci reçoit la lumière du jour à travers des vitraux multicolores qui transmettent les reflets au vaisseau central. La vitre au niveau de la chapelle présente un décor figuratif (Jésus, Marie la Vierge, adeptes...). Quatorze tableaux mosaïstiques entourent le vaisseau central en constituant ce qu'on appelle le chemin de croix.

Trois personnages ont été enterrés dans la cathédrale : MGR Hubert Michon (1927-2004) archevêque de Rabat, MGR Luis Amdée Lefevre (1890) vicaire apostolique (1947-1955) archevêque de Rabat (1955-1968), MGR Henri Vielle (1866) vicaire apostolique (1927-1946).

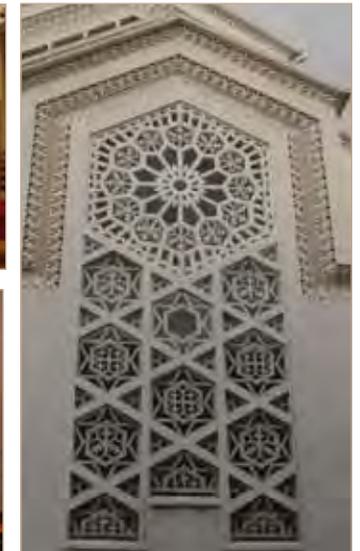
Les matériaux de construction sont divers et proviennent de différentes régions : moellons de Rabat, marbre de l'Oued Akreuchee, pierre de Zaer, bois de Aïn Louh pour les plafonds et les charpentes.



Ancienne vue de la cathédrale avant la construction des clochers



Vue sur la façade principale



Cathédrale Saint Pierre décor et vues sur l'intérieur

- **L'ancien siège de la Résidence générale du Protectorat français**

Le siège de la Résidence générale qui se situe dans le quartier des ministères est actuellement une annexe du ministère de l'Intérieur. Il est appelé à devenir une partie du futur musée royal d'archéologie et des sciences de la terre. Il s'agit d'un bâtiment imposant, implanté sur le point le plus culminant de Rabat. Cette conception avait pour but de visualiser Rabat à 360° degrés. L'édifice est caractérisé par une façade symétrique en trois corps avec de grandes baies en arcades faites en pierres de sable et de granite. L'intérieur se distingue par l'usage d'éléments de décor et de matériaux dans le style traditionnel des intérieurs marocains et reflète un attachement à ce style par l'usage de marqueterie de zelliges, de charpente en bois, d'arcades en pierre de Salé. Les patios sont entourés de galeries en arcs plein-cintre. A l'extérieur de cet ensemble résidentiel, de très beaux jardins embellissent l'espace en parfaite harmonie avec les pavillons élevés et couverts en toits pyramidaux de tuiles vertes. Le bâtiment a été construit durant les années 1920 par l'équipe de Prost dans le style mauresque.



Vues d'ensemble de la Résidence générale



Vue d'intérieur de la Résidence Générale



Vue du patio de la Résidence Générale

- **La Trésorerie générale**

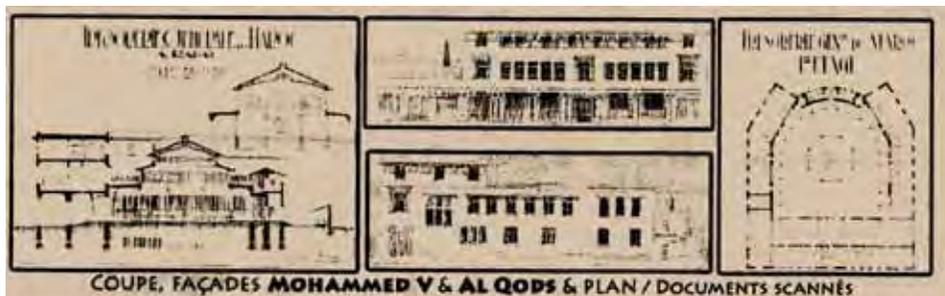
Ce beau bâtiment jouxtant le siège du Parlement donne sur le Boulevard Mohammed V. Il est occupé par l'administration de la Trésorerie générale du Royaume. Il est composé de deux étages, le rez-de-chaussée étant occupé par une galerie de desserte publique longeant le boulevard. Il est composé d'une arcade s'appuyant sur une rangée de piliers doubles de forme carrée et réalisés en blocs de pierre de Salé.

La façade principale est d'une très belle composition architecturale et décorative où intervient essentiellement cette pierre de grès calcaire. Le premier niveau est constitué de trois grandes portes-fenêtres en saillie encadrées et coiffées de bandeaux de pierre taillée. Entre ces grandes ouvertures réparties de façon symétrique sont percées des rangées de cinq portes-fenêtres simples. Le deuxième étage par contre est orné d'une série d'ouvertures avec des arcatures reposant sur des colonnettes doubles. Le tout est coiffé d'une très belle frise sculptée et décorée en pierre de Salé que surmonte une



La Trésorerie générale

corniche débordante de même style. Par sa composition architecturale et ses éléments de décor, cet édifice s'inscrit dans le style art-déco des années 1940 d'une belle et heureuse exécution.



• Le bâtiment de la Poste

Cet équipement public situé dans l'angle du boulevard Mohammed V et la rue Al-Mansour Dahbi, compte parmi les premiers édifices construits au cœur de la ville de Rabat à la fin des années 1910. Il a été conçu par l'équipe de Prost (Laprade, Laforgue, Brion). La singularité de la situation géographique de ce bâtiment découle de sa position stratégique autour de laquelle s'articulent les trois principaux axes de circulation de la plus importante place de Rabat.

Le monument est organisé autour d'un patio central. Il est doté de six façades dont la principale est parfaitement symétrique avec trois arcades. Son axe est couronné d'une belle horloge qui fonctionne toujours. Cette façade présente un avant corps central



Façade principale de la Poste

avec de part et d'autre un développement de façades sur arcades. Le tout est couronné par un attique souligné par une succession de fenêtres en arcades, corniche architravée et couvertures en tuiles vertes. Au niveau inférieur on note une association de loggias à arcades délimitées par des colonnes qui constituent également un élément de couronnement de la façade. L'avant-corps de la façade principale de la poste exprime le thème de l'arc de triomphe avec l'ouverture tripartite et l'importance de l'arcade centrale par rapport aux autres mais avec intégration de la tuile verte vernissée en couronnement comme rappel des arts traditionnels marocains.



Détail architectural de la façade de la Poste

L'évolution de la grande poste a été marquée par l'ajout d'un étage. Cette réflexion bien élaborée et aboutie au niveau de l'agencement et de la composition de la façade, fait que la greffe de l'étage est totalement en harmonie avec l'ensemble du bâtiment. L'attique est rajouté dans les années 1930. Le style du monument est un mélange d'art-déco et de néo-mauresque. L'ensemble est œuvré dans une géométrie classique utilisant des formes pures, des proportions harmonieuses, une symétrie et une composition simples.

• La Gare ferroviaire de Rabat-ville

C'est l'un des équipements structurants du paysage urbain de la ville de Rabat. Il se situe sur le Boulevard Mohamed V dominant la place du même nom, la Place Mohamed V (ancienne Place Lyautey). Conçu par l'architecte Adrien Laforgue au début des années 1920, c'est un édifice qui conserve encore l'esprit de l'esthétique propre à cette époque. Il offre une image volumétrique, dominée par un corps principal dédié au hall avec double hauteur à l'entrée. Cette dernière est un grand porche cadré par deux colonnes art-déco qui portent un grand auvent. La façade principale est symétrique autour de l'axe principal et le corps central est plus haut que les deux ailes dominantes.



La gare ferroviaire de Rabat ville datant des années 1920

C'est une façade aveugle composée essentiellement de formes géométriques simples, minutieusement exécutées. Les matériaux de construction dominants sont : la maçonnerie, le béton armé, le marbre et une place de choix est accordée à la ferronnerie d'art. Il s'agit d'un début de style épuré d'art-déco semblable à celui de la Cathédrale Saint-Pierre.



La gare ferroviaire en souterrain

- **Hôtel Terminus**

Ce beau bâtiment d'époque coloniale se trouve dans le croisement du Boulevard Mohammed V et de l'Avenue Moulay Youssef dans une position dominant la Gare ferroviaire et la Place Mohamed V. C'est un immeuble qui fait fonction d'hôtel de quatre étages et d'un rez-de-chaussée abritant la réception et un café. Il s'inscrit

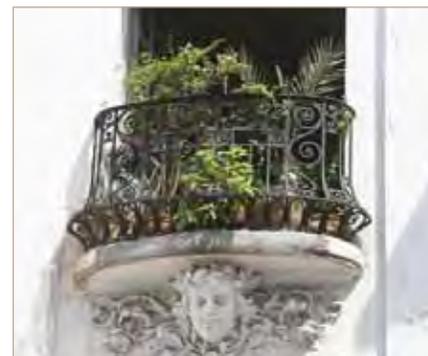


Hôtel Terminus, bâtiment datant des années 1920

parfaitement dans une tradition architecturale de style art-déco. Le rez-de-chaussée s'ouvre sur une arcade reposant sur des piliers octogonaux coiffés de belles consoles moulurées. La façade principale dispose d'un avant-corps central dont l'angle est arrondi et de deux petits avant-corps rectangulaires latéraux. Elle est percée sur les quatre niveaux de fenêtres à arcatures plein cintre, de portes-fenêtres et de balcons protégés par des garde-corps en beaux ouvrages de ferronnerie. L'ensemble est coiffé d'une corniche moulurée. Ce bâtiment de style art-déco a été réalisé au cours des années 1920.

- **Bâtiment aux fresques**

Ce bâtiment se situe dans la rue Gaza. Il est composé de deux étages à usage d'habitation, le rez-de-chaussée étant affecté à des activités commerciales. Il est dans un état de conservation moyen. L'immeuble est d'une beauté exceptionnelle qui se manifeste dans le jeu de symétrie des masses architecturales et dans la richesse des décors. La façade présente un avant-corps composé d'ouvertures rectangulaires au premier étage et de portes-fenêtres au deuxième avec garde-corps en ferronnerie. Elle est décorée de bas reliefs, constitués d'éléments plastiques en stuc représentant des figures humaines et des motifs floraux en relief. Cette profusion de décors fait la particularité du bâtiment. Le couronnement, sous forme de fronton, est ornementé d'une frise florale avec modillon central, tresse et corniche. De part et d'autre de cet avant-corps central, se répartissent symétriquement des balcons et des portes-fenêtres. Le style architectural du bâtiment dont la fondation remonte aux années 1930, est le néoclassique.



bâtiment situé sur la rue Gaza



Détail d'une ouverture d'un bâtiment, rue Gaza

- **Bâtiment rue Djeddah (Atelier d'architecture)**

Il s'agit d'un bâtiment de trois étages, à usage d'habitation et de bureaux. Il se situe dans la rue Djeddah. Son état de conservation est moyen. La façade de l'édifice est composée d'un avant-corps central s'étalant sur trois niveaux et s'appuyant sur des consoles moulurées. Cet avant-corps en saillie est formé de loggias à arcades plein cintre, hiérarchisées du centre vers les côtés et reposant sur des colonnes surmontées de chapiteaux. On trouve également des portes-fenêtres avec garde-corps à balustrade. De part et d'autre de cette composition centrale se répartissent symétriquement des portes-fenêtres latérales de forme rectangulaire avec des garde-corps à balustrades demi-circulaires. L'édifice est couronné d'une corniche moulurée s'appuyant sur quatre consoles. Le style de l'édifice datant des années 1930, est un mélange d'art-déco et de néo-mauresque.



Immeuble à usage d'habitation et bureaux situé sur la rue Jeddah



Immeuble abritant l'Agence de Crédit du Maroc

- **Bâtiment abritant l'Agence de Crédit du Maroc**

Ce bâtiment formé de trois étages, occupe l'angle de croisement de l'Avenue Allal Ben Abdellah et de la rue Tabariya. Il se démarque par l'utilisation du granite comme matière principale dans la construction et par la présence d'une galerie au rez-de-chaussée. Il est en bon état de conservation. A partir du premier étage, un avant-corps occupe toute la largeur et la hauteur

du bâtiment. Cet organe en saillie est inscrit dans une trame géométrique dont les lignes verticales sont délimitées par des pilastres en pierre et les lignes horizontales sont définies par la corniche, les balustrades et les encadrements des fenêtres. Le traitement de la façade est riche en éléments tels que loggias avec garde-corps à balustrades et portes-fenêtres. L'entrée au rez-de-chaussée, donne l'image d'un porche. De forme carrée, ce dernier est délimité par quatre piliers massifs en pierre taillée avec des chapiteaux composites et un entablement à corniche simple. Le bâtiment est coiffé d'une corniche moulurée avec une frise en pierre richement décorée. La fondation de ce bâtiment remonte aux années 1940. Son architecte l'a conçu dans un style moderne.

- **Immeuble Café des Ambassadeurs**

C'est un grand îlot urbanistique qui se dresse dans le croisement de la rue du Caire, du Boulevard Mohammed V et des rues de Damas et Basra, sur quatre étages plus un rez-de-chaussée. Ce dernier est entouré d'un portique sur poteaux dont les ouvertures sont rectangulaires et à franchissement en linteau. La façade donnant sur le boulevard est composée d'une succession d'ouvertures rectangulaires verticales dotées le plus souvent de garde-corps en fer forgé et encadrées de la pierre taillée de Salé. La petite façade latérale donnant sur la Banque du Maroc présente une belle composition faite d'ouvertures rectangulaires inscrites dans un cadre central qui se démarque par sa maçonnerie de pierre. Ce registre central est bordé, sur chaque côté, d'une ligne verticale de fenêtres superposées et encadrées par la pierre. La composition est couronnée d'une rangée de loggias associées à arcatures plein cintre prenant appui sur des colonnettes en pierre. Le tout est coiffé d'une corniche simple au niveau de l'acrotère. Ce bâtiment est un bon spécimen de l'architecture de style moderne qui illustre une symbiose et un mélange savamment réalisé des styles et notamment art-déco. Il a été construit dans les années 1940.



Îlot abritant au RDC le café des Ambassadeurs, datant des années 40

• Immeuble de l'agence Asfar Hassan Tour



Immeuble de style art déco

Il s'agit d'un bâtiment situé dans l'intersection de l'avenue Allal ben Abdellah et de la rue du Caire. Il est constitué de quatre étages qui servent d'habitations et de bureaux. Son état de conservation est moyen. Les angles de cet immeuble présentent des avant-corps symétriques formant la moitié d'un orthogone. Ils sont composés sur chaque étage,

de quatre portes-fenêtres avec garde-corps en ferronnerie et bordés de part et d'autre d'ouvertures rectangulaires et de petits balcons, répartis de façon symétrique. Dans le dernier étage sont érigées sur chaque façade, trois loggias encadrées par des colonnes doubles, avec garde-corps en ferronnerie simple. La façade de l'immeuble présente dans sa partie supérieure une corniche moulurée avec une frise simple composée d'éléments dentelés en relief. L'édifice est conçu dans le style art-déco. Il date des années trente.

• Hôtel Balima

Cet immeuble occupe un grand îlot urbanistique circonscrit par le boulevard Mohammed V et les rues Basra, Damas et Tihama. Il se compose de cinq étages utilisés pour l'hébergement touristique. Son état de conservation est bon. Ce bâtiment colossal est d'une allure remarquable. Il attire par son style rythmé et régulier ainsi que par la répétition des fenêtres imposantes, de forme rectangulaire et verticale, avec un garde-corps en ferronnerie. La façade principale est traversée par un porche sur trois niveaux qui devait fournir une vue en perspective à partir du Palais de justice (le Parlement actuel) jusqu'à la tour de la Mosquée Hassan. Sa composition symétrique est organisée selon une trame géométrique où tous les éléments sont de forme rectangulaire. Au dernier étage on note la présence de cinq loggias délimitées par des colonnes doubles et couronnées d'une corniche. Conçu et construit par l'équipe de Prost (Laforgue et Marchisio) durant les années 1920, ce bâtiment est traité dans un style art-déco typique de cette période.



Hôtel Balima sur l'Avenue Md V

• Le siège du Parlement

Ce bâtiment accueillant le siège du parlement fût destiné à l'origine au Palais de justice. Il se situe au milieu du Boulevard Mohammed V. Le monument fut fondé durant les années 1920 sous la direction de l'architecte Laforgue. Il est représenté selon le modèle architectural du pouvoir. Il s'agit d'une composition gréco-romaine avec une façade sobre, à colonnades avec des bords extérieurs importants. La façade principale se compose au dernier étage, d'une association de loggias qui favorisent un effet d'horizontalité. On note l'existence d'ouvertures de forme rectangulaire verticale dont l'encadrement est traité en pierre de taille. Les trois balcons ont été rajoutés après l'indépendance sur instruction du Roi Hassan II (1961-1999). Le soubassement et l'entrée sont marqués par un escalier en marbre sur toute la largeur du bâtiment. La pierre de granite rose utilisée dans la construction provient de Taza. Le bâtiment est en retrait par rapport aux autres édifices de cette rangée du Boulevard Mohamed V laissant un espace de jardin entouré d'une haute grille en ferronnerie au centre duquel se trouve l'entrée entourée de guérites de gardes.



Siège du Parlement sur l'Avenue Med V datant des années vingt

• Le bâtiment Siemens

Ce bâtiment se trouve à l'angle de croisement de l'Avenue Amir Moulay Abdellah et de rue Abou Inane. La galerie du rez-de-chaussée abritant les piétons de la pluie et du soleil, est traitée en marbre. Elle est bordée de colonnades massives en granite. Cet immeuble fascine par son volume et par le traitement arrondi de l'angle imposant mais d'une grande simplicité. Il s'agit d'un bâtiment singulier entièrement en courbe (180°). Une forme traitée par un style résolument moderne et dynamique tout en préservant l'harmonie du Boulevard Mohammed V.

L'immeuble présente un avant-corps total où alternent des parties en saillie composées de balcons avec garde-corps en ferronnerie et d'autres en retrait percées de fenêtres rectangulaires verticales. Comme dans la plupart des immeubles du boulevard, le dernier étage de ce bâtiment est traité en attique. Il est constitué de loggias et couronné d'une corniche simple. Le bâtiment est dépourvu de décor. Mais au niveau de la façade, il y a un jeu de contrastes de plein et de vide et de retrait et d'avancées de terrasses et des balcons. Ce monument a été conçu par l'architecte Albert Planque durant les années 1920. Il s'inscrit dans le style dit « méditerranéen ».



Bâtiment abritant le siège de Siemens

• Bâtiment du siège de l'ex-BNDE

Ce bâtiment se situe sur la rue Abou Faris Al-Marini au bout d'un square oblong prolongeant la Place Mohamed V, en vis-à-vis avec la Gare de Rabat-ville. C'est un immeuble composé de six étages et un rez-de-chaussée doté d'une galerie. Il est entièrement construit en béton armé, très dynamique, asymétrique sur pilotis en béton et plan d'eau. La recherche de la tradition et de la modernité est exprimée dans la façade principale à travers une harmonie de grands moucharabiehs et brise-soleil en béton car la façade est orientée plein Sud. Cette façade



Immeuble en béton armé, sur pilotis, situé en face de la gare ferroviaire

est composée d'un avant-corps total dont la trame géométrique est rythmée par une alternance équilibrée de plein et de vide. Le bâtiment a été conçu par les architectes Zivaco et Tastoman en 1963 dans un style dit international brutaliste.

• Immeuble d'habitation Café Hawaï

Ce bâtiment marque le paysage du centre-ville de Rabat par son important îlot urbanistique. Il se situe dans le croisement du Boulevard Mohammed V et de la rue Abou Inane et donne directement sur la Place Mohamed V. L'immeuble se compose de quatre étages utilisés comme habitations et bureaux et un rez-de-chaussée à usage de commerces. Ce dernier comporte une galerie qui sert à abriter les piétons de la pluie et du soleil. Ce grand portique qui donne sur des magasins, repose sur des piliers carrés massifs. Son architecture repose sur des proportions, des lignes simples et droites. Il est doté de trois façades qui revêtent l'aspect de corps symétriques avec un traitement en hauteur du corps central et un couronnement fait d'une frise de zelliges ciselés multicolores et de tuiles vertes. Dans cette composition architecturale dominant les ouvertures rectangulaires, simples et verticales et les portes-fenêtres avec des garde-corps à balustrades. Le monument a été conçu dans les années 1920 par l'architecte P. Dumas dans un style art-déco et néo-mauresque.



• Le siège de la Marine

Ce bâtiment fut le siège du ministère de l'Agriculture avant d'abriter les bureaux de l'Office Chérifien des Phosphates. Aujourd'hui, il est occupé par l'état-major de la Marine. Il se compose d'un étage et d'un rez-de-chaussée et se trouve dans un bon état de conservation. Il s'agit d'un bâtiment d'angle mis en valeur par un traitement en courbe servant de porte d'entrée principale avec porche. Le corps du bâtiment faisant l'angle est plus haut que le reste afin de marquer la présence d'un équipement public. Cet avant-corps central de forme cylindrique s'ouvre par des portes-fenêtres avec garde-corps en pierre taillée. Il est couronné d'une frise de pierre et d'une corniche. De part et d'autre de cet organe axial, se répartissent de façon symétrique, des ouvertures rectangulaires verticales avec un encadrement en pierre. Les matériaux de construction mis en œuvre sont la maçonnerie, le marbre, le béton armé, les tuiles vertes, le granite, la pierre de grès dunaire. Le monument fut conçu par Laprade dans un style singulier où domine l'art-déco. Il a été construit au début des années 1920.



Siège de la Marine, datant des années 1920



• Le siège du ministère de l'Economie et des Finances

Le bâtiment accueillant le siège du ministère de l'Economie et des Finances se trouve au sein du quartier des Ministères, sur le Boulevard Mohammed V. Il se compose d'un étage et d'un rez-de-chaussée. Celui-ci est doté d'un portique longeant toute la façade

principale et communiquant avec l'intérieur de l'édifice par le biais d'une grande porte dont les piédroits et le linteau sont en marbre. Cette entrée principale est bordée de part et d'autre de deux fenêtres réparties symétriquement. La galerie précitée repose sur une rangée de neuf arcades en plein cintre dont celle du centre est de dimensions plus importantes. L'étage nous offre une très belle composition architecturale faite de deux grandes loggias en encorbellement sur la ligne de la façade. Ces deux organes sont de forme semi-hexagonale et couverts par des toitures à trois versants rehaussées de tuiles vertes. Entre eux et juste au dessus de l'arc central du portique sont percées trois fenêtres rectangulaires. Ce bâtiment a été réalisé dans un style néo-mauresque pendant les années 1920.



Ministère de l'économie et des finances, quartier des ministères, datant des années 1920



Quelques éléments du décor dans les bâtiments d'époque coloniale

II.2. Le quartier Habous de Diour Jamaâ



1. Historique et trame urbaine

Le quartier Habous de Diour Jamaâ se situe à quelques centaines de mètres de Bab El Had sur l'Avenue Hassan II. Les travaux de sa construction ont débuté en 1917 et n'ont pris fin qu'au début des années 1930. L'ancienne médina de Rabat, complètement dense et saturée, ne pouvait accueillir la nouvelle population d'immigrés provenant des campagnes et attirés par l'économie coloniale. Pour répondre à ce déficit et aux besoins urgents en matière de logement pour les marocains, l'administration coloniale en association avec celle des Habous va ordonner la création d'une nouvelle forme de tissus urbains à l'extérieur de la médina et en marge de la nouvelle ville coloniale, pour loger une population musulmane de classe moyenne (employés de l'administration et quelques notables). Les maisons étaient destinées à la location.

Ce quartier comparable à celui des Habous de Casablanca fut réalisé par A. Laprade et projeté par deux autres architectes français, Cadet et Brian. Il fut conçu selon



Porte d'entrée d'une maison, quartier Habous de Diour Jamaâ

le modèle urbanistique traditionnel des médinas marocaines. Le secteur résidentiel est composé de trois îlots de tailles différentes réunis par une rue courbe plantée, le long de laquelle s'alignent des maisons en retrait, alors que des maisons alignées sur rue ou impasse constituent le tissu urbain à l'intérieur des trois îlots. Le noyau initial fut achevé une année après le lancement des travaux et la cité accueillit ses premiers habitants. Deux autres ensembles d'habitations furent créés par la suite et sont venus se greffer au noyau primitif. Pour satisfaire aux besoins de la population, la nouvelle cité fut munie d'un petit centre commercial et artisanal.

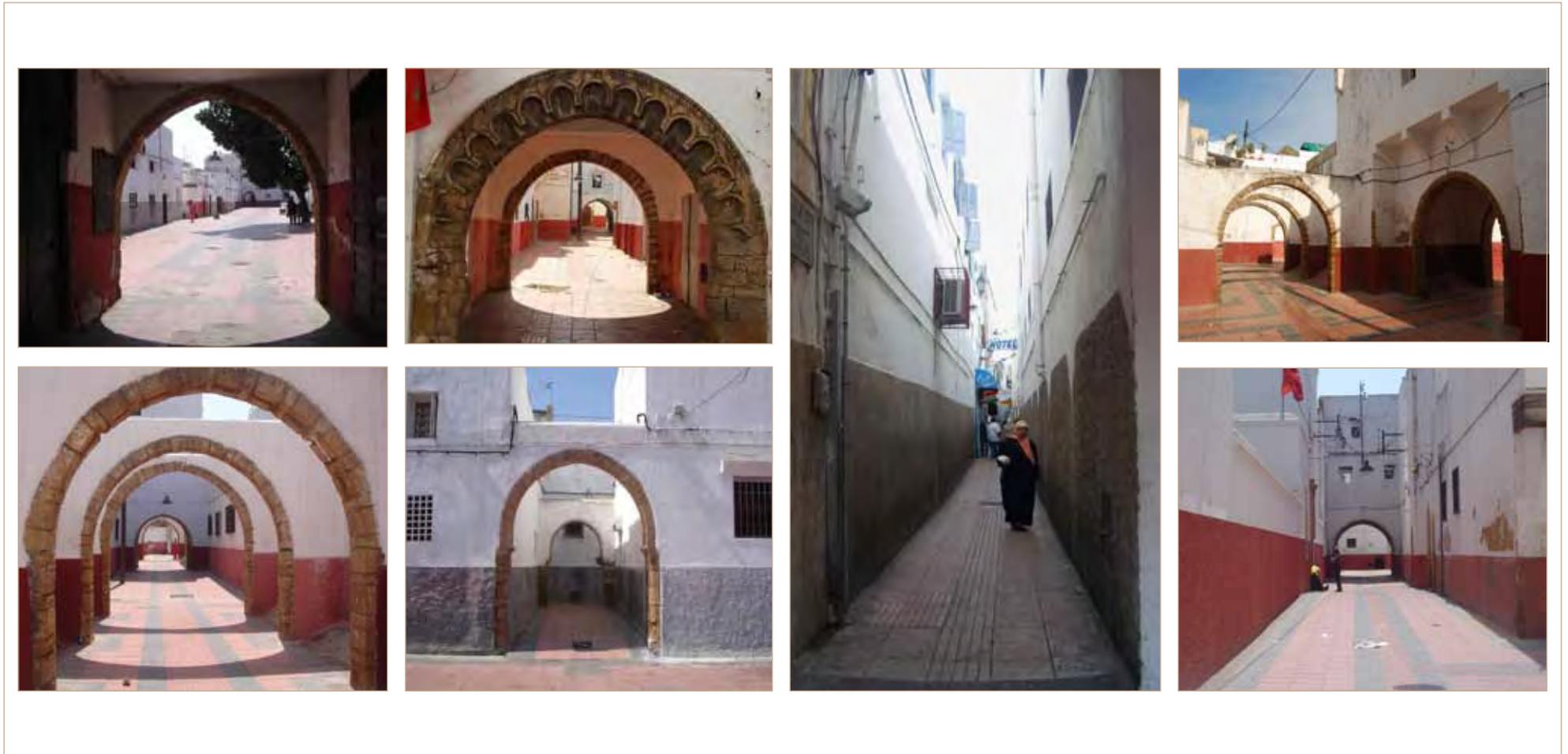
De tracé régulier, les artères distribuent de part et d'autre des ruelles et des impasses coudées. Les sabats se présentent sous forme d'allées couvertes communiquant par deux ou plusieurs ouvertures en arcs plein cintre. Plusieurs issues donnent accès à l'intérieur du quartier. Les deux portes principales donnant sur l'avenue Hassan II, sont similaires l'une à l'autre et s'ouvrent en arcs brisés doublés d'arcs festonnés. Si dans la conception de ce quartier, plusieurs formes urbanistiques traditionnelles ont été respectées tel le maintien du système de ruelles, de sabats et d'impasses connus en médina, on assiste par contre à l'introduction de l'idée d'élargissement de la voirie devenue régulière.

Ce quartier forme une unité urbaine autonome comprenant des logements et des équipements à l'intérieur du quartier (hammam, four, école, etc.) et à l'extérieur du quartier (mosquée). L'école qui est le dernier bâtiment édifié date de 1938.

L'usage de la pierre en gré dunaire de Salé est très répandu dans la construction du quartier. Elle est utilisée comme matériau d'appareillage de certains éléments porteurs tels les piliers, les arcs, les chainages d'angle et certains murs, et comme matériau décoratif dans le traitement d'angles, les écoinçons des arcs, les consoles, les moulurations, les cheminées et les ouvertures d'aération, etc. Les angles sont traités en colonnettes de pierre de Salé couronnées de chapiteaux à motifs floraux. D'autres en motifs creux et arrondis sculptés sur pierre et traçant des arcs brisés, polylobés et recticurvilignes.



Plan du quartier Habous de Diour Jamaâ



Portes de quartier, rues et ruelles du quartier Habous Diour Jamaâ



Le traitement d'angle des édifices

- Traitement d'angle en colonnettes de pierre de Salé couronnées de chapiteaux avec des motifs floraux.
- Angles traités en motifs creux et arrondis sculptés sur pierre et traçant des arcs brisés, polylobés et recticurvilignes.

2. Les maisons traditionnelles

La conception architecturale des demeures s'inspire des maisons traditionnelles des médinas caractérisées par une cour centrale. Mais dans le souci d'intégrer les nécessités et les agréments d'une vie moderne, certains éléments architecturaux tels que les cheminées, les sanitaires et les ouvertures sont de style européen moderne. Elles sont élevées sur un ou deux niveaux. Leurs façades sont, dans la plupart des cas, aveugles et rares sont celles qui sont percées d'ouvertures. Deux maisons de ce quartier sont brièvement décrites ici afin de donner une idée de l'architecture qui y a été utilisée.

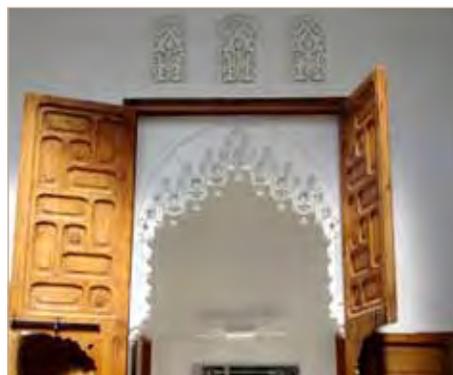
a. La maison n° 14, rue Al-Faraj

La maison est sise dans la rue Al-Faraj. Elle est accolée à un petit oratoire de quartier. De style traditionnel, elle se compose d'un vestibule d'entrée, d'une cour centrale et d'un étage. L'accès à la maison se fait par une porte en bois clouté. Elle donne sur une allée à double coude aboutissant à un patio (wast ad-dar) à ciel ouvert, de plan carré. Tout autour sont distribuées trois salles rectangulaires. Les accès de tailles différentes présentent une variété d'arcs. La première chambre présente trois accès dont celui du centre est surmontée d'un arc à lambrequins. Elle est flanquée de part et d'autre de deux petites portes surmontées chacune d'un arc recticurviligne.



Ces arcs s'inscrivent dans un encadrement rectangulaire dont celui du centre est surmonté de trois niches, deux aveugles tandis que la centrale présente un décor sculpté sur plâtre. La deuxième chambre présente le même type d'ouvertures, d'arcs et de décor mais elle s'en démarque par son arc central festonné. La troisième chambre est marquée par un arc central à lambrequin (similaire à celui de la première pièce) à chambranle en bois ; le battant de cette porte présente un vantaïl percé d'un portillon. Il est flanqué de deux fenêtres à encadrement en bois, surmontées chacune d'un tympan demi-circulaire.

Le rez-de-chaussée frappe par sa parfaite symétrie : les arcs centraux de la première et de la troisième pièce sont situés sur le même axe et présentent les mêmes dimensions ; l'arc de la deuxième pièce est situé sur un axe perpendiculaire au premier. Un escalier aboutit à l'étage ; ce dernier se compose de deux pièces symétriques. La porte de chaque pièce est surmontée d'un arc brisé décoré à lambrequins. Elle est inscrite dans un chambranle en bois. Le battant présente un volet percé d'un portillon. Les deux fenêtres qui cernent chaque porte sont encadrées de bois et surmontées de tympans à vitrail. Chaque chambre est animée de part et d'autre par des hanyats délimitant l'espace occupé par les alcôves. L'arc est décoré de lambrequins dans sa partie supérieure et d'ondulations dans celle inférieure. Des colonnes engagées à chapiteaux, reçoivent les retombées d'arc.



b. La maison n° 28, rue Diour Jamaâ

Cette petite maison à patio se trouve au milieu du quartier. De forme presque carrée, elle s'organise autour d'une petite cour à ciel ouvert, bordée de galeries. Ces dernières sont composées chacune d'une rangée de trois arcs légèrement brisés reposant sur des colonnes taillées en pierre. L'arc du milieu est plus grand que ceux des côtés latéraux. Il donne directement sur des chambres plus larges que profondes couvertes par des charpentes traditionnelles en solives et voliges. Leurs portes d'entrées se présentent sous forme d'arcs similaires à ceux de la cour que ferment des vantaux en bois à deux battants et à chambranle. Pour assurer la stabilité de ces arcades élancées, les constructeurs les ont reliés au niveau de leur départ, par des tirants en bois. L'accès à la terrasse se fait par un escalier dont les marches sont revêtues de carreaux de zellige.



Typologie des portes des maisons et leurs accessoires :

Diour Jamaa présente une riche typologie des portes. Cette variété peut être regroupée en deux grandes catégories :

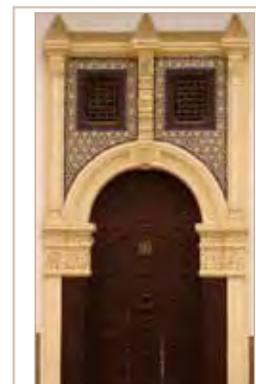
La porte morisque : Elle révèle par son arc en plein cintre, son archivolte et ses moulures une origine étrangère à l'art marocain. D'origine européenne, ce style va se dissoudre dans la tradition architecturale de certaines villes côtières marocaines. J. Caillé le considère comme une imitation marocaine du style italien qui a dominé pendant le XIXe siècle. D'autres chercheurs considèrent que ce modèle reproduit le thème des portes qui a dominé en Espagne depuis la Renaissance et qui a été apporté par les Morisques chassés d'Espagne au XVIIème siècle.

Au cours de son évolution cette porte est passée par trois phases successives :

- Dans la première (XVI-XIXe siècles) la porte se caractérisait par des proportions importantes, un décor sobre et un plan simple dont les principaux éléments furent les multiples moulures des piédroits et des colonnettes et quelques rosaces polylobés qui garnissent les chapiteaux et les impostes.
- Pendant la deuxième phase (début XXe siècle) la porte tendait à relâcher sa forme large et lourde pour se développer en hauteur. Les colonnettes sont devenues sveltes et le décor plus riche et plus varié (encadrement avec piédroits en pierre de taille, clé de l'arc en volute ondulée, écoinçons en zelliges polychromes parfois percées de lucarnes grillagées appelées chemmasiyates, modillon présentant parfois la date de construction, chapiteaux et impostes riches de décors gravés, voussoirs moulurées. Le battant de la porte présente un vantail rectangulaire percé parfois d'un portillon central et muni d'heurtoirs et de pentures de formes très variées.
- La troisième phase (à partir des années 20 du XXe siècle) les portes massives ont cédé la place à des battants légers munis de dispositifs modernes.

La porte à linteau droit et ses dérivés : Ce modèle règne dans la plupart des tissus traditionnels marocains. Il représente la forme ancestrale des portes marocaines. Cette porte de forme rectangulaire dispose d'un linteau droit et d'un cloutage. Elle est caractéristique du style maroco-andalou et présente deux types :

- La porte droite à linteau
- La porte droite à chambranle en bois



Type 1 : Arc plein cintre coiffé d'un modillon, encadrement rectangulaire. Ecoinçons percés d'oculi



Type 2 : Arc plein cintre coiffé d'un modillon et dépourvu d'encadrement.



Type 3 : Arc plein cintre lisset.



Type 4 : arc en accolade.



Type 5 : Arc à anse de panier



Type 6 : Porte à linteau droit avec chambranle en bois

Types de modillons coiffant les portes d'entrée des maisons :



Typologie des heurtoirs des portes :





Les cheminées

Ce qui caractérise les demeures de Diours Jamaa est l'introduction de différents types de cheminées et de gaines : Ces éléments forment des masses parallélépipède engagées dans le mur extérieur des bâtiments. Elles s'appuient sur des consoles moulurées en pierre ou en maçonnerie. Le sommet, doté d'un couronnement conique, est percé de petites ouvertures d'évacuation des fumées. Ces éléments d'architecture domestique sont empruntés à l'architecture européenne.



Auvents simples réalisés en maçonnerie



Auvents en bois, décorés d'arcatures à lambrequins

Les auvents

les auvents, éléments de couverture des portes et des fenêtres, se présentent sous deux formes :

- auvents en bois ouvragé et peint présentant des arcatures polylobées ou à lambrequins;
- auvents réalisés en maçonnerie reposant sur des consoles.

3. Lieux de culte :

a. La Mosquée Omar Saqqaf

Elle se dresse dans la partie Ouest du quartier en bordure de l'avenue Hassan II. C'est une mosquée de dimensions modestes construite selon le style de l'architecture religieuse marocaine. L'édifice se compose d'une salle de prière, d'une courette, d'un minaret et d'une salle d'ablutions. La salle de prière, de forme presque carrée, est constituée de quatre nefs parallèles au mur de la qibla que délimitent des rangées d'arcades brisées construites en pierre calcaire. Ces dernières s'appuient sur des piliers carrés en maçonnerie de pierre.



Porte principale de la mosquée



Salle de prière



Façade extérieure de la mosquée

Un minaret de style marocain domine le bâtiment. De belles proportions et de forme carrée, il est coiffé de merlons en dents de scie et d'un lanternon. L'accès à la mosquée se fait par deux portes monumentales richement décorées de motifs floraux et couvertes d'un auvent en tuiles vertes.

b. Petit oratoire du quartier (Rue Al-Faraj)

C'est un oratoire de quartier de dimensions réduites. La clé de l'arc porte une inscription qui date sa construction de 1355 de l'hégire, ce qui correspond à 1936. La salle de prière est de forme rectangulaire ; elle compte une seule nef qui donne directement sur le mur de la qibla. L'accès se fait du côté nord par une petite porte surmontée d'un arc brisé accosté de deux colonnettes engagées que protège un auvent en tuiles vertes. Elle est dominée par un minaret carré de belles proportions, coiffé d'un lanternon et percé de petites niches.



Vue de la façade principale de la mosquée



Porte principale de la mosquée



Inscription datant la mosquée de 1355 de l'hégire

4. Etablissements d'enseignement : l'école des Habous

Comme l'indique une inscription à l'entrée, l'école fut construite en 1938 à l'Est du quartier. Elle occupe une grande superficie et se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage. L'édifice se développe autour d'une grande cour centrale bordée de galeries qui desservent les salles de cours, l'administration et les espaces sanitaires. Les galeries reposent sur des piliers octogonaux massifs en pierre de Salé, couronnés de motifs en forme de palmes surmontés d'arcs à encorbellements. Ces derniers, en maçonnerie, sont couverts d'un placage de bois imitant ceux des grands monuments marocains d'époques mérinide, saâdienne et alaouite.

L'étage est desservi par un escalier ; il est doté de salles de cours, d'un balcon, tous desservis par des galeries. Ces dernières sont supportées par des arcs en fer à cheval qui reposent sur des piliers similaires à ceux du rez-de-chaussée. Par son organisation spatiale autour d'une cour centrale et l'ordonnancement des galeries ainsi que des éléments architecturaux et décoratifs traditionnels, ce bâtiment éducatif s'inscrit dans le style néo-mauresque, déjà mis en œuvre sur les façades de plusieurs bâtiments du centre ville.



École des Habous



Porte de l'école



Pavillon couvert en tuille et dominant le bâtiment

5. Conclusion

La tradition architecturale de la Médina de Rabat a ébloui les architectes et urbanistes Français par sa beauté et son authenticité. Ses composantes urbanistiques et ses éléments architectoniques ont imprégné la conception de ces urbanistes pour édifier des bâtiments où deux cultures différentes se mélangent et s'harmonisent.

Imprégnés par la médina, les architectes français ont construit un quartier Habous à son image, mais où l'empreinte occidentale n'était pas absente. L'ensemble comporte des éléments qui le qualifient de quartier où se marient, dans une symbiose parfaite, le moderne et le traditionnel, le local et l'étranger. En somme, un quartier conçu dans un style néo-traditionnel. La comparaison entre le quartier Habous et la médina, permet de ressortir quelques points de convergence et de divergence entre les deux structures urbaines.

II.3. Les jardins historiques de Rabat



1. Présentation

Lors de son évolution, au début du XXe siècle, à l'avant-garde d'un mouvement international naissant, celui des cités-jardins, Rabat apparaît comme un modèle réussi grâce au concours d'une pléiade d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes qui ont façonnée d'une manière fondamentale sa physionomie urbaine.

Lyautey porta une attention particulière à l'aménagement de la nouvelle capitale du Royaume. Son objectif fut d'en faire « une ville verdoyante et fleurie, une véritable cité-jardin ». A peine installé à Rabat, il va confier à Jean Claude Nicolas Forestier, polytechnicien, conservateur des promenades de Paris et réalisateur de nombreux parcs et jardins célèbres de par le monde une mission sur les formes d'extension des villes impériales au Maroc. Le rapport que remit Forestier au terme de sa mission révèle un chaînon manquant de l'histoire de la planification urbaine au Maroc en général et à Rabat plus particulièrement. Il a esquissé une méthode d'action qui prévoit



Vue sur l'allée principale du jardin d'Essais

une croissance urbaine définie et contrôlée par un système d'espaces libres, de jardins publics, mis en réseau par une voirie strictement hiérarchisée qui définit des zones de construction et un zoning, l'ensemble étant réglementé par un arsenal d'outils juridiques.

Dans les grandes orientations amorcées par Forestier, sont repris également les principaux éléments d'une théorie nouvelle, celle d'un jardinier qui est aussi sociologue et qui projette des élans humanistes dans une approche visionnaire: celle d'une nature médiatrice, intégrée dès le départ dans le plan de ville, qui par les systèmes de parcs, apaise et ordonne l'urbain dans des zones différentes et « naturellement » séparées.

L'architecte Henri Prost, appelé également par Lyautey et qui, avec Forestier, venait de créer à Paris en 1911 la Société française des Architectes et Urbanistes, partageait la même vision et exprimait sa volonté de créer un système de parcs et de jardins publics à travers la ville. Dans cette mise en scène urbaine apparaît le projet d'ensemble, le système de parcs allant des « grandes réserves et paysages protégés » aux « avenues-promenades » en passant par les « parcs suburbains », « les grands parcs urbains », les « petits parcs », les « jardins de quartier » et les « terrains de récréation ». C'est ce système expérimenté, dans un certain contexte politique et social à Rabat qui en fait une ville-jardin dès le début du XXe siècle, système que l'on peut encore lire ou deviner, aujourd'hui, dans la trame de la ville nouvelle.

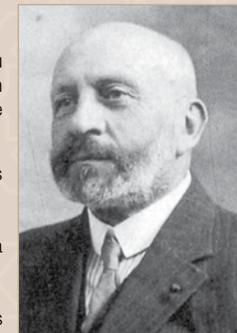
Le plan de Rabat reposait aussi sur les conditions préalablement établis par Lyautey : les bâtiments doivent être interrompus par des jardins, kiosques, pergolas ou fontaines de façon à créer des espaces harmonieux de calme et de tranquillité à l'intérieur de cette composition, de sorte à ce qu'elle soit prise comme modèle de référence et de goût esthétique pour développer la vie résidentielle au sein de la capitale.

Ainsi, dès le début et tout au long de la période du Protectorat, on va assister à une extension urbaine sans précédent qui va se faire en incorporant la Résidence générale qui s'élève au milieu d'un parc et auprès duquel de très beaux bâtiments administratifs sont intégrés dans la verdure, et les villas de différents quartiers de plaisance s'enfouissent dans de beaux jardins. Rabat se révèle même avant que son projet ne soit achevé, comme un chef-d'œuvre urbain, « une cité aérée où l'arbre tient une place très importante, où partout les plantes grimpantes, bougainvillées et lianes aurores escaladent puis tombent sur tous les murs. Rabat reste une cité à la mesure de l'homme et il en émane toujours cette « douceur » dont on a beaucoup parlé qui contraste fortement avec la répidation des environs de Casablanca » (Joseph Brulot, Découverte de Rabat, Rabat, Editions la Porte, 1972).

Les jardins qui font partie de la présente proposition d'inscription renseignent sur cette physionomie de cité-jardin qu'est Rabat.

Jean Claude Nicolas Forestier (1861-1930)

Architecte paysagiste français qui a consacré une grande partie de sa carrière au service de la ville de Paris et se place dans la lignée de Georges Eugène Haussmann et Jean-Charles Alphand. Il est également urbaniste puisque qu'en 1911 il fonde avec Henri Prost la Société française des Architectes et Urbanistes.



- 1880-1882 : études à l'École Polytechnique puis à l'École libre des sciences politiques.
- 1883-1885 : formation à l'École forestière de Nancy.
- 1887 : Forestier intègre le service autonome des promenades et plantation de la ville de Paris qu'il ne quittera qu'à sa retraite 40 ans plus tard.
- 1911-1929 : projet du parc Maria Luisa à Séville et ses extensions.
- 1913 : avant-projets pour des aménagements urbains dans les grandes villes marocaines.
- 1923 : conception d'un système de parcs pour Paris.
- 1923-1930 : projets pour de grandes villes latino-américaines : Buenos Aires, La Havane...

Théories

Je suis un vrai homme des villes. J'aime l'air libre et les jardins. JCN Forestier, cité par Jean Giraudoux dans Pleins pouvoirs, 1939.

Jean Claude Nicolas Forestier est un grand botaniste. Il a une connaissance horticole pointue (des espèces et de leurs utilisations) qui représente un des piliers de sa nouvelle conception des parcs urbains. Forestier réalise sa carrière en tant qu'urbaniste-paysagiste. Il se distingue nettement par sa conception du projet urbain de l'entre-deux-guerres du mouvement moderne fédéré par Le Corbusier et le CIAM qui mettent en avant les théories fonctionnalistes. C'est à l'étranger que Forestier trouve des occasions pour développer ses théories.

En 1913, Forestier est appelé par le général Lyautey, qui s'intéresse à l'urbanisme et à l'aménagement prospectif des médinas marocaines. Il est intéressé par les idées de Forestier dans « Grandes villes et système de parcs » publié cinq ans auparavant. Forestier a l'occasion de planifier un véritable programme urbain disposant d'un plan spécial des espaces libres sur l'ensemble d'une ville. Il fonde son projet sur la création de réserves foncières, la protection de l'existant, le paysage et le jardin. Il développe en parallèle une panoplie d'instruments législatifs. La création de ces outils de contrôle, inexistantes au Maroc et indispensables pour que les citoyens respectent le plan d'aménagement, est rendue possible grâce à une politique autoritaire imposée par Lyautey et mise en pratique par Henri Prost.

Au Maroc, Forestier dessine le plan du jardin du Sultan à Casablanca (1916). Il a essentiellement établi les fondements d'une nouvelle pratique de l'urbanisme dans un contexte particulier, que ses successeurs vont mettre en œuvre. Il acquiert une compréhension du jardin méditerranéen (contraintes climatiques, rôle de l'hydraulique, esthétique géométrique simple) qui le conduit à réaliser de superbes jardins en Catalogne et en Andalousie. Dans ses croquis du Généralife, Forestier analyse la rigueur géométrique avec une esthétique qui préfigure les développements des jardins de la Riviera.

2. Le jardin d'Essais

Le Jardin d'Essais, le plus grand jardin public de Rabat fut créé en 1914, et ne fut achevé que cinq ans plus tard. Il est inscrit au titre des monuments historiques en 1992. Il est l'œuvre de Jean Claude Nicolas Forestier. Son emplacement fut bien choisi, si l'on en juge par l'aspect magnifique qu'il présente et après que les arbres ont atteint leur plein développement. D'une part, une perspective en terrasses à la française aux lignes sobres et majestueuses, de l'autre, des parcelles de collections séparées par des allées ombragées, le long desquelles sont disposées des espèces ornementales, donnent à cet espace vert un charme des plus attachants.



Vue sur une partie interne du jardin

D'une superficie générale d'environ 17 Ha, d'une richesse floristique estimée à plus de 600 espèces, et plus de 1000 variétés, toutes espèces confondues, le Jardin d'Essais comprend deux parties séparées par l'Avenue de la Victoire, et il est considéré comme le plus riche et le mieux entretenu des parcs botaniques du Maroc.



La partie amont-Est est partiellement ouverte au public qui n'est cependant, pas autorisé à pénétrer dans ses différentes parcelles contenant des plantes en collection ou en multiplication. Elle est composée de plusieurs carrés contenant des conifères, arbustes, arbres et plantes ornementales, collection de plantes aquatiques importées d'Afrique et d'Asie, des pacaniers, plantes grasses, espèces fruitières exotiques introduites, bambous nains, rosiers, plantes grimpantes. Les espaces accessibles au public comprennent une collection de ficus en alignement, une collection d'arbustes et d'arbres d'ornement variées, des plantes vivaces de bordure et des massifs de fleurs saisonnières.

La partie aval-Ouest est fermée aux publics. Elle est dotée d'une superficie globale de 7Ha, et sert exclusivement aux travaux de recherche et d'expérimentation. Il comprend plusieurs carrés meublés de pépinières d'arbustes, de plantes ornementales tropicales, de plantes lianes et d'arbres d'ornement, portes-graines de fleurs saisonnières, des collections d'arbres fruitiers exotiques ou non et des plantes d'appartement de valeur. Le carré 26 avec une superficie de 2887 m², comprend la pépinière la plus importante du jardin. Plus de 10 000 plantes et arbustes y sont disponibles.

Ce domaine fut conçu au début dans un but scientifique qui consistait à créer des collections végétales provenant des cinq continents. A partir de 1931 la station expérimentale fut orientée vers des essais d'acclimatation et d'adaptation des différentes espèces ornementales et fruitières introduites. Grâce à ces introductions,

celles-ci se sont largement répandues dans le pays. De ce fait, le jardin d'Essais est considéré comme l'établissement précurseur des plantations arboricoles au Maroc. L'activité du Jardin d'Essais porte aujourd'hui, sur deux spécialisations : les travaux de floriculture et les travaux d'arboriculture fruitière exotique. Cet espace a pleinement joué le rôle de principal centre d'études scientifique de la diversité végétale au Maroc.

Il a présidé à l'introduction et à l'évaluation des plantes en agriculture, horticulture et foresterie. Une multitude de végétaux a fait l'objet d'introductions successives et d'acclimatation.

Certains sont originaires des pays à climat tempéré, d'autres proviennent de régions tropicales ou subtropicales. Progressivement, grâce à la douceur du climat de la côte marocaine, ces végétaux ont été réunis en collections qui font maintenant l'admiration des amateurs et des horticulteurs professionnels. Mais il a fallu limiter le nombre des espèces, et les spécialisations actuelles du jardin portent uniquement sur l'arboriculture fruitière exotique, la floriculture et les plantes d'ornement.



Vue sur l'intérieur du jardin d'Essais



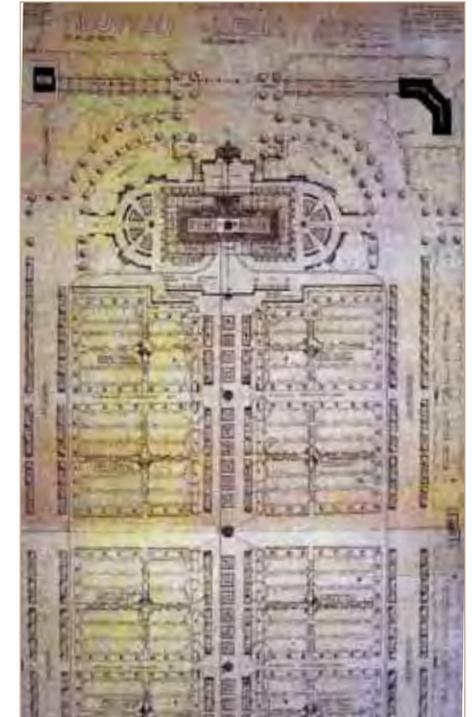
Partie du jardin d'Essais



Vue sur l'allée principale du jardin d'Essais



Jardin d'Essais (partie ovale)



Ancien plan du jardin d'Essais

3. Le jardin Nouzhat Hassan (ex jardin du Triangle de vue)

Ce jardin se situe au cœur de la ville nouvelle de Rabat. Il a été dessiné en 1924 par Marcel Zaborsky, architecte paysagiste, de l'Ecole d'Horticulture de Versailles. Il a été classé au titre des monuments historiques en 2003. Il s'inscrit dans un grand triangle à l'échelle urbaine dont le sommet part du quartier des ministères et dont la base vient s'aligner le long de l'enceinte Sud de la médina, à la limite de l'Avenue Hassan II. Il se développe sur une superficie de 11 Ha. Outre sa fonction de jardin, cet espace de verdure permettait de dégager la vue sur la médina depuis la Résidence générale. C'est aussi une sorte de 'Central Park' en miniature, un espace de transition entre les deux entités urbaines, la médina et la ville nouvelle.

Son mode d'aménagement, résolument contemporain, mariant le style régulier et le style paysager, fut très prisé à l'aube du XXe siècle. Outre sa fonction d'agrément et son rôle dans l'organisation du tissu urbain, le parc avait aussi une vocation scientifique. Il accueillait une réserve botanique inestimable, où étaient cultivées et acclimatées de nombreuses plantes. De plus, ce parc était considéré comme le premier terrain de jeux pour enfants dans les nouvelles agglomérations du Maroc du début du siècle dernier.

Le parti ambivalent retenu a été de créer un lieu à caractère introverti, enveloppé dans une végétation haute qui dissimule une multitude de petits coins enchanteurs qui s'expriment à leur tour autour d'une perspective centrale. D'autre part, il est aussi extraverti, ouvrant sur les avenues et rues limitrophes par les différentes percées qui mettent en relation l'environnement avoisinant. Cette dualité se trouve renforcée dans les différents espaces intérieurs, dans les coins et les recoins, par une fluidité et une cohérence assurés par une grande maîtrise des articulations et des transitions.

L'entrée principale, située sur le boulevard al Mansour Dahbi, s'ouvre sur une perspective centrale, conçue dans le style des jardins réguliers et donnant sur la Cathédrale Saint-Pierre. Parfaitement symétriques, deux allées bordées de part et d'autre par une double rangée de ficus rigoureusement taillés, se prolongeant jusqu'au centre du parc et s'achèvent sur une terrasse aménagée en théâtre de plein air, occupant ainsi la plus grande pente du terrain. Ensuite, le tracé devient plus sinueux, moins géométrique, à l'image des parcs paysagers.



Plan d'origine du jardin



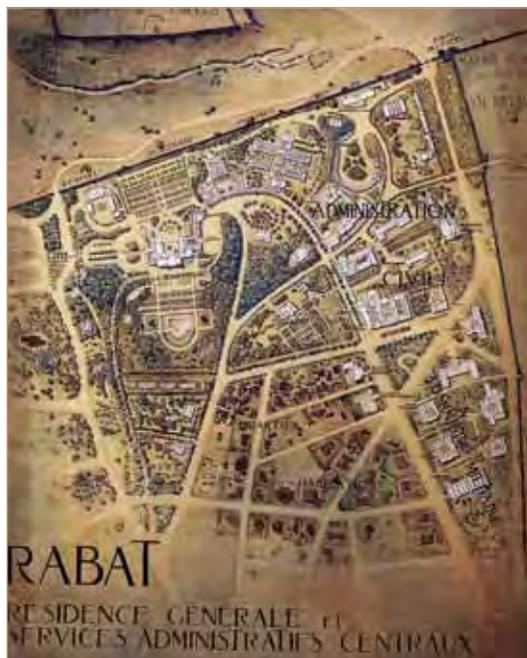
Vues sur l'intérieur du jardin

4. Les jardins de la Résidence Générale

Situés sur un point culminant de la ville, au lieu dit « des trois figuiers » qui fut choisi par Hubert Lyautey pour l'édification de la Résidence générale, ces jardins occupent un site exceptionnel, situé à l'extrémité sud-ouest des Remparts almohades, dominant les médinas des deux rives et l'estuaire du Bouregreg. C'est sous la direction d'Henri Prost, qu'Albert Laprade et Adrien Laforgue menèrent à bien la conception et la réalisation de la Résidence Générale, rejoints par Marcel Zaborsky qui en créa, au début des années 1920, les magnifiques jardins intérieurs et extérieurs.

La nature est omniprésente. On marche à l'abri d'une galerie de liaison d'où retombent des fleurs, on pénètre dans des bâtiments disposés autour de cours-jardins en retrait et à l'arrière desquels étaient réservés des terrains à des extensions possibles. Adossée au rempart almohade, noyée dans une masse de verdure, la Résidence générale offre une perspective sur les deux rives de l'estuaire, les médinas de Rabat, de Salé et la Qasba des Oudaïa, accrochant au ciel l'un des plus beaux tableaux de la ville, rehaussé d'avantage par l'existence du Jardin du Triangle de vue.

Le dessin original de la Résidence générale, édifiée au centre



Plan ancien de la Résidence générale et du quartier administratif

de la parcelle, est typique de la réussite des interactions entre art et nature. Les bâtiments, aux légères colonnettes de marbre, aux toits vernissés, ont été composés avec les arbres, les jardins, les parterres fleuris, les bassins, les fontaines, etc. une copie de la fontaine Nejjarine de Fès a été reproduite dans le côté résidentiel des bâtiments, à l'arrière de la cour des trois figuiers. Tout comme dans les nombreux registres du décor, de multiples innovations furent réalisées dans les revêtements et dans les traitements paysagers qui intègrent, dans l'axe de la partie principale du jardin, un bassin central de grandes dimensions. L'esplanade centrale et le fer à cheval en parterres de fleurs, les labyrinthes, les bosquets et les traitements du sol témoignent du talent de Marcel Zaborsky, maître-jardinier qui ici, comme dans d'autres projets à Rabat, allait marquer le site d'un traitement paysager savamment intégré aux compositions architecturales et urbaines.



Ancienne vue du jardin de la Résidence générale

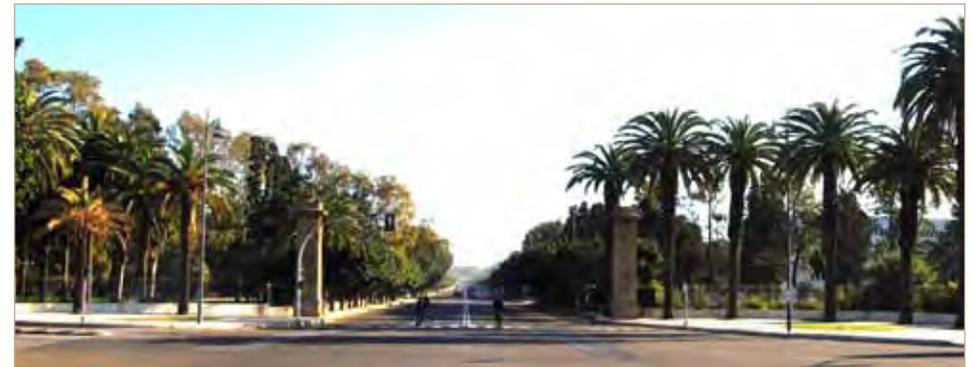
5. L'Avenue-promenade de la Victoire

Le Jardin d'Essais est traversé par l'Avenue-promenade de la Victoire. Conçu par Henri Prost, il est destiné à servir à la fois de voie de communication, d'accès agréable pour les piétons et de liaison à tout l'ensemble urbain environnant notamment au Jardin d'Essais. Il s'agit d'une large chaussée accostée de deux voies latérales cyclables et de dimensions réduites et d'amples trottoirs bordés des deux côtés, de rangées de Ficus régulièrement disposées et rigoureusement taillées, qui encadrent, dans une longue et large percée ascendante, la majestueuse porte almohade de Bab Rouah.

De part et d'autre, l'avenue donne sur des rangées de villas dont les clôtures débordent de plantes grimpantes et décoratives.



L'avenue de la Victoire, vue depuis Bab Rouah



Les bâtisseurs de Rabat : Architectes, urbanistes et paysagistes

- H. Prost
- J. Cl. Nicolas Forestier
- A. Laprade
- A. Laforgue
- J. Balois
- M. Boyer
- A. Marchisio
- M. Zaborsky
- A. Planque
- J. F. Robert
- E. Brion
- A. Cadet
- N. Guercin
- M. Marques

Liste non exhaustive

Rabat ville verte : Une vocation renforcée depuis le début du XXème siècle

Outre les parcs et les jardins historiques, Rabat dispose de plusieurs espaces verts dont certains ont été aménagés dès le début du siècle dernier.

Ainsi et dès l'origine, de par son implantation sur un promontoire dominant l'océan atlantique et la vallée du Bouregreg, Rabat possède un environnement paysager riche et diversifié.

Au début du XXème siècle le concept de l'agriculture urbaine est déjà engagé à travers les vergers intra muros situés à proximité de la médina réservés à des cultures maraichères et fruitières.

En 1914 le plan paysager voit le jour et donne naissance au jardin d'Essais et du Triangle de vue. La nouvelle ville était desservie grâce au bois de l'Agdal.

Pendant les années 20, H Prost structure une scénographie de la ville et ses sites historiques majeurs. J C N Foretier met en relation les lieux remarquables de la ville à travers les grands alignements d'arbres et la mise en valeur des sites par la création de grandes promenades urbaines.

En 1926, les autorités coloniales ont procédé à la réalisation de 50 ha de parcs et de jardins et 76 ha de reboisement, et pour assurer une présence végétale le long des rue et des avenues, des servitudes non aedificandi ont été imposées aux particuliers.

Depuis l'indépendance, Rabat a su conserver son image de cité jardin à travers une urbanisation maîtrisée, l'extension des espaces verts, la création d'une ceinture verte et la protection des sites naturels. De nos jours Rabat possède la plus grande surface urbaine d'espaces verts, sur le plan national. Avec ses 2358 hectares d'espaces verts dont 42 ha de jardins historiques, et ses 1063 hectares de ceinture verte, la capitale dispose d'un taux de verdure de 20 m²/habitant, ce qui est largement supérieur à la norme internationale fixée à 10 m²/habitant. 46 autres hectares d'espaces verts sont programmés à l'horizon 2014.

Ces atouts ont valu à la capitale du Royaume d'être déclarée « ville verte » le 22 Avril 2010, lors de la célébration du 40ème anniversaire de la Journée de la Terre. Plusieurs programmes mis en œuvre intégrant la dimension environnementale dans la planification et la gestion de la ville lui ont permis de décrocher ce label :

Tramway Rabat-Salé, mise en service de bus écologiques , Collecte et traitement des déchets solides selon des procédés écologiques, Construction du Musée Archéologique et des Sciences de la Terre et d'un Parc Zoologique National, d'un tunnel sous les Oudaïa contribuant au décongestionnement de la circulation atténuant ainsi l'impact négatif sur la qualité de l'air, réhabilitation des jardins historiques et aménagement des espaces verts et des jardins des quartiers, aménagement de pistes cyclables, installation de lampes à basse consommation et régulateurs électriques dans le réseau d'éclairage public visant l'économie de consommation dans le cadre de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, adoption des exigences environnementales dans le choix et l'exécution des projets de l'Initiative Nationale du Développement Humain...

De surcroit, la wilaya intègre dans son programme d'action les initiatives des différentes associations et des ONG régionales actives dans le domaine de l'environnement.



Vue sur l'avenue de la Victoire et le quartier des Orangers

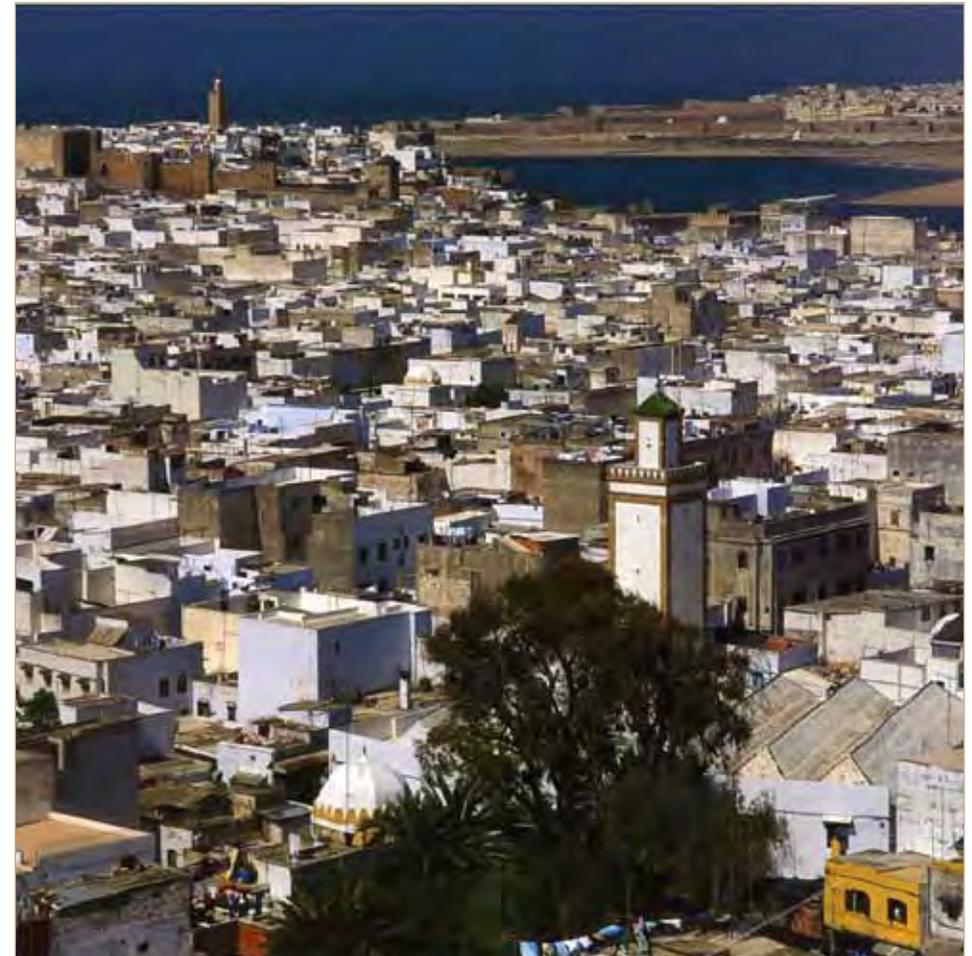
II.4. La médina de Rabat



II.4.1. Présentation

La médina de Rabat occupe une superficie de 91 Ha, à proximité de la Qasba des Oudaïa. Elle est séparée de la côte atlantique par le cimetière de Laâlou. La partie Nord de l'enceinte almohade (XIIe siècle) et la muraille andalouse qui lui a été adjointe au XVIIe siècle circonscrivent une trame urbaine de forme trapézoïdale. Elle est délimitée par le cimetière et l'Océan atlantique au Nord, la muraille andalouse au Sud, la rivière du Bouregreg à l'Est et le rempart almohade à l'Ouest. A partir du premier noyau constitué par la Qasba des Oudaïa, la médina se développe vers le Sud et le Sud-est, le tiers de sa superficie étant occupée par le cimetière Laâlou qui constitue une bande tampon entre l'Atlantique et le tissu urbain.

La médina se compose de deux parties, l'une centrale et l'autre périphérique. La première se compose des quartiers Souïqa, Bouqroun et Taht al-Hammam. Les ruelles et les impasses y sont irrégulières. Les habitations sont groupées en ensembles enclavés



constitués d'îlots groupés autour de grandes demeures bourgeoises. La seconde est constituée d'El-Gza et du Mellah, respectivement situés aux extrémités Ouest et Est de la médina. Elle est d'un tracé plus régulier dont l'élément directeur est un axe central sur lequel s'ouvrent perpendiculairement les ruelles et les impasses.

Les deux zones, centrale et périphérique, sont dominées par deux artères perpendiculaires : la rue des Consuls et la rue Souiqa, appelée aussi Souk as-Sabbat. La rue des Consuls part de la Porte de la Qasba dite Bab al Kbir au Nord pour aboutir à la rue Souiqa au Sud-est. D'après des textes historiques, il s'agit l'une des plus belles rues de Rabat et elle l'est encore aujourd'hui. Elle remonte à l'époque de la petite république éphémère de Bouregreg (1610-1666). Des siècles durant, elle resta l'artère préférée des Ambassades étrangères et des négociants marocains et étrangers ou de leurs représentants. D'ailleurs, son nom commémore le souvenir passé des délégations étrangères qui y ont élu domicile jusqu'en 1912. Le style de ses demeures offre plusieurs spécificités européennes, témoignage d'un échange remarquable avec la rive ibérique du Détroit de Gibraltar. La rue est bordée de boutiques et de plusieurs fondouks spécialisés dans l'artisanat local : tissages, ébénisterie, maroquinerie et étoffes. A son extrémité Est débute la seconde rue, Souk as-Sabbat, le marché aux chaussures. Elle est bordée de part et d'autre de petites boutiques qui exposent toutes les créations d'ateliers ouverts dans plusieurs ruelles et fondouks de la médina: des chaussures traditionnelles et modernes, des objets en maroquinerie, des bijoux en or ou en argent.

La population de la médina est composite. A un fond amazigh (berbère) qui remonte aux époques almoravide et surtout almohade et mérinide et qui s'est progressivement arabisé, la médina a accueilli, à partir du XVI^e siècle, de nombreuses familles andalouses expulsées d'Espagne suite à la Reconquista. Les traits culturels communs à ces familles sont perceptibles jusqu'à nos jours. Ils se donnent à voir dans la marocanisation des anthroponymes (Tolédano/Trédano, Zapata/Sabbata ; Vargas/Bargach ; Diaz/Dias ; Dinia ; Ronda, etc.) ou dans le parler rbati qui comporte un léger zézaïement, aujourd'hui en voie d'extinction. Enfin, la population de confession juive a occupé une place importante dans la vie de la médina jusqu'au milieu du XX^e siècle comme l'illustre le Mellah, quartier juif.

II.4.2. Le quartier du Mellah : symbole de tolérance et de cohabitation

Suite au décret du roi d'Espagne, Philippe III, pris pour l'expulsion des Musulmans, des centaines de familles andalouses dont quelques familles juives s'installent, au Sud-ouest de la Qasba des Oudaïa, dans le quartier al-Bahira. Juifs et musulmans cohabitent et s'organisent pour que la ville se développe. Réputés très doués dans le négoce et le commerce, plusieurs chefs de ces familles juives deviennent rapidement incontournables dans les relations économiques avec l'étranger et accèdent à des fonctions influentes. Le consul français Louis De Chenier rapporte que les juifs de Rabat, comme ceux des autres villes portuaires, furent employés par les sultans « dans la perception des douanes, dans la fabrication des monnaies, dans toutes les affaires qui ont trait aux achats et ventes que le prince contracte avec les Européens, ainsi que toutes les négociations avec les cours de l'Europe » (De Chénier L., Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'empire de Maroc, T. 3, Paris, p. 132). Mais, pour pouvoir pratiquer leur religion, et plus particulièrement le minyan qui



Rabat - Situation du mellah



Mellah de Rabat - façade du bâtiment dit des Portugais

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE LA MEDINA DE RABAT



LEGENDE

- 1 QASBA DE MOULAY AL-RCHID
- 2 FONTAINE
- 3 MASJID AL - BACHA
- 4 MASJID BLA SOUMAA
- 5 HAMMAM AL - QASRI
- 6 ZAOUA DE SIDI ALI BEN HAMDOUCH
- 7 ENTREPOT DE SIDI MED HAMDILLAH
- 8 MASJID MY ABDELLAH
- 9 MASJID AL-ZNAQI
- 10 MASJID PALAMINO
- 11 ZAOUA MY ABDELLAH AL - KADIR
- 12 ZAOUA AL TDANIA
- 13 MASJID AL-NACIRIYA
- 14 FONDOUQ BEN AICHA
- 15 MASJID ATTIA
- 16 QISSARIAT MOULINA
- 17 FONDOUQ DES TAILLEURS
- 18 MASJID AL GAZZAREN
- 19 AL-HAMMAM AL-JDID
- 20 MAISON EN RUINE
- 21 MASJID AL - QUBBA
- 22 FONTAINE
- 23 DAR MOULAY AL-RCHID
- 24 MASJID AL-NAKHLA
- 25 MASJID SIDI FATEH
- 26 ZAOUA DE SIDI LARRI BEN SAYAH
- 27 MASJID MOULAY AL-SAKKI
- 28 FONTAINE
- 29 MASJID HINNANI
- 30 MASJID LALLA TABERNOUST
- 31 ZAOUA SIDI BEN AISSA
- 32 FONDOUQ AL-DAOUIA
- 33 MASJID MOULAY SLIMANE
- 34 MASJID SIDI AL - GHANDOUR
- 35 FONTAINE
- 36 AL-JAMPAL-KABIR
- 37 MARESTAN AL - AZIZI
- 38 QOURRA
- 39 MASJID OUQACHA
- 40 ZAOUA BENNANIYA
- 41 BORJ AL-SIRAT
- 42 BORJ AL-DAR



0 50 100 200



Rues, ruelles et impasses de la Médina

impasse. La rue principale part de la porte dite du Mellah, ouverte à l'époque du Protectorat français, jusqu'au Borj Sidi Makhoulouf. Elle constitue la zone publique où se concentrent toutes les activités du quartier. « C'est le ventre, écrit J. Goulven, du quartier juif : boucheries de viandes Kacher, épiciers, marchands de légumes, boulangers, pâtisseries, voilà par quoi commence la rue ; un peu plus loin, viennent les ferblantiers, les cordonniers, les tailleurs, les ouvriers de la soie, les brodeurs sur cuir. En fait, il n'y a aucun ordre observé dans cette distribution des métiers » (Goulven J. « Esquisse historique sur les Mellahs de Rabat-Salé », in B.S.G.M., 1922).

Les édifices qui la bordent de part et d'autre se caractérisent par de hautes murailles percées de fenêtres et agrémentés de balcons. Les maisons sont, comme dans les autres quartiers de la médina, construites autour de patios à ciel ouvert autour desquels s'organisent les chambres et les annexes, suivant la tradition maroco-andalouse. Les entrées y sont, toutefois, droites, et aboutissent directement sur les cours, ignorant l'entrée en chicane de rigueur ailleurs dans les médinas marocaines. Certaines demeures, en particulier celles de rabbins et d'hommes pieux, sont dotées d'une chambre transformée en synagogue privée. Force est de constater, qu'aussi bien en architecture privée qu'en matière de constructions religieuses et d'utilité publique, la décoration est identique à celle des édifices musulmans. Elle exploite les motifs des répertoires du décor végétal et géométrique et les interprète avec de l'épigraphie hébraïque. Pour renforcer les fortifications de la médina, les dynastes ont édifié une muraille sur le côté Sud-ouest (l'enceinte morisque), une autre sur le côté Nord-est (le rempart fluvial) et une troisième sur le côté Nord-ouest (le rempart côtier).

II.4.3. Les monuments majeurs de la médina

Il serait difficile de décrire individuellement tous les édifices de la médina tant ils sont nombreux et variés aussi bien par leurs caractéristiques architecturales et les époques de leur construction que par leur affectation. Quelques catégories d'édifices à haute valeur patrimoniale permettent d'en donner une idée. Néanmoins, ils n'ont de signification que par l'ensemble médinal dans lequel ils s'inscrivent. Ils sont donc choisis ici à titre d'exemples d'habitations individuelles (les dar-s), de lieux de culte (les mosquées), de lieux de purification et de détente (les hammams) ou d'anciens lieux de négoce et de passage (les fondouks).

1. Les fortifications

a. L'enceinte et les portes morisques :

L'enceinte andalouse marque une phase de repli et de décadence de la Médina de Rabat. Construite par des familles morisques fuyant l'inquisition au début du XVII^e siècle, cette enceinte réduite s'étend sur une ligne rectiligne longue de 1400m. Elle part de Bab al-Had à l'Ouest jusqu'au Borj Sidi Makhoulouf qui domine l'estuaire du Bouregreg. D'une épaisseur moyenne de 1.65m et une hauteur qui varie entre 4.90 et 5.50m, la courtine est surhaussée d'un chemin de ronde large de 1.30 à 1.50m. De l'extérieur, il est protégé par un parapet en béton, haut de 1.65m. Vingt six tours barlongues éloignées les unes des autres d'une distance qui varie entre 21.90m et 59.90m ponctuent l'enceinte sur toute sa longueur. Elles complètent le dispositif de défense et en garantissent l'efficacité. A l'extrémité Nord-est, la muraille se termine au Borj Sidi Makhoulouf. Ce bastion est de forme circulaire. Il permet de guetter les mouvements des embarcations dans l'estuaire et surveiller le chemin étroit qui serpente, en contrebas de la falaise, l'étroite bande située entre la muraille et le Bouregreg. Une tour, al-Barrana, détruite au début du XX^e siècle lors de la construction des voies du tramway et de la route côtière, avançait jusqu'à hauteur de la berge gauche du fleuve.

Trois portes permettent d'accéder à l'intérieur de la médina. La première est Bab et-Tben qui tire son nom de sa proximité avec des entrepôts de paille. Cette porte détruite au début du siècle présentait une entrée droite constituée de trois passages parallèles.

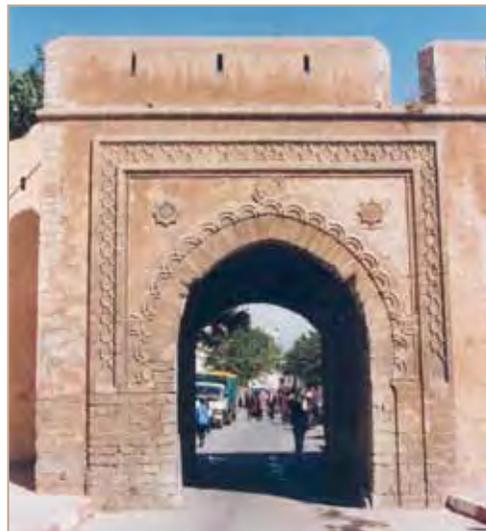


L'enceinte morisque, Borj Sidi Makhoulouf

La seconde, appelée Bab al-Bouiiba (la Petite porte) est simple ; elle est flanquée de deux saillants massifs qui forment une lourde construction, de 15.78m de longueur. La partie centrale de la porte est construite en moellons et des pierres de taille. Le passage mesure 3.44m de largeur. La clé de la voûte en plein cintre qui le recouvre s'élève à 4.15m au-dessus du sol. Sur la face Sud, il présente un arc en plein cintre surhaussé, appareillé en pierres et qui repose sur des pieds-droits, également en pierres taillées. Du côté nord, il comporte une baie à linteau.

Un chemin de ronde est aménagé au-dessus de la voûte du passage. Il est protégé par un parapet des deux côtés Sud et Nord. Les saillants forment de solides tours barlongues construites en moellons, en briques avec des chainages d'angle en pierres de taille. Les plateformes des deux dernières communiquent avec le chemin de ronde, sensiblement au même niveau, par leur face Nord, complètement ouverte.

La troisième est la porte de Bab Chellah. Elle remonte au milieu du règne de Moulay Slimane. Sur un médaillon est inscrite la date de 1228 qui correspond à 1813. Al-Duâyyif rapporte que la construction de cette porte fut entreprise à cette date. Il semble qu'elle ait remplacé une porte antérieure détruite et dont il ne reste plus de traces. La porte présente un aspect imposant ; elle est longue de 11.28 m, large de 6.82 m et haute de 7.40 m. Son ouverture en arc brisé outrepassé repose sur des pieds-droits ; celui du côté Sud s'orne d'un décor important, tandis que celui de la face opposée en est dépourvu.



L'enceinte morisque, Bab Chellah

Le décor de Bab Chellah la distingue très sensiblement des autres portes alaouites. Bien qu'elle n'ait pas la même grandeur des portes almohades, elle présente des éléments architecturaux intéressants. La baie de la face Sud s'encadre d'une riche ornementation. L'arc d'ouverture, dont la brisure et l'outre-passement sont peu accentués, a des claveaux nus. Les massifs latéraux ont une épaisseur très inégale, 6.34m à l'Est et seulement 2.07m à l'Ouest. Une terrasse surhausse la porte. On y accède de l'intérieur de la ville.

b. La muraille fluviale :

Longue de 69 mètres, elle a été construite tout au long de l'escarpement de la falaise afin de le renforcer. Actuellement, la muraille est conservée à partir du Borj Lalla Qadiya, auquel il est adossé et offre un tronçon imposant qu'une porte, dite Bab al-Bhar, divise en deux parties inégales. Une inscription ovale illisible car rongée par le temps et l'humidité, figure au-dessus de l'ouverture de la baie. C'est une porte qui date de l'époque alaouite, en raison de l'aspect du socle et de la moulure qui existent en-dessous et au-dessus du



Vue sur une partie du rempart fluvial (Bab al bahr)

médaillon. L'historien Al-Duâyif indique en effet qu'en l'an 1205 de l'hégire (c'est-à-dire 1790), le pavage de la porte fut réalisé, alors que l'arc en était déjà achevé.

La Porte de Bab al-Bhar (ouverte du côté de l'Océan) est une simple baie en forme d'arc en plein cintre, surhaussé, appareillé en pierres de taille. Elle repose sur des pieds-droits, également en pierres taillées. Sa hauteur Est de 2.65m, son ouverture de 2.87m et son épaisseur de 0.95m seulement. Elle était flanquée d'un poste d'observation de la douane et présente un passage en baïonnette qui aboutissait à la rue des Teinturiers et permet d'accéder à la rue des Consuls. Construite en moellons assez irréguliers, la muraille mesure une hauteur moyenne de 4 mètres. Son épaisseur est d'environ 1m.73. Elle comporte un chemin de ronde protégé par un parapet d'épaisseur et de hauteur variables.

La muraille est renforcée par un borj, un bastion de grandes dimensions. Celui-ci tire son nom du tombeau voisin où est enterrée Lalla Qadiya, une femme pieuse. Le borj est de forme presque carrée, mesurant environ 9 mètres de hauteur totale et en moyenne 4 m.49 de côté. Ses murs, épais de 0m.50 et construits en moellons, ont des chainages de pierres taillées aux angles. A l'étage se trouve une pièce carrée, qui s'éclaire par une étroite et haute fenêtre à linteau. Au dessus, se trouve une terrasse que borde un parapet percé de meurtrières sur trois de ses faces et couronné de gros merlons à pyramidion.

c. Le rempart côtier :

Il s'agit d'un ensemble constitué d'une muraille dont il ne subsiste que les soubassements et quatre forts bordant la côte atlantique depuis l'extrémité Nord-ouest de la Qasba des Oudaïa jusqu'au bout du tronçon Ouest du rempart almohade. Ces ouvrages



Vue sur le rempart dominant la côte atlantique

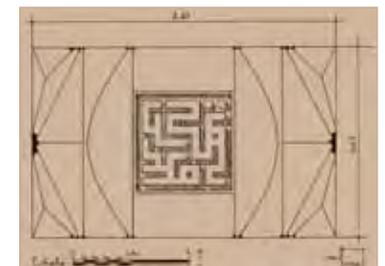
militaires furent implantés au bord de l'Océan atlantique et reliés par une enceinte dans le cadre d'une stratégie défensive visant la protection de la côte contre les risques d'infiltrations ibériques dont la menace s'est amplifiée entre les XVIIe et XIXe siècles.

d. Le Borj Sqala :

La tour de la Sqala se situe à quelques mètres de l'extrémité Nord en contrebas de la Qasba des Oudaïa. Par cette position stratégique, elle commande l'entrée de l'embouchure du Bouregreg. Connue également sous le nom de Borj al-Khanzira, la sqala est un ouvrage militaire muni de canons et élevé sur le littoral atlantique par le Sultan Sidi Mohamed ben Abdellah en 1776 ; les travaux ont été exécutés sous les ordres du célèbre renégat anglais Mohamed Al-Inglizi. L'ouvrage défensif se situe à un niveau plus bas par rapport à la plate-forme du sémaphore. Par cette position stratégique, il commande l'entrée de l'embouchure du Bouregreg. Il s'agit d'une batterie dotée de canons et une vaste plate-forme de plan trapézoïdal longue de 66,80m et large de 19m. Il est bordé des côtés Nord, Est et Ouest d'un parapet percé de 22 embrasures. Du côté Sud, une porte principale et trois portes latérales donnent accès à l'intérieur d'une cour. Trois échauguettes occupent les angles Sud-est, Nord est et Nord-ouest. Dans l'angle Sud-ouest, sont construites des cellules et une petite pièce



Borj Sqala, Echauguette



Inscription d'une voûte de la Sqala



Vue plongeante de borj al - Sqala

trapézoïdale couverte en voûte d'arête. Cette dernière mène vers un passage souterrain par le biais d'un escalier. L'ouvrage est entièrement construit en pierre tantôt taillée, tantôt sous forme de moellons dégrossis. Les murs extérieurs sont épais de 1,60m et ont une hauteur variable entre 11 et 13mètres.

e. Le Borj al-Sirat :

Ce monument qui se dresse sur une falaise rocheuse dominant de plusieurs mètres l'Océan atlantique, se situe à l'extrémité Ouest du rempart maritime et côtoie à l'ouest l'enceinte almohade. Il abrite actuellement le phare de Rabat. Comme l'indiquent plusieurs textes historiques et surtout l'inscription gravée dans les médaillons qui surmontent l'arc de la porte d'entrée, l'édifice fut construit en 1180 H/1775-76 sous le règne du Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdellah. Il est l'œuvre du renégat anglais Ahmed al-Inglizi.



Vue sur le Borj Al-Sirat occupé au milieu par le phare de Rabat érigé à l'époque coloniale

Il s'agit d'un vaste trapèze régulier dont les côtés mesurent respectivement 76.90m et 46.65m. Pour y accéder, il faut traverser une rampe longitudinale mesurant 25 m de long et 4 m de large, solidement bâtie qui relie la cour à la porte d'accès. Ce passage en pente devrait faciliter le transport des chariots des canons. Au milieu de la façade Sud est aménagée l'unique porte d'accès au monument. Cette entrée présente un arc en plein cintre surhaussé. Dès qu'on franchit le vestibule rectangulaire, on accède à une plate-forme à ciel ouvert qui est la cour et qui devait servir de place d'entraînement des militaires et de dépôt des canons placés devant les embrasures. Cette cour est bordée à l'Est, au Nord et à l'Ouest par le parapet.

Construit en gros blocs de pierre taillée, ce fortin est percé dans ses faces Est, Nord et Ouest de dix-neuf embrasures et permettaient une résistance certaine aux attaques venues de la mer. Dans les angles Nord et Ouest se dressent deux bases appartenant au corps des échauguettes actuellement disparues. Une tour hexagonale occupe l'angle Sud-ouest alors qu'un demi-cercle à couverture dessine l'angle Sud-est. Le demi-cercle forme la lèvre de la tour demi-ronde accolée au borj à cet endroit. Le bâtiment dispose de deux pièces qui devaient servir de logements aux gardiens ou de magasins de stockage d'armes et de munitions.

f. Le Borj al-Dar :

C'est une Sqala qui se dresse au milieu du rempart maritime de Rabat. Elle fut édiflée par le Sultan Sidi Mohamed Ben Abdellah au même moment que la Sqala de la Qasba et du Borj al-Sirat. Mais l'inscription coiffant la porte d'entrée donne une date plus récente 1239H/1823-24, ce qui signifie que l'ouvrage a subi une réfection sous le règne du Sultan Moulay Abderrahmane. C'est une plate-forme trapézoïdale protégée par quatre murs élevés dont un percé d'embrasures. Les deux aires du monument sont occupées par deux bâtiments parallèles.

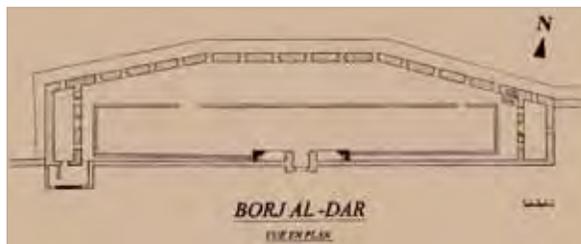
Ce borj possède deux accès : une entrée principale ouverte au milieu du mur Sud du fort et une autre latérale percée dans le mur Est. La porte principale est ornée d'un encadrement rectangulaire allongé (5 m42 de longueur et 4m39 de largeur) et fait une saillie de 0m75 à l'extérieur du borj. La porte latérale présente une hauteur de 1m80 et une largeur de 1m30. La cour du monument était à l'origine limitée au Nord par le parapet du fort, à l'est par les deux bâtiments parallèles et par la muraille opposée à la mer au Sud. Actuellement, il ne subsiste de la plate-forme trapézoïdale du premier plan, qu'une courette de faible largeur, épousant la longueur du parapet. La partie Sud de cette cour est occupée par des bâtiments modernes d'un restaurant qui s'étend sur la longueur du fort et dont la cour à ciel ouvert est utilisée comme café touristique donnant sur la mer.

Les cellules du borj al-Dar sont au nombre de trois: deux parallèles et presque identiques se situent de part et d'autre de la baie de l'entrée principale, et une troisième se trouvant à l'angle Sud-ouest du monument qui fait saillie à l'extérieur du mur sud de 3m05. Chacune des deux cellules parallèles communiquait avec la plate-forme du borj au moyen d'une porte à arc en plein cintre surhaussé, large de 1,27m et haute de 2,40m. Deux fenêtres sont percées au mur Sud de chaque bâtiment. Ces deux cellules servaient fort probablement de logement de la garnison ou de dépôt d'armes et de munitions.

La troisième cellule est de plan légèrement rectangulaire et elle est constituée de deux espaces séparés par une ouverture rectangulaire. L'entrée principale de cette pièce se fait par le biais d'une porte à arc en accolade percée dans le mur Sud. La construction de cette pièce s'est faite à une époque récente par rapport à la période de fondation du



Vue sur le Borj du côté de la mer



Plan Borj Al-Dar

borj, probablement pour protéger le corps d'un saint appelé Sidi Mbarek. A l'angle Nord-ouest du borj, se trouve une tour sensiblement carrée de 2 m55 de côté. Elle s'élève à une hauteur de 6,10m et est constituée de deux niveaux horizontaux.

Le Borj al-Sqala, Borj al-Sirat et Borj al-Dar sont des ouvrages militaires qui rappellent par leur style architectural et par les matériaux et techniques de construction, les fortifications maritimes modernes conçues et adaptées à l'usage des armes à feu et largement influencées par l'architecture défensive chrétienne « espagnole et portugaise ». Plusieurs exemples similaires ont été construits à la même époque par le Sultan Sidi Mohamed Ben Abdellah à Essaouira (inscrite sur la Liste du patrimoine mondial), à Anfa, et à Larache.

g. La Qasba de Moulay Rachid :

Connue également sous le nom de la Qasba Jdida «la forteresse neuve», cet ouvrage défensif se trouve à proximité de la Qasba des Oudaïa, dans la partie haute du cimetière Laâlou. Elle fut construite en 1670 par le Sultan Moulay Rachid pour renforcer la défense de la ville de Rabat. Elle conserva ce rôle jusqu'à ce qu'elle fut reconvertie en caserne et prit le nom de Kechla sous le règne du Sultan Moulay El Hassan. Le dernier changement d'affectation de l'édifice remonte à 1922, année où l'administration du Protectorat décide de l'aménager en prison.



Vue d'ensemble de la Qasba

Le plan du bâtiment affecte un trapèze qui se rapproche du carré. Il mesure 56,44 m du côté Nord-ouest, 56,30 m du côté Sud-est, 59,15 m du côté Sud-ouest, et 59,50 m du côté Nord-est. La Qasba est ceinte d'une muraille construite en pisé munie d'une tour à chaque angle et une au milieu de chaque façade. Une seule porte ouverte au milieu de la tour centrale de la face Nord-est permet l'accès au monument.

L'enceinte qui été à l'origine plus basse que les tours, fut remaniée à plusieurs reprises. Il est possible qu'elle ait été dotée d'embrasures à canon. La Qasba de Moulay Rachid possédait « 12 canons en bronze de différents calibres » selon Mouette. La largeur des courtines dépasse les 2m50 et leur hauteur diffère d'un endroit à l'autre, elle va de 5m50 à 9 m. Les tours ont également une hauteur différente selon leur emplacement. La plus haute s'élève à 11,30 m et la plus petite à 7,60m. Ce bâtiment a été récemment affecté à la Commission marocaine d'histoire militaire qui y a procédé à des travaux de restauration pour en faire son siège administratif.

2. Les maisons

Les quartiers résidentiels sont érigés à l'écart du centre économique de la médina, constitué par les rues d'el-Gza et des Consuls et de Souk as-Sabbat. Les maisons sont construites sur de vastes ilots dont le noyau est occupé par la grande maison familiale. Tout autour venaient s'agglutiner les demeures des autres membres de la famille ou du clan. Certaines d'entre elles n'ont pas pu faire face aux spéculations foncières. Elles ont connu des transformations qui en ont défiguré l'aspect originel. D'autres sont restées fidèles à leur aspect architectural d'origine.

Organisées autour d'un patio à ciel ouvert, ces demeures offrent de belles façades ornées de zelliges polychromes, de plâtre et de bois sculpté et rehaussé de peinture. D'ailleurs, elles ont gardé la disposition traditionnelle. Elles sont toutes desservies, suivant la tradition bien connue des demeures marocaines musulmanes, par une porte coudée annoncée par une baie en arc surhaussé reposant sur des piliers engagés moulurés. Certaines demeures sont desservies par des entrées plus simples, soit à linteau, soit en

anse de panier surhaussé d'une grille, témoignant ainsi de l'adoption de formes venues avec l'installation des premiers européens.

Parmi ces demeures monumentales, il faut citer : la maison Lamrini, située dans la partie Nord de la médina sur la rue dite Saqayat Bel-Makki, et qui occupe une superficie de 544m² ; celle de Louis Chénier, consul de France auprès du gouvernement chérifien en 1767, située dans le quartier Tahti (zone de la rue des Consuls) ; la maison Bargach, dans



Intérieur de dar Karrakchou

le quartier Laâlou qui fait partie de trois maisons familiales bâties vers 1297 H/1879 ; Dar Al-'Alaoui (1308 H/1890), sise au fond de l'impasse al-'Ounqi, dans le quartier de Moulay Brahim ; Dar Boudal'a dans le quartier de Sidi Fateh et Dar al-Gharbi dans le quartier Taht al-Hammam. Avec des portes en chicanes, des entrées avec de larges vantaux cloutés, des cours à ciel ouvert, des fenêtres avec bois tournés et des façades traditionnelles, elles sont le témoignage vivant de la fusion de traditions anciennes et nouvelles.

a. Dar Bargach :

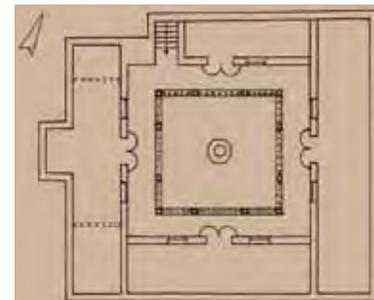
Parmi les archives familiales léguées par Mhamed Ben El Haj Abderrahman Bargach, ministre des Affaires Etrangères sous les règnes respectifs des sultans Sidi Mohammed Ben Abderrahman et Moulay El Hassan, au XIXe siècle, se trouve le «Testament» des Vargach qui atteste que les Bargach sont des descendants d'une lignée andalouse, apparentée aux Vargas de la Péninsule Ibérique. Cette maison familiale est entourée d'une enceinte en moellons badigeonnés à la chaux. Les angles et les encadrements des baies sont en pierre de taille. Elle est organisée autour d'un patio de dimensions moyennes. Les pièces s'ouvrent par de grandes portes à vantaux en bois sous des galeries soutenues par des arcs brisés outrepassés. La façade extérieure est couronnée par une corniche décorée de dents de scie et d'un bandeau. Les plafonds sont simples. Ils sont à base de solives et de voliges, suivant la tradition des villes impériales du Maroc.



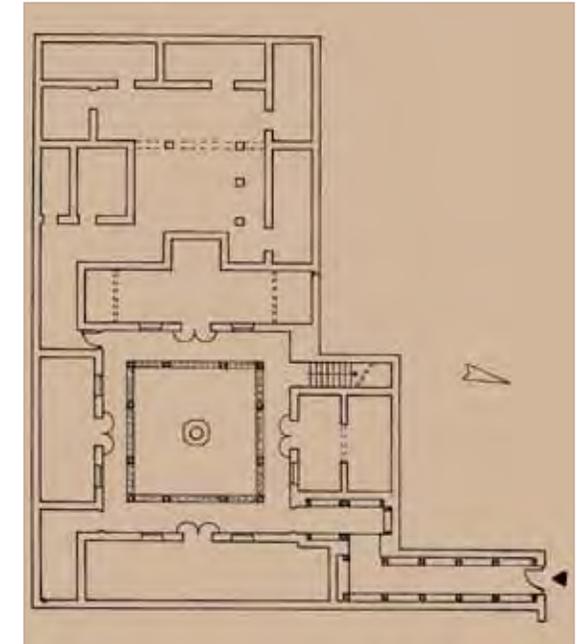
Porte principale de la maison



Dar Bargach Galerie du patio



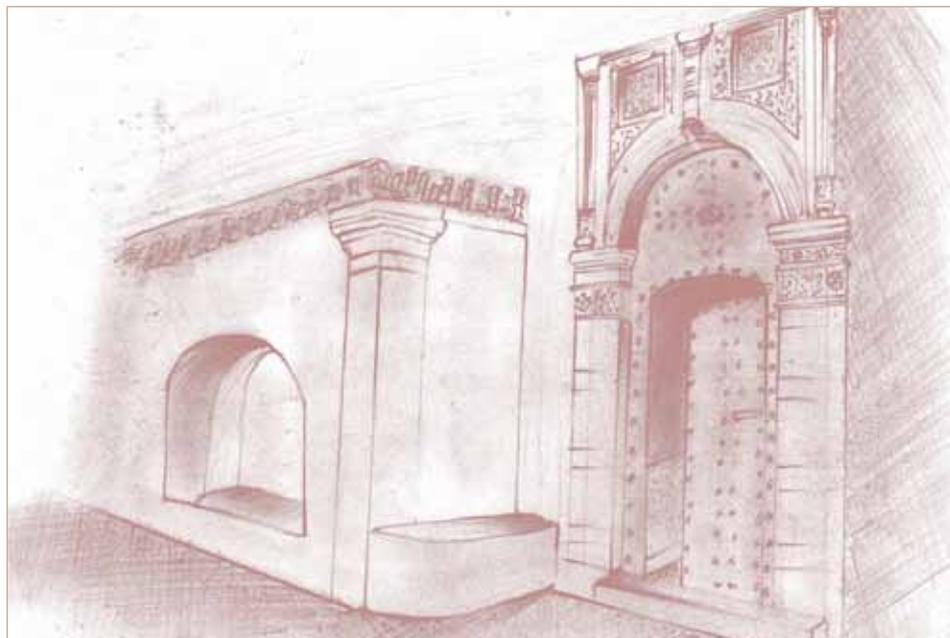
Dar Bargach - Plan de l'étage



Dar Bargach - Plan RDC

b. Dar El Aïssaoui :

Cette maison se situe dans la rue Sidi Fatah. Elle était exploitée comme écurie de Moulay Rachid avant d'être transformée en l'an 1342 H, comme l'indique la date sculptée sur la volute de la porte d'entrée principale, en une maison familiale. Occupé pendant une vingtaine d'année par la famille Lamrini elle a été vendue en 1990 à la famille El Aïssaoui. L'accès de la maison se fait par une première porte en bois clouté s'ouvrant sur un vestibule, satouane. Une porte secondaire ferme l'autre extrémité de ce dernier et assure le passage vers le patio (wast al-dar). Lieu de réunion et puits d'aération et d'éclairage, le patio offre un espace central de forme rectangulaire. La symétrie architecturale et la



Dar Al-Issaoui-Entrée de la maison

hiérarchie des formes décoratives et des ouvertures donnant sur le patio y assurent un équilibre remarquable.

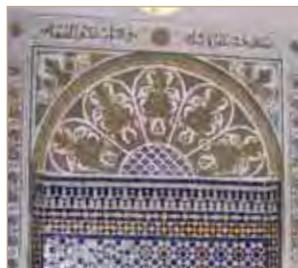
L'accès aux chambres se fait par de grandes portes à deux vantaux, fermés en hiver pour préserver une ambiance thermique supportable. En été, ils sont ouverts assurant ainsi, avec les chemmasiyat, ou claustra, une parfaite circulation de l'air et de la lumière. La plus grande chambre est une chambre à alcôves, enfoncements aménagés dans les deux extrémités pour y placer les lits. Elle est couverte, comme les autres pièces, d'un plafond en bois légèrement sculpté d'une hauteur sous plafond d'environ 5,20 m. Lorsqu'on franchit le pas de la maison, on est agréablement frappé par le contraste entre l'aspect extérieur sobre et dénudé dont le seul agrément est la porte d'entrée, et l'enchantement d'un monde intérieur mêlé de couleurs fascinantes, de créativité ingénieuse, de géométrie artistique qui laisse tout visiteur dans une méditation perpétuelle.

c. Dar Karrakchou :

La maison de la famille Karrakchou est sise à l'entrée de la médina, à la rue Daoui. Datant entre 1140 et 1150 H/1740-1750, la maison appartient à une grande famille de commerçants andalous : les Carrasco. Fuyant la Reconquista espagnole, la famille Carrasco s'installe à Rabat, et marocanise son patronyme : Carrasco devient Karrakchou. Leur demeure est une synthèse d'influences développées sur les deux rives du bassin méditerranéen. Et bien qu'ayant connu une première rénovation en l'an 1327 H/1862-1863, la demeure patriarcale conserve encore une ambiance feutrée et lettrée conjugée aux douces combinaisons décoratives hispano-maghrébines. C'est bien pour cette raison que la maison a toujours été un haut lieu diplomatique, puisqu'elle a reçu de grandes personnalités du monde politique. Elle fut aussi la demeure provisoire de Jilali El 'Oufir, ex-champion d'Afrique des courses de vitesse et un des fondateurs de la Fédération Royale Marocaine de l'Athlétisme (FRMA). La maison s'organise autour d'un patio à ciel ouvert. D'une symétrie parfaite et d'une organisation qui rappelle les maisons musulmanes d'Alep, de Damas, de Bagdad, du Caire et de Kairouan, elle s'ouvre sur l'extérieur par une porte en chicane marquée par des colonnes et des arcs. Une fois



Dar al-Issaoui, zellige mural



Dar Al-Issaoui, décor sur plâtre



Dar al-Issaoui, arc aveugle en stalactite (mouqarnas)

franchie, on découvre l'intérieur constitué de chambres, toutes de formes rectangulaires et qui s'ouvrent sur le patio par de grandes portes à vantaux en bois sculpté. Un autre passage permet de passer directement à la douirya, petite maison réservée aux invités qui y accèdent sans traverser par la maison familiale.



Dar Karrakchou façade sur Patio



Dar Karrakchou fenêtre donnat sur le patio



Dar Karrakchou le Vestibule d'entrée



Patio déco inscription



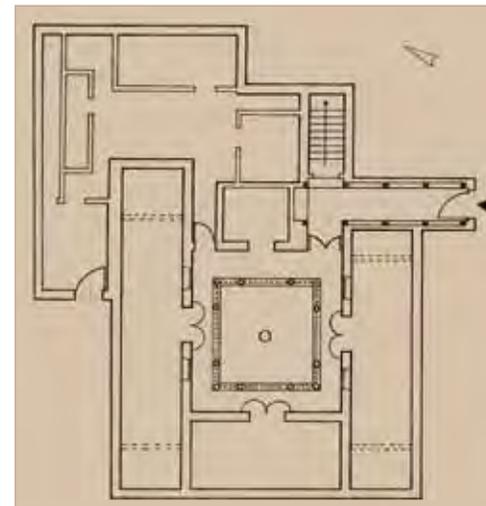
Dar Karrakchou, vue sur l'étage



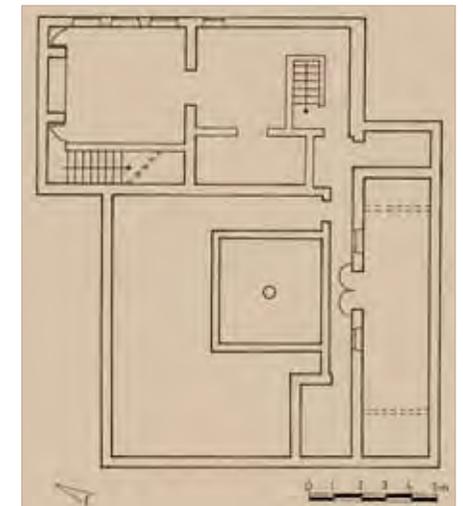
Dar Karrakchou, vue de l'extérieur

d. Dar al-Alaoui :

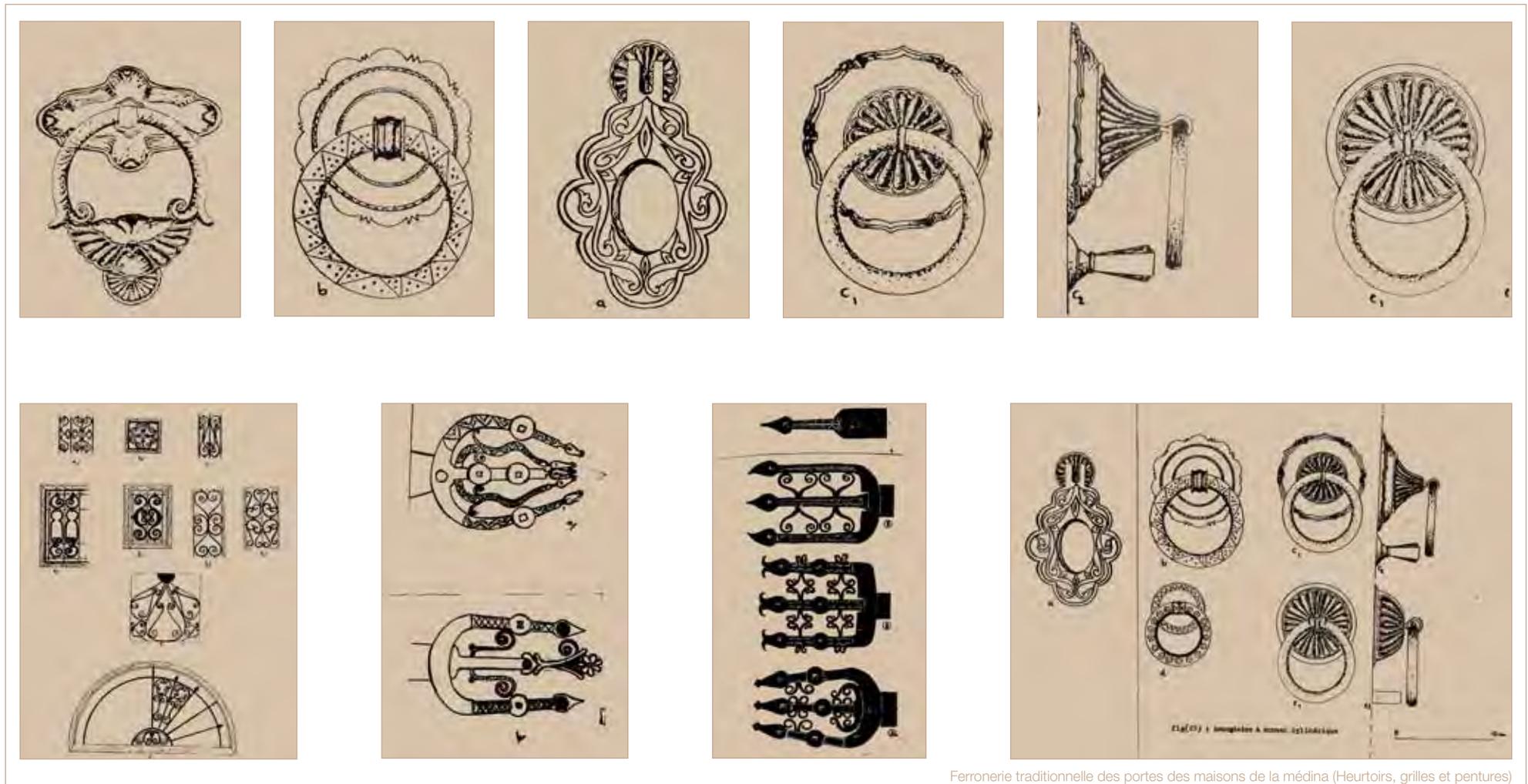
D'après une inscription conservée au-dessus de l'entrée, Dar al-Alaoui a été construite en 1308 H/1890. La maison occupe une superficie globale de 264m². Ses dimensions sont de 20m de long et 13.2m de large. Elle comporte un rez-de-chaussée et un étage. Au rez-de-chaussée, deux portes desservent l'ensemble de la maison. La première est l'accès principal. Il mène, par l'intermédiaire d'un couloir coudé, à la cour centrale et la seconde est une entrée de service qui débouche sur la douirya. Le vestibule d'entrée se compose d'un couloir coudé avec des arcatures aveugles et des banquettes. L'ensemble est décoré de zellige et de plâtre sculpté. Dans le coin Nord, un escalier, constitué de deux volées, conduit aux niveaux supérieurs. A la fin de la première volée s'ouvre un entresol occupant le demi-niveau. La deuxième volée mène à l'étage.



Dar al-Alaoui Plan de l'étage



Dar al-Alaoui Plan du RDC



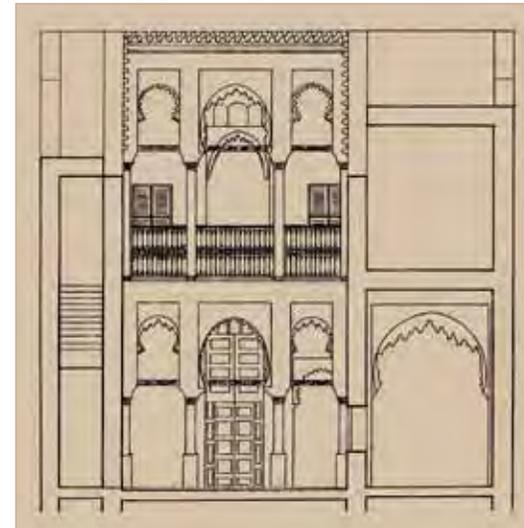
Ferronnerie traditionnelle des portes des maisons de la médina (Heurtoirs, grilles et pentures)

L'accès au cœur de la maison se fait par un passage en arc polylobé. La cour centrale est un patio rectangulaire bordée d'une galerie que soutiennent douze colonnes. Le centre de la cour est occupé par une vasque en marbre blanc qui s'élève au milieu d'un bassin octogonal. Le sol des galeries, la partie inférieure des colonnes et les murs latéraux sont couverts de petits carreaux de zellige polychrome. Quatre chambres de dimensions différentes et couvertes d'un plafond formé de baguettes de bois minces agencées et posées sur des poutres espacées d'environ 1 m, s'ouvrent sur la cour. Celles du Nord et du Sud sont les plus importantes et sont éclairées de deux fenêtres larges de 1m. Les deux autres chambres sont plus petites. On accède à la douirya par deux passages différents: le premier est une porte de service aménagée dans la partie Nord de la maison ; le second est un couloir aménagé dans le coin Nord-est de la cour.

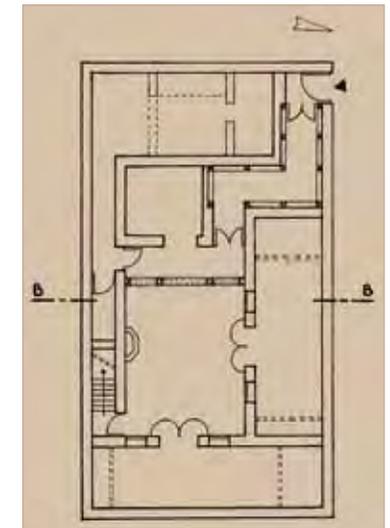
A l'étage, la façade Sud répète les mêmes dispositions que celles du rez-de-chaussée. La galerie est garnie d'un plafond à décor peint. L'accès à la chambre à alcôves, située au Sud, se fait par une entrée à portillons au-dessus de laquelle s'élèvent trois claustras qui en assurent l'aération et l'éclairage. Le côté Est de l'étage est occupé par la masriya. C'est le lieu le plus luxueux de la maison. Ses nombreuses fenêtres permettent une belle vue sur le Bouregreg. L'intérieur est décoré de zellige et de plâtre avec un plafond fait de bois peint. A l'Est de cette salle, un escalier permet l'accès à un menzeh, pavillon, aménagé dans le niveau supérieur.

e. Dar Boudalaâ :

La superficie globale de la bâtisse est de 173.5 m². Elle se présente sous la forme d'un rectangle de 17.7m de longueur sur 9.8 m de largeur. La porte d'entrée est percée dans le coin Nord-est de la maison. Il s'agit d'une baie surmontée d'un arc en plein cintre décorée avec une moulure centrale. Elle donne sur un couloir à trois coudes qui mène à la cour centrale. Le sol du vestibule est orné de zellige. Le plafond est formé de solives et de voliges en bois. La cour centrale occupe le centre de la maison. C'est un espace à ciel ouvert de forme rectangulaire. Elle est bordée du côté Est par une galerie supportée par quatre colonnes surmontées de trois arcs. Le côté Sud est occupé par



Dar Boudala'a - Coupe sur patio



Dar Boudala'a - Plan du RDC

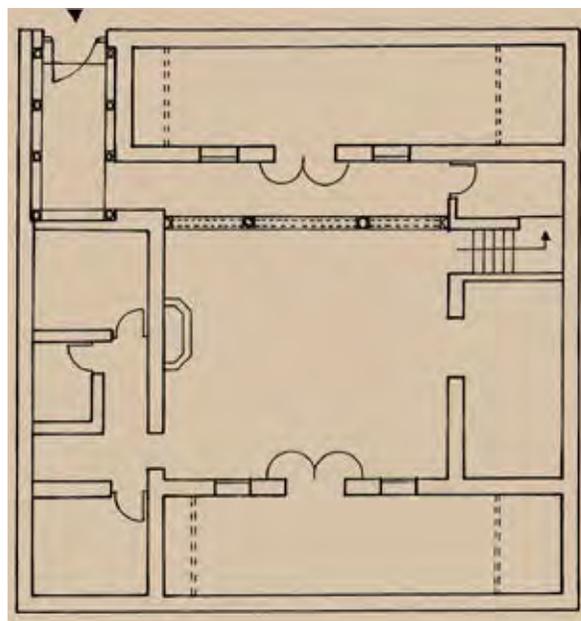
la cage de l'escalier et par une fontaine murale. Les deux autres côtés sont réservés à deux chambres. Les dimensions des chambres qui se trouvent au rez-de-chaussée sont différentes. Elles sont plus larges que profondes. Les deux pièces principales sont flanquées de deux alcôves aux extrémités latérales. Elles sont éclairées par le biais de deux fenêtres. Le plafond des chambres est formé de solives et de voliges en bois. La douirya occupe la partie Sud de la maison. Elle est composée d'une cuisine et d'une pièce à provisions.

On accède à l'étage par un escalier qui prend naissance derrière la fontaine murale. Il aboutit à une galerie qui constitue le prolongement vertical de celle du rez-de-chaussée. Elle est soutenue par des colonnes qui reposent sur des socles carrés. Du côté du patio, la galerie est formée d'une balustrade en fer forgé à hauteur d'appui. Sur la galerie

s'ouvre une grande chambre flanquée de deux alcôves qu'éclairent deux fenêtres. Une modeste pièce de petites dimensions complète la composition de l'étage. La surface restante forme une terrasse entourée d'un muret.

f. Dar Al-Gharbi :

Dar al-Gharbi remonterait, d'après une inscription conservée au milieu d'un claustra, à 1340H/1921. La demeure couvre une superficie de 200m² et s'organise en un rez-de-chaussée et un étage. Une porte s'ouvrant dans la façade Nord dessert l'ensemble de la maison. L'accès intérieur se fait par un vestibule coudé, bordé des deux côtés de banquettes en maçonnerie. La deuxième partie du vestibule, dont le plafond est entièrement en bois, donne accès à la cour par une porte à deux battants. De forme rectangulaire, la cour comprend une seule galerie soutenue par quatre colonnes supportant des arcs. Sur la galerie s'ouvre une grande chambre flanquée de deux alcôves. On y accède par une baie surmontée d'un arc brisé outrepassé et défendue par une porte à deux battants. Deux fenêtres sont aménagées de part et d'autre de la porte. En face de cette chambre se trouve une autre qui a presque



Dar al-Gharbi - Plan du RDC

les mêmes caractéristiques architecturales. Le côté Est de la cour est occupé par la cage de l'escalier et par une petite pièce. Le côté Ouest est réservé à la fontaine murale adossée au mur. L'espace situé derrière la fontaine murale est considéré comme la douirya de la maison. Elle est constituée d'une cuisine, d'un bain et de latrine. Un escalier mène à l'étage qui se compose d'une galerie dont le plafond est supporté par des colonnes par le biais d'arcs festonnés ou à lambrequins. Une balustrade en fer forgé délimite la galerie du côté du patio. Une grande chambre flanquée d'alcôves s'ouvre sur la galerie. Sur le côté opposé, est aménagé un escalier qui mène d'abord à un menzeh, puis à une chambre rectangulaire plus large que profonde.

g. Dar Lamrini :

La maison Lamrini a été édifiée en l'an 1339 H/1920 comme l'indique la date sculptée sur la volute de la porte principale. Sise au Nord de la médina, la demeure s'ouvre sur la rue Saqayat Belmaki et s'étend sur une superficie au sol de 544m² (26,5 m sur 20,5m). La maison a deux entrées. La première est une entrée secondaire de service défendue par une lourde porte à un seul battant en bois percé d'un guichet. Elle aboutit à un couloir étroit qui dessert la cuisine. La seconde porte est l'entrée principale qui s'ouvre sur le côté Est de la maison. C'est une porte monumentale à deux vantaux, surmontée par un arc dont les écoinçons sont ornés de plâtre ciselé coiffés de claustras. Une fois franchie, on se retrouve dans un vestibule coudé dont la première partie est bordée de part et d'autre par des banquettes en maçonnerie, sur lesquelles reposent des colonnes engagées. Cette entrée est riche en décor, et ses banquettes sont revêtues de zellige polychrome, de motifs sculptés sur plâtre. Son plafond est en bois peint. La cour centrale est presque carrée ; ses côtés sont entourés de quatre chambres dont les dimensions varient d'une chambre à une autre. Celles du rez-de-chaussée bénéficient à l'intérieur comme à l'extérieur d'un décor soigné. Il s'agit essentiellement de lambris de zellige polychrome surmontés de registres en plâtre ciselé.

On accède à l'étage par deux escaliers étroits, l'un situé sur le vestibule d'entrée, l'autre à l'entrée de la douirya. Il est entouré d'une galerie à balustrade servant de protection



Dar Lamrini - vue partielle du patio



Dar Lamrini-une fenêtre



Dar Lamrini - vue de la cour à ciel ouvert



Dar Lamrini - porte d'une pièce donnant sur le patio

contre le vide de la cour. Une large pièce appelée masriya occupe tout le côté est. Richement décorée et abondamment aérée par six fenêtres, elle est flanquée, dans son extrémité Nord, d'une antichambre délimitée par un grand panneau de bois sculpté et peint. Le côté Sud est occupé par une pièce qui donne, à son tour, sur une autre chambre de grandes dimensions par le biais d'une porte à vantail. Deux autres pièces, qui se situent au-dessus de la rue, formant ainsi un sabat, complète la composition de l'étage. Les côtés Nord et Ouest de ce dernier sont occupés par deux chambres de moyennes dimensions. Au-dessus de la galerie, l'ouverture du patio sur le ciel s'encadre d'une ouverture, halqa, marquée par des rangées de tuiles vernissées.

Dar Lamrini a été restaurée et réhabilitée récemment en un centre pour accueillir des activités culturelles.

En définitive, les maisons de la médina de Rabat dont quelques exemples sont présentés ci-dessus respectent, dans l'ensemble, le plan et la disposition des demeures traditionnelles des médinas marocaines. Leur spécificité réside dans l'empreinte, plus grande ici qu'ailleurs, de l'Andalousie dont une bonne partie de la population de la médina est issue.

3. Les lieux de cultes : mosquées, oratoires et zaouïas

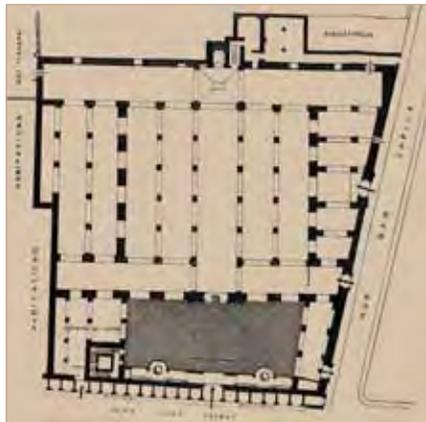
Les édifices religieux occupent une place directrice et jalonnent la trame urbaine de la médina. Ces bâtisses conditionnent non seulement l'organisation de l'espace intramuros mais aussi le peuplement. Chaque



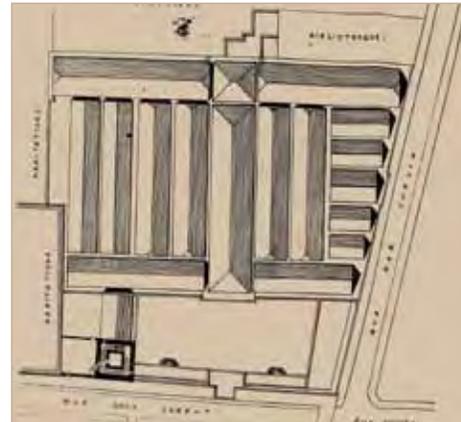
Porte d'entrée de la Zaouia al-Tijaniya

quartier comporte ainsi un oratoire (oratoire de quartier) et chaque ensemble de quartiers est pourvu d'une grande mosquée ou mosquée à prône. Celle-ci est le noyau autour duquel viennent s'ordonner les maisons et les institutions de la vie urbaine d'une façon générale, à l'instar des grandes médinas islamiques, comme Fès, Cordoue, Kairouan, le Caire, Damas ou Alep. Certains quartiers comptent également les zaouïas de confréries religieuses musulmanes, comme la zaouïa Nasiriya, la zaouïa Qadiriya et celle des Aïssaoua qui promeuvent des formes marocaines du soufisme. Certaines parmi elles, comme la zaouïa Tijaniya, ont un rayonnement qui dépasse les frontières du Maroc. Ses adeptes viennent d'Afrique sub-saharienne, d'Asie et d'Europe.

Au total, la médina compte 9 mosquées à prône, 41 oratoires de quartiers et 13 zaouïas confrériques. Ces institutions sont implantées, comme le veut la tradition dans les villes islamiques, sur les artères principales où la circulation est garantie pour les visiteurs, étrangers et locaux.



Al-Jamaâ al-Kabir, plan



Al-Jamaâ al-Kabir, les toitures

a. La Grande mosquée : Al-Jamaâ al-Kabir

Ce lieu de culte est également connu sous une autre appellation, Jamaâ al-Kharrazin (Mosquée des cordonniers), du nom du quartier dans lequel elle se trouve. Construite par les Mérinides vers la fin du XIIIe ou au début du XIVe siècle, la mosquée a connu plusieurs opérations de restauration et d'entretien dont la plus importante date de 1882.

La mosquée s'élève sur une surface irrégulière mesurant 1800m². La salle de prière comprend sept nefs parallèles au mur de la qibla, suivant la tradition médinoise perpétuée par la mosquée omeyyade de Damas. La façade Sud-est est percée en son milieu d'un



Al-Jamaâ al-Kabir, la travée devant le mihrab



Al-Jamaâ al-Kabir, la nef axiale



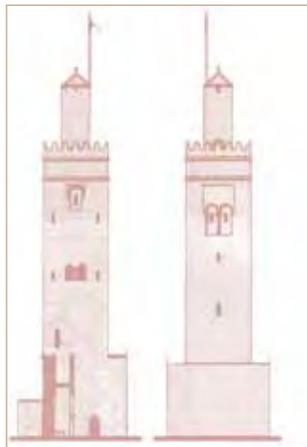
Al-Jamaâ al-Kabir, Inscription mérinide

mihrab précédé d'une coupole sur des arcs polylobés. Les autres parties sont soutenues par des arcs brisés outrepassés reposant sur des piliers carrés. La cour, sahn, est de plan trapézoïdal. Ses grands côtés mesurent 23.05m sur 9.10m. Un minaret de plan carré dont la hauteur a été surélevée en 1939 pour atteindre 33.15m occupe l'angle Nord-ouest.

Six portes permettent l'accès du sanctuaire : deux d'entre elles s'ouvrent sur la rue Souk Sabbat et les quatre autres sont percées dans le mur Sud-ouest. Le long du mur de la qibla, entre le mihrab et l'angle Sud, se trouvent les annexes du sanctuaire. Il s'agit de la chambre du minbar, les pièces de l'imam et la mosquée des morts. La mida, ou salle d'ablutions, tout à fait distincte, est située de l'autre côté de la rue Souk Sabbat. Cette mosquée témoigne avec celle de Moulay Slimane située à quelques dizaines de mètres plus loin, de la simplicité des minarets alaouites.

b. Mosquée de Moulay al-Makki

Selon une ancienne tradition, la mosquée porte le nom de Moulay al-Makki, un chérif qui s'est installé à Rabat après avoir quitté sa grande famille des Chorfa d'Ouezzane.



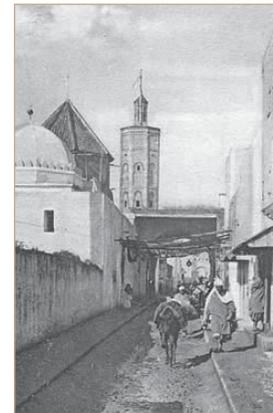
Al-Jamaâ al-Kabir, le minaret



Al-Jamaâ al-Kabir, la cour et le minaret



Al-Jamaâ al-Kabir, Détail du décor du mihrab



Masjid My al-Makki au début du XXe siècle



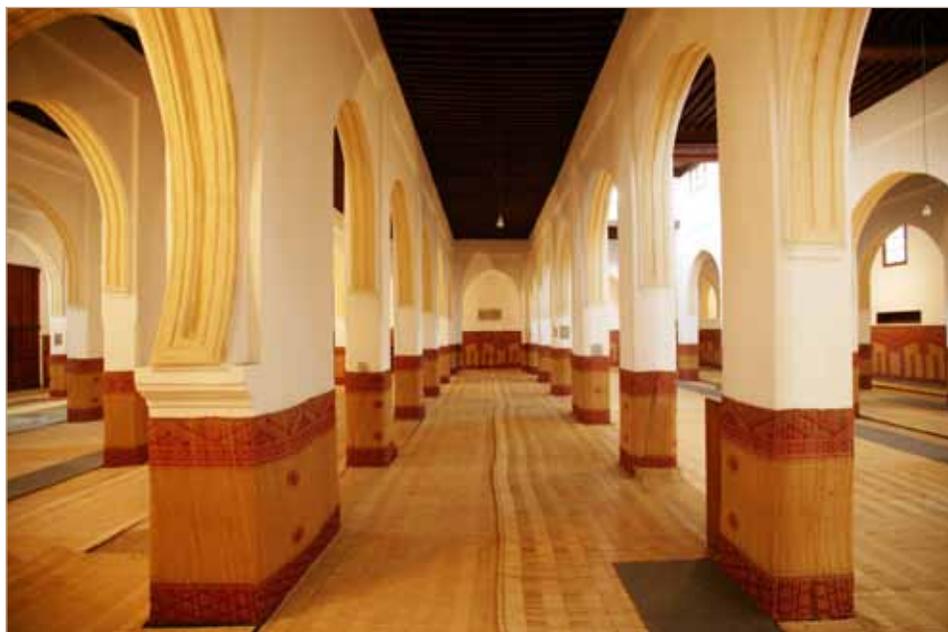
Masjid My al-Makki, le Minaret



Masjid My al-Makki, auvent de la porte d'entrée-

La même tradition rapporte que cet homme pieux soigna un riche commerçant d'origine andalouse d'une maladie grave. Ce dernier lui offrit, en reconnaissance, sa maison qui se trouvait à côté d'un petit sanctuaire où Moulay al-Makki allait habituellement prier et où il fut inhumé à sa mort, survenue en 1731. L'oratoire prit, dès lors son nom, servit par la suite de zaouïa à la confrérie des Touhamiyyin et devint une mosquée à prône en 1907.

Le plan général de la mosquée de Moulay al-Makki est un rectangle irrégulier. Il mesure environ 25,10 m de longueur et 36 m. de largeur, soit une superficie de 903.60m². Cinq portes donnent accès à la mosquée. Deux d'entre elles, celles percées sur la rue Sidi Ahmed ben Ali et rue Sidi Fatah, offrent un intérêt particulier. Elles sont surmontées d'un



Masjid Moulay al-Makki, la salle de prière

auvent et soigneusement agencées. La mosquée comprend une salle de prière sans cour, une coupole funéraire et un minaret. La coupole funéraire du saint qui occupe l'angle Est de l'édifice est bordée d'une galerie sur chaque face. Surmontée d'un pavillon de charpente et d'un toit de tuiles à huit pentes. Le minaret s'élève à l'angle Nord. L'oratoire comprend deux mihrabs. Le premier, dans l'axe de la coupole, est simple, le second, à 2m85 du précédent, est plus soigné. Il est orné de zellige polychrome et de plâtre sculpté, suivant la tradition hispano-maghrébine.

Le minaret a été refait en 1907. D'une construction très soignée et fondé sur une base carrée et entièrement appareillé en pierres de taille, le minaret devient de forme octogonale au niveau des terrasses qui recouvrent la salle de prières, et offre à la ville son unique minaret du genre, qui se rattache à la tour d'or en Andalousie et à certaines tours de l'enceinte de Salé et de la Qasba des Oudaïa, témoignant ainsi des échanges continus entre les deux rives du détroit de Gibraltar.

c. La mosquée de Moulay Slimane :

Au début du XVIII^e siècle, Moulay Slimane ordonne la construction d'une autre mosquée cathédrale dont elle porte encore le nom. Elle s'élève au milieu de la rue Souiqa. Erigée en 1812 sur l'emplacement d'une autre mosquée, la bâtisse occupe un rectangle régulier long de 29.10m et large de 26.80m, soit une superficie de 780m². Une salle de prière constituée de sept nefs perpendiculaires au mur de la qibla et de trois travées occupe la moitié orientale. L'autre partie est réservée à la cour, sahn. Celui-ci, de forme carrée, est dominé par un minaret également de plan carré, haut de 32.05m. Il témoigne avec celui



Mosquée de My Slimane, le Minaret

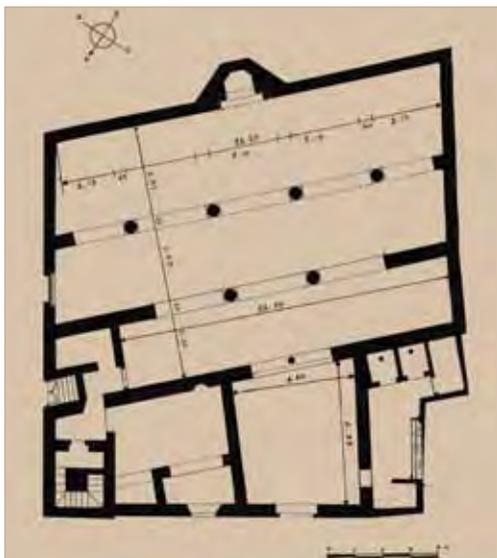
de la grande mosquée, située à quelques dizaines de mètres plus loin, de la simplicité des minarets alaouites et en même temps de la persistance des traditions anciennes qui se sont répandues depuis la mosquée omeyyade de Damas jusqu'à celle de Cordoue en passant par les sanctuaires de Sidi Oqba et de la Zaitouna en Tunisie.

d. Mosquée al-Nakhla :

D'après la tradition orale, la mosquée al-Nakhla (du palmier) a été édifée par une dame pieuse connue sous le nom « Lalla al-Nakhla ». Elle existait déjà au XIXe siècle et serait antérieure à 1815, date où l'historien al-Duâyyif al-Ribati écrit son Histoire. Al-Jirari affirme par ailleurs que cette mosquée fut construite à la même date que celle appelée Mosquée Attiya dont une inscription place la date de fondation en 1093H/1682.

La mosquée est formée d'une salle de prière, d'une petite cour à ciel ouvert, d'un minaret, d'une salle d'ablutions et d'un ensemble d'annexes. La porte principale est ouverte sur la rue Bouqroun tandis que la porte secondaire s'ouvre sur la rue Fraj et mène directement à la salle de prière. Deux autres portes sont percées sur les mêmes murs, l'une donne sur la maqsura, pièce privée réservée au souverain, l'autre mène par un escalier au Msid, école coranique.

La salle de prière est d'une forme parallépipédique d'environ 14,65 m sur 8,90 m de côté. Elle comprend trois nefs parallèles au mur de la qibla. Les deux nefs devant le mihrab



Plan de la mosquée al-Nakhla

sont séparées par une rangée de cinq arcs en plein cintre outrepassés qui déterminent une travée médiane un peu désaxée par rapport au mihrab. Le mihrab est aménagé presque au milieu du mur de la qibla. Il s'ouvre sur la salle de prière par un arc brisé outrepassé. De forme pentagonale, ce mihrab mesure 1,10m de profondeur. L'ensemble de ses éléments s'inscrivent dans un encadrement rectangulaire rehaussé de motifs géométriques et floraux en plâtre sculpté.

Un sahn à ciel ouvert, de forme trapézoïdale occupe une surface de 24.74m². Son plan est irrégulier et il est légèrement désaxé par rapport au mihrab. Il est jouté d'une salle d'ablutions. Elle est de forme irrégulière et renferme une petite fontaine murale adossée au mur et trois latrines situées sur le mur Nord-ouest de la salle de prière. Le minaret occupe l'angle Nord de l'édifice. C'est une tour modeste de plan presque carré mesurant à sa base 2,90m sur 2,85 de côté et 10m de hauteur. Il fait une légère saillie sur le mur Nord-ouest qui longe la rue Bouqroun. Son allure modeste et la nudité de ces façades sont des caractéristiques des minarets des oratoires de quartiers de Rabat, de Fès ou de Taza.

Un ensemble d'annexes à l'angle Nord de l'oratoire complète le bâtiment : une maqsura, une chambre du muezzin et d'un msid. Malgré l'irrégularité du plan de cet ensemble, le complexe reste l'un des monuments religieux de la médina de Rabat où, en dépit de l'étroitesse et des contraintes du terrain, on rencontre tous les éléments indispensables à un lieu de prière.

e. Mosquée Dinia :

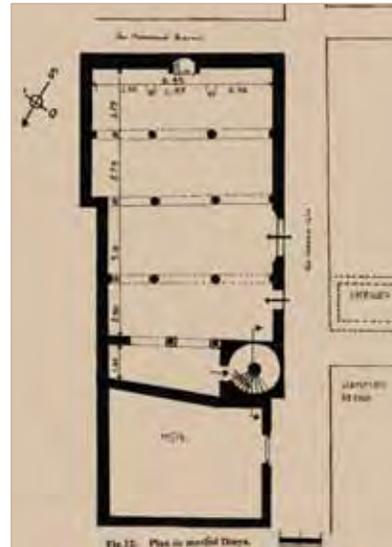
La Mosquée Dinia s'élève dans un quartier qui remonte à l'époque mérinide (XIIIe-XVe siècles), en face du Hammam mérinide de Laâlou construit en 755H/1355-1356. Elle est l'œuvre d'Abdellah Dinia, un personnage andalou qui s'est illustré par sa piété et son savoir, disciple de Sidi Abderrahmane al-Adari, décédé en 1150 H/1769-1770. La mosquée s'inscrit dans un plan rectangulaire. Elle est formée d'une salle de prière, d'un minaret et d'un msid.

L'entrée à la salle de prière se fait par deux portes, percées dans la façade de l'oratoire. Ce dernier est une salle rectangulaire de 12m de longueur sur 8,35m de largeur. Il comprend 4 nefs parallèles au mur de la qibla et trois travées. Le mihrab est creusé au milieu du mur de la qibla ; il forme une niche pentagonale qui s'ouvre par un arc brisé outrepassé. L'ensemble du mihrab s'inscrit dans un encadrement rectangulaire orné de motifs géométriques et floraux sculptés sur plâtre rehaussé de peinture. Le tout est entouré d'un bandeau à décoration géométrique orné aux angles supérieurs et inférieurs de formules calligraphiques.

Le minaret est implanté à l'angle Nord-ouest de l'oratoire. C'est une tour carrée qui mesure 1.85 m de côté et environ 8m de hauteur. Il est coiffé d'un lanternon large de 0.50 m et haut de 1.80m. Ses façades sont ornées de deux bandeaux verticaux en pierres taillées qui occupent les angles du minaret, et d'un parement de pierres soigneusement taillées à la base du minaret dont la hauteur atteint 1.70m. Son emplacement à l'angle de l'oratoire et son lanternon haut et élancé fait penser aux minarets anciens, et plus particulièrement à ceux d'époque mérinide.

f. Mosquée al-Qubba :

Masjid al-Qubba date du règne de Moulay Slimane. Elle a été édifiée probablement en l'année 1220H/1805 J-C, date rapportée par l'inscription de fondation placée au-dessus de l'auvent en bois de la porte d'entrée.



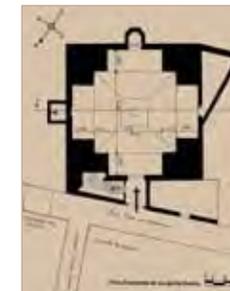
Plan de la mosquée Dinia

Comme son nom l'indique, le plan de l'oratoire présente une structure adoptée au plan carré de la charpente, avec des défoncements sur les quatre côtés. Un minaret au nord de l'édifice et deux pièces à l'ouest en constituent les principales annexes. Hormis l'auvent en bois bien décoré qui surmonte la porte d'entrée, le souci décoratif est absent sur le reste de la façade. Au milieu de celle-ci une porte de 1.40m s'ouvre dans l'axe du mihrab, sur la rue par un arc brisé outrepassé doublé d'un autre arc, en relief, de même forme. Les deux arcs sont soutenus par des pieds-droits en pierres de taille et flanqués de deux piliers engagés que couronnent des chapiteaux.

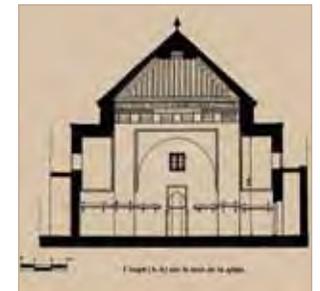
Un auvent en bois surmonte la porte. Couvert de tuiles vertes, il remonte à la fondation de l'oratoire. Le plan de ce dernier est dessiné par la forme de sa charpente à quatre



La mosquée al-Qubba, Porte d'entrée



La mosquée al-Qubba, plan



La mosquée al-Qubba, coupe



La mosquée al-Qubba, Façade extérieure

pent. La salle de prière est de forme carré. Elle mesure 6.90 m de côté. Chaque côté est doté d'un défoncement rectangulaire de 1.85 m de profondeur et 4.66 m de largeur, couvert d'une voûte avec une légère brisure au niveau de la clef.

Le mihrab est implanté dans l'axe de la porte d'entrée, au milieu du défoncement sud-est. C'est une niche à cinq pans, profonde de 1.40 m et haute de 1,50 m. Il est coiffé d'une coupole lisse à huit pans égaux.

Des ouvertures sont percées sur les quatre murs de la salle de prière afin d'aérer l'oratoire. La toiture est faite d'un magnifique plafond de charpente en forme de tronc de pyramide qui couvre seulement le noyau carré de la salle. Les quatre panneaux d'angles de la charpente «barchla» sont soutenus par des poutres qui transforment le noyau carré de la salle en octogone. Les boiseries de la charpente sont toutes rehaussées de décor géométrique et de peinture polychrome et qui fait penser aux charpentes de Fès et Meknès à l'époque alaouite. Au-dessus des poutres qui supportent la charpente et sur les quatre côtés s'étalent des frises de bois sculpté de motifs géométriques et floraux. De l'extérieur, la charpente présente une forme pyramidale à quatre faces avec une tige couronnée de sphère de cuivre doré.

Faite en bois de cèdre, la toiture demeure l'une des plus belles et rares toitures des monuments de Rabat.

Le minaret est adossé à la Madrasa dite de Moulay Rchid. Il se situe à l'angle nord de la mosquée. Il s'agit d'une petite tour de forme barlongue haute d'environ 7 m. Il est constitué de deux parties: la première s'étend du sol jusqu'à une hauteur de 6.20 m. Elle est marquée par une rangée de tuiles verts et une petite baie à arc en plein cintre doublé d'un autre en accolade. L'autre occupe le sommet. Elle est faite d'une terrasse en bois formant une sorte de lanteron.

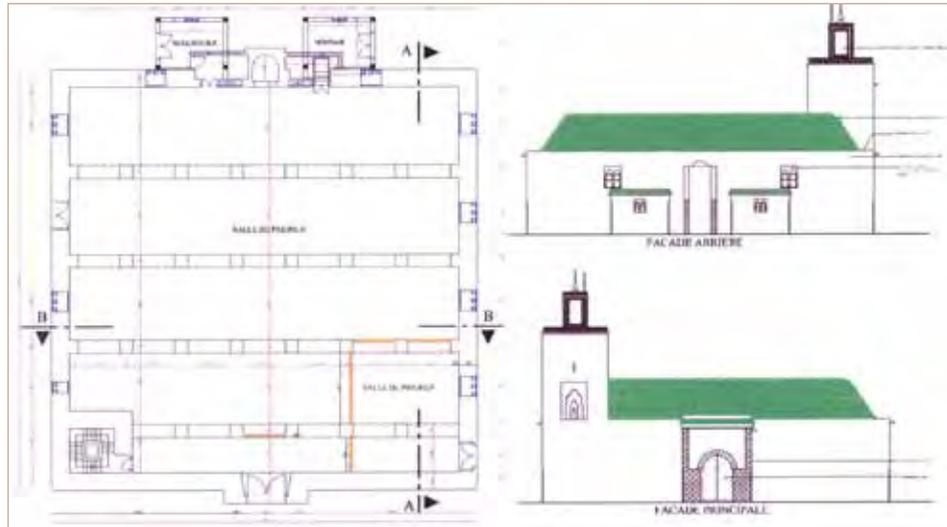
Les annexes sont composées de deux pièces, l'une sur le mur sud-ouest et l'autre sur celui nord-ouest.

g. La mosquée Molina :

Cette mosquée se situe dans la ville nouvelle, à proximité du Jardin Nouzhat Hassan. Une tradition difficile à vérifier rapporte que la mosquée Molina a été construite au début du XVIIe siècle par une vieille famille de Rabat d'origine andalouse. Désaffectée au début du XXe siècle, la mosquée a fait l'objet d'une restauration au cours des années 1980. Son plan occupe une superficie de 412m² subdivisée en deux aires. La première correspond à une salle de prière de forme presque carrée (23.54m sur 23.66m). La seconde est un sahn de forme barlongue (18.31m sur 11.45m). Un minaret de dimensions et de décoration modestes en occupe l'angle Nord. De forme carrée, il mesure 4.50m de côté. Sa hauteur atteint 15.95m et se rapproche, par ses dimensions et son aspect extérieur, des minarets mérinides des XIIIe et XIVe siècles. Les matériaux de construction sont variés, allant de la pierre de taille pour les baies et les angles, du moellon de différentes dimensions pour l'enceinte, au pisé et à la brique cuite pour les cloisons. La porte d'entrée, haute de 5.70 m, large de 4.60 m et profonde de 1.80 m présente une baie en plein cintre. La toiture en plusieurs doubles pentes est recouverte de tuiles vertes. La salle de prière comporte des piliers massifs, supportant les sept arcs brisés qui forment deux nefs. Le mihrab, circonscrit dans le mur, débordé sur l'enceinte extérieure. Il porte seul des traces de décoration, des moulures de plâtre et une coupole à douze lobes.



Mosquée Molina : vue de l'extérieur



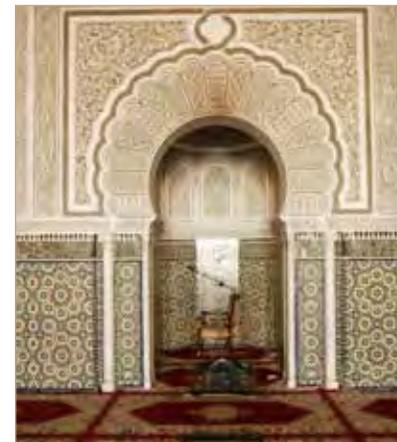
Molina, plan et coupe

h. La mosquée as-Sunna :

La mosquée as-Sunna se trouve également dans la ville nouvelle. Elle s'élève à l'extérieur de l'enceinte du Palais royal, dominant le Boulevard Mohamed V et ses monuments d'époque coloniale. Construite sous le règne du Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah vers 1785, la bâtisse frappe, malgré des remaniements effectués au cours des siècles suivants, par ses vastes dimensions, sa parfaite régularité et son extrême simplicité. L'édifice est un carré de 74.70m sur 74.50m. Sa superficie atteint 5565m² et en fait la quatrième grande mosquée du Royaume après celles d'Hassan à Rabat (25512 m²), d'Hassan II à Casablanca et de la Qaraouiyyine à Fès (6300m²). La salle de prière est subdivisée en trois grandes nefs larges de 7.00m et parallèles au mur de la qibla. Des arcs brisés outrepassés très élancés reposent sur des piliers carrés et soutiennent des barchelas couvertes de tuiles vertes. Une cour régulière de forme rectangulaire



Mosquée as-Sunna, mihrab d'été



Mosquée as-Sunna, Mihrab



Mosquée as-Sunna, vue du nord-ouest

occupe la partie occidentale. Agrémentée de deux pavillons qui rappellent ceux de la Qaraouiyyine à Fès, elle assure une aération et un éclairage permanents à l'oratoire.

Qu'elles aient été construites par des habitants ou des familles de notables, par des mécènes ou par des sultans, les mosquées de la médina de Rabat illustrent diverses phases du développement de la ville. Leurs minarets élancés au-dessus des maisons agglutinées derrière l'enceinte morisque ou dans la ville nouvelle en rehaussent la qualité urbanistique.

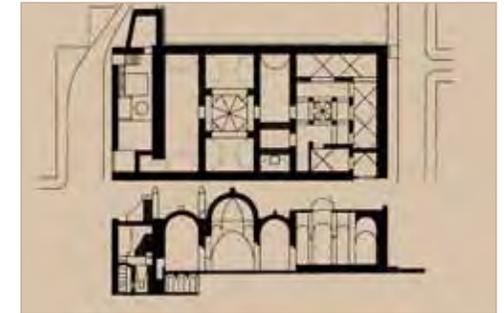
4. Les hammams :

Les hammams sont des établissements de purification complémentaires des lieux de culte dans les médinas marocaines. La médina de Rabat est dotée de quatorze hammams dont la répartition reflète l'extension de la trame urbaine de la cité à travers les âges. Le hammam Souk, situé dans le Souk Tahti et restauré à plusieurs reprises, daterait du XIIe siècle. Il présente un complexe monumental d'une grande valeur architecturale. Au XIVe siècle, les Mérinides construisent Hammam Jdid dans le quartier Laâlou. Sous les sultans alaouites, la médina accueille une douzaine d'établissements du genre dont six ont été élevés sur l'artère El-Gza qui date du XVIIIe siècle et quatre dans le quartier du Mellah, fondé en 1808. Dans toutes ces constructions se rencontre une organisation millénaire qui remonte à l'époque antique. Chaque bain est constitué d'une salle de déshabillage, une salle froide, une salle tiède et une quatrième chaude.

a. Hammam Jdid :

Ce hammam date du XIVe siècle. Il est l'œuvre du Sultan mérinide Abou Inan (1348-1358) comme en témoigne la table des biens de mainmorte du tombeau d'Abou El Hassan, encore conservée dans le sahn de la Grande Mosquée de Rabat. De dimensions assez modestes, le bâtiment mesure seulement 20m85 de longueur et 9m75 de largeur. Il est percé de deux portes qui y donnent accès.

La salle de repos, de plan carré, est délimitée par quatre colonnes de pierres monolithes, peintes et non galbées. Au-dessus se trouve une coupole à huit pans, sur trompes en demi-voûtes d'arête. Chaque pan présente de nombreux orifices qui éclairent la pièce. Deux galeries étroites, surélevées d'une marche, bordent la salle de repos à l'ouest et au nord.



Rabat, al-Hammam al-Jdid, plan

A l'Ouest de la salle de repos se trouve une petite pièce barlongue qui devait constituer autrefois un vestiaire. De la salle de repos, on passe dans la salle froide, par une baie percée dans l'axe du mur. Cette salle a été réduite de près de moitié de sa largeur pour y aménager des latrines et un débarras. Par une autre baie située également dans l'axe, on accède à la salle tiède. La toiture de cette salle comprend au centre une grande coupole à huit pans, soutenue par des trompes en demi-voûtes d'arêtes et, de chaque côté, un berceau. L'étuve communique avec la salle tiède par une baie, ouverte dans l'axe du mur. Elle est recouverte d'une voûte en berceau. Cette salle chaude est divisée en trois parties par deux arcs en plein cintre, qui reposent sur des pilastres accolés aux murs latéraux. Un bassin à eau chaude occupe le mur Sud et un petit local presque carré existe à l'une des extrémités de ce mur et qui est destiné à des bains particuliers. Toutes les pièces ont un sol fait de carreaux de marbre blanc. La chambre de chauffe se trouve à l'extrémité Sud du bâtiment, le long de l'étuve.

Le plan de ce hammam ressemble à celui du bain de Chellah qui est de dimensions légèrement supérieures et qui remonte à la même époque. Dans les deux constructions, tous les éléments essentiels sont identiques. L'entrée, sise au même endroit, consiste en un couloir qui mène à la salle de repos. Les quatre pièces principales communiquent entre elles par des portes ouvertes dans l'axe et les trois dernières, de plan barlong,

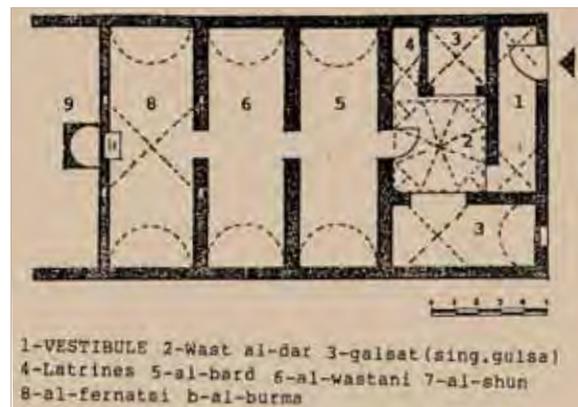
occupent toute la largeur de l'édifice. Presque carrée, la salle de repos est bordée de petites pièces et quatre colonnes en délimitent la partie centrale. Enfin la salle chaude comporte un petit local pour les bains particuliers.

b. Hammam Chorfa :

Il a été construit par les membres de la Zaouïa d'Ouezzane. D'autres documents en font remonter la fondation à l'époque de sultan Moulay Slimane (1792-1822) sans donner de précision sur la date de sa construction. Le hammam est sis dans la rue qui porte son nom (hammam Chorfa), l'une des ramifications du grand axe El-Gza. Il s'inscrit dans un rectangle long de 25m et large de 11m40 occupant ainsi une superficie de 282m².

La porte d'entrée donne sur un vestibule à double coudes couvert par une voûte en berceau percée de cinq oculi. Une baie en arc en plein cintre mène à la guelsa ou salle de repos. Il s'agit d'un espace carré couvert d'une coupole à douze pans décorés de motifs rayonnants ajourés qui convergent vers une étoile à douze pointes entourée de petits losanges. Elle est supportée par des trompes en demi-voûtes d'arêtes.

L'accès à la salle froide se fait par une ouverture en arc en anse de panier. Ses murs comme ceux des autres salles sont revêtus en tadellakt, un enduit lisse à la chaux. Cette salle est voûtée en berceau avec l'ensemble des latrines qui lui sont contiguës. La salle tiède, westani, est de taille minuscule (9m46 sur 2m60). Desservie par une baie en anse de panier, elle

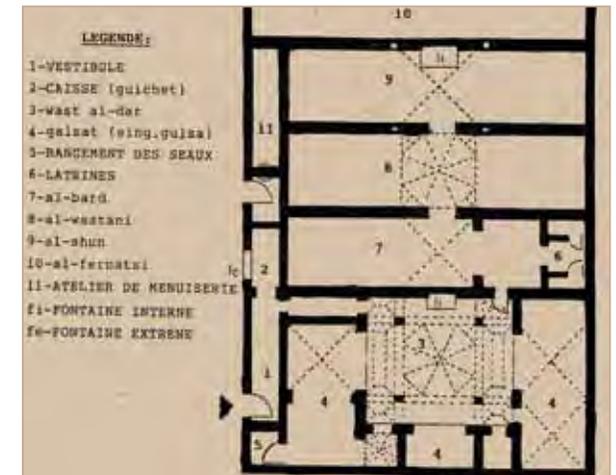


Hammam al Chorfa, plan

est couverte d'une voûte en berceau percée de six oculi. La salle chaude, skhoun, est desservie par une porte similaire aux deux précédentes. C'est une chambre rectangulaire (9m24 sur 3m36) dont le mur mitoyen au foyer, fernatchi, abrite l'auge d'eau chaude, installée dans une niche en arc surbaissé. L'auge, borma, est alimentée en eau par des tuyaux de poterie d'un diamètre de 11cm. La salle est couverte d'une voûte en berceau. Ces berceaux sont percés de 10 ouvertures en poterie d'un diamètre de 15cm. Le sol est fait en carreaux de marbre blancs. Sur tous les murs du hammam, on note l'absence de zellige en faveur de l'enduit en tadellakt.

c. Hammam El Kasri :

Ce hammam a été construit en 1873 par le gouverneur de Rabat. L'édifice affecte un plan rectangulaire et s'étend sur une superficie très vaste de 580 m². Sa façade Nord se prolonge sur 29 m de longueur. Elle est percée de trois ouvertures qui se présentent de gauche à droite comme suit : l'entrée de l'atelier de menuiserie, celle de la fontaine externe et celle du hammam. Cette dernière est située à l'extrémité Est de la façade Nord du bain. Elle est en arc brisé outrepassé souligné d'un autre arc à stalactites et d'une série de moulurations. L'ouverture de la porte est bordée de part et d'autre de deux colonnettes. La clef de l'arc d'ouverture est surmontée d'une inscription illisible gravée sur grès sous forme de médaillon rond.



Hamma al Kasri, plan

On accède au hammam par une entrée à triple coudes qui mène à la salle de déshabillage et de repos. Ce vestibule à arcades, dallé en carreaux de marbre blancs et noirs disposés en losanges, se termine par une chambre voûtée en berceau et occupée par le percepteur. Les murs sont revêtus en zellige polychrome. La salle de repos, guelsa, s'ouvre sur un espace carré qui mesure 3.90m de côté. Ce dernier est couvert d'une coupole dont les seize pans curvilignes sont portés par des trompes et des trompillons en demi-voûtes d'arêtes, séparées les uns des autres par des niches à fond plat décorées par un certain motif de clef en saillie. Chaque pan de la coupole comporte de nombreuses ouvertures qui assurent l'éclairage de la pièce. La coupole est supportée par quatre arcs en plein cintre non outrepassés.

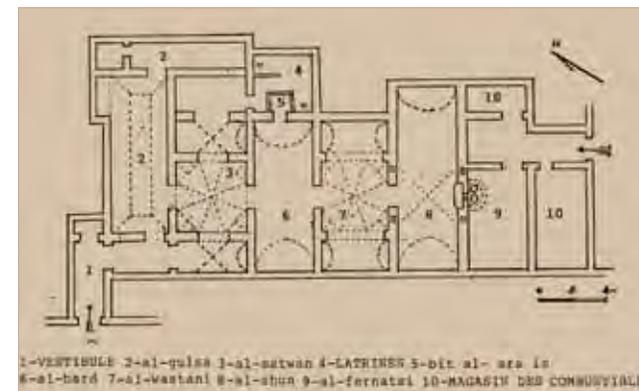
Une salle contiguë de celle du repos est occupée par le tenancier du hammam. Elle sert au dépôt des sceaux et des affaires des clients. Une deuxième salle de repos est située au Nord-est du bain. C'est un long vaisseau annexé à deux réduits en arc en plein cintre à fond plat qui font élargir la superficie de la salle. Le système de couverture fait de deux voûtes d'arêtes en plein cintre, formées par l'association de trois berceaux perpendiculaires, leurs lignes de rencontre dessinant les axes des deux portes de la salle.

Une ouverture en arc surbaissé donne accès au corridor qui abrite les latrines et vers la salle froide, el Bared. Par ses dimensions réduites, il s'agit de la plus petite salle du hammam. Ses murs, comme ceux de tout le bain, sont revêtus de zellige jusqu'à hauteur d'un mètre. L'ensemble de la pièce froide et des latrines est couvert d'une voûte d'arêtes brisées. La salle tiède, westani, est la plus vaste et communique avec les deux autres pièces du hammam par deux baies en arc surbaissé. Elle est divisée en trois espaces organisés en deux compartiments délimitant, de part et d'autre, un grand espace carré. Les deux compartiments supportent deux voûtes brisées disposées dans le même sens des couvertures de la première et de la troisième salles. Elle est surmontée d'une grande coupole à huit pans pourvue de neuf oculi, portée sur trompes en demi-voûtes d'arêtes. Le sol et les murs sont analogues à ceux de la salle froide. La salle chaude, skhoun, est de forme rectangulaire. Son mur Sud abrite l'auge d'eau chaude, borma.

d. Hammam Souk :

D'après l'historien Bou Jandar, le Hammam Souk est le plus ancien bain de la médina de Rabat. Il est situé dans le quartier dit Souk Tahti, l'un des plus anciens quartiers de la médina, peut-être antérieur à l'époque mérinide (XIIIe-XVe siècles). Toutefois, le plus ancien document qui en mentionne l'existence est une chronique de l'an 1224H/1809, qui le classe parmi les biens de mainmorte au profit de la grande mosquée. L'ensemble de la bâtisse occupe une superficie au sol de 548 m². La porte d'entrée est simple. Surmontée d'un arc brisé outrepassé, elle donne sur un vestibule coudé qui mène vers une pièce rectangulaire réservée au percepteur. Cette dernière débouche directement sur une salle de repos de forme rectangulaire qui communique au Sud avec un hall, satwan, et à l'Est avec une salle qui sert de dépôt. Le hall est composé de deux espaces dont le premier est de forme carrée couvert d'une coupole à huit pans et bordé de deux petits espaces latéraux, le second de forme carrée, en occupe le côté Est et donne accès aux latrines.

La salle froide est un espace rectangulaire avec un réduit aménagé sur le côté Nord-est. Celui-ci est appelé bit laârays (Salle des mariées). La salle tiède est plus large que la précédente. Elle est subdivisée en trois espaces dont celui du milieu est couvert d'une coupole dotée de 16 oculi pour assurer l'éclairage. Les deux compartiments qui bordent la partie centrale sont couverts de voûtes en berceaux. Une porte en arc surbaissé assure l'accès à la salle chaude. C'est une vaste salle couverte d'une voûte



Hammam Souk, plan

en berceau. Face à la porte qui donne accès à cette pièce se place l'auge d'eau chaude, borma. Cette dernière a été récemment aménagée, l'ancienne ressemblant à celle de hammam Chorfa qui se présente sous forme d'un défoncement dans le mur mitoyen au foyer, fernatchi, plus profond que le niveau du sol de la salle chaude.

Les hammams sont indispensables à la vie urbaine des médinas. Espaces de purification et de détente, ce sont aussi des espaces de convivialité et de sociabilité qui tiennent toujours un rôle important dans la vie des habitants de la ville.

5. Les Fondouks

Le rayonnement économique de la médina ne dépendait pas seulement du port fluvial mais aussi de l'installation d'institutions assurant une dynamique industrielle et commerciale à l'intérieur de la médina comme les fondouks. Ceux-ci, qu'ils aient été, autrefois, des auberges pour accueillir les caravaniers et les voyageurs ou des bâtiments qui abritent, aujourd'hui, des activités artisanales, constituent des espaces actifs. Leur emplacement n'était pas arbitraire. Proches des portes et des quartiers d'industrie et de commerce, ils répondaient à des fonctions bien particulières. D'ailleurs, le port de la ville était très célèbre depuis longtemps puisqu'en 1161 eut lieu la signature du plus ancien traité connu de nos jours entre les Génois et les Califes almohades. L'historien Gaffaro précise « que la République de Gênes envoya cette même année une ambassade au souverain almohade, Abou Yaâqoub Youssouf et conclut avec lui une paix de quinze années qui permet aux négociants génois de commercer à Salé en payant 10% sur toutes les marchandises importées ».

Près de la rue marchande des consuls, non loin du marché aux grains, rahba, existent trois grands fondouks : Fondouk El Qaâa, Fondouk El Mastiri et Fondouk Bargach. Un autre ensemble plus important est constitué de huit fondouks installés au long de la rue Souiqa sur laquelle s'ouvrent les rues de El-Gza, de Sidi Fatah et des Consuls. Ainsi, en venant du nord (depuis Souk Sabbat), on peut visiter plusieurs fondouks : f. Dar al-Saboun, f. Hammara, f. Tarrafa, f. Daoui, f. El Khuddara, f. Bechkaoui, f. Belcaïd et

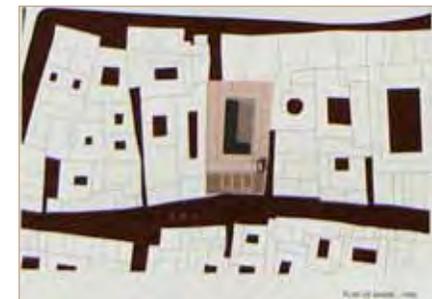
f. Chorfa. D'autres fondouks existent ailleurs. Trois d'entre eux sont présentés ci-après pour donner une idée de l'architecture de ces établissements importants.

a. Fondouk Ben Aïcha :

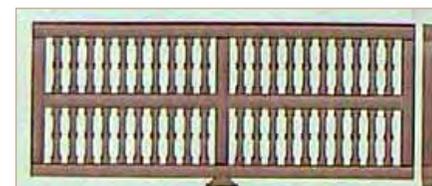
Il s'élève au milieu de la rue des Consuls. Il aurait été construit par une fille du ministre Ben Aïcha, que Moulay Ismail envoya au début du XVIII^e siècle en ambassade à Paris auprès de Louis XIV. Une autre tradition fait remonter le bâtiment au règne de Sidi Mohamed Ben Abdallah. La porte d'entrée est un grand arc brisé outrepassé. Elle mène à un vestibule couvert d'un plafond en bois et coupé par deux arcs brisés surhaussés. Une cour centrale barlongue qui mesure 9.17m sur 21.97m est entourée d'une galerie sur chaque face. Des piliers octogonaux surmontés de linteaux et de semelles de bois sont couronnés de gros chapiteaux. Ils supportent une galerie sous laquelle s'ouvrent trente-



Fondouk Ben Aïcha, galeries du RDC et de l'étage



Fondouk Ben Aïcha



Fondouk Ben Aïcha, Balustrade

six boutiques. A l'angle Sud, un escalier conduit à l'étage. Ce dernier reproduit la même disposition dont l'élément central est le vide de la cour et la galerie qui entoure celui-ci. Elle est couverte d'un plafond en solives et voliges comme au rez-de-chaussée, et protégée par une balustrade de bois. Ses colonnes en pierres supportent des chapiteaux qui rappellent ceux de rez-de-chaussée. De petites ouvertures, percées au-dessus des portes, aèrent les boutiques et les chambres.



Fondouk Ben Aicha, Galerie de l'étage



Fondouk Ben Aicha

b. Fondouk Daoui :

Ce fondouk s'ouvre sur la rue Souiqa. On y accède par une porte monumentale surmontée d'un arc en anse de panier. Une fois le couloir franchi, on se trouve au milieu d'une cour à ciel ouvert qui épouse la forme carrée de la bâtisse. Une galerie supportée par des colonnes octogonales permet d'accéder à 18 pièces ayant presque les mêmes dimensions. Un escalier, aménagé à l'angle Ouest du fondouk, mène à l'étage. Celui-ci reproduit la même disposition du rez-de-chaussée et double la capacité d'hébergement de l'établissement.

c. Fondouk Chorfa :

Il reproduit le schéma classique des fondouks. Une porte en anse de panier construite en pierres de taille aboutit à un vestibule rectangulaire. Ce dernier mesure 4m sur 2m95 et permet de desservir par le biais d'une ouverture droite le rez-de-chaussée et par un escalier le niveau supérieur. Les pièces s'organisent autour d'une cour rectangulaire (8m50 sur 5m40) bordée par une galerie qui supportent des piliers couronnés de chapiteaux.

d. Fondouk El Khayyatin :

A l'origine, le bâtiment était appelé Fondouk Lihoudi. C'était un hôtel réservé à l'hébergement des commerçants de confession juive. Une porte en arc brisé outrepassé s'ouvre sur la rue des Consuls. Elle permet d'accéder à un vestibule rectangulaire de 6m75 de long et 2m20 de large bordé de deux chambres dont l'une servait autrefois au gardien. La cour est de forme barlongue. Elle est entourée d'une galerie sous laquelle s'ouvrent par l'intermédiaire de petites portes, soit à linteaux, soit en arcs plein cintre, vingt-quatre chambres. Un escalier situé sur le côté Sud, mène à l'étage. Celui-ci reproduit la disposition du rez-de-chaussée. Le vide de la cour est protégé par une balustrade en bois tourné.

Les fondouks ont joué un rôle important dans l'histoire de la médina. D'abord en tant qu'établissements d'hébergement de voyageurs et de dépôt de marchandises jusqu'au début du XXe siècle, ensuite en tant que bâtiments reconvertis en ateliers d'artisans.

En conclusion, la médina de Rabat conserve l'essentiel de sa trame urbaine, moins étendue et moins complexe que les médinas de Fès ou de Marrakech, à titre d'exemple. Néanmoins, elle est originale par l'apport andalou qui y est plus marqué et par son intégration au plan de la ville nouvelle bâtie au cours de la première moitié du XXe siècle. Ses monuments attestent d'une grande valeur architecturale qui a surpris par ses qualités les concepteurs de la ville nouvelle. L'inventaire de ses composantes, la protection de son enceinte, le classement de ses monuments et la réhabilitation de certaines de ses grandes maisons participent à sa sauvegarde au sein de l'Ensemble historique de Rabat

dont elle fait partie. Sa relation historique pluriséculaire avec les autres monuments est aujourd'hui renforcée par la proposition d'inscription. La mosquée de Hassan et le mausolée Mohamed V, les remparts et les portes almohades, la Qasba des Oudaïa et le site archéologique du Chellah décrits dans ce qui suit, illustrent parfaitement bien la pertinence de ces liens.



Medina de Rabat, Foundouk al-Khayyat



Plan de la médina de Rabat, occupation du sol et activité

II.5. La mosquée de Hassan et le mausolée Mohammed V



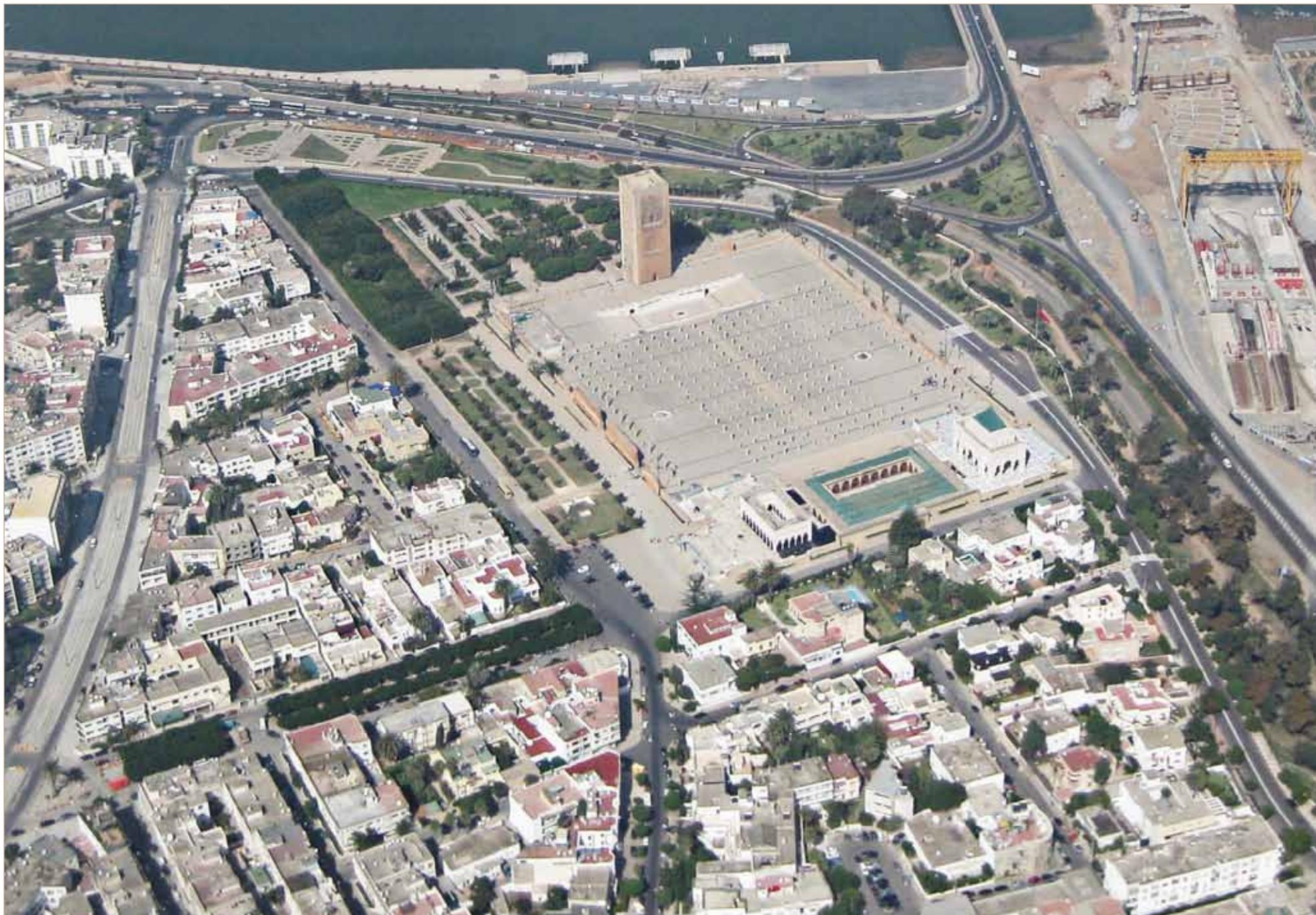
II.5.1. La mosquée de Hassan

1. Aperçu historique

La mosquée de Hassan se situe au Nord-est de la ville de Rabat, sur une petite colline dominant l'estuaire et la vallée du Bouregreg. Elle est l'œuvre du Calife almohade Yaâqoub El Mansour qui en ordonna la construction en 1184, juste après son accession au trône. L'édification de cette œuvre monumentale ainsi que les autres institutions de la ville de Ribat al-Fath, s'est poursuivi durant tout son règne, jusque peu avant son décès en 1199. Elle ne fut pas achevée et le projet de la plus vaste mosquée de l'Occident méditerranéen est abandonné. Il semble même que le site devint un lieu pour l'extraction de matériaux de construction. En 1242, le calife almohade Es-Saïd fit démolir certaines parties du sanctuaire ; il se servit des bois pour construire des navires de guerre. Sous le règne de Sidi Mohammed Ben Abdallah, au XVIIIe siècle, les habitants de Rabat utilisèrent le bois de Hassan pour construire un bateau appelé Karkagia afin de transporter les quantités de céréales nécessaires à la population, qui devenait de plus en plus nombreuse.



La mosquée de Hassan, vue sur le minaret et la salle de prière

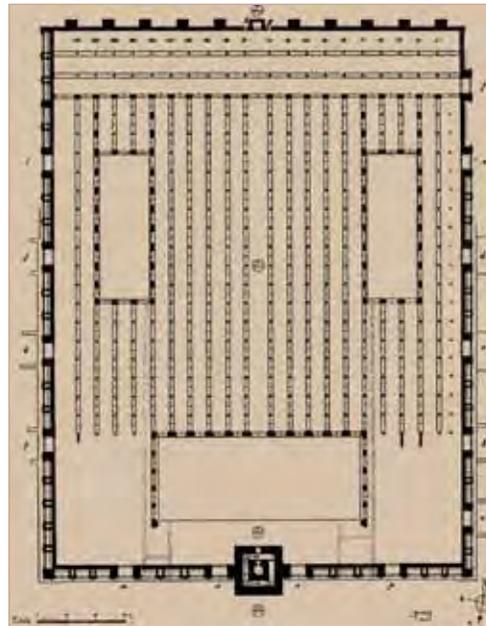


Vu aérienne sur la mosquée de Hassan et son environnement immédiat

De multiples recherches ont été menées sur le site de la mosquée de Hassan. En 1914-1915 Dieulafoy procède à d'importantes fouilles archéologiques pour débayer l'édifice. En 1934 J. Borely y effectue de nouvelles excavations qui permirent d'achever le dégagement du sanctuaire et d'en établir un plan schématique. De 1943 à 1948, H. Terrasse entreprend en collaboration avec J. Caillé des travaux plus méthodiques. Ainsi, ils ont pu déterminer le plan de l'édifice, en appréhender le système d'adduction et d'évacuation des eaux, en relever les plans de détails et en faire une large couverture photographique. Ces fouilles des années 1940 ont mis au jour des piliers en brique dont la fonction principale fut de soutenir les cintres sur lesquels devaient reposer les arcs de la salle de prière et des galeries.

2. Description du monument

La mosquée dégagée s'organise ainsi en un immense rectangle, long de 183.12 m et large de 139.32m. Ses murs construits en pisé très riche en chaux entourent une superficie de 25512m² qui en fait, au XI^e siècle, le deuxième sanctuaire après la mosquée abbasside de Samarra en Irak et le premier de l'Occident musulman. Ils sont épais de 1.41m en moyenne et se dressent sur des soubassements en moellons, une technique que l'architecture maroco-andalouse respectera aussi bien dans les bâtiments religieux que civils et militaires. L'oratoire est très vaste. Et pour en assurer un éclairage et une aération suffisants, les ingénieurs s'inspirent de modèles antérieurs,



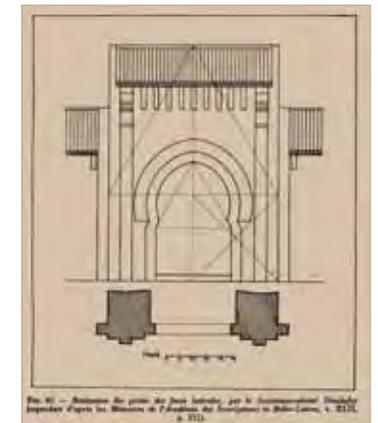
Plan de la mosquée de Hassan (J. Hainaut)

en l'occurrence les mosquées de Cordoue et de Damas. Il est divisé en trois espaces : le premier occupe la partie sud du sanctuaire. Elle se compose de trois nefs, formant un portique, parallèles au mur de la Qibla qui s'appuient sur deux séries de colonnes et une série de piliers barlongs. Le second espace est conçu à l'ouest du premier dont il est séparé par une file de piliers barlongs. Il correspond à vingt nefs qui se développent en profondeur pour former une grande partie de la salle de prière. Elles s'organisent de part et d'autre de la nef médiane qui est plus large, et qui devait être aussi plus haute comme il est de tradition dans toutes les grandes mosquées musulmanes, à l'image de celles d'Abou Doulaf au Caire, de Samarra à Bagdad, de Cordoue en Andalousie ou de Sidi 'Oqba à Kairouan.

Seul le minaret est quasiment debout mais sans son une bonne moitié. Le reste de l'édifice ne conserve que son sol est les piliers en pièces de pierre cylindriques superposées. Le minaret est bâti au milieu du mur Ouest, en face de la niche du mihrab,



Mosquée de Hassan avant l'aménagement du mausolée



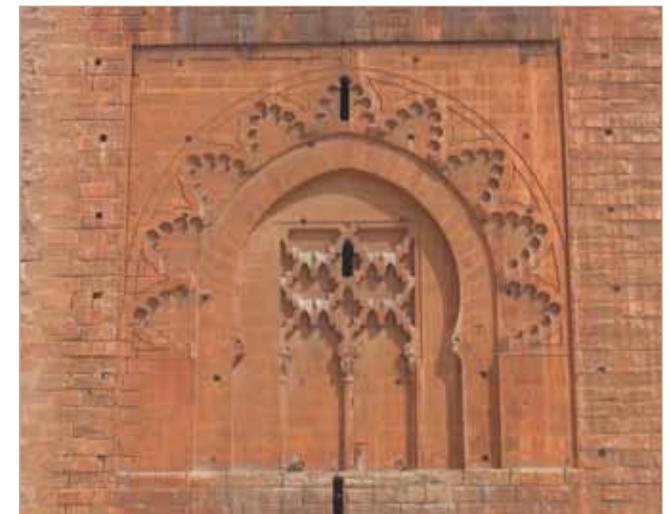
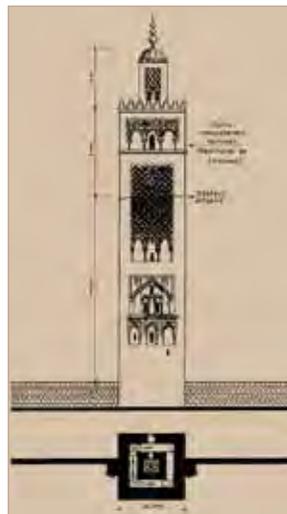
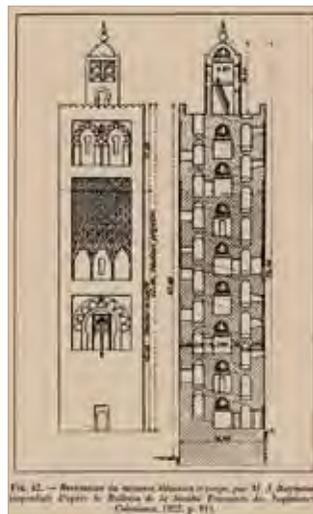
Restitution d'une porte de la mosquée

pour mettre en valeur le fameux plan basilicale dont le plus ancien exemple se rencontre à la mosquée omeyyade de Damas. Le minaret forme un parallélépipède de 16.20m de côté reposant sur des murs épais de 2.50m. Sa hauteur actuelle mesure 45.60m. Construit en pierre de taille, il devrait atteindre une hauteur d'environ 85m (lanternon non compris).

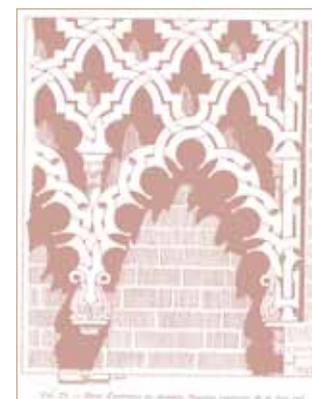
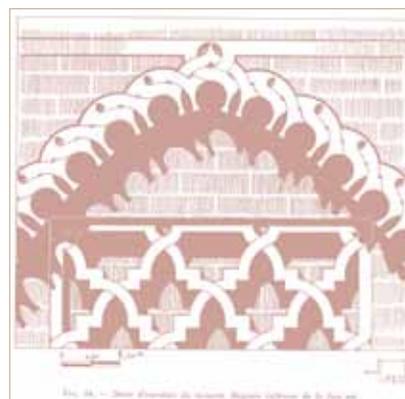
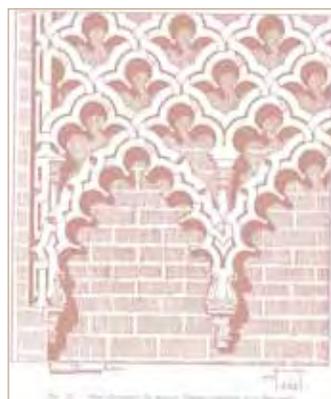
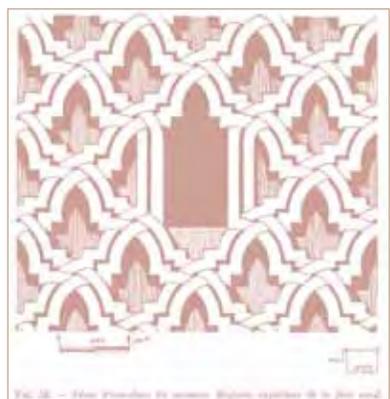
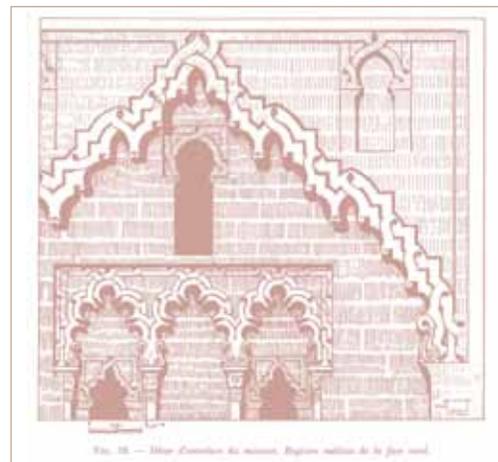
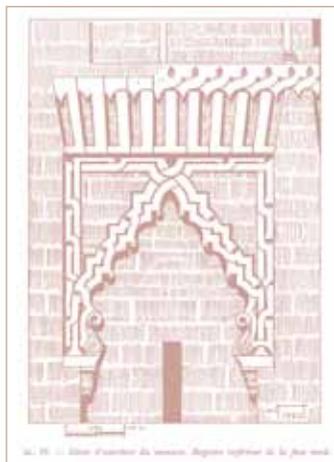
Il aurait pu ainsi surpasser ceux des grands minarets almohades, de la Koutoubia à Marrakech (67.50m) et de la Giralda à Séville (74m) qui ont sont contemporains et qu'on doit à la même dynastie almohade. L'autre élément qui en a fait la renommée est la décoration de ses quatre façades. Construites en belles pierres taillées, les façades de la tour Hassan offre des combinaisons qui ont fait école dans tout l'Occident musulman. Les niches en arcs à lambrequin, ou en arcs polylobés, ou en arcs à festons surmontés de différents types d'entrelacs architecturaux et la superposition des bandeaux ont vite conquis les deux rives du Déroit de Gibraltar.

Le troisième espace est celui de la cour, sahn, principale qui s'étend dans la partie Nord de la mosquée. Elle couvre une aire de 6008m². En son milieu, se trouvaient onze citernes qui devaient être utilisées en cas de manque d'eau. Pour compléter le dispositif d'aération et d'éclairage, les ingénieurs introduisent deux autres sahns latéraux. Placés sur les côtés, l'un en face de l'autre, ils sont de plan barlong et mesurent 49.85m de longueur et 17.89 de largeur.

La tour de la Mosquée Hassan est un repère urbain puissant, symbole de la ville de Rabat. Surplombant l'estuaire du Bouregreg, il assure une jonction visuelle entre les deux villes de Rabat et de Salé. Au pied du minaret, l'esplanade de la mosquée ponctuée de rangées de colonnes cylindriques offre un espace agréable à la population, notamment les jours fériés et de fêtes. Le Mausolée Mohammed V qui y a été adjoint dans les années 1960 achève de consacrer la Mosquée de Hassan comme un site majeur de l'ensemble de l'agglomération.



Détail d'un registre décoratif du minaret



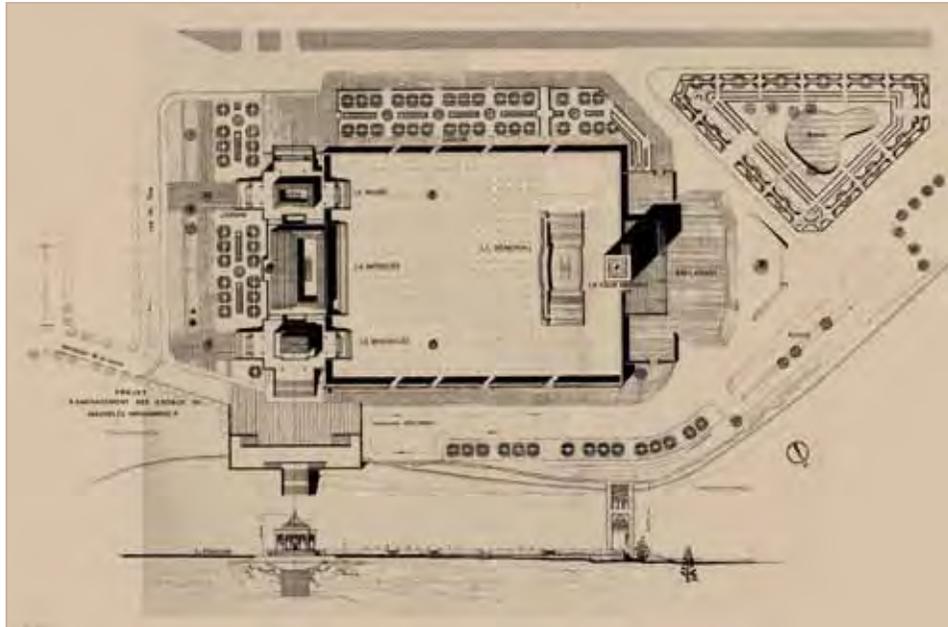
Décor du minaret de la mosquée de Hassan dessins J. Hainaut

II.5.2. Le mausolée Mohammed V

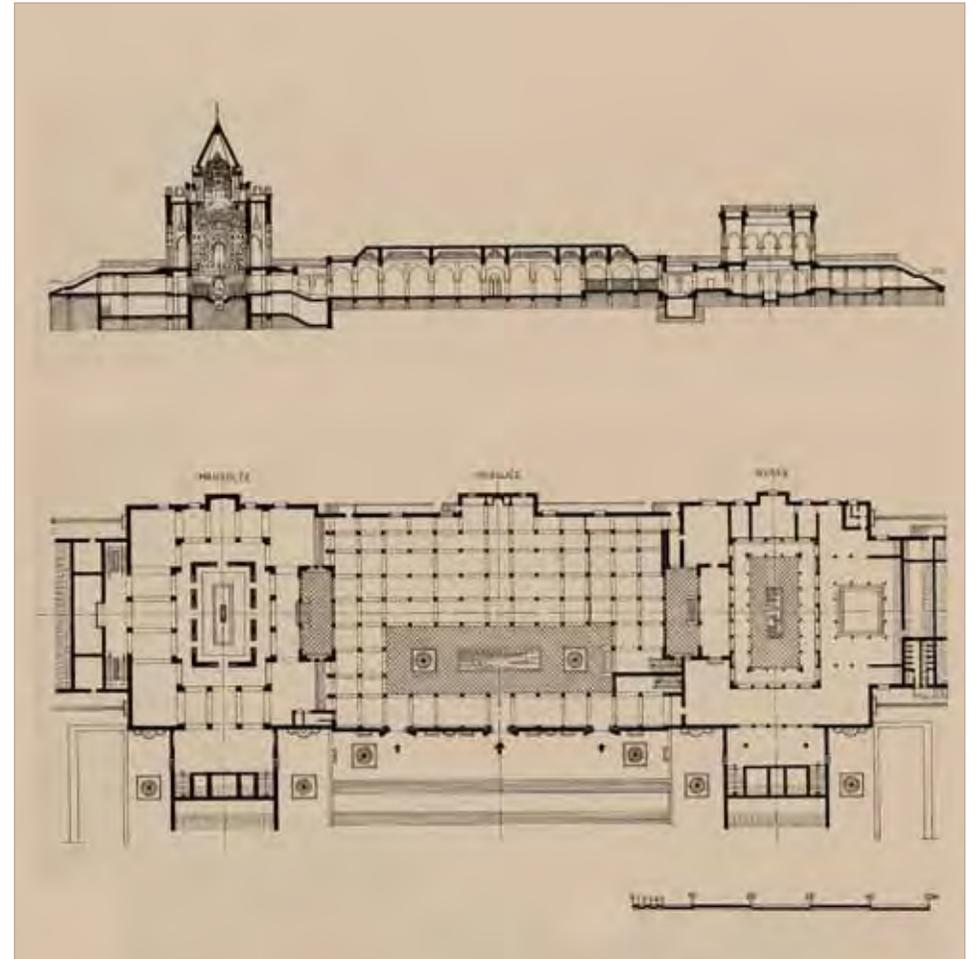
En 1961, après plus de huit siècles, le site historique de la Mosquée de Hassan est rouvert pour la construction du Mausolée Mohammed V. Les travaux ont duré jusqu'en 1969. Il s'agit d'une coupole funéraire qui s'inspire directement des nécropoles dynastiques mérinide du Chellah et saâdienne de Marrakech. De forme carrée et bâti sur un socle de 3.50 de hauteur, le mausolée est surmonté d'une voûte somptueusement ornée et coiffée de l'extérieur d'un toit pyramidal en tuiles vertes. Par une galerie-balcon on accède à la salle funéraire construite en deux niveaux. De là, les visiteurs peuvent se recueillir sur les tombeaux de du Roi Mohammed V dont la dépouille y a été transférée en 1971, ainsi que celles de ses fils, Moulay Abdallah, décédé en 1983 et le Roi Hassan II, décédé en 1999. De ce même balcon, le visiteur peut admirer la coupole qui couronne la salle funéraire et ses registres sculptés sur plâtre ou sur bois qui offrent une synthèse brillante des arts décoratifs marocains. Ce chef-d'œuvre puise ses racines dans un savoir-faire décoratif développé et transmis pendant des siècles. Le monument laisse admirer, avec une fascination éblouissante, la juxtaposition harmonieuse du zellige, du bois, de la pierre et du marbre dont la sculpture, les motifs et les couleurs sont hautement significatifs d'un art ancestral raffiné et luxueux. A l'opposé de cette salle funéraire s'élève une autre coupole identique à la précédente dont les espaces abritent un musée. Celui-ci occupe une superficie de 1500m² et retrace l'histoire de la dynastie des Alaouites depuis son accession au pouvoir au XVIIe siècle jusqu'à nos jours.



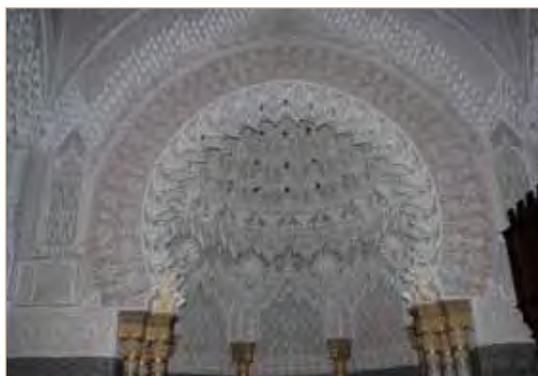
Vue du mausolée, en arrière plan de la tour Hassan



Le mausolée Mohammed V accostant la mosquée de Hassan



Mausolée Mohammed V, plan de masse et coupe



Intérieur du mausolée : au milieu, tombeau du roi Mohammed V
à gauche tombeau du roi Hassan II
à droite tombeau du prince My Abdellah

II.6. Les remparts et les portes almohades



Les remparts et les portes almohades de Rabat constituent, avec la Mosquée de Hassan, les seuls monuments qui subsistent de Ribat-al-Fath, témoignant de la grandeur du projet du calife almohade Yaâqoub El Mansour. Toute l'infrastructure et les palais contenus à l'intérieur des remparts ont complètement disparus. Les études menées sur ces monuments ont conclu à des ouvrages grandioses qui s'imposent par l'étendue considérable des remparts et la masse imposante des portes. Ces ouvrages ont pu garder leur allure d'origine, et comme tout organe défensif, ils ont subi un certain nombre de dégradations dont il sera question plus loin (cf. 4. Etat de conservation du bien).

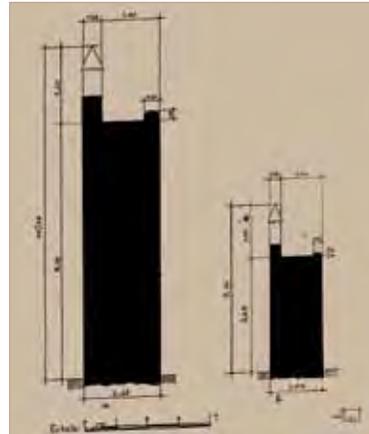
II.6.1. Les remparts

La muraille de Rabat a été construite sous le règne du troisième calife almohade Abou Youssef Yaâqoub al-Mansour (1184-1199). Les travaux en ont été probablement achevés en 1197. Elle s'étend sur une longueur de 5189 mètres et encercle une superficie 450 ha. La courtine est épaisse de 2,40 m et haute de 7.50 m. Elle est flanquée de 74 tours



(carrées et barlongues). Le rempart Ouest part de la tour du Borj Al-Sirat situé à une dizaine de mètres du littoral. Il s'étend sur 3505 mètres ponctué par une série de tours et bastions et trois grandes portes urbaines qui sont respectivement : Bab Laâlou, Bab El Had et Bab Rouah ; une quatrième porte dite Bab El Hadid situé à l'intérieur du palais royal est aujourd'hui inaccessible. Un bastion à quatre pans fait la jonction avec le côté Est qui s'étend en ligne droite sur plus de 1684 mètres. La muraille fait ensuite un retour vers l'Ouest où il n'en subsiste aujourd'hui aucune trace.

Le rempart est construit en béton d'excellente qualité qui contient un tiers de chaux, alors que la proportion habituelle est seulement d'un sixième ou même d'un huitième. Le béton almohade demeure le plus riche parmi tous, il est fait dans certains endroits de brique pilée au lieu de la terre et il contient souvent de nombreux cailloux roulés ; le résultat en est un béton très dur. La surface des murs était à l'origine recouverte d'un enduit qui a aujourd'hui complètement disparu, laissant apparaître le béton, auquel le temps a donné la couleur de la terre. L'épaisseur moyenne de la muraille est de 2.37m. Le chemin de ronde existe actuellement quasi intact en un seul endroit, entre la quatorzième tour au Sud-est de Bab El Had. Large de 1.34m, il est protégé de deux côtés par un parapet et son sol. Des merlons à pyramidions également en béton le surmontent.



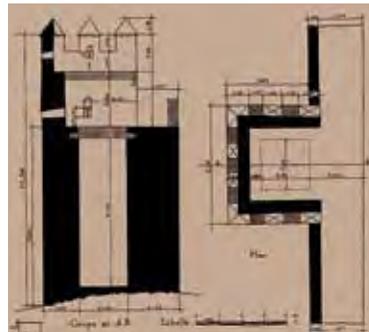
Coupe muraille almohade

II.6.2. Les tours

Le Rempart est flanqué de 74 tours qui se répartissent de la manière suivante :

- Sept tours entre Borj Sirat et Bab Laâlou
- Neuf tours entre Bab Laâlou et Bab El Had
- 25 tours entre Bab al-Had et Bab Rouah
- Sept tours le long de la caserne de la Garde royale
- 26 tours le long du Boulevard Imam Malik.

Certaines tours ont été supprimées dont une située entre Bab El Had et Bab Rouah, d'autres ont été détruites entre Bab Laâlou et Bab El Had. Ces tours, comme celles de la Qasba des Oudaïa, sont



Muraille almohade cinquième tour à l'est de Bab Zaërs



Plan des remparts et portes almohades de Rabat

toutes barlongues. Elles viennent s'appuyer sur la muraille et ne font pas de saillie sur le chemin de ronde, sauf dans de rares endroits où elles ont une légère saillie de quelques centimètres. La plupart sont entièrement construites en béton almohade fait de chaux et de terre ; leur partie inférieure s'enfonce dans le sol, ou elle repose directement sur un dallage de béton pour éviter les glissements. La distance qui les sépare n'est jamais exactement la même. Ces tours sont pour la plupart creuses, certaines, certaines ayant dû servir de silos. D'autres tours sont pleines (sixième et septième au Nord-est de Bab Zaërs, par exemple). Il est probable que d'autres aient été tout simplement remplies de gravats et de béton pauvre.

II.6.3. Les portes

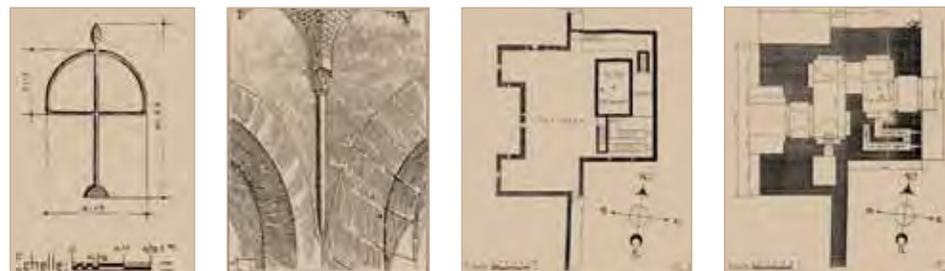
Le Rempart est percé de cinq portes soigneusement appareillées qui comptent parmi les chefs-d'œuvre de la plastique monumentale almohade. Ces portes sont : Bab Laâlou, Bab El Had, Bab Rouah, Bab El Hadid et Bab Zaër.



Vue sur Bab Laâlou et le prolongement du rempart al mohavide

1. Bab Laâlou :

Située à 544 m de l'Océan, cette porte forme un ouvrage saillant long de 19.20m et profond de 20.92m. C'est une porte à quatre coudes, munie de deux tourelles qui en encadrent l'accès. Elle s'ouvre par un arc brisé outrepassé construit en claveaux lisses qui aboutit à deux salles parallèles. De forme rectangulaire, elles communiquent entre elles par un grand arc brisé surhaussé.



Bab el Alou, Plans et détails



Bab el Alou en 1916

2. Bab El Had :

Dénommée porte du Dimanche, el had, elle tire son nom du marché hebdomadaire qui se tenait autrefois tout près d'elle, extramuros. Elle a subi plusieurs remaniements dont les plus importants datent de 1814 et du début du Protectorat. La bâtisse forme une saillie flanquée de deux tours à pans coupés et percée en son milieu d'une baie en arc brisé outrepassé dont la hauteur atteint 3.69m. Un second arc en plein cintre surhaussé



Bab al-Had

enveloppe le premier et rehausse la façade. Une bande circonscrit l'ensemble et délimite deux écoinçons timbrés de rosaces à huit pétales. Le plan de la porte s'organise en trois salles en enfilade. La première, surmontée d'une voûte d'arête, est de forme carrée ; la seconde est à ciel ouvert ; la troisième possède un toit sous forme de coupole hémisphérique sur pendentifs. Afin de faciliter la circulation, la porte a été transformée en une porte droite.



Bab el Had plan du RDC

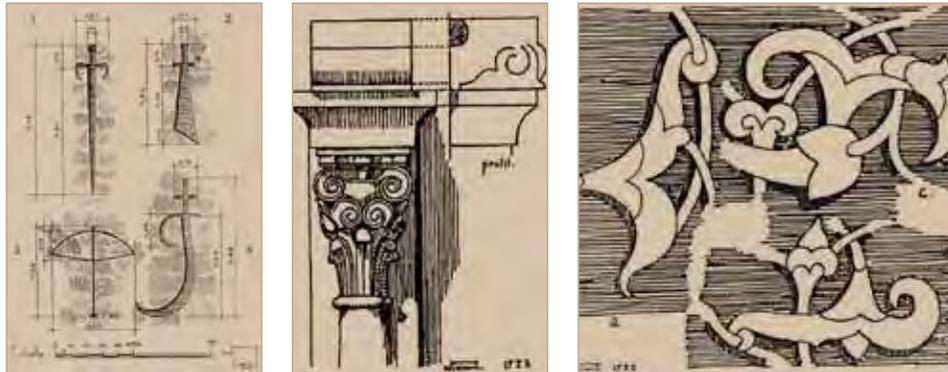


Bab el Had plan de la terrasse

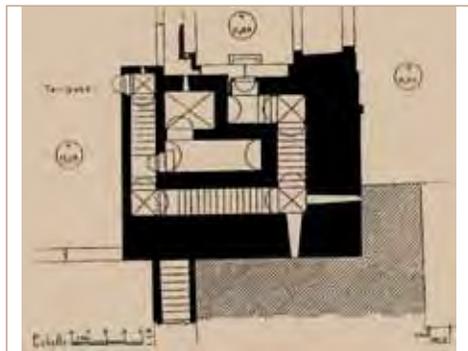
3. Bab Rouah :

La porte dite du départ, rouah, est la plus grande des portes de Rabat et la plus remarquable aussi bien au niveau du plan et que du décor. C'est une entrée à quatre coude, large de 28.01m, profonde de 26.93m et haute de 12 m. Un arc brisé légèrement outrepassé aménagé au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle sous le règne du Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdellah, donne accès à quatre salles carrées communiquant entre elles par deux vestibules de 4,20 m sur 2,20m. L'espace intérieur est couvert de trois coupes différentes : la première à cannelures rayonnantes sur trompes en demi-voûtes d'arêtes, la seconde goudronnée reposant sur des pendentifs et la dernière de forme hémisphérique. La porte est appareillée en pierre de grès calcaire de taille moyenne. Elle développe une très riche décoration monumentale. Une inscription en écriture coufique enveloppe l'arc et sa voussure composée d'arcatures festonnées et polylobées et de

motifs géométriques entrelacés. Les deux écoinçons sont ornés d'un réseau enchevêtré de motifs floraux à base de palmettes et timbrés de coquilles en relief. Une frise reposant sur des colonnettes engagées à chapiteaux soutenant des corbeaux lobés, coiffe l'ensemble et en rehausse la façade. Flanquée de deux tours saillantes de forme carrée, la fonction militaire de cette porte monumentale est frappante.



Bab Rouah, vue sur la façade principale



Bab Rouah, Plans et détails du décor



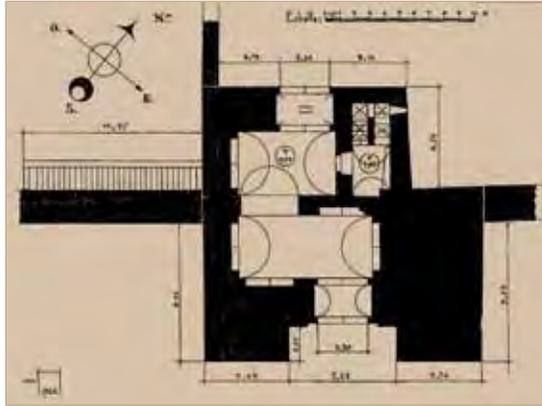
Détail du décor sculpté sur pierre



Vue sur la coupole interne de la porte

4. Bab Zaër :

C'est la plus petite et la moins soignée des portes almohades de Rabat. Percée au milieu de la face Sud de l'enceinte sur la route qui mène vers la confédération des Zaërs, elle mesure 18.60m de large et 18.24m de profondeur et 9.71m de hauteur. Bordée de deux tours barlongues, la porte comprend quatre coudes et deux salles parallèles de même plan. Après avoir franchi un vestibule rectangulaire couvert d'une voûte en berceau, on accède à la première salle de forme rectangulaire et qui aboutit à la seconde pièce suivie d'un vestibule identique au premier.



Plan de la porte



Bab Zaër, vue sur la façade principale



Bab Zaër et le prolongement des remparts almohades

La façade extérieure de la porte rappelle celle de Bab El Had. Deux arcs brisés et outrepassés surmontent l'ouverture de la porte et enveloppent un troisième arc en plein cintre surhaussé ajouté à une époque ultérieure. Des embrasures aménagées par le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdellah au XVIIIe siècle coiffent et mettent en valeur l'ensemble.

En conclusion, que ce soit dans la construction ou dans la décoration de ces portes monumentales, l'art almohade a su opérer une synthèse des influences orientales et andalouses. La composition générale de ces baies dérive de celle des portes et du mihrab de la grande mosquée de Cordoue. Les motifs circulaires qui timbrent les écoinçons semblent être un souvenir lointain de la palmette antique. Ils rappellent aussi la coquille connue à l'époque du Califat. Les arcs lobés entrelacés précédés d'un arc lisse rappellent l'héritage oriental préislamique. On les retrouve à l'Aljaferia, Espagne, à Tlemcen, Algérie et à Tinmel, Maroc. D'un autre côté, l'arc plein cintre outrepassé, arc de prédilection des architectes de l'époque, n'a pas cessé d'être employé, déjà dans les mosquées almoravides (mosquées de Tlemcen et d'Alger) puis dans celles de l'époque almohade, à Tinmel (Haut-Atlas) et à la Koutoubia de Marrakech. Les retombées des arcs des portes sont ornées de motifs serpentiformes. Ces amortissements riches et très élégants qui représentent des innovations de l'art almohade, rappellent étrangement la console prothyride de Vitruve. Enfin le décor de remplissage floral fait de palmes et de palmettes affirme l'influence de l'art andalou, surtout celui de l'époque califale.

Les Remparts almohades, leurs portes monumentales et leurs tours constituent un héritage architectural par rapport auquel s'est posé le plan initial de la ville nouvelle de Rabat conçue au début du XXe siècle. Les voies de circulation ont tiré profit de l'existence des portes et de la longueur de la muraille. Des ouvertures ont été faites dans le corps du rempart, tout près des portes afin de faciliter la circulation automobile. La perspective de l'Avenue de la Victoire sur la porte de Bab Rouah est tout à fait saisissante et illustre, parmi d'autres exemples, ce dialogue recherché entre éléments patrimoniaux antérieurs et aménagements nouveaux. La route qui serpente de Bab Rouah à Bab El Had permet de voir la muraille dans toute sa splendeur tour à tour en s'en écartant et s'en rapprochant.



Muraille coté sud, av Moussa Bnou Noçair

II.7. La Qasba des Oudaïa



La Qasba des Oudaïa se situe au Nord-est de la ville de Rabat. Elle se dresse sur un promontoire rocheux, dominant, les médinas de Rabat et Salé, la côte atlantique et l'embouchure du Bouregreg. C'est une forteresse médiévale, siège temporaire du pouvoir almohade, qui constitue le premier noyau de la ville islamique de Rabat. Son nom réfère à celui d'une tribu sahraouie recrutée dans l'armée alaouite pour défendre et protéger la ville de Rabat contre les tribus non soumises de la région.

Bien que le tissu urbain des Oudaïa ait subi des transformations importantes au cours des siècles, le quartier d'aujourd'hui conserve encore à l'image de la médina, une trame traditionnelle marquée par une organisation de l'habitat en îlots desservis par une voirie hiérarchisée depuis la rue principale qui relie la grande porte à la mosquée et aux places publiques et les ruelles jusqu'aux impasses. L'habitat est l'entité urbanistique et architecturale la plus vulnérable dans ce genre de tissu, car il fait l'objet de travaux de rénovation et de reconstruction qui lui font perdre sa physionomie d'origine.



Vue panoramique de la Qasba

Il n'en demeure pas moins que les maisons actuelles dont les plus anciennes remontent au début du siècle dernier, présentent un intérêt incontestable sur le plan architectural et décoratif. Il s'agit de demeures traditionnelles de formes quadrangulaires présentant des irrégularités au niveau du plan et ce en raison de la topographie du terrain.

Conformément à la tradition architecturale des maisons citadines marocaines, les chambres plus larges que profondes s'ouvrent par le biais d'arcades sur une cour à ciel ouvert. Des escaliers dans le vestibule d'entrée permettent de monter à l'étage qui s'organise selon le plan du rez-de-chaussée. Les portes d'entrée des maisons conservent encore des traits et des éléments architectoniques traditionnels et portent des influences andalouses.

Haut lieu de l'histoire du Maroc et site pittoresque très tôt repéré par les artistes peintres, la Qasba des Oudaïa recèle un patrimoine monumental d'une grande valeur architecturale et artistique qui témoigne à la fois, de la permanence de l'occupation humaine sur plus de mille ans.



Vue axonométrique de la Qasba

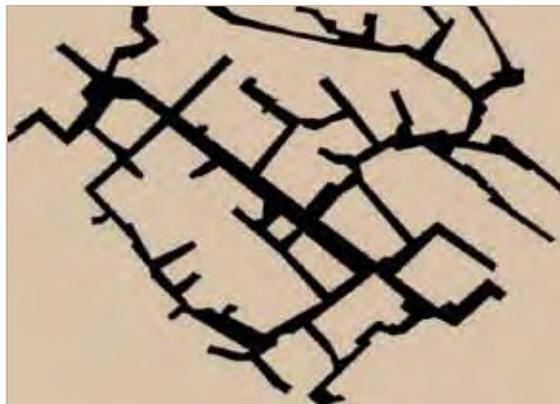
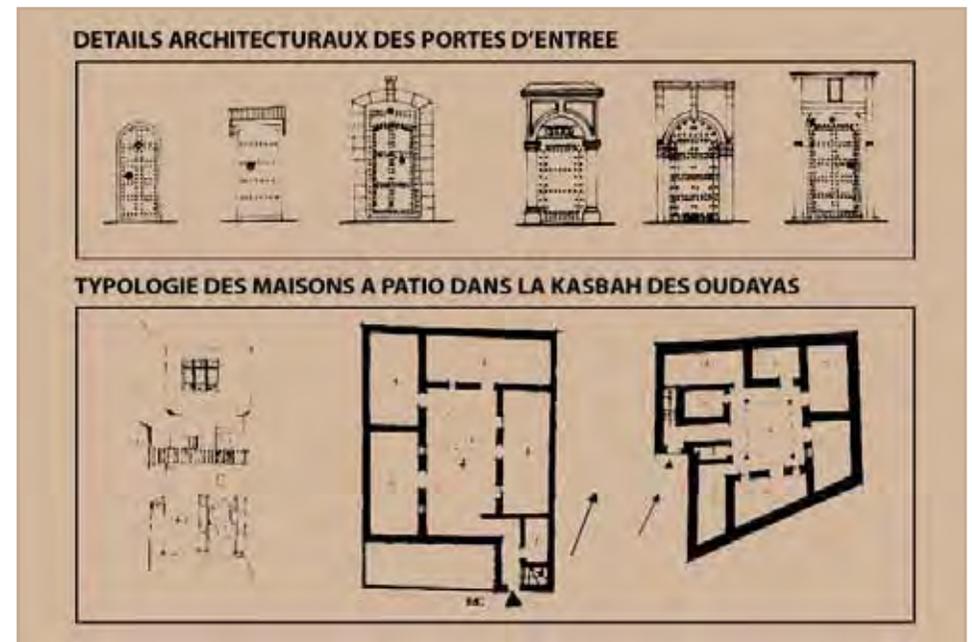


Schéma de la trame urbaine de la Qasba



Ruelles en pente de la Qasba



Fontaine murale de la Qasba

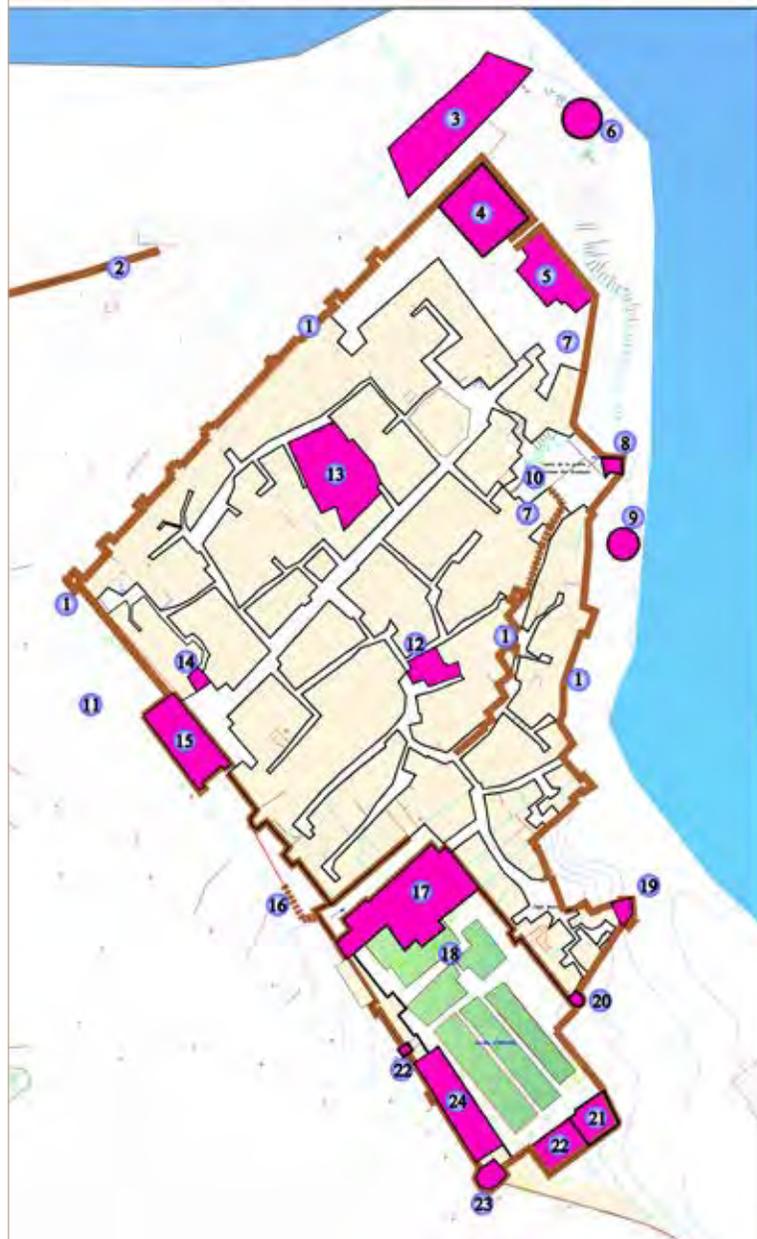


Rue de la Qasba



Types de porte de maison

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE LA QASBA DES OUDAÏA



LEGENDE

- ① L'ENCEINTE DE LA QASBA
- ② RESTES DU REMPART MARITIME
- ③ LA SQALA
- ④ LA PLATE FORME SEMAPHORE
- ⑤ L'ENTREPÔT DE MOULAY AL-YAZID
- ⑥ LE BOURJ CIRCULAIRE
- ⑦ LES SOUTERRAINS MORISQUES
- ⑧ LA TOUR DES PIRATES
- ⑨ LA MDOURA
- ⑩ L'ESCALIER COUVERT
- ⑪ VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES
- ⑫ VESTIGES DU PALAIS ALMORAVIDE
- ⑬ AL-MASJED AL-ATIQ
- ⑭ UN PAN DE MUR
- ⑮ BAB LAKBIR
- ⑯ MUR PRÉSUMÉ ALMORAVIDE
- ⑰ RESIDENCE PRINCIERE (MUSEE)
- ⑱ JARDIN ANDALOU
- ⑲ CAPS MAURE
- ⑳ BOURJ SEMI - CIRCULAIRE
- ㉑ BASTION ALAOUTE
- ㉒ PORTE ALAOUTE
- ㉓ BASTION HEPTAGONAL
- ㉔ ENTREPÔTS

0 50 100



La Qasba des OUDAÏA, vue de l'autre rive du Bouregreg

II.7.1. Les vestiges almoravides

Lors de ses recherches sur le site des Oudaïa au cours des années 1940, Jacques Caillé a identifié à l'extérieur de la Qasba, au pied du mur alaouite (extrémité Nord-ouest), un pan de mur dont l'analyse des matériaux et des techniques de construction le feraient remonter à l'époque almoravide (XI-XIIe siècles). De nouveaux vestiges archéologiques attribués à la même époque ont été découverts lors de fouilles de sauvetage effectuées entre 2001 et 2002. Les données préliminaires laissent supposer que les structures mises au jour correspondraient au fort almoravide, ribat, érigé pour faire face aux menaces des Berghouata qui occupaient alors le territoire de Tamesna. Il s'agit des ruines d'un fort ceint d'une muraille en pisé de 1.40 m d'épaisseur. L'attribution de cet ensemble à l'époque almoravide repose sur deux considérations. D'une part, les structures du ribat sont coupées par les fondations de la grande porte almohade de Bab Lakbir.

D'autre part, la différence de niveau entre celle-ci et le mur d'enceinte atteint les deux mètres, alors qu'elle dépasse les cinq mètres par rapport à la porte aux tours rectangulaires datée de l'époque alaouite.



Ruines aux abords de Bab Lakbir

II.7.2. Les monuments almohades

Les Almohades (1147-1269) ont également occupé la Qasba des Oudaïa, l'ont entouré d'une enceinte et y ont construit un certain nombre de monuments.

1. Le rempart :

La Qasba des Oudaïa est ceinte d'une muraille dont le tracé affecte le plan d'un pentagone irrégulier. Du côté de l'oued Bouregreg, elle épouse la sinuosité de la falaise et la topographie du site. Cette enceinte se compose de quatre murs sensiblement perpendiculaires les uns aux autres avec une hauteur variable qui oscille entre 8 et 10 m. Elle est percée de meurtrières et coiffé de merlons à pyramidions. Ils sont flanqués



Le rempart almoravide de la Qasba, au fond se voit Bab Lakbir

de tours massives barlongues, à pans coupés ou demi-circulaires, accolées à une courtine ou disposées aux angles conformément à la tradition Maroco-andalouse.

Ces ouvrages défensifs sont construits en moellons avec des chaînages d'angles en pierre de taille. Ils ont des bases pleines avec des chambres de défense dans le niveau supérieur. Le rempart est impressionnant par ses dimensions et sa hauteur qui prolonge la falaise surplombant l'embouchure du Bouregreg. De l'aspect imposant des courtines et de l'allure massive des tours se dégage une impression de force et de puissance. La forteresse s'inscrit dans la continuité de la tradition almoravide. Que ce soit au niveau des matériaux ou des techniques de construction utilisés, elle porte les traces de l'influence de l'architecture de cette dynastie.

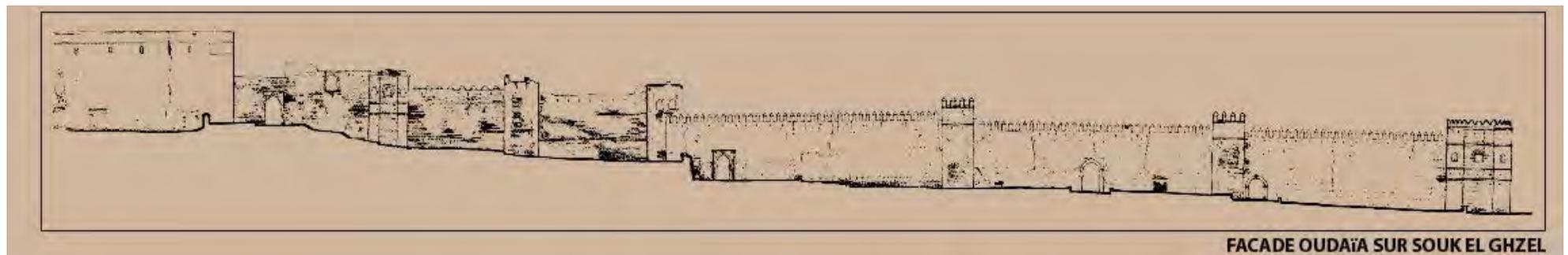


Plan de restitution du rempart intérieur almohade

2. La porte de Bab Lakbir :

Bab Lakbir, la grande porte, est l'un des bijoux de l'architecture militaire des Almohades non seulement à Rabat mais dans l'ensemble du Maroc. Autrefois appelée Bab al-Qasr, Porte du palais, elle est l'œuvre du Sultan Yaâqoub El Mansour (1184-1199) Accolée à l'extérieur de l'enceinte de la Qasba, elle s'ouvre sur la place de l'ancien Souk Laghzel et domine par sa position, la médina de Rabat. L'entrée se fait par une grande porte monumentale à coude simple composée de trois salles qui se succèdent en enfilade. Elle s'ouvre par un arc en plein cintre brisé et outrepassé dont la clé culmine à 7.08 m du sol. Cette porte donne accès à un petit vestibule rectangulaire. Un second arc qui lui est semblable permet d'accéder à la première salle surmontée d'une coupole sur trompes.

Un petit vestibule donne accès à l'intérieur de la Qasba par une baie en fer à cheval brisé flanquée de deux antes et outrepassé. De là, on accède aussi à une troisième salle couverte d'une voûte transversale en berceau. A l'angle Ouest de la salle, un petit passage voûté conduit à l'escalier qui mène à la terrasse et à l'étage. Ce dernier dont la plus grande partie est occupé par l'extrados des voûtes et des coupoles, est aménagé en couloirs qui communiquent seulement du côté nord avec le chemin de ronde. Les murs, d'épaisseur variable, sont bâtis en moellons dégrossis joints par un mortier de chaux, tandis que les chaînages d'angles et les deux façades sont appareillés en pierre de taille.



FACADE OUDAÏA SUR SOUK EL GHZEL

Le décor des deux portes monumentales à la fois riche et sobre en fait un chef-d'œuvre de l'art marocain. C'est un décor sculpté sur pierre, riche et varié, basé essentiellement sur l'élément géométrique et floral et où l'on trouve tous les éléments traditionnels: consoles, chapiteaux, frises, arabesques et entrelacs, géométriques. Les lignes sont simples et soulignent les frises et les bandeaux, tandis que les motifs floraux témoignent d'une grande richesse des formes et des combinaisons. Les écoinçons sont timbrés au centre d'une palmette creusée en coquille et garnis d'un décor floral composé de tiges et de palmes lisses simples et doubles. Un bandeau épigraphique en écriture coufique encadre un entrelacs architectural. Le tout est coiffé d'une frise d'arcatures aveugles bordée de consoles richement décorées. Il ne s'agissait vraisemblablement pas d'un ouvrage défensif mais de la porte du palais almohade où les salles spacieuses servaient de tribunal et de salles de réception.



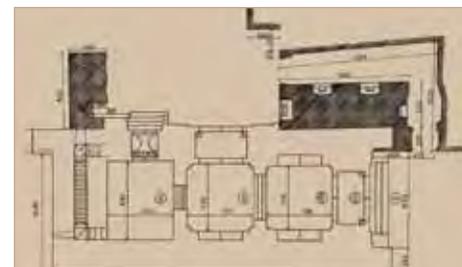
Vue d'ensemble de Bab Lakbir



Bab Lakbir Console et écoinçon de Bab Lakbir



Vue sur la porte intérieure de la Qasba



Plan de Bab Lakbir

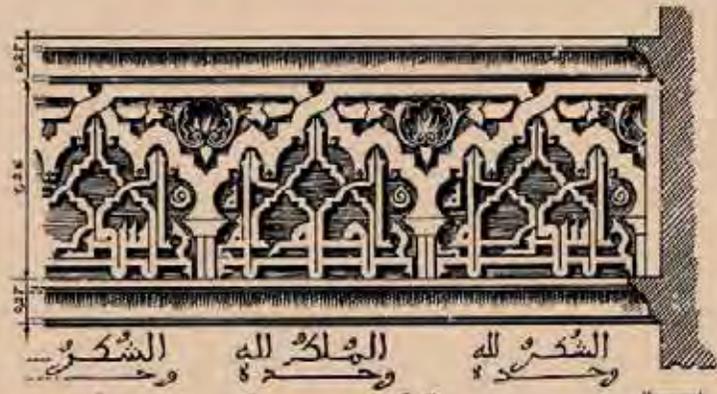


Detail du décor de la porte

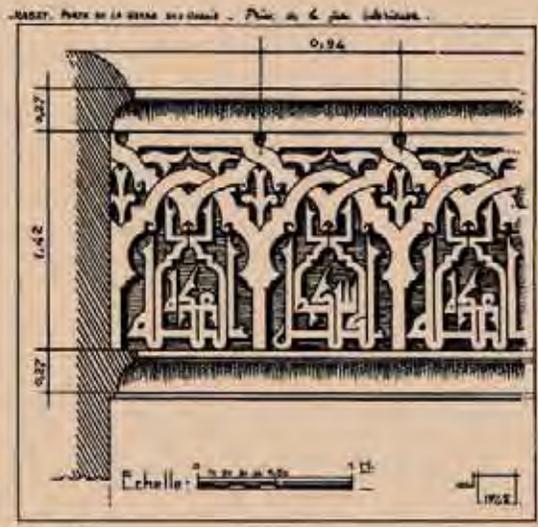


تجري من تحتها الانهار و مساكن طيبة في جنات عدن ذلك الفوز العظيم و اخرى تحيونها نصر من الله و فتح
 في يومئذ لا يردون

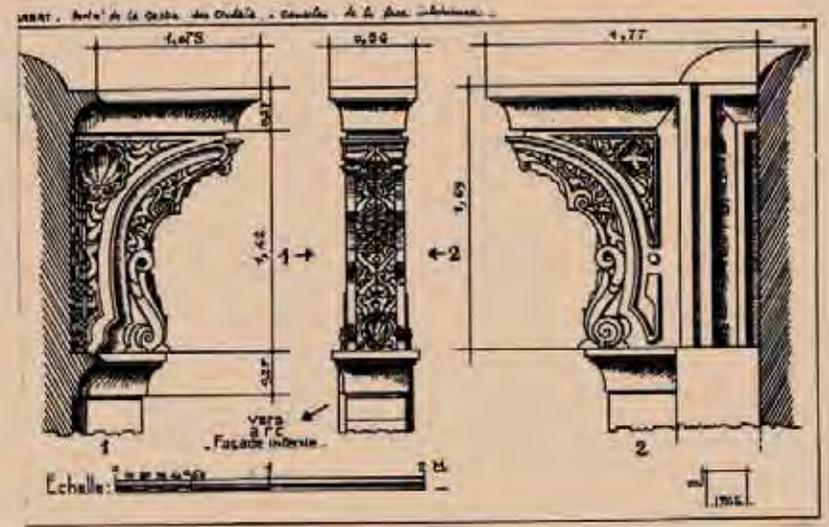
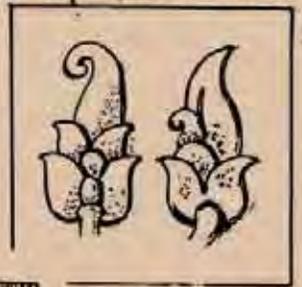
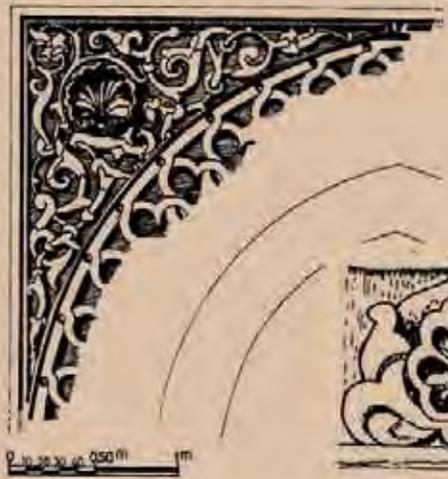
بدر خلكم جنان



والشكر لله
 والحمد لله
 والشكر لله



1887. Porte de la Qasba des Oudaïa - Palmes simples, formant fleuron



3. La mosquée d'Al-Masjid al-'Atiq :

La mosquée a été fondée en 1150 sous le règne du souverain almohade Abdelmoumen (1130-1163). Ayant été utilisée depuis, elle a subi plusieurs remaniements. On sait d'après les textes, que le Sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdellah (1757-1790) a fait reconstruire cette mosquée par le renégat anglais Ahmed al-Inglizi. L'oratoire de dimensions modestes (26.50 x 25 m) est de plan irrégulier, à cause de l'obliquité des lignes et des décrochements. Il est doté d'une cour bordée de galeries et d'annexes telles que la salle des morts et la chambre de l'imam. La salle de prière est composée de sept nefs longitudinales et de trois travées. La rencontre de la nef axiale et de la travée longeant le mur de la qibla, qui se distinguent par leur largeur, offre un dispositif sous forme de la lettre latine T, un plan caractéristique de l'architecture religieuse des Almohades. Contrairement aux murs extérieurs construits en maçonnerie de moellons, les arcades reposant sur des piliers sont appareillées en briques cuites. L'oratoire est couvert d'un toit à double pente. Le minaret de plan carré, est construit en moellons. Il mesure 4.55 m de côté. L'accès au sommet se fait par un escalier. Le mihrab, constitué d'un arc en plein cintre outrepassé richement décoré, est de construction récente. On accède à la salle de prière par quatre portes qui s'ouvrent par des arcs brisés outrepassés.



Vue actuelle
du minaret
de la mosquée



Al masjid al Atiq
au début
du XXème siècle

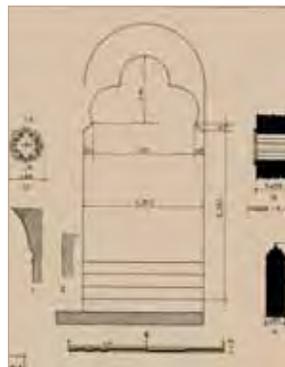


Phases de développement historique de la mosquée

II.7.3. Les monuments morisques

La durée de vie de la principauté indépendante des Morisques (familles musulmanes expulsées d'Espagne) fut si éphémère et marquée d'instabilité, qu'on conçoit facilement qu'elle n'ait pas eu le temps d'élever des monuments aussi importants que ceux des Almohades ou des Alaouites. Leurs principales réalisations consistaient en des ouvrages de défense pour renforcer la protection de la Qasba :

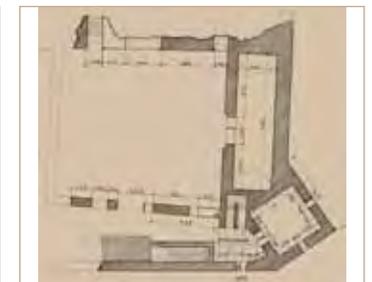
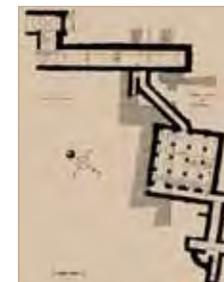
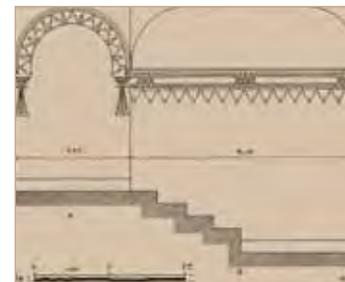
- Le percement des embrasures à canons dans les tours almohades.
- L'aménagement de souterrains dotés d'escaliers et de couloirs voûtés.
- La construction d'un tronçon de la muraille qui longe le Bouregreg et dont les vestiges subsistent encore sur 76m. Ce mur épais d'un mètre et haut de 10 à 15m, diffère considérablement des murs almohades et alaouites.
- La tour à pans coupés qui se dresse à 25 m au sud de la grande porte. De plan hexagonal et accolée à la muraille almohade, elle diffère des autres tours par son plan, son appareillage et ses dispositions internes.
- La tour des pirates : reposant sur le rocher, elle domine l'oued à une hauteur de 22,50m. Elle est de plan carré et mesure à l'intérieur 5.40m de côté. Ses murs en moellons avec un parement en pierres de taille, ont une épaisseur de 0.95m. Trapue et massive, au ras de l'eau, la base de cette tour est pleine, alors que l'étage est aménagé en pièce carrée au dessus de laquelle s'étend une terrasse dotée d'un parapet où sont aménagées des embrasures pour quatre canons braqués sur l'oued et Salé. Dissimulée à l'entrée du port, au tournant de l'oued, cette tour servait à attaquer les bateaux ayant franchis la barre et pénétré dans le port.



Plans et relevés de la tour des pirates



Vue de la tour des pirates



Vue de la tour des pirates

II.7.4. Les monuments alaouites

Les souverains de la dynastie alaouite (qui règne au Maroc depuis le XVII^e siècle) ont porté un intérêt indéniable à la Qasba des Oudaïa. Plusieurs édifices et monuments y ont été construits.

1. L'enceinte de Moulay Rachid :

Cette enceinte forme un hexagone très irrégulier à l'intérieur duquel se dresse la demeure princière (aujourd'hui abritant le Musée des Oudaïa). Elle longe l'ancienne place Laghzel sur 132 m. La muraille est percée de quatre portes dont la plus importante est celle à double coude et qui s'ouvre au milieu de la façade sud par un arc brisé outrepassé. Bien qu'elle soit construite essentiellement en pisé d'une qualité assez médiocre où la terre est mêlée à des cailloutis, certaines de ses parties sont appareillées en maçonnerie de moellons. Ce mur d'enceinte crénelé mesure 1m d'épaisseur. Sa hauteur varie

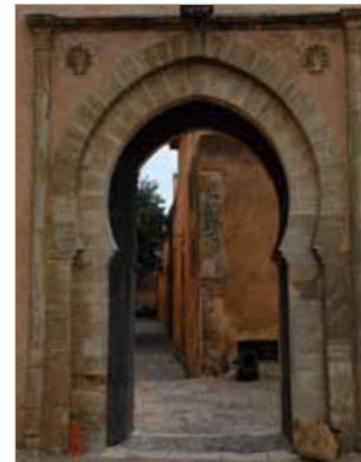
entre 8.60m et 17m dans la partie Est. Il est doté d'un chemin de ronde que protège un parapet percé de meurtrières et coiffé de merlons à pyramidions. La muraille est flanquée de tours barlongues et de bastions heptagonal et trapézoïdal, tous construits en moellons avec des chaînages d'angles solides en pierre de taille. Ces éléments architecturaux la distinguent nettement de la muraille almohade. L'enceinte de Moulay Rachid est un ouvrage militaire solide. Les différents éléments qui la constituent en font un intéressant spécimen de l'architecture militaire alaouite du XVII^e siècle.



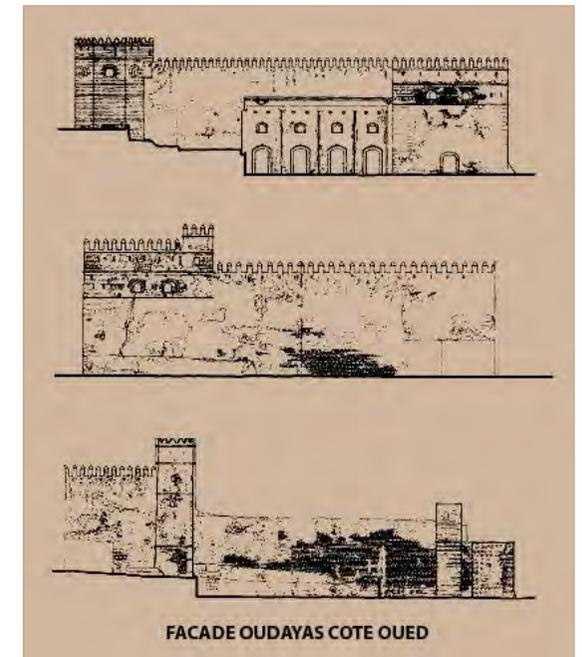
Vue sur les remparts alaouite



Tour semi circulaire du rempart alaouite



Porte de l'enceinte alaouite



FACADE OUDAYAS COTE OUED

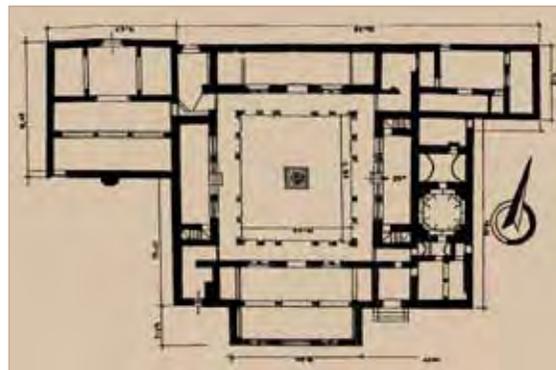
Façades du rempart alaouite de la Qasba

2. La résidence princière :

Ce bâtiment se dresse dans l'extrémité Ouest, à l'intérieur de l'enceinte de Moulay Rachid. Les travaux de construction qui ont débuté sous le règne de ce sultan, furent achevés entre 1672 et 1694, sous le règne du sultan Moulay Ismail. Une inscription sculptée sur les linteaux en bois du patio central commémore cet événement. Cette demeure fut la résidence de son fils Moulay Ahmed Eddahbi, gouverneur de la région de Rabat-Salé. Il s'agit d'une construction de forme presque carrée bordée d'annexes et dotée d'un patio à ciel ouvert. Cette cour ornée au milieu d'une jolie vasque en marbre blanc, est flanquée sur ses quatre côtés de grandes pièces rectangulaires et étroites et de petits réduits, avec une tour barlongue à l'angle Sud. Elle est bordée de galeries dont les arcs d'ouverture brisés et outrepassés reposent sur des colonnes faites de tambours de pierre coiffés de chapiteaux composés de méandres d'acanthé. Un auvent en bois couvert de tuiles et soutenu par des consoles couronne l'ensemble. Les murs de l'édifice sont faits de moellons avec des chaînages d'angle en pierre de taille. Les arcs sont appareillés en pierre alors que ceux de l'intérieur sont réalisés en brique de terre cuite. La cour est pavée de zellige vert et blanc. A cette construction principale sont annexés d'autres bâtiments dont notamment un oratoire, un hammam et plusieurs petites pièces ordonnées autour d'un petit patio. Mais le symbole architectural visuel de l'ensemble est sans conteste le menzeh, pavillon sous forme de tour qui se dresse à l'angle Sud. Haute de 17.97m, longue de 8.01m et large de 4.29m, elle est composée de cinq étages qu'occupent cinq pièces superposées auxquelles on accède par un escalier. Elle est couverte d'une charpente traditionnelle à quatre pentes, richement décorée et protégée par un toit fait de tuiles vertes. La résidence comprend également des annexes, notamment un oratoire et un hammam ainsi que des magasins qui longent l'enceinte alaouite du côté Sud-ouest.



Vue sur le patio de la résidence

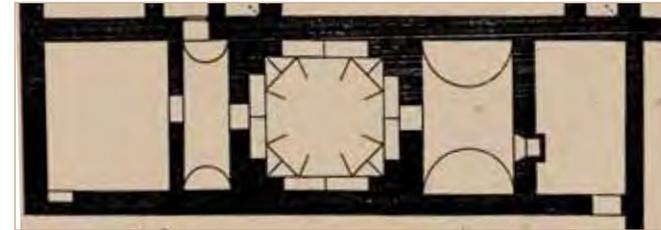


Plan de la résidence princière

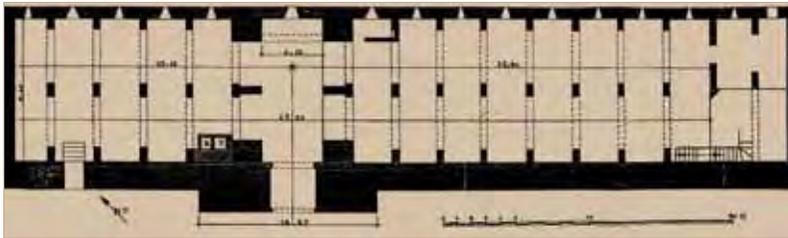


L'intérieur de la résidence princière

En général, ce bâtiment présente une unité d'ensemble assez nette. Il s'agit d'une demeure princière. Le jardin actuel entouré d'une muraille crénelée aurait servi de Mechouar, une petite habitation destinée au sultan lors de son séjour sur les rives du Bouregreg. Le décor de la demeure exécuté essentiellement sur pierre et sur bois, est axé sur les motifs géométriques et floraux qui reproduisent un entrelacs de losanges, de rinceaux, de fleurons et de palmes lisses d'une élégance et d'un charme captivant. C'est un décor sobre et élégant, bien qu'il soit loin d'avoir la valeur du décor mérinide et saâdien, constitue un modèle intéressant de l'art alaouite du XVIIIème siècle.



Plan du hammam



Plan des magasins



Vue sur la porte des magasins longeant le rempart alaouite



Dessin de la façade est de la Qasba des Oudaïa

3. La plate-forme du sémaphore :

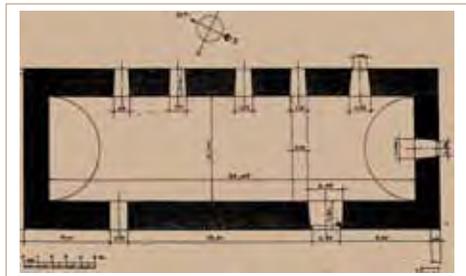
A l'extrémité nord de la Qasba se trouve une vaste plate-forme portant le nom d'un sémaphore installé pendant le Protectorat. De plan presque rectangulaire, elle mesure 70m de long sur 41m de large. Soutenue par un mur épais des deux côtés, elle domine au Nord-ouest la Sqala et offre une très belle vue panoramique sur l'Océan, l'embouchure du Bouregreg et la médina de Salé.



Vue aérienne de la plateforme

4. L'entrepôt de Moulay El Yazid :

Ce bâtiment occupe l'angle est de la plate-forme du sémaphore et surplombe la rive gauche du Bouregreg. De forme rectangulaire, il mesure 28.96m de long sur 11.01m de large et est couvert d'une voûte en berceau. Deux puissants contreforts en moellons et en pierre de taille le soutiennent du côté du fleuve. L'accès à l'entrepôt du côté Sud-ouest se fait par deux portes qui donnent sur une pièce couverte en berceau et éclairée par six fenêtres en arcs à anse de panier. Les murs sont construits en moellons couverts par un enduit de chaux. Le mur Nord-est s'appuie sur les remparts almohades.



Plan de l'entrepôt Moulay al-Yazid



vue générale de l'entrepôt Moulay al-Yazid

II.7.5. La période coloniale

Pendant la première moitié du XXe siècle, la Qasba des Oudaïa a connu plusieurs campagnes de restauration, ce qui a permis de sauvegarder et de mettre en valeur ses monuments historiques. Elle a également connu des mesures de protection et des travaux d'aménagement qui témoignent de l'intérêt porté par les concepteurs de la ville nouvelle de Rabat aux ensembles architecturaux, aux monuments et aux sites environnants, preuve qu'ils étaient considérés comme un prolongement du projet urbain naissant. Parmi ces mesures et ces travaux :

- Classement au titre des monuments historiques par dahir du 6 juin 1914 ;
- Création du jardin andalou à l'intérieur de l'enceinte Moulay Rachid ;
- Aménagement du café maure avec une belle vue sur l'estuaire ;
- Création du Musée ethnographique devenu actuellement le Musée national des bijoux ;
- Création d'ateliers d'artisanat.

1. Le jardin andalou :

Impressionné par le charme de la Qasba et par la beauté de ses monuments historiques, Lyautéy ordonna l'aménagement, à l'emplacement de l'ancien méchouar, d'un jardin andalou. Les travaux réalisés dénotent de l'ingéniosité des plans tracés par Maurice Tranchant de Lunel, premier inspecteur des Monuments Historiques nommé



Vue sur le jardin andalous

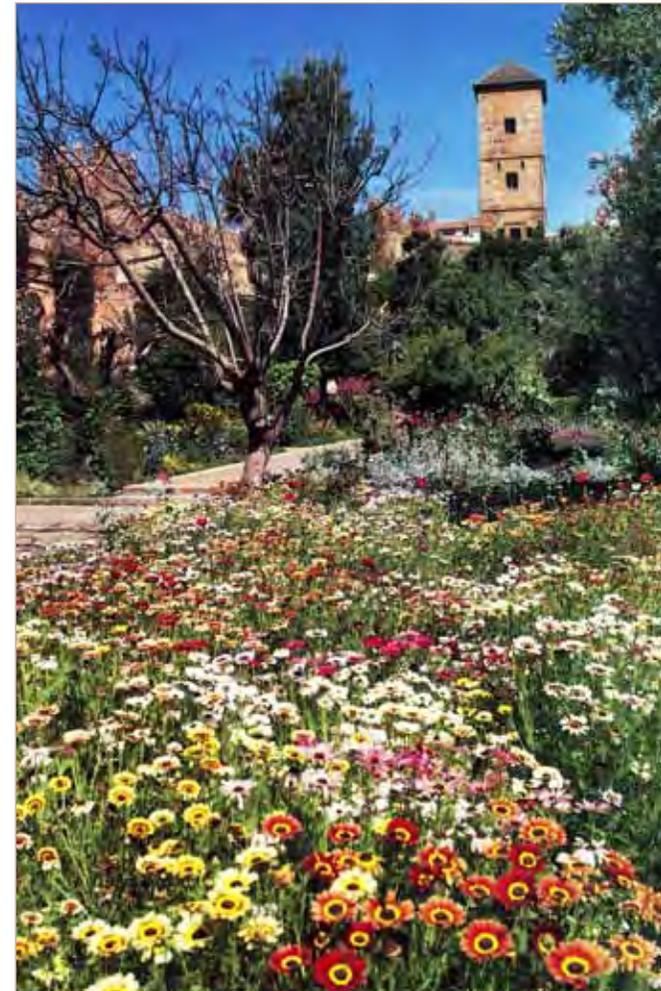
par Lyautey dès 1912. L'accès à ce jardin fermé au regard extérieur par une enceinte crénelée, se fait par une porte en ferronnerie. Une fois cette entrée franchie, on arrive à un grand bassin situé dans la partie la plus haute du site, qui sert à irriguer les parterres rectangulaires disposés de façon symétrique et à alimenter les vasques en pierre situées au croisement des allées. Juste à côté, se dresse la noria et son bassin et un peu plus loin les pergolas en bois soutenues par des poutres en pierre taillée. L'espace du jardin andalou est agrémenté de plusieurs essences de plantes et de fleurs (jasmin, lauriers, gerbes bleues de volubilis) qui se mêlent à des arbres fruitiers (orangers, néfliers, figuiers...), offrant ainsi, une grande variété de couleurs et de parfums. Les allées du jardin conduisent au musée national des bijoux, au café maure et à une petite bibliothèque disposant d'un riche fonds documentaire patrimonial.



Vue sur l'intérieur du jardin



Plan du jardin



Le jardin andalous des Oudaïa

2. Le café maure :

Du jardin andalou, on se rend par une porte basse au café maure le plus original du Maroc. Sa terrasse ensoleillée le matin, ombragée l'après-midi reste un des lieux les plus charmants de Rabat où on découvre le merveilleux panorama de Salé tout en dégustant un thé à la menthe et des cornes de gazelle.



le café maure au début du siècle dernier



le café maure, vu du côté du jardin andalous

3. Le musée :

Le Musée des Oudaïa a été créé en 1915 par le Service des arts indigènes. Première institution du genre au Maroc, il a accueilli d'abord la collection Prosper Ricard, puis s'est enrichi de plusieurs autres collections pour donner naissance à un musée ethnographique. En 2006, il a été transformé en musée national des bijoux. L'exposition permanente est dédiée au thème du bijou, objet faisant partie des aspects majeurs de la culture matérielle marocaine. Connue par sa richesse et sa diversité, la bijouterie marocaine témoigne de



Couronne en or incrustée de pierres précieuses

la profondeur historique et de la dimension anthropologique d'une pratique culturelle toujours vivace. Cette permanence est sensible à travers les formes produites, les matières utilisées et les techniques mises en œuvre. Elle se manifeste aussi par la valeur culturelle attribuée au bijou en tant que moyen de mise en exergue d'une esthétique corporelle et vecteur d'une protection supposée voire réelle comme pour les armes. La vocation prophylactique de certaines formes et la fonction curative d'une catégorie de matériaux sont profondément ancrées dans l'imaginaire collectif. A la valeur culturelle du bijou s'ajoute aussi une valeur marchande qui découle de la noblesse de sa matière première.



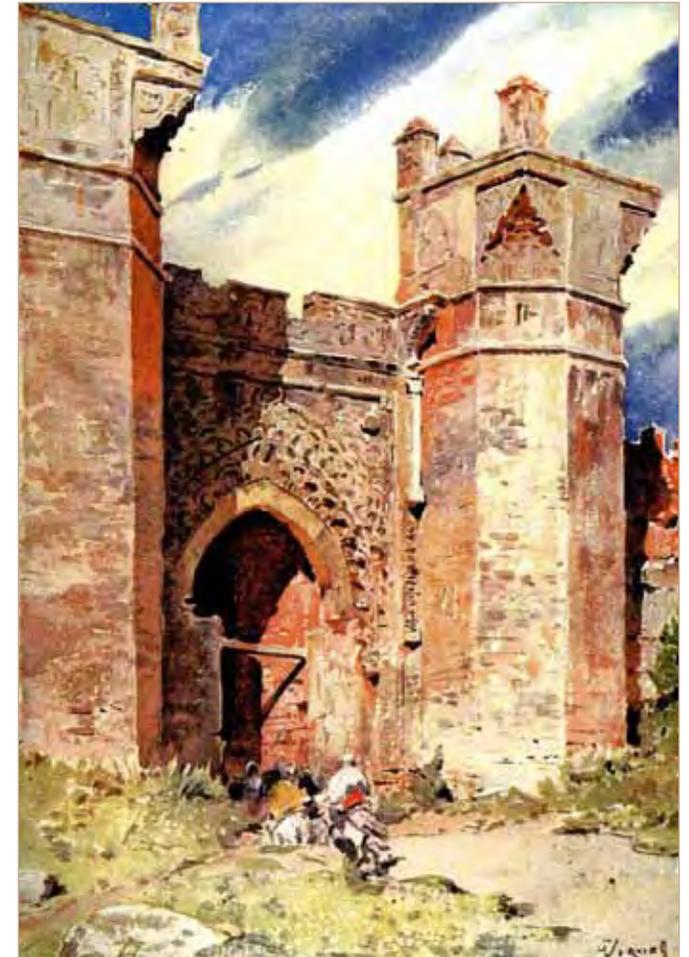
Exposition du musée des Bijoux au Oudaïa

II.8. Le site archéologique de Chellah



Le site du Chellah se situe sur la rive gauche du Bouregreg, à 4 km de la côte atlantique et à quelques 100 m à vol d'oiseau au Sud-est de l'enceinte almohade de Rabat. Il occupe les pentes de deux collines et s'étend sur une superficie intra-muros de presque 7 hectares dominant à la fois la plaine alluviale de l'Oulja et l'estuaire du fleuve. De par sa situation topographique et géographique, le site offre des conditions propices à l'occupation humaine dès la plus haute antiquité (VIIe-VIe s. av. J.-C.) : un territoire fertile, des sources d'eau abondantes, des forêts et un site ouvert à la fois sur le fleuve et sur l'Océan. Le Chellah comprend :

- a. Le site archéologique antique de Sala ;
- b. La nécropole dynastique des Mérinides ;
- c. Le site naturel sacré du bassin aux anguilles.



Chellah, dessin de la porte principale

La cité antique de Sala a été mentionnée par certains auteurs comme Pline l'ancien (23/24-79 J.-C.) et Pomponius Mela (première moitié du 1er siècle). Ce dernier l'a même qualifié de ville importante tout comme Lixus. Elle est située sur la rive gauche du fleuve du même nom (Sala), l'actuel Bouregreg. Sous les Mérinides (1269-1465), la cité ayant été abandonnée depuis plusieurs siècles, elle est partiellement occupée par le ribat-nécropole de la dynastie que construit le sultan Abou El Hassan. La muraille de cette dernière ne couvre qu'une partie du site dont les ruines débordent vers le fleuve en direction du Nord. A l'époque islamique, le nom de Sala est appliqué à la ville fondée sur la rive droite du Bouregreg, l'actuelle Salé, et le site est désormais connu sous le nom de Chellah.

II.8.1. Identification du site et bref historique des recherches

Sala est mentionnée par un certain nombre d'historiens et de géographes arabes tels que Ibn Hawqal au Xe siècle, El Bekri au XIe, Idrîsi au XIIe. Elle est également mentionnée par Jean Léon L'Africain au début du XVIe siècle. Son identification avec la nécropole du Chellah est due au baron Von Augustin en 1830-1840 ainsi qu'à Heinrich Barth. Edmond Doutté décrit en ces termes le site qu'il visita en juin 1901 : «j'entre dans ce qui fut probablement le logement des Sultans mérinides, bien qu'on n'y trouve plus guère aujourd'hui que des ruines de sanctuaires : le minaret, une mosquée en brique très ordinaire, lourde, sans ornementation, un oratoire et un tombeau. Chacun de ces tombeaux est dans une petite pièce ornée de versets du Coran et d'un entrelacs rectiligne (...) et consiste en une pierre de marbre blanc, à forme de toit, portant une inscription en fort beaux caractères arabes».

La plus ancienne excavation connue entreprise au site antique de Sala est celle d'un salétin informant à la fin du XVIIe siècle le ministre de la Marine de Louis XIV de «la découverte à Chellah, de grandes statues de marbre, identifiées à des rois de la Bible par des commerçants chrétiens de Salé, et, presque aussitôt envoyés à Meknès pour orner le palais royal» (Boube 1966 : 2). Entre 1917 et 1922, les premières découvertes de tombes de la nécropole de Sala par Henri Basset et son équipe ont été faites, découvertes sur



Situation de Chellah/Sala dans le Maroc antique
(Boube, Les nécropoles, p. 7)

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE CHELLAH



LEGENDE

- 1 REMPART
- 2 GRANDE PORTE
- 3 HÔTELLERIE
- 4 LE CAPITOLE
- 5 TEMPLE MAURITANIEN
- 6 TEMPLE DU FORUM
- 7 PLACE DU FORUM
- 8 BOUTIQUES DU FORUM
- 9 ENTREPÔT
- 10 PETITS THEMES DU FORUM
- 11 LE NYMPHÉE
- 12 LA CURIE
- 13 BASILIQUE
- 14 L'ARC DU TRIOMPHE
- 15 MOUSOLEE D'ABOU AL - HASSAN
- 16 MOUSOLEE DE CHAMSAD-DOHA
- 17 LA MEDERSA
- 18 LA MOSQUEE
- 19 MARABOUT DE SIDI LAHCEN AL IMAM
- 20 BASSIN AUX ANGUILLES
- 21 HAMMAM MERINIDE
- 22 BAB JENNA
- 23 BAB EL AÏN
- 24 ENTREPÔTS
- 25 MONUMENT DIT PHENICIEN
- 26 MARABOUTS



0 50 100

A horizontal scale bar with three segments, marked with the numbers 0, 50, and 100.

lesquelles nous n'avons que peu d'informations (Boube 1999 : 19). Lancées à l'initiative du Maréchal Lyautey, ces premières fouilles ne furent pourtant pas poursuivies, si ce n'est quelques travaux ponctuels menés lors de l'exploitation de carrières ou des travaux de génie militaire. En 1929-30, Jules Borély et la princesse égyptienne Khadija Fouad ont mis au jour, au Nord de la Khalwa méridienne (voir ci-dessous), le noyau du centre monumental de la ville en reconnaissant l'arc de triomphe, le capitole et la curie. Les fouilles de l'archéologue Jean Boube ont permis, à partir de 1958-59, en même temps que de mener des prospections au sol dans le territoire de Sala, d'entreprendre des fouilles sur le site. Ce qui lui a permis de dégager des temples, un nymphée, des thermes et des entrepôts. Sur la pente Nord-est de la colline, à l'emplacement de l'ancien Douar Bou 'Aouid détruit dans les années 1970, les recherches ont permis de repérer une section du decumanus maximus et du decumanus secondaire n° 3, confirmant ainsi que la ville antique s'étendait à l'extérieur de l'enceinte méridienne.

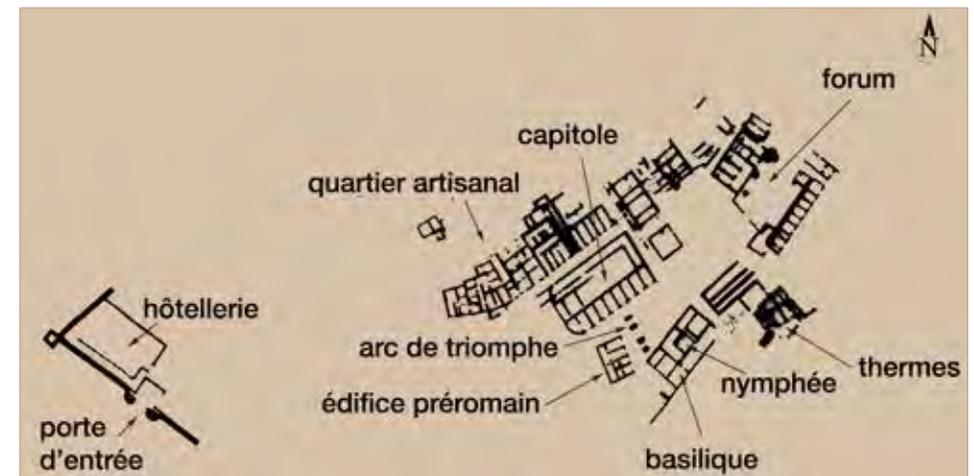
Entre 1961 et 1969, le capitole est dégagé. Depuis les recherches se sont poursuivies jusqu'en 1989 et ont permis de mettre au jour le centre monumental et les abords du Chellah. La nécropole antique de Bab Zaër est fouillée entre 1966 et 1967. Les recherches archéologiques de Maurice Euzennat et son équipe ont porté sur l'étude du système défensif de la ville constituant la limite méridionale de la Maurétanie tingitane. De nouvelles données ont ainsi été apportées sur le dispositif du limes comprenant un fossé doublé d'un tronçon de mur, des tours et des tours de guets en plus du camp de Sidi Bou Mnina identifié au Sud-ouest de Sala, qui devait avec le camp de Khedis, reconnu à l'Est du site, assurer la défense de cette ville et son arrière pays. Les récentes opérations de recherches sur le site sont celles conduites, dans le cadre de stages organisés par l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (INSAP) au profit des étudiants. Les fouilles menées par l'archéologue Aomar Akerraz ont touché plusieurs zones du site telles que :

- La zone située extra-muros, au Nord-est de l'enceinte où les fouilles menées en 1994 ont démontré que la ville maurétannienne s'étendait au-delà de la muraille, sur le versant de la colline vers la rivière du Bouregreg ;

- La zone située à l'extérieur des remparts du côté Est avaient pour objectif de caractériser l'occupation antique dans ce secteur ;
- A l'intérieur des remparts, au Nord du capitole, une fouille extensive, a été pratiquée pour rechercher des niveaux d'occupation post-romaine sachant que la période allant entre la fin de l'antiquité et les débuts de l'occupation islamique constitue la période dite des siècles obscurs. Elles n'ont pourtant pas permis de mettre au jour des séquences chronologiques sur cette période même si du matériel archéologique de l'époque paléochrétienne et un édifice situé dans le quartier artisanal ont été découverts.

D'autres travaux ponctuels sont menés dans le cadre de travaux de recherche pour la préparation de mémoires de fin d'études ou de thèses de doctorat dont un travail sur les monuments à eaux et un autre en cours sur le quartier artisanal de Sala.

II.8.2. Le site antique



Chellah, le quartier monumental de la cité romaine

Le site antique du Chellah a été très peu exploré. Aussi, de la ville de l'époque antique, nous ne connaissons qu'une superficie d'environ quatre hectares; sa superficie totale atteindrait les vingt trois hectares. Ses limites ne sont pas encore identifiées de manière définitive. Du quartier monumental mis au jour à partir des années 1930, les principaux monuments publics reconnus sont trois temples maurétaniens, un forum, un capitole, une basilique, une curie, un nymphée, un arc de triomphe et des thermes.

1. La cité maurétanienne :

La trame urbaine de la cité maurétanienne est relativement bien identifiée sur le terrain même si elle a été perturbée par l'aménagement de la cité romaine. Les quartiers s'échelonnent depuis le quartier populaire du port jusqu'au quartier résidentiel, en passant par les temples et les édifices publics à mi-pente (Boube 1999 : 16).

Les constructions les plus anciennes de Sala ont été mises au jour au Nord-ouest du forum. Il s'agit de trois temples maurétaniens (berbères préromains) dont le plus important surplombe le forum et s'élève sur une terrasse renforcée d'un mur épais de 0.80 à 1m et haut de 1.90m. Ce monument dit aussi temple A, a été dégagé en 1960. L'édifice est un trapèze de 23 m de longueur sur 15 m de largeur, élevé sur une terrasse qui aurait vraisemblablement «servi de soubassement à un mur en opus quadratum, de 31.1 m, surmonté d'un entablement en corniche à gorge égyptienne, soutenu par six colonnes ioniques» (Boube 1967 : 342). Le monument, daté du milieu du 1er siècle av. J.-C., s'organise en cinq salles plus profondes que larges, desservies par une galerie rectangulaire, large de presque 4.10 m. Le pronaos mesure 23.10 m sur 5.00 m. L'accès au bâtiment se faisait par des escaliers latéraux. L'escalier oriental est «partiellement recouvert par un piédestal appareillé de statue ou de groupe statuaire» (Boube, 1967 : ibid.). Au fond de la salle IV, était creusée une niche, sur plan concave, établie un peu au-dessus du sol, large de 2.56 m, profonde de 1.00m, et précédée par deux soubassements moulurés de pilastres rectangulaires. « Dans cette niche ont dû sans doute, prendre place l'une ou l'autre des deux grandes statues en marbre grec, retrouvées dans le temple, et dont l'une est un portrait du roi Ptolémée, fils de Juba II» (Boube 1967 : 348), exposée actuellement au Musée archéologique de Rabat.

Pour cette époque maurétanienne, on relève l'emploi assez fréquent de la pierre tendre ayant servi non seulement dans ces bâtiments mais aussi dans le dallage des rues et des places. La technique de construction qui reste de loin la plus fréquente est celle consistant en des murs assemblés à sec. Certains sanctuaires maurétaniens sont élevés sur des terrasses étroites alors qu'à l'époque romaine, plusieurs caractéristiques significatives de l'architecture de cette époque (les proportions importantes des bâtiments, le péribole de temples, le tracé des voies principales, l'aire du forum et les portiques) exigeaient sur des sites de pentes comme Sala, de plus vastes espaces.

2. Le forum :



Vue sur le forum depuis l'est

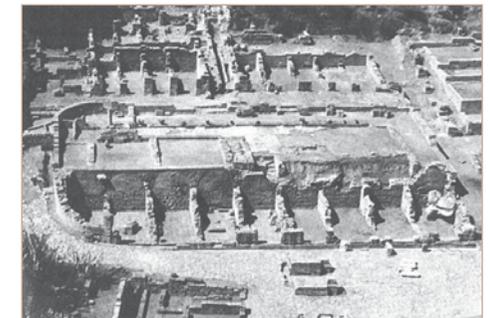
Le decumanus maximus est fermé à son extrémité orientale par le forum où sont placées les bases d'inscriptions honorifiques dédiées aux empereurs et aux grands magistrats de la cité. De forme trapézoïdale, il est couvert de grandes dalles en calcaire bleu conservées jusqu'à 20.60 m du podium. Construite lors des travaux réalisés sous le règne de l'empereur Trajan, cette place publique était fermée par deux portes monumentales, dont subsistent encore les puissants soubassements. Au plan inférieur, six boutiques, desservies par une voie secondaire, soutenaient l'étage supérieur. Celui-ci limité à l'Ouest par un portique, s'étend à 2m en contrebas du temple maurétanien, où ont été découvertes les statues royales, et auquel on accédait par deux escaliers latéraux (Boube 1966 : 28). Plusieurs éléments architectoniques découverts sur place (fragments d'une corniche égyptienne, des pilastres, des demi-colonnes et des chapiteaux ioniques de tradition punique, etc.) témoignent tous de la beauté de la place et de ses masses architecturales.

3. Le capitole :

Au Nord-ouest du quartier monumental s'élève le capitole, temple officiel de la triade capitoline : Jupiter, Junon et Minerve. Dégagé entre 1961 et 1969, le bâtiment est construit sur deux terrasses, superposées au-dessus de l'aire de l'arc de triomphe ; il s'agence sur un rectangle long de 46 m et large de 26 m, soit une superficie de 1196 m² permettant de le classer parmi les temples des grandes cités romaines. Le portique oriental est soutenu par les voûtes de neuf boutiques qui donnent sur le decumanus maximus et mesurent 8.50 m de longueur, 4.25 m de largeur et 5.30 m de hauteur. Le temple est un rectangle irrégulier dont la partie Ouest est construite en abside. Il est subdivisé en plusieurs espaces dont un péribole, un portique corinthien couvert, une cour dallée en pierres de calcaire bleu, avec un autel, trois salles juxtaposées précédées d'un pronaos doté d'un escalier et d'une chambre réservée au trésor du temple. Le bâtiment est construit avec des pierres taillées de grès. Les parois de son portique Nord sont revêtues de plaques en marbre blanc-rose. Le capitole est construit aux frais de C. Hosidius Severus, un notable de la ville de l'ordre équestre.



Le capitole, vue de l'ouest



Le capitole, vue du sud ; au premier plan, les bases de l'arc de triomphe

4. La basilique :

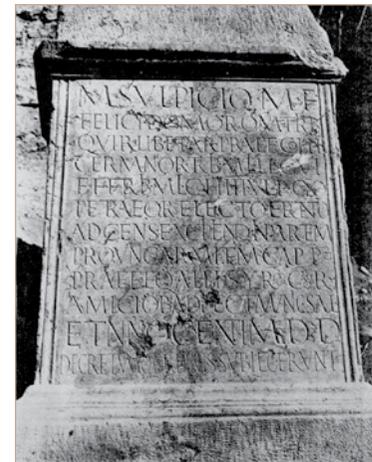
La basilique est fondée sur des monuments préromains d'orientation différente, et au-dessus du nymphée. Le monument est d'une belle architecture ; sa façade conservée est décorée de colonnes engagées en calcaire gris.



Chellah : façade de la basilique;

5. La curie :

C'est dans la Curia ulpia où on a vraisemblablement érigé la statue du préfet militaire Sulpicius Felix découverte dans le sous-sol de ce bâtiment, mitoyen de la basilique. L'épithète ulpia rappelle probablement la sollicitude de l'Empereur Trajan qui a sans doute accordé une aide financière au sénat local pour ériger l'édifice. L'inscription exposée actuellement au Musée archéologique de Rabat, confirme l'information donnée dans les textes historiques selon laquelle la cité a eu le statut de municipes romain et fut dotée en 144 d'une grande enceinte.



inscription dédiée à M. Silpius Felix retrouvée dans la curie.



Chellah visite du site lors de la découverte de l'inscription de M. Silpius Felix en 1930

6. L'arc de triomphe :

Les soubassements de l'arc de triomphe se dressent au Sud du Capitole et font face au forum. Il s'agit d'un monument à trois baies qui a dû être plus imposant que celui de Volubilis. Toutefois, il n'en subsiste que trois soubassements en gros blocs taillés, témoins des quatre piliers qui supportaient des arches dont l'ouverture varie entre 4.30 m dans l'arc central et 2.08 dans les arcs latéraux. Ceux du quatrième pilier furent, comme plusieurs autres structures, réutilisés dans la fabrication de la chaux ou dans la construction des bâtiments médiévaux.



Les bases de l'arc de triomphe

7. Les thermes :

A l'angle Nord-est, point de recoupement du Decumanus maximus et du Cardo maximus, se situent les thermes publics de la ville. Ce complexe réutilisé au Moyen-âge, reproduit la disposition classique des thermes romains à savoir le frigidarium (salle froide), le tepidarium (salle tiède) et le caldarium muni d'un bassin (salle chaude) que précède une grande salle de déshabillage avec banquettes. Ces petits thermes du forum ont aussi la particularité d'être dotés d'une palestre. Des fragments de combinaisons en mosaïque bicolore en tapissaient certaines salles et témoignent avec plusieurs blocs taillés et sculptés également utilisés dans la partie Nord du bâtiment de la splendeur et de la magnificence de l'édifice.



Les petits thermes du forum vue de l'ouest

De nombreux autres édifices sont à signaler, les plus importants sont :

- les fontaines publiques accolées au nymphée ;
- les édifices G1 et G2 situés au Nord du capitole et formant un ensemble de neuf boutiques correspondant vraisemblablement à un marché. Au nord et à l'Est de cette série de boutiques donnant directement sur une rue, un Decumanus maximus secondaire, l'on constate la présence d'un quartier artisanal à en juger par l'existence de ruines d'huileries ;
- Des entrepôts établis au pied du temple A du forum, sous le dallage de la place publique ;

De nombreux matériaux de construction sont employés dans les constructions à cette époque comme le marbre rouge d'une carrière locale à l'Oued Akreuch, à l'Est du site, utilisé

pour tailler des colonnes, des chapiteaux, des piédroits, des linteaux, des seuils des portes et des marches d'escaliers. Le calcaire bleu dur ayant servi au dallage des rues et des édifices proviendrait des carrières de l'Oued Ikkem situées au Sud-ouest du site.

8. Le nymphée :

C'est un édifice octogonal doté de niches qui devaient abriter probablement des statues de nymphes. Le bâtiment, coupant un château primitif, est en fait un autre château d'eau alimenté par un aqueduc. Il constitue, à côté d'un autre réservoir d'eau qui le jouxte du côté Ouest et de fontaines le bordant du côté Sud, un véritable complexe hydraulique. Sa lecture archéologique et architecturale pose quelques difficultés du fait qu'il fut partiellement transformé et réutilisé à l'époque médiévale. Le bâtiment n'est pas seulement un unicum au Maroc ; c'est aussi et surtout un édifice rare dans l'architecture romaine de l'Afrique du Nord.



Chellah : Le nymphée ou sanctuaire de source datant des premières décennies du IIe s. (Boube, les nécropoles, p. 17).



Chellah : Le nymphée ou sanctuaire de source datant des premières décennies du IIe s. (Boube, les nécropoles, p. 17).

II.8.3. Le site mérinide : l'enceinte, la nécropole dynastique et ses annexes

La nécropole dynastique mérinide est construite sur les ruines de la cité antique de Sala à la fin du XIII^e siècle. Elle a été fortifiée de deux enceintes. A l'intérieur, trois complexes distincts mais complémentaires témoignent de la richesse et de la grandeur de l'art de bâtir mérinide : l'enceinte pentagonale, le hammam et la khalwa, terme employé par les habitants pour désigner la nécropole dynastique.



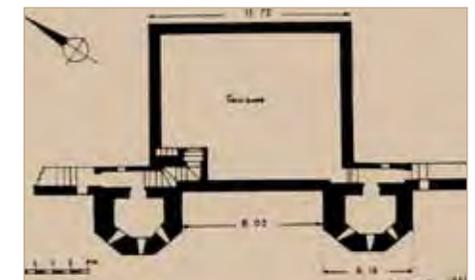
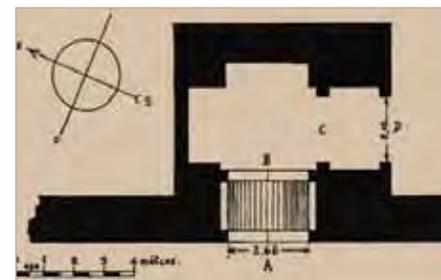
Vue sur le rempart du Chellah

1. L'enceinte pentagonale :

Un noyau primitif de la nécropole est fondé en 685 H/1285 par le Sultan mérinide Abou Youssef Yaâqoub (1258-1286). Le Sultan Abou El Hassan (1331-1351) agrandit la nécropole et l'entoure en 739 H/1339 d'une deuxième enceinte. De forme pentagonale, cette enceinte, fortifiée de tours barlongues, épouse la topographie du site. Elle circonscrit une superficie de 7 hectares et enveloppe le noyau primitif. La muraille construite en pisé est haute de 6 à 7m et épaisse de 1.60m. Au-dessus, court un chemin de



Grande porte du Chellah



Plans de la porte principale du Chellah

ronde que protège un parapet surhaussé de merlons pyramidaux de 0.65m. Des tours quadrangulaires, larges de 5m et profondes de 3.50m à 3.90 en renforcent les courtines et lui donnent une allure militaire qui rappelle les fortifications contemporaines de Taza ou de Mansouriya de Tlemcen (Algérie).

Trois portes permettent d'accéder à l'intérieur : la première, appelée Bab Aïn El Janna (Porte de la source du paradis), est sise sur la face Nord-est. La seconde, ouverte presque au milieu de la courtine Sud-est, donne sur les jardins extra-muros. Aussi l'appelle-t-on la porte des jardins. La dernière porte, richement décorée et soigneusement ordonnée,



Grande porte du Chellah : façade intérieure

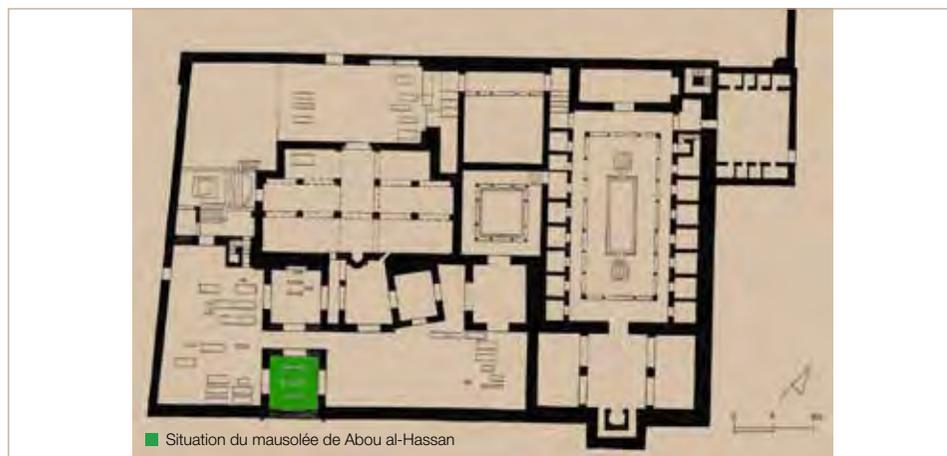
s'élève en face de l'enceinte almohade de Rabat. Entourée de deux tours à pans coupés et construite en pierres de taille, la porte est un arc brisé outrepassé à claveaux rayonnants, haut de 5.60m et large de 3.50m. Il supporte deux écoinçons meublés d'un entrelacs végétal, une inscription formant encadrement rectangulaire. L'ensemble est couronné d'une frise à muqarnas et atteint une hauteur totale de 9.95m. Un couloir simple couvert d'une voûte d'arêtes en briques cuites assure l'accès à l'intérieur du monument. Un fondouk, hôtellerie, située immédiatement après l'entrée principale, occupe l'angle occidental de l'enceinte. Elle s'organise autour d'une vaste cour à ciel ouvert sur laquelle donnent des chambres carrées couvertes de coupoles à pendentif. Restauré et réhabilité en conservation du site, ce fondouk offrait le gîte et le couvert aux visiteurs et pèlerins venus se recueillir sur les tombes dynastiques.



Vue du nord sur le complexe funéraire ou Khalwa

2. Le complexe funéraire ou Khalwa :

La Khalwa occupe la partie basse du site. Une enceinte rectangulaire large de 54m et profonde de 35m et percée de deux portes, l'une sur le côté Sud-ouest et l'autre sur le côté Nord-ouest, circonscrit un complexe funéraire constitué d'un oratoire, de coupoles funéraires et d'une medersa. Une porte en arc brisé outrepassé dont les lignes sont plus élégantes s'ouvre sur la cour intérieure de la mosquée d'Abou Youssef Yaâqoub (1258-1286) que jalonnent des tombes sans inscriptions épigraphiques. Le sanctuaire est un rectangle de proportions harmonieuses, profond de 9.95m et large de 18.90m. Quatorze piliers en briques cuites coiffés de grands arcs brisés outrepassés supportent trois nefs parallèles au mur de la qibla. Ce dernier, dépourvu d'ornementation, est défoncé en son milieu d'un mihrab à six pans, large de 1.12m et profond de 0.90m que précédait une coupole à quatre pentes. Flanquée de part et d'autre d'une ouverture, il est passé pour être un déambulatoire qui devint, grâce à l'imagination fabuleuse de narrateurs fascinés par des histoires mythiques, un lieu de pèlerinage longtemps sanctifié par les habitants de la région.



Chellah, Plan de la khalwa

Le minaret s'élève à l'angle Sud-est du sanctuaire. Il s'agit d'une tour carrée de 2.46 de côté et de 8.25m de hauteur. Un escalier étroit, large de 0.50m permet d'accéder à la plateforme du lanternon. La décoration y est simple et comprend outre un décor en zellige du lanternon, sur la face Nord-ouest du minaret, un panneau percé d'un arc brisé outrepassé enveloppé d'un second arc lobé et une combinaison sur enduit peint sur la face Sud-est dont il ne subsiste malheureusement que quelques traces très mutilées.

3. Les coupoles funéraires :

Le Chellah reçut dès son ouverture en 1284 la dépouille d'Oum El 'Izz, l'épouse du sultan Abou Youssef Yaâqoub, le fondateur de la nécropole. Celui-ci, décédé dans son palais d'Algésiras, y est enseveli en 1286. Son successeur, Abou Yaâqoub Youssef, est assassiné alors qu'il assiégeait la ville de Tlemcen. Sa dépouille est transportée et inhumé au Chellah en 1307. Un an plus tard, son petit-fils, le sultan Abou Thabit meurt à Tanger. Son corps est enterré contre le tombeau de son grand-père. Le sultan Abou El Hassan fait construire de son vivant une somptueuse salle funéraire où il est enterré à côté de son fils Abou Malik.



Chellah, façade extérieure de la coupole d'Abou al-Hassan



Chellah, vue sur la coupole d'Abou al-Hassan



Chellah : vue sur les arcades de la mosquée

Ces coupoles formant l'enclos qui précède la mosquée d'Abou Youssef Yaâqoub sont délabrées et ont toutes été pillées au début du XVe siècle. Il s'agit en fait de chapelles de forme carrée abritant une ou plusieurs tombes dont les mieux conservées sont celles de Chams ad-Doha et d'Abou El Hassan. La première occupe un espace carré situé à l'angle Nord-est de la mosquée. Reliée aux coupoles par un couloir étroit, cette chapelle s'ouvre directement sur la medersa par une cour à ciel ouvert. Celle-ci est entourée d'une galerie qui reposait sur de fines colonnes en marbre blanc. Le sol est tapissé de zellige polychrome reproduisant des combinaisons géométriques. Les murs Nord-ouest et Sud-est conservent encore des vestiges d'une abondante décoration sur plâtre. A une bande de marqueterie de céramique à base d'étoiles à huit pointes succèdent des panneaux de plâtre sculpté. Ceux-ci dessinés par des arcs aveugles coiffés d'un bandeau



Chellah : vue sur l'aire funéraire

épigraphique répétitif, sont meublés d'entrelacs végétaux dont les motifs principaux sont la palmette et le rinceau. Des étoiles à huit pointes forment une bande géométrique qui surhausse l'ensemble et annonce, suivant une tradition scrupuleusement respectée par les artisans mérinides, le début d'une frise en bois sculpté et/ou le système de couverture.

La seconde chapelle, plus somptueuse et mieux préservée, est celle d'Abou El Hassan. Construite sur ordre du sultan, cette coupole se dégage d'une série de tombes et forme un carré de 6 m de côté dont trois faces s'ouvrent par de larges baies sur l'enclos funéraire. Le quatrième côté présente une disposition originale qui témoigne de la richesse et de la splendeur passée de la nécropole. Une ornementation profuse s'y étale et couvre les parois construites en pierres taillées soigneusement disposées. Sur la face

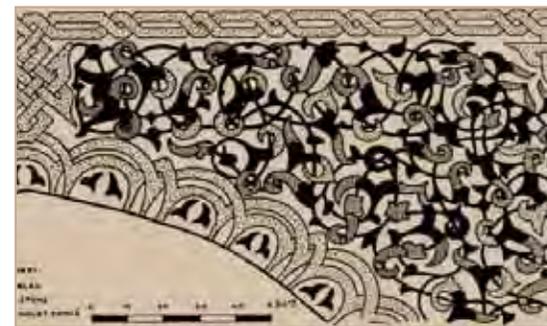
extérieure, le décor se répartit en deux grands registres encadrés de deux bandeaux épigraphiques. Le premier occupe le milieu et reproduit une combinaison d'entrelacs que supportent trois arcs festonnés sur colonnettes engagées. Ceux-ci enserrent trois niches que meuble un décor profus alternant des motifs épigraphiques et d'autres floraux à base de palmettes lisses et de rinceaux. Deux inscriptions encadrent ce registre médian. La première, en caractères coufiques, se déploie sur trois cartouches dont celui de la partie supérieure est plus large afin de surhausser la façade. La seconde se développe en caractères andalous sur les quatre côtés. Chacun des côtés de ces bandeaux est enfermé dans un cartouche dont les rubans s'entrelacent aux extrémités, délimitant un médaillon à quatre lobes. En voici la traduction :

« La durée appartient à Allah ! A ordonné la construction de cette coupole bénie notre Maître le Sultan, le très illustre, le saint, le juste, le combattant, l'Emir des Musulmans et le Défenseur de la religion, Abou El Hassan, fils de notre Maître le Sultan, le très illustre, le pieux, le juste, le combattant, le sanctifié, l'objet de la miséricorde divine, l'Emir des Musulmans et le Défenseur de la religion, Abou Saïd, fils du Sultan, le très illustre, Abou Youssef Yaâqoub, fils de Abd El Haqq, auprès de ces tombeaux bien gardés. Qu'Allah lui réserve la plus belle des rétributions! Qu'Allah le dirige et qu'il le place (...) ! Qu'Allah accorde à notre Maître le profit de ses grands desseins ! ».

Une frise à encorbellement à stalactites domine l'ensemble et reproduit une arcade dont les niches sont meublées d'eulogies répétitives en écriture coufique enrichie de palmettes doubles lisses. Deux consoles d'angle supportent un auvent protégeant et coiffant la façade. A l'intérieur plusieurs traces témoignent encore du soin dont cette chapelle a bénéficié. Une combinaison de marqueterie de céramique en couvrait les parties inférieures. Simple et classique, elle est surmontée de deux niches jumelées en arcs brisés bordées de deux panneaux latéraux. Ceux-ci sont ornés d'une trame géométrique encadrée d'inscriptions cursives. Une frise en étoiles à huit pointes court au-dessus et annonce une coupole sur pendentif qui couvrait la chapelle.

4. La medersa :

Le plus important des monuments de la Khalwa reste la medersa qu'annonce un minaret rehaussé de zellige polychrome. Desservie par deux accès, cette construction occupe la partie Nord-est de la nécropole et comprend une salle de prière et une cour à ciel ouvert. L'oratoire, plus large que profond (15.75m sur 5.80m) est subdivisé par des piliers en briques cuites supportant des arcs brisés outrepassés en trois nefs perpendiculaires au mur de la qibla. La nef axiale, plus large et plus élevée, aboutit au mihrab (2.10m sur 1.45m) qu'entoure un déambulatoire étroit (0.70m), longtemps vénéré par les autochtones, assimilé à la Kaaba mecquoise et considéré comme un lieu de pèlerinages pour les pauvres. Un décor en plâtre sculpté, éreinté par les intempéries, offre les vestiges d'une ornementation qui couvrait les écoinçons et devait s'étendre à la frise du mihrab. Une tresse à trois brins encadrait une combinaison florale de palmettes lisses formant un entrelacs architectural dont les mailles sont timbrées de couples de palmettes bilobées digitées. Un quadrilatère à ciel ouvert occupe les deux-tiers de l'édifice et forme le sahn de la medersa. Il est entouré, sur ses quatre côtés, d'une galerie soutenue par des colonnes en marbre blanc et des piliers dont il ne reste que les bases. Des cellules de forme rectangulaire (2 m sur 2.50m) s'organisent sur les côtés latéraux tandis qu'une grande pièce, probablement une salle de cour ou de réunion, fait face à l'oratoire et introduit un certain équilibre au niveau de l'organisation de la medersa. Deux escaliers



Chellah : décor en zellige de la porte de la medersa



Chellah, medersa mérinide : console en plâtre



Chellah : entrée de la medersa



Chellah : vue sur le minaret

dont les traces sont encore visibles menaient à l'étage. Celui-ci devait abriter d'autres cellules pour étudiants que desservait une galerie à balustrade, semblable à celle de certaines medersas de Fès. Le minaret s'élève dans l'angle Nord-Ouest de la medersa. Il s'agit d'une tour carrée de 3.75m de côté construite en pierres de taille alternées. Une baie ouverte au milieu de la façade Est mène à une lanterne par l'intermédiaire d'un escalier étroit (0.70m) dont les volées et les paliers sont couverts respectivement de voûtes en berceau et de voûtes d'arêtes.

Sur les façades, l'ornementation paraît, à première vue, identique. Deux arcs polylobés reposent sur des colonnettes octogonales engagées et forment, sur chaque face, deux niches jumelées. De celles-ci naissent deux types d'entrelacs losangés s'alternant sur les quatre faces de la tour. Toutefois, le traitement des motifs décoratifs obéit au même principe qui fait de la marqueterie de céramique l'élément moteur de chaque combinaison. Les mailles des faces Nord et Sud sont ornées d'étoiles noires rehaussées de rubans verts. Sur celles des faces est et ouest se dégage un ordonnancement plus complexe. Dessinées par des rubans saillants en pierre, les mailles de l'entrelacs enveloppent un décor de zellige répétitif à base de couples de palmettes lisses bilobées dont les grands lobes s'étirent verticalement et forment un fleuron d'où se détache un bourgeon. Ainsi, l'ensemble se démarque, par l'emploi de la marqueterie de céramique,

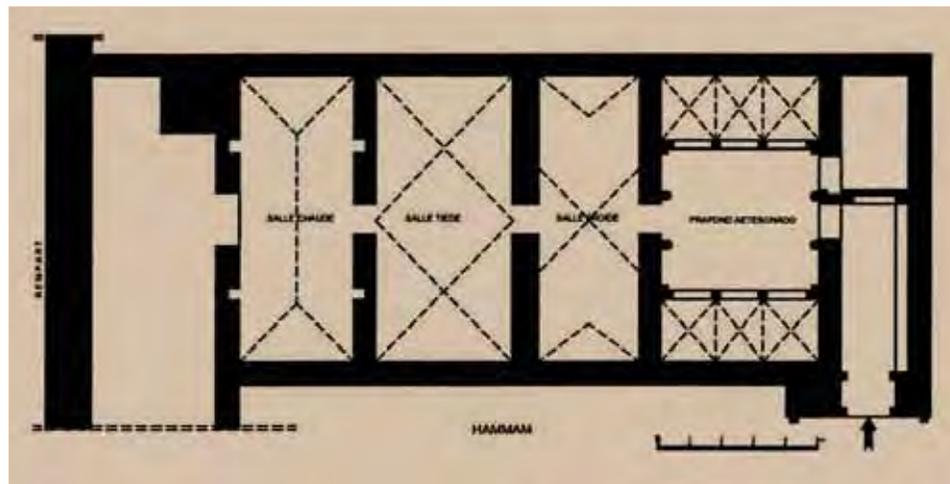
des combinaisons almohades et introduit une vivacité qui en fera la renommée et en assurera une présence presque continue dans l'architecture marocaine postmédiévale. Au-dessus se dresse la lanterne qui, malgré sa forme disproportionnée, s'accapare une riche décoration géométrique répartie sur trois niveaux. Le premier en couvre la partie inférieure ; il reproduit un panneau de zellige que dessinent des bandes noires ponctuées d'étoiles à huit pointes. Le second occupe la partie médiane et consiste en une ordonnance tressée de bandes blanches qui se déploient de part et d'autre d'une niche et enserrant de nouvelles étoiles à huit pétales noires et violettes très foncées. Le dernier registre court au-dessus du précédent et offre une interprétation de l'étoile à huit pointes formant rosaces, identiques à celles déjà développées sur plâtre et qui généralement précèdent la toiture ou annonce la frise en bois sculpté.



Chellah : vue sur la medersa

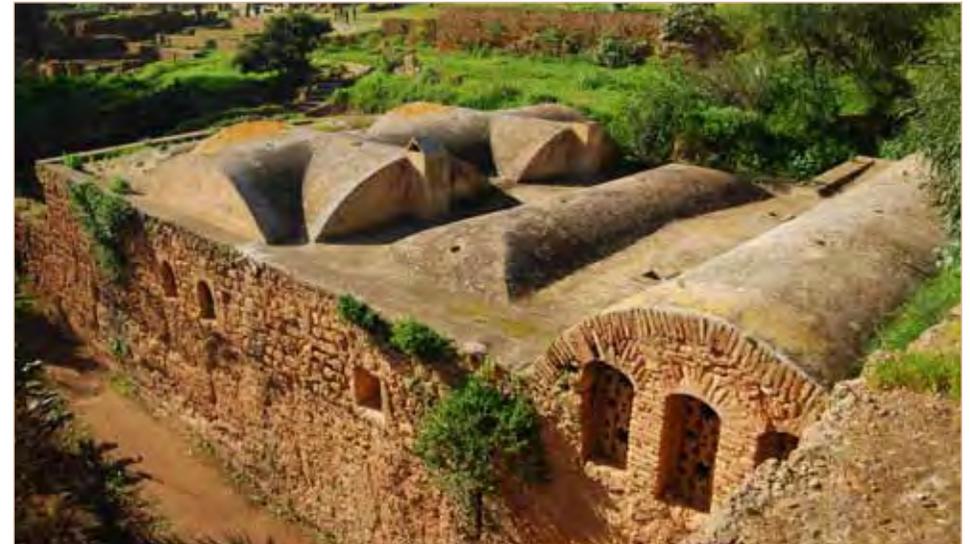
5. Le hammam :

Au Sud-est du complexe funéraire, se dresse un établissement de bain, l'un des rares exemples de bains du XIV^e siècle au Maroc. Construit en 739-59 H/1339-58, le hammam épouse une forme rectangulaire (28.50m sur 10.40m) et reproduit le plan classique du bain maure. Une entrée coudée aboutit à la salle de déshabillage. Celle-ci, actuellement détruite, était formée d'une travée centrale de plan carré et de deux galeries latérales voûtées d'arêtes. Elle donne sur trois salles en enfilade surmontées de voûtes : une salle froide, une deuxième tiède et une dernière chaude dotée d'une niche qui devait contenir une vasque ou une auge d'eau chaude. Un hypocauste couvert de voûtes en arcs de cloître et un foyer aménagé sous la salle chaude assuraient le chauffage du bâtiment et en même temps son approvisionnement en eau chaude.



Chellah : plan général du hammam

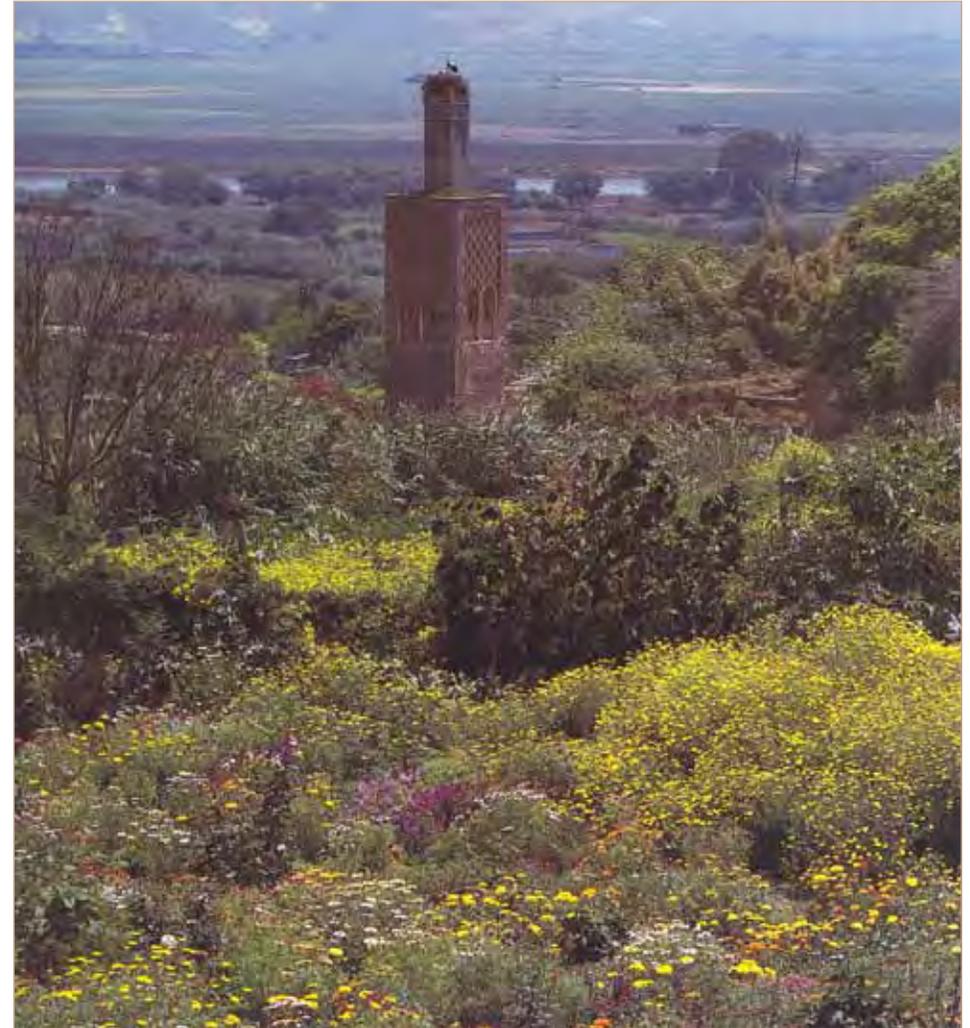
II.8.4. Le site de Chellah : un site naturel sacré



Chellah : vue sur le hammam méridien

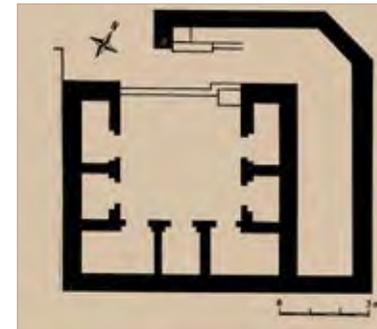
A partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, Chellah commence à s'éclipser et ne garde qu'un souvenir confus de l'image sacrée des siècles passés. La khalwa est passée pour être le « forum des génies » et Abou El Hassan est devenu « le sultan noir », leur roi. Reconnu comme étant un grand bâtisseur, il a fondé, de son vivant, dit la légende, une importante ville pour Lalla Chellah, sa fille. La tombe d'Abou al-Hassan est demeuré la sienne, tandis que la stèle de Chams ad-Doha devenait celle de Lalla Chellah. Chellah, camp de repos des combattants, est devenu le cimetière des saints, des hommes pieux et des notables. Les pauvres n'ayant pas les moyens pour aller accomplir le pèlerinage

à la Mecque étaient nombreux à se rendre au Chellah afin d'accomplir la déambulation autour du mihrab sacré du petit oratoire de la médersa. La colline Sud-ouest devient, à partir du XIXe siècle, le site de marabouts abritant les dépouilles mortelles de plusieurs saints. Y sont identifiés les saints Sidi Lahcen El Imam, Sidi Yahya Ben Younes dont la coupole du mausolée est construite par le Sultan alaouite Moulay Abderrahmane, Sidi Amer El Masnaoui et les saintes Lalla Sanhaja, Lalla Regraga et Lalla Chama. L'imaginaire populaire a forgé un fond de rites de propitiation et d'expulsion du mal dont les bienfaits sont attribués à ces saints. La grande porte du Chellah est devenue de fait celle de Sidi Yahya. Toutefois, les pratiques les plus fréquentes continuent de se dérouler aux abords du bassin aux anguilles, à l'origine probablement une source sacrée puis un bassin d'ablutions lié à la mosquée d'Abou Yaâqoub Youssef. A ces animaux sacrés et vénérés que sont les anguilles, êtes aquatiques et souterrains, on porte souvent à manger des tripes coupées en morceaux qu'on jette dans le bassin. S'ils acceptent de conjurer le mauvais sort, ils les mangent, dans le cas contraire, ils fuient les regards indiscrets des visiteurs et se réfugient sous les voûtes obscures du bassin. Autrefois, les jeunes filles désirant trouver un mari s'y lavaient laissant sur place quelque sous-vêtement, signe qu'elles se sont débarrassées là de l'infortune qui les poursuit. Les visiteurs jettent aussi des pièces de monnaie dans le bassin.



Chellah : un jardin dans un plus vaste jardin

Le site pittoresque de Chellah a connu un certain abandon au XVIII s. et au XIX e s. Néanmoins, une grande vénération demeura attachée aux tombeaux. C'est ainsi que les jardins des nécropoles commencèrent à abriter les dépouilles de personnages de Rabat, désireux d'obtenir pour leur vie future la bénédiction des lieux. Évocateur de tant de légendes, ce lieux enchanteur s'est transformé spontanément en un vaste jardin public paré de fleurs et d'orangers, de plantes sauvages telles les fleurs d'acanthé qui abondent le long des allées menant vers la khalwa. Quelques coupoles blanches de saints s'élèvent au milieu des oliviers et des micocouliers centenaires...La déclivité très forte permet des échappées spectaculaires sur le paysage environnant au-delà du lanternon de la medersa : le site apparaît comme un jardin dans un plus vaste jardin, celui de la vallée du Bouregreg



Plan du bassin aux anguilles



Vue sur la Khaloua depuis l'intérieur du marabout de Sidi yahia



Chellah Stèle funéraire du sultan Abou Yaqoub Youssouf



Vue aérienne du complexe maraboutique de Chellah



vue sur les marabouts de Sidi Lahcen al Imam et Sidi Yahia

III. Description de la zone tampon

III.1. Présentation générale :

La zone tampon s'étend sur le territoire de trois arrondissements de la mairie de Rabat : Hassan, El Youssoufia et Agdal-Ryad sur une superficie de 852,48 Hectares. Elle se compose en majorité de quartiers résidentiels dont les tissus sont pour la plupart continus avec des densités importantes sur le plan démographique, exception faite des zones villas. Ces quartiers équipés, comptent plusieurs activités commerciales, de services et de bureautique...

III.1.1. Partie ouest et sud-ouest

A L'ouest et au sud-ouest, la zone tampon est constituée par des quartiers résidentiels datant de la première moitié du XXème siècle, délimités par le littoral atlantique. Ces quartiers peuvent être énumérés comme suite :

1. **Le quartier de l'Océan** qui recèle encore les traces de l'ancien faubourg dit quartier Marassa. Premier quartier extra-muros de la Bourgeoisie de Rabat, ce dernier est constitué de maisons marocaines plus ou moins vastes mais qui, pour certaines, notamment celles qui sont situées en bord de mer ou dans les rues qui y descendent en pente douce, tiennent une place de choix dans le paysage de la corniche. Outre ce noyau primitif du à la saturation de l'espace intra-muros de la médina, il faut souligner



Bâtiment de l'océan



Eglise de l'océan



Rue du quartier l'océan

l'existence dans l'extension d'un quartier populaire jadis occupé par des résidents espagnols, portugais et italiens qui étaient recrutés par les colons dans le secteur du bâtiment. Il est fait d'immeubles en R+3 datant du début du siècle dernier. Cet ancien tissu a subi durant les dernières décennies de grandes transformations ;

2. **Le quartier Marassa** : Les ensembles d'habitations entre le rempart ouest de la Médina et le cimetière juif, constitué de lotissements de maisons marocaines;



Deux immeubles du quartier Marassa

3. **Le quartier des Orangers**, cité jardin au milieu de la ville établie depuis 1920 et délimitée par le rempart almohade, le boulevard promenade de la Victoire, le boulevard Hassan II et le quartier Habous de Diour Jamaä. Il est constitué d'ensembles de villas modernes;



Vues sur des bâtiments des orangers

4. **Le quartier des jardins de l'Agdal** construit depuis 1917 entre le jardin d'Essais et celui du Belvédère et le long du boulevard de la Victoire. Il abrite des équipements sportifs;



Quartier des jardin de l'Agdal

5. **Le quartier al-Qbibat** : constitué à l'intérieur d'ensembles pavillonnaires selon la trame et en bord de mer, du quartier militaire implanté par le Protectorat et qui occupe une grande superficie ainsi que de l'hôpital Marie Feuillet qui renferme à l'intérieur de son enceinte des vestiges du premier palais Royal connu sous le nom de Dar al-Qbibat et qui fut construit sur la côte par le sultan alaouite Moulay Slimane.



Types de bâtiments d'Al Qbibat. Trame 8x8 d'Ecochard

6. **Le projet de la corniche de Rabat** : La partie du littoral atlantique qui borde la zone tampon de ce côté, fait l'objet d'un grand projet d'aménagement à vocation touristique et de loisirs, en l'occurrence le projet de la corniche de Rabat. Les études ont été déjà entamées suite au lancement d'un concours d'idées par la Wilaya de Rabat. La nouveauté dans le cadre de ce projet est qu'il n'y aurait pas de construction au niveau du front de mer, ce qui permettra de conserver la vue panoramique et naturelle du site. Le coût global de ce chantier de grande envergure avoisine les 30 milliards de DH. Etalée sur 11 km de côte et une superficie de 330 ha allant de Bab El Bahr (près des Oudaïa) à Harhoura (Témara), Les travaux concernant la première phase s'étaleront sur une durée de 10 ans. Alors que la seconde tranche devrait être achevée dans les trente années à venir. Ce projet ambitieux qui tend vers la création d'emplois, vise également la mise à niveau des infrastructures touristiques de base et des équipements publics.

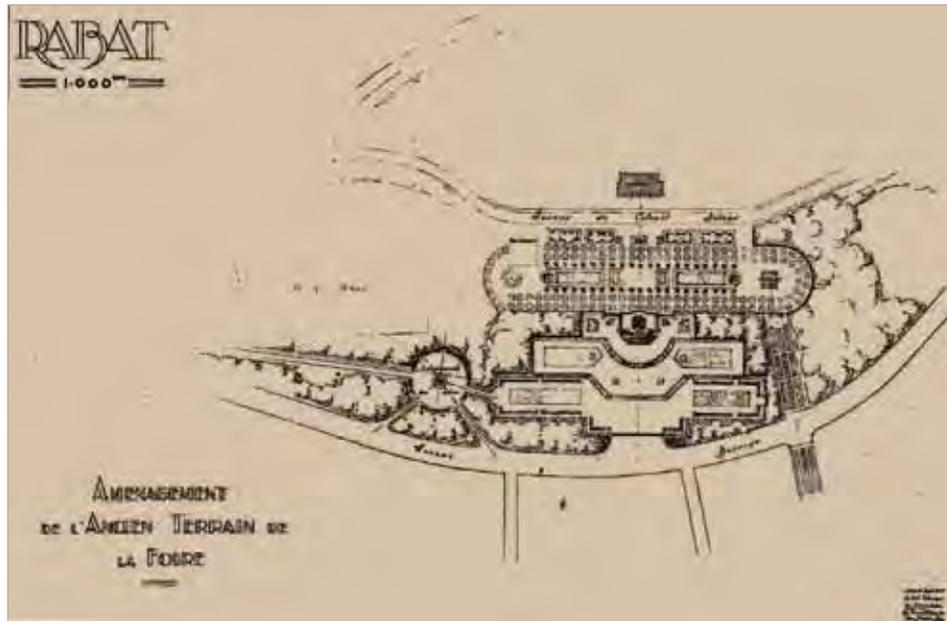


Cet ensemble de quartiers résidentiels détiennent eux aussi une valeur patrimoniale sure que les autorités compétentes tentent ces dernières années, de sauvegarder à travers le lancement d'un certain nombre d'études en vue de la préservation du cachet authentique lors des futures travaux de la restructuration et de la requalification urbaines.

7. **Le Jardin du Belvédère** : Le jardin du Belvédère, situé dans la partie de l'Agdal jouxtant Bab Rouah, est une illustration exemplaire de l'emploi du système de parcs et jardins constitués en réseau dans la trame urbaine. Ce jardin a été réalisé par Jean Claude Nicolas Forestier. Il a été classé au titre des monuments historiques en 2003.

De par sa situation surplombant le Jardin d'Essais, le Jardin du Belvédère, comme son nom l'indique, traduit le concept d'aménagement de vues qui est l'un des soucis majeurs de conception des villes nouvelles. Aussi, le plateau de ce jardin offre un panorama exceptionnel cadrant les remparts almohades, les terrasses de la Médina et, au fond, la Qasba des Oudaïa. De configuration à la fois simple et régulière, le jardin du Belvédère se développe le long d'un axe central affirmé par un alignement de palmiers. Les deux extrémités sont ponctuées par des fontaines.





Plan d'origine du jardin du Belvédère

III.1.2. Partie nord-est

Du côté nord-est, la zone tampon est constituée en majorité par les terrains de la vallée du Bouregreg et par quelques quartiers résidentiels dont les plus importants sont :

- **Le quartier Le riche** crée pendant les années 20 et qui constitue la continuité résidentielle du quartier administratif. Il est constitué de villas avec jardin et une vue splendide sur la vallée du Bouregreg et sur le Chellah

- **Le quartier du Haut-Hassan** (ancien Petit Jean) situé entre la tour Hassan et le Mellah est un quartier populaire fait d'immeubles en R+4 et d'une ancienne zone d'activités. Il a lui aussi, subi des transformations qui en ont changé la physionomie d'origine.



Clinique Dubois Roquebert



Bâtiment du quartier Hassan

- **La vallée du Bouregreg** : La vallée est une zone humide salée présentant plusieurs sites d'intérêt biologique et écologique mineurs mais remarquables. L'oued serpente la large plaine alluviale de l'Oulja, pour se jeter dans l'Océan, son lit découvre à marées basses des vasières très productives et ses berges sont occupées par des schorres de plantes halophytes.

La vallée du Bouregreg est un espace naturel fragile et menacé par le progrès de l'urbanisation. Pourtant, il héberge de nombreux oiseaux, une riche faune piscicole dont certaines espèces rare, des amphibiens... Sur le plan floristique, les écosystèmes, sont très riches en espèces et présentent une importante biodiversité.

Deux secteurs de zones humides sur les rives de l'oued Bouregreg (5 ha environ) sont proposés en SIBE dont un concerne le périmètre d'inscription. Il est situé en amont du pont ONCF, en face des escarpements du Chellah.



Vue sur la vallée du Bouregreg

Une partie importante de la plaine alluviale est cultivée. Les activités humaines, ont très fortement perturbé les milieux et engendré un rétrécissement des écosystèmes. Toutes les espèces sont très dépendantes du milieu aquatique pendant leur reproduction. Le maintien de ces espèces sauvages est tributaire de la protection et de la conservation des zones humides de l'estuaire.

Vu cette grande richesse faunistique et floristique et les lourdes menaces qui pèsent sur elle, une grande partie de la rive gauche du Bouregreg a été incorporée à la zone tampon. Cette partie est faite de terrains plats et d'autres accidentés. L'élargissement de la zone jusqu'à la rive droite du fleuve a pour objectif essentiel d'assurer la protection du bien proposé pour inscription contre tout risque et tout projet pouvant lui porter atteinte.

Outre les quartiers d'habitations avec leurs styles architecturaux riches et diversifiés et qui datent du siècle dernier, la zone tampon regorge de monuments et de sites historiques dont la valeur est indéniable. Nous nous attelons dans ce qui suit, de signaler les éléments les plus saillants :

- Le Rempart Alaouite : fut construit à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il était constitué d'une muraille continue d'une longueur totale de 4300m qui partait de l'Océan, englobait une partie de l'Agdal et aboutissait à l'extrémité sud-est de l'enceinte almohade. Cette enceinte protégeait le palais de Moulay Slimane et circonscrivait une superficie de 421 hectares : la ville de Rabat recouvrait ainsi une superficie de plus de 840 hectares. Le rempart alaouite était percé de quatre portes : Bab Temara, Bab Lamsalla, Bab al-Qbibat et Bab Marrakech. Seules ces deux dernières sont restées intactes jusqu'à nos jours.



- Le Fort Hervé : Connu également sous les noms d'al Borj al Kbir ou Fort Rothenburg, il fut construit au début du XIX^{ème} siècle à une période où la ville de Rabat était le théâtre des compétitions que se livraient les puissances étrangères au Maroc. Conscient de ce danger, Le sultan Moulay Hassan I ordonna en 1888 la construction de ce fort pour renforcer la défense du littoral.



Il confia alors, les travaux à l'ingénieur allemand Walter Rothenburg. Le fort a la forme d'un rectangle. Il est entièrement construit en béton et en maçonnerie. L'entrée était constituée par une galerie souterraine avec une porte et un pont levés. Elle communiquait jadis avec les casemates qui servaient de logements à la garnison et de dépôts de munitions et d'approvisionnement. Le fort était équipé d'une batterie de canons modernes.

- Les Aqueducs de Rabat : Le territoire compris entre la côte atlantique à l'ouest et l'oued Akrach à l'est, regorge de sources d'eaux courantes, parmi lesquelles se distinguent Aïn Ghboula et Aïn Atiq dont l'exploitation est attestée au moins depuis le Moyen Age. Les traces de ces ouvrages d'alimentation en eau potable pour la ville de Rabat sont encore visibles dans plusieurs endroits y compris dans la zone tampon.

L'aqueduc de Aïn Ghboula est l'œuvre du sultan Abd el Moumen (1130-1163) fondateur de la dynastie des Almohades. C'est une canalisation qui conduit l'eau depuis la source qui se situe à environ 17 km. L'aqueduc alimentait des réservoirs situés dans la Qasba. Ces derniers desservaient la grande mosquée, le palais, les habitations d'al Mehdiya (ancien nom de la Qasba des Oudaïa) et les troupes qui campaient aux alentours. Pour assurer la sécurité d'alimentation en eau pour la ville, le souverain almohade procéda à l'édification non loin de la source, de la forteresse de Dchira. Celle-ci est ceinte d'une muraille rectangulaire d'environ 280 m de long sur 145 m de large, flanquée de 16 tours.

Il semble que l'aqueduc d'Aïn Ghboula après son édification à l'époque almohade, avait continué d'être utilisé après sa réfection, pour amener l'eau potable à la ville de Rabat.



Troçons des aqueducs de Rabat

Le tracé de l'aqueduc depuis la source d'Aïn Gbula jusqu'aux traces repérées par H.Basset dans la rue Bab Chellah en 1922, passe par l'ex parc zoologique à Temara, via l'avenue l'avenue Abd Rahim Bouabid, l'avenue Mohammed Bel Arbi-el Alaoui, l'angle de l'avenue des nations unies et rue Ibn Hanbal pour atteindre la rue Bab Chellah.

L'aqueduc de Aïn Atiq qui alimentait la ville de Rabat, traversait le territoire entre l'actuelle commune portant le même nom et la capitale sur une distance de 19 km. Il fut fort probablement construit par le sultan alaouite Sidi Mohamed Ben Abdellah (1757-1780).

Au début du XXème siècle, cet aqueduc coulait à découvert sur la plus grande partie de son parcours et franchissait l'enceinte extérieure alaouite à côté de Bab al Qibat. A partir de cet endroit, ou à peu près, la canalisation s'enfermait dans un massif de maçonnerie, surélevé d'environ 2 m50 au dessus du sol. Il en était ainsi jusqu'à quelque 200 mètres avant Bab el –Alou, où il se divisait en plusieurs branches ; les unes desservaient les fontaines, les hammams et les mosquées, tandis que trois conduits particuliers alimentaient la maison du gouverneur de la ville, celle des chorfa d'Ouezzane et Dar Moulay Rachid.

III.2. justification du choix du périmètre du bien de et de sa zone tampon

La délimitation du périmètre de la proposition d'inscription de « Rabat capitale moderne et ville historique, un patrimoine en partage » et de sa zone tampon a obéi aux critères ci-après résumés :

III.2.1. Le périmètre de la proposition d'inscription :

Le périmètre concerné par la proposition d'inscription de la ville de Rabat sur la Liste du patrimoine mondial, englobe tous les éléments saillants du patrimoine culturel urbain, architectural, archéologique et paysager de la ville justifiant, par leurs valeurs intrinsèques et par leur articulation les uns aux autres, la valeur universelle exceptionnelle de cette ville capitale, ainsi que son authenticité et son intégrité. Les entités considérées sont successivement : la ville nouvelle, les jardins historiques, le Quartier Habous de Diour

Jamaâ, le site archéologique du Chellah, la Qasba des Oudaïa, les remparts et les portes almohades, la Mosquée de Hassan et le Mausolée Mohammed V ainsi que la Médina de Rabat.

- Le Quartier Hassan au Nord-est et celui de L'Océan au nord-ouest ont été exclus du périmètre d'inscription. Leur transformation consécutive de l'urbanisation accélérée des premières décennies de l'Indépendance et de la spéculation foncière de ces dernières années en a profondément compromis le cachet architectural d'origine.
- L'Avenue-promenade de la Victoire (Al-Nasr) et le Jardin d'Essais pris isolément en font partie. Les contours en sont formés au Nord par le Quartier des Orangers constitué d'une zone de villas préservée par le plan d'aménagement et au Sud par la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc (BNRM) et le quartier universitaire.
- Le Quartier Habous de Diour Jamaâ (au Sud-ouest) constitue un tissu urbain à l'image de la médina. C'est une création de l'époque coloniale où ont été synthétisés d'une manière harmonieuse tradition locale et apports européens. Ceci dit, bien que le quartier soit bien conservé, il se trouve dans une zone fortement urbanisée et répond ainsi au critère (v) de la convention, et c'est bien plus pour cette raison qu'il a été incorporé dans le périmètre de la proposition d'inscription.
- Le Palais Royal n'a pas été intégré dans le périmètre de la proposition d'inscription en raison de son caractère privé constitué par les demeures et espaces privés de la famille Royale et sont donc exclues pour des raisons évidentes de sécurité. Le Méchouar est aussi le lieu symbolique où se déroulent les cérémonies traditionnelles et officielles : l'allégeance au Roi, les processions des sorties royales pour accomplir les prières des fêtes religieuses, les défilés de la Garde Royale ...

III.2.2. La zone tampon :

Sur le plan juridique, le Plan d'Aménagement du Quartier Hassan et le nouveau Plan Unifié de la ville de Rabat, en phase d'approbation, réglementent la construction dans les secteurs de la zone tampon par la définition d'un zonage limitant les hauteurs, notamment dans les quartiers limitrophes du périmètre du bien candidat.

Ces outils juridiques et urbanistiques contribuent à la protection du bien et à préserver son authenticité face à tout risque lié au développement urbain susceptible de défigurer la physionomie de la ville.

- Du côté de la ville de Salé au Nord-est, le fleuve Bouregreg constitue la limite du périmètre municipal de Rabat et sa rive gauche forme la limite orientale du périmètre retenu pour la zone tampon;
- Du côté nord, l'Océan Atlantique constitue la limite naturelle de la zone tampon ;
- La limite Sud du périmètre, vers la commune voisine d'El Youssefia suit la ligne de crête et protège ainsi les cônes de vue depuis et vers le Chellah. Le terrain est de topographie accidentée non favorable à la construction. Il compose un paysage naturel protégé car il offre des vues imprenables sur le site du Chellah et les remparts almohades ainsi que sur la Mosquée de Hassan. Tous ces facteurs constituent un avantage favorisant la protection du bien.
- Au Sud, l'ensemble du Palais Royal marque la limite du site candidat et de la zone tampon. Cet enclos, hautement protégé, est géré par des mécanismes propres garantissant la préservation et l'entretien des ses richesses architecturales, de son enceinte et de sa structure urbaine. Il constitue une protection complémentaire pour le site candidat, même s'il n'est pas inscrit dans la zone tampon proposée à l'UNESCO.
- A l'Ouest, la zone tampon inclue les quartiers des Orangers, de l'Océan et de al Qbibat, et la zone villa autour du jardin d'Essais, planifiés à l'époque du Protectorat, jusqu'à l'Avenue Ibn Toumert. Cette grande zone, densément habitée, permet la transition entre le bien candidat et le reste de la ville et permettent notamment de garantir la protection des abords immédiats du Jardin d'Essais et du Quartiers des Habous. Les règlements urbains existant dans cette zone permettent de contrôler le développement au niveau de la hauteur et de la densité urbaine.

La ville de Salé est certes une composante essentielle de la vallée du Bouregreg et partage avec sa sœur de la rive droite, une histoire commune. Au début du XXème siècle, Rabat a été élue Capitale du Royaume du Maroc et a connue ainsi, un important

développement urbain qui en a fait une ville moderne respectueuse de son patrimoine. La valeur universelle exceptionnelle étant bien axée sur cet urbanisme et son articulation avec les autres composantes patrimoniales préexistantes, la proposition d'inscription s'est rapidement focalisée sur la ville de Rabat. La médina de Salé et ses monuments historiques bénéficient, néanmoins, d'une protection artistique et juridique au niveau national. Le projet d'aménagement des berges du Bouregreg ne compromet aucunement les vues imprenables de la ville de Rabat sur la médina de Salé et l'embouchure du fleuve qui les sépare.



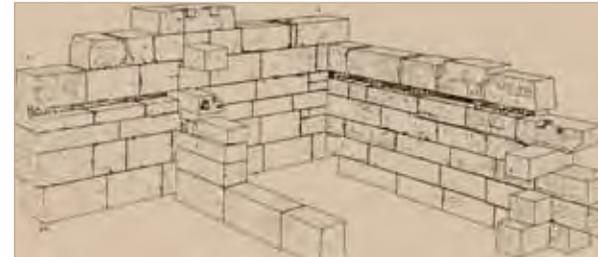
Vue depuis Bab Rouah sur la zone tampon longeant le rempart almohade

2. b. Historique et développement

Par sa richesse culturelle et patrimoniale, son long et prestigieux parcours historique et la permanence de l'occupation humaine sur l'embouchure du Bouregreg depuis les périodes les plus anciennes de l'histoire jusqu'à nos jours, la ville historique de Rabat constitue un ensemble unique et éminemment riche du point de vue archéologique et monumental, et très significatif de phases cruciales de l'histoire de l'humanité.

L'occupation humaine du site de Rabat remonte à la préhistoire. Sala ou Salat, noyau antique de Rabat, est créé par les Maurétaniens, ancêtres des Berbères du Maroc. Des traces des Phéniciens sont relevées dans le site, témoignant de son rôle de port actif dès la plus haute antiquité. Les Romains ont agrandi le noyau maurétanien après leur occupation de la Maurétanie tingitane. L'évacuation romaine de la cité a été suivie par une période de siècles obscurs sur lesquels peu d'informations sont disponibles. Le site va renaître à partir des débuts de l'Islam avec des principautés comme les Zénètes et les Berghouata. Les grandes dynasties marocaines s'en emparent tout à fait, y créent une forteresse (Qasba des Oudāïa), deux villes (Rabat et Salé), des monuments (Mosquée de Hassan) et une nécropole (Chellah). Enfin, le Protectorat français (1912-1956) consacre Rabat comme capitale du royaume du Maroc et y aménage une ville nouvelle qui s'appuie sur la puissance d'évocation de l'héritage monumental et architectural antérieur.

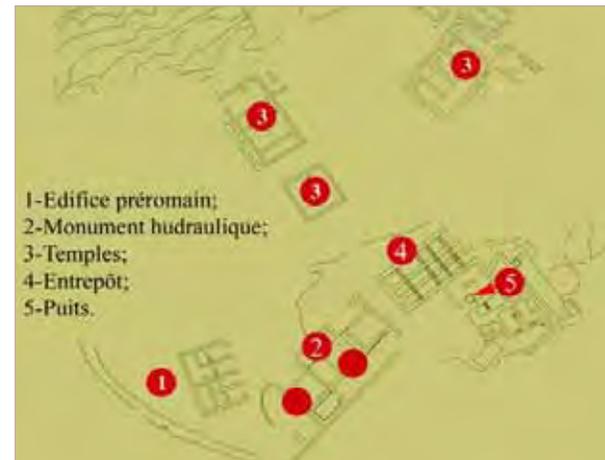
Rabat est aujourd'hui une grande agglomération dotée d'un ensemble historique étalé sur deux mille ans mais qui, en même temps, est tournée vers le futur. Dans la lignée des bâtisseurs d'autrefois, de grands chantiers structurants en modèlent aujourd'hui le paysage urbain tout en veillant à sauvegarder son patrimoine et son environnement naturel et culturel pour les transmettre aux générations futures.



Édifice à poutrage



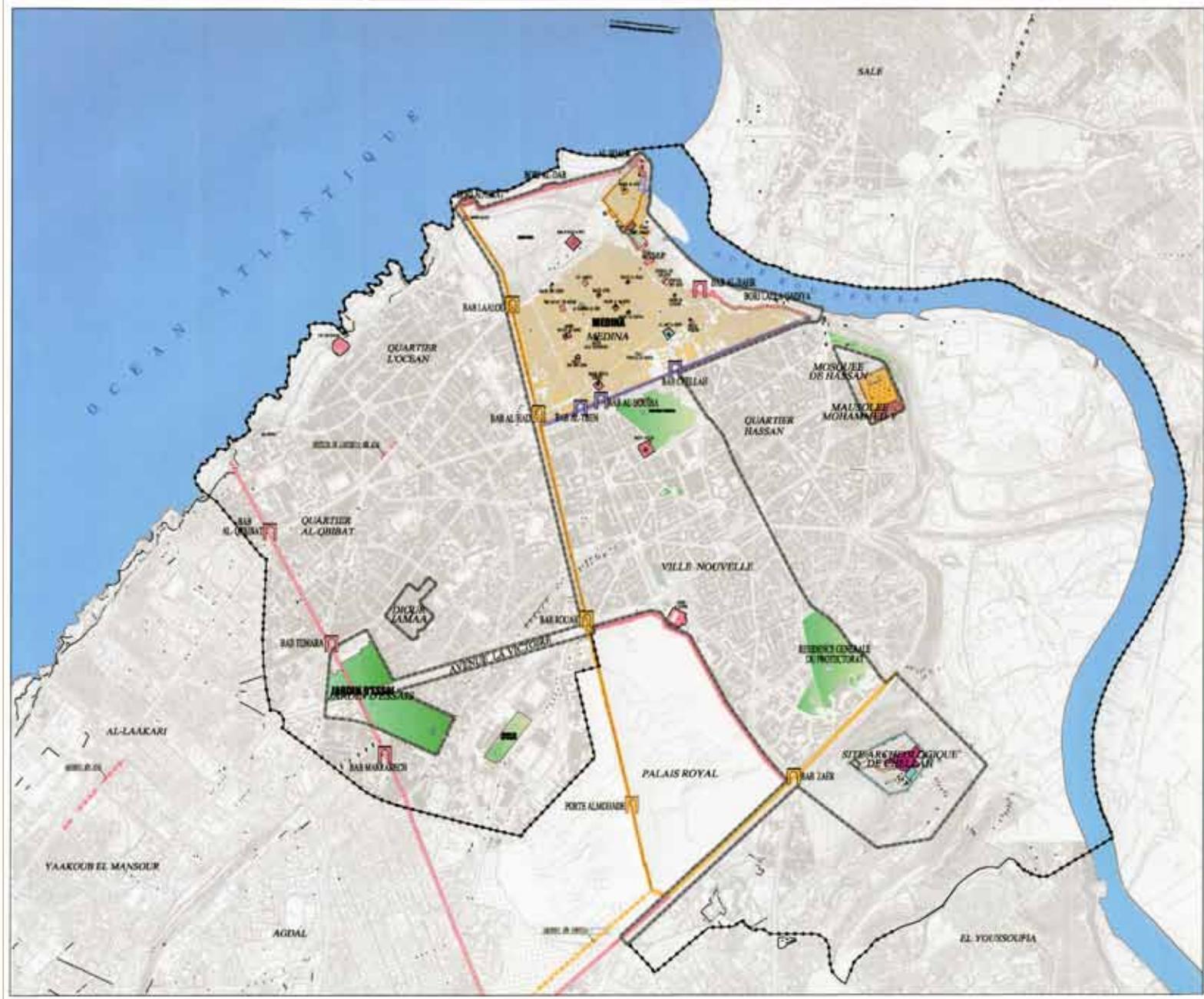
Chellah Céramique à engobe rouge phénicien (VIIe-VIe siècle av. J.-C.), découvertes lors des fouilles du capitolé (Boube, Fouilles, p. 24)



Chellah les bâtiments et structures préromains



Statue du dernier roi de Maurétanie, Ptolémée, fils de Juba II, retrouvé au Chellah, Musée archéologique de Rabat



LEGENDE

- LIMITE DU PERIMETRE DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
- LIMITE DE LA ZONE TAMPON
- EPOQUE ANTIQUE (VIIe-VIe av. J.-C. - Ve ap. J.-C.)
- EPOQUE ALMORAVIDE (XIe-XIe SIECLES)
- EPOQUE ALMOHADE (XIe-XIIIe SIECLES)
- EPOQUE MERINIDE (XIIIe-XVe SIECLES)
- EPOQUE MORISQUE (XVIe-XVIIe SIECLES)
- EPOQUE ALAOUITE (1654 JUSQU'A NOS JOURS)
- EPOQUE DU PROTECTORAT (1912-1956)
- TRACÉ HYPOTHÉTIQUE DU MUR D'ENCEINTE ALAOUITE
- VESTIGES DE L'AQUEDUC ALAOUITE
- VESTIGES DE L'AQUEDUC ALMOHADE



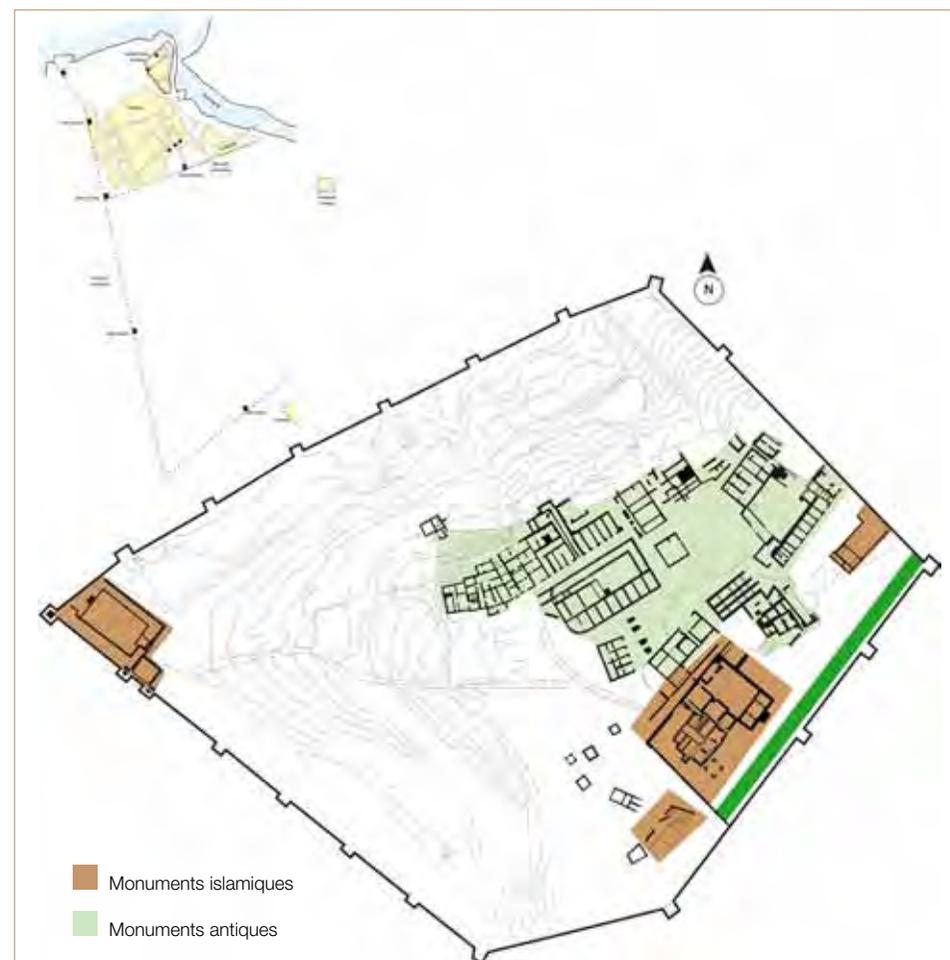
0 100 200 M

I. Le site de Rabat : une occupation depuis les temps préhistoriques

Le site de Rabat est occupé depuis les périodes préhistoriques. Les traces humaines découvertes jusqu'à présent près du quartier de Qbibat remontent à 160 000 ans et témoignent de la plus ancienne civilisation qu'a connue la région et que les archéologues appellent la civilisation acheuléenne. D'autres sites localisés en plein air ou dans des grottes tout au long de la côte atlantique de la ville ont développé des cultures où le silex taillé et l'os travaillé restent l'outil de prédilection. Ainsi les recherches ont mis au jour dans les grottes de Temara des restes des Hommes atérien et ibéromaurusien qui se sont installés dans la région respectivement entre 40 000 et 10 000 ans B.P. Dans la grotte de Dar Soltan, située à 6km au Sud-ouest du centre ville, les archéologues ont repéré plusieurs occupations dont les plus importantes remontent au Paléolithique supérieur et au Néolithique. D'autres recherches dans la banlieue Sud de la ville, et plus particulièrement dans la région de Skhirate et de Temara, ont permis de constater que ces Hommes ont développé l'agriculture et ont découvert la poterie pour annoncer le début d'une ère nouvelle, le Néolithique, basée sur l'exploitation de la terre et la domestication des animaux.

II. Les origines de la ville ancienne

Des traces d'occupation phénicienne à la Salat maurétanienne sont identifiées dès le VIIe et VIe siècles avant J.-C. Le site semble alors jouer le rôle d'une escale maritime sur la façade atlantique entre les villes de Lixus au Nord et de Mogador au Sud. Néanmoins, les traces matérielles de telle présence sont rares et se limitent à des fragments de céramique semblables à ceux trouvés sur le site de Mogador dans les niveaux du VIIe siècle et de la première moitié du VIe siècle. A celles-ci s'ajoutent quatre scarabées en pâte tendre, sertis dans des bijoux rustiques de la région de Rabat et d'autres trouvailles datant des Ve et IVe siècles av. J.-C., dont une lampe grecque.



Plan d'ensemble du Chellah : en rouge bâtiments ou structures préromain

III. L'époque maurétanienne : une cité ouverte sur la Méditerranée

La ville de Sala, par sa position géographique sur la façade atlantique, sur l'axe commercial Lixus – Mogador, et sur la rive gauche du fleuve Salat (Bouregreg), s'est distinguée comme un comptoir florissant. Elle était dotée d'un port fluvial et avait joué un rôle important dans l'économie du Maroc antique. Après plus de quatre siècles sur lesquels nous ne connaissons presque rien, Sala est devenue à partir du III^e siècle av. J.-C., une cité prospère et ouverte sur le commerce méditerranéen. A cette époque maurétanienne, sous les rois maures de la dynastie des Bocchus, puis sous Juba II et son fils Ptolémée (I^{er} siècle av. J.-C. - I^{er} siècle), la ville est embellie de nombreux édifices publics d'influences hellénistique et romaine.

Sala acquiert son autonomie et émet des monnaies en son nom à légende punique. Organisée probablement en Cité-Etat, la ville anime un trafic florissant et établit des relations commerciales avec différentes parties de la Méditerranée occidentale, et plus particulièrement avec la péninsule ibérique, la Gaule, l'Italie et la Bétique. Des trouvailles aussi remarquables que diversifiées en témoignent : amphores néo-puniques et républicaines, lampes grecques et hellénistiques, céramique campanienne, monnaies de Sala, de Lixus, de Césarée et de Gadès. L'archéologie a mis en évidence la production, à Sala, d'amphores de salaison confirmée par l'identification de ratés de cuisson (amphores Dressel 18 et Dressel 7-11) et d'amphores destinées au stockage et au transport de l'huile (Sala I). Dès l'époque maurétanienne, Sala a été pleinement intégrée dans les circuits commerciaux de la Méditerranée comme l'indiquent les importations italiques, gauloises, ibériques et africaines (amphores et vaisselle de table) reconnues sur le site.

Les ports de Mogador et Sala sont restés actifs longtemps après le retrait de l'administration romaine du Sud de la Maurétanie tingitane au III^e siècle, preuve de l'importance économique de ces établissements portuaires.



Chellah Amphore de Sala
du I^{er} s. av. 5 réserves du site

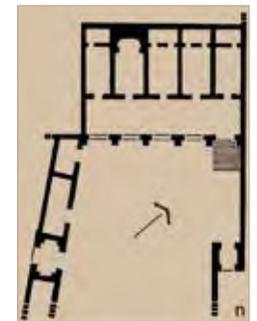
IV. Un remodelage à la romaine

En 40, Rome assassine Ptolémée et occupe la Maurétanie Tingitane. Sala est réorganisée. A partir de la fin du I^{er} siècle, on y érige, de part et d'autre de la voie principale, un forum, des thermes, un capitole, un arc de triomphe à trois baies, une basilique, un nymphée ou château d'eau, des boutiques et un quartier résidentiel à l'ouest du capitole.

Hissée au rang de Municipie sous Claude, sans doute pour n'avoir pas pris part aux troubles ayant agité la Maurétanie après la mort de Ptolémée. La ville fut ensuite dotée en 144 d'une enceinte urbaine édifiée par le préfet Marcus Sulpicius Felix. C'est dans le sous-sol de la curie, mitoyenne de la basilique, que l'inscription dite de M. Sulpicius Felix fut découverte. D'après ce document, exposé actuellement au Musée archéologique de Rabat, la cité a eu le statut de municipie romaine. C'est aussi vers le troisième quart du I^{er} siècle qu'un corps de troupes auxiliaires, la cohorte I lemaurum, a été installée dans un camp implanté sur le bord du plateau du Chellah et dont les vestiges furent repérés sous l'actuel cimetière de Sidi Bou Mnina. Et pour en renforcer la défense et la prémunir contre les attaques des éléphants et les incursions de la tribu des Autololes, on fait construire le camp militaire de Kheddis reconnu dans l'Oulja de Salé en 1996 et un limes, renforcé de tours qui s'étendait de la côte atlantique jusqu'à l'Oued Akrach. Ce dernier constitue la frontière méridionale de l'Empire romain au Maroc antique.

C'est du début du II^e siècle que date une nouvelle forme d'urbanisme comprenant un ensemble de bâtiments dont notamment ceux composant le quartier monumental de la cité :

- un nouveau château d'eau est construit et le nymphée est élevé en partie au dessus d'un château primitif ;
- le capitole est érigé aux frais de C. Hosidius Severus, un notable de la ville de l'ordre équestre ;
- la curia ulpia où l'on a érigé la statue du préfet d'aile M. Sulpicius Felix ;
- l'arc de triomphe ;
- les thermes du forum ;
- d'autres édifices comme au nord du capitole, les édifices G1 et G2 formant un ensemble de neuf boutiques.



Plan du Forum de Sala

D'un autre côté, plus de 322 tombes de différents secteurs des nécropoles de Sala ont livré un mobilier funéraire composé en grande part de pièces intactes. L'exploration de ces nécropoles nous renseigne sur différents aspects de la vie quotidienne des habitants, leur hiérarchisation, les rites funéraires adoptés, l'économie de la cité, entre autres.



Le site de Chellah et les principaux secteurs de la nécropole (1917-1967)



Chellah, Autel brûle-parfum provenant de la nécropole de Bab Zaër



Chellah, Verre à boire, nécropole de Bab Zaër (musée archéologique de Rabat)



Chellah, Gobelet à dépressions, nécropole de Bab Zaër



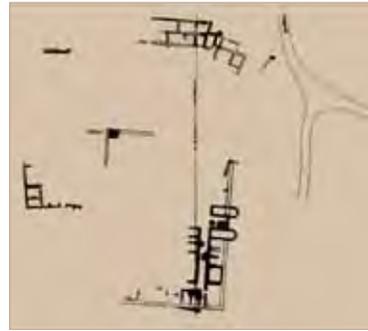
Chellah, Fragments d'épitaphes découvertes dans la nécropole de Bab Zaër

V. Une transition obscure

La Maurétanie tingitane est évacuée en 285. Toutefois, Sala reste sous la domination romaine jusqu'à la fin du IV^e siècle, voire le début du V^e siècle. Elle continue à vivre d'une vie romaine mais, semble-t-il, au ralenti. Cependant les relations commerciales n'étaient pas interrompues entre Sala et la Péninsule ibérique (amphores Almagro 51 et 51 b et c), l'Afrique du Nord (céramique sigillée claire D des IV- VI^e siècle) ni même le Proche Orient (présence d'amphores à panse cannelée, des IV^e et V^e siècle, de céramique Late Roman C, originaires de Phocée en Méditerranée orientale, de quelques objets de bronze provenant de la partie byzantine de l'Empire. L'époque paléochrétienne est matériellement attestée sur le site, entre autres par la présence de lampes provenant de Tunisie et portant le chrisme constantinien et une mosaïque timbrée de la croix grecque aux branches bifides, d'un petit édifice aménagé sur l'aire d'un ancien pressoir à olives qui a dû être consacré au culte chrétien, dans le quartier à l'Ouest du capitole.



Photo aérienne du camp de Khéddis



Plan d'ensemble des structures dégagées du camp de Khéddis

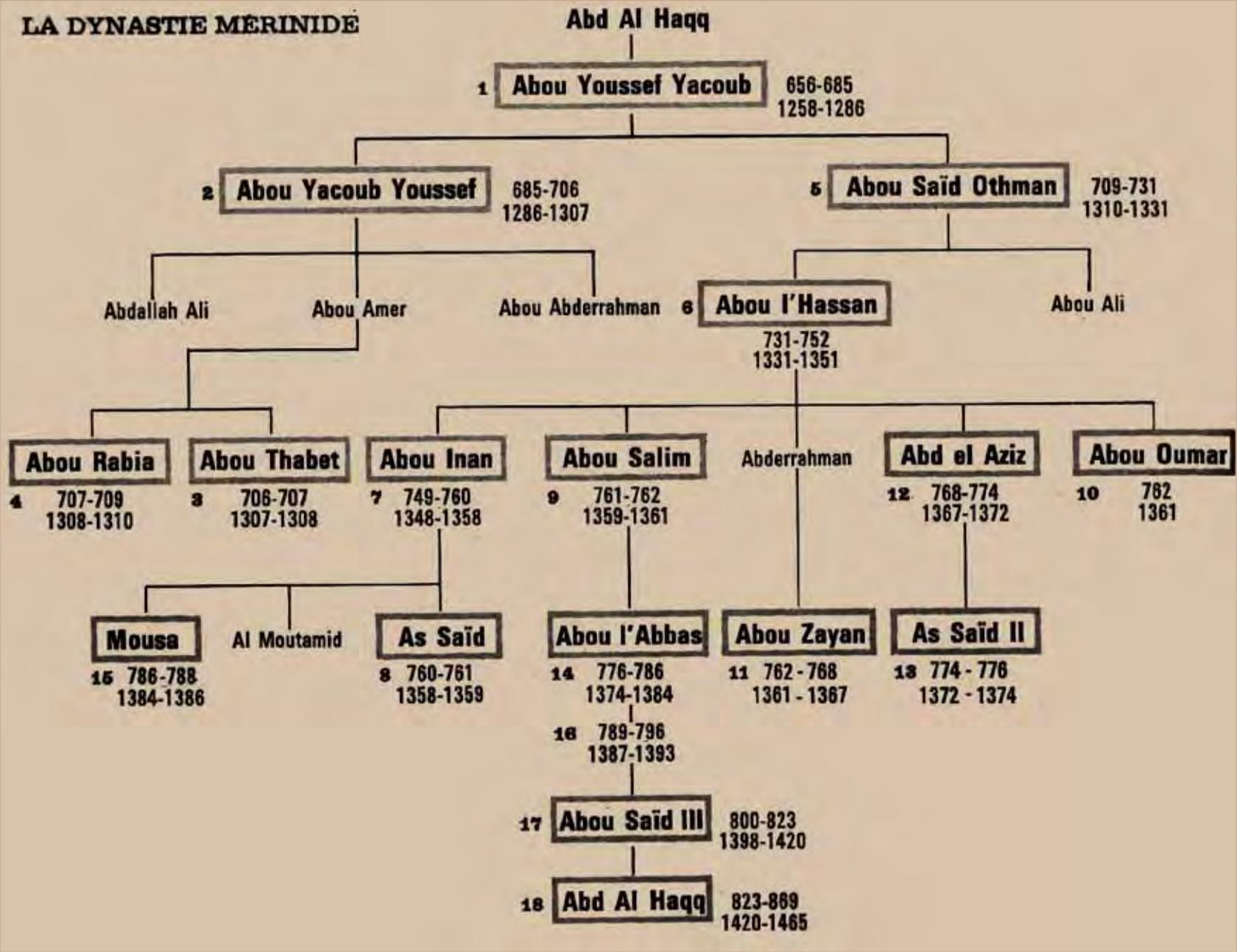
A en croire les sources arabes, la ville semble avoir été abandonnée depuis l'antiquité. Du site islamique, les ruines dégagées jusqu'à nos jours au Chellah, remontent à la fin du XIII^e siècle et à la première moitié du XIV^e siècle. Les traces d'occupations médiévales antérieures n'ont pas été jusqu'à présent mises en évidence même si les chroniqueurs rapportent tous que le Chellah n'a pas cessé de jouer, au cours du Haut Moyen-âge, un rôle primordial dans l'Islamisation du pays. Au Xe siècle, un vaste ribat s'élevait au Chellah et servait de garnison aux fidèles désireux de lutter contre les Berghouata hétérodoxes. Le géographe Ibn Hawqal (367 H/977-78) rapporte qu' «au delà du fleuve Sbou, dans la direction du pays des Berghouata, à environ une étape, coule le fleuve Sala. C'est là que se trouve le dernier lieu habité par des Musulmans : un ribat où se groupent les Musulmans. C'est sur le fleuve également qu'est la ville ruinée, dite Sala l'ancienne, aujourd'hui détruite. Les gens habitent et se groupent dans un ribat qui l'entoure. Cet endroit a pu rassembler jusqu'à cent mille guerriers voulant attaquer à l'improviste l'ennemi. Leur ribat est dirigé contre les Berghouata, tribu berbère installée sur l'Atlantique, et limitrophe de cette région où prend fin le terre d'Islam ».

Ainsi existaient au Chellah un ou deux ribats. Salé, ville fondée sur la rive droite du fleuve, et Chellah, camp militaire sur la rive gauche de l'oued, se confondent. La région est devenue le théâtre d'une redoutable rivalité entre les différents prétendants au pouvoir. Chellah s'affaiblit et s'éclipssa surtout après la construction de la forteresse des Bani Targha supplantée par celle d'al-Mahdiya, l'actuelle Qasba des Oudaïa. Le géographe El Idrissi (XII^e siècle) rapporte : «Il y a une étape du village de lksis à Sala (Salé). Moderne, celle-ci est au bord de la mer, alors qu'autrefois la ville de Chellah était à deux milles de la mer, au bord du fleuve Ismir (Bouregreg) qui arrose maintenant Salé moderne où il a son embouchure. L'antique Chellah est aujourd'hui en ruines. On y trouve les vestiges, encore debout, de certains monuments et de temples imposants».



Vue sur le decumanus maximus

LA DYNASTIE MÉRINIDE



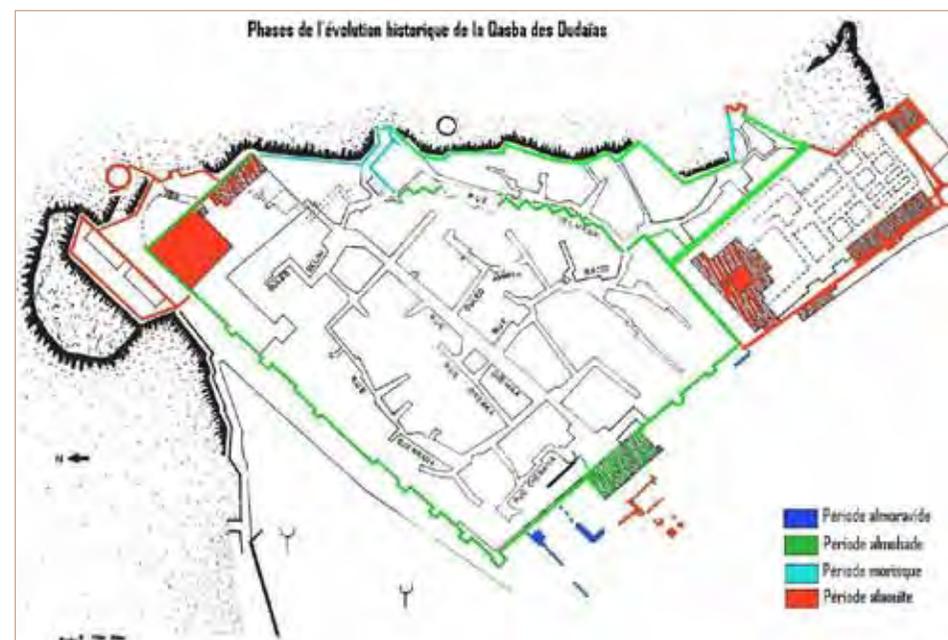


Vue d'ensemble sur le site antique et islamique

VI. Deux forteresses, une ville et une nécropole dynastique sur un seul site

Peu d'indices sont parvenus sur une probable occupation antique du site des Oudaïa. Trois sondages archéologiques effectués dans le jardin andalou au début du siècle dernier n'ont donné lieu à aucun résultat significatif. Toutefois, selon Jean Boube, l'existence d'un établissement phénicien à cet endroit qui contrôle l'estuaire du Bouregreg paraît vraisemblable. Dans les environs immédiats de ce site, entre 1870 et 1875, un buste de marbre fut découvert dans les fondations de l'ancienne maison de France dans la rue des Consuls. A cette découverte, on peut ajouter la présence de monnaies romaines retrouvées dans la plage limitrophe du site.

En 1974, lors du creusement d'un puits dans l'angle Sud-est de l'enceinte Moulay Rachid de la Qasba, sept têtes masculines en plâtre furent recueillies à une profondeur qui varie entre 1 et 5 m. Pour Jean Boube qui a rendu public cette découverte et à la lumière d'un examen fin et des comparaisons avec d'autres figurines reconnus, il s'agirait de moulages antiques à des modèles d'atelier utilisés pour la réalisation de vases en bronze, de statuettes en terre cuite ou de plâtre.



Phases de l'évolution historique de la Qasba

VI.1. La forteresse almoravide

Durant le haut Moyen-âge, les indications sont rares et peu précises. Au milieu du XIe siècle, les Almoravides, pour faire face aux attaques de plus en plus vigoureuses de l'armée almohade, déplacent le centre vital du site vers la côte atlantique. Ils décident, entre 1136-1145, d'élever une forteresse, Qasr Bani Targha. Le géographe al-Fazari signale « le Qasr des Bani Targha, là où s'élève aujourd'hui la ville de Mahdiya (l'actuelle Qasba des Oudaïa) bâtie par le calife Abdelmoumen » sur les bords de l'oued Ismir (Bouregreg), c'est-à-dire, non pas sur les deux collines du Chellah, mais sur le rocher des Oudaïa. Des données archéologiques ont été signalées par J. Caillé qui a identifié,

lors de ses investigations sur le site au cours des années 1940, un pan de mur situé à l'extérieur de la Qasba. A en juger d'après les matériaux et les techniques de construction utilisées, ce tronçon de mur serait, d'après l'auteur, d'époque almoravide. Des fouilles récentes entamées entre 2001 et 2002 dans les abords immédiats de la grande porte (Bab Lakbir) ont permis d'exhumer partiellement les ruines de constructions appartenant sans doute à cette forteresse médiévale.

VI.2. La forteresse almohade doublée d'un «camp de la victoire»

Sous la dynastie des Almohades, l'histoire du site est mieux connue. Les auteurs anciens ne sont pas unanimes sur la date de la prise de la forteresse almoravide. Certains datent cet événement de 1132 alors que d'autres le placent en 1146. En 1150, le calife almohade Abdelmoumen choisit



Vue depuis Bab Lakbir

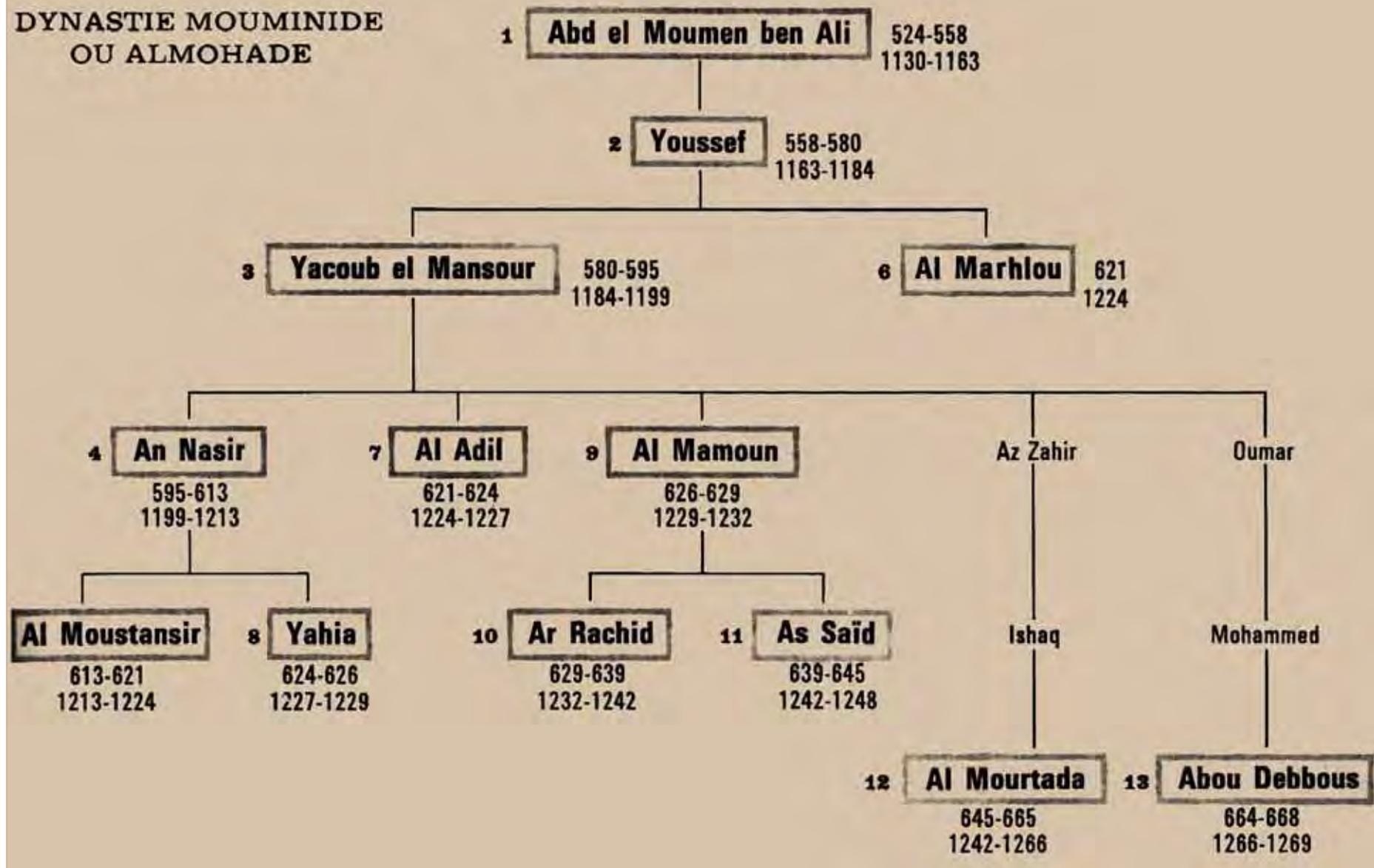
le même emplacement, celui de la falaise des Oudaïa, pour fonder un complexe palatial entouré d'une enceinte. Pour surveiller le chantier, il séjourna cinq mois à Salé. Ainsi il fit construire l'actuelle Qasba et l'appelle Mahdiya en souvenir du fondateur de la dynastie, le Mahdi Ibn Toumert. De 1150, date de son édification jusqu'à la mort d'Abdelmoumen en 1163, la Qasba tenait une place importante ; le sultan y séjourna fréquemment pour accueillir des délégations officielles. Son armée s'y prépare activement pour la conquête de l'Andalousie et du Maghreb.

Entourée d'une enceinte en forme d'un pentagone irrégulier renforcé de tours barlongues, la Qasba de Mahdiya, dite aujourd'hui la Qasba des Oudaïa, renferme un palais, une mosquée, al-Masjid al-Atiq que dessert une porte monumentale, la porte du palais ou Bab Lakbir. Utilisée également par le calife comme cour de justice, cette porte exprime encore la grandeur des Almohades, leur dévouement aux principes unitaires de leur fondateur. La décoration y est robuste. Les motifs sculptés dans les écoinçons reflètent tous les innovations et les hésitations d'un art naissant qui ne tarda pas à s'étendre à tous les pays de l'Occident musulman.



Vue sur le rempart et Bab Lakbir

DYNASTIE MOUMINIDE
OU ALMOHADE



Le mouvement de la guerre sainte en Andalousie s'intensifie. La Qasba ne peut plus accueillir les soldats de plus en plus nombreux. Le calife Yaâqoub El Mansour, après un succès militaire éclatant dans la bataille d'Alarcos en Andalousie, ordonne en 1195 la construction de Ribat al-Fath (Camp de la victoire), la future Rabat. Celle-ci est circonscrite d'une enceinte entourant une superficie de plus de 418 hectares. Construite en pisé, la muraille est fortifiée de tours barlongues et de parapets, identiques à celles de Séville, de Mertola, de Marrakech, de Fès ou encore de Kairouan. Cinq portes, soigneusement aménagées, devaient converger par de grandes rues vers la mosquée inachevée de Hassan. Celle-ci surplombe la vallée du Bouregreg et la médina de Salé et rappelle la grandeur de la dynastie.

VII. La ville inachevée et la nécropole dynastique

Le programme almohade, trop ambitieux, épuise rapidement le trésor de l'empire. Les successeurs d'El Mansour décident, après la mort du fondateur, d'abandonner le projet. Ribat al-Fath périclita pour se réduire à une simple agglomération groupée autour de la Qasba des Oudaïa. Elle passa dès 1249 sous la domination des Mérinides (XIIIe-XVe siècles). Une fois encore, le site de Chellah retrouve son importance et son rôle d'antan.

La ville de Sala/Chellah renaît sous la dynastie mérinide comme un ribat-nécropole. En 1284-85, le souverain Abou Youssef Yaâqoub y construit un oratoire et des coupoles funéraires dont l'une reçoit, en 1284-85, la dépouille mortelle de sa femme, Oum El 'Izz. D'autres souverains dont le dernier est Abou El Hassan, y furent inhumés. Ce dernier fait construire une hôtellerie à l'entrée de la nécropole et une enceinte pentagonale qui épouse la topographie du site. Celle-ci circonscrit une superficie de presque 23 hectares et enveloppe le noyau primitif de la nécropole fondé en 1284-85. Son fils Abou Inan fait élever une medersa et embellit les tombes de ses prédécesseurs.

A l'époque, les habitants de la Qasba des Oudaïa et de ce qui reste de Ribat al-Fath continuent à mener une existence humble, en marge des grands faits politiques du pays. « L'opulente capitale de Yaâqoub El Mansour est bien déçue de son ancienne

splendeur. A l'intérieur de l'immense enceinte construite par ce dernier et inhabitée, on ne voit guère en dehors de la mosquée de Hassan inachevée, que des vignes, des jardins. A peine subsiste-t-il cent maisons habitées ou peut-être six cent feux réunies en deux ou trois quartiers aux alentours de la forteresse ». Ribat al-Fath et sa forteresse agonisent au profit de la ville de Salé, sur la rive droite de l'estuaire, et surtout du site de Chellah qui reste le lieu sacré préféré des Mérinides. La renommée d'ailleurs de la nécropole dynastique attire de plus en plus de pèlerins dont des lettrés et des hommes d'Etat comme le ministre nasride Lissan Eddine Ibn El Khatib, l'historien Ibn Marzouq et Ibn al-Haj El Nomayri, le « secrétaire » du sultan Abou 'Inan.

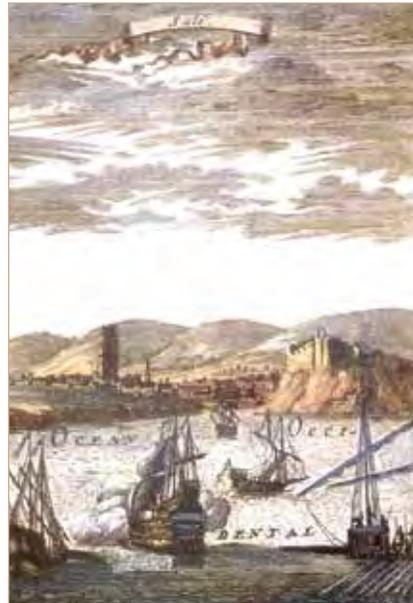
Ribat al-Fath en tire profit. La cité s'étend vers le Sud et le Sud-ouest de la Qasba par l'inauguration de deux nouveaux quartiers. Le premier s'élève au Sud et voit le jour autour d'un vaste complexe architectural à l'intersection de l'actuelle rue Souiqa et Bab Chellah. Fondé par le Sultan mérinide Abou 'Inan, le complexe est formé d'une grande mosquée (al-Jamaâ al-Kabir), d'une vaste salle d'ablutions, d'une fontaine et d'un mâristân (centre hospitalier). Le second se forme au Sud-ouest de la cité, non loin du Hammam Jdid (le nouveau bain) érigé par le même Abou Inan, et constitue le noyau de l'actuel quartier Laâlou.

A partir de la seconde moitié du XVe siècle, le pouvoir mérinide s'affaiblit. Les Mérinides rouvrent la nécropole d'El Qulla, Qbibat Bni Mrin, à Fès. Abandonné et délaissé, le Chellah commence à s'éclipser et ne garde qu'un vague souvenir de l'image sacrée des siècles passés. Ahmed Lahyani, cousin des sultans mérinides et prétendant au pouvoir, s'insurge à Meknès et mène, deux décades durant (1417-1437), une guerre sanglante contre l'armée mérinide. Le jurisconsulte El Ouancharissi rapporte qu'il étendit son pouvoir jusqu'à la région de Rabat, s'empara même de la nécropole sacrée, « la pilla, enleva les objets précieux et fit main-basse sur les exemplaires du Coran qui y avaient été consacrés ». La Khalwa passe alors pour être le « forum » des génies. Le site, camp de repos des combattants de la foi, devient le cimetière des saints, des hommes pieux et des notables de la ville de Rabat.

VIII. Rabat et sa forteresse : une base atlantique de la course

Suite à une longue période de léthargie survenue après l'éclipse du règne mérinide, les habitants se réfugient derrière l'enceinte de Ribat al-Fath pour se défendre contre les attaques successives des prétendants au pouvoir. A partir de 1492, date de la chute de Grenade, la population s'accroît profitant de l'afflux des Andalous. Lorsque Philippe II prit, en 1609, la décision d'expulser d'Espagne les Morisques, 2000 Hornacheros, d'une petite ville d'Estrémadure, Harnachos située à 50km au Sud-est de Mérida, arrivèrent à Rabat. Ces réfugiés s'installent dans la Qasba et attirent des milliers de musulmans et de juifs andalous. D'autres groupes, venus de San-Lucas, de Cadix, de Lierena, s'établissent à l'intérieur de la médina. Le nombre croissant de ces exilés ne tarde pas à entraîner un remodelage de la ville. Pour pouvoir se défendre contre toute attaque extérieure, ces nouveaux arrivants décident de réduire la superficie de la médina et construisent ce qu'on appellera plus tard l'enceinte andalouse. Celle-ci part de Bab El Had à l'Ouest jusqu'au Borj Sidi Makhoulf à l'Est. Ensuite, ils s'intéressent à la Qasba des Oudaïa, la fortifient avec des bastions et des souterrains dont le but fondamental est l'organisation de la course et la protection de la forteresse contre des attaques, surtout espagnoles et anglaises.

Afin de faire face à toute révolte des nouveaux venus et redoutant leur danger, le Sultan saâdien, Moulay Zidane, les recrute dans son armée et leur confie le soin de défendre



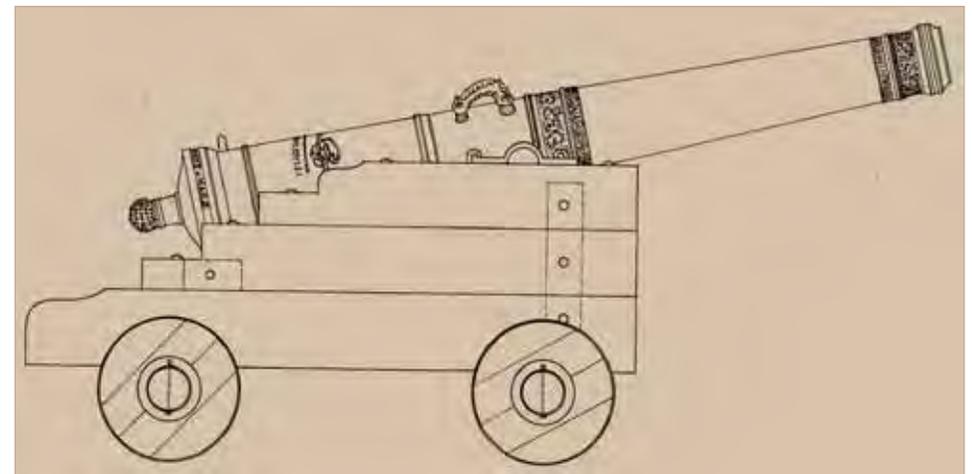
Gravure montrant l'embouchure du Bouregreg



Graffiti de la première tour à l'Ouest de l'enceinte M rchid



L'estuaire du Bouregreg d'après Doffer



Dessin d'un canon d'époque alaouite

l'agglomération de Rabat-Salé. Pour cela, il les organise militairement et les installe dans l'ancienne forteresse d'Abdelmoumen et à l'emplacement de l'actuelle médina sous le commandement d'un caïd. En contre partie de leurs services, Moulay Zidane leur confie la perception des droits de douane sur les marchandises dans le port. Quelques années plus tard, les Morisques se révoltent et prennent leur indépendance. C'est dans cette conjoncture que les villes des deux rives du fleuve Bouregreg, Sala la vieille et Sala la neuve, se réunissent en une seule entité désignée dans plusieurs écrits par la « République du Bouregreg » qui prend la Qasba des Oudaïa comme siège de son pouvoir dirigé par un gouverneur assisté par « un diwan, sorte de conseil municipal constitué de seize membres ». Affranchie de la tutelle des sultans saâdiens (XVI^e siècle), cette république entreprend une intense activité maritime de course qui déranga la navigation des Européens jusqu'en 1829. Deux siècles durant, Rabat s'impose comme l'une des plus grandes bases de la course en Méditerranée occidentale. Son port devint le premier port commercial du Maroc. Des consuls européens, notamment français, anglais et hollandais, s'installent à Rabat afin de négocier auprès du gouvernement marocain, les intérêts de leurs navires ainsi que de leurs ressortissants.

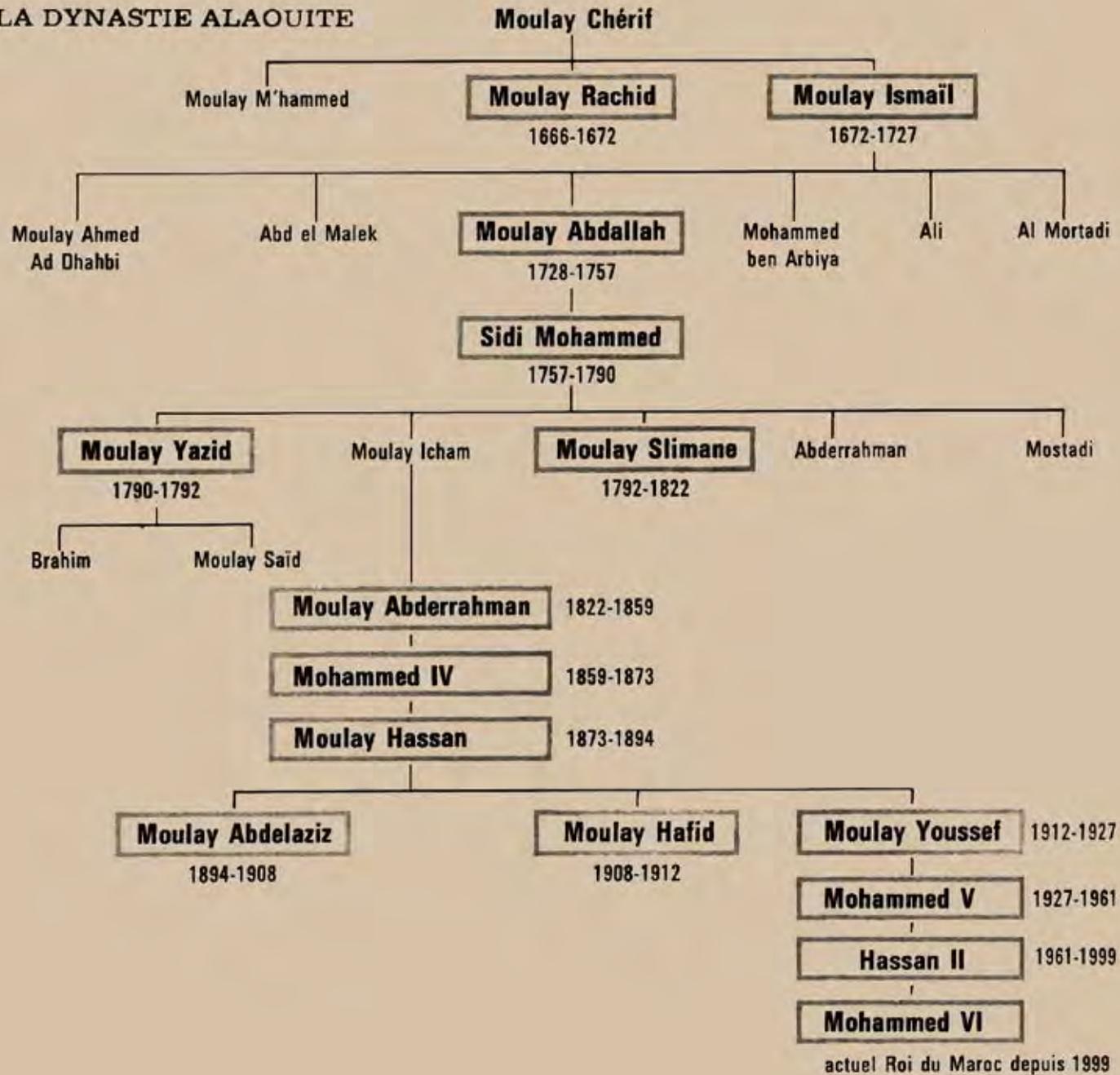
IX. Rabat, résidence secondaire des Alaouites ou la renaissance d'un ancien projet

L'avènement des Alaouites met fin à l'histoire tourmentée qu'a vécue l'estuaire du Bouregreg depuis 1609. Moulay Rachid s'empare en 1666 de la Qasba devenue, depuis lors, une forteresse du Makhzen et en assure un entretien continu. Il place les Hornacheros sous son autorité et les met sous la tutelle d'un gouverneur assisté par un caïd du port. Bien que la piraterie ait continué à s'exercer activement sur les deux rives du Bouregreg, le jeune sultan alaouite réussit à faire régner le calme et c'est pendant cette période que la Qasba connaît de grands travaux d'extension. Moulay Rachid prolonge les remparts dans la direction Sud-est et les dote de deux borjs massifs. Il entame également, sous le contrôle de son gouverneur Ahmed Rifi, la construction de la résidence princière (bâtiment abritant actuellement le Musée national des bijoux) dont les travaux vont se poursuivre sous le règne de son frère Moulay Ismaïl.



Tableau du Sultan Moulay Abderrahmane

LA DYNASTIE ALAOUITE



Sous le règne du sultan Moulay El Yazid (1790-1792), d'autres travaux furent effectués sur le site de la Qasba, notamment aux entrepôts dominant la plate-forme du sémaphore. Enfin, Moulay Abderrahmane (1822-1859) y assigne résidence à un groupe de la tribu sahraoui des Oudaïa recruté dans l'armée alaouite pour défendre et protéger la ville de Rabat contre les tribus turbulentes de la région et dont certains membres des dignitaires de l'Etat, furent chargés par le sultan, des affaires de police, des impôts et de la gestion des affaires publiques. Désormais, la Qasba portera le nom de la tribu de ses nouveaux occupants. Les souverains alaouites n'abandonnent pas les autres sites de la ville. Du côté de l'Atlantique, Moulay Rachid fait ériger un château-fort, la Qasba de Moulay Rachid dite la prison Laâlou, dont la superficie atteint plus de 25000m². Sidi Mohammed Ben Abdellah (1757-1790) marque de son empreinte l'histoire de la ville. C'est sous son règne que celle-ci connaît les premières tentatives pour reprendre l'œuvre almohade entamée par Yaâqoub El Mansour et ce par la création d'un noyau urbain au-delà des remparts andalous. Passionné de la guerre sainte et réputé grand mécène, le souverain renforce la défense des ports et tente de se doter d'une véritable flotte. Il fait élever Borj Sirat, vaste plate-forme de plan trapézoïdal sur la côte atlantique. Sur la falaise dominant l'estuaire de l'oued, il ordonne l'édification de la Sqala et, entre les deux, il fait construire borj al-Dar pour renforcer le rempart maritime percé d'embrasures. Du côté du continent, la ville est doublée d'une muraille continue d'une longueur totale de 4300m qui part de l'Océan, englobe une partie de l'Agdal et aboutit à l'extrémité sud-ouest de l'enceinte almohade. Percée de quatre portes, Bab Qbibat, Bab Temara, Bab Marrakech et Bab al-Masalla. Cette enceinte protégeait le palais de Moulay Slimane (Dar al-Qbibat sur lequel a été édifié l'hôpital Marie-Feuillet) et circonscrit une superficie de 421 hectares : la ville de Rabat «recouvrait ainsi une superficie de plus de 840 hectares». Et pour y attirer de nouvelles familles et fonder de nouveaux quartiers sur les terrains situés entre l'enceinte andalouse et le Chellah, Sidi Mohammed Ben Abdellah fait élever vers 1785 la grande mosquée al-Sunna. La mosquée «frappe tout de suite par ses vastes dimensions, sa parfaite régularité et son extrême simplicité». C'est une mosquée à Khotba, un masjid-

Jami', dont la superficie atteint 5 565 m² et reste la quatrième grande mosquée du Royaume après celles de Hassan à Rabat, de Hassan II à Casablanca et de la Qaraouiyne à Fès. Sous le règne du sultan Moulay Slimane, Rabat voit la construction, en 1807, d'un nouveau quartier, celui des juifs (le mellah), sur le terrain situé à l'extrémité est de la médina, Jamaâ El Gazzarine et Jamaâ al-Qobba. Des maisons, des synagogues, des moulins, des boutiques et des fours ont été édifiés sur les derniers vergers situés à l'intérieur de l'enceinte andalouse. Vers 1885 Sidi Mohammed Ben Abd Arrahman procède à l'agrandissement de la mosquée al-Sunna, à la construction des mosquées d'Ahl Fès et de Moulina et fonde le noyau du palais actuel. Avec la construction de ce dernier et le maintien du palais de Sidi Mohamed ben Abdellah, Rabat accède ainsi au rang de ville impériale et se prépare déjà à rivaliser avec les villes de Fès et de Marrakech.

Mais pour protéger les noyaux des deux palais sultaniens, les souverains alaouites construisent en 1866-67 une troisième enceinte, celle du méchouar. Cette dernière entoure une superficie d'environ 49 hectares et plusieurs bâtiments : al-Rawda al-Charifa où sont enterrés Sidi Mohammed Ben Abdellah et Moulay El Hassan, la mosquée d'Ahl Fès et les demeures des Touargas, les 'Abid al-Boukhari. Un aqueduc est érigé pour subvenir aux besoins de la ville en eau. De la source de Aïn 'Attiq située à 17km 800 de Rabat, l'eau est acheminée par une canalisation suspendue dont la hauteur atteint parfois 2.50m pour arriver jusqu'à Bab El Qbibat, puis Bab Laâlou et se répartir en «plusieurs branches ; les unes desservaient les fontaines, les hammams et les mosquées, tandis que trois conduits particuliers alimentaient la maison du gouverneur de la ville, celle des Chorfa d'Ouezzane et Dar Moulay Rachid. Un second captage se faisait de la source de Aïn Ghboula, située à 19 km au Sud-ouest de Rabat. Il a réutilisé l'aqueduc des Almohades du XIIe siècle qui sous forme d'un canal de 0.42m à 0.48m de largeur renforcés par endroits de contreforts desservait le Dar al-Makhzen.

X. Rabat : capitale du Royaume

Huit siècles après le projet inachevé du souverain Yaâqoub El Mansour, Rabat est hissée en 1912 par les souverains alaouites au rang de capitale du pays et siège de l'Etat moderne du Royaume, choix auquel les autorités du protectorat sont favorables. Le changement de la capitale vers Rabat a commencé le 28 juillet 1912 par l'arrivée du sultan Moulay Abd El Hafid, le transfert du siège de la Résidence générale, et l'installation définitive du Résident général Lyautey. Au début, il a fallu choisir entre les différents ports atlantiques et surtout entre Rabat et Casablanca. On estima alors que la capitale devait être à l'abri des influences économiques et de tout risque d'interruption des communications. En s'installant à Rabat, on pensait isoler le siège du gouvernement et éviter qu'il soit induit dans la vie active du grand port de Casablanca et donc, éviter de confondre la capitale administrative et la métropole économique du Maroc. Ainsi la nouvelle capitale offrait l'avantage d'être non seulement éloignée du tumulte de Casablanca mais également, du soulèvement de Fès. Et enfin, Lyautey se trouvait de cette manière dans une situation presque centrale par rapport à l'ensemble du pays.

Tout au long de la première moitié du XXe siècle l'architecture et l'urbanisme ont constitué un instrument incontournable dans la politique du Protectorat français établi au Maroc. Le pays a constitué pendant cette période un chantier d'expérimentation des nouvelles politiques urbaines. Pour concrétiser sa conception urbanistique de la nouvelle colonie, le Résident Général le maréchal Lyautey a fait appel à un groupe de jeunes architectes urbanistes et de paysagistes dont Jean Claude Nicolas Forestier et surtout Henri Prost sont les plus célèbres.

Leur savoir-faire technique et scientifique leur a permis de concevoir une cité-jardin qui s'inscrit résolument dans la modernité sans renier le passé matérialisé par les ensembles historiques (Médinas de Rabat et de Salé, Qasba des Oudaïa), les monuments historiques (Mosquée de Hassan, Rempart et portes almohades) et les sites archéologiques (le Chellah). Sans oublier une volonté de tirer profit du site exceptionnel sur lequel se dresse Rabat, l'estuaire du Bouregreg qui se jette dans l'Océan atlantique. Ils conçurent ainsi une ville nouvelle dont l'urbanisme s'inscrit par rapport à cet héritage antérieur tout en réalisant des chefs-d'œuvre dans les styles architecturaux de l'époque ou intégrant des caractéristiques de l'architecture marocaine.

2. b.11. Configuration développement de la nouvelle création coloniale

Prost a défini un tracé bien précis de la ville de Rabat dans lequel il a divisé la ville en plusieurs quartiers intra et extra muros, bien séparés selon leurs fonctions et leur configuration sociale projetée. Ainsi la nouvelle ville s'est développée progressivement autour du noyau central, le quartier administratif, suivant les étapes ci-après :



Feu Sa Majesté Mohammed V



Le Général Lyautey

- Le quartier administratif (1914) : Situé sur le point le plus culminant de la ville dans la zone intra muros, il est érigé sur 26,5 ha avec la Résidence générale qui domine la totalité de la ville ;

- Le centre ville (1920) : Cœur de la ville de Rabat avec ses activités culturelles mais surtout commerciales et résidentielles, cette grande voie est dans l'esprit de sa vision d'un urbanisme emphatique. La grande avenue Dar Makhzen (actuel Mohammed V) comprend les grands équipements : la poste, la banque d'Etat, le palais de la justice, la gare ferroviaire. Le tout est composé autour d'immeubles de 3 à 5 étages avec des servitudes d'arcades. Il a une emprise de 20 m près de la médina et de 60 m sur son deuxième tronçon ;
- Le quartier Leriche (1920) : ce quartier constitue la continuité résidentielle du quartier administratif. Un quartier de villas avec un jardin et une vue sur le Bouregreg.
- Le quartier des orangers (1920) : Situé en dehors des remparts entre l'avenue Temara et la Victoire, il est aussi constitué de villas ;
- Le quartier des jardins de l'Agdal (1917) : Il est construit autour du jardin d'Essai et se compose essentiellement de villas ;
- Le quartier Petit Jean entre la tour Hassan et le Mellah et quartier l'Océan : Ce sont des quartiers beaucoup plus populaires ; ils ont accueillis des populations d'immigrants espagnols et portugais ou italiens ;
- La cité Habous (1917) érigée sur 4 Ha sur l'avenue Temara, fut destinée aux fonctionnaires marocains ; il s'agit d'une sorte de médina moderne.
- Le quartier Marassa (1920) premier quartier extra-muros de la bourgeoisie de Rabat.

Au terme de plus de deux mille ans d'histoire, Rabat aura eu un destin singulier. Tantôt brillante et florissante, tantôt décadente et agonisante, tantôt puissante et conquérante, tantôt repliée et frileuse, elle aura eu une histoire tumultueuse. Toutefois, le devenir qui est le sien aujourd'hui est tout autre. Capitale moderne d'un Etat enraciné dans l'histoire, elle aspire à revaloriser son héritage en sauvegardant son patrimoine afin de mieux appréhender l'avenir.

De nos jours, Rabat sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI connaît une nouvelle dynamique grâce à des chantiers titanesque et à sa volonté de faire de sa capitale une locomotive pour un développement urbain moderne qui tient compte des contraintes d'aménagement tout en préservant le patrimoine culturel et l'environnement.



Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Méchouar du palais royal de Rabat



Chapitre 3

JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

3.a - Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)
3.b - Projet de déclaration de la Valeur universelle exceptionnelle

3.c - Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires)
3.d - Authenticité et intégrité de l'Ensemble historique de Rabat

3.a - Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères) :



Critère (ii) : témoignage d'un échange d'influences considérable

Le bien considéré est un chef-d'œuvre de l'urbanisme et de l'architecture du début du XXe siècle, au moment où l'urbanisme comme discipline se développe dans le monde. Il témoigne de la diffusion de la conception urbaine propre à l'Europe dans le cadre d'une autre culture, celle du Maghreb, et de l'influence de l'architecture et des arts décoratifs autochtones sur les débuts de l'architecture du XXème siècle dans le bassin méditerranéen. Synthèse d'éléments marocains et européens, il possède un caractère original et tout à fait nouveau.

Critère (iv) : exemple éminent d'un type de construction

L'Ensemble historique de Rabat est un legs de phases créatrices diverses. Il illustre l'utilisation adaptative de matériaux divers, notamment les techniques du pisé riche en chaux et de la taille du grès dunaire et calcaire dont la maîtrise est donnée à voir dans nombre de monuments du bien. Outre la reprise du grès dans des bâtiments publics, l'utilisation de matériaux modernes s'est accompagné d'un ordonnancement architectural original tout en créant un contraste avec les matériaux des époques antérieures. La blancheur immaculée des quartiers modernes laisse mieux apparaître l'ocre du pisé et du grès des monuments emblématiques de la ville.



Rabat, vue d'ensemble illustrant l'articulation entre la médina et la ville nouvelle

Critère (v) : exemple éminent d'établissement humain

Le bien s'est formé par paliers successifs au cours des deux derniers millénaires. Sur le site propice de l'estuaire du fleuve du Bouregreg donnant sur l'Océan atlantique, l'antique Sala devenue Rabat, témoigne de la longue histoire d'un centre de pouvoir politique, d'abord projeté puis effectif. La synthèse qu'elle offre aujourd'hui témoigne d'une longue interaction de l'homme avec l'environnement produisant un établissement humain dense et original.

3.b - Projet de déclaration de la Valeur universelle exceptionnelle :

L'ensemble historique de Rabat, partie centrale de la capitale moderne du Maroc, offre une synthèse originale de l'urbanisme du début du XXe siècle, d'un côté et des monuments, sites et ensembles urbains antérieurs, de l'autre. Cette combinaison eut lieu dans le contexte du Protectorat franco-espagnol sur le Maroc entre 1912 et 1956. L'élection de Rabat au rang de capitale du Royaume, la puissance de son héritage urbain et monumental, la volonté de composer avec la culture et les traditions du pays, amenèrent les concepteurs de ce projet urbain, à réaliser un chef-d'œuvre qui fascine encore aujourd'hui le visiteur. Son génie a été d'avoir fait la somme d'éléments issus d'époques, de dynasties et d'influences diverses pour les inscrire dans un paysage urbain nouveau qui les met en valeur tout en tirant profit de leur puissante évocation d'une histoire deux fois millénaire. A Rabat s'expérimentent alors et se concrétisent les idées de cette discipline naissante qu'est l'urbanisme, mais un urbanisme précurseur, soucieux d'un héritage antérieur.



Rabat, vue sur la mosquée Hassan depuis le mausolée Mohammed V



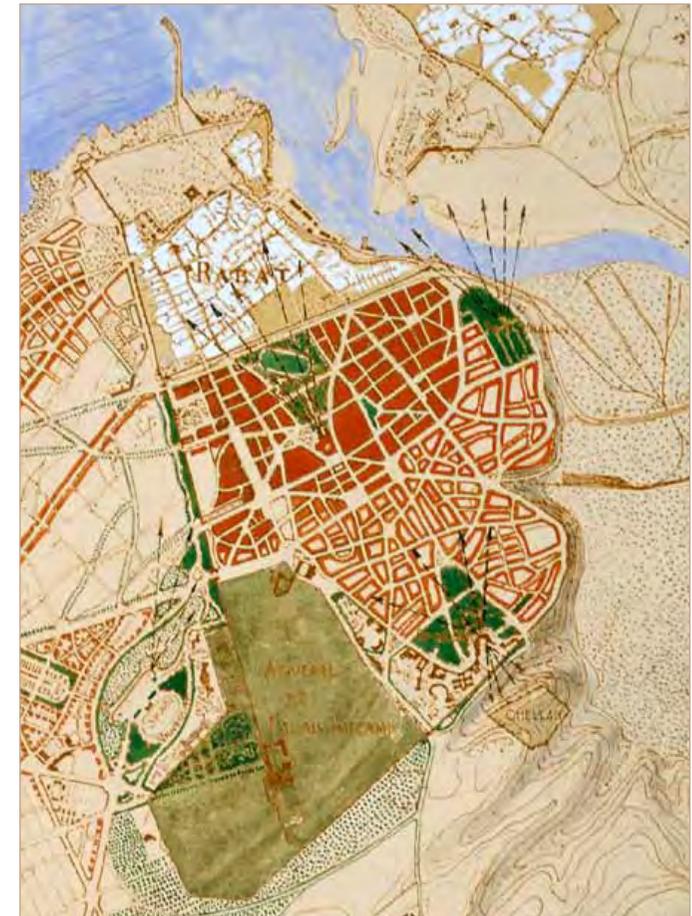
Rabat, vue aeriennne sur la mosquée Sounna et la ville nouvelle

Des volontés politiques se sont exprimées par le passé en reprenant à leur compte, par l'intégration, le réemploi ou l'abandon, des éléments antérieurs. A chacune de ces époques, se matérialise la volonté de marquer le territoire en y inscrivant une œuvre défensive et culturelle (Remparts et Mosquée de Hassan des Almohades, XIIe siècle), funéraire (Nécropole dynastique du Chellah des Mérinides, XIIIe-XIVe, Mausolée Mohamed V, XXe siècle) ou résidentielle (Palais de la Qasba des Oudaïa des Alaouites, XVIIe). L'urbanisme du début du XXe siècle fera siens tous ces héritages et, de façon unique, a composé les lignes directrices de la ville moderne à partir des monuments et des tracés antérieurs. Ce type de conception de ville instaure une harmonie urbaine originale qui ne rompt pas avec l'héritage du passé mais l'intègre et s'y inscrit tout à la fois.

Le est ainsi une ville deux fois millénaire où le noyau du pouvoir s'est déplacé dans l'espace au gré des époques et où l'héritage partagé de plusieurs cultures – antique, islamique, hispano-maghrébine, européenne – a produit un témoignage de valeur universelle exceptionnelle. Les styles utilisés pour l'architecture et la décoration à chaque époque autant que leur synthèse réussie par les architectes du début du XXe siècle achèvent de lui donner un caractère singulier.



Vue panoramique sur le paysage de l'Oulja



Principales vues panoramiques de Rabat, plan dessiné par H. Prost (Fond H. Prost)

Authenticité et intégrité

Les éléments qui composent le bien considéré ont conservé l'essentiel de leurs attributs. Les perspectives et les vues ouvertes par le premier plan urbain sont préservés et mises en valeur par les monuments, les ensembles et les sites issus des époques antérieures. Les vestiges du site de Sala permettent de lire l'urbanisme d'une ville antique sur le bord du Bouregreg à laquelle se juxtapose la nécropole méridienne du Chellah avec toutes les composantes de ce genre de fondation. La Mosquée de Hassan à laquelle s'est juxtaposé le Mausolée Mohamed V, tous les deux bien conservés, sont des monuments-phares surplombant l'estuaire du fleuve. Les Oudaïa, la médina, la ville nouvelle et la cité des Habous, quartiers vivants, gardent, dans l'ensemble, leurs matériaux, formes et usages d'origine. Enfin, l'Avenue de la Victoire et le Jardin d'Essais, extension Ouest protégée du bien, conservent les éléments architecturaux, urbanistiques et floristiques qui en portent la valeur. Tous ces éléments qui constituent le cœur du legs patrimonial de la ville de Rabat autant par leurs qualités intrinsèques distinctives que par les relations dynamiques qu'ils entretiennent entre eux attestent d'un excellent niveau d'intégrité.

Plan de gestion

Les mesures institutionnelles et juridiques existantes contribuent efficacement à la préservation de l'authenticité du bien et à la protection de son intégrité. Les monuments, sites et ensembles historiques de Rabat sont classés et leurs abords protégés par des décrets pris entre 1914 et 2006. Les secteurs de la ville nouvelle, y compris l'Avenue de la Victoire et le quartier des Habous sont en cours de protection par des mesures de sauvegarde appropriées. La loi 22-80 et son amendement 19-05 portant protection du patrimoine culturel national dans son ensemble renforce la protection du bien. Sa révision en cours entend prendre en compte, entre autres, l'architecture du XXe siècle. Un plan de gestion est en cours d'élaboration et d'adoption afin d'harmoniser les actions des intervenants institutionnels, y compris l'engagement sur la réalisation de projets de gestion et de sauvegarde et la déclinaison de ceux-ci en termes de budget et de calendrier. Il prévoit, notamment, le renforcement de la protection du patrimoine et une meilleure intégration des projets de développement au sein du tissu urbain,



Rabat, intérieur Bab Rouah avant et après restauration



Rempart almohade après des travaux de restauration

en s'assurant de l'entière adhésion des communautés vivant dans et autour du bien. Enfin, une fondation du patrimoine de la ville de Rabat vient d'être créée (décembre 2010) afin de faciliter la mise en œuvre transversale du plan de gestion et mobiliser les habitants de la ville en faveur de la protection du bien, notamment au regard des grands chantiers structurants entrepris au sein de l'agglomération de Rabat-Salé.



Vue sur les remparts et la porte des Oudaïa



Rabat, place al Joulane après son réaménagement

3.c- Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires)

1-Comparaison avec des biens inscrits sur la Liste

Quatre biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, contemporains ou postérieurs à la création de la ville nouvelle de Rabat sont pertinents pour situer l'Ensemble historique de Rabat, à l'avant-garde de la modernité urbanistique, dans son contexte historique, urbain et architectural.

En premier lieu, Le Bauhaus et ses sites à Weimar et Dessau, Allemagne, inscrit en 1996, sur la base des critères (ii), (iv) et (vi). L'essor de l'école du Bauhaus à Weimar puis à Dessau se situe entre 1919 et 1933. Révolutionnant l'ensemble des conceptions et des productions architecturales et esthétiques, ses bâtiments ont inauguré le «mouvement moderne». La conception et la réalisation de l'Ensemble historique de Rabat se situe à peu près à la même période. Il se distingue cependant des œuvres architecturales de Dessau en ce que celles-ci sont issues d'une doctrine architecturale et esthétique qui instaure une rupture avec l'historicisme en faveur du modernisme. De plus, il s'agit de bâtiments individuels implantés au sein ou en marge de tissus urbains existants qui ne sont pas directement partie prenante de l'inscription. Au contraire, Rabat comprend à la fois une ville nouvelle construite par les autorités du Protectorat français et conçue par rapport à des ensembles historiques, des monuments et des sites préexistants selon un schéma urbanistique et des qualités architecturales tout à fait nouvelles et originales.

En deuxième lieu, la Ville blanche de Tel-Aviv, Israël, inscrite en 2003 sur la base des critères (ii) et (iv). La ville blanche est construite entre le début des années 1930 et jusqu'aux années 1950. C'est la seule ville bâtie selon le plan d'urbanisme de Sir Patrick Geddes, le célèbre zoologiste, sociologue et urbaniste écossais (1854-1932), reflétant les principes de l'urbanisme organique moderne. Il s'agissait d'élever une nouvelle cité en front de mer dont les bâtiments furent conçus par des architectes qui avaient immigré après avoir

Bauhaus, Allemagne.
© UNESCO, Centre du
patrimoine mondial



été formés dans divers pays d'Europe et y avoir exercé leur profession. Ils réalisèrent à Tel-Aviv un ensemble exceptionnel d'architecture du mouvement moderne. La comparaison avec Rabat concerne deux points importants. D'un côté, la zone inscrite ou proposée pour inscription ne couvre qu'une partie de l'agglomération : la ville blanche à Tel-Aviv et le centre historique (étalé sur plus de deux mille ans) à Rabat. D'un autre côté, la conception urbanistique et architecturale des deux villes nouvelles est confiée à des urbanistes et des architectes européens au moment où la discipline de l'urbanisme se confirme et où l'architecture connaît des mutations profondes. Cependant, à Rabat, l'héritage antérieur est si important, la sensibilité « patrimoniale » de Lyautey et de ses collaborateurs si vive qu'il ne s'agissait pas uniquement de construire une ville nouvelle ni de juxtaposer celle-ci aux ensembles historiques existants mais il fallait prendre en compte ces derniers ainsi que les monuments, les sites et les paysages qui leurs sont liés pour concevoir une synthèse urbanistique, architecturale et paysagère cohérente.



Ville blanche de Tel Aviv, Israël. © UNESCO, Centre du patrimoine mondial

En troisième lieu, Le Havre, ville reconstruite par Auguste Perret, est inscrite en 2005 sur la base des critères (ii) et (iv). Fortement endommagée par les bombardements de la Seconde Guerre, Le Havre a été reconstruite entre 1954 et 1964. Le projet a été voulu comme un reflet du schéma antérieur de la ville et de ses structures historiques encore existantes tout en mettant en œuvre les idées nouvelles en matière d'urbanisme et de technologie de construction. L'Ensemble historique de Rabat n'a pas fait l'objet d'une reconstruction suite à une destruction. Elle a été conçue pour abriter l'administration coloniale et pourvoir la ville des espaces résidentiels, économiques et de services aux côtés d'espaces semblables existants.

Au Havre, les sites préexistants à la reconstruction sont tenus comme la porte Océane, qui reprend l'idée de l'ancienne porte détruite au cours de la guerre. Mais l'idée d'en faire l'accès monumental à l'avenue Foch et au centre de la ville trouve un écho tangible à Rabat dans l'aménagement des voiries par rapport aux portes monumentales des Remparts almohades.



Le Havre, France. © Editions Gelbart/ Jean-Jacques Gelbart et UNESCO, Centre du patrimoine mondial

En quatrième lieu, Brasília, Brésil, inscrite en 1987 sur la base des critères (i) et (iv). La nouvelle capitale est créée par le président Juscelino Kubitschek au centre du pays en 1956-1960. L'urbaniste Lucio Costa et l'architecte Oscar Niemeyer ont voulu que tout, depuis le plan général des quartiers administratifs et résidentiels – souvent comparé à la forme d'un oiseau – jusqu'à la symétrie des bâtiments eux-mêmes, reflète la conception harmonieuse de la ville dont les bâtiments officiels frappent par leur aspect novateur. Un peu plus tardive que la ville nouvelle de Rabat, conçue dès 1913, Brasília est de plus une création ex nihilo. A contrario, à Rabat, le plan urbain originel n'a pas été uniquement élaboré en fonction des ensembles existants mais il a dû se suffire, pour les quartiers administratifs et économiques, de l'espace vacant à l'intérieur de la Muraille almohade. Il a dû également se positionner par rapport à l'espace socio-économique que constituait la médina et à l'espace de pouvoir que formait le palais du Sultan. Du point de vue de l'urbanisme, si l'on peut rapprocher les deux biens quant à la recherche d'un idéal urbain basé sur la séparation des fonctions, des questions d'époque et d'échelle ne permettent guère de pousser plus loin la comparaison. A Brasília, le défi était de construire une ville nouvelle dans un espace sans grandes contraintes topographiques ou politiques ; à Rabat, l'espace intra-muros et la force de l'existant imposèrent des limites que les concepteurs durent prendre en compte.



Brasília, Brésil. Photo Ahmed Skounti © Ministère de la Culture du Maroc

2-Comparaison avec des biens non inscrits sur la Liste

En dehors du Maroc, d'autres villes historiques non inscrites sur la Liste du patrimoine mondial se prêtent à une comparaison utile avec le bien en question.

Asmara en Erythrée est intéressante puisque les Italiens qui occupent le pays dès 1885 en font leur capitale en construisant une ville nouvelle à proximité de cet ancien village fondé en 1507. La ville grandit et devient la plus grande concentration de l'architecture moderniste d'influence italienne. Son urbanisme et son architecture modernes des années 1930 se détachent nettement du modernisme européen, et notamment des cinq règles de Le Corbusier, pour assumer des caractères particuliers, quelques fois inspirés des pratiques traditionnelles érythréennes. Il s'agit pour la plupart de cette même architecture moderniste italienne de l'époque avec un mélange de briques cuites, de

pierres, de bois et de chaux et très peu de béton. Elle utilise le système de murs porteurs, caractéristiques de l'architecture traditionnelle érythréenne. Comme à Rabat, la rupture instaurée par l'urbanisme moderne de type européen avec celui des pays concernés, le Maroc d'un côté et l'Erythrée de l'autre, est atténuée par la synthèse que réalise l'architecture au niveau des matériaux de maçonnerie (cas de l'Erythrée) et des matériaux de décors (cas du Maroc). L'Ensemble historique de Rabat se distingue tout de même par la force du patrimoine architectural et monumental existant avec lequel les concepteurs de la ville nouvelle se doivent de composer¹.

D'autres sites ailleurs en Afrique méritent l'attention. Les pratiques précédentes ou contemporaines à la conception de Rabat, basées sur la rupture et appliquées dans la nouvelle capitale que devient Dakar au Sénégal ou à Brazzaville du Congo semblent ne plus avoir la faveur du pouvoir colonial tardivement implanté dans un vieux pays comme pouvait l'être le Maroc du début du XXe siècle. Au lieu de bousculer ou de raser les quartiers existants comme à Dakar ou à Brazzaville, on construit en parallèle de nouveaux quartiers destinés aux colons et à l'administration. Une réflexion fonctionnelle est menée sur la population et les centres urbains qui entraîne une approche nouvelle de l'espace bâti, de la forme urbaine et architecturale et de son décor. Cette nouvelle conception est soutenue par la mise en place de nouveaux rouages et instruments administratifs et le recrutement d'agents chargés de promouvoir cette politique.

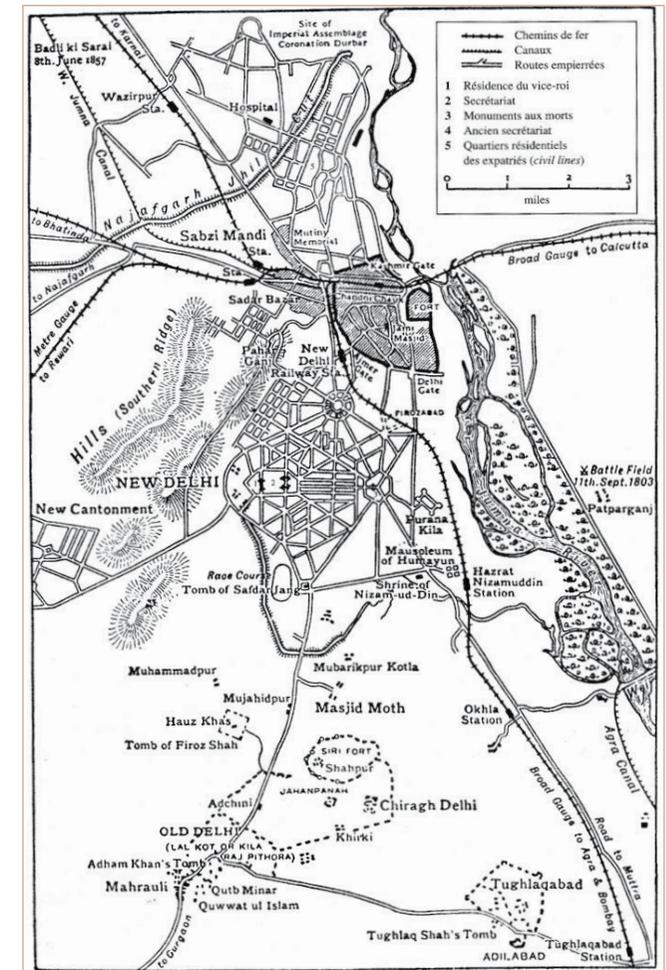
S'agissant des espaces verts, contrairement à des villes comme Addis Abeba, Ethiopie, ancienne capitale de l'empire italien d'Afrique orientale ou à Léopoldville au Congo belge ou un parc créé à l'initiative de Fernand De Bock dans la zone neutre ségrégative, les écrans de verdure de Rabat ne jouent pas le rôle de barrière végétale visant à rendre les populations locales invisibles. A l'inverse, les dispositifs paysagers (Jardin du Triangle de vue, par exemple) et les servitudes de hauteur des nouvelles constructions de la ville nouvelle respectent un équilibre et permettent une «découverte» et une mise en valeur des médinas de Rabat et de Salé.

¹ Lazare Eloundou, « Le patrimoine architectural moderne en contexte africain », in Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines, Paris, INHA (« Actes de colloques »), 2005, [En ligne], mis en ligne le 31 octobre 2008, Consulté le 21 décembre 2010. URL : <http://inha.revues.org/902>.

En Asie, des exemples contemporains au Viêt Nam et en Inde présentent une perspective comparative intéressante.

Au Viêt Nam d'abord, l'architecte urbaniste français Ernest Hébrard proposa à partir de 1921 des plans pour Hanoi (mais aussi pour Saigon, Haiphong et Dalat). Dans le cadre du Service de l'urbanisme basé à Hanoi, ces plans sont conduits suivant des objectifs qui ne se soucient pas tant de préservation urbaine comme au Maroc, à l'exception de quelques monuments historiques isolés. Ils sont surtout soucieux d'un zonage divisant la ville en quartiers fonctionnels : administratif, résidentiel, industriel, récréatif et commercial. Les constantes coloniales sont bien présentes avec l'importance accordée à la ségrégation raciale, bien visible sur les plans d'urbanisme et bien contrôlée sur le terrain. Le plan d'Hanoi (1923- 1925) reste très classique, avec un nouveau centre administratif structuré autour d'un axe central partant du palais du gouverneur et bordé par les ministères, avec des établissements commerciaux édifiés le long de trois avenues en patte d'oie autour d'une place centrale. Ce plan ne modifiera pas réellement l'organisation de la ville et de ses quartiers. Hébrard crée un style architectural « indochinois » qui se voit dans quelques édifices comme le musée Louis Finot, l'Université, la Direction des Finances ou l'Institut français d'Extrême-Orient. En cela, il rappelle le modèle marocain de Rabat avec son architecture néo-mauresque caractéristique. Il s'en écarte cependant en ce que nombre de bâtiments existants avaient été rasés comme la pagode Báo Thiên remplacée par la cathédrale Saint-Joseph, la pagode du Tàu qui fut remplacée par la mairie ou la poste centrale qui a été construite sur les ruines de la pagode Quan Thung.

En Inde, la conception et la construction de la nouvelle ville de Delhi sont contemporaines de celle de Rabat. Leurs réalisations offrent un terrain de comparaison idéal entre les conceptions urbanistiques et architecturales des deux plus grands empires coloniaux européens britannique et français. Pour la New Delhi, conçue entre 1912 et 1930, Edwin L. Luytens recherche une symbiose entre l'héritage de la tradition classique européenne et le décorum emprunté à l'empire Moghol pour traduire la volonté du pouvoir colonial de recentrage de l'Inde sur l'ancienne capitale impériale. La symbolique est dans l'ordre du colossal et s'inscrit dans le tracé urbain autant que dans les constructions édifiées en pierre

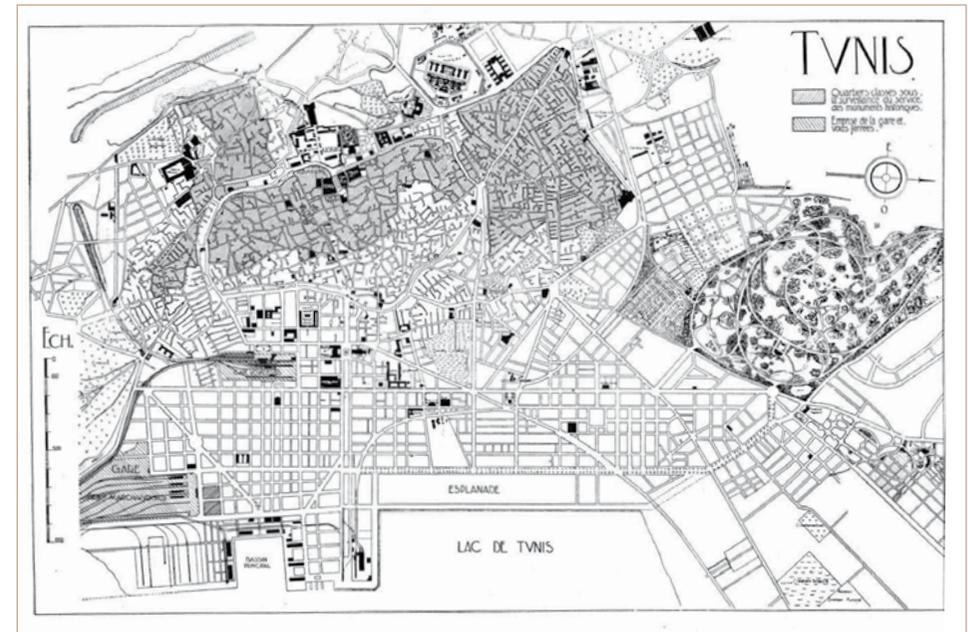


Delhi et ses alentours R. Irving 1981, p.54

et intégrant l'art Moghol au sein du Baroque européen. A l'inverse, le travail de l'équipe de Prost, sous la supervision de Lyautey, s'inscrit dans une démarche de mise en valeur des structures urbaines et monumentales existantes parallèlement à la réalisation d'une synthèse au niveau architectural. La Résidence du gouverneur et ses services centraux administratifs et militaires sont implantés sur un terrain de superficie sensiblement égale à celle du Palais impérial. Lyautey est attiré par la disposition des casernes anglaises fonctionnelles et confortables en forme de bungalows. Face aux bâtiments administratifs officiels de New Delhi aux allures monumentales de palais antiques, les bâtiments des services du Protectorat sont des « pavillons » « sans appareil », reliés par des pergolas pour faciliter les communications. La construction de la villa du Résident reprend le même parti modeste, alliant les « dispositions de l'habitation indigène » avec patio central ceinturé de galeries et les nécessités de la vie moderne, dans un style qui fleurira dans les années 1920-1930, à l'opposé du pastiche néo-mauresque arabisant longtemps à la mode au Maroc et dans les pays d'Afrique du Nord. Contrairement à l'urbanisme anglo-saxon de l'époque, l'originalité consiste à ne pas se cantonner à une nouvelle ville-phare capitale comme à New-Delhi, mais à suggérer un modèle général, intégré à un réseau urbain diffusé sur l'ensemble du territoire marocain.

Enfin, en Afrique du Nord même, le cas exemplaire de l'expérience marocaine influence d'autres villes coloniales comme Tunis. La protection de la médina est ainsi mise en place dans les années 1920. Mais la protection a ses limites et les autorités ne peuvent éviter une juxtaposition des deux villes, sans le recul mis en place à Rabat avec le quartier européen. Les espaces verts sont rejetés hors de la ville et ne peuvent dès lors se conjuguer avec le tissu de la nouvelle ville. Face aux impératifs hygiéniques, les autorités municipales tunisiennes abattent certains quartiers réputés insalubres, comme celui des juifs, hara. On notera l'absence de séparation ségrégative entre les quartiers qui se juxtaposent et les quartiers classés sous surveillance du service des monuments historiques. Dès 1907 par exemple, les casernes de Rabat sont rénovées en style néo-mauresque, dans un souci d'intégration propre à sensibiliser les habitants de la médina et selon les principes de la « sobriété extérieure » et de la simplicité des contours et des

façades de la « construction arabe » voulus par Lyautey. Le néo-mauresque arabisant sera un des styles symboles pour toute l'architecture coloniale méditerranéenne et pour l'Afrique subsaharienne, avant même l'arrivée de Lyautey. Ce style d'Etat largement diffusé en Algérie comme au Maroc (y compris à Rabat) servira de modèle dans d'autres colonies et dans de nombreux pays méditerranéens. En 1937, au Caire, le concours d'idées pour la définition d'un style national désignera les réalisations « lyautéennes » du Protectorat du Maroc comme exemples à suivre pour l'Egypte.



Extrait de « L'urbanisme à Tunis », Royer (Jean), L'urbanisme aux colonies ..., 1932, p.57

Au Maroc même, le projet urbanistique lyautéen concerne, en plus de Rabat, la création de neuf autres villes nouvelles à Casablanca, Fès, Meknès, Marrakech, Ouezzane, Kenitra, Sefrou, Settat et Taza. Elles sont venues s'ajouter, partout, aux médinas, les villes historiques marocaines enserrées dans leurs remparts. A titre d'exemple, Casablanca et Marrakech peuvent être comparées à Rabat.

A Casablanca, l'héritage monumental antérieur est moins spectaculaire qu'à Rabat ou Marrakech. La ville nouvelle se développe à partir de la petite médina d'Anfa, située sur la côte atlantique à 90 km au Sud de Rabat. Véritable capitale économique dès le début du Protectorat, ses plans d'urbanisme sont conçus par Henri Prost, puis par Michel Ecochard. Casablanca conc entre, en outre, une architecture de la première moitié du XXe siècle plus dense et plus riche qu'à Rabat. On y retrouve les mêmes styles mis en œuvre à Rabat mais le foisonnement de la création a été, à l'évidence, plus important à Casablanca. A l'inverse, Rabat se distingue par la puissance de son héritage antérieur qui s'est imposé de fait aux urbanistes et architectes de la ville nouvelle.



Casablanca projet de largissement établie par H.Prost



Casablanca plan général établie par H.Prost

A Marrakech, 330 km au Sud de Rabat, le premier plan d'urbanisme, comme à Rabat, a pris en compte les édifices antérieurs, notamment les portes monumentales qui s'ouvrent vers le Guéliz, nouvelle ville. Les tracés ont surtout rehaussé le rôle visuel central que joue le minaret de la Mosquée Koutoubia. Les principales avenues du Guéliz ouvrent une belle perspective sur ce repère urbain. Mais contrairement à Rabat, l'architecture moderne à Marrakech s'est illustrée par la modestie de ses formes et de ses décors. La médina figure sur la Liste du patrimoine mondial.

En somme, la proposition d'inscription de Rabat se base sur la synthèse des caractéristiques architecturales (comme on peut en admirer à Casablanca) et de tracés urbanistiques (comme on peut en voir à Marrakech).



Marrakech plan général établie par H.Prost

3-Quelques monuments de Rabat dans leur contexte méditerranéen

S'agissant des composantes du patrimoine antérieur au XXe siècle de l'Ensemble historique de Rabat, deux exemples nous semblent intéressants à relever : la Mosquée Hassan et la Nécropole mérinide. La comparaison avec des monuments du bassin méditerranéen, notamment en Afrique du Nord, en Andalousie, en Egypte et au Moyen-Orient permet de prendre la mesure de la puissance de l'héritage avec lequel les concepteurs de la ville nouvelle de Rabat eurent à se confronter.



Minaret de la mosquée Hassan



Mosquée de cordoue



Mosquée de la Koutoubia



Madrasa al-Sahrij, cour



Mosquée de Kairouan, minaret



Mosquée al Zaytouna, Tunis



La Giralda de Seville



Torre mudejar, Teruel de San Martin



Mosquée Sidi al-Haloui, Minaret

D'abord, la Mosquée Hassan qui offre des points de comparaison avec des édifices de même type autour du bassin méditerranéen. Bien qu'elle soit inachevée, elle offre un plan impressionnant par ses proportions harmonieuses et sa conception parfaite. Avec sa salle de prière hypostyle unique au Maroc, elle est l'édifice religieux le plus marquant de la dynastie des Almohades et de l'architecture andalou-maghrébine. Son plan renvoie à ceux des mosquées de Sidi Oqba à Kairouan en Tunisie et de Cordoue en Andalousie. Son enceinte, flanquée de contreforts, rappelle celle bastionnée de la mosquée abbasside de Samarra en Irak. La salle de prière se divise en deux espaces assez distincts. Le premier compte trois nefs parallèles au mur de la qibla suivant la tradition de la mosquée du Prophète à Médine, de la mosquée de Koufa en Irak et de la grande mosquée de Damas en Syrie. Le second comporte 21 nefs perpendiculaires à celles du premier, organisées en un plan en forme de « T », reprenant ainsi la disposition de la mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem transmise par les sanctuaires de l'Ifriqiya et d'Al-Andalus, notamment la grande mosquée de Sidi Oqba à Kairouan, la grande mosquée de la Zaytouna à Tunis et la mosquée de Sfax en Tunisie mais aussi celles de Cordoue et de Madinat al-Zahra' en Andalousie. Des portiques, simples sur les côtés latéraux et doubles sur le mur de la qibla, entourent l'oratoire et permettent ainsi d'obtenir l'unique mosquée à portique de l'Occident musulman. Le sahn principal, de forme rectangulaire, est fidèle à la tradition almohade déjà observée dans les mosquées antérieures, et plus précisément dans les grandes mosquées marocaines de Taza, de Tinmel (Haut-Atlas) et de la Koutoubia de Marrakech.

Avec ces éléments classiques et en reprenant le thème des cours secondaires, déjà esquissé dans la mosquée de la Qasba à Marrakech et la grande mosquée de Salé, la Mosquée Hassan réalise, à la fois un plan gigantesque et équilibré, et une synthèse parfaite des apports antérieurs. Elle est, comme le précise H. Terrasse, « une tentative de synthèse de toutes les influences proches et lointaines qui, à la fin du XIIe siècle, pouvaient s'exercer dans l'Occident musulman. On retrouve en elle de lointains souvenirs d'Orient, peut-être même la volonté d'imiter les premiers sanctuaires de l'Islam. L'emploi exclusif de la colonne, la plastique du chevet, montrent que le plus vaste des sanctuaires du califat almohade voulut rappeler la grande mosquée du califat omeyyade et rivaliser avec elle ».

Héritier légitime des anciens minarets de forme carrée de l'époque classique, notamment de ceux des grandes mosquées de Damas et de Cordoue et des mosquées de la Qaraouiyine et des Andalous de Fès, le minaret de Hassan adopte des combinaisons déjà ébauchées dans ceux de la Koutoubia et de la Giralda et les réinterprète pour donner naissance à un nouveau style décoratif qui va marquer les tours des sanctuaires postérieurs. Sculpté sur pierre, il déploie sur ses faces des entrelacs recticurvilignes et d'autres curvilignes. Grâce à une réalisation équilibrée, ces schémas serviront de modèles aux sculpteurs des cours des medersas de Fès (Medersa al-Attarin, Medersa d'Abou 'Inan), de Salé (Medersa d'Abou al-Hassan) et de Meknès (Medersa d'Abou 'Inan) et des minarets mérinides, saâdiens et alaouites (mosquée al-Zhar, mosquée al-Hamra, mosquée al-Chrabliyyin à Fès, mosquée al-Mouassine à Marrakech, mosquée al-Sunna à Rabat). Leur souplesse et leur adaptation en favorisent l'expansion en Occident musulman : ils se déploient sur les minarets de la mosquée de la Qasba en Tunisie, de la grande mosquée de Tlemcen en Algérie et traversent le Détroit pour garnir les façades des salles de l'Alhambra nasride et des bâtiments mudéjares comme les tours de la cathédrale de Santa Maria de Mediavilla, de l'église de San Pablo, de l'église du Salvador et de l'église de San Martin, à Teruel, toutes classées sur la liste du patrimoine mondial.

En second lieu, la Nécropole mérinide du Chellah, monument funéraire qui s'inscrit dans une tradition lointaine qui consiste à honorer les personnages politiques illustres. Ce monument funéraire constitua un modèle dont vont s'inspirer les autres dynasties marocaines. Déjà, à la même époque, les Mérinides décidèrent d'élever une autre nécropole sultanienne sur une colline qui domine la ville de Fès, Qbibat Bni Mrin. Comme au Chellah, le complexe est un ensemble de coupes funéraires dont les restes s'élèvent à l'est d'une mosquée dont on peut encore admirer le mihrab. Sous la dynastie des Chérifs saâdiens, le choix porte sur la ville de Marrakech pour y construire leurs beaux tombeaux à Marrakech. Le site, protégé par une haute muraille, offre un ensemble de coupes funéraires et un oratoire dont toute la décoration rappelle des formes et des combinaisons mérinides. Les Alaouites reprennent la même tradition et érigent trois nécropoles royales : la première à l'intérieur du palais royal de Fès, la seconde, al-Rawda al-Charifa, à l'intérieur du palais de Rabat et la troisième au Mausolée Mohammed V.

Fait exceptionnel réalisé pour la première fois en Occident musulman, ce genre de complexes funéraires présente de grandes similitudes, au niveau de la conception et des éléments constitutifs, avec ceux des Mamlouks en Egypte, et plus particulièrement avec celui de Qurqumas Emir Kabir au Caire dont les travaux furent achevés en 913/1507. Les deux sont construits autour d'un noyau constitué d'une coupole funéraire, agrandie plus tard par l'édification d'une enceinte, d'une mosquée, d'une medersa et d'un foundouk dans le premier et une maison de soufis, une résidence, un kuttab (école coranique) et un sabil (fontaine) dans le second.

D'un autre côté, les différents panneaux qui couvrent les façades des monuments du Chellah témoignent tous de la richesse et de la grandeur de l'art andalou-maghrébin à l'époque des Mérinides (XIIIe-XVe siècles).

Les formes qu'ils utilisent et les combinaisons qu'ils développent expriment le degré d'évolution et de raffinement de cet art et explique son extension au-delà des frontières du Maroc mérinide. Les entrelacs végétaux de la porte principale et de la coupole funéraire d'Abou al-Hassan, les stucs répétitifs du patio de la salle funéraire de Chams al-Doha (épouse du souverain mérinide Abou al-Hassan) et les trames géométriques du zellige polychrome



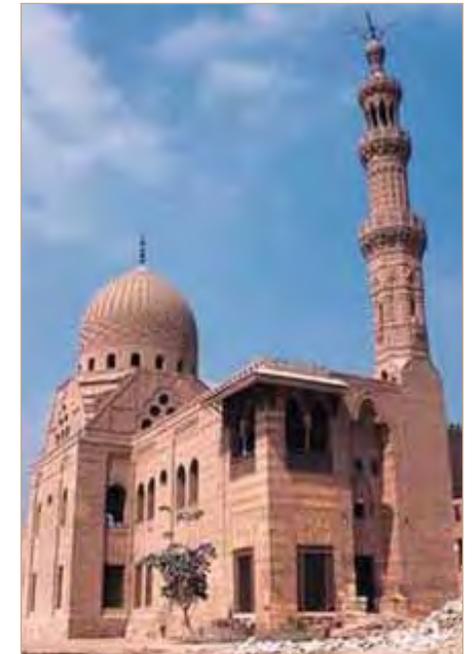
Nécropole Al Qulla, Fès



tombeaux Saâdiens, Marrakech



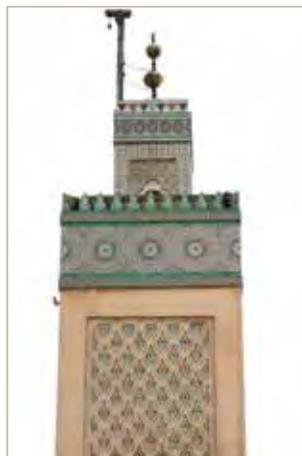
Chellah Coupole funéraire d'Abou al-Hassan



Complexe de Qurqumas au Caire



Monastère Royal de notre dame de guadalupe, Espagne



Minaret de la madrasa Bou'inaniya, Fès



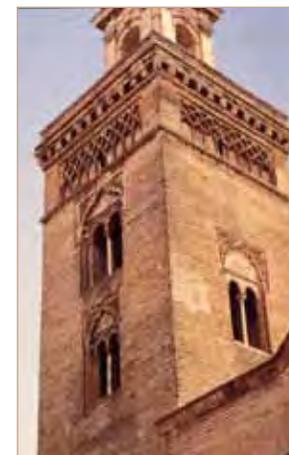
Mosquée Archez, Malaga



Mederza al-Sahrij, Fès



Mosquée et mausolée al 'Ubbād,
Sidi Boumediene, Tlemcen



Tour de San-Marcos, Séville

rappellent ceux de la Zaouïa al-Nussak à Salé (1350-1357), des Medersas al-Sahrij (1321-1323), al-'Attarin (1323-1325) et Abou 'Inan (1350-1356) à Fès. Couvrant les murs et ne laissant point de vide, ils sont l'expression de cette école esthétique des Mérinides qui a fait des différents types de décor, végétal, géométrique et épigraphique, un instrument puissant pour exprimer le degré de l'apogée politique et culturelle au temps de l'érudit et historien Ibn Khaldoun. Stylisés et savamment réinterprétés, ces mêmes motifs se répandent vers le nord, sur les deux rives du Déroit de Gibraltar et vers l'est, en direction des autres contrées du Maghreb, en quête de nouveaux terrains d'expression, comme en témoignent les belles synthèses des monuments nasrides de Grenade (l'Alhambra et la medersa de Grenade) et ceux de l'art mudéjar, et plus particulièrement, la synagogue de Santa Maria la Blanca et les intérieurs du palais Taller del Moro et les stucs ouvragés du tombeau de l'église San Andrés à Tolède et l'Alcazar royal à Séville. Dans ce dernier, les parties inférieures des murs du patio des Demoiselles sont couvertes de lambris de carreaux de zellige qui découlent directement de ceux qui ornaient les murs du vestibule menant à la coupole funéraire de Chams al-Doha.

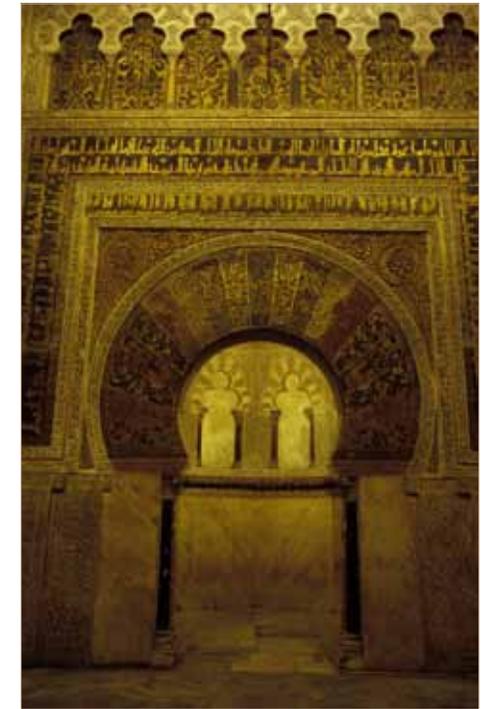
Sur les faces du minaret de la medersa, se voit encore aujourd'hui une heureuse réalisation de l'entrelacs architectural recticurviligne (dénommé ktf et derj) qui a fait, avec ses différentes interprétations, toute la renommée des minarets almohades de la Koutoubia à Marrakech, de Hassan à Rabat et de la Giralda à Séville. Mais, ici les Mérinides innovent en introduisant la marqueterie de céramique pour rehausser les mailles de l'entrelacs. Cette nouvelle conception devint une caractéristique de l'école mérinide. Elle est ainsi utilisée sur les faces des minarets des mosquées de Fès, et plus particulièrement sur celles de la grande mosquée et de la mosquée al-Zhar et mosquée al-Hamra à Fès el-Jdid et des mosquées d'al-Chrabliyyin et d'Abou al-Hassan, celles des minarets de la medersa al-Saffarin et d'Abou 'Inan à Fès al-Bali et la mosquée de Sidi Bou Mediane à Tlemcen en Algérie.

Appliquée à Marrakech au minaret de la mosquée mérinide de Ben Salih, cette combinaison de l'entrelacs architectural, dite aussi de l'entrelacs losangé, se répandra plus tard sur les faces de certains minarets de la médina de Meknès, de Ouezzane, de Salé, de Moulay Driss et de Tétouan. En Andalousie, l'art mudéjar en profita pour décorer des parties des tours de plusieurs églises, notamment les tourelles de l'abside de l'église San Pedro, et la tour San Martin à Teruel, à l'église Omnium à Séville et la tour paroissiale d'Utebo. L'adoption de ce motif par les artisans espagnols en assure une large expansion et de nouvelles réinterprétations comme en témoignent les combinaisons de la façade extérieure de la chapelle San Miguel et le cimborrio (cathédrale San Salvador) à Saragosse. En 1894, lors

de la reconstruction du minaret de la grande mosquée al-Zaytouna à Tuni, les architectes s'inspirent du même répertoire légué par les Almohades et transmis par les Mérinides pour couvrir les quatre faces de la tour par un entrelacs architectural à mailles bicéphales.

D'autres formes décoratives qui embellissent des biens de la nécropole dynastique du Chellah attestent de la continuité et de la permanence de cet art andalou-maghrébin. Inspirés des mosquées almoravides et almohades, qui les ont empruntés à leur tour au répertoire omeyyade de Cordoue, les arcs polylobés du minaret de la mosquée d'Abou Yaâqoub Youssef reproduisent des niches décoratives dont les maîtres maçons tirent profit jusqu'à nos jours. Ils sont utilisés sous les Saâdiens (XVI-XVIIe siècles) et les Alaouites (XVII- jusqu'à nos jours) pour mettre en valeur les travées des mihrabs de leurs sanctuaires, les parties inférieures de leurs minarets et les niches qui surhaussent les galeries de leurs constructions d'une façon générale. Ces arcs polylobés connaissent une large diffusion et s'imposent dans la péninsule ibérique dans les monuments mudéjares, en l'occurrence les galeries du patio des Demoiselles de l'Alcazar royal à Séville, la tour du sauveur à Teruel, l'abside de la mosquée Cristo de la Luz et la Puerta del sol à Tolède.

Au terme de cette analyse comparative, on peut conclure que le bien considéré de Rabat possède les qualités d'un site de valeur universelle exceptionnelle. Il se distingue de sites comparables par la manière unique et originale par laquelle la synthèse d'éléments patrimoniaux antérieurs ont été intégrés à un projet urbain qui conserve aujourd'hui encore toute sa puissance d'évocation. Il apporte ainsi une dimension nouvelle à la représentativité de la Liste du patrimoine mondial.

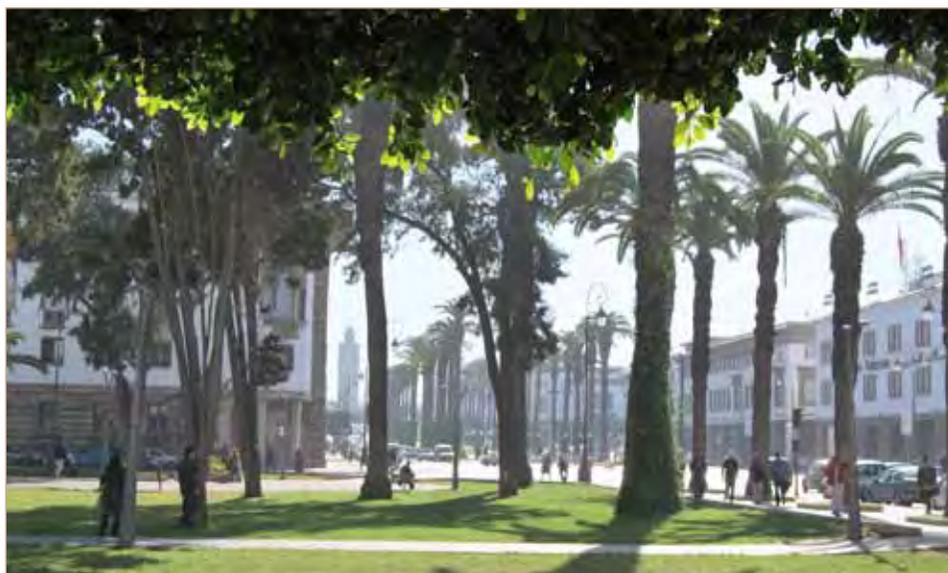


Mihrab, mosquée de Cordoue

3.d – Authenticité et intégrité de l'Ensemble historique de Rabat

Le bien épicerie patrimonial de la capitale du Royaume, se constitue de la ville nouvelle créée au cours de la première moitié du XXe siècle qui intégra l'héritage antérieur s'étalant sur plus de deux mille ans. Sa Valeur universelle exceptionnelle est portée par des attributs physiques aisément identifiables.

L'urbanisme comme discipline naissante trouve à Rabat un terrain d'expérimentation tout à fait nouveau et intéressant. Il ne pose pas les questions d'aménagement d'une ville nouvelle ex nihilo mais celles, plus complexes, de mise en place d'une ville bipolaire. Les tracés rectilignes et larges de la ville nouvelle tranchent avec ceux, étroits et courbes, de la médina. Les voiries attestent de prévisions quant à l'essor de nouveaux



Rabat ville nouvelle, Vue du centre ville

moyens de transport urbain, notamment l'automobile, imposant de fait un schéma de circulation. Quant aux éléments de l'héritage antérieur, ils sont intégrés au plan de la nouvelle conception urbaine grâce à des perspectives et à des points de vue. Cette synthèse est aujourd'hui parfaitement visible et sauvegardée grâce à des décennies de vigilance de la part des autorités publiques soucieuses de conserver au site son authenticité.

Certes, des changements ont affecté des constructions, des immeubles nouveaux ont été bâtis avec des hauteurs importantes (Es-Saâda, Caisse de Dépôt et de Gestion, notamment) faute de protection juridique au cours de la deuxième moitié du XXe siècle. Ces changements ont aussi concerné les fonctions de certains immeubles, ils ont touché les séparations intérieures mais sans porter atteinte aux façades, aux entrées des immeubles qui, dans l'ensemble, conservent leur cachet d'origine. La morphologie, la division des parcelles, les tracés, les voiries et les perspectives ont été sauvegardées et consacrées par les plans d'urbanisme ultérieurs. Par exemple, l'aménagement en cours des lignes de circulation du tramway et de la Place al-joulane, pour ne prendre que ces exemples, n'affecte pas le tracé ancien des voiries ni ne touche aux perspectives sur la médina ou sur les monuments emblématiques.



Chellah, Vue sur le site antique et la nécropole Merinide

L'architecture de la ville nouvelle n'a pas été une simple importation des modèles européens de construction du début du XXe siècle. Au contraire, une influence réciproque a été recherchée au niveau des procédés architecturaux, produisant une synthèse originale de formes, de volumes et de décors. Les quartiers de la ville nouvelle ont conservés leurs propriétés décoratives d'origine. Les lignes des divers styles architecturaux (néo-classique, néo-mauresque, art nouveau, art-déco, et style moderne) conservent encore aujourd'hui en bon état tout leur attrait visuel.



Rabat, Vue sur la muraille des Oudaïa

Les perspectives ouvertes ou permises à partir de quelques points de vue sur les ensembles historiques, les monuments et les sites antérieurs sont sauvegardées grâce au respect du plan d'urbanisme originel ainsi qu'à la protection juridique de ces éléments et de leurs abords immédiats dès 1914. Leur état de conservation est bon grâce, d'une part à la solidité de leurs matériaux (pisé enrichi de chaux et grès dunaire et calcaire) qui a permis qu'ils parviennent jusqu'au XXIe siècle et d'autre part à l'entretien régulier et à la restauration dont ils font l'objet chaque fois que cela est nécessaire. Ceci en fait des repères urbains puissants par leur ancrage historique, leur implantation,

leur monumentalité ou leur patrimoine matériel et immatériel. Les habitants de la ville et ses visiteurs en valorisent la patrimonialité en les considérant comme des lieux de mémoire qu'ils investissent avec fierté en diverses occasions.

Bien qu'il n'y ait plus aujourd'hui de construction utilisant les techniques du pisé riche en chaux, celui-ci est encore de rigueur lorsqu'il s'agit de chantiers de restauration des monuments historiques ou des ensembles urbains anciens. Le ministère de la Culture a



Rabat, Vue sur l'esplanade de la mosquée Hassan et le mausolée Mohammed V

su perpétuer, grâce à un corps de maîtres artisans œuvrant au sein de l'Inspection des Monuments historiques et des sites, la tradition de restauration utilisant les matériaux d'origine. Le même constat est valable s'agissant de la taille du grès dunaire et calcaire, le premier utilisé dans les portes des Remparts almohades, le second dans le minaret de la Mosquée de Hassan. Il en va de même pour les bâtiments modernes qui utilisent ce matériau à des fins décoratives et dont les plus emblématiques sont l'ancien siège de Bank Al Maghrib et celui de la Poste, en vis-à-vis sur l'Avenue Mohamed V.

Le contraste recherché est d'ailleurs saisissant entre matériaux et couleurs modernes (béton, peinture blanche) d'une part et ocre dominant des vestiges, des monuments et des sites antérieurs (pisé, grès dunaire et calcaire) d'autre part. L'un rehausse les qualités de l'autre dans un vis-à-vis qui n'est pas sans rappeler une composition picturale de grande facture. En y ajoutant les écrans que constituent les jardins historiques du bien (Triangle de vue ou Nouzhat Hassan, Jardin d'Essais, Jardin du Belvédère, Jardin des Oudaïa, Jardin du Chellah) mais aussi le tapis de verdure autour des murailles et des sites, cette composition est mise en valeur par des éléments naturels bienvenus.

Les éléments qui composent l'Ensemble historique de Rabat ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux sont pertinents pour la compréhension de la valeur du bien. Les monuments historiques, les sites archéologiques et les ensembles historiques sont



Rabat, Vue sur la porte monumentale de Bab Rouah



Rabat, Vue sur le rempart almohade

protégés par des textes de classement depuis le début du XXe siècle (cf. Chapitre 5). Il en est ainsi de la Mosquée de Hassan, des Remparts almohades, de la Médina et de son enceinte, de la Qasba des Oudaïa, du Site archéologique du Chellah, ainsi que de leurs abords immédiats. Cette protection a contribué à en préserver l'intégrité et le caractère intact bien que l'application des dispositions réglementaires soit différente d'un élément à l'autre selon qu'il est occupé (médina, Qasba des Oudaïa) ou non occupé (Mosquée Hassan, Site archéologique du Chellah, Remparts et portes almohades).

Dans la ville nouvelle, la situation est sensiblement différente. Etant donné qu'elle n'a pas été considérée comme un héritage pleinement approprié et assumé que tardivement pour des raisons historiques évidentes, elle n'a pas bénéficié d'une protection juridique



Rabat, Vue sur une ruelle du quartier Habous de Diour Jamaâ

semblable à celle dont jouissent les éléments de l'héritage antérieur. Cette conscience s'est pourtant faite un chemin dans les esprits mais aussi dans les faits depuis près de deux décennies. Pour preuve, le Ministère de la culture a procédé au classement du Jardin d'Essais en 1992, du bâtiment abritant le Cinéma Royal en 2000, du Jardin du Triangle de vue (Nouzhat Hassan) et du Jardin du Belvédère en 2003 et du bâtiment de la Clinique Dubois Roquebert en 2006. A la faveur de la préparation de la proposition d'inscription du bien considéré, la procédure de protection juridique des quartiers de la ville nouvelle inclus dans le périmètre du bien a été lancée. L'intégrité de ces composantes est aujourd'hui sauve puisque la trame urbaine, la majorité des édifices et le rapport entre espaces verts et espaces bâtis ont été sauvegardés même en l'absence d'une protection juridique effective qui ne saurait tarder à être adoptée. mais qui bénéficie par ailleurs de l'avantage des réglemets d'urbanisme inclus dans le plan d'aménagement de Rabat-Hassan



Rabat, vue sur la Cathédrale Saint Pierre, au premier plan un arrêt du tramway



Chapitre 4

ETAT DE CONSERVATION
DU BIEN ET FACTEURS
L'AFFECTANT

4.a ETAT ACTUEL DE CONSERVATION

- I. Le site archéologique du Chellah
- II. La qasba des Oudaïa
- III. La muraille et les portes almohades de Rabat
- IV. Les vestiges de la mosquée de Hassan
- V. La médina de Rabat
- VI. La ville nouvelle
- VII. Le quartier Habous de Diour Jamaâ
- VIII. Les jardins historiques de Rabat

4.b FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

- I. Pressions dues au développement
- II. Contraintes liées à l'environnement
- III. Catastrophes naturelles et planification préalable
- IV. Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme
- V. Nombre d'habitants dans le périmètre du bien et dans la zone tampon

4.a Etat actuel de conservation

Tels qu'ils se présentent de nos jours, les biens constituant la ville de Rabat, objet de cette proposition d'inscrire sur la LPM se trouvent généralement dans un assez bon état de conservation grâce aux efforts déployés depuis le début du siècle dernier par les autorités du Protectorat français, et par la suite, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours par l'autorité gouvernementale chargée de la culture ainsi que l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés concernés. Cependant, l'analyse détaillée de la situation montre que l'état de conservation diffère d'un bien à l'autre, et ce pour des raisons intrinsèques et extrinsèques et aussi à cause de la spécificité de chaque bien. Le projet de proposition d'inscription inclut un plan de gestion qui s'efforce de réduire les différences constatées de l'état de conservation des biens et des moyens humains et financiers mobilisés en vue de leur gestion et de leur sauvegarde. Ce document à la fois préventif et stratégique est conçu dans un esprit de conciliation entre les divers acteurs concernés et d'harmonisation de leurs actions respectives. Pour pouvoir apprécier la situation d'une manière précise, il est plus judicieux de traiter chaque élément indépendamment.



Vue sur la Cathedral Saint-Pierre

I. Le site archéologique du Chellah : Considéré comme un des sites archéologiques majeurs du Maroc, le Chellah se présente d'une manière générale dans un assez bon état de conservation, malgré quelques problèmes d'ordre naturel et anthropique ci-après résumés.

L'enceinte avait fait l'objet de travaux de restauration successivement en 1930, en 1960 et en 1988. Aujourd'hui, environ 40% de cet ouvrage présente un bon état de conservation. Les sections ayant fait l'objet d'opérations de restauration sont les sections nord, est et une partie de la section sud-ouest. Mais de nombreux tronçons présentent des dégradations avancées dues entre autres à l'humidité et à la prolifération non maîtrisées de la végétation.

La partie intra-muros du site située du côté du bassin aux anguilles ainsi que toute la partie basse du site englobant la khaloua (mosquée, mausolées, aire funéraire et surtout la medersa), nécessite des interventions de restauration et de consolidation.

Tout aussi vulnérable est le site maraboutique que composent les koubba de plusieurs saints vénérés de nos jours au Chellah. Ils se regroupent aux abords du bassin aux anguilles et nécessitent aussi des travaux de consolidation et de restauration.

Le hammam mérinide est l'un des monuments intra-muros qui présente, à côté de l'hôtellerie, un bon état de conservation. Ce modèle unique de bain mérinide a fait l'objet d'une restauration d'envergure en 1979 en vue d'y aménager les réserves archéologiques du site. Celles-ci furent déplacées en 1998 vers de nouveaux locaux situés dans l'hôtellerie. Le projet d'ouverture du hammam après restauration au grand public n'a pas pu aboutir jusqu'ici.



Mausolée d'Abou Al-Hassan

Le site antique avait également fait l'objet de quelques opérations de conservation à partir de la fin des années cinquante du XXème siècle, mais elles sont restées limitées. Supervisés par un archéologue (Jean Boube), les travaux réalisés ne s'appuyaient pas sur de véritables études en matière de conservation-restauration. Ces travaux ont intéressé certaines parties des thermes du forum, de l'entrepôt préromain et du capitole. Néanmoins, les ruines antiques nécessitent des interventions de consolidation et de mise en valeur, et plus spécialement les thermes romains.



Ruines du site antique de Chellah

D'un autre côté, l'abondante végétation constituée d'arbres, d'arbustes, de roseaux et d'herbes sauvages donne un aspect exotique au parc archéologique du Chellah. Mais dans cet agréable espace vert, la strate herbacée qui pousse de façon sauvage « empiète » par endroits sur les monuments et les vestiges du site. Le but est d'arriver à maintenir l'équilibre entre la dimension naturelle du site et ses composantes culturelles ; à cet effet le Ministère de la culture a délégué l'entretien des espaces verts à une entreprise spécialisée.

En outre, Chellah souffre des nuisances causées par la présence d'une grande colonie d'hérons garde-bœuf (environ 6000 adultes et 3000 nids). De ce fait, le site est à la fois un nichoir où la colonie est en pleine reproduction et un dortoir pour la majorité des hérons de la région. Par ailleurs, les déjections fécales de ces oiseaux recouvrent certaines parties du site et peuvent avoir avec le temps, des effets néfastes sur les constructions et les espèces végétales existantes qui donnent au site son charme actuel. Leur impact négatif était observé en 2004 suite à leur installation sur un arbre dominant

le bassin aux anguilles. En jetant leurs excréments toxiques dans ce dernier, plusieurs anguilles peuplant ce miraculeux et très fréquenté bassin, ont péri.

Chellah est l'un des sites les plus visités de Rabat puisqu'il accueille une grande masse de visiteurs nationaux et étrangers. De plus, il est ouvert gratuitement au large public tous les vendredis et le premier jour des fêtes religieuses et nationales, ce qui engendre inévitablement des dégâts anthropiques significatifs. Ceci se manifeste par des empiétements sur les structures archéologiques fragiles. L'emplacement du site « en marge » de la ville a l'avantage de le protéger contre ce type de dégradation et contre l'urbanisation galopante.

Le site de Chellah constitue un des éléments majeurs dont le plan de gestion prévoit les mesures adéquates pour sa sauvegarde et son développement. Les différents intervenants concernés sont bien conscients des risques de défiguration de l'environnement du site et prennent les mesures nécessaires pour la préservation du paysage naturel dans lequel il s'insère parfaitement notamment par rapport à la réalisation du grand projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg.

II. La Qasba des Oudaïa a depuis longtemps retenu l'attention des responsables (administrations, commune...). Son importance historique et sa spécificité urbanistique ont toujours été reconnues, la preuve en sont les différentes opérations de restauration et de mise en valeur dont elle a bénéficié avant et après l'indépendance. Le laxisme dans la prise de décision et la tendance à ignorer les textes réglementaires et leur application, ont eu pour conséquences une certaine désorganisation dans les actions entreprises et une totale liberté des habitants qui ont mené dans certains secteurs des activités de construction et de rénovation dévalorisantes.

Plusieurs problèmes portent encore préjudice à la valeur patrimoniale de la Qasba des Oudaïa :

- Atteinte à l'unité de style par l'utilisation de matériaux rompant avec la tradition (carreaux de faïence, balustrades, tôles en zinc,) et le non respect du caractère originel des formes architecturales dans la construction (ouvertures inadaptées avec de grandes dimensions) ;
- Défauts d'entretien des espaces publics qui se manifestent dans l'invasion des herbes côté oued, les dépôts d'ordures et la dégradation des pavements des rues ;
- Problème d'assainissement liquide qui se manifeste dans les réseaux de canalisations souvent obturés et les rejets directs des eaux usées ;
- La Qasba des Oudaïa n'est pas un quartier adapté aux véhicules ; son ouverture à la circulation l'expose à des nuisances à



Type d'infractions au sein de la Qasba



Cables électriques et constructions cachant la vue sur la porte monumentale



Etat de dégradation de la tour des pirates



Surélévations de bâtiments à l'intérieur de la Qasba

l'intérieur (problèmes de stationnement et de circulation).

- Intensité du trafic sur la route cotière (Triq Lmarsa), ce qui engendre un fort degré de pollution atmosphérique et sonore et de grands risques pour les piétons qui circulent entre la médina et la Qasba. Ce problème sera résolu par l'aménagement en cours d'un tunnel souterrain.

III. La muraille et les portes almohades de Rabat ont dans l'ensemble gardé leur allure d'origine. Comme tout organe défensif, elles ont subi un certain nombre de dégradations dues à diverses causes:

- Facteurs physiques tels que les tassements différentiels du sol, l'érosion par les eaux de pluies et de ruissellement, qui provoquent la fissuration des courtines et des tours voire même l'effondrement notamment par rapport aux organes de flanquement

(tours et bastions). Le mouvement du sol peut être accentué à cause de la faible compaction des remblais qui reposent par endroit directement sur le sol;

- Facteurs climatiques et environnementaux, tels que l'action de l'humidité capillaire - le taux d'humidité à Rabat étant très élevé- et le développement de la végétation notamment au niveau des couronnements (merlons et courtines), etc., qui déstabilisent la structure de la muraille;
- Les facteurs anthropiques ; l'action de l'homme peut être divisée en deux types d'interventions : (i) des opérations destructives telles que les travaux de sape et de destruction lors de sièges ou d'attaque de la ville ou bien lors de travaux d'extension urbaine ou tout simplement suite à de mauvaises interventions de restauration ; (ii) des opérations constructives qui consistent à restaurer et/ou à restituer des parties défectueuses ou démolies de l'enceinte.



Muraille almohade

L'étude de Jacques Caillé parue en 1949 (La ville de Rabat jusqu'au protectorat français, histoire et archéologie, Vanoest, éd. D'art et d'histoire, Paris), constitue toujours une référence incontournable pour la recherche sur le patrimoine historique et monumental de la ville. Le constat de l'auteur quant à l'état de conservation est ainsi résumé : « Bien qu'elle soit vieille de sept siècles et demi, nulle part la muraille almohade ne s'est effondrée complètement. Si la base est quelque peu effritée et si, presque partout, le sommet n'existe pour ainsi dire plus, elle est néanmoins restée debout sur toute sa longueur. Il est assez facile d'en reconnaître l'aspect et les dispositions anciennes, car elle n'a fait l'objet d'aucune réfection importante entre Bab el Had et Bab er-Rouah, d'une part soit sur une longueur de 1021 mètres et, d'autre part, le long des boulevards Reine et Bou Regreg (Actuellement Avenue Moussa Ibn Noçayre), c'est-à-dire sur plus de 873 mètres (...) L'enduit qui recouvrait le rempart sur deux faces est aujourd'hui tombé en grande partie et laisse apparaître le béton, auquel le temps a donné la couleur de la terre » (Idem, p-126).

Les premières modifications de la muraille sont survenues au début du siècle dernier au moment de l'expansion urbaine de la ville. L'on a assisté notamment à la destruction de deux pans de la muraille sur son côté sud-ouest au niveau de Bab al-Had et Bab Rouah, pour frayer le chemin à l'actuelle avenue Hassan II et le Boulevard de la Victoire, mais également la construction de la voie du tramway de Rabat qui longeait la muraille andalouse en provenance du port fluviale du Bouregreg, en passant par Bab al-Had jusqu'au quartier de l'océan



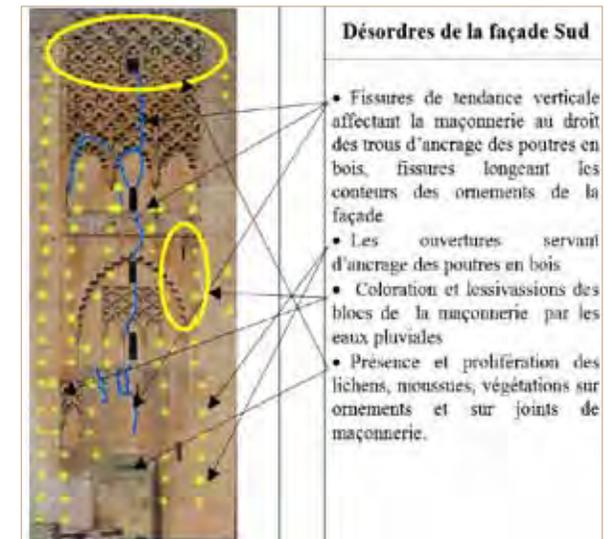
Bab Al Had après sa restauration

; une autre voie remontait l'actuel avenue MohamedV en passant par Bab Rouah, l'Institut des hautes études marocaines et en débouchant au quartier de l'Agdal. Le tramway de Rabat, allait être supprimé peu de temps après l'Indépendance du Maroc. L'expansion urbaine a également touché la façade surplombant la vallée du Bou Regerg du côté de l'actuel Ministère des Affaires Etrangères. A côtés des grands percements, les portes anciennes sont aménagées en passage piétons (Bab el Had, Bab Chella) et d'autres sont réhabilitées en galeries d'exposition (Bab Rouah, Bab el kbir).

IV. Les vestiges de la mosquée de Hassan se trouvent globalement dans un assez bon état de conservation et ce grâce aux mesures de protection ainsi qu'aux travaux de consolidation et de restauration réalisés sur le monument depuis 1915 jusqu'à nos jours. Ainsi les vestiges du rempart et des colonnes dégagés par les fouilles archéologiques, ont pu être sauvegardés et mis en valeur. Le minaret a également subi des travaux de réfections et de consolidation.

Dans le cadre du suivi de l'état de conservation du minaret et de l'évolution de la fissure existante au niveau de la façade sud, la Direction du patrimoine culturel a fait récemment (février 2010) appel à un Bureau d'études spécialisé pour réaliser un prédiagnostic de l'état du bâtiment. Ce dernier avait pour objectifs :

- La reconnaissance structurelle : Identification et relevé des caractéristiques générales des éléments de



Désordres repérés dans la façade sud du minaret.

- structure et matériaux de construction composant la tour ;
- La reconnaissance et le relevé des désordres et pathologies;
- L'analyse et l'interprétation des résultats des investigations ;
- Les recommandations de mise en sécurité;
- Les propositions d'investigations complémentaires.

L'analyse des désordres relevés est parvenue au constat que certaines fissures sont traversantes alors que d'autres sont non traversantes et affectent les blocs de pierres des parements des façades, les jonctions des blocs au niveau des angles, du mortier de jointoiment et divers ornements des façades et des ouvertures. Ces fissures se manifestent avec des tendances privilégiées (verticales, horizontales ou inclinées), elles se présentent en différentes longueurs et ouvertures.

Par ailleurs, les dégradations liées à l'érosion, à l'humidité et aux agents extérieurs qui détériorent la pierre, le mortier de jointoiment, les ornements sculptés en pierre et surtout les éléments de chainages en bois sont dans un état avancé de dégradation et



Dégradation et pourriture du bois



Prolifération des lichen

compromettent les caractéristiques mécaniques des matériaux constitutifs (pierre, mortier, bois), et surtout la résistance à la compression.

Le bureau d'études a conclu que la tour se trouve actuellement dans un nouvel état de stabilité avec des matériaux dégradés d'une qualité et d'une résistance moindre et par conséquent avec une sécurité en deçà de celle correspondante à son état initial. Il recommande le recours à des études plus poussées pour jeter la lumière sur l'état du bâtiment et pour pouvoir intervenir d'une manière scientifique.

Bien que les résultats préliminaires sont à prendre avec précaution, ce prédiagnostic a le mérite d'enclencher une dynamique pour le lancement d'un projet d'envergure en vue de sauvegarder ce monument emblématique de la ville de Rabat.

Compte tenu du caractère alarmant de ce premier diagnostic sur le minaret de Hassan, il a été décidé de solliciter l'avis d'un autre bureau d'étude spécialisé et la contre expertise fut confiée à COECO. Celui-ci a d'abord procédé à une analyse critique des documents qui lui ont été fournis et a relevé les remarques suivantes :

- l'absence d'un plan topographique du site ;
- la composition de la jupe extérieure de la tour Hassan n'est pas précisée : (pierres de tailles uniquement ou bien des pierres de taille emprisonnant un pisé ou une maçonnerie de moellons?) ;
- certaines imprécisions concernant les caractéristiques de la roche utilisée dans la construction (le calcarénite) et la densité qu'elle comporte et la structure qui supporte la rampe.

Il a été souligné à la fin de cette première expertise l'insuffisance des données rassemblées. Le rapport d'expertise s'est penché sur les principaux objectifs des reconnaissances que le bureau d'étude a effectuées, à savoir la question de la stabilité d'ensemble, de la sécurité des visiteurs, de la conservation et protection du site et sa longévité face au processus de dégradation, etc.).

Concernant le point de la stabilité, cette première expertise montre que « la compétence et l'homogénéité du sol d'assise et de la fondation est certaine sous charge statique » et elle met l'accent sur la nécessité d'une inspection des ouvrages souterrains en cours des travaux pour améliorer le drainage périphérique autour de la fondation.

Après avoir relevé quelques désordres au niveau des différentes faces de la tour (alvéolisation de la maçonnerie, présence de salissures et de salpêtres, de trous de scellement d'échafaudages lors de restaurations antérieures, de traces de restaurations antérieures non adaptées, etc.), une énumération des actions de travaux de restauration à entreprendre est donnée. Elle concerne la stabilité de l'ensemble de la Tour, les actions visant la sécurité des visiteurs par la stabilisation des éléments architectoniques et de maçonnerie qui sont vulnérables, des actions contre le processus de vieillissement du bâtiment, et enfin des actions pour éradiquer les interventions antérieures, non conformes, et d'autres actions à entreprendre dans le but de soigner la belle allure du monument.

En résumé, les conclusions tirées par le dernier diagnostic élaboré concernent les cinq points suivants:

- la tour est stable ;
- le traitement de la fissure est à exécuter impérativement ;
- une prospection du sol de la fondation et des ouvrages souterrains est plus que souhaitée vue l'importance de l'ouvrage ;
- le maître d'ouvrage doit prendre des décisions concernant « les variantes de traitement des actions d'embellissement ;
- l'assainissement local autour de la tour est à inspecter et à améliorer.

4.a.(v) la médina de Rabat est l'un des tissus historiques les mieux conservés du Maroc, grâce à son cantonnement intra-muros et à son extension spatiale relativement réduite. C'est pour cela que le tissu urbain, constitué de places publiques, d'artères principales et de quartiers commerçants, n'a pas connu de changements entachant son intégrité ou affectant ses signes d'identité durant son histoire.

Grâce à l'élargissement de la portée de la restauration et la réhabilitation des monuments de la médina afin d'être un catalyseur pour la mise à niveau des quartiers, les remparts fortifiés - murailles almohades et andalouses - ont fait l'objet de projets de restauration et de mise en valeur successives qui ont aussi permis de préserver les portes historiques et de les consolider.

Les remparts de la médina enserrent un tissu urbain traditionnel et dense dont la grande partie est bien conservée. Le réseau viaire conserve son tracé initial et sa hiérarchie de voies ; ainsi, la vocation commerciale et économique de certains axes se trouve accentuée, les éléments de compositions ; auvents, portes etc...., se trouvent en grande partie remplacés par d'autres contemporains et les formes traditionnelles caractérisant ces rues sont modifiées.

Dans la plupart des quartiers et des axes principaux, les pavés authentiques ont été remplacés par des dalles ou du carrelage moderne. Les voies secondaires et les impasses desservant les maisons sont plus protégées.

Les équipements (mosquées, zaouïas ...) grâce aux travaux de réparation et de restauration ponctuels, sont en majorité dans un bon état de conservation, par contre les fondouks, sont dans un état de délabrement avancé et parfois d'insalubrité proportionnelle.



Mauvais état de conservation de certains monuments de la médina

Les quartiers d'habitation sont tous équipés d'infrastructure de base tels que l'eau, l'électricité, l'assainissement, les commerces de proximité ainsi que les lieux de culte. Suivant la morphologie de la médina, les zones centrales sont remarquablement préservées par rapport aux quartiers périphériques situés aux cotés ouest et est de la médina qui sont moins restaurés et plus dégradés. Parmi ces quartiers, le mellah (quartier des juifs), composé de ruelles et impasses très étroites, présente un plan urbain dense et certaines formes d'insalubrité et de précarité.

Si la médina de Rabat a su sauvegarder son tissu urbain authentique, certaines habitations ont connu quelques modifications. Le cadre bâti - à l'intérieur de la médina - peut être réparti selon les types de construction comme suit :

- De grandes maisons traditionnelles, construites avec des matériaux et des techniques traditionnelles et qui ont gardé leur aspect original. Elles ont bénéficié de restaurations appropriées qui constituent des modèles réussis à suivre (Dar Lamrini, Dar Batoul, Dar Bargach, Dar Mouline et autres...). Elles ont été restaurées selon les règles de l'art, en respectant leur ordonnancement architectural, les matériaux de construction, le décor et le type des portes et des fenêtres à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- Des maisons dont l'état de conservation est moyen : ce sont les maisons traditionnelles qui ont une bonne structure mais qui ont besoin d'un entretien (rebouchage des fissures et ravalement et réfection des enduits) ;
- Des maisons dégradées nécessitant une intervention plus approfondie, (consolidation des structures) ;
- Des maisons qui sont en état de dégradation très avancée, représentant un danger grave et immédiat pour les occupants et les passants. Ces maisons irrécupérables nécessitent une intervention urgente pour les reconstruire ;
- Des habitations modernes reconstruites avec de nouveaux matériaux (béton armé), et un changement radical des façades ne respectant pas le « cachet » architectural traditionnel de la médina : (grandes fenêtres, enduit en griffés, menuiserie en aluminium, ferronnerie moderne...)

- Des habitations insalubres habitées ou abandonnées. Ces dernières présentent des risques d'effondrement lié au mauvais état de conservation des bâtiments, au fort taux d'humidité (étanchéités défectueuses), les installations électriques ne sont pas aux normes d'habitabilité et peuvent provoquer des incendies ;

Les problèmes dont souffre le tissu traditionnel de la médina sont liés essentiellement à la surdensification et à l'intensification des activités socio-économiques. Les atteintes aux spécificités de la médina sont la conséquence de la non permanence de l'entretien des façades et le non respect de la teinte de la médina et de la hauteur autorisée. L'absence de la signalétique appropriée, des circuits touristiques, participe à la dévalorisation de cet espace patrimonial. Après l'achèvement des études relatives au plan de sauvegarde de la médina de Rabat, l'élaboration d'une charte architecturale est aujourd'hui indispensable, dont l'objectif est la valorisation de ses espaces publics et privés selon les quartiers et les périodes historiques.



Surélévation de bâtiments mitoyens de la muraille andalouse



Infractions à l'intérieur du tissu urbain de la médina

VI. La ville nouvelle : Le patrimoine architectural et urbanistique d'époque coloniale fut longtemps négligé de la nomenclature des composantes du patrimoine culturel marocain. De nos jours, on se rend de plus en plus compte que ce patrimoine fait partie de notre histoire et de notre héritage. La prise de conscience croissante tend à rendre justice à ce passé et à ce patrimoine longtemps jugé non marocain. Les œuvres de l'époque coloniale longtemps négligées, font aujourd'hui partie d'une culture urbaine moderne indissociable de notre culture du XXIème siècle qu'il faut jalousement préserver.

Le tissu urbain du XXème siècle a constitué depuis le Protectorat français l'axe principal de la vie de la capitale et le pôle où s'exerce le gros des activités administratives, économiques, sociales, culturelles et politiques. Il est resté de ce fait et malgré l'émergence de nouveaux pôles modernes tels l'Agdal et Hay Ryad, l'épicentre dynamique très convoité à la fois par les résidents, les commerçants, les investisseurs et les décideurs. Cette forte



Boulevard Mohammed V et bâtiments des accostant

pression due à la grande densité démographique, a généré depuis une dizaine d'années quelques transformations au niveau de la physionomie de cet espace urbain.

On remarque de nos jours, une multiplicité des formes d'occupation des bâtiments à l'intérieur de la ville. Il y a ceux occupés par des administrations civiles et militaires et qui sont généralement entretenus malgré

les modifications qu'ils ont subies dans le cadre de la réadaptation de l'agencement initial aux besoins de la réorganisation administrative. Les modifications n'ont touché que les murs de séparation sans atteindre les façades, les éléments architectoniques ou la structure des bâtiments. La deuxième catégorie est concernée par la copropriété ; les bâtiments sont dégradés au niveau de certains espaces et équipements collectifs (ascenseurs non fonctionnels, entrées et escaliers vétustes, affichage non contrôlé, absence d'électricité, absence de syndicats...). Ceci sans oublier l'occupation des terrasses par l'aménagement d'habitats non réglementaires et les litiges entre locataires et propriétaires.

La multiplicité des activités commerciales et artisanales polluantes parfois (garages de mécanique, dépôts...) et une inadéquation entre celles-ci et la nature des bâtiments dont les façades sont parfois masquées par les panneaux signalétiques et publicitaires, ce qui conduit progressivement à la défiguration du paysage urbain. D'un autre côté, il y a lieu de signaler que les autorisations délivrées pour des travaux de rénovation conduisent le plus souvent à des aménagements dévalorisants pour les bâtiments.

Malgré les travaux d'aménagement et d'équipement qu'il a subi ainsi que les



Bâtiment de la ville nouvelle, bon état de conservation

Etat de conservation des biens et facteurs les affectant

transformations imposées par la vocation de capitale du Royaume et par les tendances modernistes, ce tissu a su conserver intacte sa trame urbaine de l'époque, notamment celle projetée par H. Prost, qui a été consacrée par les différents plans d'aménagement. Plusieurs bâtiments d'époque ont pu résister aux aléas du temps, à l'absence d'une protection juridique stricte, aux projets iconoclastes et à l'acharnement des spéculateurs fonciers et continuent toujours à jouer leur rôle de repères urbains pour la ville.

VII. Le quartier Habous de Diour Jamaâ : Ce quartier Habous présente globalement un assez bon état de conservation. Cela est dû principalement à sa fonction résidentielle et l'entretien permanent dont il fait l'objet depuis sa création. Toutefois, certains travaux d'aménagement et/ou d'entretien n'ont malheureusement pas été effectués dans les règles de l'art et ont, par conséquent, relativement affecté le caractère architectural du quartier. Dans ce sens nous avons relevé un certain nombre de mauvaises interventions qui sont par ailleurs réversibles. Il s'agit notamment de :

- L'empiètement de quelques commerces sur la façade principale donnant sur le boulevard Hassan II ;
- Rehaussement de certains bâtiments ;



Infraction à l'entrée principale du quartier Habous



Diour Jamaâ, prolifération des câbles électriques qui défigurent le paysage urbain

- Ajout d'ouvertures notamment de fenêtres et intégration parfois des grilles inadaptées ;
- Présence de câbles électriques ayant un impact visuel négatif ;
- Reprises au niveau des entrées des piédroits et des arcs de façon non conforme au style traditionnel.

VIII. Les jardins historiques de Rabat : Parmi les jardins historiques de Rabat, seuls le jardin d'essais et le Triangle de vue se présentent aujourd'hui dans un bon état de conservation puisqu'ils ont toujours été ouverts au public et ont été relativement bien entretenus. De ce fait, ils ont conservés leur cachet à la fois par rapport au tracé d'ensemble et aux essences botaniques qui les caractérisent. Pour conserver davantage ces aspects, les deux jardins ont fait récemment l'objet de projets de restauration et de mise en valeur de grande envergure, ce qui a permis de leur restituer leur éclat d'antan.

Pour sa part, le jardin de la Résidence Générale est actuellement mal entretenu en l'absence de projet d'aménagement et du fait que le bâtiment dont il dépend, ne remplit aucune fonction depuis son évacuation depuis des années par la Direction de l'Aménagement du territoire. En cas de nouvelle affectation, la Résidence Générale, ancien pôle de pouvoir et son jardin retrouveront leur charme et leur prestige d'il ya longtemps.



Jardin de la résidence mal entretenue

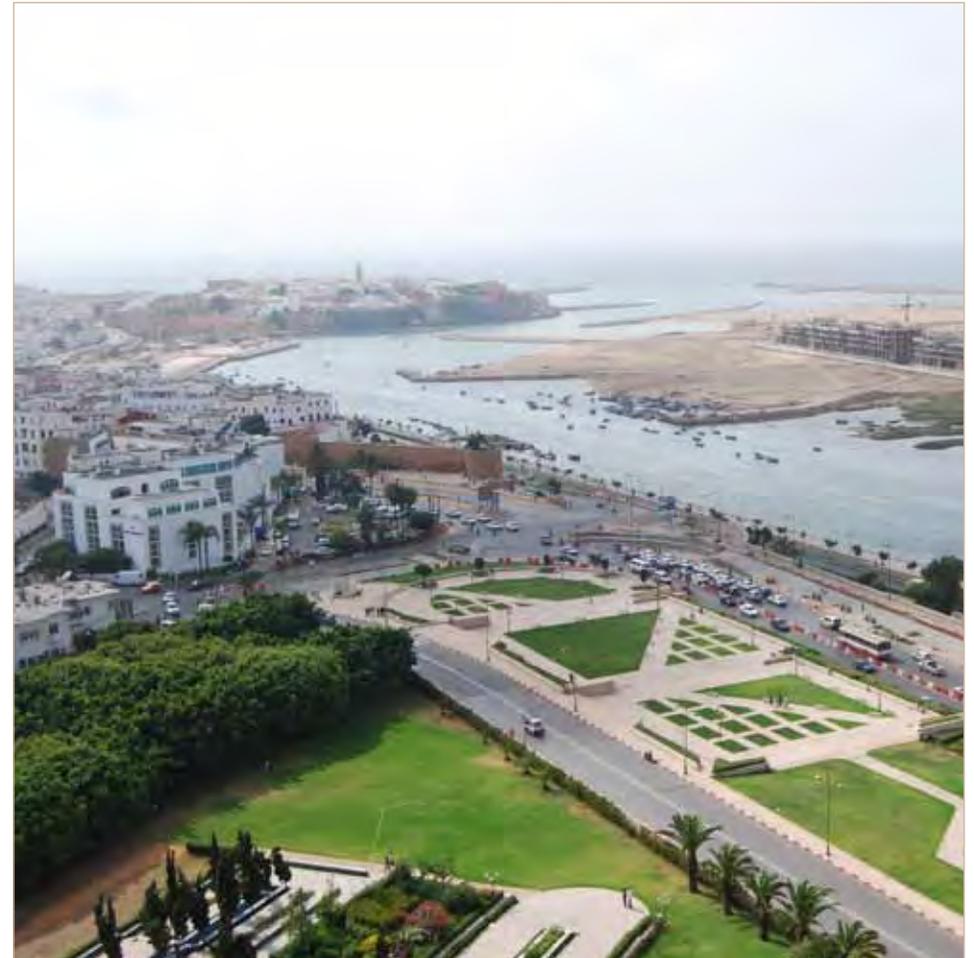
4.b Facteurs affectant le bien

I Pressions dues au développement : En sa qualité de Capitale du pays et chef lieu d'une région, Rabat a connu lors des dernières décennies une dynamique urbaine spectaculaire qui fut accompagné d'un essor sur les plans socioéconomiques et culturels. Cette dynamique a engendré une forte croissance démographique vue l'augmentation de la demande en matière de logement, d'équipements et d'infrastructures de base. Par ailleurs, ces mutations rapides ont eu par conséquent, des effets pervers sur le paysage, sur la qualité architecturale et sur l'environnement de la ville et celle de son territoire environnant.

Soucieux de ces transformations et de leurs implications sociales et spatiales, et dans le but de redonner à la capitale son éclat d'antan, les pouvoirs publics ont procédé au lancement d'un certain nombre de chantiers urbains dont le grand projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg , celui de l'aménagement de la corniche de Rabat, le projet du Tramway et les projets de réaménagement des boulevards, des places ainsi que des espaces verts et des jardins historiques. Le plan d'aménagement global et le plan d'aménagement spécial relatifs au projet d'aménagement en cours de la vallée du Bouregreg traduisent des soucis apparents de préservation de l'environnement, du patrimoine culturel, des paysages naturel et urbain ainsi que des perspectives paysagères dans un respect des textes législatifs en vigueur.

Toutes ces opérations doivent être contrôlées et suivies avec beaucoup de rigueur, pour ne pas risquer de porter atteinte au cadre général et à l'aspect paysager pittoresque du site de la vallée ainsi qu'au patrimoine culturel riche et diversifié qu'elle recèle.

D'autres pressions sont à prendre en considération tels que la spéculation foncière notamment au niveau de la Qasba des Oudaïa qui connaît pendant ces dernières décennies, l'émergence du phénomène des résidences secondaires. Ce dernier conduira à long terme à l'évacuation des populations autochtones au profit d'une minorité d'étrangers ou de gens aisés, et par conséquent à l'implantation de nouvelles



Vue montrant des pressions multiples sur l'embouchure de bouregreg

activités inadaptées et au changement progressif de la fonction d'abord résidentielle de ce quartier historique. Au niveau du tissu urbain européen, on assiste de temps à autre, à la destruction d'immeubles d'époque coloniale et à la mutilation de témoignages d'une architecture au goût raffiné qui vaut beaucoup plus par son caractère d'ensemble architectural et urbain qui symbolise une phase cruciale de l'histoire et de l'urbanisme de la ville. Enfin dans la médina certaines pratiques risquent de transformer radicalement le paysage urbain traditionnel si les mesures adéquates ne sont pas prises pour contrôler la transformation des maisons traditionnelles en riads (maisons d'hôtes touristiques) et les surélévations excessives des maisons.

Le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg

Vue l'ampleur de ce projet titanes que nous aurons jugé utile de présenter dans ce qui suit les grandes chantiers en cours au niveau du périmètre d'inscription et de la zone tampon, qui risquent d'avoir un impact direct sur les biens en question.

- Le tunnel des Oudaïa et ses voies d'accès

La route d'al Marsa longeant la Qasba des Oudaïa, connaît un trafic intense avec une moyenne supérieure à 30 000 véhicules par jour dont 3 500 sont des poids lourds transitent par ce boulevard. En plus, et du fait que son tracé difficile, ses pentes très raides avec des courbes serrées, son niveau de service et de sécurité est insuffisant et incompatible avec celui des routes de fort trafic en milieu urbain. De même, les nuisances (ralentissements, bruits, pollution...) causées par le trafic surtout dans ce milieu très sensible deviennent de plus



Plan et coupe du tunnel des Oudaïa



Chantier du tunnel en phase finale



Image virtuelle du futur tunnel

en plus insoutenables, en plus des risques d'accidents avec des conséquences graves. Cette situation dénote d'un environnement urbanistique incompatible avec les objectifs des aménagements de la rive gauche de l'Oued Bouregreg. Les facteurs associés ont milité en faveur de la déviation du trafic en souterrain et par conséquent la réalisation du tunnel et de ses voies d'accès.

Le tunnel des Oudaïa a donc pour objectifs de :

- remédier aux problèmes de circulation que connaît les villes de Rabat et Salé tout en protégeant les sites historiques et les populations de l'ancienne médina des nuisances sonores et de la pollution
- Décongestionner le site et fluidifier la circulation;
- Canaliser le trafic transitaire vers la route côtière sans passer par la zone des Oudaïa;
- Permettre l'aménagement de la place Souk El Ghzel pour lui restituer sa valeur historique et touristique;
- Restituer la continuité historique entre l'ancienne Médina et la cité des Oudaïa ;

Le coût de sa construction et de son équipement est de l'ordre de 491 millions de dh et la durée des travaux s'étendra sur 36 mois.

Les études techniques du tunnel ont été réalisées par le groupement Cid-Lombardi s.a. et les travaux de réalisation sont menés par le groupement italien Pizzarotti, alpi de Co.

Particularités du projet

Le tunnel des Oudaïa est considéré d'un point de vue technique comme un projet exceptionnel et ce pour les raisons suivantes:

- Situation du projet dans un milieu urbain impose des conditions de travail particulières telles que les excavations des tranchées à la verticale d'où la nécessité de soutènement avant excavation par parois moulées, parois berlinoises, etc. En plus des précautions supplémentaires qui s'imposent pour assurer la sécurité des voisinages [piétons fréquentant la zone, maintien de la circulation publique, gestion

dynamique des installations vu l'espace réduit) ;

- Existence de la nappe du côté esplanade et sous les jardins des Oudaïa ce qui impose des dispositions d'étanchéité consistantes;
- Interférence avec une ancienne galerie existante abritant un collecteur d'eaux usées qui a été dévié avant le démarrage des travaux;
- Passage sous les jardins des Oudaïa avec une hauteur de recouvrement faible d'où la nécessité de la mise en place des pré-soutènements supplémentaires par voutes parapluies, colonnes de jet-Grouting, etc;
- Passage sous les bâtiments historiques côté esplanade qui impose la reprise en sous œuvre de ces monuments avant d'entamer les travaux d'excavation et leur étayage pour assurer leur stabilité;

Le tunnel des Oudaïa est une réalisation qui a imposé des attentions particulières le long du processus des choix des différents intervenants partant du bureau des études techniques, jusqu'à l'attribution du marché des travaux et la réalisation des travaux. Le niveau technique élevé du projet a exigé également aussi bien pour l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en tant que maître d'ouvrage, que pour le groupement d'entreprises Pizzarotti-Alpi de Co, chargé des travaux d'être accompagnés le long des différentes phases de réalisation par des bureaux d'études et des experts de renommée internationale.

• Le pont Moulay El Hassan

La réalisation du nouveau pont Moulay al-Hassan vise à fluidifier le trafic routier par la construction de deux triples voies, outre la plate-forme du tramway, un passage sécurisé pour les piétons et les deux roues de part et d'autre. Avec une hauteur de 12.8 mètres, le pont facilitera l'accès des bateaux aux marinas du projet Amwaj et permettra la navigabilité du fleuve Bouregreg jusqu'aux limites du pont ONCF en amont.

Ce bel ouvrage fut dessiné par le cabinet d'architecture et d'ingénierie Marc Mimram, concepteur de la passerelle Solferino. Sa construction fait appel à des techniques de

Etat de conservation des biens et facteurs les affectant



Vue sur le chantier de réalisation du pont

pointe, novatrices et qui en font un ouvrage d'art s'inscrivant dans la durabilité et la pérennité. Les bétons utilisés dans les infrastructures et les superstructures sont des bétons de hautes performances assurant une durée de vie de l'ouvrage de 100 ans. Leur processus de fabrication sur site (centrale à béton de capacité 80 m³/h) et de mise en œuvre est contrôlé dans toutes ses phases et même après l'achèvement des travaux, les essais de durabilité sur les bétons se poursuivront dans un laboratoire créé sur site pendant les 10 ans suivant l'achèvement des travaux.

Les fondations des ouvrages sont réalisées en pieux forés sous boue bentonitique. Leur profondeur varie de 25 à 50m et leur diamètre est de 1,20m.

La cinématique de réalisation du pont nécessite un système d'étaisements, de cintrage et d'échafaudage spécifique conçu et dimensionné pour cet ouvrage, les tolérances permises dans la pose des éléments préfabriqués étant très strictes.

Le nombre de joints de chaussées a été limité à la jonction entre les ouvrages constituant le projet pour éviter les nuisances sonores en décollant et respecter l'uniformité et la continuité des parements en béton clair.

La teinte claire du béton mis en place pour les superstructures est également une technique innovante qui impose une formulation spécifique intégrant des matériaux tels que la fumée de silice blanche et l'oxyde de titane qui permettent en outre d'améliorer les caractéristiques de durabilité de ces bétons.

Le chantier est soumis à un plan d'assurance qualité de niveau 3 imposant un contrôle interne, et externe afin de s'assurer continuellement de la qualité des travaux réalisés. Un plan d'assurance environnementale est également en vigueur et permet pendant toute la durée des travaux, d'éviter et de mesurer tout impact néfaste sur l'environnement.

Les travaux de réalisation du pont Moulay El Hassan sont bien avancés. L'achèvement de l'ouvrage est prévu pour fin mars 2011.

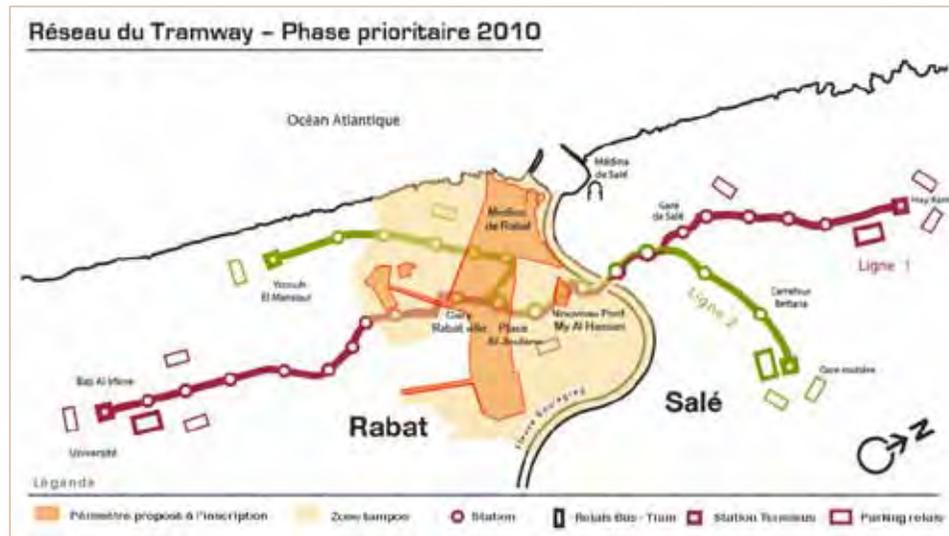


Image virtuelle du futur pont après achèvement des travaux

- Le Tramway : un moyen de transport pratique et écologique

Le développement des transports publics urbains constitue un impératif pour le développement durable de l'agglomération de Rabat-Salé. Dans ce sens, la réalisation du projet du Tramway s'inscrit dans une stratégie globale de restructuration des transports publics urbains de l'agglomération. Il est destiné à renforcer et à moderniser le dispositif des transports collectifs. En offrant une réponse appropriée à cette problématique par une formule alliant fiabilité, rapidité, confort et écologie, il constitue une des composantes structurantes du projet d'aménagement des deux rives du Bouregreg.

Il existait déjà un Tramway à Rabat pendant la première moitié du XXème siècle, mais il a été depuis abandonné.



Le tramway en phase de test au niveau de la place Al Joulan

Les travaux du nouveau tramway ont commencé au milieu de l'année 2005. Il empruntera certains tracés de l'ancien et reliera les deux villes de Rabat et Salé et assurera une complémentarité avec les réseaux de bus et de taxis.

Caractéristiques du réseau de Tramway

Depuis l'inauguration des travaux de plateforme et voies ferrées le 23 décembre 2007, plusieurs fronts de travaux sont engagés sur Rabat et Salé pour les travaux d'infrastructures sur un linéaire de près de 17Km (Élargissement des voiries, Terrassements, Multitubulaire, Massifs de ligne aérienne de contact, Béton de fondation, pose des rails) :

Un schéma de réseau est privilégié pour la phase prioritaire de mise en service; celui-ci est constitué de deux lignes totalisant 19,5 km :

Au niveau de la ville de Rabat :

Ligne 1 : tous les fronts de travaux sont ouverts hormis le tronçon Maa Al Ainaïne - Bab Al Irfane - Rue de Baghdad, qui le sera après confortement de la plateforme.

Ligne 2 : tous les fronts sont ouverts hormis le tronçon rue de Congo - Roudani.

Au niveau de la ville de Salé :

Tous les fronts sont ouverts.

Les deux lignes auront un tronc commun de 3 km au niveau du futur pont Moulay El Hassan.

Le tramway reliera de manière pérenne les deux centres villes de Rabat et de Salé et desservira les principaux pôles d'activité (centres administratifs, universités, hôpitaux, gares ferroviaires et routières, etc.).

Planning directeur du projet 2007-2011

- Démarrage des travaux de déviation des réseaux (eau, électricité, télécommunications et assainissement) : Février 2007.
- Lancement des travaux de plateforme tramway: Automne 2007.
- Début de la pose des rails et démarrage des travaux du Centre de Maintenance: Automne 2008.
- Travaux d'aménagement urbain: juin 2009.
- Réception de la 1^{ère} rame: avril 2010.
- Début des essais et marche à blanc: fin 2010.
- Mise en service progressive des 2 lignes de tramway: début 2011.

Matériel Roulant : La fabrication des rames a démarré en février 2009 et la validation de la première mise en rame a eu lieu le mardi 25 août 2009 dont la première rame a été livré pour Avril 2010. A titre de rappel, les véhicules prévus dans le cadre du projet sont climatisés, à plancher bas pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, de dimensions 2.65m de largeur et 60m de longueur (2 véhicules de 30m) et enfin d'une capacité de 580 voyageurs par rame, équivalente à la capacité de 10 à 12 bus.

Les travaux de réalisation du Tramway de Rabat-Salé sont en phase finale. Il est actuellement en phase de test pour pouvoir démarrer au cours du mois de février.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage a été confiée par marché public au groupement SYSTRA - INGEROP - INGEMA. Les études préliminaires et d'avant projet ont été finalisées en fin 2006 par le groupement SEMALY-CID-STIB. Des enquêtes et études de déplacement ont permis de simuler les trafics, d'analyser les impacts d'insertion urbaine du tramway et de définir les réseaux à court et à long terme. Des études d'accompagnement (levées topographiques et études géotechniques de sol) ont aussi été menées afin de faciliter l'insertion urbaine au niveau des deux villes.

L'aménagement des corniches : La corniche des Oudaïa et celle reliant Borj Dar à Borj Al Sirat ont subi des travaux d'aménagement qui ont été accompagnés d'une campagne de restauration du monument historique de Borj al-Sirat et celle de Bab al-Bahr. Cette opération a permis de mettre en valeur cet espace devenu un lieu de promenade des habitants de Rabat ;

Enfin, ces grands projets d'aménagement (la construction du nouveau pont Moulay al-Hassan, le creusement du tunnel des Oudaïa et la mise en service du tramway) auront un impact positif sur le paysage urbain de l'agglomération de Rabat Salé. Ils permettront de soulager la circulation urbaine et de décongestionner le trafic routier, tout en préservant les sites historiques et les populations des nuisances des pollutions atmosphérique et sonore.

II. Contraintes liées à l'environnement

Les principaux enjeux environnementaux au niveau du périmètre d'inscription et de la zone tampon concernent essentiellement des secteurs fragiles tels que la vallée du Bouregreg, le littoral atlantique et les tissus historiques denses.

- La vallée du Bouregreg

La création du barrage en 1974 a bouleversé l'écosystème estuarien : augmentation de la salinité, suppression des apports en sédiments, rupture de la continuité écologique,

Projets d'aménagement de la vallée du Bouregreg au niveau du périmètre d'inscription

- Carte schématique -

**Aménagement de la corniche sur l'oued
Bouregreg et élimination
d'infractions sur
les bâtiments historiques**

**Réalisation
d'un Tunnel et restitution
de la place historique Laghzel**

Océan Atlantique

Rabat

Bab Al Irfane

Université

**Réalisation d'un réseau
du Tramway pour la capitale**

Yacoub
El Mansour

Gare
Rabat ville

**Le Grand Théâtre
de Rabat**

Fleuve Bouregreg



viaduc reliant Rabat et Salé pour le trafic routier et le tramway

Salé

Médina
de Salé

Gare
de Salé

Ligne 1

Hay Karima

Carrefour
Bettana

Nouveau Pont
My Al Hassan

Gare routière

Zone foot

Réalisation d'un



apports brusques d'eau douce par les lâchers du barrage. Ainsi la vallée a connu la disparition de nombreux biotopes et de plusieurs espèces (en particulier piscicoles) comme l'Alose. Néanmoins certains types de milieux et biotopes sont préservés.

La vallée est en réalité une zone humide salée dont certains sites même de taille réduite peuvent être considérés comme remarquables. L'oued serpente la large plaine alluviale de l'Oulja, qui avance en se rétrécissant vers l'aval, avant de se jeter dans l'Océan par une passe étroite. Soumis au balancement des marées, le lit de l'oued découvre à marées basses des vasières très productives (coquillages) et les berges sont occupées par des schorres de plantes halophytes.

- La faune

La vallée héberge de nombreux oiseaux ; Elle offre des sites d'hivernage pour l'ibis facinelle, le goéland brun, la mouette rieuse, c'est aussi un site de reproduction de la cigogne blanche, de rassemblement pour le héron garde-bœufs et l'aigrette garzette, du grèbe huppé, sterne, gravelot à collier, macreuse noire, chevalier guignette, chevalier gambette, balbuzard pêcheur, bécassine des marais, spatule, canard colvert, canard siffleur, canard souchet, échasse, foulque à crête, poule d'eau, busard des roseaux, sarcelle marbrée, etc. la diversité de ces espèces montre que les oiseaux migrateurs sont dominants. le maintien de ces espèces sauvages est tributaire de la protection et de la conservation des zones humides de l'estuaire.



Vue panoramique sur la vallée du Bouregreg

La faune piscicole est principalement constituée par le mulot, le loup, le rouget barbet, l'aloise (qui a probablement disparu de l'estuaire), l'anguille, la sole, et également par la sardine et l'anchois qui peuvent remonter l'estuaire. Dans l'estuaire sont également présents la palourde, les vers aquatiques utiles aux pêcheurs, les crabes, et surtout plusieurs espèces remarquables et menacées mais moins connues (par exemple un crustacé : le corophidium orientale, ou le crabe violoniste, rare au Maroc, etc.)

En ce qui concerne les amphibiens, toutes les espèces sont très dépendantes du milieu aquatique pendant leur reproduction. On trouve chez les anoues, la grenouille rieuse, la rainette, etc. A cela s'ajoutent des centaines d'espèces de reptiles : la cistude, tortue d'eau douce, la couleuvre vipérine, le lézard des sables.

- La flore

Les écosystèmes, épargnés jusqu'à présent des destructions sur les deux rives de la vallée, sont très riches en espèces et présentent une importante biodiversité. Le cortège floristique des terrains en pente est composé principalement par le Mimosa Acacia mollissima, le Palmier nain ou Doum (*Chamaerops humilis*), l'Eucalyptus (*Eucalyptus camaldulensis*), l'Asphodèle (*Asphodelus microcarpus*), le Cactus berbère (*Opuntia ficus-india*), l'Agave (*Agave Americana*), etc. La strate herbacée est très broutée et assez souvent inexistante.

Au niveau de l'estuaire, près de l'embouchure, dominent les zones à *Salicornia perennis* et *Spartina maritima* sans oublier les algues du platier rocheux. Au milieu de l'estuaire la végétation se diversifie mais reste dominée par les Salicornes (*Salicornia arabica*), les Soudes (*Sueda fruticosa*) et le *Limonium*. Plus en amont, la végétation retrouve des affinités avec les milieux d'eau douce, joncs et roseaux. À l'écart, on trouve des Lauriers roses et des Roseaux. De petites lagunes abritent ponctuellement des Tamaris (*Tamaris africana*). La végétation algale témoigne d'une large biodiversité.

Une partie importante de la plaine alluviale est cultivée. Les activités humaines, et en particulier les comblements par des produits de démolition et les rejets liquides et solides

ont très fortement perturbé les milieux et engendré un rétrécissement des écosystèmes et une raréfaction des espèces notamment, *Spartina maritima*, *Puccinellia festucaeformis* endémique, *Sueda maritima* subsp *Perennans* (endémique) ainsi que beaucoup d'autres espèces rares et menacées.

Deux secteurs de zones humides sur les rives de l'oued Bouregreg (5 ha environ) sont proposés en SIBE dont un concerne le périmètre d'inscription. Il est situé en amont du pont ONCF, en face des escarpements du Chellah : formation à halophytes (*Limonium monopeta-lum*, *Salicornia fruticosa*, *Arthrocnemum maritima*). Rare population de Crabe violoniste. Site d'hivernage non négligeable : Ibis falcinelle, très nombreux Laridés (Mouette rieuse, Goélands brun et leucophaea), plusieurs espèces de Limicoles. Site de reproduction de la Cigogne blanche.

- Le littoral de Rabat

Le littoral de la commune de Rabat recèle un potentiel biologique important, une flore et une faune riches et variées et d'importantes ressources halieutiques. Il est constitué d'une côte assez rectiligne, essentiellement rocheuse avec peu de plages de sables, faite de dunes consolidées. Le platier rocheux situé au niveau de la mer est sculpté en petit lapiez (calcaire déchiqueté aux aspects coupants). Sur cette portion du littoral de Rabat, le suivi de la faune aquatique a permis de souligner l'intérêt que revêtent les habitats côtiers (plattiers rocheux et sablières) lors des passages migratoire (escales post et pré-nuptiales) et en hivernage. Les plattiers rocheux, bien représentés dans ce site, profitent aux limicoles (Huîtrier-pie, Grand gravelot, Gravelot à collier interrompu, Courlis courlieu, Bécasseau sanderling, et Tournepierre à collier) et à une moindre échelle aux laridés (Goéland brun et Sterne caugek), en leur procurant des ressources alimentaires riches. Les sablières et les Lapiez constituent pour certaines espèces (Pluvier doré, Goéland brun et Sterne caugek) d'importants reposoirs, alors qu'ils assurent à d'autres oiseaux (OEdicnème criard, Glaréole à collier interrompu et Sterne naine) des sites de nidification.

Sur la partie urbaine de Rabat, de nombreux rejets d'eaux usées débouchent en mer. Ils constituent une source de pollution qui affecte de manière directe la faune marine et de

manière indirecte, les oiseaux qui s'y nourrissent. La collecte des eaux usées et leur rejet en mer, après un premier traitement, devrait améliorer la qualité des eaux littorales. La pêche à pied sur la côte est un facteur de perturbation du milieu.

Autre facteur de perturbation, le dérangement par les pêcheurs à la ligne et les récolteurs de coquillages qui provoquent une fuite momentanée ou définitive des oiseaux, et, en période de reproduction, le piétinement des œufs.

- Tissus urbains denses

Au niveau des tissus urbains denses et notamment la médina, la ville coloniale et la Qasba des Oudaïa, plusieurs problèmes d'ordre environnementaux sont constatés et présentent des risques potentiels pour la qualité de vie dans le périmètre d'inscription.

- La collecte des déchets ménagers : Ce service public, bien que confié à un opérateur



Vue sur le littoral de Rabat depuis l'embauchure du Bouregreg

privé (la société Rédal), enregistre encore des déficiences en matière de collecte et de traitement ; ce qui influe sur la propreté des espaces publics.

- La détérioration de certains espaces verts faute d'un entretien permanent de la part des services municipaux.

- La pollution atmosphérique et la qualité de l'air

Concernant les polluants atmosphériques liés à la circulation automobile, il s'agit notamment du dioxyde d'azote (NO₂), du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de soufre (SO₂) et du benzène qui ont des effets négatifs sur les habitants et sur les édifices de l'ensemble historique et sur le paysage urbain de Rabat d'une manière générale. Ils sont classés comme toxiques et nocifs pour la santé. Outre ces produits, les particules en suspension dans l'air constituent un ensemble très hétérogène qui peut avoir des effets négatifs tels que des atteintes fonctionnelles respiratoires, le déclenchement de crises d'asthme et la hausse du nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire.

Du fait de l'augmentation du parc automobile à Rabat et de l'intensité du trafic routier, la qualité de l'air se dégrade, les rejets industriels atmosphériques étant en effet très réduits (95 % pour la part des transports).

Les sites des potiers de l'Ouelja sis dans la limite de la zone tampon, sont émetteurs de fumées denses et surtout générateurs de plomb. L'Agence d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg souhaite faire évoluer la combustion vers le chauffage au gaz et traiter le problème de rejet de plomb. Les hammams et les boulangeries sont également générateurs de pollution particulaire.

Selon une campagne d'analyse réalisée en 2002, les rejets de dioxyde de soufre dépassaient la valeur limite impérative pour la protection de la santé sur deux sites de la ville de Rabat : la gare routière et la place des Oudaïa. Les rejets de matières particulaires en suspension dépassaient les normes également sur le site de Bab Rouah et la gare routière. Ces deux polluants sont émis principalement par les véhicules diesel. Les autres polluants mesurés ; oxydes d'azote, oxydes de carbone et le plomb, ne dépassaient pas les normes dans les sites analysés.

Une station fixe de mesures a été installée à Rabat, à proximité du théâtre et de la Wilaya.



Densité du tissu urbain de Rabat

Les résultats des mesures sont en cours d'analyse. Ils donneront des indications sur l'état de la pollution au cœur de Rabat, sans être représentatifs de toutes les configurations.

Le problème des transports est aggravé par l'organisation et la configuration de l'agglomération : nombreux déplacements domicile-travail, entre le centre ville et les périphéries, vallée du Bouregreg imposant un nombre limité de franchissement, absence de contournement complet en particulier pour les poids lourds générateurs de pollution. Plusieurs projets en cours contribueront à l'amélioration de la situation :

- l'amélioration constante du parc automobile, des bus et des taxis qui permet de réduire le niveau des nuisances ;
- la mise en service à court terme de 18 km de ligne de tramway et le projet de réorganisation du réseau bus et des circuits grands taxis,
- le projet de contournement autoroutier qui écartera des zones urbanisées le trafic de transit.

En plus des effets sur la santé des habitants de l'espace, ces polluants conduisent

au noircissement des enduits des édifices et des parements des murs, attaquent les matériaux et rendent difficile leur traitement et leur restauration. Le bastion octogone alaouite de la Qasba des Oudaïa qui jouxte la route d'al Marsa en est un exemple édifiant à ce niveau : une pellicule noire couvre la maçonnerie et porte atteinte à l'aspect du bâtiment.

La circulation intense peut générer des effets mécaniques sur les bâtiments historiques et les sites (fissurations, effritement des matériaux traditionnels, déstabilisation des soubassements et des fondations, effondrement partiels...) qui peuvent, à long terme, causer des dégâts néfastes et nuire à la stabilité des édifices. Les risques sont beaucoup plus présents au niveau de certains points tel que la Qasba des Oudaïa, les bâtiments d'époque coloniale, les remparts almohades et andalous...)

III. Catastrophes naturelles et planification préalable :

Le risque tsunami

Le Maroc est probablement le pays d'Afrique le plus affecté par les tsunamis générés par les séismes marins. En effet, les régions côtières du Portugal, de l'Espagne et du Maroc sont exposées à de larges tsunamis générés par des séismes atlantiques, localisés sur la faille des Açores-Gibraltar. Le tsunami consécutif au tremblement de terre de Lisbonne de 1755 a ravagé une partie de la côte atlantique marocaine. Cette même faille des Açores-Gibraltar a généré un petit tsunami à la suite du séisme du 28 février 1969 de magnitude 7.3 sur l'échelle de Richter.

La façade atlantique de la côte marocaine est très peuplée et un tsunami important entraînerait une catastrophe. Cependant, il est encore difficile de prévoir un séisme et l'arrivée d'un tsunami. Une étude d'impact de la vague peut être réalisée pour permettre de définir les mesures de prévention et de protection à mettre en oeuvre (étude en cours sur Casablanca). La Commission océanographique internationale, organe de l'UNESCO, réfléchit à la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis au niveau du Portugal, de l'Espagne et du Maroc. La mise en place d'un tel système d'alerte et l'établissement d'un plan d'évacuation d'urgence pourraient permettre de réduire les risques et les dégâts sur la population et les

constructions.

Le risque sismique

Le Maroc est situé là où les plaques africaine et européenne entrent en collision. Cette position particulière se traduit par une sismicité relativement importante. La carte de sismicité du Maroc (1901-1998) montre que les épïcêtres sont répartis dans trois domaines dont le domaine atlantique limité clairement par la ligne sismique Açores-Gibraltar-Sicile. Ce domaine est jalonné par des séismes importants qui peuvent affecter la côte atlantique.

La ville de Rabat, éloignée de la ligne sismique, est néanmoins située en intensité moyenne à forte (VI). L'échelle macrosismique d'intensité (MSK 1964) précise les dégâts pour trois types de constructions non parasismiques. Le degré d'intensité macrosismique est déterminé par les conditions dans lesquelles la secousse a été ressentie par les populations. Les villes de Rabat et Salé sont au degré VI

Le règlement parasismique (RPS 2000, décret n° 2-02-177 du 22 février 2002) est applicable sur tout le Maroc qui compte 3 zones. Les territoires de Rabat et Salé sont situés en zone 2 (séismes modérés).

Le RPS 2 000 s'applique aux constructions nouvelles et aux bâtiments qui subissent des modifications importantes tels que le changement d'usage, la transformation pour des raisons de sécurité publique ou la construction d'un ajout. La réglementation varie en fonction du type de sol et de sa profondeur, et en fonction du type de bâtiments.

Les bâtiments de classe I comprennent :

- les constructions de première nécessité en cas de séisme : les hôpitaux, les établissements de protection civile, les grands réservoirs, les centrales électriques et de télécommunication, les postes de police, les stations de pompage d'eau, etc.,
- les constructions publiques : établissements scolaires, et universitaires, les bibliothèques, les salles des fêtes, les salles d'audience, de spectacles et de sport, les grands lieux de

culte, les établissements bancaires, etc.,

- les constructions destinées à la production ou au stockage des produits à haut risque pour le public et l'environnement.

Les bâtiments de classe II regroupent les constructions courantes à usage d'habitation, de bureaux ou commerciaux. Une attention particulière doit être portée aux sites à risque tels que :

- les remblais non compactés ou les sols reconstitués,
- les nappes peu profondes susceptibles de donner lieu à liquéfaction en cas de séisme,
- les zones à risque de glissement de terrain.

Les risques de submersion et d'inondation

Située entre Rabat et Salé, la vallée du Bou Regreg est, depuis la construction du barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah en 1974, soumise principalement aux conditions de marées. Rabat, se trouve dans le bassin-versant du Bouregreg qui couvre une superficie de 10 210 km². Les oueds Bou Regreg, Grou et Korifla (9 686 km²) alimentent le barrage Sidi Mohammed Ben Abdallah. L'oued Akrach (263,5 km²) se déverse dans le Bou Regreg à l'aval immédiat du barrage.

Le risque de rupture du barrage a été pris en compte dans le dimensionnement de l'ouvrage lors de sa construction. Compte tenu du risque de rupture très faible, les concepteurs du projet du plan d'aménagement unifié, n'ont pas vu obligatoire d'inscrire ce risque dans ce document d'urbanisme en cours d'élaboration.

La surveillance constante du barrage s'appuie sur de fréquentes inspections visuelles et des mesures préventives sur le barrage et ses appuis. En cas d'événement majeur, le gestionnaire du barrage alertera les autorités locales, en charge de la mise en place des plans de gestion des risques.

Le barrage a un rôle d'alimentation en eau mais aussi de laminage et donc de protection contre les crues. Six petits barrages en amont de SMBN participent également à l'écrêtement des crues.

Dans l'hypothèse de concomitance des débits de pointes sortant du barrage et ceux générés par l'oued Akrach, les études, faites par l'Agence du Bassin Hydraulique du Bouregreg et de la Chaouia, montrent que des secteurs importants de la vallée du Bouregreg sont inondés pour la crue décennale à l'aval du pont ferroviaire (0,5 m à 3M), et que c'est l'ensemble de la vallée qui est inondée pour la crue centennale (1 m à 4 m). Le risque semble plus faible en aval du pont ONCF, sauf pour la crue millénaire (2 à 3M d'eau au niveau de Marjane et de Dawliz).

L'Agence d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg a mené dans ce domaine plusieurs études qui sont à valider par l'Agence de Bassin Hydraulique. Un réseau d'annonces de crues est composé de six stations hydrologiques, du barrage et du poste de Roumani (les postes sont équipés du système de transmission phonique type BLU). En cas de risques, l'agence informe les autorités locales de la situation des cours d'eau, des lâchers de barrage, et des risques éventuels d'inondation en aval. Le réseau actuel permet de disposer d'un temps d'alerte variant entre 12 heures et 18 heures selon l'éloignement des postes. Des propositions ont été faites par l'Agence du Bassin Hydraulique pour améliorer le réseau d'alerte et le rendre plus performant. La vallée du Bouregreg fait partie du Plan national pour la protection contre les inondations.

Le risque d'érosion marine

Le littoral de la commune de Rabat est constitué d'une côte assez rectiligne, essentiellement rocheuse avec peu de plages de sables, faite de dunes consolidées. La roche, une calcarénite, un grès à ciment calcaire avec succession de niveaux durs et friables ou mal cimentés, est très hétérogène. Le platier rocheux situé au niveau de la mer est sculpté en petit lapiez.

Les zones les plus dures ont fait l'objet d'une exploitation pour la construction, laissant des fronts de taille atteignant parfois une dizaine de mètres. Depuis la construction du barrage, il n'y a plus d'apport sédimentaire. Les prélèvements sauvages de sable ont été importants sur le littoral. Seules quelques petites plages subsistent. Les bancs les plus sableux se désagrègent sous l'effet de l'action mécanique des vagues mais aussi

par la dissolution chimique par l'eau de mer. Les sous cavités ainsi créées précèdent l'effondrement des bancs supérieurs plus solides. Peu à peu la côte est sapée et recule. Les reculs peuvent être brutaux et se font à la faveur de houles très fortes et d'événements exceptionnels. L'évolution régressive de la corniche semble s'accélérer depuis les années soixante-dix. La remontée des mers est de 1,5 à 1,9 mm par an.

Il faut également tenir compte des évolutions climatiques qui induiront une accélération de la remontée marine de l'ordre d'1 m à la fin du XXIème siècle, voire plus à long terme. Au Maroc, la remontée du régime tropical au détriment de la zone climatique méditerranéenne pourrait entraîner une augmentation des fréquences de houles fortes.

Plusieurs points de fragilité ont été localisés sur la côte : Ouest du phare, Hôpital militaire, face Qsar Al Babr.

Le risque d'érosion terrestre et de glissement de terrain

Le processus d'érosion et d'éboulement est lié directement à la nature du sol et à la topographie. Les méandres du Bouregreg contribuent à l'engraissement de la rive concave et au creusement des rives convexes : Qasba des Oudaïa, médina de Rabat.

Les versants de la vallée du Bouregreg, constitués de marnes sableuses jaunâtres, de molasses et marnes bleues, associées à de fortes pentes (supérieures à 30 % voir 50 %), sont des zones à risques. À la saturation occasionnée par les pluies, les marnes perdent leur cohérence et cohésion. Les risques de glissements de terrains deviennent importants. La saturation des marnes se traduit sur le terrain par des traces de ravinement. La déforestation et l'augmentation des précipitations aggravent ce phénomène.

Les risques d'incendies

Les risques d'incendies concernent toutes les zones boisées, et plus particulièrement les boisements à risques élevés :

- le bois du Hilton (pins),
- le bois proche de Marjane (eucalyptus).

Il faut signaler aussi que ce risque est omniprésent dans les zones commerçantes et particulièrement denses au sein de la médina.

Les risques technologiques et humains

Il n'a pas été signalé d'industries à risques technologiques majeurs sur le périmètre d'inscription. Mais des risques d'électrocution sont présents et sont essentiellement liés aux réseaux d'électricité existant sur le territoire de la commune de Rabat.

Les carrières

Les versants de la vallée du Bouregreg ont fait l'objet d'une exploitation intensive. Aujourd'hui toutes les carrières sont fermées sur le territoire de l'Agence d'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.

En plus des modes d'intervention cités précédemment et des précautions à prendre en cas de danger, la stratégie de gestion des risques dans le périmètre d'inscription s'appuie sur l'intervention des services compétents notamment la protection civile avec l'appui des autorités locales et en cas de besoin de tous les services concernés chacun dans son domaine d'action. Le périmètre d'inscription et sa zone tampon se trouvent dans la zone de compétence du centre de protection civile de Bab al Had, mais peut bénéficier, en cas d'urgence, du soutien des huit centres répartis sur le territoire de la préfecture et dont l'effectif se présente ainsi :



le trafic routier et le stationnement constituent un défi majeur pour la ville nouvelle

RISQUES NATURELS

Erosion marine

Point de fragilité

Erosion terrestre et glissement de terrain

Ecoulements concentrés avec ravinement

Mouvements de terrain

Pentes importantes

Inondation

Zone inondable de la vallée du Bouregreg (crue centennale)

Source

Réseau hydrographique

Oued Bouregreg

Limite communale

Vent Eté

Vent Hiver

Rupture de pont

Pluies torrentielles

Zone inondable

Pas d'inondation

Pas de dommage

Destruction totale

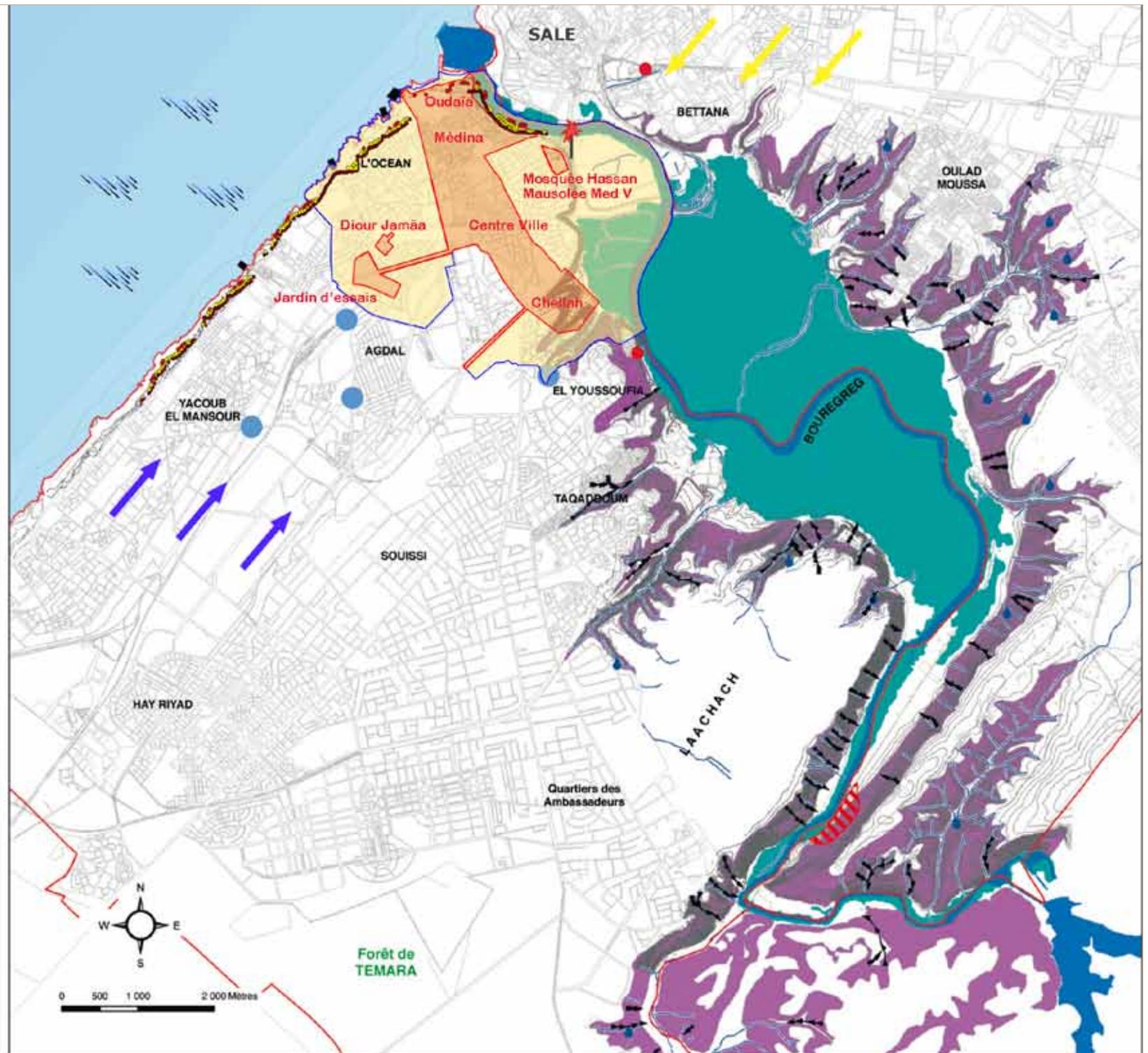
Moy. Max.: 23°C
Moy. Min.: 12°C

Moy. annuelle :
500 mm

Hiver : Sud-Ouest
Été : Nord-Est

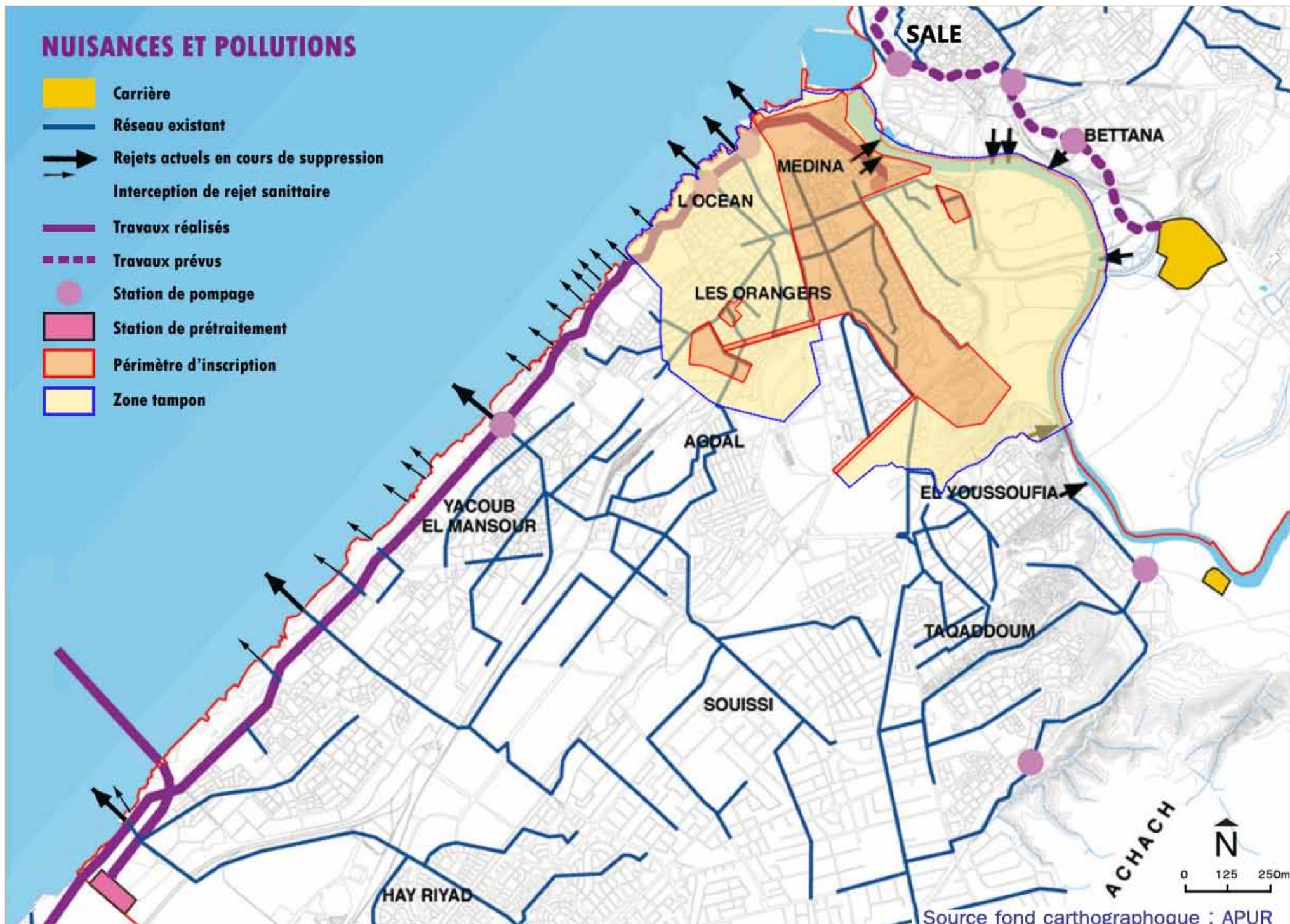
Périmètre d'inscription

Zone tampon



NUISANCES ET POLLUTIONS

- Carrière
- Réseau existant
- Rejets actuels en cours de suppression
- Interception de rejet sanitaire
- Travaux réalisés
- Travaux prévus
- Station de pompage
- Station de prétraitement
- Périmètre d'inscription
- Zone tampon



Source fond cartographique : APUR

RISQUES BATIMENTAIRES & FEU DE FORET

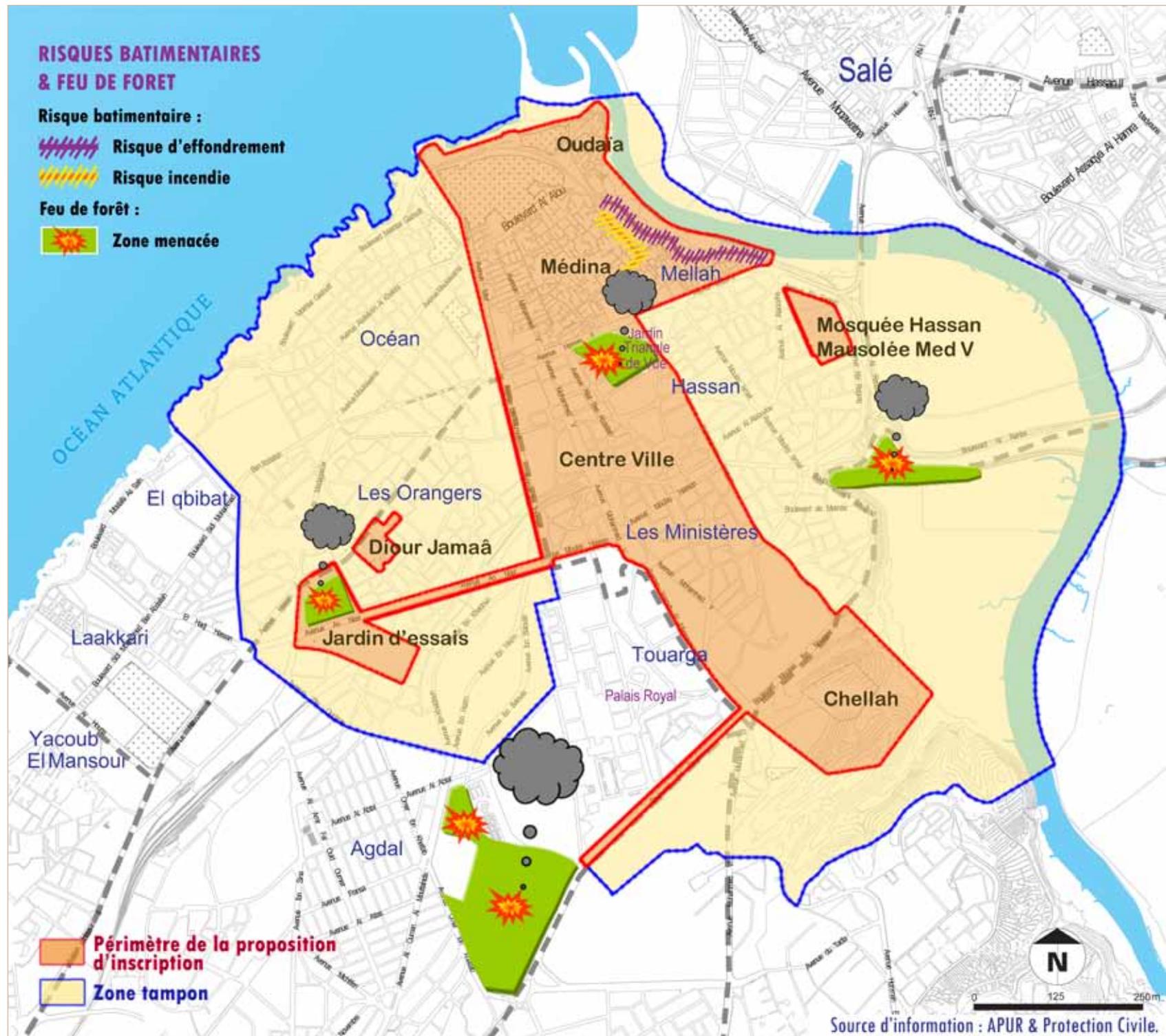
Risque batimentaire :

 Risque d'effondrement

 Risque incendie

Feu de forêt :

 Zone menacée



STRATÉGIE D'INTERVENTION

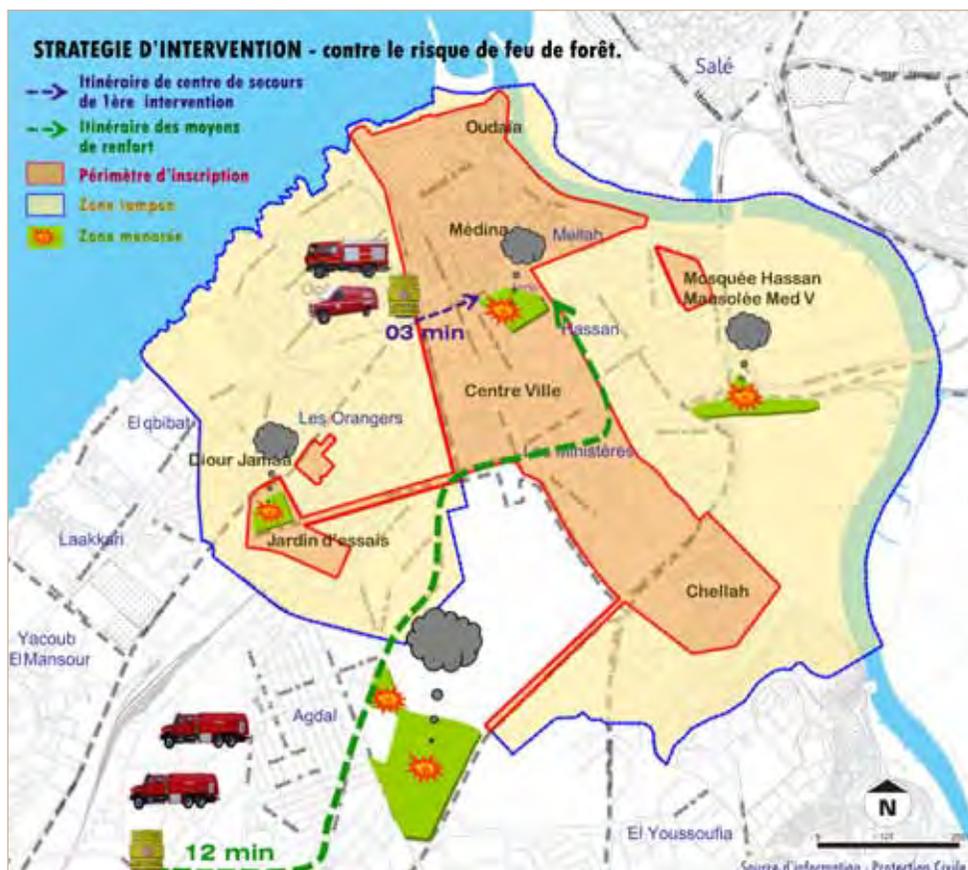


Contre le risque bâtiementaire



Contre le risque d'inondation dû à la rupture du barrage

STRATÉGIE D'INTERVENTION



Contre le risque de feu de forêt



Contre le risque d'inondation dû aux pluies torrentielles

IV. Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme : Malgré son statut de ville impériale et en dépit de la richesse et de la variété des potentialités touristiques dont elle dispose, Rabat demeure une destination touristique de second rang derrière Marrakech, Fès et plusieurs autres villes du Royaume. En 2004, Elle n'a accueilli que 269 000 touristes, dont près de la moitié d'étrangers (41 % des touristes ayant séjourné à Rabat sont marocains, 42 % des touristes viennent d'Europe (dont 21 % de France, 6 % d'Italie et 4 % d'Espagne), 13 % des pays arabes). Cela correspond à 600 000 nuitées, soit 3,7 % des nuitées touristiques enregistrées au Maroc en 2006. Le nombre de nuitées est près de 8 fois moins important qu'à Marrakech ou Agadir.

En termes d'évolution, on note une augmentation de 30 % de la fréquentation de Rabat entre 2002 et 2006 : le nombre de nuitées touristiques y est passé de 470 000 à 600 000. Néanmoins, la part de Rabat dans le tourisme national n'a pas augmenté. Elle oscille entre 3,5 et 4,5 %.

Rabat dispose d'une capacité hôtelière modeste. En 2008, elle comptait 41 établissements classés (dont 28 hôtels), d'une capacité de 4 812 lits (3,4 % des capacités hôtelières du Maroc qui est de 152 963 lits). Avec cette part minime, elle a enregistré au cours des années 2008 et 2009 les résultats suivants:

Année	Nombre d'arrivées	Nombre de nuitées	durée moyenne de séjour J/ touriste
2008	305 042	577 794	1,8
2009	317 277	794 577	1,9

Capacité litière :

	*5	*4	*3	*2	*1	RT	MH	Pension	Total
Rabat	818	1206	1142	274	199	55	84	46	3824

Ces indicateurs se justifient essentiellement par la vocation du tourisme de passage caractérisant cette destination. Près de 60 % des nuitées ont eu lieu dans des hôtels ayant 4 ou 5 étoiles. Le parc hôtelier actuel est très modeste mais il répond à la demande. Le taux d'occupation des établissements touristiques de Rabat ne dépasse pas 48 %, ce qui est conforme au taux observé dans l'ensemble du pays (49 % pour le Maroc). À l'échelle de la conurbation Rabat-Salé, Rabat concentre 79 % de la capacité hôtelière classée et 91 % des nuitées touristiques.



Promenade dans l'esplanade de la mosquée

La ville compte également une quarantaine d'établissements hôteliers non classés, dont beaucoup se trouvent dans la médina. Ils représentent un parc de près de 4 000 lits. Cela porte à 70 environ le nombre d'établissements hôteliers existant à Rabat, soit 8 500 lits. À noter que plusieurs projets d'aménagement prévoient la création de nouveaux établissements à l'horizon 2030 (vallée du Bouregreg, Corniche, Rabat Center...).

En matière de transport, la majorité des touristes arrivent par avion à l'aéroport de Rabat-Salé. En 2004, 4 445 vols ont eu lieu dans cette aéroport, soit en moyenne 12 mouvements par jour, dont 6 sont liés au transport de voyageurs. Le trafic de l'aéroport Rabat Salé représente 2 % du fret national et 2 % du transport national de passagers.

Le tourisme à Rabat est essentiellement urbain : tourisme d'affaires lié à la fonction de capitale du pays, ou tourisme culturel lié à son statut d'ancienne ville impériale. Dans les deux cas les séjours sont de courte durée (2 jours en moyenne). Rabat dispose néanmoins d'atouts importants : un patrimoine historique et architectural diversifié et de plusieurs manifestations culturelles d'envergure nationale : festival Mawazine, festival de Jazz aux Oudaïa organisé depuis 2005 au Chellah, Festival du film indépendant. Les sites touristiques balnéaires, jusqu'à présent peu nombreux, sont surtout fréquentés par la population locale : estuaire du Bouregreg, plages situées au sud de Rabat.

Le plan national visant l'accueil de 10 millions de touristes à l'horizon 2010 et notamment le Plan Mada'In, qui vise à renforcer le « tourisme de ville », a mis en évidence la nécessité de définir des stratégies de développement touristique adaptées au contexte et aux spécificités locales, d'où l'élaboration de Programmes de Développement Touristiques Régionaux (PDRT). Ces documents qui lient le Gouvernement, la Région, les collectivités et le centre régional du tourisme, définissent des objectifs chiffrés, les actions nécessaires pour atteindre ces objectifs et les besoins en investissements publics/privés et en ressources humaines pour leur mise en oeuvre. Dans la Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, ce plan est en cours d'élaboration. L'ensemble historique de Rabat comprenant la médina, le site du Chellah, la Qasba des Oudaïa, la mosquée Hassan et le mausolée Mohamed V constitue sans conteste un point d'appui au développement touristique de la ville, tant par le patrimoine que par la richesse et la diversité de l'artisanat



La medina de Rabat, vue des consuls

qu'on y trouve. Avec les infrastructures touristiques existantes et celle à mettre en place, ces potentialités patrimoniales permettront de définir des parcours touristiques et des actions de mise en valeur et de promotions.

Enfin, bien qu'il est encore peu développé et n'occupe qu'une place modeste dans son économie, le secteur touristique à Rabat pourrait constituer dans le future, un levier de développement économique, puisque la ville dispose, pour cela, de nombreux atouts : site naturel, patrimoine historique et culturel et aménagement en cours de zones touristiques balnéaires.

Contraintes dues aux flux touristiques :

Jusque là, il n'y a pas eu un flux touristique à Rabat dépassant la capacité d'accueil hôtelière de la ville. Mais depuis quelques années, l'expérience de gestion des croisiéristes depuis Casablanca a connu la mobilisation de plusieurs acteurs dont les ministères du Tourisme, de l'Intérieur (la brigade touristique), de la Culture qui ont coordonné avec les agences de voyages, la fédération des agences de voyage, etc. pour assurer la visite du circuit touristique préalablement défini dans de meilleures conditions.

Au niveau des sites archéologiques comme le Chellah, une société privée ayant un marché avec le ministère, met à la disposition de la Conservation des sites de Chellah et des Oudaïa, 20 agents de sécurité assurant le gardiennage du site et du jardin andalou. D'autres mesures ponctuelles sont prises : il a été décidé ces dernières années de fermer les portes de la Khaloua quand il y a un grand flux touristique comme les jours fériés et les vendredis pour éviter tout impact négatif sur les structures archéologiques de la partie islamique du site.

Sur d'autres monuments historiques, comme la mosquée de Hassan caractérisée par ses vastes proportions, la Qasba des Oudaïa dotée d'une place de grande envergure, la place du sémaphore, l'on ne note pas d'impact négatif du flux des visiteurs. De même, dans la médina de Rabat, le flux touristique est en quelque sorte absorbé dans l'ambiance urbaine. L'étendue de la superficie de ce tissu urbain et de ses voies facilite l'accueil d'un nombre de touristes plus important que celui enregistré actuellement. Mais les tentations

d'adaptation à la demande et aux flux touristiques croissants ont un impact négatif qui se manifeste d'une part, dans la transformation des maisons historiques en maisons d'hôtes ce qui leur fait perdre leur cachet architectural et leur fonction authentique, et d'autre part dans les rues commerçantes où l'on assiste à un changement des fonctions des échoppes et des ateliers d'artisanat vers des fonctions plus rentables mais inadaptées au caractère du tissu traditionnel de la médina.

Par ailleurs, il est indiqué et recommandé par les professionnels et les guides touristiques de ne pas perturber le mode de vie des habitants, chose généralement respectée par les touristes étrangers.

D'un autre côté et avec le développement touristique prévu une fois l'aménagement de la vallée du Bouregreg achevé et les infrastructures de tailles implantées aux abords de la médina et de la Qasba des Oudaïa que l'on peut qualifier comme étant les zones urbaines peuplée par des couches sociales plutôt conservatrices, le risque de perturbations sur le plan socioculturel peut être éminent. Mais les acteurs concernés par le développement touristique et économique de la vallée sont conscient de cet impact et comptent prendre les mesures nécessaires à ce sujet.



Visite de la Qasba des Oudaïa par un groupe de touristes



Grande affluence dans le site du Chellah

V. Nombre d'habitants dans le périmètre du bien et dans la zone tampon : Selon le dernier recensement général de la population au Maroc en 2004, La ville de Rabat comptait 620 996 habitants, avec une densité de population relativement élevée: 54 habitants à l'hectare. Au sein de la conurbation Rabat-Salé-Témara, Rabat arrive en deuxième position par le nombre d'habitants derrière la ville de Salé. Son poids dans la population régionale est en diminution : les R'batis forment 26 % de la population régionale en 2004.

Par rapport aux autres villes de la conurbation, l'évolution de Rabat est très spécifique puisque la capitale n'enregistre pratiquement plus de croissance de population (+0,1 % par an de 1994 à 2004). Ce recule de la croissance est expliqué par la conjugaison de deux facteurs : baisse de la natalité et déficit migratoire.

Arrondissement	Population 2004	Surface	Densité par Ha
Agdal Riad	89.588	2.355	38
Youssoufia	172.863	1.188	146
Hassan	125.137	867	144
Souissi	26.702	5.647	5
Yacoub El Mansour	202.257	1.338	151
MU Touarga	4.449	118	38
RABAT	620.996	11.513	54

Population et densité résidentielle par arrondissement

Recensement de la population dans L'aire proposée pour inscription :

La population occupant le bien objet de cette proposition d'inscription est estimée à 50.194 personnes avec un nombre de ménages qui s'élève selon le recensement de 2004, à plus de 16.000 ménages, soit une taille moyenne de 3,7 personnes par ménage. Elle représente 92,8% de la population de l'arrondissement Hassan et 6,1% de la population de la ville de Rabat. En supposant que

l'évolution de la population de cette zone est similaire à celle de Hassan, on constate que la population occupant le bien a enregistré une baisse annuelle de 1,3% entre 1994 et 2004.

Aussi 51,5% de la population de cette zone est de sexe féminin. C'est une population relativement moins jeune que la population de la préfecture de Rabat.

La population active de cette zone, âgée de 15 ans et plus, est estimée à 34 430 personnes, soit un taux d'activité de 43,7% quant au taux de chômage il est estimé à 18,3%.

	Quartiers	Total
périmètre d'inscription	Qasba des Oudaïa	1183
	Médina de Rabat	22.134
	Ville nouvelle	24.561
	Quartier diour jamaâ	2.316
	Total	50.194

Total :

Zone	Effectif de la population
Périmètre d'inscription	50.194
Zone tampon	80.232
Total	130.426

Année : 2004



Chapitre 5

PROTECTION
ET GESTION DU BIEN

- 5.a Droit de propriété
- 5.b Classement de protection
- 5.c Moyens d'application des mesures de protection
- 5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région
- 5.e Plan de gestion du bien
- 5.f Sources et niveaux de financement
- 5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion :

- 5.h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant
- 5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien
- 5.j Nombre d'employés

5.a Droit de propriété :

Au niveau du bien objet de la présente proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, comme le montrent le tableau et le diagramme ci-dessus, la catégorie foncière la plus dominante est constituée par les terrains non immatriculés et ceux appartenant à des particuliers, qui représentent respectivement 37,34% et 31,85%. La tendance est à la hausse en ce qui concerne l'immatriculation puisque la procédure est engagée dans 10% des biens du périmètre concerné. Le domaine public de l'Etat, celui des collectivités locales et des Eaux et des Forêts sont les plus faibles des catégories foncières puisqu'ils ne cumulent tous les quatre que 5,29% de l'ensemble des terrains du périmètre d'inscription.

Concernant la médina, l'enquête menée sur les lieux par le cabinet IRAQI en 2002 a permis de confirmer le caractère privatif presque exclusif des constructions. En effet, plus de 90% d'entre elles appartiennent au melk privé qu'il soit individuel, en copropriété ou en indivision, alors que les propriétés Habous ne concernent que près de 9% et le domaine de l'Etat. Les terrains communaux ne sont que de 1%.

Les constructions immatriculées à l'intérieur des remparts ne doivent concerner au plus que le quart des constructions et encore moins si l'on extrait les parcelles domaniales.



Vue sur les oudaïa et la médina depuis Hassan

Catégories de propriétés foncières au niveau du périmètre d'inscription

Catégorie des Propriétaires	Code	Superficie en m ²	Pourcentage
Collectivités Locales	CLC	153424	3,76%
Domaine Privé de L'Etat	DPE	632530	15,51%
Domaine Des Eaux et Forêts	DPF	8262	0,20%
Domaine Public de L'Etat	DPU	13428	0,33%
Domaine des Habous Publics	HBU	40757	1,00%
Particuliers	PAR	1298056	31,83%
Propriétés en cours d'immatriculation	REQ	407848	10,00%
Terrains non immatriculés	N.I	1521844	37,32%
Total		4077794	100%

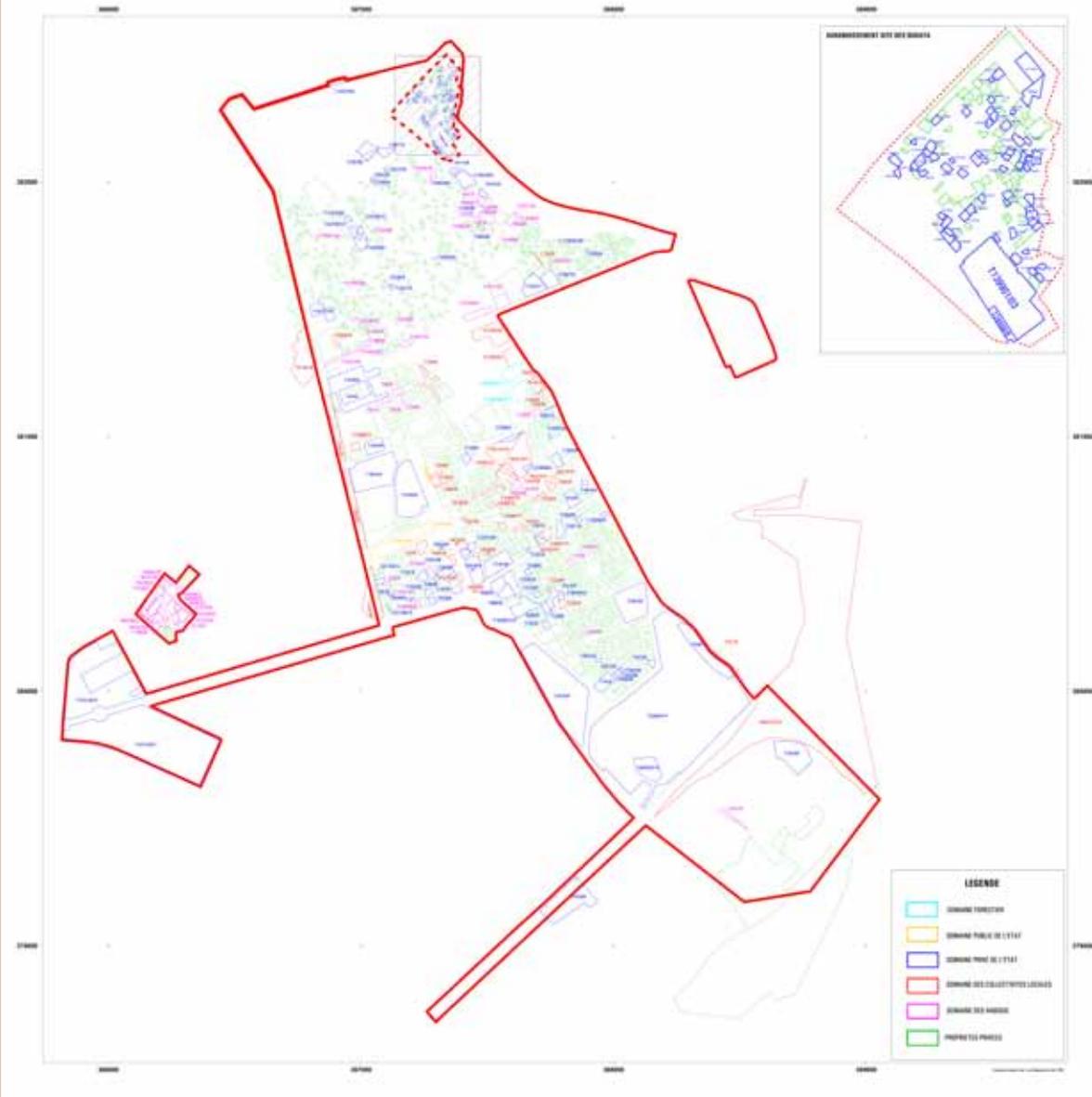
Données fournie par l'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (Janvier 2011)



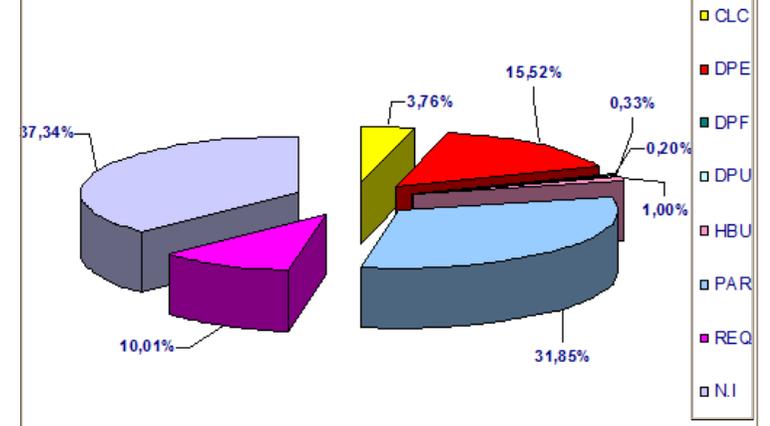
Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie
Direction de la Cartographie

Carte des catégories foncières au sein du périmètre d'inscription

ECHELLE = 1/5000



Répartition des catégories foncières



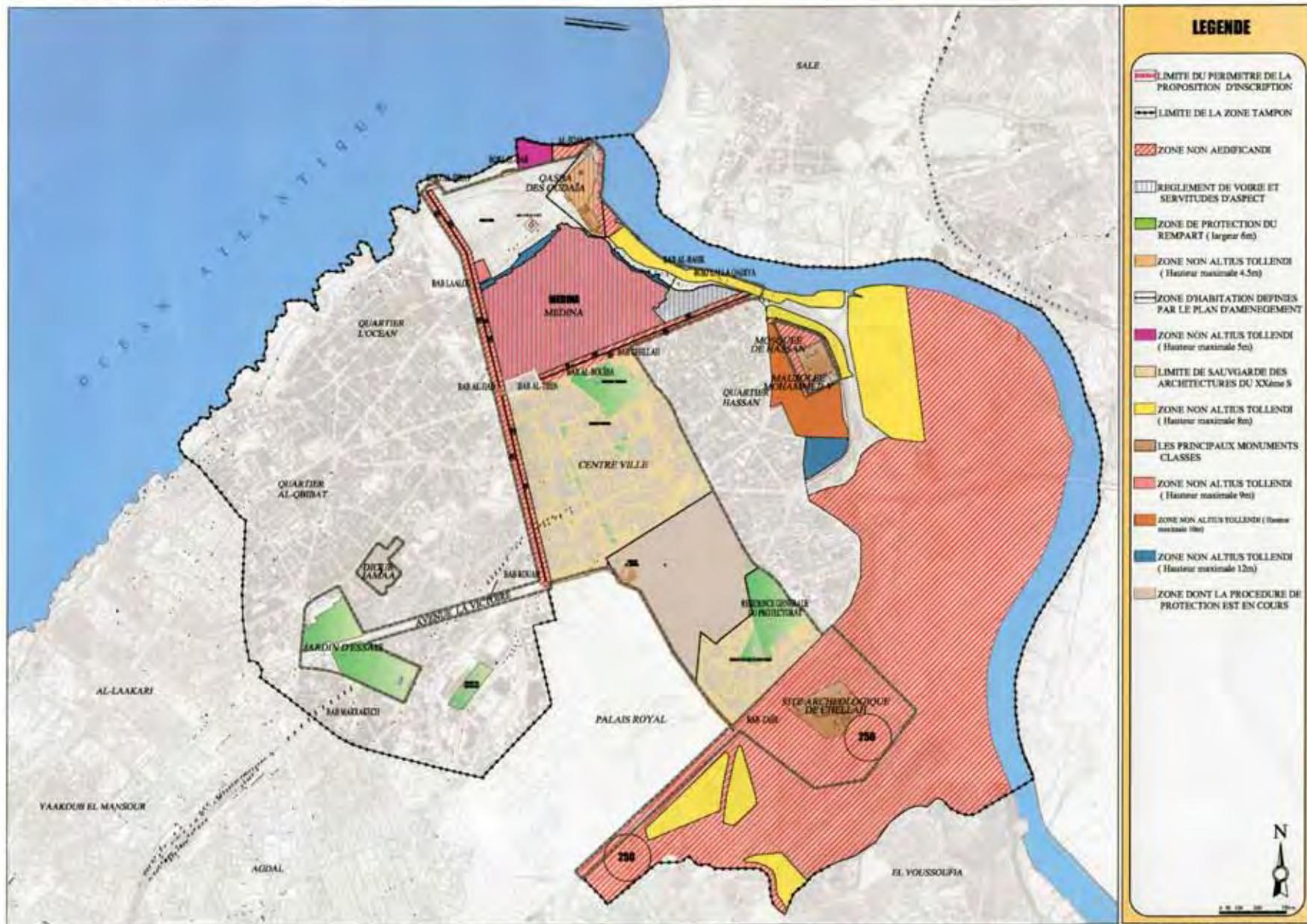
5.b Classement de protection

Les bâtiments, les ensembles d'édifices et les sites ainsi que les zones classés au titre de monument historique où grevés de servitudes de protection dans la préfecture de Rabat sont au nombre de vingt. Mais le nombre de bâtiments protégés est beaucoup

plus important du fait que certain textes concernent parfois un ensemble de bâtiments comme est le cas des Oudaïa ou du site du Chellah. Le plus ancien texte de classement date de 1914 et depuis lors, plusieurs monuments ont successivement rejoint la liste des biens nationaux protégés dans cette ville. sont les suivants :

Désignation du bien	Références du Dahir, décret ou arrêté	Références de la publication dans le BO
Qasba des Oudaïa	Dahir du 6 juin 1914 portant classement de certaines parties de la Kasba	in BO n° 86 du 19 juin 1914, p 454
Qasba des Oudaïa	Dahir du 10 avril 1944 portant classement des vestiges de la kasba	BO n° 1651 du 16 juin 1944, p 374
Enceinte de la ville de Rabat	Dahir du 22 juin 1914 portant classement	BO n° 90 du 10 juillet 1914, p 587
Zone de protection autour de la tour Hassan	Arrêté viziriel du 15 mai 1917	BO n° 240 du 28 mai 1917, p 587
Zone de protection le long d'une partie des remparts de Rabat	Dahir du 11 février 1920 portant classement d'une zone de protection	BO n° 384 du 2 mars 1920, p 340
Ruines du Chellah	dahir du 19 novembre 1920 portant classement	BO n° 423 du 23 novembre 1920, p 2016
Enceinte de Chellah à Rabat	Arrêté viziriel du 5 août 1932 déclarant d'utilité publique et urgente l'aménagement de l'intérieur de l'enceinte et frappant d'ex proportion les parcelles de terrains nécessaires	BO n° 1035 du 26 août 1932, p 990
Divers zones de protection	Dahir du 19 novembre 1920	BO n° 423 du 23 novembre 1920 p. 2017
Zone de protection le long des remparts de Rabat bordant le côté Sud-est de l'Aguedal du Sultan	Arrêté viziriel du 27 novembre 1920, ordonnant une enquête	BO n° 427 du 28 décembre 1920, p 2176
Zone de protection le long des remparts de Rabat, entre Bab-Teben et Sidi Makhoulouf	Dahir du 1er mars 1922	BO n° 489 du 7 mars 1922, p 410
Mosquée Hassan et son minaret à Rabat	Dahir du 25 novembre 1922 portant classement	BO n° 529 du 12 décembre 1922, p1745
Mosquée Hassan et son minaret à Rabat Certaines démolitions et modifications sur la tour Hassan	Décret n° 2-61-617 du 24 octobre 1961	BO n° 2565 du 22 décembre 1961, p 1832
Tour Hassan à Rabat	Arrêté viziriel du 28 mars 1936	BO n°1228 du 8 mai 1936, p 554

Désignation du bien	Références du Dahir, décret ou arrêté	Références de la publication dans le BO
Minaret de la mosquée Mouline à Rabat	Dahir du 28 juin 1924 portant classement	BO n° 616 du 12 Août 1924 – p 1258
Mosquée Mouline	Arrêté viziriel du 10 août 1955 portant classement	BO n°2239 du 23 septembre 1955, p 1434
Site de l’embouchure du Bou-Regreg à Rabat	Arrêté viziriel du 13/01/1954 portant classement	BO n° 2154 du 15 février 1954, p 179
Une parcelle de terrain près de Bab-Rouah à Rabat	Arrêté viziriel du 31 mars 1954	BO n°2166 du 30 avril1954, p 611
Dar Es-Soltane	Décret n° 2-85-926 du 7 février 1986 portant classement	BO n°3825 du 19 février1986, p 87
Cinéma Royal	Décret n° 2-00-453 du 8 Juin 2000 portant classement	BO n° 4807 du 26 Juin 2000
Jardin Nouzhat Hassan	Décret n° 2-03.741 du 13 novembre 2003 portant classement	BO n° 5171 du 22 décembre 2003, p 4302) (texte en arabe)
Jardin Belvédère	Décret n° 2-03.742 du 06 décembre 2003 portant classement	05/01/2004, p129) (texte en BO n° 5175 du arabe)
Ecole Guessous	Décret n° 2-04.966 du 10 décembre 2004 portant classement	BO n° 5276 du 23 décembre 2003, 4107) (texte en arabe)
la clinique Dubois Roquebert	Arrêté du Ministre de la culture n° 2066.66 du 3 chaabane 1427/ 28 aout 2006	BO n° 5-546028 septembre 2006 (texte en arabe)
Jardin d’Essais	Arrêté du Ministre de la culture n° 503-91 du 1 ramadan 1412/ 6 mars 1992	BO n° 27-4144, 1 avril 1992(texte en arabe)



5.c Moyens d'application des mesures de protection

L'application des mesures de protection des monuments et des sites de la ville de Rabat se base sur des institutions techniques et administratives locales et régionales et sur un arsenal juridique constitué par le texte de loi 22-80 et les textes de classement des monuments historiques ainsi que sur un personnel spécialisé dans les domaines de la gestion des sites et des monuments historiques.

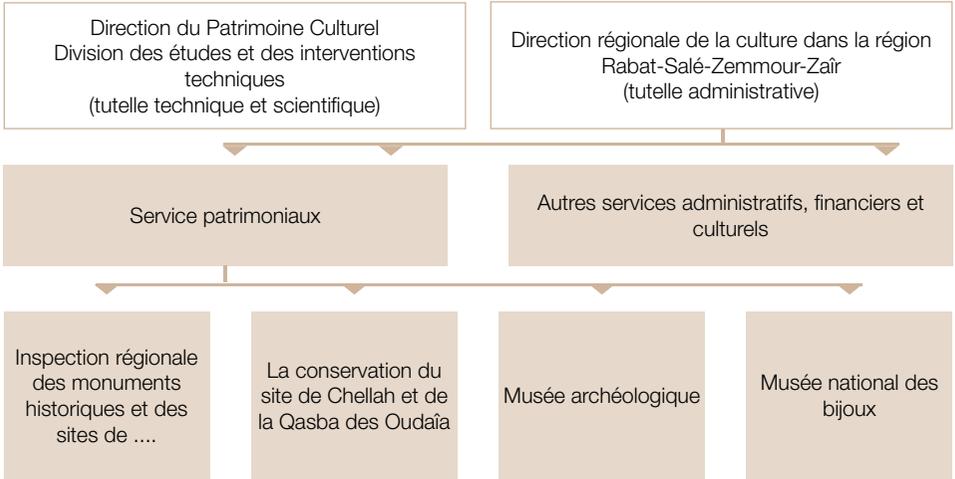
I. Les structures de gestion et d'administration des sites et des monuments :

Bien que le Ministère de la Culture soit officiellement l'autorité gouvernementale chargée de la gestion du patrimoine, il existe d'autres intervenants qui contribuent à cette lourde tâche. S'agissant de l'ensemble historique de Rabat ces organismes sont les suivants :

- La Direction du patrimoine culturel est l'organisme à l'échelle centrale du Ministère de la Culture qui œuvre à la connaissance, la protection, la conservation-restauration et la promotion du patrimoine culturel national. Elle s'organise comme suit :



- La Direction du patrimoine est relayée à l'échelle de la Région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer - notamment au niveau de la ville de Rabat- par des services de gestion technique et administrative tels que illustré dans le schéma suivant :



- **L'inspection régionale des monuments historiques et des sites de Rabat** est une structure régionale spécialisée dans les domaines de la protection, la conservation et la restauration des monuments historiques et des sites. Elle trouve ses origines dans l'arrêté du commissaire résident général français du 28 Novembre 1912 ; elle remplace le « Service des Antiquités, des Beaux -Arts, et des Monuments Historiques » .

Elle est dirigée par un inspecteur-architecte soutenu par une équipe de conservateurs, de techniciens, de dessinateurs, d'administrateurs et d'un régisseur. Elle est chargée :

- de veiller à la protection des monuments et des sites classés par le contrôle des servitudes, l'application de la loi et la lutte contre les violations et les infractions ;
- d'établir le programme des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine ;
- d'entretenir, aménager, restaurer et réhabiliter les musées, les monuments, les sites, les jardins et les médinas classés selon des techniques spécifiques qui respectent les normes et les plans originaux ; Assurer le classement des monuments et sites par La participation à la constitution des dossiers en collaboration avec la Direction du Patrimoine culturel ;
- de gérer l'administration et les crédits qui lui sont alloués;

Concernant les dossiers litigieux et les infractions perpétrées sur les monuments classés et leurs zones de servitude, l'Inspection travaille en étroite collaboration avec le service central du classement et aussi avec la Division des affaires juridiques au sein du Ministère de la Culture.

L'inspection entretient aussi des relations étroites avec les services techniques communaux, provinciaux et avec ceux d'autres départements concernés. Elle participe à la commission de voirie et elle a le droit d'avis conforme consultatif avant la délivrance des permis de construire, de démolir et sur les autorisations de lotissement et des travaux d'aménagement dans les zones classées.

- La conservation du site du Chellah et des Oudaïa

Conscient de l'intérêt du site archéologique, le Ministère de la culture a procédé dès 1988, à la création de la « Conservation du parc archéologique de Chellah », relevant

à la fois de la Direction du Patrimoine Culturel (DPC) et de la Direction régionale de la Culture. Sur le plan hiérarchique toujours, cette dernière direction est chargée du suivi des affaires administratives et budgétaires alors que la DPC s'occupe de tout ce qui a trait aux études et interventions techniques et, en coordination avec l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine, des recherches portant sur le site ou le matériel archéologique issu des fouilles y ayant été opérées. Au niveau de la DPC, c'est la Division des études et des interventions techniques qui, en concertation directe avec le Conservateur du site, et le cas échéant, avec l'inspecteur des monuments historiques et des sites de la Région de Rabat, oriente et coordonne directement les projets liés aux interventions sur le site.

En 2006, il y a eu une restructuration au sein du ministère de la Culture qui a touché tous les services à l'échelle nationale. La mission de la Conservation fut alors élargie pour devenir la Conservation du site archéologique de Chellah et des Oudaïa. Ces principales attributions sont restées les mêmes qu'auparavant, ce sont celles indiquées dans le texte du statut du personnel du Ministère de la culture.

- La gestion et l'administration des deux sites comportant notamment les affaires du personnel, la gestion et coordination en ce qui concerne les différents types d'autorisation pour les tournages, l'exploitation des espaces des deux sites, les autorisations de recherches et des études, etc. ;
- La conception et l'élaboration de projets de restauration et de mise en valeur ;
- L'information sur l'histoire du site et la sensibilisation sur l'intérêt qu'il présente ;

Autres institutions impliquées dans la gestion :

- Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer ; Division de l'Urbanisme
- Le Ministère des Habous et des affaires islamiques en ce qui concerne les lieux de culte islamiques (mosquées, zaouïas, marabouts, biens de main morte...)
- pour le cas du site de Hassan, c'est la Conservation du mausolée Mohamed V, qui est chargée à la fois de la gestion du mausolée et de la mosquée de Hassan (entretien et gardiennage). Cette Conservation dépend directement du Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie.

- L'Agence urbaine : Département des études techniques;
- La municipalité, Division de l'Urbanisme ;
- L'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, Service Patrimoine.
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'aménagement de l'espace, Direction de l'architecture ;

II. L'arsenal juridique et les procédures de protection

1- Les conventions internationales ratifiées par le Maroc

Conventions

- Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec règlement d'exécution. La Haye, le 14 mai 1954 à laquelle le 30 août 1968;
- Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Paris, le 16 novembre 1972 ratifié par le Maroc le 28 octobre 1975 ;
- Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Ramsar, Iran, le 2 février 1971 ratifié le 20 mai 1980;
- Protocole en vue d'amender la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Paris, le 3 décembre 1982 (Signature sans réserve de ratification le 03/10/1985;
- Protocole en vue d'amender la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine. Paris, le 3 décembre 1982, (signature sans réserve de ratification le 03/10/1985;
- Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels. Paris, le 14 novembre 1970, ratifiée par le Maroc le 03/02/2003;
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, le 17 octobre 2003, ratifiée par le Maroc en 2006;
- Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique. Paris, le 2 novembre 2001, ratification en cours, (texte approuvé par le conseil de Ministres);
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005)

Chartes

- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise) (1964)
- Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle (Charte de Burra) (Australia ICOMOS) (1979)
- Charte des jardins historiques (Charte de Florence) (1981)
- Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington) (1987)
- Charte internationale pour la « gestion du patrimoine archéologique (1990)'
- Charte internationale sur la protection et la gestion du patrimoine culturel subaquatique (1996)
- Charte internationale du tourisme culturel (1999) Charte du patrimoine bâti vernaculaire (1999) -Charte ICOMOS, principes pour l'analyse, la conservation et la restauration des structures du patrimoine architectural (2003)

Déclarations de référence

- Document de Nara sur l'authenticité (1994) Principes à suivre pour la conservation des structures historiques en bois (1999)
- Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2001)»
- Déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques (2005)
- Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial (2008)

2- La loi 22-80 et son décret d'application :

La protection des monuments historiques et des sites archéologiques se base essentiellement sur la loi 22-80 relative à la conservation des monuments historiques, des inscriptions, des objets d'art et d'antiquité promulguée par le dahir n° 1-80-341 du 17 safar 1401 (25 décembre 1980) prévoit la procédure de classement et d'inscription des immeubles et meubles présentant un intérêt particulier pour l'art, l'histoire ou la civilisation marocaine. Il s'agit d'un acte administratif ayant pour but la sauvegarde du patrimoine national de toute destruction, altération ou modification.

Le classement et l'inscription ont des formalités communes et particulières :

a. Les formalités communes :

- La demande de classement ou d'inscription peut émaner des établissements publics, des collectivités locales, du comité national de l'environnement, des sociétés et des associations savantes ou des propriétaires des biens à inscrire ou à classer ;
- La demande est adressée à l'autorité gouvernementale chargée de la culture qui la soumet à l'avis d'une commission tripartite constituée des représentants du ministère de l'intérieur, de l'autorité gouvernementale chargée de l'habitat et de l'urbanisme et de l'autorité gouvernementale chargée de la culture qui en assure la présidence ;
- Peuvent prendre part à cette commission d'autres administrations concernées ;
- L'avis de la commission est obligatoire pour les deux mesures de protection.

b. Les formalités particulières :

* L'inscription :

La Procédure d'inscription est plus simple que celle du classement. Elle est préventive et requiert un arrêté du ministre de la culture qui le prononce immédiatement après la réunion de la commission tripartite qui examine l'authenticité des pièces fournies.

*Le classement :

Le classement est prononcé par décret du Premier ministre sur proposition du ministre de la culture et après avis de l'autorité gouvernementale chargée de l'habitat et de l'urbanisme et du conseil de la commune dans laquelle est situé l'immeuble à classer. Cependant, il y a une distinction entre les immeubles privés et les immeubles domaniaux,

habous ou appartenant aux collectivités locales ou ethniques. En effet, pour ces derniers, l'avis des différents départements ministériels concernés, est exigé :

- du Ministre de l'Equipement pour les immeubles du domaine public de l'Etat ;
- du Ministre des finances ou du ministre de l'agriculture, suivant le cas pour les immeubles du domaine privé de l'Etat ;
- du Ministre de l'Intérieur pour les immeubles du domaine public ou privé communal et les immeubles collectifs ;
- du Ministre des Habous et des affaires islamiques pour les biens habous ;
- du représentant de l'autorité gouvernementale chargée de l'Habitat et de l'urbanisme lorsqu'il y a des servitudes de protection.

Pour les immeubles et meubles privés, il est prévu une enquête préalable ouverte par le ministre de la culture. Et c'est l'autorité communale, une fois saisie par ce département qui procède son exécution. Toutes les dispositions concernant le bon déroulement de l'enquête, qui dure deux mois pour les immeubles et un mois pour les meubles et garantissant le droit de la propriété privée, sont précisées par :

- Affichage de l'avis d'ouverture et de clôture de l'enquête ;
- Publication dans deux quotidiens autorisés à recevoir les annonces légales ;
- Pour les immeubles ruraux, la publication est faite par un crieur public dans les souks ou marchés locaux ;
- Ouverture d'un registre pour les observations de tout intéressé.

Le classement doit être décrété en moins d'un an à compter de la publication au bulletin officiel de l'arrêté portant ouverture d'enquête, sinon cette dernière est considérée comme caduque et doit être refaite dans les mêmes formes.

Effet du classement et de l'inscription :

Une fois l'immeuble inscrit ou classé, il est interdit de le modifier, le restaurer ou le détruire sans autorisation du ministère de Culture.

3- Projets pour le renforcement des dispositions juridiques de protection :

Genèse de la nouvelle loi sur le patrimoine

Dès les débuts des années 1990 il a été constaté que l'accélération de l'évolution économique et sociale du Maroc a commencé sur le terrain à modifier profondément la configuration de l'espace de diverses manières. Ces modifications n'avaient pas manqué d'affecter le patrimoine culturel et naturel nationale et principalement, ses composantes mobilière, parfois même dans des proportions alarmantes dont certains cas avaient défrayé la chronique.

Par ailleurs, le trafic illicite des biens meubles a pris une telle ampleur que la lutte contre ce fléau devenait plus qu'urgente et nécessaire.

Face à cette grave érosion patrimoniale, la loi 22/80 s'annonçait dépassée, ineffective dans son essence même, pour ne pas dire totalement en déphasage avec la réalité du terrain et ce, à tous les niveaux. Sur la base de près de trois décennies d'observation, il devenait impératif de travailler à son remplacement, en veillant non pas à se contenter d'opérer un simple « lifting » sur ses différents dispositions mais à procéder à sa refonte totale pour la rendre adéquate à la situation de l'époque tout en projetant des mesures appropriées dans le futur.

De 1994 à 1997 une première formulation de nouvelle loi est effectuée. Elle a été conduite par la Directeur du Patrimoine Culturel de l'époque au sein du Ministère de la Culture. Une pertinente contribution des spécialistes du patrimoine fut apportée par des collaborations du directeur évoqué. Cette formulation fut revue, corrigée et enrichie –principalement au niveau des définitions des concepts et de la compatibilité des dispositions de la ladite loi avec les législations internationales (conventions de l'Unesco) auxquelles le Maroc avait adhéré.

En 2003 le texte ainsi établi est envoyé au Secrétaire Général du Gouvernement (S.G.G) pour la soumettre à l'avis des diverses administrations mais ce n'est qu'au mois de juin 2005 que la distribution requise a effectivement eu lieu.

L'intervention du système de l'ONU (UNESCO chef de file) dans le cadre du Millénaire a intégré, à la demande expresse du Ministère de la Culture la révision de la nouvelle loi selon les termes de l'Activité 20 formulés dans le programme conjoint intitulé : « « Le patrimoine culturel et les industries créatives comme vecteurs de développement au Maroc » (2008-2011), l'Activité 20 y est consacrée à « la révision de la nouvelle loi sur la protection du Patrimoine Culturel »

Un Expert International/Consultant Chef de file et un Expert Professionnel (national) ont été désignés pour conduire une large consultation publique et institutionnelle auprès des parties concernées ou directement intéressées.

La version 2009 de la révision de la loi 22/80, a été réalisée sur la base d'un projet de révision menée de 2001 à 2003 (Objet d'une version de projet de loi resté en stand by depuis 2005). Une révision potentielle a été mise en vigueur en 2006 portant sur les biens culturels mobiliers (Dahir n° 1-06-102 du 18 jourmada I 1427 (15 juin 2006) portant promulgation de la loi n° 19-05 modifiant et complétant la loi n° 22-80). Elle a été élaborée sur cette base mais profondément actualisée et mise à niveau notamment au regard des normes internationales dûment ratifiées par le Royaume. Les nouvelles dispositions préconisées dans ce nouveau projet de révision de la loi 22-80 s'articulent autour d'un certain nombre d'aspects qui sont soit absents de la loi 22-80, soit insuffisamment représentés.

c. Dispositions Générales :

** Outils terminologiques :*

- Définitions du patrimoine (en référence aux normes standard de la terminologie conventionnelle de la protection (domaines immobilier, mobilier, subaquatique immatériel, naturel (géologique, physiques...))
- Définition de ses multiples composantes
- Définition des objectifs de protection et des mesures qu'elles exigent (convention, sauvegarde, préservation...).

* *Les dispositifs de protection et de conservation par nature du patrimoine :*
le classement et l'inventaire et les mesures de sauvegarde...

- immobilier
- mobilier
- site naturel (différentes catégories)

* Les effets de ce dispositif :

- Sur la propriété (publique et privée) : droits et obligation
- Sur l'action à mener par l'Etat en matière de protection

* *Les dispositifs de « circulation » des biens culturels*

- Aliénation, donation
- Commercialisation (transactions)
- Exportation, prêts pour exposition....

* *Des fouilles et découvertes*

- terrestres
- marines (subaquatiques) (mer, eaux intérieures)

* *Les considérations fiscales, de financement et d'aides en matière de sauvegarde patrimoine culturel*

- fiscalité
- mécénat
- les infractions et les sanctions
- pénales
- pécuniaires
- administratives (retrait d'autorisation et/ou démolition/saisies).

Innovations institutionnelle

* Généralisation d'une compétence légale d'initiative au profit du M. De la Culture assujettie à des conditions minimale (respect au droit de propriété, des délais)

* *Proposition d'instauration d'une commission Nationale pour la protection du Patrimoine :*

- Objectif : lieu de concertation et de recommandations pour suivi de la loi appui au Ministère de la culture et aux autorités
- Compétence : émet de avis consultatifs en cas de besoin
Réunion : 2 fois/an et à la demande du M.C. en réunion extraordinaire.
- Proposition d'instauration dans le cadre de la Police du Patrimoine d'une « Brigade de protection du patrimoine » sous forme de cellule locale sous tutelle conjointe du M.C. et de l'Autorité Locale (Wali et Caïd)

4 - Les règlements de voirie :

Les tissus traditionnels de la médina et de la Qasba des Oudaïa sont protégés par des arrêtés portant règlements de voirie et de construction. Ces derniers organisent et contrôlent les travaux de toute nature sur ces espaces (construction, démolition, restauration, aménagement...)

- La Qasba des Oudaïa est régie par Arrêté viziriel du 31 janvier 1922 (2 jourmada II, 1340) portant règlement de voirie et de construction pour le quartier de la ville de Rabat dit « Qasba des Oudaïa », BO n° 486 du 14 février 1922, p 274. Il s'agit d'une protection artistique qui impose le style architectural traditionnel marocain. Le règlement prévoit les moyens et les dispositions de limitation des hauteurs des constructions, les dimensions des cours intérieures et celles des pièces d'appartement ainsi que le caractère architectural des façades. Il prévoit également l'interdiction des constructions sur une largeur déterminée en retrait des alignements, la modification de l'architecture authentique des maisons.
- La médina de Rabat pour sa part, est aussi protégée par un arrêté viziriel du 8 juillet 1922 portant règlement de voirie. Il exige le maintien de la médina et du Mellah dans leur aspect original suivant les proportions d'ensemble et l'ornementation qui caractérisent l'architecture de l'agglomération et n'autorise des travaux de restauration et de nouvelles constructions que dans le style reconnue locale de l'habitat rbatî et ce après l'avis de l'Inspecteur des monuments historiques.

III. Procédure de protection

La majorité des biens compris dans le périmètre d'inscription sont classés ou inscrits au titre de monuments historiques. Ainsi la protection se base sur une assise juridique constituée de textes de lois de classement ou d'inscription. Il est par ailleurs institué une «servitude d'abords» des monuments historiques qui génèrent des périmètres de protection (zones de servitudes non aedificandi et non altus tolendi). Dans le champ de ces servitudes, le plan d'aménagement urbain s'applique mais l'avis conforme de l'inspecteur des monuments historiques et des sites est nécessaire pour toutes les autorisations de construction et de démolition. Pour les édifices inscrits ou classés, les intérieurs d'immeubles sont également protégés.

Les services dépendants du Ministère de la Culture notamment la Direction du patrimoine culturel et l'Inspection régionale des monuments historiques et des sites veillent au respect de ces textes et à assurer la protection de ces biens et leur mise en valeur, tenant en considération les spécificités et les caractéristiques de chaque site ou monument. Ainsi la Direction du patrimoine culturel coordonne et oriente les programmes, les études et les actions menées pour la sauvegarde, la mise en valeur et la promotion du patrimoine architectural, archéologique de Rabat. Les services déconcentrés sont chargées de la concrétisation de ces actions sur le terrain et de la gestion directe des sites, des monuments ou des tissus anciens. L'inspection régionale des monuments historiques et des sites et les conservations des sites de Chellah et des Oudaïa sont directement concernés et remplissent cette mission.

En effet, les monuments et les sites de l'aire concernée disposent des mécanismes de mise en place et d'application de la stratégie de sauvegarde comme suit :

- Les monuments et sites dont le foncier et les biens mobiles sont propriété privée de l'état : le site du Chellah, la tour Hassan et le Mausolée sont dotés de conservations qui sont prémunis en plus des moyens humains et matériels, et sont chargées de la mise en place des plans de gestion des sites et de leur mise en valeur.
- Les remparts et les portes sont du ressort de l'Inspection des monuments historiques

et des sites veille au respect des règlements de protection ainsi qu'à l'élaboration et l'accompagnement des études de réhabilitation de restauration ou d'entretien. Ce type de mesures et de moyens institutionnels assuré par l'I.M.H.S. est également adopté et généralisé pour l'ensemble des monuments classés et biens énumérés.

- Par ailleurs, les aires protégées constituées en totalité ou en parties de tissus habités et qui est propriété privés des personnes ou exploités par eux même tel que la médina de Rabat et la Qasba des Oudaïa ou le périmètre de protection de l'architecture du XXème siècle sont protégés par les documents d'urbanisme « plan d'aménagement et règlement de voirie » qui prévoient et intègrent les dispositions de protection ou de classement. La délivrance des autorisations de construire, de modification ou de réparation revient à l'autorité municipale à condition de respecter la conformité à l'avis de l'I.M.H.S. La Direction du patrimoine culturel par le biais de la Division des études et des interventions techniques, contribue à l'élaboration de ces documents destinés à la planification urbaine et joue un rôle primordial dans le respect des bâtiments et des sites classés au titre de monument historiques, du zoning et des périmètres de protection.

Concernant la procédure d'instruction des autorisations de construction, de modification ou de réparation dans le tissus traditionnels, il y a lieu de signaler que conformément à la loi, les dossiers sont soumises à l'avis d'une commission composée de représentants de la wilaya et/ou la préfecture, la commune ou l'arrondissement, l'agence urbaine, les services extérieurs concernés et l'inspection des Monuments Historiques et des sites de Rabat. Cette commission statue sur les dossiers présentés et veille au respect de la réglementation en vigueur. L'avis de l'administration de la culture est conforme dans le cas de la Qasba des Oudaïa et de la médina

IV. Système de contrôle et de gardiennage

Le gardiennage et l'entretien de certains monuments et sites placés sous la tutelle du Ministère de la culture (Site du Chellah, musée et jardin des Oudaïa, portes de Bab Rouah, bab Lkbir et Bab Laalou) qui était assuré par des équipes de gardiens et d'agents d'exécution recrutés par le Ministère et étaient spécialisés dans des métiers techniques tels le jardinage, la plomberie, la maçonnerie et l'électricité...

Mais depuis 2007 ces opérations sont assurées par des sociétés spécialisées dans le gardiennage et l'entretien des bâtiments. Pour le cas du Chellah outre les gardiens de la Conservation, la société privée a engagé 12 gardiens qui se partagent les tâches de surveillance des vestiges et des biens du site. Pour le cas des Oudaïa ce sont 8 gardiens qui sont chargés de cette mission.

En substitution du système classique de billetterie, un dispositif technique de contrôle d'accès des visiteurs a été installé à l'entrée du site de Chellah. Pour des raisons liées essentiellement au manque au niveau de la conservation, d'un personnel technique disponible et capable de faire le suivi de l'opération, de gérer le système informatique et les statistiques des entrées ainsi que l'enregistrement des données chaque fois que nécessaire, ce système n'est pas encore mis en service.

5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région

I. Le Plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg :

Conformément aux dispositions de la loi 16-04 du 23 novembre 2005, le plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg (P.A.S., version juillet 2008, est un document juridique et urbanistique couvrant l'intégralité des 6000 hectares inclus dans le périmètre d'action de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, celui-ci définit les vocations et règles d'occupation du sol, les servitudes et autres obligations en vue de réaliser un aménagement ordonné et cohérent.

La protection du patrimoine historique figure parmi les principaux objectifs de ce plan d'aménagement, tels que énumérés dans l'article 4 du règlement d'aménagement s'y rapportant, à savoir :

- Assurer le fonctionnement hydraulique de l'oued et des talwegs ;
- Protéger un environnement fragile et mettre en valeur le patrimoine paysager de la vallée ;
- Eriger le patrimoine historique de la vallée en bien commun vivant ;
- Créer une armature des déplacements en adéquation avec le développement de la vallée ;
- Promouvoir une urbanisation équilibrée ;
- Assurer une urbanisation en harmonie avec la demande actuelle et adaptée aux évolutions futures ;
- Garantir une urbanisation durable dans le respect des traditions et de la culture marocaines ;

Par ailleurs, l'article 8 du même règlement, impose des servitudes non-aedificandi et non-Altus Tolendi, de protection du patrimoine historique et archéologique, autour des monuments historiques, de part et d'autre des murailles, portes, murs, et tours et autour des sites archéologiques.

II. Le plan d'aménagement de Rabat Hassan

Homologué en 1997 intègre et adopte les protections juridiques applicables aux monuments historiques et à leurs zones de servitudes non aedificandi et non altus tollendi. Malgré l'expiration de sa période de validité et en attendant l'approbation du nouveau plan unifié de la ville de Rabat en cours d'élaboration, il est toujours en vigueur. Ses dispositions en matière de sauvegarde des zones du patrimoine architectural, archéologique et paysager sont applicables et les secteurs concernés sont les suivants :

La médina (secteur M)

Il englobe le secteur M spécifique à la médina et qui longe la muraille almohade à laquelle il adjoint le cimetière des Chouhada et la muraille andalouse. La cité traditionnelle est ainsi conçue dès le départ comme celle intra-muros et les zones extérieures relèvent d'autres secteurs et ne concourent pas à l'aménagement de la Médina. La lecture de l'extrait du PA présenté ci-joint et du règlement de la zone M interpelle les observations suivantes :

- Le règlement a bien pris la précaution de souligner que les dispositions relatives à la zone M ne sont que « des directives générales pour conserver le tissu ancien qui doit faire l'objet d'une étude spécifique ».
- La médina est décomposée en trois zonages (M1, M2 et M3) et en trois secteurs spécifiques, celui du Mellah, celui de la Qasba des Oudaïa et celui de l'oued Bouregreg avec sa berge gauche. Ces derniers comportent la formule de « zone de plan de détail » qui, selon les documents fournis par l'Agence Urbaine, n'ont pas été élaborés. Ce qui a gelé leur situation juridique depuis 1997 ou a laissé la décision concernant d'éventuelles demandes d'autorisation, à l'appréciation d'une commission administrative où la décision définitive est conforme à l'avis de l'inspection des monuments historiques qui se base sur les règlements de voirie et les servitudes d'aspect.
- Le PA accentue davantage la densification du Mellah en le prévoyant en M2 bi familial, alors que ce quartier est déjà plus que saturé et doit être dédensifié.

- Dans la zone M1 qui comporte les plus grandes demeures il n'est prévu que des logements mono familiaux. Chaque construction ne peut « en principe » englober qu'un seul logement. Cela ne peut vouer cette zone qu'à l'abandon. Alors que les zones M2 et M3 sont bi familiales.
- La limitation de la terrasse accessible. Alors que les terrasses ont toujours constitué une partie indispensable à la vie familiale dans les maisons traditionnelles, le PA les rend difficile d'accès (escalier spécifique à 1,50m de hauteur en terrasse) et y prévoit l'acrotère sur rue avec une hauteur de 0,30m (et un recul de 1,50m) et de 1,00 dans les murs mitoyens. Et alors que le droit et la jurisprudence reconnaissent la propriété de l'espace aérien, le PA l'interdit et ne conçoit les encorbellements et balcon que de 0,60m de largeur et uniquement dans les rues supérieures en largeur à 4,00 m. De plus dans les logements bi familiaux et afin d'interdire les cages d'escalier en façade, il impose de prévoir un couloir de 1,50 à 2,00 m pour l'accès à la cage d'escalier de l'étage. Dans les parcelles aux superficies réduites des zones M2 et M3, cela affectera le projet totalement.
- Le réseau de circulation avec les zones d'entrée à la Médina et les parcs de stationnement est maintenu tel qu'il est à l'heure actuelle avec tous les problèmes que cela engendre.
- Le PA prévoit une administration dans le terrain vide en face de Bab Al Had et coupe le cimetière juif en deux. De même qu'il maintient les différents marchés (marché central) et les équipements à leurs emplacements actuels. Il ne fait finalement que perpétuer la situation problématique actuelle.

Il ressort, en fin de compte, que le PA et son règlement n'ont pas contribué à une amélioration de la Médina mais ont bénéficié de l'absence totale de toute intervention d'envergure dans ce secteur.

La ville nouvelle (secteur B)

Le PA prévoit au niveau de la ville coloniale un périmètre de sauvegardes de l'architecture du XXème siècle connu sous le nom de secteurs sauvegardés. Ces secteurs représentent le périmètre de protection de l'architecture du XXème siècle. Ils sont composés d'un

ensemble de bâtiments qui présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation. La restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles et de leur cadre urbain.

En effet, le centre de Rabat est marqué par l'architecture coloniale qu'il convient de préserver.

Le plan d'aménagement a défini deux secteurs sauvegardés dont les limites sont les suivantes:

- Quartier du centre : De Bab Rouah à la place de l'Unité Africaine, de ladite place à Bab Chellah, puis de Bab Chellah à Bab al Had pour terminer à Bab Rouah ;
- Quartier des Ministères : Les Ministères, l'ex-résidence de Lyautey jusqu'aux bâtiments situés à l'extrémité de la rue Patrice Lumumba.

Ces secteurs sauvegardés renferment des immeubles ou partie d'immeubles dont la démolition ou la modification sont interdits.

Toute démolition, doit au préalable, faire l'objet d'un permis de démolir comprenant : plans, coupes et façades du bâtiment concerné assortis d'un reportage photographique couvrant également le bâti environnant.

D'autre part, toute construction ayant obtenu le permis de démolir, sera soumise à l'avis de la commission d'esthétique et des monuments historiques et des sites.

En outre, le Ministère des Affaires Culturelles est chargé de dresser un inventaire de tous les immeubles ou partie d'immeubles à conserver, inclus dans le périmètre de sauvegarde.

Tous les équipements publics datant de l'époque coloniale et qui sont inclus dans ces secteurs sauvegardés sont à conserver.

Dans le cas d'instruction des dossiers, de démolition, de construction ou de

réaménagement, l'avis de l'inspecteur des monuments historiques est consultatif. Bien qu'il est généralement approuvé vu la sensibilité des membres de la commission.

III. Les mesures de protection prévues dans le futur PAU de Rabat : Le projet de création de zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Ce projet vise à encadrer la bonne restauration du patrimoine bâti et non bâti ainsi que la protection du caractère propre de zones de la ville nouvelle considérés comme peu ou mal protégés. L'enjeu est d'améliorer le dispositif des protections existantes par une approche globale du patrimoine et du territoire dans une perspective de gestion et d'aménagement.

La mise en place d'un tel dispositif se révèle être un véritable outil de découverte et de connaissance, voire de redécouverte, de reconnaissance et d'appropriation du patrimoine. C'est également l'occasion de requalifier et de mettre en valeur des lieux dégradés, notamment des espaces publics appropriables par tout un chacun.

Ainsi, la ville de Rabat s'inscrirait dans un processus et dans une démarche de protection patrimoniale plus complète. En plus des protections de l'état au titre des Monument Historiques et des mesures déjà envisagées dans le futur PAU, il apparaît nécessaire de créer un ou plusieurs périmètres de protection et de mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et paysager dans la ville. Dans ce cadre, une étude visant à recenser le patrimoine architectural du 20ème siècle à Rabat a d'ores et déjà été confiée à l'Ecole Nationale d'Architecture. Un inventaire précis des bâtiments dont l'intérêt patrimonial sera établi.

Cette démarche originale de coopération s'inscrit également dans le contexte de recherche de développement et d'aménagement durable du territoire. Elle se concrétise par l'élaboration d'un document négocié qui comprend, premièrement, un rapport de présentation exposant les motifs et les objectifs de la création de la zone de protection ainsi que les particularités historiques, géographiques, urbaines, architecturales et

paysagères du territoire concerné; deuxièmement, un énoncé des règles applicables aux interventions dans la zone concernée; troisièmement, un document graphique faisant apparaître les limites de la zone.

Pour optimiser la gestion et la mise en valeur des éléments patrimoniaux identifiés et classifiés, un corps de règles sera rédigé. Le contenu de ce dernier est élaboré conjointement par la commune et par l'État. Il porte sur l'aspect architectural, les matériaux, les implantations des constructions, les volumes, les hauteurs, les plantations, etc. Il comprend également des prescriptions qui s'imposent aux pétitionnaires ainsi que des recommandations qui permettent d'orienter des choix de restauration ou d'aménagement sur lesquelles se fondera l'inspecteur des monuments historiques pour donner son avis.

Aujourd'hui, la question d'une protection plus complète des sites historiques et du patrimoine urbain et architectural de la ville de Rabat devient cruciale. C'est pourquoi, au-delà de la protection de certains éléments au titre des Monuments Historiques et des sites classés par le Ministère de la Culture, dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement de la ville, il a été convenu d'élargir ce champ de la protection et d'intégrer ainsi la dimension patrimoniale. En effet, une des innovations fortes inscrites dans le PAU de Rabat en cours d'élaboration est l'introduction de règles de protection visant à préserver et à mettre en valeur le patrimoine de la médina mais aussi l'instauration d'un périmètre de protection du patrimoine contemporain dans lequel toute transformation (restructuration, réhabilitations ...) fera l'objet d'un examen par l'Inspection des monuments historiques et des sites dépendant du Ministère de la Culture.

En outre, se retrouvent différentes mesures dont la construction en mitoyenneté en bordure de voie, les bâtiments alignés le long des voies sans recul, les saillies de façades autorisées seulement à partir de l'entresol, un plafond des hauteurs différenciées de 11 m à 35 m. Ces règles se réfèrent aux époques de construction qui ont façonné cette ville à différentes époques et tendent à conserver les spécificités du paysage urbain de Rabat au-delà des différences d'écriture des règles. Le PAU de Rabat prend ainsi mieux en compte le paysage urbain à toutes les échelles :

- À l'échelle de Rabat: le plan des hauteurs définit des territoires dont le vélum des constructions est plus ou moins limité selon les contextes et forme ainsi une sorte de protection des sites de Rabat au sens de covisibilités, d'échappées visuelles, de silhouettes urbaines ...
- À l'échelle des quartiers : la protection des secteurs particuliers de « Médina, maisons et villas» se traduit par des hauteurs plafond modulées en fonction de l'existant.
- À l'échelle d'ensembles urbains: les règles d'implantation et de contiguïté mais aussi des prospectifs permettent de construire à une hauteur semblable aux volumes bâtis existants.
- À l'échelle de la rue : les prospectifs fixant la hauteur de verticale et le couronnement règlent la cohérence des constructions les unes par rapport aux autres.
- À l'échelle de la parcelle: la « protection et la végétalisation des espaces libres sont signifiées par les bande de recul végétalisées dans les secteurs de villas; l'exigence d'un pourcentage de pleine terre, l'encouragement de la végétalisation des toitures.

Les volumétries existantes à conserver notamment dans la ville ancienne (Médina), les architectures contemporaines dans un périmètre identifié par la prescription d'un avis conforme de l'inspecteur chargé du patrimoine auprès du Ministère de la Culture.

Des éléments particuliers sont également protégés notamment dans la prise en compte de la composition urbaine et architecturale. Des prescriptions sont préconisées en la matière, elles visent à l'intégration des éléments nouveaux au tissu existant, en prenant en compte les particularités morphologiques et typologiques des quartiers (rythmes, largeurs des parcelles en façade sur voies, reliefs ...) ainsi que celles des façades existantes (rythmes, échelles, ornementsations, matériaux, couleurs ...) et des couvertures (terrasses, retraits ...).

En dehors des sites du Chellah, de la Qasba des Oudaïa, et du centre colonial, d'autres lieux répartis dans la ville présentent des intérêts variables qu'il conviendra d'analyser, comme par exemple :

- le quartier de l'Océan qui recèle encore les traces du faubourg ancien. «est constitué de maisons marocaines plus ou moins vastes mais qui, pour certaines, notamment celles qui sont situées en bord de mer ou dans les rues qui y descendent en pente douce, jouent un rôle important dans le paysage de la corniche;
- les ensembles d'habitation entre le rempart ouest de la Médina et le cimetière juif;
- le quartier Akkari de Yacoub Al Mansour.
- le quartier des Orangers.
- la nouvelle Médina Diour Jamaâ.

IV. Projet de deux Plans de sauvegarde :

- **Deux plans de sauvegarde** relatifs au bien sont actuellement initiés par l'Agence urbaine. Le premier concerne le quartier des oudaia et la médina (le marché est accordé à un BET qui a pu achever la phase étude, la phase de complément d'inventaire du bâti , espaces publics et règlement d'aménagement étant en cours), le deuxième est relatif au tissu urbain du 20ème siècle (le marché est lancé). Par ailleurs, en attendant l'approbation de ces plans qui vont remplacer le Plan d'aménagement dans les zones concernées, une protection juridique pour le bien est assurée par une nouvelle affectation : « zones à sauvegarder » prévue dans le nouveau plan d'aménagement unifié qui est en phase finale d'approbation. Une mesure qui a été dictée à l'occasion de la candidature de Rabat à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- **Des chartes architecturales** qui englobent notamment le bien proposé pour inscription, sont initiées par l'Agence Urbaine (le marché relatif est en cours). Les propositions qui seront émises vont faire l'objet de concertation de la part de tous les acteurs concernées
- Un cahier de prescriptions spéciales : est en cours d'établissement par la mairie de Rabat en concertation avec l'Agence urbaine et l'Inspection des Monuments Historiques. Il sera validé par le conseil de la ville et sera accompagné par un arrêté municipal.

- Des décisions de police administrative : signées par le maire en vue d'empêcher les infractions et de permettre la sauvegarde de l'authenticité des tissus urbains, objet de proposition d'inscription (un processus existant qui vient d'être réactivé)
- L'assistance architecturale et technique : il s'agit d'une convention déjà signée entre la ville de Rabat et l'ordre régional des architectes pour accompagner les habitants dans les projets de restauration et de réhabilitation.

Comme mesures d'accompagnement des actions imminentes sont déjà programmées par la mairie dont les premières seront entamées à partir de janvier 2011 :

- Vaste campagne d'hygiène et de propreté
- réfection de la voirie
- Éclairage public
- Sensibilisation des élus et des principales associations des quartiers de la médina à travers une vaste campagne de chaulage.

V. Projet du plan vert de la ville de Rabat :

Compte tenue de la dimension de l'environnement qui prend aujourd'hui une place prépondérante dans les orientations du développement urbain de l'agglomération, dans la mouvance du développement durable et en réponse aux besoins exprimés par les habitants, la charte des espaces verts de la ville de Rabat s'appuie sur les axes suivants :

- la mise en réseau continu des espaces à dominante végétale
- la revalorisation des terrains non exploités
- l'intégration par accessibilité visuelle des parcs et jardins pour leur conférer des perspectives végétales.

Le plan vert de Rabat a pour objectifs :

- asseoir une véritable politique de protection, de revalorisation et d'enrichissement du patrimoine naturel de la ville ;
- répondre à la nécessité d'équité et d'équilibrage de l'offre d'espaces verts de proximité dans les quartiers ;
- renouveler le patrimoine arboré ;
- restituer le rôle des arbres fruitiers, mémoire arboricole du lieu.

Parmi les projets prévus dans ce plan, il y a lieu de citer :

- Projet d'aménagement paysager d'infrastructure urbaine et espaces interstitiels : il s'agit de valoriser les espaces bordant les voies, ceux de proximité de croisements ainsi que les aires situées entre les ilots à forte densité ;
- Projet d'aménagement de jardins prévoyant des parcs pour enfants exemple le jardin andalous (08 ha) sur le site d'al Msalla face à la porte Moulay al Hassan du Mechouar ;
- Projet de la Coulée verte reliant la ceinture verte à la vallée du Bouregreg.

5.e. Plan de gestion du bien

Table des matières:

Préface

Introduction

Chapitre I : Présentation

- I.1- Le rôle du Plan de gestion
- I.2- Le statut juridique du Plan de gestion
- I.3- Les limites du Plan de gestion
- I.4- Les étapes et les mécanismes de préparation du Plan de gestion
- I.5- Les précédents documents et mécanismes de gestion

Chapitre II : Présentation du site et de sa « valeur universelle exceptionnelle »

- II.1- Critères selon lesquels l'inscription est proposée
- II.2- Justification de l'inscription
- II.3- Description du bien
 - a- Le site à l'échelle urbaine
 - b- La ville nouvelle
 - c- Le Quartier Habous (ou Diour Jmaâ)
 - d- Les jardins historiques de Rabat

- e- La Médina
- f- La mosquée de Hassan et le Mausolée Mohammed V
- g- Les remparts et les portes almohades
- h- Qasba des Oudaïas
- i- Le site du Chellah
- II.4- La zone tampon

Chapitre III : Cadre légal et administratif : les principes de gestion

- III.1- Cadre légal
 - III.1.1- Présentation du cadre actuel
 - III.1.2- Propriété foncière
 - III.1.3- Questions à résoudre et objectifs stratégiques
- III.2- Cadre institutionnel
 - III.2.1- Les intervenants et les mécanismes de concertation
 - III.2.2- La Fondation pour la sauvegarde et la mise en valeur du Patrimoine culturel de Rabat
 - III.2.3- Rôle des instances élues représentant la population
- III.3- Financements
 - III.3.1- Fonds publics
 - III.3.2- les secteurs de « self-reliance »
 - III.3.3- Formation et actions de sensibilisation
 - III.3.4- Suivi et mise à jour du plan de gestion

Chapitre IV : Plan d'actions

- IV.1- Rappel des actions entreprises
- IV.2- Protection et mise en valeur
 - Les intervenants et les mécanismes de concertation
 - Programmes de restauration des monuments historiques et des sites
 - Préservation du patrimoine bâti
- IV.3- La gestion urbaine
 - Programme d'aménagements
 - Accessibilité et transports

- Les aménagements prévus pour le projet d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial
- Gestion des risques
- IV.3- Activités de recherches et médiation culturelle
 - Développement de la recherche sur le bien
 - Centre d'interprétation du bien
 - Evènements culturels
 - Création du site web du bien
- IV.4- Gestion et développement de l'activité touristique
 - Organisation des circuits touristiques
 - Diversification des produits touristiques
- IV.5- Partage de la « valeur universelle exceptionnelle »
 - Réseau international des villes conçues par « Henri Prost »
 - Les villes nouvelles du Maroc

Annexes

5.f Sources et niveaux de financement

Comme il a été souligné plus haut, la gestion des biens de l'ensemble historique de Rabat incombe à plusieurs intervenants et notamment au Ministère de la culture en sa qualité d'autorité gouvernementale chargée de la gestion du patrimoine culturel. Ces différents acteurs procèdent de temps à autre, au lancement et à la conduction d'opérations de restauration et de mise en valeur des biens en question et consacrent à ces travaux des budgets importante. Malgré le manque de synergie d'action, ces financements contribuent largement à la protection de ce patrimoine culturel et à sa pérennisation. Pour les cinq années à venir certains partenaires s'engagent à entamer des études à ce niveau, d'autres prévoient des budgets pour des opérations de mise en valeur et de sauvegarde.

I Le Ministère de la Culture

Le Budget de la Direction du patrimoine culturel pour les cinq dernières années se présente comme suite :

Année	Fonctionnement \$	Investissement \$	Budget global \$
2006	336624.00	1355787.00	1700000.00
2007	300160.00	1763132.00	2063290.00
2008	300160.00	972762.00	1273540.00
2009	1049914.00	5703000.00	6756000.00
2010	1050000	6189202.00	7239117.00

Ce budget a connu une nette amélioration pendant les deux dernières années, mais il demeure très insuffisant compte tenue de la grande richesse du patrimoine et de l'étendu du territoire national. Il ne permet pas au Ministère de la Culture d'accomplir sa mission de sauvegarde de l'héritage culturel de la nation dont fait partie celui de Rabat. Cette dernière ne bénéficie que d'une part infime des financements consacrés à la restauration et la réhabilitation de ses biens culturels. Mais la nouvelle politique publique en matière de déconcentration a fait que la donne change progressivement en faveur des services déconcentrés qui disposent désormais de leurs budgets d'investissement et peuvent mener des actions en fonction des priorités locales et des urgences imposés par l'état des monuments et des sites dont ils sont responsables.

Le programme d'action prévisionnel de la Direction du patrimoine et de ses services locaux s'échelonne sur cinq ans et comprend des opérations de restauration de quatre prestigieux monuments de la capitale à savoir la tour Hassan, la Khalwa du site du Chellah, et les deux portes monumentales de Bab Laâlou et Bab Lakbir. Le défi majeur dans ce programme d'action consiste à réaliser des opérations de restaurations de grande envergure tout en veillant à leur exécution dans les règles de l'art en usant des moyens humains spécialisés et des nouvelles technologies dans ce domaine. C'est à ce niveau d'expertise que le Ministère compte sur le soutien du Centre du patrimoine mondial et de ses organes techniques consultatifs tels l'ICOMOS et l'ICROM.

	Budget délégué à l'IRMHS Rabat	Budget délégué à la conservation du site du Chellah
2009	18.421,78\$	7.368,71\$
2010	23,209,02\$	3.241,99\$

Budgets délégués à l'inspection des Monuments historiques et à la conservation du Chellah

1. Projet de restauration de la tour Hassan :

Phase d'études

- Montage d'un système de monitoring: Les instruments de mesures et de contrôles : tassomètres, de clinomètres, de cibles optiques et de fissuromètres ;
- Des auscultations basées sur la technique du Radar pour détecter les éventuelles cavités dans le sol et les murs et vérifier l'état des poutres en bois logés dans la maçonnerie ;
- Des études géotechniques pour cerner le type et l'état des fondations, la nature et portance du sol et des assises de fondation ;
- Reconnaissance des matériaux de construction des murs par prélèvements de carottage des parements ;
- Des essais au laboratoire pour la formulation du mortier de jointoiement adéquat à utiliser ;

- Des auscultations non destructives in situ (Mesure d'humidité en profondeur, mesure des vitesses de son, mesure de dureté, mesure de résistance)
- Elaboration du cahier de charges

Phase des travaux : restauration et renforcement de la structure de la tour

Budget prévisionnel : **1.211.959,61\$**

2. Projet de restauration de la Khalwa et du Hammam du site archéologique du Chellah :

Diagnostic et état des lieux de la khalwa et du hammam
 Elaboration du cahier des charges relatif aux travaux de restauration des vestiges
 Réalisation des travaux
 Budget prévisionnel: **605.979,80\$**

3. Projet de restauration de Bab Lakbir des Oudaïa :

Phase d'études comprend un relevé laser de la façade, la définition des anomalies et des problèmes dont souffre le monument (étude de fissurometrie, état des désordres), études et tests de laboratoire concernant les matériaux de construction, élaboration du cahier des charges.
 Phase des travaux
 Budget prévisionnel : **181.793,94\$**

4. Projet de restauration de Bab Laalou :

Diagnostic du bâtiment et définition des désordres affectant ses constituants, élaboration du Cahier des charges des travaux envisagés (consolidation du bâtiment, réhabilitation et équipement en vue de son affectation en atelier polyvalent de réhabilitation du patrimoine bâti de Rabat, Réalisation des travaux
 Cout estimatif : **157554,75\$**

5 Projet d'inventaire du patrimoine culturel et artistique de l'ensemble historique de Rabat :

Il comprendra une mission d'enquête sur le terrain de trois mois et concernera toutes les composantes du patrimoine culturel matériel et immatériel de la ville. Les travaux seront couronnés par l'élaboration d'un SIG outil indispensable pour la gestion des biens et par la publication des résultats dans la série « Atlas du patrimoine marocain »

1ère année : Enquête de terrain par une équipe pluridisciplinaire de 10 personnes

2ème année : Elaboration d'un système d'information géographique

3ème année : Publication des résultats.

Budget prévisionnel : **96956,76\$**

6. la réalisation en cours de grands projets dont les travaux seront achevés à la fin de l'année 2011 :

- Musée des arts contemporains dont le coût s'élève à 8.483.717,32\$
- Institut National de Musique et des arts chorégraphiques dont le coût s'élève à 5.453.818,27\$

7. Actions de promotion des biens

- * Réalisation en 2011 d'un portail sur les biens de l'ensemble historique de Rabat
- * Organisation chaque année, d'activités culturelles liées aux biens (séminaires, ateliers visites guidées, formations...), et ce à l'occasion du mois du patrimoine (entre le 18 avril et le 18 mai 2010)

II. Wilaya de Rabat

Projets prévus pour 2011 :

1. **Restauration du siège de la fondation du patrimoine de Rabat** pour un montant de 5 millions de Dhs, Maître de l'ouvrage : la wilaya.
2. **Réhabilitation du quartier Alqibat et l'Océan sis dans la zone tampon**, maître de l'ouvrage : wilaya. L'intervention portera sur la réhabilitation des façades et la préservation des anciens quartiers espagnols et portugais de Rabat.

3 Création d'un pôle culturel pour la ville

- Le projet de réalisation du futur Grand Théâtre de Rabat est une infrastructure culturelle de niveau supérieur au rayonnement international. La réalisation a été confiée au cabinet Inexia Menighetti (France) pour élaborer le projet de programme et au Cabinet Zaha Hadid pour l'élaboration du projet architectural.

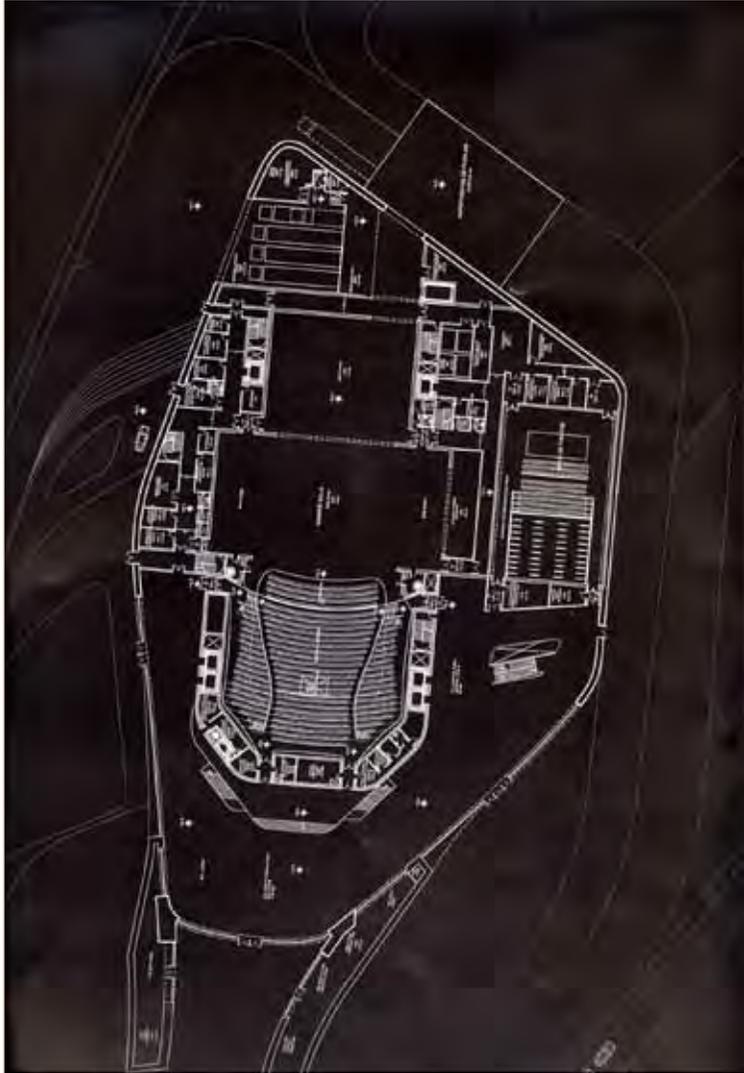
Il comprendra des équipements de base du projet (une grande salle de spectacle, un grand amphithéâtre de plein air), des équipements complémentaires (une salle de théâtre, un studio de création et de répétition, l'Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle (ISADAC).

Un des objectifs fixés est de sur le même site les lieux d'apprentissage et de pratique et l'organisation des activités à caractère culturel

Le Coût du projet et calendrier : l'évaluation en besoins fonciers est de 3,5 hectares pour l'ensemble des activités. Sur le plan financier, et en tenant compte des prix pratiqués en France, le cabinet estime, dans une note confidentielle, le coût de l'investissement à 73,6 millions d'euros.

Le projet du musée national d'archéologie et des sciences de la terre est une initiative instiguée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI dont le but est de doter le pays d'un grand musée d'envergure nationale qui permettra de faire découvrir au public le passé riche et prestigieux du Royaume du Maroc à travers son patrimoine naturel et culturel. Son champ d'intervention couvre l'histoire naturelle du Maroc, les différentes civilisations suivant une présentation par paliers.

Conformément à cette conception, la Direction du patrimoine culturel a établi une sélection pertinente d'objets et de collections susceptibles de répondre à cette vision. Sur un autre registre, le musée national d'archéologie et des sciences de la terre jouera un rôle de premier ordre dans la constitution et le développement d'un réseau de musées à travers le pays et dans la réalisation des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.



Plan du grand théâtre de Rabat



Image virtuelle du futur grand théâtre de Rabat

Le musée national d'archéologie et des sciences de la terre prévoit un afflux de près de 500 000 visiteurs par an à partir de sa première décennie de fonctionnement. De ce fait, l'établissement constituera indubitablement un attrait culturel majeur pour la capitale du royaume et inaugurera une nouvelle génération d'établissements culturels qui servira de modèle à l'échelle nationale.

Ces deux dernières grandes institutions constitueront le noyau du futur pôle culturel de la ville de Rabat.

Deux autres établissements culturels sont en cours de réalisation et verront le jour dans les années à venir. Il s'agit de :

- Conservatoire national supérieur de musique et de danse
- Musée d'art contemporain

III. L'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg

L'Agence a retenu pour les années à venir plusieurs secteurs, monuments et sites qui bénéficieront de travaux de restauration et de mise en valeur. Pour l'année 2011, il est prévu :

1. *L'aménagement du Boulevard Laalou et de la place Souk Lghzel :*
 - Réhabilitation, restauration et mise en valeur des façades des bâtiments historique donnant sur le boulevard Laalou et sur la place souk Lghzel
 - Aménagement de la place historique souk Lghzel
 - Aménagement du site historique Ribat Tachefine
 - Aménagement du boulevard
2. *Aménagement de la façade fluviale de la médina de Rabat :*
 - La reconstruction de la muraille historique morisque
 - La restauration et la réhabilitation de la façade ainsi que des monuments d'une partie du mellah et de la rue des Consuls.

IV. L'Agence Urbaine

Projets prévus pour la période 2011-2016, concernant le patrimoine de Rabat :

1. Projets à lancer en 2011

- Un plan de sauvegarde et de mise en valeur ainsi qu'une charte architecturale relatifs au quartier des Oudaïa et de la médina
- Un plan de sauvegarde et de mise en valeur ainsi qu'une charte architecturale relatifs à la ville nouvelle

2. Projets à lancer en 2012

- Un plan de circulation spécifique au quartier des Oudaïa et à la médina (le plan devra trouver une solution au problème de la jonction entre la médina et le tissu colonial)
- Un projet de mise en place d'une signalétique appropriée au tissu patrimonial des trois entités : Oudaïa, médina et centre colonial
- Un projet de scénographie et de mise en lumière du centre ville colonial
- un programme d'actions relatives aux opérations de restauration, de réhabilitation ou de rénovation à prévoir dans les trois tissus patrimoniaux : Oudaïa, Médina et tissu colonial.

Partenaires de l'Agence Urbaine pour l'accomplissement des dits projets :
Fondation du patrimoine, Wilaya, Mairie, Agence d'Aménagement de la Vallée de Bourgreg, Ministère de la Culture.
Budget total prévu : **605.979,80 \$**.

V. La mairie de Rabat

1. *La réhabilitation de l'ancien siège du ministère de la communication*, datant du protectorat et qui sera réhabilité en un centre de conférences de la mairie de Rabat à partir de l'année 2011,
Coût estimé à **3.393.486,92\$**
2. *La réhabilitation de la rue des consuls prévue en 2011 ;*
Le coût est de **3.151.095,00\$**

Rabat : une ville à forte vocation culturelle

Rabat capitale de la culture arabe pour l'année 2003 : La manifestation «Rabat capitale de la culture arabe pour l'année 2003», a été organisée sous le thème: «Le Maroc, terre de rencontre». Elle a été une opportunité pour mettre l'accent sur la position stratégique du Maroc comme un trait d'union et un carrefour civilisationnel entre le monde arabe, l'Europe et l'Afrique.

1. Des institutions culturelles de grande qualité :

- **La Bibliothèque Nationale** du Royaume du Maroc (BNRM) est aujourd'hui installée dans un bel édifice qui incarne l'épanouissement culturel que connaît de plus en plus la ville de Rabat. Le grand dessein de la BNRM est de mettre le savoir à la disposition des lecteurs et particulièrement les jeunes. Cette institution ouverte sur le monde, s'est fixée, entre autres objectifs, de valoriser et diffuser le patrimoine national pour en faire un champ d'épanouissement de l'intelligence et du savoir.
- **Le musée archéologique de Rabat** fut créé pendant les années vingt du siècle dernier. Les collections archéologiques exhumées dans les différents sites du Maroc ont enrichi au fil du temps les sections. L'exposition actuelle a été conçue pour traduire à travers des collections archéologiques, le génie de l'esprit humain et de son évolution sur le territoire marocain depuis la préhistoire jusqu'à l'ère islamique.
- **Le musée des bijoux aux Oudaïa** (pour plus d'informations, voir II.1.2. Qasba des Oudaïa)
- **La villa des arts** est depuis son ouverture en 2006, un des lieux de rencontre et d'évènement culturels les plus importants de la ville.
- **Musée de la Banque du Maroc** s'étale sur une superficie de 2000 m² dans l'espace réaménagé de l'ancienne succursale au centre ville. Il permet à ses visiteurs de découvrir des collections numismatiques, mais aussi le patrimoine pictural de l'Institution ainsi que l'histoire et les missions de la Banque Centrale dans une démarche didactique et participative.
- **Le musée National des PTT** : Situé au cœur de l'avenue Mohammed V, ce musée abrite différents objets qui retracent l'histoire des Postes et Télécommunications au Maroc depuis 1982. On trouvera notamment une collection de téléphones, de télégraphes, de bélinographes, ...etc. Les philatélistes pourront y admirer le premier timbre du Maroc (1912) et une partie de ceux qui ont suivi.
- **Le musée des Sciences de la terre** : Situé au siège du Ministère de l'Energie et des Mines dans l'Agdal, ce musée abrite plusieurs collections permettant de retracer l'histoire géologique des

origines de la terre. Nous pouvons y admirer notamment le magnifique squelette d'un dinosaure sauropode de 15 m de long et vieux de 15 millions d'années, découvert en 1979 dans la région d'Azilal dans le haut-atlas.

- **Le musée des télécommunications de Maroc Telecom** est le premier musée technique au Maroc. Il a ouvert ses portes au public le 24 septembre 2001. C'est un établissement muséal dont l'objectif est de sauvegarder le patrimoine national des télécommunications. Il offre au public l'occasion de découvrir l'évolution des technologies des télécommunications au Maroc.
- **Le musée de la Résistance** : Dépendant du Haut Commissariat des anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération, il accueille une collection d'objets et de documents symbolisant une période cruciale de l'histoire du pays marquée par la lutte nationale pour l'Indépendance.

2. Les événements culturels phares de Capitale :

- **Le Festival Mawâzine de musique et rythmes du monde :**

Cet évènement culturel est devenu, grâce aux efforts conjugués des militants de l'Association Maroc-Cultures et de ses dynamiques partenaires marocains et étrangers, un rendez-vous culturel et artistique unanimement apprécié. Il est conçu conformément à la sensibilité des publics du Maroc et aux caractéristiques propres de la ville de Rabat, tout en respectant scrupuleusement les règles établies de la profession.

- **Le festival de Jazz au Chellah :**

Ce festival a fêté en 2010 ses 15 ans. Il est organisé sur le site du Chellah. Les spectacles sont donnés par des groupes marocains et européens, ils fusionnent leur musique sur scène et offrent en partage au public un dialogue musical allant au-delà des frontières linguistiques, religieuses et culturelles.

- **Le festival International du Cinéma d'Auteur de Rabat :**

Rabat se donne une nouvelle dimension, de nouvelles ambitions de ville moderne, ouverte, intégrant l'art et la culture dans son développement et l'épanouissement de sa population... Le cinéma accompagne ce projet avec un nouveau positionnement du festival international du cinéma de Rabat, toujours plus cinéophile, plus convivial, à l'écoute des attentes du public et engagé auprès du cinéma marocain dans sa formidable dynamique.

Rabat accueille également d'autres événements culturels importants tels que la semaine du film européen et plusieurs autres manifestations des centres culturels étrangers qui proposent annuellement des programmes riches et variés (films, expositions artistiques, concerts de musiques...).

5.g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion :

Les services centraux et régionaux du Ministère de la culture disposent à l'échelle de la ville de Rabat, de plusieurs compétences qui assurent l'inventaire, l'étude, la gestion,

la restauration et la mise en valeur de tous les éléments de l'ensemble historique de Rabat compris dans le périmètre en question. L'effectif de ce personnel scientifique, technique et administratif, son profil ainsi que les formations disponibles dans le domaine de sauvegarde et de mise en valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Disciplines et domaines d'action	Effectif	profils	Institution en charge	Formations disponibles
Inventaire - recensement des biens - documentation - Cartographie et numérisation - Etudes et publications - Expositions	<u>Conservateurs du patrimoine</u> 33	Conservateurs des monuments et des sites	- Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine	Formation continu dans le cadre du projet MDG Expertise du Ministère français de la culture
Restauration - élaboration des diagnostics et des études et des CPS - travaux techniques sur le terrain - Suivi	<u>Enseignants chercheurs en archéologie</u> 26 <u>Architectes</u> 6	- Architectes - Conservateurs des monuments et des sites - Techniciens de dessin	- Division des études et des interventions techniques - Inspection des monuments historiques et des sites de Rabat - Conservation du site de Chellah et de la Qasba des Oudaïa	Master Patrimoine et métiers du Patrimoine à l'Ecole nationale d'architecture à Rabat en collaboration avec l'Ecole de Chaiot
Recherches archéologiques - prospections - Fouilles archéologiques - Etudes techniques et scientifiques - Publication	<u>Administrateurs juristes</u> 5 <u>Techniciens en dessin de bâtiments</u> 5	Archéologues et Conservateurs des monuments et des sites	- Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine - Direction du patrimoine culturel	- Enseignement à l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine - Stages de terrain
Gestion et administration des sites et des monuments - Constitution des dossiers de classement - Repérage des infractions - Dossiers administratifs - Budget et financements	<u>Administrateurs-urbanistes</u> 4	Administrateurs et conservateurs des monuments et des sites	- Division des études et des interventions techniques - Conservation du site de Chellah et de la Qasba des Oudaïa - Mairie de Rabat - Wilaya de Rabat	
Muséologie		Conservateurs de musées	- Musée archéologique - Musée des Bijoux	Enseignement à l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine

NB : D'autres cadres spécialisés (archéologues, architectes, ingénieurs, techniciens) relevant d'autres services concernés ne sont pas recensés. Concernant le volet formation, le personnel du Ministère bénéficie, de temps à autre des formations continues en matière de restauration et de gestion des monuments et des sites archéologiques, comme par exemple :

- Master européen du patrimoine
- Patrimoine à l'université Senghor, Alexandrie
- Gestion des sites du patrimoine mondial,
- Gestion et administration des sites archéologiques, ENSAM, Cluny, France

5.h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Les biens compris dans la ville de Rabat et qui font l'objet de cette proposition d'inscription disposent d'un certain nombre d'équipements et de services destinés aux visiteurs nationaux et étrangers qui s'y rendent le long de l'année. Ces infrastructures touristiques de base visent à promouvoir les monuments et les sites et à assurer aux touristes un minimum de confort et de facilités lors de leurs séjours dans la capitale et dans leurs visites des sites historiques. A ce propos il ya lieu de citer :

I. Hébergement, restauration et rafraichissements :

Partant des Oudaïa jusqu'au Chellah en passant par le centre ville, le visiteur de Rabat a un large choix d'équipements et d'infrastructures d'accueil touristique et de restauration qu'il peut fréquenter en fonction de son goût et de ses moyens financiers. Ainsi on retrouve :

- Les hôtels classés allant de 1 à 5* se comptent par dizaines. Ceux non classés sont concentrés notamment dans l'avenue Hassan II et les alentours de la médina qui dispose toute seule de plus d'une vingt unités,
- les maisons d'hôtes au sein de la médina (Dar Rbatia, Dinarjat, Dar el Batoul...), pour les touristes souhaitant vivre dans un contexte traditionnel marocain,
- Les centres d'accueils pour les jeunes sont au nombre de deux, un se trouve à proximité de Bab al Had.
- Restaurants-cafés qui sont dispatchés sur l'ensemble du périmètre et présentent des spécialités de la cuisine marocaine et étrangère. On trouve également et partout des snacks qui offrent des sandwiches et des plats rapides. (la médina à elle seule compte plus de 150 point de restauration)

II. Circuits touristiques et promenades :

- Circuits de visite des biens culturels de Rabat : Chellah, Oudaïa, médina, Hassan, remparts...

- Promenades en ville : le long des boulevards ombragés et de la rive gauche du Bouregreg...
- Promenades dans les jardins historiques (Jardin d'essais, Nouzhat Hassan, Jardin de la mosquée Hassan, Jardin des Oudaïa...



Boulevard Mohammed V

Les circuits touristiques traditionnels de la ville de Rabat débutent généralement à Chellah, puis Hassan, traversent le palais royal et passent directement pour parcourir la médina et prendre fin à la Qasba des Oudaïa. Actuellement et vu la diversité des produits plusieurs circuits sont proposés :

Le circuit de la médina et des Oudaïa : commence à Bab el Had passe par le marché central Souiqa, souk Sebbat, et la rue des Consuls. Il se prolonge vers les Oudaïa par le jardin maure, le musée des bijoux, puis en traversant la porte monumentale et la rue Bazou à côté de la grande mosquée pour atteindre la place du sémaphore et rejoindre le café maure.

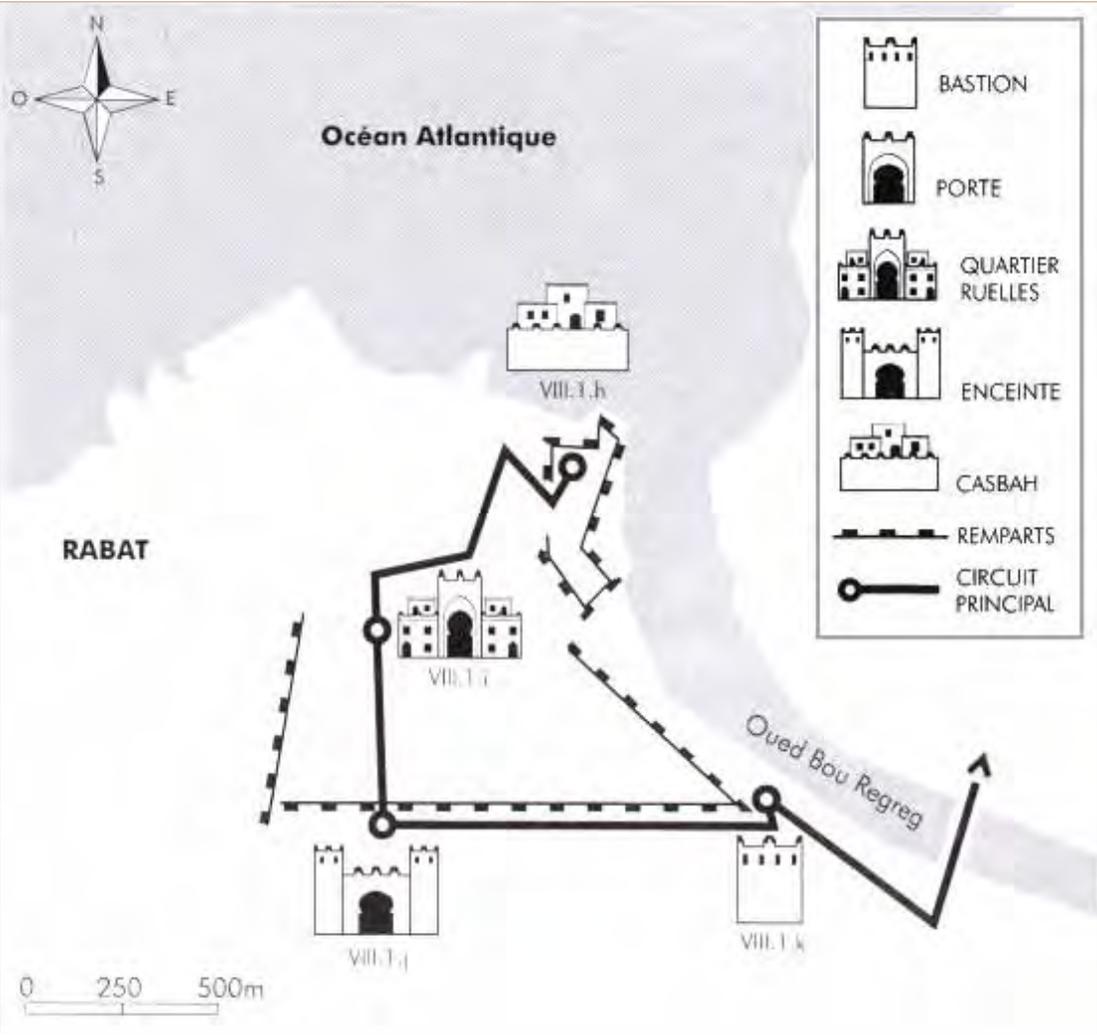
Le circuit Maroc andalous proposé par Musées sans frontières, conduit le visiteur durant deux jours vers :

1er jour : Le palais royal, le musée archéologique, le rempart et les portes almohades, la mosquée Moulina, l'esplanade de la tour Hassan, le mausolée Mohamed V et le Chellah

2ème jour : la Qasba des Oudaïa et le musée, la médina, la muraille andalouse et la médina de Salé.



Circuits touristiques proposés par le CRT au niveau du bien



Circuit touristique de Rabat • Source : le Maroc Andalous Musées sans FRonnières

Circuits du proposés par le Centre régional du tourisme :

Il s'agit de trois circuits qui sont :

- Couleurs et senteurs de Rabat
- Au cœur de Rabat
- Circuit des Oudaïas

III. Informations touristiques :

- Brochures, dépliants et affiches disponibles au niveau de certains sites (Chellah et musées) mais surtout au niveau de l'office marocain du tourisme qui offre une grande variété de documents promotionnels riches en informations relatives aux biens de Rabat
- Guides disponibles (guide bleu, Cadaugan guide, le Maroc andalous.....)
- Cartes touristiques (Michelin...)
- nombre de guides professionnels (guides locaux et accompagnateurs)
- Centre d'interprétation sur le patrimoine culturel de l'ensemble historique de Rabat :

IV. Lieux d'acquisition de souvenirs et de cadeaux :

Les produits de l'artisanat marocain les œuvres d'art plastique et autres produits divers (cartes postales, les guides et les publications sur les biens) sont disponibles et peuvent être acquis dans les boutiques, les magasins, les kiosques, les souks ou directement dans les ateliers de production éparpillés dans la médina qui compte plus de 700 unités, la Qasba et la nouvelle ville ainsi qu'à l'entrée de certains sites et monuments historiques...). Le quartier des potiers à l'Ouelja sur la



Souk de la rue des consuls à Rabat

limite de la zone tampon du côté de Salé, est une opportunité pour les visiteurs d'apprécier la richesse de cet artisanat local et de se procurer de bons souvenirs de la région.

V. Loisirs et activités balnéaires :

Le visiteur de l'ensemble historique de Rabat peut bénéficier de plusieurs loisirs et activités balnéaires dont notamment :

- La baignade dans la plage des Oudaïa,
- La possibilité d'accoster son yacht dans la nouvelle marina du Bouregreg
- La traversée de l'oued Bouregreg au moyen des barques,
- La pratique de la pêche à la canne le long du littoral...
- La pratique de sports nautiques (jet ski, surf...)



Activité des barcssiers entre les deux rives



Plage de Rabat

VI. Equipements et mobilier urbain :

- Bancs de repos existant au niveau de certains sites, jardins historiques et le long de certains boulevards
- Sanitaires : sont disponibles dans la presque totalité des sites
- Signalétique des sites historiques : Bien qu'elle soit limitée, plusieurs panneaux signalétiques existent le long des grandes voies et des croisements ainsi qu'à l'intérieur des sites.
- Parkings : Mis à part le site des Oudaïa qui présente de sérieuses difficultés au niveau du stationnement des véhicules, le reste de la ville dispose de parkings qui sont parfois souterrains.
- Eclairage et mise en lumière des principaux sites et monuments : le site du Chellah, les remparts, la Qasba des Oudaïa, le minaret de Hassan et le mausolée Mohamed V.



Mise en lumière des remparts de Chellah

ne soient pas dédiées spécialement à l'ensemble historique de Rabat, contiennent de très riches collections archéologiques, ethnographiques et artistiques ayant un rapport avec les sites concernés



Galerie d'exposition de Bab Lkbir

VII. Equipements culturels et espaces de loisirs :

Les cinémas sont de nombre limité (3), car la plupart des salles ont fermé, les galeries d'art (4), théâtre (2), plusieurs centres culturels, bibliothèque nationale, des espaces de jeux, des lieux d'animation et de spectacles où ont lieu les activités des festivals Mawazine et du jazz au Chellah...)

Outre ces espaces culturels, Rabat compte plusieurs institutions muséales qui bien qu'elles



Musée archéologique de Rabat



Salle d'exposition Bab Rouah

VIII. Accueil et billetterie au niveau des sites historiques :

Seuls sont payants les musées des Oudaïa et le musée archéologique ainsi que le site archéologique du Chellah.

IX. Moyens de transport

Reliant les sites au centre ville et assurant une bonne desserte des lieux historiques tels taxis, autobus, Bus de tourisme ou le tramway qui sera fonctionnel à partir du mois de février 2011. En outre deux gares ferroviaires facilitent les liaisons de Rabat avec les autres villes du Royaume et permettent l'accès des touristes vers les sites et les monuments de la ville.

X. Sécurité, recherche et secours

Plusieurs postes de police et de la protection civile assurent la sécurité des gens au niveau du périmètre notamment tout près de la médina et de la Qasba des Oudaïa, du centre ville et du site du Chellah qui connaissent une grande affluence touristique.

Concernant les statistiques relatives aux visiteurs des biens concernés, il importe de souligner que l'affluence touristique est difficile à appréhender en raison de l'absence d'une machine statistique nous permettant d'estimer le nombre de visiteurs de certains sites comme celui de Hassan, la médina et la Qasba et la ville européenne. Les seuls chiffres dont nous disposons concernent le site archéologique du Chellah, le musée archéologique et celui des Oudaïa dont l'entrée est payante. Dans les trois cas la situation des entrées enregistrée durant les six dernières années se présente comme suite :

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Site de Chellah	5.411\$	5.981\$	5.078\$	6.865\$	6.308\$	5.744\$
Musée des Oudaïa	371\$	248\$	Fermé pour travaux	1.314\$	1.351\$	1.157\$
Musée Archéologique	218\$	424\$	381\$	260\$	375\$	363\$

On remarque que la fréquentation touristique de ces sites est faible en comparaison avec les autres villes impériales, bien que les chiffres présentés ne reflètent pas la réalité de l'ensemble de Rabat qui accueille un effectif plus important et qui échappe malheureusement à la statistique.

Ceci dit et en s'appuyant sur les déclarations des responsables des sites de Hassan, du mausolée Mohamed V et de la Qasba des Oudaïa dont l'accès est libre, nous pouvons faire des estimations sur le nombre des visiteurs. Pour le cas de Hassan et du Mausolée Mohamed V, selon le conservateur des lieux, le nombre de visiteurs par jour est estimé à 1000 personnes et peut atteindre les 10 000 pendant les jours de fêtes.

Le cas des Oudaïa illustre beaucoup mieux cette situation. En effet, vu son caractère de site urbain historique, son paysage pittoresque et sa situation dans l'estuaire du Bouregreg à côté de la plage de Rabat et à l'aboutissement des principaux circuits touristiques de la ville, les professionnels le considèrent comme étant le site le plus visité à l'échelle de l'agglomération de Rabat-Salé et rapprochent le nombre de ses visiteurs avec celui qui choisit la destination Rabat d'une façon générale.

5.i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

La conscience de préserver le patrimoine culturel immobilier de la ville de Rabat voire de l'ensemble du patrimoine culturel marocain ne date pas d'hier. Certes, les dynasties successives régnant au Maroc ont bien su apprécier et préserver l'héritage culturel de leurs prédécesseurs et plus particulièrement le patrimoine religieux et militaire. Les sites archéologiques préislamiques ont pour leur part souvent été laissés à l'écart et ont rarement été saccagés ou délibérément démolis ; les rares exemples qui nous sont connus ont servi de carrière d'extraction des matériaux de remploi qui ont servi à l'édification ou à l'embellissement de monuments d'époque islamique.

Le processus de patrimonialisation et de structuration scientifique et technique du travail d'inventaire, de documentation et de mise en valeur du patrimoine culturel immobilier, n'a acquis ses titres de noblesses qu'avec l'administration du Protectorat français. Une

panoplie de savants, de chercheurs et d'érudits de tous bords se sont mis à l'attache pour explorer les glorieux sentiers de l'art et de l'histoire de la société marocaine. Plusieurs institutions scientifiques ont été derrière cette œuvre scientifique colossale dont la plus illustre est le fameux Institut des Hautes Etudes Marocaines (I.H.E.M) dont le siège était à Rabat, ville d'art et d'histoire choisie par les autorités coloniales comme capitale ou quartier général de leur pouvoir central. Le bâtiment de l'I.H.E.M est actuellement occupé par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres.

Rabat, site emblématique de l'histoire du Maroc, n'a pas laissé indifférent l'élite scientifique du Protectorat ; de grands travaux de recherches et de grands projets urbains lui ont été réservés et ont bien évidemment contribué à mettre en valeur son héritage historique et architectural à travers des réalisations de grande envergure :

- l'inventaire du patrimoine archéologique et architectural de la ville de Rabat et de sa région ;
- la protection juridique de ce patrimoine culturel à travers l'édition d'un nombre important de dahirs et d'arrêtés de classement des monuments historiques et des paysages urbains de la ville ;
- la constitution des corpus de l'artisanat local notamment ceux des tapis de Rabat qui furent de véritables documents de référence pour les services d'estampillage chargé de surveiller la qualité et l'authenticité de l'artisanat local.
- La création de la ville nouvelle, qui tout en faisant œuvre de modernisme, a su respecter et utiliser le cachet local donnant ainsi naissance à des styles originaux : néo-classique, art-déco et néo-traditionnel. Ces grands chantiers urbanistiques lancés pendant le Protectorat français ont été bien respectueux du patrimoine monumental et archéologique comme en témoigne le cadre normatif en vigueur à l'époque.

La consultation des archives techniques héritées des administrations successives qui ont eu la charge de la gestion du patrimoine culturel (Services d'art indigène, Services des Beaux arts, Inspections des monuments historiques et des sites...) révèle le travail assidu

et ardu effectué pour le suivi des différents chantiers des travaux publics, des projets immobiliers et urbanistiques qui ont toujours constitué une menace permanente pour le patrimoine culturel immobilier. Les autorités chargées de la sauvegarde du patrimoine par le biais de ses organes techniques sont parvenues à des résultats satisfaisants et ont réussi à transmettre cet héritage exceptionnel dans un assez bon état de conservation. Malgré les cas d'infraction enregistrés et qui se sont produits sous la pression d'un urbanisme galopant, le site vivant de Rabat a pu dans l'ensemble garder la cohérence et l'authenticité de son patrimoine architectural.

Durant la dernière décennie, la ville retient de plus en plus l'intérêt des pouvoirs publics mais également de la société civile. Plusieurs projets de restauration et de mise en valeur ont été réalisés, lancés ou programmés sur différents sites et monuments qui constituent les pièces maîtresses de l'ensemble historique proposé pour l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Les grands projets urbanistiques qui sévissent actuellement sur les sites de Rabat et de Salé, tels que le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, constituent un défi majeur pour la sauvegarde du patrimoine architectural et paysager. A la lecture des documents urbanistiques de ce dernier (le PAG et le PAS), ci-dessous résumés, il en ressort un souci notable du respect et de l'intégration de l'héritage culturel sans porter atteinte à son authenticité et à son intégrité.

En matière de politiques culturelles, le Ministère de la Culture, dans un souci d'assurer la proximité d'action et de veiller au contrôle et au suivi des projets, a adopté depuis l'indépendance une politique de déconcentration partant au début de l'échelon provincial pour atteindre récemment le niveau régional. Il a ainsi créé des structures de gestion et a alloué davantage de crédits d'investissement pour la restauration et la mise en valeur des monuments et des sites historiques. Bien que son intervention soit jugée sélective en raison de la concentration des efforts sur les monuments classés, cette structuration a permis, dans une large mesure, de mobiliser les fonds nécessaires, de mener vers un partenariat élargi et fructueux et d'impliquer de plus en plus de partenaires (institutionnels et société civile). Soucieux de préserver les aspects de la culture matérielle et immatérielle, elles ont largement contribué à la prise de conscience générale sur l'intérêt du patrimoine culturel de Rabat en tant que symbole d'identité et facteur de développement ; leurs

actions louables en matière de protection et de mise en valeur prennent parfois la forme de protestations contre les projets iconoclastes et destructeurs de la mémoire et de l'identité collective.

La gestion des composantes constituant l'ensemble historique dont l'inscription est sollicitée, comprend les travaux de restauration, de conservation et d'entretien des biens concernés ainsi que ceux destinés à leur promotion. Les actions déployées dans ce domaine couvrent aussi le paysage urbain d'une manière générale et concernent les travaux de voirie (chaussée, revêtement de sol...) le traitement des façades, l'éclairage, l'éclairage public, la mise en lumière scénique, la gestion de la propreté (déchets ménagers, gravats urbain, déchets verts) ainsi que la maintenance des espaces verts et leur développement. D'autres actions ayant trait à l'ordre public, à l'hygiène, à la protection contre les incendies, à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que à l'information et l'orientation des visiteurs nationaux et internationaux.

Les financements mis en place à cette fin proviennent de l'Etat, de la Wilaya de Rabat (Préfecture) et de la mairie. Leurs montants annuels ont représenté en 2009 respectivement : 6.665.777,89 \$, 6.180.994,04 \$, 6.665.777,89 \$.

L'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg conduit en parallèle un projet titanesque dont certaines actions sont déjà réalisées alors que d'autres sont en cours ou seront lancées dans les années à venir.

Nous présenterons dans ce qui suit les projets intéressants les biens et leur zone tampon qui sont menés par les différents partenaires concernés soit individuellement ou dans un cadre de partenariat.

I. Actions de l'Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg

Pour l'aménagement du site exceptionnel de la vallée du Bouregreg, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a donné ses hautes instructions en vue de réaliser un projet qui soit digne de la capitale du Royaume et respectueux de son caractère original et prestigieux comme haut lieu de l'histoire du Maroc. Ainsi, des valeurs de modernité, d'invention et

de respect de l'identité, de l'authenticité, de l'esthétique et du raffinement, devront porter ce projet qui s'étend sur un vaste espace de plus de quatre mille hectares, allant de l'embouchure jusqu'au barrage de Sidi Mohammed Ben Abdellah.

Pour concevoir cet aménagement, un groupe de travail, composé de spécialistes de diverses disciplines, a été désigné et a engagé, dès octobre 2001, une réflexion pour mener à bien la mission dont il a été chargé. Faisant confiance aux compétences nationales, ce groupe de travail a sollicité des ingénieurs, des urbanistes, des architectes, des bureaux d'études nationaux, de même que des économistes, des géographes, des historiens, des paysagistes, ayant toutes les capacités et l'ambition requise, pour relever le défi qu'offrait cette chance unique d'aménager la vallée. Ont également pris part à cette phase de conception des professionnels internationaux de haut rang et des cabinets d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement, de réputation mondiale et de sensibilités différentes, pour des consultations ponctuelles. Le groupe a bénéficié d'une équipe d'appui, œuvrant à plein temps, de même que de l'apport d'associations civiles représentatives.

On sait que les pratiques en cours, en matière de réalisation de plans d'aménagement classiques, n'ont pas encore permis d'assurer la réalisation et le suivi de projets d'aménagement global d'exception, tel que celui voulu pour la vallée du Bouregreg. La mission de ce groupe de travail consistait aussi à s'assurer des conditions de faisabilité, de mise en œuvre et de réussite, aux plans institutionnel, administratif, juridique et financier de ce projet d'aménagement.

1. Spécificités du site et vision globale d'aménagement

Une réflexion approfondie a été menée sur les différentes dimensions, au plan de l'histoire, au plan patrimonial, au plan physique, au plan des contraintes naturelles et des nuisances, au plan socio-économique. Cette phase initiale de réflexion avait pour objectif essentiel de penser, dans une vision globale, après maturation, toutes les composantes de ce projet ambitieux pour qu'il puisse être entrepris dès son adoption. L'originalité et l'ambition de cette démarche la distinguent de celles qui caractérisaient les projets précédents.

Il en découle une vision d'ensemble dont les axes principaux peuvent être résumés comme suit :

- la vallée du Bouregreg est un espace écologique dont la sauvegarde est un impératif ; elle doit intégrer ses deux rives, dans un même aménagement, constituant un pôle d'animation, répondant aux besoins des populations de Rabat-Salé, en matière de résidence, de détente, de loisirs et de culture. Son aménagement doit tendre à réaliser l'unicité de l'ensemble de l'agglomération de Rabat-Salé ;
- la vallée du Bouregreg doit comporter, dans son aménagement l'arrière pays ainsi que les hauts lieux historiques. Dans cet aménagement, une œuvre architecturale nationale, à grande portée symbolique, doit être inscrite pour prolonger la continuité historique du site ;
- enfin, la vallée du Bouregreg doit être aménagée dans une optique d'ouverture vers des activités à rentabilité économique sûre.

Par ailleurs des études complémentaires ont été entreprises sur la base desquelles quatre études particulières viennent prendre place : la première porte sur le parti d'aménagement global (PAG), la seconde sur l'étude architecturale. La troisième traite des grands projets spécifiques inscrits dans le PAG et, enfin, la dernière est consacrée aux instruments institutionnels et financiers de mise en œuvre de ces projets.

i. l'étude du parti d'aménagement global s'attache à transcrire spatialement la vision générale et les scénarios validés par le groupe de travail. Cette transcription est destinée à mettre l'accent sur les principales séquences structurantes de l'aménagement de la vallée. Des partis d'aménagement sectoriels détaillés, couvrant toute la zone d'étude, accompagnent le PAG. Ils indiquent les dispositifs à caractère réglementaire concernant les différentes sous-zones. Tout en reprenant les options et données du parti d'aménagement global, ils apporteront les précisions suffisantes, notamment pour l'instruction ou la mise au point de projets spécifiques, proposés dans la vallée du Bouregreg.

ii. l'étude architecturale permet d'identifier et d'analyser, dans une première phase, les composantes architecturales qui caractérisent tout le bâti dans la vallée du Bouregreg. Dans une seconde phase, elle recommande un cadre référentiel d'ensemble, une tonalité, une atmosphère, des orientations, des ambiances architecturales, qui vont donner une identité au projet qui ne soit ni un pastiche du patrimoine, ni même un modernisme étranger à l'esprit de la région. Il devra consister à orienter les nouvelles constructions à une modernité endogène, fruit d'un effort de créativité, qui s'inspire de l'art du lieu en tant que mémoire et matrice, ouverte à la conception d'une architecture marocaine contemporaine. Il est à noter que ces deux études ne se superposent pas aux autres. L'une est destinée à spatialiser une vision d'ensemble. L'autre est destinée à composer un cadre référentiel pour une architecture spécifique de la vallée du Bouregreg.

iii. parmi les grands projets, en raison de l'ampleur de la vallée et de la durée de la mise en place du projet d'aménagement, seuls les projets spécifiques d'importance qui vont contribuer à la matérialisation de la vision générale sont, ici, cités. Dans les orientations principales figurent la restitution de l'espace à l'usage public, la mise en exergue des sites et monuments historiques et l'introduction des équipements tendant à unir de manière harmonieuse les deux rives du fleuve. Les vocations maritime et fluviale s'expriment par l'extension de la plage de Salé, la construction d'un port de plaisance dans l'estuaire, de quais et d'embarcadères. Un grand plan d'eau est prévu pour des loisirs nautiques, une zone humide à haute valeur écologique et paysagère est aménagée au pied du Chellah, de grands bassins d'irrigation dans les zones dédiées à l'agriculture et à l'écotourisme. La restitution de l'espace dans la perspective d'une urbanité renforcée est marquée par l'aménagement de grandes places, de grands parvis, d'esplanades, de longues promenades le long des berges aménagées. Un espace insulaire, bordé d'un chenal, abrite un espace symbolique, au centre du fleuve, projet fédérateur, sous forme de lieu de rencontre où sera érigé un projet emblématique. Par ailleurs la suppression de tout trafic de transit, assurée par une mise en tunnel du boulevard el Marsa, permettra le traitement piétonnier du promontoire Laâlou

et de Souq Laghzel face à Bab Lakbir. Tout au long de la vallée, la réalisation du PAG sera accompagnée par des actions de réhabilitation et de requalification de ses abords, dans les tissus anciens en médinas, dans les quartiers contemporains et dans les zones d'habitat informel, d'artisanat ou de petites industries. Un reboisement progressif est destiné à parer la vallée d'une membrane verte, écrin de verdure que formaient, tout au long de son histoire, ses versants boisés.

iv. démarche institutionnelle et mode de financement doivent être à la hauteur de l'ambition d'un tel projet pour assurer sa réussite. Tenant compte de la complexité d'impératifs multiples, de nombreuses études approfondies ont porté sur les coûts de l'ensemble des projets prévus par le plan d'aménagement global, et sur les modalités de sa mise en œuvre sur la longue durée.

2. Composantes du projet

L'aménagement de la vallée du Bouregreg est un projet intégré et structurant pour les deux rives du fleuve. Pour marquer son action, l'Agence du Bouregreg, fonde son approche sur 4 principes essentiels à savoir:

Les spécificités du P.A.S :

L'objectif consiste à se munir d'un document d'urbanisme spécifique usant de tous les moyens techniques et réglementaires permettant d'assurer la réussite de ce projet d'envergure nationale qui consiste à réhabiliter et à transformer les deux berges de l'oued Bouregreg en véritable pôle urbain en visant à hisser l'agglomération de Rabat-Salé au rang des grandes capitales méditerranéennes. Aussi, s'agit-il de redonner à la capitale du Royaume son unité et de restituer aux citoyens des deux rives un espace d'usage commun aménagé comme un lieu de convivialité en créant les richesses nécessaires au développement économique de l'agglomération tout en tenant compte des lignes de force du patrimoine architectural et des contraintes de l'environnement naturel.

Les apports du P.A.S pour la préservation du patrimoine culturel et paysager

Le plan d'aménagement spécial découle d'études sectorielles restituées à travers cinq thèmes de réflexion (hydraulique, patrimoine, environnement, infrastructures, habitat et équipements) créés dans le but de guider et d'aider les concepteurs à la création d'une urbanisation de qualité. Le traitement de l'environnement naturel et des paysages urbains et du patrimoine architectural y prend une part importante.

Le patrimoine

- l'occupation humaine continue pendant des siècles a laissé, tout au long de la vallée, un riche patrimoine architectural. A l'architecture des forteresses et des médinas se sont ajoutés les «villes jardins» du début du 20ème siècle, les quartiers modernes et l'apport non négligeable d'une architecture populaire, vernaculaire et spontanée. Le projet s'inscrit dans la continuité de cette diversité architecturale et urbaine.
- les monuments et sites de valeur patrimoniale, abondants aux abords de la vallée du Bouregreg, bénéficient d'une attention particulière. S'agissant de composer avec la splendeur des éléments existants, les sites historiques feront l'objet d'un plan de sauvegarde ainsi que d'une mise en valeur à travers des aménagements spécifiques, des dégagements et des perspectives.

L'habitat et les équipements

- la vallée doit demeurer un site exceptionnel, tout en prenant garde d'éviter une urbanisation qui tendrait à banaliser le site.
- la forme urbaine présente l'avantage de s'assurer que les hauteurs des constructions et leurs emprises au sol seront adaptées au contexte très prégnant de la vallée (proximité des médinas et de leurs remparts, urbanisation en bords de fleuve, urbanisation dans la plaine agricole...).
- de façon générale, la forme urbaine sera règlementée afin de créer une silhouette urbaine, et une coordination modulaire harmonieuse. L'apport du PAS est indéniable à ce propos.
- quant aux équipements socio-collectifs, le PAS a adopté une grille normative qui fera l'objet d'une rigoureuse mise en œuvre.

Préservation de l'équilibre hydrologique et économique de la vallée

En vue de rétablir l'équilibre hydraulique du fleuve, de restituer sa navigabilité et d'assurer la protection des zones d'urbanisation contre les risques d'inondations, le PAS prévoit notamment :

- la création d'un lac hydraulique ou « lac artificiel » dans la plaine pour assurer un renouvellement des eaux du fleuve. Par souci de préservation du paysage naturel et de la vue depuis et vers le site, cette proposition d'aménagement fut critiquée par des experts de l'UNESCO qui ont effectué une mission au Chellah en 2006. Par l'occasion, ils ont appelé à reconsidérer cette option et à redéfinir, pour limiter au maximum, son impact négatif sur le site.
- la préservation des zones humides de l'estuaire jusqu'au Chellah.
- le traitement des eaux pluviales et des rejets liquides provenant de l'urbanisation des plateaux.
- le respect de la continuité des talwegs et des rus naturels.
- la mise en valeur des activités fluviales et maritimes dans l'estuaire.

Avant d'aborder ci-après la démarche urbanistique préconisée et les aménagements déjà programmés ou en phase d'achèvement, il est important de référer aux dispositions préconisées dans le cadre de ce PAS. Pour la protection du patrimoine architectural, archéologique et paysager de la vallée du Bouregreg notamment par rapport aux références au cadre normatif (protection au titres de patrimoine historique et archéologique, servitudes... : pp. 2-12), aux dispositions applicables aux secteurs urbains (secteurs soumis à des conditions spéciales : p.27) et aux dispositions applicables aux zones paysagères et réserves naturelles (zones paysagères intégrées : pp.39-40)

3. Démarche urbanistique

Sur le plan urbanistique, trois thèmes essentiels dominent, à savoir la composition urbaine de la séquence Bab al-Bahr et ses axes structurants, la configuration des ouvrages hydrauliques et portuaires (chenal, quais accostables, aménagement pour les barcassiers, jardin des berges et port fluvial) et la résorption des problèmes liés à l'organisation de la circulation et du franchissement des rives. Pour ce faire, les aménagements ci-après ont

été programmés et sont pratiquement achevés :

- Quais et débarcadères de Rabat ;
- le chenal de l'estuaire ;
- espaces plages ;
- protection de la falaise des Oudaïa : Une protection en enrochements aux pieds de la falaise afin de garantir sa stabilisation;
- des travaux de comblement de grottes par la maçonnerie ;
- le renforcement du parement de la falaise par la mise en place de béton projeté.

4. Approche environnementale

L'environnement

l'image traditionnelle de la vallée du Bouregreg est indissociablement liée à celle de ses versants couverts de boisements continus, formant un écrin à la plaine toujours verdoyante. Inscrite au cœur d'une grande conurbation, cette abondance de verdure se doit d'être conservée et renforcée dans le projet. La vallée a subi plusieurs modifications suite à des pratiques agricoles, des exploitations de carrières sur les versants et à des rejets d'effluents urbains. Le rôle du pas consiste à réunir les grandes zones vertes régionales en un ensemble cohérent.

Projet de dépollution de la vallée et de fermeture de la décharge de l'Oulja

Pour l'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg, la question de l'environnement constitue un axe majeur de sa stratégie d'intervention qui vise entre autres, à restituer à la vallée ses qualités intrinsèques originales. L'aménagement de la vallée passe par l'épurement des eaux du fleuve, la fermeture des décharges publiques et l'arrêt définitif de toutes les sources de nuisance, y compris les eaux usées.

Ainsi, parmi les missions que s'est fixée l'Agence :

- Intercepter les rejets d'eaux usées ponctuels domestiques et industriels, par le renforcement du réseau d'assainissement existant ;
- Mettre fin aux problèmes de pollution liquide diffuse par l'aménagement de marais filtrants le long des berges du fleuve tout en préservant les milieux humides endémiques de la vallée ;
- Eradiquer les dépôts anarchiques de manière résiduelles ;

- Mettre fin à l'exploitation des carrières anarchiques ;
- Mettre fin à l'utilisation des fours traditionnels ;
- Réhabiliter la décharge d'Akreuch et assurer la post exploitation de la décharge de l'Oulja.



Décharge de l'ouija après réaménagement

Les travaux d'aménagement ont été précédés d'une opération de soutènement des bâtiments historiques par un échafaudage métallique de nature à empêcher tout mouvement éventuel de ces édifices. Cet échafaudage est à caractère provisoire et sera enlevé à la fin des travaux. Pour plus de sécurité, l'entreprise chargée des travaux a procédé à la mise en place d'un système de surveillance en temps réel pour détecter tout mouvement éventuel des monuments et intervenir au moment opportun.

Ce projet vise entre autres à restituer la continuité historique entre la médina et les Oudaïa, sachant que l'aménagement de la place Laghzel en espace public est de nature à intégrer le site archéologique de Ribat Tachfine et à ressusciter la plan historique d'antan. A terme, la population de Rabat disposera de larges espaces aménagés en esplanades piétonnes le long de la rive gauche et bénéficiera de grandes aires de promenade entre les Oudaïa et la rue des consuls qui sera définitivement fermée à la circulation automobile.

Plan de surveillance et de suivi

Les interventions au niveau de l'environnement sont liées à l'utilisation des diverses installations et de l'espace urbanisé. L'agence du Bouregreg a donc mis en place un plan de surveillance et de suivi pour :

- le contrôle de la qualité de l'eau de l'oued Bouregreg ;
- la surveillance des sources de rejets des déchets liquides dans l'oued Bouregreg ;
- le contrôle des paramètres physico-chimiques et microbiologiques de l'eau de l'estuaire ;
- la surveillance du niveau de qualité de l'air ;
- le suivi de l'évolution de l'état de la faune.

5- Actions dans le domaine du patrimoine Réhabilitation de la médina de Rabat

L'Agence du Bouregreg a entamé en juin 2007 un projet ambitieux tendant à réhabiliter à terme, la façade fluviale, et ce après avoir indemnisé la totalité des occupants d'habitats insalubres.

En effet, une partie de la médina de Rabat était en situation de dégradation avancée, souffrant de surcharges générées par le flux démographique en provenance de l'extérieur de la ville, entraînant une situation sociale dégradée. Une série de transformations spatiales ont ainsi fini par déstructurer le cadre originel de l'endroit, favorisant l'insalubrité, la promiscuité et la prolifération d'habitats de type bidonvilles.

Compte tenu du fait que les quais et la marina seront livrés cette année et que les travaux du tunnel commenceront incessamment, il était nécessaire d'évacuer le quartier de l'ancienne médina de Rabat, en particulier sa façade fluviale, avant de donner le coup d'envoi aux opérations de réhabilitation à proprement parler. Une série de contacts avec la population a été menée de concert avec les autorités locales et les représentants de la mairie de Rabat et ce pour la réalisation du recensement de l'entière population concernée. Un montage financier a ensuite été envisagé ; mais pour des raisons pratiques, l'agence a assumé sa responsabilité en versant selon les cas, une indemnité allant de 7.271,75 \$ à 14.543,51\$. L'opération a nécessité une enveloppe globale de **3029.899,04 \$** pour indemniser 259 bénéficiaires dont 152 familles, 55 individus vivant seuls et 52 commerces.

b) Patrimoine historique et archéologique

Le site archéologique du Chellah

• Une première action de réhabilitation des monuments historiques est programmée pour les prochains mois. Il s’agit de la réhabilitation du site de Chellah. Une mission en partenariat avec l’UNESCO a permis à une équipe d’experts de mener une étude préliminaire, et une convention définissant les modalités de collaboration avec le ministère de la culture a également été signée récemment. Les travaux de restauration du site seront échelonnés sur cinq ans.

• *La Qasba des Oudaïa*

Une deuxième action devra intéresser la Qasbah des Oudaïa, où une série d’études est en cours. Elle concerne notamment le traitement de la falaise des Oudaïa, ainsi que différents espaces publics. L’opération de réhabilitation est plus difficile sur le plan logistique, à cause de la présence des habitants. Une première phase concernera les monuments classés comme les murailles et les esplanades, alors que les monuments privés posent problème. La grande mosquée est en cours de restauration et les études d’assainissement et d’alimentation en eau potable ont été lancées, en partenariat avec la Redal. Les travaux de réhabilitation et de restauration de la muraille des Oudaïa et de Bab al-Bahr, entamés en avril 2007, sont déjà achevés.

• *Les fouilles archéologiques aux abords de Bab Lakbir*

Une action de fouille a intéressé le site Ribat Tachfine à proximité de la grande porte des Oudaïa. Les travaux ont débuté en novembre 2006 et se sont achevés le 31 janvier 2007. Parmi les résultats des fouilles figure la découverte des fondations de Ribat Tachfine datant de la 1ère moitié du 12ème siècle, d’une partie de la muraille almoravide et une porte flanquée de deux tours, qui remontent à l’époque alaouite du 17ème siècle, probablement au temps de Moulay Rachid. Par ailleurs, les fouilles ont également permis

la découverte de canons du 18ème et 19ème siècle et d’ancre du début du 20ème siècle.

• *Bâtiments historiques*

Dans le cadre d’opérations ponctuelles tendant à restaurer certains monuments, une opération de réhabilitation de bâtiments historiques sur le front fluvial de la médina de Rabat a débuté en juin 2006. Elle vise la réhabilitation de maisons et fondouks, aujourd’hui tombant en ruine. Cette opération porte sur l’indemnisation des familles appelées à quitter les lieux et acquérir des logements sociaux dans des sites mieux adaptés. Elimination de structures modernes en béton armé au sein de la Qasba des Oudaïa et dans ses alentours immédiats. La destruction de ces bâtiments érigés en infraction avec la loi des monuments historiques et l’aménagement de la corniche longeant l’oued a permis d’améliorer l’environnement urbain et de donner plus de visibilité aux monuments historiques et au paysage de l’estuaire.

D’autres travaux de restauration ont touché le Borj al Sirat et la mise en valeur de la corniche maritime entre ce Borj et le Borj Dar.

Le tableau ci-dessous présente quelques indications sur les travaux déjà réalisés et les budgets qui leur ont été alloués :

Nature des opérations	Coût en \$
Travaux de restauration des remparts de la Qasba des Oudaïa et de Bab al-Bahr	1.709.087,03
Eclairage de la muraille des Oudaïa	5358,94
Etudes relatives au front fluvial de la médina de Rabat	35.293,83
Travaux de ravalement et d’entretien de la façade fluviale de la médina de Rabat	55.701,66
Réalisation des travaux de mise en lumière du site des Oudaïa	164.037,76
Réalisation de travaux d’aménagement divers à l’intérieur des Oudaïa au niveau de la place du sémaphore	336041,13
Total	2.305.858,14

Travaux en cours :

- Travaux d'aménagement de la façade maritime : cimetières Laâlou et Chouhada, l'aménagement des trois sqala et des places historiques situées entre elles.

II. Action de sauvegarde et de mise en valeur menées par la Préfecture de Rabat**1. Projets de mise en valeur du centre ville / architecture du 20ème siècle****i. Réaménagement du Boulevard Md V :**

Les travaux de restauration et d'aménagement du boulevard Mohamed V dont le maître d'ouvrage est la Préfecture de Rabat, ont été réalisés en 2004. Leurs objectifs étaient la rénovation de cette voie principale qui structure le centre ville en préservant son cachet originel et en mettant en valeur le patrimoine architectural colonial de la première moitié du 20ème siècle.

Les travaux ont porté essentiellement sur :

- La libération du domaine public de toutes les occupations : terrasse de café, kiosques, vérandas...
- Le revêtement des trottoirs avec la pierre de Taza et leur élargissement pour donner plus d'espace aux piétons.
- Le ravalement des façades des immeubles et leur mise en valeur par la suppression de toutes les enseignes commerciales et les publicités qui les encombraient.
- La réalisation de quatre fontaines inspirées de l'architecture marocaine.
- L'aménagement des espaces verts et adjonction de nouveaux espaces : Jardins de l'ex Ministère de l'Information, Partie haute du boulevard, esplanade de la mosquée al-Sunna...
- La mise en place de luminaires d'éclairage public (avec choix de candélabre type «fontaine de Paris») pour une meilleure sauvegarde et mise en valeur de l'architecture coloniale des années 20
- La mise en place de mobilier urbain en fonte en harmonie avec le cachet historique du boulevard.
- La mise en lumière scénique des façades de l'avenue, des bâtiments de la gare, de la poste, de la banque centrale et ainsi que des façades des bâtiments ministériels

(Finances, Travaux publics, Agriculture, Santé), des immeubles d'habitation, du Parlement, de la Trésorerie Générale et de l'Hôtel Balima

Ces travaux ont été également l'occasion de rénover et renforcer tous les réseaux d'infrastructure.

Coût des travaux : **8483717,32 \$**

ii. Autres travaux complémentaires :

- Réaménagement de la place en face de la gare ferroviaire.
- Réaménagement de la place entre Mosquée al-Sunna et l'église
- Réalisation de quatre fontaines inspirées de l'architecture marocaine.
- Réaménagement de la partie haute du boulevard.
- La libération du domaine public des usages non appropriés : terrasses de café, kiosques...

iii. Réaménagement de l'avenue Allal Ben Abdellah

Coût des travaux : **2908703,08 \$**

iii. Réaménagement de la place Bab al-Had

Coût des travaux : **530.996,22 \$**

iv. Réhabilitation de la place al Joulane**iv. Aménagement d'un espace piéton, ravalement de la façade de la cathédrale****v. Réhabilitation du jardin Triangle de vue en 2009****vi. Restauration de la Gare ferroviaire Rabat ville dont les travaux viennent d'être achevés en juillet 2010 Maître de l'ouvrage : ONCF.****2. Restauration des murailles de la ville de Rabat et des portes urbaines :**

Certaines parties des remparts de Rabat se trouvaient dans un état de délabrement avancé, ce qui a poussé la préfecture de Rabat à lancer un grand chantier de restauration dont l'objectif était de préserver cet héritage architectural et urbain qui constitue des repères du paysage urbain et culturel de Rabat.

Objet des projets	Coût des projets (En \$)
Réhabilitation des remparts le long de l'avenue Ibn Toumert « entre Bab Rouah et Bab al-Had »	394.000,00
Travaux de réhabilitation des remparts de la ville de Rabat Muraille longeant l'avenue Moussa Ibn Noçair; « Entre Bâb Zaeret Ministère des Affaires Étrangères »	239.635,00
Travaux de réhabilitation des remparts le long de l'avenue Hassan II, entre borj Sidi Makhlouf et Bab al Had Rabat.	300.500,00
Travaux de restauration de la muraille le long de l'avenue Yacoub El Mansour.(Entre Bab Zaer et Bab Rouah.)	112.000,00
Travaux de réhabilitation et entretien des monuments historiques de la ville de Rabat. Avenue Misr	108.422,00
Travaux de restauration des remparts historiques de la ville de Rabat(Tronçon Bâb Laâlou)	121.56,00
Totaux	9.598.056,08

3. Projets d'aménagements et de mise en valeur dans la Zone Tampon

La gestion des composantes de la zone tampon, la réhabilitation du jardin d'essais, de l'avenue de la victoire et la réalisation de la Bibliothèque nationale, ont nécessité la mobilisation de près de 345 millions de Dhs avec la participation du budget général de l'Etat (ministère de la culture), fonds Hassan II pour le développement économique et social et l'Institut National de la Recherche agronomique.

i. Réhabilitation de l'avenue de la Victoire :

Couloirs bicyclettes (protection environnement et promotion du mode de transport écologique), Candélabres, revêtement, trottoirs et chaussées
 Cout de l'opération : **3039.88,00\$.**

ii. Réhabilitation du jardin d'Essais

Ce jardin botanique a fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation qui concerne aussi bien ses infrastructures que la restauration et la densification des espèces végétales qu'il regroupe. La réhabilitation a été pensée dans le souci permanent du respect du projet original et de la sauvegarde du patrimoine architectonique, paysagiste et botanique crée et développé pendant des décennies.

Les travaux en voie d'achèvement ont porté sur les aspects suivants :

- Aménagement de toutes les allées du jardin avec des matériaux locaux naturels : pierre de Sehoul, galet d'Oued, dalle de mer grise, terre stabilisée..etc.
- Réhabilitation des carrés thématiques existants en les enrichissant de nouvelles espèces : carré des lianes, carré des fleurs vivaces, carré des plantes aquatiques, carré des grenadiers, carré des arbres fruitiers, carrés des strelitzias, arboretum, carré des cactées...etc.
- Création de sentiers à l'intérieur des carrés thématiques pour permettre l'examen de près des plantes.
- Mise en place d'un système d'irrigation par goutte à goutte et par aspersion ponctuelle pour économiser l'eau.
- Création d'un jardin andalou et restauration du pavillon mauresque existant dans la partie aval du jardin.
- Mise en place d'un système d'éclairage d'ambiance et de sécurité.
- Densification des plantations existantes et apport de nouvelles espèces endémiques ou exotiques. Les travaux de plantation sont programmés en fonction de la saisonnalité propre à chaque espèce.
- Démolition des logements et diverses constructions qui étaient édifiés dans l'enceinte du jardin.

L' action a nécessité l'indemnisation ou le relogement de 45 familles.

III- Direction du patrimoine / Ministère de la Culture

Projets de restauration et de mise en valeur des sites historiques : Chellah et Oudaïa

- Entretien des espaces verts des sites du Chellah et des Oudaïa :
Date : **2008-2010** • Coût des travaux : **24.319,00\$**
- Mise en place des mécanismes de sécurité pour accéder aux monuments historiques :
Date : **2007-2008** • Coût des travaux : **153.062,00\$**
- Restauration de la porte Bab Lakbir des Oudaïa:
Date : **2000** • Coût des travaux : **72742,00\$**
- Restauration du musée des Oudaïa :
 - revêtement du sol selon le modèle initial (Bejmat), réfection des parois détériorés, entretien des portes, réalisation des travaux d'électricité, de plomberie, de peinture et de verrerie.
 - traitement du problème de l'écoulement des eaux.
Date : **2001-2002** • Coût des travaux : **102.043,00\$ et 96.975,00 \$**
- Réaménagement de l'esplanade du Chellah :
 - construction d'une estrade dans la partie donnant sur le site romain
 - construction des toilettes publiques
Date : **2001** • Coût des travaux : **59.229,00\$**

IV- Le ministère des Habous et des affaires islamiques

Restauration de la mosquée Molina

La mosquée Molina souffrait d'un certain nombre de problèmes dont notamment l'infiltration des eaux de pluie, les remontés capillaires, la dégradation avancée des enduits et de la maçonnerie, l'insuffisance de sanitaires pour les fidèles. Cet état de fait a poussé le Ministère des Habous et des affaires islamiques en partenariat avec la préfecture de Rabat et le Conseil régional, à lancer un projet de restauration de cet oratoire historique.

- Les travaux qui ont duré 22 mois ont pris fin au mois de juillet 2010. Ils ont consisté à :
- la réfection totale de l'étanchéité en terrasse et remise à neuf des toitures en pente avec de la tuile verte ;
 - le colmatage de fissures aux murs avec les briques traditionnelles ;
 - le décapage et la reprise totale des enduits à la chaux selon les matériaux et techniques traditionnelles ;
 - l'agrandissement des dépendances (maqsouras) pour le khatib et le minbar ;
 - la restauration du minaret avec ses équipements (Azri, tassa, jamor, sari, etc) ;
 - la démolition de la structure extérieure en bâches très dégradées pour le dégagement de la façade arrière de la mosquée ;
 - la rénovation des anciens logements dégradés ;
 - la construction d'une salle d'ablution pour hommes et une autre pour femmes ;
 - l'aménagement d'une large cour (sahn) à l'arrière de la mosquée et des dégagements latéraux pour les besoins des nombreux fidèles qui fréquentent ce lieu de culte avec un revêtement en marbre granit ;
 - le rajout de nouvelles entrées à l'espace de la mosquée (notamment un accès ambulances pour les défunts) et agrandissement de ceux existants pour faciliter l'évacuation des fidèles à la sortie du vendredi et des fêtes religieuses tout en prévoyant des accès pour personnes handicapés.

Les contributions des partenaires sont comme suite:

Intervenant	Montant en \$
Ministère des Habous et des affaires islamiques	763.618,00\$
La préfecture de Rabat et INDH	265.077,00\$
Le conseil de la région RSZZ	72.957,00\$
Total	1.101.652,00

V. Caisse de dépôt et de Gestion (CDG) :

Aménagement de la Place Moulay al-Hassan (2007)

En vue de la création d'une grande place publique polyvalente, la CDG a décidé de réaménager l'ancienne Place Piétri dotée dans les années 1970 d'un marché couvert en décaissé qui était devenue au fil du temps un lieu délaissé. Le projet architectural a été conçu de manière à dégager un espace protégé en contrebas bordé sur trois côtés, d'une galerie marchande abritée et desservi sur son quatrième côté par un escalier monumental traité en amphithéâtre urbain. Une rampe est aménagée transversalement à l'escalier pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des faisceaux de diodes encastrés dans le dallage éclairent l'espace nuitamment. Pour renouer avec sa fonction initiale encore présente dans l'esprit populaire, des kiosques en bois fleuris sont déployés sur le pourtour en haut de la place

VI. Ministère du Tourisme

La stratégie du Centre régionale du Tourisme et de la Délégation du Ministère du Tourisme à Rabat vise à l'horizon 2015, à faire de Rabat une destination touristique à part entière sur la base de produits variés :

- Une destination culturelle ;
- Une étape importante du circuit des villes impériales ;
- Une destination pour le tourisme d'affaire ;
- Une destination ouverte sur l'océan ;
- Une destination verte.

Par cette vision, le Ministère espère augmenter la capacité d'accueil à 10 000 lits soit réaliser 4 800 lits supplémentaires, et recevoir 640 000 touristes, soit 290 000 touristes de plus et réaliser un million de nuitées, soit 363 000 nuitées de plus.

Ceci se fera en agissant sur quatre volets :

- le produit : Cultiver le développement d'une destination haut de gamme, patrimoine et culture adossés au produit congrès, loisirs et golf avec une hôtellerie essentiellement 5 et 4*, et favoriser l'ouverture du ciel aérien de Rabat, notamment au low costs ;
- Prix : en positionnant Rabat sur un prix moyen ;
- Distribution en positionnant Rabat sur les circuits de distribution à forte contribution : congrès et séminaires, luxe, culture, shopping, tourisme vert et responsable ;
- Promotion en dotant Rabat d'un budget et d'un programme publi-promotionnel sur 10 ans, à la hauteur de ses objectifs.

5.j Nombre d'employés

I. Le ministère de la Culture

La responsabilité de gestion des biens de l'ensemble historique de Rabat est partagée entre plusieurs intervenants. On trouve à leur tête le Ministère de la culture représenté par l'Inspection des monuments historiques, la conservation de Chellah et des Oudaïa ainsi que les conservations du musée archéologique et le musée des bijoux, dont le personnel technique et administratif est réparti comme suit :

	Inspection des monuments historiques	Conservation du Chellah	Qasba des Oudaïa (musée et jardin)	Musée Archéologique	Portes Almohades
Conservateurs du patrimoine	5	3	2	3	0
Personnel administratif	13	3	2	1	0
Techniciens de contrôle et d'étude des dossiers	2				
Techniciens de dessin	2				
Gardiens	12	17	8	4	2
Maçons	13				
Electriciens	2				
Plombiers	2				
Techniciens spécialisés menuisiers	4				
jardiniers	1	22	10		
Peintres	4				
Forgerons	2				
Ouvriers	8				
Ménage et entretien	1	2	5	1	
Collecteurs (FNAC)		4	0	3	

NB : Les effectifs recensés dans ce tableau ne concernent pas l'administration centrale du Ministère de la culture

II. Conservation du mausolée Mohamed V et de la mosquée Hassan

Le mausolée Mohamed V et la mosquée Hassan sont gérés par une conservation qui dispose d'un personnel chargé de l'entretien et du gardiennage du bien et d'un personnel administratif:

Catégorie de personnel	Personnel d'entretien	gardiens	Personnel administratif	Conservateurs
effectif	40	36	5	1

III. Mairie et arrondissements concernés (Hassan, Agdal, souissi, Youssoufia)

La Mairie de Rabat et les arrondissements qui en dépendent interviennent sur le terrain par le biais de services techniques, d'urbanisme et de plan. Ces derniers dirigés par des architectes et des ingénieurs ont un personnel varié qui s'occupe entre autres du suivi des projets, du contrôle et de la livraison des autorisations de construire, de restaurer, de démolir ou de réaménager dans le périmètre d'inscription.

Type de personnel	Effectif
Contrôleurs de la construction et des infractions	techniciens 15
Personnel d'entretien et de gardiennage (tous les profils confondus)	personnes 586

IV. Préfecture de Rabat

Les services d'entretien, d'intervention, de la voirie, de l'éclairage public et des espaces verts au sein de la préfecture recrutent un personnel de profils techniques variés qui contribuent d'une manière ou d'une autre à l'entretien des biens concernés notamment la médina, la Qasba des Oudaïa et le centre colonial.

Site	Techniciens	Jardiniers	Gardiens de jardins et monuments	Agents d'entretien et d'intervention	Personnel administratif
Mausolée Mohamed V	3	32	9		
Alentours site Chellah	2	23	0		
Jardin d'essai	3	*89	4		
Nouzhat Hassan			10		
Avenue Hassan II	1	9	0	54	8
Avenue Mohamed V	1	3	0		
Site des Oudaïa	1	2	0		
Bibliothèque nationale	1	5	0		
Totaux	12	137	23	54	8

la majorité de la main d'œuvre travaillant au niveau du jardin est constituée de saisonniers *

V. Société REDAL (Veolia) répartition du personnel d'exploitation à Rabat

Bien qu'elle ne soit pas concernée directement par la gestion des biens en question, la société privée Rédal a la responsabilité d'assurer l'alimentation des édifices au sein de l'ensemble en eau et en électricité ainsi que l'entretien des réseaux.

	Activité électricité	Activité eau	Activité assainissement	Total
Exécution	35	26	13	74
Maitrise	22	14	9	45
Cadres	4	3	2	9
Hors cadres	1	0	0	1
Total	62	43	24	129

Pour sa part, l'Agence d'aménagement de la vallée du Bouregreg soucieuse de la dimension patrimoniale que revêt le projet, s'est dotée d'une cellule patrimoine à la tête duquel est nommé un historien chargé du suivi de tous les projets relatifs à ce domaine. Un autre service au sein de l'Agence statue, en collaboration avec d'autres services de l'état dont l'inspection des monuments historiques, sur les dossiers de construction et d'aménagement dans les limites du périmètre d'intervention de l'Agence.

Plusieurs autres départements et services de l'Etat contribuent par un personnel, administratif et technique de profils variés, à la gestion de certains aspects de la vie urbaine qui ont un impact direct sur les biens de l'ensemble historique de Rabat. Ainsi, la Direction régionale des Habous et des affaires islamiques s'occupe par le biais des Imam, muezzin, et du personnel d'entretien, de la gestion des lieux de culte musulman.

Pour sa part, la Direction régionale du Tourisme assure en collaboration avec le Centre régional du Tourisme et l'Office National du Tourisme, la promotion du patrimoine culturel de la ville par la mise à la disposition des touristes des guides professionnels et des circuits de visite et la mobilisation régulière de la brigade touristique.

VI. La protection civile

			C/S le plus proche	M humains	M matériels	Distance à parcourir	Temps en moy	C/S de renfort	Nature du renfort
CS Agdal	137								
CS Bab al Had	20	Tour Hassan & Mausolée Mohamed V	Bab al Had	20 éléments (permanents)	Ambulances et camions	1,5 km	5 mn	C/s Agdal	Différents types
CS Massira	35	Qasba des Oudaïa				800 m	2 mn	CS Agdal et Plage	
CS Takadoum	25	Site du Chellah				2 km	7 mn	C/S Agdal, Mabila, Takadoum	
CS Parlement	7	Médina de Rabat				A proximité	C/S Agdal	
CS Mabela	2	Avenue Med V				800 m	2 mn	C/S Agdal	
Poste Guich Oudaïa	4	Avenue Allal b Abdellah				800 m	2 mn	C/S Agdal	
Cs plage médina	13	Bab Rouah				1 km	3 mn	C/S Agdal	
Total	249								



Chapitre 6
SUIVI

- 6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation
- 6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien
- 6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports

6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Le dispositif à mettre en place pour assurer le suivi de l'état de conservation des biens de l'ensemble historique de Rabat sont nombreux. Il s'appuie sur un certain nombre d'indicateurs à prendre en considération dont notamment:

- L'évaluation et le diagnostic de l'état de conservation des biens qui doivent être réalisés par des experts en la matière, sur des intervalles réguliers (1 fois par an) ou chaque fois que cela est nécessaire. Cette mise à jour de la carte annuel de l'état de conservation doit se baser sur le constat visuel direct de l'état des monuments et des sites ainsi que sur un formulaire à renseigner sur les lieux (voir ci-joint modèle dans le Draft du Plan de gestion) ;



Les Oudaïa Allar 1899-1974.jpg

- l'enquête d'opinion sur le terrain par des entretiens directs avec la population vivant dans le périmètre. L'objectif est de sonder l'opinion publique sur leur perception des évolutions qui se manifestent sur leurs patrimoines et sur les efforts fournis en vue de préserver leur intégrité. Les informations recueillies doivent faire l'objet de rapports synthétiques ;
- L'analyse photographique de l'évolution de l'état des biens sur des intervalles réguliers. Cette opération consiste à procéder à des couvertures photographiques à partir des mêmes angles de vue, qui permettra de déceler les transformations positives ou négatives qui s'opèrent sur les biens.
- L'utilisation des nouvelles technologies pour le suivi de l'état de certains bâtiments monumentaux tels la tour Hassan, les portes almohades, la porte de Chellah... et ce par :
 - Le montage d'un système de monitoring en mettant les monuments sous contrôle permanent et contenu par un système qui permet de suivre l'évolution dans le temps du comportement de la structure. Les instruments de mesures et de contrôles sont composés de tassomètres, de clinomètres, de cibles optiques et de fissuromètres ;
 - Des auscultations basées sur la technique du Radar pour détecter les éventuelles cavités dans le sol et les murs et vérifier l'état des poutres en bois logés dans la maçonnerie ;
 - Des études géotechniques pour cerner le type et l'état des fondations, la nature et portance du sol assise de fondation ;
 - Des radioscopies.
- Pourcentage des habitations occupées et celles abandonnées qui doit s'appuyer sur le travail effectué par la Commission des édifices menaçant ruine instaurée au niveau de la Wilaya de Rabat. L'occupation signifie un minimum d'entretien alors que l'abandon signifie le délaissement et l'exposition au risque d'effondrement
- La mesure des taux d'empiétement sur les vestiges archéologiques et les monuments historiques :
 - Diagnostic des infractions perpétrées contre les biens et leur zone tampon ;
 - Mesures prises et infrastructures mises en place pour limiter l'empiétement (clôtures, gardiennage, circuits).

Indicateur	Instrument mis en oeuvre	Responsable	Partenaires	Objectifs	Echéance
Diagnostic de l'état de conservation des biens	<ul style="list-style-type: none"> - Constat visuel de l'état du monument ou du site et sur un tissu traditionnel. - Etablissement d'un formulaire de renseignements sur l'état du bien (suivant modèle joint au Plan de gestion) ; 	IRMHS	A. Urbaine ; Commission « menaçant ruine »	Suivi raisonné de l'état de conservation du bien ; Disposer d'un outil d'inter	1 fois par an
L'enquête d'opinion sur le terrain	entretiens directs avec la population dans le périmètre du bien	Fondation, ONG		Evaluer la perception de la population du bien ainsi que les actions menées pour le protéger ; Implication de la population dans une approche participative ; Etablissement de rapports synthétiques	2 fois par an
L'analyse photographique de l'évolution de l'état des biens	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture photographique du bien à partir des mêmes angles de vue ; - Reportage vidéo ; - Couverture par photographie aérienne et/ou par télédétection spatiale 	Fondation	M. Culture, A. Urbaine	Dresser un état des lieux de façon régulière ; Construire une base de données sur l'évolution du bien	1 fois par an 2ans 5ans
L'utilisation des nouvelles technologies pour le suivi de l'état du bien	<ul style="list-style-type: none"> - Montage d'un système de monitoring en mettant les monuments sous contrôle permanent et continu par un système qui permet de suivre l'évolution dans le temps du comportement de la structure ; - Des auscultations Radar sur la mécanique des sols ; - Etudes géotechniques pour cerner le type et l'état des fondations, la nature et portance du sol assise de fondation ; 	Fondation	Mairie, A. Urbaine	Dresser un état des lieux de façon régulière ; Construire une base de données sur l'évolution du bien	De façon régulière et chaque fois que nécessaire
Statistiques liées au tissu urbain sur le nombre d'habitations occupées et celles abandonnées	- Opération allant de pair avec celle de l'inventaire	Fondation, Mairie	Mairie, A. Urbaine	Assurer le suivi du tissu traditionnel et prendre les mesures adéquates contre son abandon et son délabrement	1 fois par an
Mesure du taux d'empiétement sur les vestiges archéologiques et les monuments historiques	Diagnostic sur le terrain ; Statistiques liées au nombre de visiteurs du bien ;	Fondation, M. Culture, M. Tourisme	M. Culture, Fondation	Evaluer l'impact du développement touristique sur le bien et prendre les mesures adéquates dans ce sens	1 fois par an

6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien

Les dispositions administratives pour le suivi des biens de l'ensemble historique de Rabat sont complexes et diffèrent d'un élément à l'autre. Si la situation est claire pour le cas de Chellah et d'une partie des Oudaïa gérés par le Ministère de la Culture et pour le mausolée Mohamed V géré par le Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie, il ne l'est pas pour le cas de la tour Hassan et des tissus urbains des Oudaïa, de la médina et de la ville européenne où l'on note, comme il a été souligné plus haut, la multiplicité des acteurs intervenant dans leur gestion et la non formalité des mécanismes et des procédures.

L'Inspection des monuments historiques et des sites de Rabat, considérée depuis longtemps, comme le principal intervenant en matière de gestion du patrimoine de la ville, se trouve de nos jours confrontée à une concurrence dans son rôle de contrôle, de suivi et d'octroi des autorisations par plusieurs autres acteurs, d'où la difficulté de remplir les missions qui lui sont assignées. Malgré ces contraintes, cet organe technique procède au :

- suivi de la réalisation des projets financés par le Ministère ou d'autres départements ;
- contrôle et encadrement technique des opérations menées par d'autres partenaires ;
- notification des infractions aux communes, à l'autorité locale, aux agences urbaines et à la Direction du patrimoine... ;
- octroi des autorisations et des permis de construire, de démolir et de réaménager dans les secteurs protégés par la loi.

Elle est aussi tenue de rendre compte à l'administration centrale de ses activités par un bilan annuel et un justificatif des dépenses. De plus, elle est chargée d'élaborer le programme d'action de l'année qui suit.

La Conservation du site de Chellah et de la Qasba des Oudaïa jouent un rôle plus important sur le site archéologique et remplit des tâches de gestion parfois complémentaires à celles de l'inspection, mais toujours dans les limites du périmètre de ses compétences.

La changement du statut des biens de l'ensemble historique de Rabat dans la perspective de sa reconnaissance comme patrimoine de l'Humanité, suppose la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion notamment par la création de la Fondation du patrimoine de Rabat, une institution qui coordonnera de façon synergétique l'action de tous les acteurs et œuvrera à la mobilisation des fonds et au suivi rigoureux de l'état de conservation des biens sans, toutefois, se substituer aux intervenants officiels. Ces derniers doivent remplir leurs missions de restauration, de sauvegarde et de mise en valeur de ce legs ancestral qui fait la fierté de tous les rbatî. Les institutions auxquelles incombent ces missions sont :

- La fondation du patrimoine de Rabat
- La Direction du patrimoine culturel par le biais de la Division des études et des interventions techniques
17, Rue Michlifene, Agdal, Rabat
Tel : 00 212 5 37 67 13 81
Fax : 00 212 5 37 67 13 97
- L'inspection régionale des monuments historiques et des sites
333, Avenue Hassan II, Diour Jamaa, Rabat
Tel/Fax: 05 37 73 06 64
Courriel : arradiarchi@yahoo.fr
- La Préfecture de Rabat par le biais de la Division de l'Urbanisme
rue Moulay Slimane, 10.000, Rabat - Maroc
Tel : 05 37 70 70 72 - 05 37 70 65 09
Fax : 05 37 70 79 11
Courriel : wilayaderabat@netcourrier.com
- La mairie de rabat
Avenue Med Bel Hassan el Ouazzani - Hay Nahda I
Tél. : 05.37.65.61.36 / 05.37.75.42.94
Fax. :05.37.63.10.84/86
- L'Agence urbaine de Rabat-salé
Avenue Al ARAAR, secteur 14, Hay Ryad - B.P 2006 - Rabat
Tél : 05 37 57 55 55
Fax : 05 37 56 46 27
Courriel : aurs@eurs.org.ma
- L'agence pour l'aménagement de la vallée du Bourgreg

6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports

Les biens de l'ensemble historique de Rabat, objet de cette proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, ont fait l'objet de plusieurs expertises sur le plan national et international. Dans ce qui suit, nous passerons en revue quelques missions et études qui ont fait l'objet de rapports de diagnostics ou de propositions de restauration et de mise en valeur. Pour des raisons pratiques chaque site sera traité isolément.

Le site archéologique du Chellah

Juste après l'indépendance, une série de projets a été élaborée dans l'objectif de mettre en valeur ce haut lieu de l'histoire. L'un de ces projets a été initié en 1960, il portait sur l'aménagement d'un café maure à l'hôtellerie de Chellah. Ce projet n'a pas eu d'aboutissement malgré le soutien du Ministère de l'Education nationale en partenariat avec l'Inspection des monuments historiques et des arts et du folklore. Un autre projet visait la création d'un musée de site.

En 1988, et dans la perspective de la création d'une conservation de site, fut monté un projet sur « le parc archéologique du Chellah ». Le rapport portait sur les actions de restauration et de mise en valeur ayant un caractère d'urgence. Il contenait des fiches techniques détaillées sur les opérations à mener sur le site telles que :

- l'aménagement et la mise en valeur ;
- la restauration de la muraille ;
- les fouilles archéologiques ;
- la construction d'un musée ;
- la construction d'un théâtre de plein air ;
- l'aménagement de l'accès pour le site.

Il s'en est découlé une proposition d'un plan d'aménagement global présenté par la Direction du Patrimoine Culturel comprenant un certain nombre de vieux et nouveaux projets dont notamment, la création d'une administration, un musée, un théâtre en plein air, des espaces de jeu pour enfants, des logements de fonctionnaires, etc.

En février 2000 un projet de mise en valeur du «site de Chellah» fut élaboré par le ministère de l'équipement, (Direction des équipements publics). Il portait sur quatre points détaillés qui sont : le projet de création d'un musée de site, la restauration des monuments islamiques, les aménagements intérieurs et extérieurs et la poursuite des fouilles archéologiques. Le coût global du projet fut estimé à 16 400 000.00 dhs

Cinq ans plus tard, l'Agence urbaine de Rabat-Salé réalise un rapport sur le site intitulé «Chellah site en dégradation» qui traite de la politique de sauvegarde du site, de son état de dégradation à l'époque et des projets de restauration et de mise en valeur initiés avant et après l'Indépendance.

En 2006, dans le cadre du grand projet de l'aménagement de la vallée du Bouregreg, trois missions d'expertise de l'UNESCO ayant fait l'objet des rapports suivants ont été organisées :

Rapport 1 :

«Projet de réhabilitation et de mise en valeur du site de Chellah» phase I : préparation des documents ; rapport de la première mission d'expertise élaboré par S. Besson, G. Clement, V. Patin et S. Ricca pour le bureau de l'Unesco de Rabat.

Rapport 2 :

- Projet de réhabilitation et de mise en valeur du Chellah, (phase II : préparation des cahiers de charge), 3-6 et 20-23 juillet 2006, élaboré par la même équipe ;
- Réunion des experts avec Mr Reichen (Agence Reichen et Robert) en charge de l'étude sur la séquence 4 d'aménagement de la vallée, pour lui proposer d'intégrer leurs remarques sur la protection des abords du site et les vues depuis la vallée et de la vallée vers le site.

Le rapport de juillet 2006 précise les grandes lignes des termes de références. Parmi les aménagements proposés, il y a lieu de citer :

- l'aménagement des abords du site;
- l'extension intégrée de l'actuelle hôtellerie et création d'un bâtiment d'accueil, répondant aux besoins des visiteurs aussi bien nationaux qu'internationaux en matière d'information, de confort et de sécurité ; la création d'un centre d'interprétation, des réserves archéologiques, des boutiques, un espace de restauration légère et un caféteria, un centre documentaire, un logement de gardien, une salle d'accueil des scolaires ;
- l'aménagement de l'espace spectacle ;
- le traitement paysager et végétal ;
- de nouvelles conditions de gestion du site ;
- la conservation de l'enceinte : étude définissant une partie de conservation et identifiant les zones d'interventions prioritaires ;
- la consolidation du bassin aux anguilles ;
- la protection et la conservation des marabouts.

Phasage des interventions

Étalées sur trois volets : une phase préparatoire de l'intervention, une phase de mise en place des premières réalisations (année 2) et une phase de réalisation (année 3 à 6) ;

En décembre 2009 un rapport d'activité de la conservation du site de Chellah et des Oudaïa, présente les différentes actions menées au cours de l'année sur le site dans l'objectif de le requalifier. Un budget de plus de 500 000, 00 dhs alloué à la conservation lui a permis de programmer et de réaliser les actions suivantes :

- des travaux de réaménagement des allées y compris l'aménagement d'allées pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'aménagement de l'accueil de l'entrée du site ;
- la mise en place d'une nouvelle signalétique sur le site ;

- l'aménagement de la salle Gharbaoui dans l'hôtellerie comme salle de recherche et centre de documentation ;
- le réaménagement des réserves et l'acquisition de rayonnages métalliques pour un meilleur stockage des collections archéologiques.

- La Qasba des Oudaïa :

Le premier diagnostic dont nous disposons sur la Qasba des Oudaïa a été effectué pour le compte de l'Agence urbaine de Rabat par Anne Marie Romero de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Îles de France du 9 au 13 novembre 1998 et ce dans le cadre de la coopération maroco-française. Le projet intitulé : Quel projet de réhabilitation et de mise en valeur pour la Kasbah des Oudayas ?, met l'accent sur le parcours historique de la Qasba, les potentialités dont elle jouie et le plan de détail du projet de mise en valeur ainsi que de sa mise en œuvre.

En octobre de la même année, et dans la même dynamique, l'association des Oudaïa a émis, dans le cadre d'une étude, des propositions pour l'aménagement durable de la Qasba. Le travail a insisté sur les dysfonctionnements et les insuffisances au niveau de la gestion urbaine pour aboutir à l'élaboration de proposition pour un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

En novembre 2001 le comité de Réflexion et de proposition pour la sauvegarde, la mise en valeur et la réhabilitation de la Qasba des Oudaïa qui a pris en main le dossier d'inscription de la ville de Rabat sur la Liste du patrimoine mondial, a élaboré une étude sur la Qasba contenant, entre autres, un diagnostic de l'état de conservation des monuments et du paysage urbain du site. Le rapport énumère, en s'appuyant sur un reportage photographique et des commentaires, les problèmes majeurs qui portent atteinte à la valeur historique, architecturales et paysagère du site. Cette étude a débouché sur l'élaboration d'un programme d'action triennal.

Ce même Comité a organisé le 2 juin 2002 dans le cadre de la sensibilisation sur le dossier des Oudaïa une journée d'étude sur le thème : La Qasba des Oudaïa, un patrimoine de dimension universelle, contraintes d'aménagement et possibilités de sauvegarde et de mise en valeur. En présence d'experts du Centre du patrimoine mondial, la rencontre avait pour objectif d'ouvrir un débat entre tous les acteurs locaux pour mener une action concertée en vue de proposer les solutions adéquates susceptibles de rendre à la Qasba son prestige d'antan et de préparer le dossier de son inscription en tant que patrimoine de l'Humanité.

S'appuyant sur les travaux déjà réalisés par le comité précité, l'Agence urbaine de Rabat a réalisé en mars 2005 un diagnostic de l'état des monuments de la Qasba accompagné de propositions pour une stratégie de sauvegarde de ce tissu traditionnel menacé.

- La mosquée de Hassan

Dans le cadre du suivi de l'état de conservation du minaret de Hassan, la Direction du patrimoine a fait appel à un Bureau d'études spécialisé pour réaliser un prédiagnostic de l'état du bâtiment. Ce dernier avait pour objectifs de :

- identifier les caractéristiques générales des éléments de structure et des matériaux de construction de la tour ;
- Reconnaître les désordres et pathologies apparentes;
- Emettre des recommandations de mise en sécurité;
- Proposer des investigations complémentaires nécessaires pour la conservation du monument.

Le travail a débouché sur l'élaboration d'un rapport scientifique recommandant la mise en place d'un système de mise en sécurité, notamment par le montage d'un système de monitoring et de contrôle et des auscultations basées sur la technique du Radar ainsi que des études géotechniques et des auscultations non destructives in situ (Mesure d'humidité en profondeur, mesure des vitesses de son, mesure de dureté, mesure de résistance).

- La médina de Rabat

Durant la dernière décennie plusieurs études ont été menées sur le tissu urbain traditionnel et les monuments historique, parmi lesquelles nous distinguons des études globales et des études spécifiques, notamment l'étude architecturale et de sauvegarde de la Médina de Rabat (1998-99), les objectifs de cette étude lancée par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace (en cours de réalisation) sont :

- la conception du plan d'aménagement de la médina dans le cadre de l'aménagement global de l'agglomération ;
- la préservation du caractère urbanistique et architectural du tissu traditionnel ;
- la sauvegarde de la médina en tant qu'espace vivant multifonctionnel ;
- la réorganisation des activités de commerce et d'artisanat ;
- l'ouverture de la médina sur le fleuve du Bouregreg et sur la mer.

L'étude a livré des données importantes sur les types de construction, leur état de conservation, la nature juridique du foncier. Le diagnostic et le rapport de synthèse intermédiaire ont été validés. En phase d'élaboration, nous citons les variantes de développement de la médina et son intégration dans l'agglomération urbaine de la ville de Rabat (échelle : 1/1000), ainsi que la définition d'une stratégie de mise en œuvre (plan d'action concret).

- La ville nouvelle :

Le patrimoine architectural et urbanistique du XXème siècle n'a pas suscité à ce jour, beaucoup d'intérêt de la part des décideurs. Si sa valeur historique et architecturale n'est pas à démontrer, aucun diagnostic n'a été effectué pour connaître l'état de conservation des édifices et identifier les menaces qui pèsent sur ce genre de tissus urbains. Les travaux réalisés récemment sont généralement orientés vers l'inventaire des édifices présentant des qualités architecturales et artistiques qui en font une composante importante de notre héritage culturel national. Parmi ces travaux il y a lieu de citer l'étude

sur les architectures européennes du centre ville de Rabat et dont l'objectif essentiel était la délimitation de deux périmètres de sauvegarde dans le centre ville et dans le quartier des Ministères. En 2005 un travail plus développé a été conduit par deux chercheurs de la Direction du patrimoine (Zouhal Hassan et Belatik Mohamed, L'inventaire du patrimoine architectural du XXème siècle, Rabat, 2005) Les deux rapports précités permettent à travers les centaines de documents graphique et photographiques qui les illustrent de suivre l'état de conservation de ce nouveau aspect du patrimoine architectural et urbanistique marocain.

Dans le cadre du projet « Patrimoines partagés » faisant partie du programme Euromed Héritage II et financé par la Commission européenne, un Système d'information géographique a été développé en coopération avec les institutions européennes qui s'occupent de la conservation du patrimoine architectural moderne. L'architecture du XXème siècle à Rabat faisait partie d'un réseau de villes méditerranéennes. Le SIG a couvert la partie centrale de la ville européenne située entre les avenues Patrice Lumumba, Hassan II et Ibn Toumert. Parmi les données fournis par le SIG, il y a lieu de signaler l'état de conservation des bâtiments, ce qui constitue un outil efficace de gestion et de suivi de l'évolution de l'état des bâtiments du centre ville.

Une nouvelle étude lancée sur le même thème en 2008 par la Direction de l'architecture et confiée à un groupe de recherche de l'Ecole nationale d'architecture, est toujours en phase d'élaboration après la présentation du premier rapport d'établissement. L'étude a pour objectif principal d'établir un document de référence spécifique à ce patrimoine, d'identifier les secteurs présentant un intérêt manifeste à ce niveau et réaliser un état des lieux en vue de mettre en place une stratégie d'intervention. Elle permettra d'aboutir à une vision globale de la mise en valeur des secteurs urbains à grand intérêt patrimonial et de sa revitalisation en tant qu'espace social et lieu d'urbanité chargé d'histoire et de mémoire collective.



Chapitre 7
DOCUMENTATION

7.a Photographies, diapositives, inventaire des images, et tableau d'autorisation et de reproduction, et autre documentation audiovisuelle



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



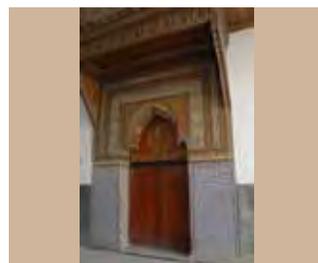
18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



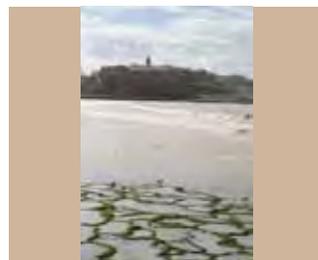
30



31



32



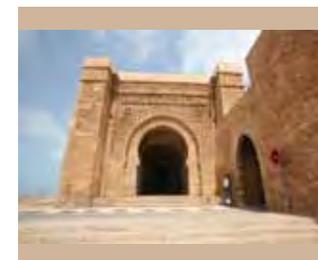
33



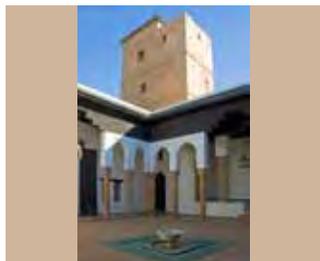
34



35



36



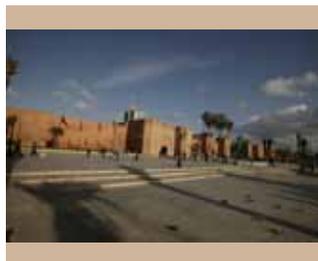
37



38



39



40



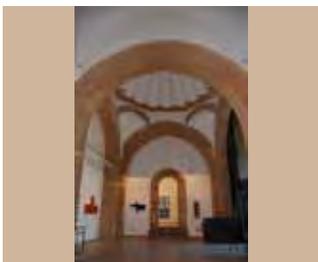
41



42



43



44



45



46



47



48



49

N° photo	Format	Légende	Date de prise de vue	Photographe	Copyright	Cession non exclusive des droits
Vues générales						
1	numérique	Vue aérienne d'une partie du périmètre rabat	2010	AVBR		Oui
2	numérique	Panorama d'el Oulja	2011	Kafas S		Oui
La ville nouvelle						
3	numérique	Ancienne vue de la ville Nouvelle		ENA		Oui
4	numérique	Boulevard de La Victoire	2011	Belatik M		Oui
5	numérique	Vue panoramique du centre Ville	2011	Kbiri Alaoui		Oui
6	numérique	Vue sur le boulevard depuis place Al Barid	2011	Belatik M		Oui
7	numérique	Vue sur le boulevard Mohammed V	2011	Kafas S		Oui
8	numérique	Le bâtiment de la poste	2011	Belatik M		Oui
9	numérique	Le bâtiment Siemens	2010	Bassit		Oui
10	numérique	La Cathédrale Saint Pierre	2011	Belatik M		Oui
11	numérique	La banque du maroc	2011	Belatik M		Oui
12	numérique	Le bâtiment au fresque	2010	Bennani I		Oui
Le quartier Habous de Diour Jamaâ						
13	numérique	La mosquée du quartier Habous	2010	Belatik M		Oui
14	numérique	Ruelle du quartier Habous	2010	Bassit		Oui
Les jardins historiques						
15	numérique	Le boulevard promenade de la victoire vue depuis Bab Rouah	2011	Belatik M		Oui
16	numérique	Le jardin d'Essais	2010	Belatik M		Oui
17	numérique	Nouzhat Hassan	2010	Belatik M		Oui
18	numérique	Jardin du Belvédère	2011	Belatik M		Oui

La médina						
19	numérique	Médina vue du quartier de Sidi Fateh	2009	Imane B		Oui
20	numérique	Vue plongeante de Borj Al-Sqala	2009	AVBR		Oui
21	numérique	Borj Al-Sqala	2009	Bassit		Oui
22	numérique	Masjid my al-makki, auvent de la porte d'entrée	2011	Kbiri Alaoui		Oui
23	numérique	Al-masjid al-kabir la cour et le minaret	2010	Bassit		Oui
24	numérique	Al-masjid al-kabir la travée devant le mihrab	2010	Bassit		Oui
25	numérique	Mosquée Al-Sunna, vue du Nord-Ouest	2010	Ettahiri A		Oui
26	numérique	Mosquée Al-Aunna, Mihrab d'été et pavillon est	2010	Kafas S		Oui
27	numérique	Vue sur la rue commercante des consuls	2008	Nait Lhcen M		Oui
La mosquée de Hassan						
28	numérique	Vue aérienne de la mosquée Hassan	2010	AVBR		Oui
29	numérique	Le minaret de la mosquée hipostyle	2010	Bassit		Oui
Le mausolée Mohammed V						
30	numérique	Vue sur la mausolée Mohammed V	2011	Balatik M		Oui
31	numérique	Vue sur l'intérieur du mausolée	2011	Kafas S		Oui
32	numérique	Décor du mihrab de la mosquée du mausolée	2011	Kafas S		Oui
La Qasba des Oudaïa						
33	numérique	Vue sur la qasba des oudaïa depuis la rive droite du bouregreg	2011	Kbiri Alaoui		Oui
34	numérique	Vue aérienne de la qasba des oudaïa	2010	AVBR		Oui
35	numérique	Tronçon du rempart de la Qasba	2009	Bassit		Oui
36	numérique	Vue d'ensemble de bab lakbir	2009	Bassit		Oui
37	numérique	L'intérieur de la résidence princière	2009	Khiara Y		Oui
38	numérique	Vue sur le jardin andalous et au fond la tour	2010	Kbiri Alaoui		Oui

Les remparts et les portes almohades						
39	numérique	Vue sur un tronçon du rempart almohade	2011	Belatik M	Oui	
40	numérique	Vue sur le rempart almohade	2009	Bassit	Oui	
41	numérique	Bab al had	2009	Bassit	Oui	
42	numérique	Bab laalou	2011	Belatik M	Oui	
43	numérique	Bab Rouah	2011	Kafas S	Oui	
44	numérique	Vue sur l'intérieur de bab rouah, réhabilité en galeries d'exposition	2011	Belatik M	Oui	
Le site archéologique du Chellah						
45	numérique	Vue aérienne du site du chellah	2002	Mehssani	Oui	
46	numérique	Vue sur la khaloua depuis le site antique	2011	Belatik M	Oui	
47	numérique	La khaloua mérinide vue d'ensemble	2011	Belatik M	Oui	
48	numérique	La mosquée mérinide	2009	Bassit	Oui	
49	numérique	Façade extérieure du mausolée d'abou al hassan	2009	Kbiri Alaoui	Oui	

7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection

Voir document e relatif aux textes juridiques comprenant :

- Loi 22-80
- Décret d'application n° 2-81-25
- Textes de classement des monuments historiques et des sites de Rabat
- Textes des règlements de voirie de la médina et de la Qasba des Oudaïa
- Texte des secteurs sauvegardés de l'architecture du XXème siècle
- Règlement de la vallée du Bouregreg

7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

- Inventaire du patrimoine culturel de Rabat et sa région dans le cadre du projet Strabon (initiative Eumedis) entre 2003 et 2005. Le travail a concerné toutes les composantes du patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Inventaire de l'architecture du Quartier Habous à Diour Jama, stage effectué par les étudiants en archéologie de l'INSAP en 2005
- Travail de cartographie et couverture photographique des monuments de la médina par une équipe de la Direction du patrimoine en 2003
- Inventaire du patrimoine architectural du XXème siècle et élaboration d'un SIG par l'École nationale de l'architecture de Rabat
- Etude architecturale sur la médina de Rabat, rapport d'analyse et de diagnostic effectué par le cabinet Ahmed IRAQI, février 2006
- Inventaire de l'architecture du XXème par l'agence urbaine 2010
- Lancement d'une étude sur l'architecture du XXème siècle par la Direction de l'architecture (travail en cours).

7.d Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

- Division de l'inventaire et de la documentation du patrimoine, 17, rue Michlifene, Agdal, Rabat
 - Photothèque de la Direction du patrimoine
 - Service de la documentation à la Division des interventions techniques
- Agence urbaine de Rabat

7.e Bibliographie

Sources latines :

- Itinéraire Antonin, 6. Notitia Gignitatum, occ, 26,7, et 17.
- Pline l'Ancien: Histoire Naturelle, U, 5-V, 9-V, 13 éd. Desanges, p. 96, 112 et 113.
- Pomponius Mela, De chorographie, 3, 107.
- Ptolemme, IV, 1,2. Géographe de Ravenne, III, 1.
- Stéphane de Byzance, p. 551.

Sources arabes :

- A. Ibn al-Qâdî, *Gadwat al-'iqtibâs fi dikri man halla mina al-'a'lâmi madînata Fâs*, dâr al-mansûr, Rabat, 1973.
- Al-Idrissi, *Description de l'Afrique et de l'Égypte*, trad. R-Dozy et M. de Goeje. Oriental press, Amsterdam, 1969
- Al-'Umarî, *Masâlik al-'absâr fi mamâlik al-'amsâr* : T. I- *L'Afrique moins l'Égypte*, traduit et annoté par M. Gaudetroy-Demombynes, P. Geuthner, Paris, 1927.
- Al-Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, 2e éd. Alger, 1913,
- AL-Du'ayyif (M.), *Tarih al-Du'ayyif al-Ribati*, annoté par M. Bouzidi-Chikhi, 2 tomes, Dar al-Taqafa, Casablanca, 1998.
- al-Du'ayyif M., *Târîhu al-dawlati al-'alawiyati al-sa'îdati min nas'atihâ 'ilâ awâhiri 'ahdi Mawlây Sulaymân (1043-1238/1631-1812)*, 2 tomes, dâr al-Taqâfa, Casablanca, 1988.
- Al-Gaznâ'î A., *Zahrat al'Âs (la fleur de myrte), traitant de la fondation de la ville de Fès*, trad. A. Bel, ancienne maison Bastide-Jourdan, Alger, 1923.
- Al-Ifrânî, *Nuzhatu al-Hadî : histoire de la dynastie sa'adienne au Maroc (1511-1670)*, trad. O. Houdas, Leroux, Paris, 1889.
- Al-Murrâkusî, *al-Mu'gab fi talhîsi 'ahbâri al-magribi min laduni fathi al-Andalusi 'ilâ 'âhiri 'asri al-Muwahhidîn, matba'at al-'istiqâma*, Le Caire, 1949; trad. in *Revue africaine*, T. 35, 36 et 37, 1891-92 et 93.
- Al-Nâsirî, *kitâb al-'istiqsâ li 'ahbâri duwali al-Magribi al-'Aqsâ, dâr al-kitâb*, Casablanca, 1956.
- Al-Nu'aymî, *al-dârisu fi târihi al-madâris*, maktabat al-taqâfa al-dîniya, 1988.

- Al-Numayrî, *Faydu al-'ubâbi wa 'ifâdatu quddâhi al-'âdâbi fi al-harakati al-sa'îdati 'ilâ Qusantîna wa al-Zâb*, dâr al-Garb al-'Islâmî, Bayrût, 1990.
- Al-Qâbisî, *al-risâlatu al-mufassalatuli'ahwâli al-muta'allimînawa 'ahkâmial-mu'allimîna wa al-muta'allimîn*, Société tunisienne de distribution, 1ère édition, 1986.
- Al-Qâdirî, *Nachru al-matânî*, édité par Norman Cigar, Oxford university Press, London, 1981.
- Al-Zayânî, Le Maroc de 1631 à 1812: extrait de « *al-turgumânu al-mu'ribu 'an duwali al-masriqi wa al-magrib* », trad. O. Houdas, imprimerie nationale, Ernest Leroux éditeur, Paris, 1886.
- Anonyme, *Balagatu al-'umniya wa maqsadu al-labîbi fi man kâna bi sabtata fi al-dawla al-marîniya min mudarrisin wa 'ustâdin wa tabîb*, al-matba'a al-malakiya, Rabat, 1984.
- Balrith M. A., al-Rubutu bil-Magribi al-'islâmiyi wa dawruhâ fi 'asray al-Murâbitîn wa al-
- Bel A., « *Documents récents sur l'histoire des Almohades* », dans *Revue africaine*, T. 71, 1923, P. 113-129.
- Boujendar, M., *Moqadimmat el-Fath*, Rabat, 1925.
- Darwîch A., *Al-Andalus : min nafhi al-tîbi lilmaqarrî*, publications du Ministère de la culture, Damas, 1990.
- Dinya M., *Majalis al-Inbisat bi charh Tarajim Ulama'i wa Sulahai al-Ribat*, Imp. al-
- El-Fazari, Géographie, d'après un manuscrit de M. G.-S. Colin.
- Hiji M., *jawlat tarihiya*, éd. Dar el-garb al islami, Beyrouth, 1995, p.504.
- Ibn 'Askar, *Dawhatu al-Nâsiri bi man kâna bi al-Magribi mina masâyihî al-qarni al-'âsir*, M. Hajji, Rabat, 1976 (trad. A. Graulle in Archives marocaines, T. XIX, 1913).
- Ibn 'Idârî, *al-Bayânu al-mu'ribu fi 'htisâri 'ahbâri mulûki al-Andalusi wa al-Magrib*, éd. P. Geuthner, Paris, 1930.
- Ibn Abî Zar', *Kitâbu al-'Anîsi al-mutribi bi rawdi al-qirtâsi fi 'ahbâri mulûki al-Magribi wa Târihi madînatî Fâs*, trad. A. Beaumier (histoire des souverains du Maghreb et annales de la ville de Fès), imprimerie impériale, Paris, 1886.
- Ibnal-'Ahmar, *'A'lâmual-Magribiwaal-'Andalus:natru al-gummânifisi'rimannazamanî wa 'iyyâhu al-zamân*, mu'assasat al-Risâla, Bayrût, 1976.
- Ibn al-'Ahmar, *Rawdat al-Nisrîn: Histoire des Béni Merin, rois de Fès*, trad. Gh. Bonali & G. Marçais, publications de la faculté des Lettres d'Alger, Leroux, Paris, 1917.
- Ibn al-Hatîb, *al-'lhâta fi 'ahbâri Garnâta, maktabat al-Hânagî*, Le Caire, 1977, 4 tomes.
- Ibn al-Hatîb, *Kitâbu mi'yâri al-'ihtiyâri fi dikri al-ma'âhidi wa al-diyâr*, imprimerie Fdâla, al-Muhammadiya, 1976.
- Ibn al-Hatîb, *Nufadat al-girab fi 'Ulalat al-ightirab, 1.111*, éd. Al-Sadiya Fagya, *matba'at al-Nagah al-Gadida*, Casablanca, 1989, AM.al-abbadi, Musahabat Lisan al-Din ibn al-hatib fibilad al-Amagribwa al-Andalus, Muassasat al-gania, Alexandrie, 1983.
- Ibn al-Hatîb, *Raqm al-hulal fi nazm al-duwal, al-matba'a al 'Umumiya*, Tunis, 1896 et du même auteur,
- Ibn al-Qâdî, *al-muntaqâ al-maqsûr 'alâ ma'âtiri al-halîfa al-mansûr*, maktabat al-maârif, Rabat, 1986.
- Ibn Bashkuwal, *al-Sila*, T. I, Le Caire, 1955.
- Ibn Battûta, *Voyages : III- Inde, Extrême-Orient, Espagne et Soudan*, François Maspero, Paris, 1982.
- Ibn Gâzî, *al-Rawdu al-Hatûnu fi 'ahbâri Maknâsata al-zaytûn*, trad. O. Houdas, in J. A., T. V, 1885; (Texte arabe, imprimerie al-'Umniya, Rabat, 1951).
- Ibn Hawqal, *Surat al-ard*, éd. J.H. Kramers, éd. Leiden 1939,
- Ibn Ibrâhîm *al-Murrakusî, al-'lâmu bi man halla murrâkucha wa 'Aqmâta mina al-alâmi*, T. I, al-matba'a al-malakiya, Rabat, 1974.
- Ibn Jubayr, *Voyages*, trad. M. Gaudefroy-Demombynes, 1ère et 2ème parties, P. Geuthner, Paris, 1951-53.
- Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. De Slane, Paul Geuthner, T. IV, Paris, 1956.
- Ibn Khaldoun, *Kitab al Ibar*, éd. Et trad. G. De Slane, Alger, 1852-56, Histoire des berbères, 2ème éd. Pérès pour le t. IV, Paris 1956. Cité Ibn
- Ibn Marzuq, *al-musnad al-Salih al-hasan fi matir mawlana Abi-l- Hassan*, éd. et trad. E. Lévi provençal « Un nouveau texte d'histoire mérinide », le Musnad d'Ibn Marzuq,

in Hespéris. T.V, 1925

- Ibn Zaydân, *al-duraru al-fâhira bi ma'âtiri al-mulûki al-'alawiyyîna bi Fâs al-za-âhira*, al-matba'a al-'iqtisâdiya, Rabat, 1937.
- Léon L'Africain J., *Description de l'Afrique*, trad. A. Épaulard, Adrien Maisonneuve, Paris, 1980.
- Lévi Provençal E., *Documents inédits d'histoire almohade*, Paris, 1928, pp. 218-220
- Lévi Provençal E., *Trente sept lettres officielles almohades* (texte arabe), Rabat, 1941.
- Lévi-Provençal E., *Six fragments inédits d'une chronique anonyme du début des Almohades*, éditions E. Leroux, Paris, 1925.
- Premare A. L., (De), *Maghreb et Andalousie au XIVème siècle : les notes d'un Andalou au Maroc* (1344-1345), Lyon, 1981.

Sources étrangères :

- Amicis E. (De), *Le Maroc*, trad. H. Belle, Paris, 1882.
- Addison L., *West Barbary or A short narrative of the revolutions of the kingdoms of Fez and Morocco, with an account of the present customs, sacred civil and domestic*, in Oxford, at the theatre, 1671.
- Amicis E. (De), *Morocco: its people and places*, Philadelphia, 1897.
- Besnier M., *Description de l'Afrique du nord*, E. Leroux, Paris, 1900.
- Buffa J. *Travels through the empire of Morocco*, London, 1810.
- Marmol C., *L'Afrique de Marmol*, trad. De Nicolas Perrot, Sieur d'Ablancourt, Thomas lolly, Paris, 1667.
- Ricard R., « *Les deux voyages du P. Fernando de Contrera à Fès* (1535-36 et 1539-40) », dans Hesperis, 1934, fasc. I et II, P. 39-44.

Articles et monographies :

- Abitbol (M.), « Une élite économique au Maroc précolonial : les Tujjar du sultan », dans *Judaïsme d'Afrique du Nord au XIX-XXème siècle*, Institut Ben Zvi, Jérusalem, 1980, p.28.
- Adam A., « La médina dans la ville d'aujourd'hui au Maroc », dans *système urbain et développement au Maghreb*, Horizon Maghrébin, OPU, Alger, pp131-151.
- Agence urbaine de Rabat-Salé, Quel projet de réhabilitation et de mise en valeur pour la kasbah des Oudayas, Rapport de mission du 9 au 13 Novembre 1998.
- Alain Ch. & Deverdun G., « Les portes anciennes de Marrakech », in *Hesperis*, T. XLIV, 1957, P. 85-126.
- Amic H., *Le Maroc: hier et aujourd'hui, deux voyages 1920-1924*, Galmann-Lévy éditeurs, 5ème édition, Paris, 1925.
- Arié R., *L'Espagne musulmane au temps des Nasrides* (1232-1492), éditions E. De Boccard, Paris, 1973.
- Ballesteros Bretta, La toma de Salé en tiempos de Alfonso el Sabio, dans *al-Andalus*, 1945, fasc. 1
- Baradez F., « Deux missions de recherches sur le limes de Tingitane », dans *C.R.AI.*, 1955, p. 288-298.
- Baron R., Lummaut J. et Mathieu J., « Notes démographiques sur la population israélite de Rabat », dans *B.E.P.*, 1938, pp.271-274.
- Barrucand M., « Remarques sur l'architecture militaire alaouite du Maroc », dans *R.E.I.*, T. XLVIII, 1982, P. 177-207.
- Barthoul L., *Lyautey et le Maroc*, coll. Nos gloires coloniales, Le petit parisien, 1930 – 204p.
- Basset H. & Lévi-Provençal E., *Chella: une nécropole mérinide*, E. Larose éditeur, Paris, 1929.
- Basset H. & Terrasse H., *Sanctuaires et forteresses almohades*, coll. Hesperis, I.H.E.M., Larose éditeur, Paris, 1932.
- Basset R., *Documents géographiques sur l'Afrique septentrionale*, Paris, 1898
- Basset, H., « Un aqueduc almohade à Rabat », dans *Revue africaine*,

- 1923, p. 523-528
- Batal L., *La façade urbaine : essai d'ordonnement architectural, cas de Rabat*, ENA, 1995.
 - Bel A., *La religion musulmane en Berbérie: esquisse d'histoire et de sociologie religieuse, T. I : Établissement et développement de l'Islam en Berbère du VII^{me} au XX^{me} siècles*, Librairie orientaliste, P. Geuthner, Paris, 1938.
 - Belfqih et Fadlollah, *Réorganisation et redressement fonctionnel des médinas de Rabat Salé*, in *Présent et avenir des médinas de Marrakech à Alep*, Fasc 10-11, CNRS, Tours, 1982, pp 147-198.
 - Belfqih M. et Fadlollah A., *Mécanismes et formes de la croissance urbaine au Maroc – Cas de Rabat-Salé* –3 tomes, Rabat, 1986
 - Bendourou F, Rabat, *Le vécu urbain et l'image populaire de la ville*, Doctorat de 3ème cycle EHESS, Paris, 1982.
 - Berque J. *Mémoires des deux rives*, Edisud, Paris, 1989
 - Blachère R., « Quelques détails sur la vie privée du sultan mérinide Abû al-Hasan », dans *Mémorial H. Basset*, T. I, P. 83-89.
 - Borély J. *Notes sur Rabat*, Aulard, Paris, 1933
 - Borely J., *Autour de Chellah*, dans *l'Afrique du Nord illustrée*, nouvelle série, W 498, 25ème année, 16 novembre 1930.
 - Boube J., «Fouilles archéologiques à Sala» dans *Hespéris – Temude*, T. 7, 1966, p. 23-32.
 - Boube J., « Les amphores de Sala à l'époque Maurétanienne », dans *B.A.M.* 1987, T. XVII, 1988, p. 183-207.
 - Boujendar, M., *La Qasba historique de Rabat*, manuscrit n° D, 1074, de la bibliothèque du protectorat, à Rabat.
 - Brignon J., A. Amine, A. Boutaleb, G. Martinet, B. Rosenberger & M. Terrasse, *Histoire du Maroc*, Hatier, Paris, 1967.
 - Brisson C., *La belle histoire de Lyautey l'Africain*, Ed. Duval, Paris, 1934
 - Brulot J., *Découverte de Rabat*, Rabat, éditions la Porte, 1972
 - Brunot (L.), « Topographie dialectale de Rabat », dans *Hespéris*, 1930, pp.7-13.
 - Brunot L., « Aperçu historique sur la piraterie salétine », dans *Bulletin de l'Enseignement public du Maroc*, 1923, p. 159-169, et 244-253.
 - Brunot, L., *La mer dans la tradition et les industries indigènes à Rabt et Salé*, Paris, 1920.
 - Bulot J., *Découverte de Rabat*, Rabat, éditions La Porte, 1972.
 - Caillé J. et Ricard P., « Salé le vieux et Salé le neuf », dans *Hespersi-Tamuda*, T. 34, 1974.
 - Caillé J., *La petite histoire de Rabat*, Chérifienne d'édition et de publicité, Casablanca (sd).
 - Caillé J., *La mosquée de Hassan à Rabat*, Ed. Arts et Métiers graphiques, Paris, 1954
 - Caillé J., *La ville de Rabat jusqu'au Protectorat français*, Publications de l'Institut des Hautes études marocaines, Tome XLIV, Editions d'art et d'histoire, Paris, 1945.
 - Champion P., *Le Maroc et ses villes d'art : Tanger, Fès, Meknès, Marrakech et Rabat*, H. Laurens, Paris, 1927.
 - Champion P., *Rabat et Marrakech : les villes d'art célèbres*, Ed. Laurens, Paris, 1955
 - Chaoui M., «Colonisation et patrimonialisation de l'espace bâti marocain, 1880-1960», dans *MINNAERT (J.-B.) 2005-1*.
 - Charpentier A., *La madrasa-zaouia de Chella (Maroc)*, mémoire de maîtrise, Paris IV, Paris-Sorbonne, 1988.
 - Chastel R, Rabat-Salé, vingt siècles de l'oued Bouregreg, Edition la Porte, Rabat 1994.
 - Chatelain L., *Le Maroc des Romains*, Ed. E. De Boccard, Paris, 1968
 - Chichaoui J., *Importance du détail architectural dans l'architecture coloniale à Casablanca : cas d'un îlot construit entre 1926-1940*, ENA, 1987.
 - Chihani B., *Evolution des activités dans la médina de Rabat*, thèse de 3ème cycle, Tours 1981, 365 p
 - Chorfi A., *L'insalubrité dans l'habitat urbain au Maroc*, USAID-ANHI, Rabat, 1995.
 - Cintas P., *L'expansion carthaginoise au Maroc*, Paris, Arts et Métiers, 1954
 - Cohen J. L. et Eleb M., *Casablanca, mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998.
 - Collectif, *Six mille ans d'art au Maroc: de l'empire romain aux villes impériales*, Le

- Plessis-Robinson, Paris-Musée, Paris, 1990.
- Coufourier, L., « Un récit marocain du bombardement de Salé par le contre-amiral Dubourdiou en 1852 », dans *Archives Marocaines*, t. VIII, 1906, p. 396-400.
 - Dauchy C., *Les médinas au Maroc : Essai d'analyse par transposition à la méthode phytosociologique*, Lille, 1980
 - De Chénier L., *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'empire de Maroc*, 3 tomes, Imp. Polytype, Paris, s.d.
 - Debennath A., « Découverte d'une mandibule humaine atérienne à El Harhoura (Province de Rabat) », dans *Bulletin d'Archéologie marocaine*, T. XII, 1979-1980
 - Dechaud E., *Lyautey*, Rabat : Félix Moncho, 1942 – 212p.
 - Deshen Sh., *Les gens du Mellah*, trad. de l'Anglais par G. Janine, éd. Albin Michel, Paris, 1991.
 - Desmazière B. et autres, *Le Colbert de Lyautey-Rabat (1912-1925)*, La Porte, Rabat, 1998
 - Dhina A, *Les états de l'Occident musulman aux XIVème et XVème siècle: institutions gouvernementales et administratives*, Office de publications universitaires, Alger, 1984.
 - Drague G., *Esquisse d'histoire religieuse du Maroc : confréries et zaouïas*, J. peyronnet et Cie éditeurs, Paris, 1957.
 - Drif J, *L'adaptation de l'espace urbain à l'usage public : cas de la médina de Rabat*, ENA, 1987.
 - Duchac et autres, *Villes et sociétés au Maghreb : étude sur l'urbanisation*, Paris, 1974.
 - Ducros (Contrôleur civil), *Le guich des Oudaïa*, 1924, manuscrit de la Direction des Affaires politiques, à Rabat.
 - Dumas P., *Le Maroc*, Grenoble :J. Rey, B. Arthaud, 1928 – 192p.
 - Ecochard M., « Problèmes d'urbanisme au Maroc », extrait du *Bull. Economique et Social du Maroc*, vol XV, n° 52, 4ème trim. 1951 – 10p.
 - El Aouene M, *Les monuments historiques de Rabat et Salé par leurs archives*, ESI, Rabat, 1983
 - Elouani M., Selouani A., *L'authenticité dans l'aménagement urbain contemporain – cas de Rabat*, ENA, 1987.
 - Ennamiri L., *Protection du patrimoine, vecteur du développement urbain- Analyse des zones de protection*, ENA, 2001.
 - Fadloulah A et Iraqui A, *Enquête sur la médina de Rabat*, Med Urbs, Med Rehad, Rabat, 1994.
 - Farrere C., *Lyautey créateur*, Paris : Encyclopédie d'Outre-mer, 1955, Gandefroy la Denombynes, éd. Paul Geuthner, Paris, 1927, p.219.
 - Gallotti J., *Le jardin et la maison arabe au Maroc*, éd. Albert Lévy, Paris, 1926.
 - Goldenberg (A.), « Divers aspects de la contribution des artisans Juifs », dans *Juifs du Maroc*, Actes du colloque international sur la communauté juive marocaine, histoire sociale et évolution, organisé à Paris du 18 à 21 décembre 1978/ éd. La pensée sauvage, Paris, 1980, pp.69-72.
 - Golvin L., *Essai sur l'architecture religieuse musulmane*, 4 tomes, éditions Klincksieck, Paris, 1974-1979.
 - Goulven J., «Esquisse historique sur les Mellahs de Rabat-Salé», dans *B.S.G.M.*, 1922, pp.11-41.
 - Goulven J., *Les Mellahs de Rabat-Salé*, éd. Paul Geuthner, Paris, 1927.
 - Goulven P., «La maison juive au Mellah », dans *France-Maroc*, 1921, n°6, pp.219-220.
 - Hajji M., *L'activité intellectuelle au Maroc à l'époque saâdide*, Publications de dâr al-Magrib, Rabat, 1976-1977.
 - Henri Prost, *Architecture et urbanisme*,
 - Hensens J., Où vont l'urbanisme et l'architecture au Maroc ? à propos des médinas, dans *Bulletin économique et social du Maroc*, 1982, n° 147-148, p 117-120.
 - Julien Ch. A., *Histoire de l'Afrique du Nord: Tunisie, Algérie, Maroc*, 2ème édition, Payot, 1986.
 - Kadiri J., *La Kasba des Oudaias*, Rapport réalisé en 1986
 - Kaissi S., *Vers une revalorisation de la Qasba des Oudaias*, Mémoire de fin d'études à l'ENA, Rabat, 1990.
 - Kaufman D., « Une élégie de David b. Aron Ibn Hossein sur les souffrances des Juifs du Maroc en 1790 », dans *R.E.J.*, 1898, pp.120-126.

- Kayserling M., « Une persécution des Juifs à Fès », dans R.E.J., 1899, pp.315-317.
- Klagsbald V., « L'art culturel juif au Maroc », dans R.E.J., 1975, pp.145-151.
- Laadel B., *L'architecture et l'urbanisme du XXe siècle au Maroc. Patrimoine Héritages anciens et modernes*, ENA, 2004.
- Lagardère V., *Les Almoravides jusqu'au règne de Yûsuf B. Tâsfin (1039-1106)*, coll. Histoire et Perspective Méditerranéennes, éd. L'Harmattan, Paris, 1989.
- Lahlou C., Vacherot, Kelifa, Mayer, *Rabat, le problème de la médina*, Ecole nationale des Pont et chaussées, Paris 1977.
- Lamaalalem M., Contribution à l'étude de l'habitat traditionnel de la médina de Rabat, Mémoire de fin d'études du IIe cycle de l'INSAP, sous la direction de L. Bouayad, Rabat, 1997.
- Laprade A., Lyautey urbaniste, dans *L'officier de réserve*, numéro spécial Lyautey
- Lavaud A., *Rabat-Salé années 20, récit de voyage*, éd. La croisée des chemins.
- Leroy B., *L'expulsion des Juifs d'Espagne*, éd. Berg international, Paris, 1990.
- Levy S., *Essais d'histoire et de civilisation judéo-marocaines*, Pub. Centre de Tarik Ibn Ziyad, Rabat, 2001.
- Malka V., *Les Juifs sépharades*, Que-Sais-Je? P.U.F., Paris, 1991.
- Marçais G., « Les échanges artistiques entre l'Égypte et les pays musulmans occidentaux », dans *Hesperis*, 1934, fasc. 1 & 2, P. 95-106.
- Marçais G., « Nouvelles remarques sur l'esthétique musulmane », dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, T. I, P. 105-117.
- Marçais G., « Ribât », dans E.I, 1 ère édition, T. III, P. 1230-1233
- Marçais G., «Remarques sur l'esthétique musulmane», dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Occident musulman*, T. I, P. 91-104.
- Marçais G., *La Berberie musulmane et l'Orient au moyen-âge*, éditions Montaigne, Paris, 1946.
- Marçais G., *L'architecture musulmane d'Occident: Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne et Sicile*, Arts et Métiers graphiques, Paris, 1954.
- Marechal Lyautey, *Paroles d'action*,(1900-1926) ; lib. Armand Collin ; 1948 – 479p.
- Mauret, « Le développement de l'agglomération Rabat-Salé », dans BESM, n° 23, 1959.
- Mayer L. A., *L'art juif en terre d'Islam*, éd. A. Kundig, Genève, 1959, p.33.
- Mehdaoui F., *Les hammams de Rabat : étude architecturale et essai d'inventaire*, mémoire de fin d'études sous la direction de A. S. Ettahiri, I.N.S.A.P., 1998
- Mercier, L., Notes sur Rabat et Chella, dans *Archives Marocaines*, T. V, 1905, 147-156.
- Ministère des Affaires Culturelles, *Protection et aménagement des Oudayas*, (Rapport à la Direction du Patrimoine Culturel).
- Minnaeret J.B. I (éd.), *Histoires d'architectures en Méditerranée, XIXe-XXe siècles*, Edition de la Villette, série «Penser l'espace », Paris, 2005.
- Mission scientifique du Maroc, (La), « Rabat, Salé, Chella », dans *France-Maroc*, n° du 15 septembre 1917, p. 4-10.
- Mission scientifique du Maroc, *Villes et tribus du Maroc, Rabat et sa région*, Tomes 1 à 4, éd. Leroux, Paris, 1918-1919
- Monthahuc Y., *Les Oudaias : bastion des corsaires de Salé*, Imprimerie d'Ain Sebaa, Casablanca, 1980
- Mouline S., « Demeures de Rabat au XIXe siècle », dans *L'habitat traditionnel dans les pays musulmans autour de la Méditerranée*, Tome 1 : L'héritage architectural : formes et fonctions, IFAO et CNRS, Paris, 1989
- Mouline S., « Réflexions à propos du problème de sauvegarde des médinas du Maghreb », dans BESM, n° 147-148, 1982 ? PP 1236138 ;
- Mouline S., «Architectures métissées », dans *Espaces urbains, espaces vécus*, temps présent n° 3, Rabat, 1988.
- Musées sans frontières, *Le Maroc andalou*, Rabat,
- Naji M., *Les oratoires de quartiers de la médina de Rabat : inventaire, étude d'archéologie monumentale et essai de typologie*, Mémoire de fin d'études du IIe cycle de l'INSAP, sous la direction de M. Saghir, Rabat, 1999.
- Navez Bouchanine F., *La médina au Maroc : élites et habitants*, dans *les Annales de la recherche urbaine*, n°73, 1997, pp 75-98.
- Palisse J.P., *Elaboration d'un plan de détail de la Kasbah des Oudayas*, Rapport de mission, 20 au 26 Octobre 1996.
- Pauty E., « Rapport sur la défense des villes et la restauration des monuments historiques », dans *Hesperis*, T. II, 1922, P. 449-462;

- Rguig (H.), *Les mallahs en milieu urbain : Histoire, architecture et urbanisme*, Thèse pour l'obtention du diplôme des études supérieures en archéologie islamique, INSAP, Rabat, 2004.
- Royaume du Maroc, Direction de la statistique, *Les anciennes médinas du Maroc*, octobre 1999, n° 5.
- Safi N., *Etude historique et architecturale de trois monuments militaires situés sur le littoral de Rabat*, Mémoire de fin d'études à l'INSAP, sous la Direction de Ahmed S. Ettahiri, Rabat, 1999-2000.
- Sedra My D., *la nécropole de Chella, étude historique et archéologique de deux monuments: la mosquée et la madrasa, mémoire de fin d'étude à l'INSAP, 1997-98, p. 10-17.*
- Sed-Rajna (G.), *L'art juif*, Que-sais-je ?, P.U.F, Paris, 1985.
- Sefiani Kaoutar, *Repères de la mémoire*, publication du Ministère de l'Habitat, sous la direction de Saïd Mouline, Rabat, 1991
- Taïeb J., *Etre Juif au Maghreb à la veille de la colonisation*, éd. Albin Michel, Paris, 1994.
- Taylor B., *Discontinuité planifiée des villes coloniales modernes du Maroc*, in *Revue Lotus international*, n° 26, 1980
- Terrasse H. & Hainaut J., *Les arts décoratifs du Maroc*, éd. H. Laurens, Paris, 1925.
- Terrasse H. « Art almoravide et Art almohade », dans *Al-Andalus*, T. XXVI, 1961, P. 435-447.
- Terrasse H., « La reviviscence de l'acanthé dans l'art hispano-mauresque sous les Almoravides », dans *Al-Andalus*, T. XXVI, 1961, P. 426-434.
- Terrasse H., « Le décor des portes anciennes du Maroc », dans *Hesperis*, T. III, 1923, P. 147-174.
- Terrasse H., *A travers Rabat, Esquisse historique et itinéraire*, Moncho, Rabat, 1935
- Terrasse H., *Histoire du Maroc des origines à l'établissement du protectorat français*, éditions Atlantides, Casablanca, 1949.
- Terrasse H., *L'art hispano-mauresque des origines au XIIIème siècle*, éditions G. Van Oest, Paris, 1932.
- Terrasse M., *L'architecture hispano-maghrébine et la naissance d'un art marocain à l'âge des Mérinides*, thèse de doctorat d'état, Paris-Sorbonne, Paris IV, 1979 (non diffusée).
- Terrasse, H., « Les portes de l'arsenal de Salé », dans *Hespéris* II, 1922, p. 357-372.
- Tharaud J. et J., *L'Afrique du nord : Algérie Tunisie Maroc- le visage de la France*, Paris, Horizons de France, 1927 – 406p.
- Tharaud J. et J., *Le Maroc*, Paris, Flammarion, 1932.
- Tharaud J. et J., *Rabat ou les heures marocaines*, Paris, Lib. Plon, 1929.
- Tharaud J. et J., *Rabat ou les heures marocaines*, Plon, Paris, 1921.
- Vacher H., *La ville coloniale aux XIXe-XXe siècles : d'un sujet d'action à un objet d'histoire (Algérie, Maroc, Libye et Iran) - Essais et guide bibliographique*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2005.
- Vajda (G.), *Un recueil de textes historiques judéo-marocains*, éd. Larose, Paris, 1951.
- Volait M. et Carabelli R., *Dossier du projet Patrimoines Partagés*, paragraphes « 5.1 - identification des besoins et contraintes perçus dans les pays cibles » et « 5.3 raisons pour la sélection des groupes cibles et des activités », Paris/Milan, 2001
- Vo-Toan, *Le mausolée Mohammed V*, Casablanca, 1976
- Wilaya de Rabat, Municipalité de Rabat-Hassan, *Maroc Développement, Etude pour la réhabilitation de la médina de Rabat*, Rapport I Diagnostic de la situation actuelle, 1995.
- Zafrani H., *Deux mille ans de vie juive au Maroc*, Eddif, Paris, 1998.
- Zouiten M., *La réhabilitation et le problème de la dédensification résidentielle des médinas marocaines*, projet de la gestion institutionnelle et stratégies des habitants INRS urbanisation, Urbama Tours, 1997.
- Dahlek Salwa et Baya Hassan, *Le projet urbain de Rabat*, Ecole Hassania des travaux publics, Novembre 2005
- Ech-cherki Dahmali, *L'aqueduc de Ain Ghboula, étude historique et archéologique*, mémoire de fin d'études à l'INSAP, 2001-2002
- Guides Voir, Maroc, Hachette, 2002
- Hafid Mokadem, *La porte d'entrée de la maison maroco-andalouse de Rabat-Salé*, in *Patrimoine culturel marocain*, Université Senghor, édition Maisonneuve et Larose,

- Paris, 2003, pp 223-256
- Iman Rouini, Intégration et revalorisation des sites historiques (cas de Chellah à Rabat), travail de fin d'étude pour l'obtention du diplôme d'architecte, Ecole Nationale d'Architecture juin 1996
 - Malka Jean Pierre, Rabat hier et aujourd'hui, édition Marsam, 2002
 - Sedjari Asmae, Conservation du site archéologique de Chellah, la salles de prière de la medersa, Master patrimoine architectural et urbain et métiers du patrimoine, ENA à Rabat, Ecole de Chaillot à Paris, Octobre 2009.

Revues:

- Architecture d'Aujourd'hui n° 35, juin 1952.
- Architecture du Maroc n° 7, Set / Oct. 2002.
- Notice sur le port de Port-Lyautey, Rabat : Fortin Moulin, 1951 – 18p.
- L'occupation militaire et l'organisation administrative, coll. Le miracle marocain I, Rabat, Casablanca: La vérité marocaine, 1933.
- La vie marocaine illustrée, Noël 1932.
- Patrimoine architectural ; Urbanisme, n° 147 – 148, 1975.
- Numéros spéciaux sur l'Urbanisme et l'Architecture au Marocin « Architecture d'Aujourd'hui » n° 35, Boulogne (Paris) 1951 – 46p.

Rapports et études:

La Qasba des Oudaïa :

- Le Comité de réflexion et de proposition pour la sauvegarde, la mise en valeur et la réhabilitation de la Qasba des Oudaïas, La Qasba des Oudaïas, Novembre 2001.
- Le Comité de réflexion et de proposition pour la sauvegarde, la mise en valeur et la réhabilitation de la Qasba des Oudaïas, plan d'action triennal 2002-2005, Rabat, 05-09-2002.
- Ministère de la Culture, Proposition d'inscription de la qasba des Oudaïas sur la Liste du patrimoine mondial, octobre 2001.

- Agence urbaine de Rabat-Salé, Quel projet de réhabilitation et de mise en valeur pour la kasbah des Oudayas ? Rapport de mission du 9 au 13 novembre 1998.
- Agence urbaine de Rabat-Salé, La Kasbah des Oudayas, patrimoine à valoriser, mars, 2005
- Palisse Jean Pierre, Elaboration d'un plan de détail de la Kasbah des Oudaias, Appui technique à l'Agence urbaine de Rabat-Salé, Mission du 20 au 26 octobre 1996
- Association des Oudaias, Proposition pour un aménagement durable de la Qasba des Oudaïas, Octobre 1998.
- Agence pour l'Aménagement de la vallée du Bouregreg, Réhabilitation de la Qasbah des Oudayas, par Khalid Molato.

Médina :

- Cabinet d'Urbanisme et d'architecture Iraqui, Medina de Rabat, Rapport d'analyse et de diagnostic, février 2006.
- Nabil Rahmouni, Projet : Réaménagement de la rue des consuls, séquence et rue Moulay Abdellah, Commune urbaine de Rabat,

Architecture du XXème siècle:

- Ecole nationale d'architecture, Etude sur le patrimoine architectural datant de la période entre 1900 et 1960 de la ville de Rabat, Rapport d'établissement, mai 2008
- Agence urbaine de Rabat-Salé, Etude sur les architectures européennes du Centre ville de Rabat
- Zouhal Hassan et Belatik mohamed, Contribution à l'inventaire du patrimoine architectural colonial de Rabat, décembre 2005

Chellah :

- Agence urbaine de Rabat-Salé, Challah, site en dégradation, mars 2005
- Direction du patrimoine culturel, Le parc archéologique du Chellah, Rabat, 1988
- Direction des équipements publics, Site de Chella, projet de mise en valeur, 28-29 février 2000

Hassan :

- ETS Consult, Prediagnostic-Etat des lieux du monument historique Tour Hassan à Rabat, mai 2010

Agence du Bouregreg

- Projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, mars 2003
- Plan d'aménagement spécial de la vallée du Bouregreg, Règlement d'aménagement, projet version juillet 2008,
- Textes juridiques de l'agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg
- Etat d'avancement des projets
- Vallée du Bouregreg, un chantier en action, in Bouregreg news, 2010
- Projet Bab al Bahr

Divers :

- L'APUR, Le plan d'aménagement unifié de la ville de Rabat, Diagnostic, analyses thématiques et spatiales, avril 2009
- Programme des nations unies pour les établissements humaines, UN-Habitat, Napad cities, Profil de la ville de Rabat.
- Wilaya de Rabat, Monographie locale de l'environnement, ville de Rabat
- Association des scientifiques et ingénieurs de la recherche agronomique, Le jardin d'essai de Rabat : un patrimoine national à sauvegarder, Mai 1995
- Centre régional du tourisme, la légende des deux rives.

- أميلي، حسن الجهاد البحري بمصّب أبي رقرق خلال القرن السابع عشر. المحمدية، منشورات كلية الآداب والعلوم الإنسانية بالمحمدية، 2006.
- بوزينب، الحسين قصبّة أبي رقرق. هرننتشيون وأندلسيون ونصف قرن من التطلعات الضائعة. الرباط، منشورات وزارة الثقافة، 2006.
- عثمان عثمان إسماعيل، تاريخ شالة الإسلامية، بيروت دغر الثقافة 1975
- عثمان حفاثر شالة الإسلامية، أبحاث تاريخية وكشوف أثرية بالمغرب الأقصى 1959-1960، بيروت، دار الثقافة 1978
- السويسي عبد الله، تاريخ رباط الفتح، الرباط، مكتبة الطالب، 1979
- الفاسي، مدينة الرباط وأعيانها في القرن التاسع عشر وبداية القرن العشرين (1830-1912)، مطبعة الأطلس، الرباط، 1996
- عبد العالي فاتح ومحمد عبد الجليل الهجراوي وأحمد صالح الطاهري وعبد العاطي لحو، الرباط-سلا-زمور-زعرير، سلسلة تاريخ وتراث جهات المغرب، 2009

Glossaire

Aïd: fête

Aïn: source d'eau

agdal : terme amazighe qui revêt deux significations. C'est d'abord le jardin royal chez les dynasties qui ont régné au Maroc et dans les zones de montagnes il fait allusion aux pâturages.

al bahr: la mer

al attarine: souk des marchands d'épices

al barchla: Charpente apparente d'un plafond en bois, richement ornée de décors sculptés et peints Charpente traditionnelle en bois

al chorfa (sing al cherif) : familles qui se disent des descendants du prophète

al chrabliyyine : souk des marchands de babouches

al farnatchi: personne qui s'occupe du chauffage du hammam

al khayyatin: souk des tailleurs

al kharrazin : souk des cordonniers

al makhzen: ancien système de pouvoir et d'autorité au Maroc

al masalla: lieu de prières en plein air où ont lieu surtout les prières de Aïd al Adha (fête du sacrifice) et Aïd al Fitr (fête de l'arrêt du jeûne).

al masjid: la mosquée, lieu de culte musulman où se rassemblent les fidèles pour la prosternation et la prière communautaire. Elle est généralement constituée d'une salle des prières faite de nef et de travées, d'une cour à ciel ouvert, d'un mihrab percé dans le mur de la qibla, d'un minbar, d'un minaret et d'une salle d'ablutions.

al masijid al jami': grande mosquée où à lieu la prière du vendredi et où est prononcée la khoutba (sermon).

al nussak: personnages mystiques

al rawda: cimetière

al saffarin: souk des dinandiers

al sahrj: bassin ou réservoir d'eau

al skhoun: la salle chaude du hammam

al wastani: la salle tiède du hammam

bab: porte

borj: tour de garde et de contrôle

chemmasiyat : claustras

dar: Maisons traditionnelles à étages organisées autour d'une cour centrale à ciel ouvert. Ce sont des demeures luxueuses appartenant à des notables ou d'anciens Caïd. Elles peuvent être simples à une cour ou composées de plusieurs maisons annexes sous formes de douirias dont les fonctions sont diverses (maison des femmes, maison des esclaves, maison d'accueil, maison grenier. Elles sont d'une grande richesse décorative dont les styles varient selon les régions.

dar al Makhzen est le siège du palais royal et des services de l'Etat. Il est souvent isolé dans l'enceinte d'une Qasba. C'est aussi le siège de gouvernement et d'administration où sont réglées toutes les affaires qui concernent un territoire donné (sécurité, administration, impôts...)

diour : ensemble de maisons constituant un quartier

dawayat : Puits de lumière

diwan: sorte de conseil municipal

dwiriya: petite maison de style traditionnel organisée à l'image des grandes Dar. Elle peut être isolée constituant une entité à part ou sous forme d'annexe aux grandes demeures.

el janna: le paradis

ferran: est un équipement de service payant qui s'occupe de la cuisson du pain pour les habitants. Il se charge également de plusieurs autres tâches à la commande des clients tel que la cuisson des pâtisseries traditionnelles, des farines, grillade de viandes (méchoui), cuisson du plat de la Tanjia, préparation des têtes de moutons.

fondouk : est un type de caravansérail ou d'hôtellerie qui servait jadis de gîte d'étapes aux caravanes. Il est destiné à accueillir les voyageurs et à héberger les commerçants. Ces derniers y exercent parfois le commerce et y déposent leurs marchandises et leurs montures. Cette structure d'hébergement est généralement située à proximité des portes de la ville.

goulsa: salle de repos dans un bain maure

habous: se dit aussi waqf, ce sont biens de main morte. L'institution qui s'occupe de la gestion de se biens s'appelle aussi Habous

halqa : Puit de lumière

hanyats : niches

hawala: registre de biens de main morte

imam: La personne qui dirige la prière Dans une mosquée

jamaâ : mosquée

Kechla : caserne militaire

khaloua : Lieu ou édifice où s'isolent les personnages mystiques pour méditer et pratiquer la religion

khzine: dépôt où sont emmagasinés les biens

koubba: édifice funéraire généralement de forme carrée et couvert d'une coupole hémisphérique ou prismatique, abritant la tombe d'un illustre personnage religieux et très vénéré : le marabout qui est soit un saint patron d'une tribu ou un savant (fqih) ayant la connaissance du coran et des sciences théologiques...Le terme Marabout désigne souvent par extension, le tombeau du saint.

ktef-w-derj: motifs décoratifs constitués d'éléments rectilignes entrelacés

laârays (Salle des mariées)

laghzel: le travail de laine. Se dit aussi du quartier ou du souk

mâalem : maître artisan

madrasa : du nom arabe « madrasa » qui signifie école. Il s'agit d'un complexe d'enseignement traditionnel supérieur qui assurait l'éducation et la diffusion des sciences islamiques (coran, fiqh, hadith...) La medersa englobe un petit oratoire et une cour qui servent de salle de cours ainsi qu'une bibliothèque et une résidence pour l'hébergement des étudiants étrangers (Talaba).

Au Maroc il existe des medersas urbaines qui sont érigées dans les grandes villes historiques. Elles sont d'une architecture somptueuse richement décorées et des medersas rurales avec une architecture modeste et dépourvue d'ornementations. Les plus célèbres de cette dernière catégorie se trouvent dans la région du Sous.

massriya: petite maison réservée aux invités sans passer par la maison familiale

mechouar : Esplanade ou grande cour entourée de remparts se trouvant à l'entrée ou

contiguë au palais royal. Il s'y déroulent certaines cérémonies officielles telles celle de l'allégeance.

mellah: c'est un quartier d'habitation réservé à la communauté juive au sein de la médina.

menzah: pavillon situé dans le jardin d'un palais qui sert de lieu de détente et de délectation. Il est le plus souvent doté d'un étage avec un balcon qui permet d'avoir une vue panoramique sur l'espace environnant.

mida : C'est l'espace réservé aux rituels des ablutions qui précèdent la prière. Cet espace peut être accolé à la mosquée ou complètement isolé.

mihrab: niche concave défoncée dans le mur de la Qibla qui indique aux fidèles la direction de la Kaaba à la Mecque vers laquelle ils s'orientent dans leur prière. C'est la partie la mieux décorée de la salle des prières.

Minbar: chaire à prêcher sous forme d'un meuble en bois avec un escalier de plusieurs marches où se tient le prédicateur (l'imam) pour délivrer le prône (sermon) du vendredi dans les grandes mosquées.

Moujahidine: (pluriel de moujahid) les participants à la guerre sainte

Msid, kouttab : école coranique destinée à l'initiation des petits enfants à l'écriture et à la lecture ainsi qu'à l'enseignement du Coran et des Amdahs.

Muezzin: Personne qui fait l'appel à la prière

oued: rivière ou grand cours d'eau

oulja : Basses terrasses d'un cours d'eau constituées de terres arables et inondables

qasba et qalâa: Au Maroc, on utilise ces termes pour qualifier des forteresses, des citadelles ou des places fortes dont la fonction est strictement militaire (contrôle des territoires, des frontières et des voies, préparation des sièges de villes).

Dans le sud le terme casbah désigne des demeures seigneuriales de commandement ou de résidence d'un chef (caïd) ou de son représentant. Ce sont des maisons fortifiées, perchées et dotées de quatre tours d'angle crénelées et de magasins. Les chambres sont disposées autour d'un patio et s'érigent en étages.

Qasr : Palais : Grande demeure luxueuse qui sert de résidence pour le sultan ou pour un personnage illustre. Il est aussi symbole du pouvoir puisqu'il accueille le siège du gouvernement, les salles d'apparat et parfois le tribunal.

Dans le sud marocain, le Ksar ou les ksours sont des unités spatiales sous forme

d'agglomération d'habitations réunis en îlots qu'occupent souvent des lignages. Ils sont entourés de murailles avec des tours et concentrées autour d'une place publique et d'autres espaces collectifs (mosquée, maison collective, zaouïa, hôtellerie, grenier collectif...)

qbibat : ensemble de petites coupoles

qibla : direction de la Mecque vers laquelle s'orientent les musulmans pendant la prière

rahba : Edifice ou esplanade en médina qui sert de marché où sont vendus les produits agricoles notamment les céréales, les fruits secs...

ribat : Edifice pieux à caractère militaire. Sorte de couvent fortifié souvent installé dans une région frontalière du pays de l'Islam. Il servait de camp de base pour les expéditions de la guerre sainte, ainsi que de point d'appui pour la protection d'un territoire. Le terme a été aussi utilisé pour désigner un couvent habité par des adeptes du soufisme.

Sabat : Passage couvert dans les rues de la médina. Il est surmonté d'une chambre percée de part et d'autre de deux petites fenêtres qui servent

Saqayat : Fontaine publique

Satouane : Vestibule d'entrée dans une maison

sahn : Cour à ciel ouvert contiguë à la salle des prières. Elle est toujours située dans la partie opposée à la façade de la qibla d'une mosquée. Cependant il existe des mosquées pourvues de plusieurs cours : une principale et deux autres latérales (ex : la mosquée Hassan à Rabat et la mosquée al Kasba à Marrakech). Doté le plus souvent de vasques au milieu, ce patio sert à effectuer une partie des ablutions.

souk : Lieux d'échange commerciaux et de production artisanale où les produits sont groupés par corps de métiers. Ainsi les boutiques et les ateliers sont organisés en corporations d'épiciers, de teinturiers, de tisserands, de menuisiers, de bijoutiers, de potiers...

souïqa : petit souk

sqala : Grand ouvrage défensif d'influence européenne sous forme de batterie destinée à recevoir des pièces d'artillerie. Cette plateforme élevée est souvent flanquée dans les coins d'échauguettes et dotée d'embrasures à canons.

sultan : Roi, monarque

tadellaket : Sorte de revêtement mural appliqué surtout dans les espaces humides tels

les bains, les fontaines et les bassins. Il est fait par un enduit de chaux très fin dont la couche superficielle est lissée à l'aide du jaune de l'œuf ou du savon noir.

wast ad-dar : cour ou patio

zaouïa : Institutions religieuses qui ont dominé le Maroc depuis le 16ème siècle. Elles sont nées de mouvements de réactions à la fois religieuses et politiques contre l'occupation étrangère des côtes marocaines. Les zaouïas sont généralement sièges de confréries. Elles renferment le tombeau du saint (Koubba), une medersa, un oratoire, une bibliothèque et parfois un fondouk. L'ensemble étant rattaché au souvenir d'un saint patron d'une tariqa. Elles furent dans le passé et le sont encore, des foyers actifs d'enseignement et de culture et disposaient de bibliothèques destinées aux Oulemas, étudiants et membres de la confrérie.

zelliges : marqueterie faite de carreaux de faïences travaillés à la main et portant généralement des glaçures simples ou polychromes. Ils servent de revêtements pour les sols et pour les murs.



Chapitre 8

COORDONNÉES
DES AUTORITÉS
RESPONSABLES

8. Coordonnées des autorités responsables

8.a Responsable de la préparation de la proposition

Nom : Abdellah Salih
Titre : Directeur du patrimoine culturel
Adresse : 17, Rue Michlifene, Agdal
Ville : Rabat
Pays : Royaume du Maroc
Tel : 00 212 5 37 67 13 81
Fax : 00 212 5 37 67 13 97
Courriel : salih@miniculture.gov.ma

Nom : Hassan AMRANI
Titre : Wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr et Gouverneur de la préfecture de Rabat
Adresse : Wilaya de Rabat, rue Moulay Slimane, 10.000
Ville : Rabat
Pays : Royaume du Maroc
Tel : 00 212 5 37 70 70 72 - 00 212 5 37 70 65 09
Fax : 00 212 5 37 70 79 11
Courriel : wilayaderabat@netcourrier.com

8.b Institution /agence officielle locale

L'inspection régionale des monuments historiques et des sites
Adresse : 333, Avenue Hassan II, Diour Jamaa, Rabat
Tel/Fax : 00 212 5 37 73 06 64
Courriel : arradiarchi@yahoo.fr

8.d Adresse Internet officielle :

Nom du responsable : Abdellah Salih
Courriel : salih@miniculture.gov.ma

8.c Autres institutions locales

- Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr
- La Direction régionale de la culture à Rabat
- La conservation du site archéologique du Chellah et de la Qasba des Oudaïa
- L'Agence urbaine (Ministère de l'Habitat)
- La mairie de Rabat
- La délégation du ministère des Habous et des affaires islamiques
- La Société d'aménagement de la vallée du Bouregreg
- Le Centre régional du tourisme
- Le musée archéologique de Rabat
- Le musée des Bijoux aux Oudaïa



Chapitre 9

SIGNATURE
AU NOM
DE L'ETAT PARTIE

M. Bensalem HIMMICH
Ministre de la culture